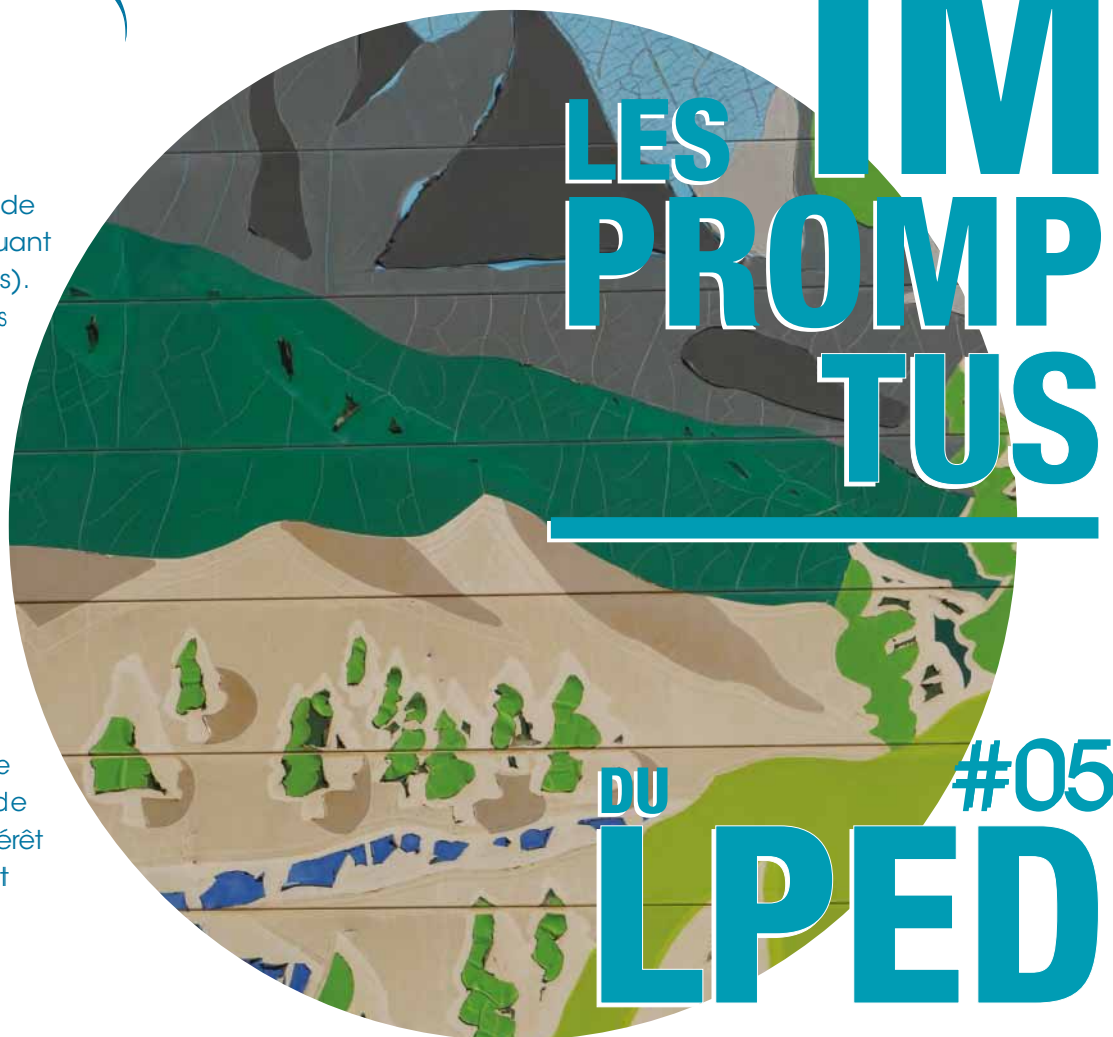




Les spécificités locales se réfèrent à des «objets» qui peuvent être de nature assez différente (produits de terroir, modes de gestion, d'organisation et de fabrication particuliers, territoires entiers se distinguant par des paysages ou des aspects bioculturels propres). Ces spécificités locales sont parfois le support d'initiatives de promotion et de mise en mouvement des arrière-pays méditerranéens. Ces derniers étant souvent perçus comme des territoires en retard de développement. Dès lors, la spécification de ces particularités locales peut-elle réellement constituer l'ossature de politiques volontaristes de développement de ces zones dites marginales? ou ne constitue-t-elle pas un pis aller d'une dynamique d'urbanisation et de métropolisation toujours plus poussée? Ce numéro est le fruit de regards croisés interdisciplinaires et localisés dans quatre pays au nord et au sud de la Méditerranée autour des innovations locales dans les arrière-pays méditerranéens. Il aborde la diversité et la complexité de cette notion de spécificités locales et tente d'en évaluer son intérêt pour envisager des voies de développement dans des contextes socio-politiques et environnementaux souvent versatiles.



#05

LES IMPROMPTUS
DU LPED

L'ÉMERGENCE DES SPÉCIFICITÉS LOCALES DANS LES ARRIÈRES-PAYS MÉDITERRANÉENS

Éditeurs scientifiques :
Mohamed Aderghal, Didier Genin, Ali Hanafi,
Pierre-Antoine Landel et Geneviève Michon

Les impromptus du LPED

L'émergence des spécificités locales dans les arrière-pays méditerranéens

Éditeurs scientifiques

Mohamed Aderghal, Didier Genin, Ali Hanafi,
Pierre-Antoine Landel, Geneviève Michon

Éléments de catalogage

Adeghal M., Genin D., Hanafi A., Landel P-A, Michon G. 2019

L'émergence des spécificités locales dans les arrière-pays méditerranéens.

Les Impromptus du LPED n°5

Laboratoire Population-Environnement-Développement, UMR 151
(AMU – IRD), Marseille, 399 p.

ISBN : 979-10-96763-09-2

Creative Commons - BY - NC - SA

www.lped.fr

Réalisation graphique

Laetitia Cordier
Julien Vergeot

Illustration de couverture

Junta de Andalucia

Photo de couverture

Didier Genin

Remerciements

Les travaux présentés dans cet ouvrage sont le fruit des réflexions qui ont nourri durant cinq années un axe de travail regroupant une vingtaine de chercheurs autour de «l'émergence des spécificités locales» au sein d'un programme de recherche financé par l'Agence Nationale de la Recherche intitulé «Innovations locales dans les arrière-pays méditerranéens (Med-Inn-Local)», soutenu par l'agence National de la Recherche (ANR-12-TMED- 0001-01), et qui a abouti à l'organisation d'un atelier international à Tunis en Janvier 2018. Les auteurs remercient le Comité éditorial des Impromptus, ainsi que Christine Hoyon pour leurs relectures attentives des manuscrits.



SOMMAIRE

06

INTRODUCTION

LES SPÉCIFICITÉS LOCALES DANS LES ARRIÈRE-PAYS MÉDITERRANÉENS, DES MOTS POUR DES ACTES... ET RETOUR ?
(Didier GENIN, Pierre-Antoine LANDEL, Mohamed ADERGHAL)

28

PREMIÈRE PARTIE

SUR LA GRANDE ARCHE DES SPÉCIFICITÉS LOCALES : DES ANCRAGES DIVERSIFIÉS POUR DES DYNAMIQUES TERRITORIALES CONTRASTÉES.

- I Les parcs agroforestiers à frêne dimorphe des Aït M'hamed (Haut Atlas central) : une spécificité locale bien gardée (Didier Genin et Mohamed Alifriqui) 30
- II Valorisation du zgougou (graines de pin d'Alep) dans le Haut Tell tunisien: Communautés collectrices et ancrage territorial (Hamza Ayari) 52
- III Au pays du cèdre, l'ancrage territorial ravive le local. Cas de la Réserve de cèdres du Chouf (Amani Fares et Geneviève Michon) 66
- IV L'émergence de la culture du figuier de Barbarie en zone pré-saharienne marocaine (Région de Sbouya-Sidi Ifni) : incidences paysagères et socio-territoriales (Didier Genin, Mohamed Alifriqui, Miguel Genin) 88
- V La rose du M'Goun. Un bon exemple pour réfléchir les relations entre ancrage, patrimonialisation et banalisation¹ (Geneviève Michon, Mohamed Aderghal, Mohamed Berriane, Pierre-Antoine Landel) 114
- VI La viande de chevreau de l'arganeraie : une spécificité embarrassante ? Heurs et malheurs d'une initiative de certification (Saïd Chatibi, François Casabianca, Didier Genin) 132
- VII Le lavandin à Oulmès (Plateau central marocain). La trajectoire perturbée d'une spécificité en construction (Mohamed Aderghal, Bouchra Karroud, Geneviève Michon) 160
- VIII L'ancrage territorial des entreprises de la filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales dans la vallée de la Drôme (Biovallée) (Marie-Laure Duffaud-Prévost) 176

196

DEUXIÈME PARTIE

QUAND LE GÉNÉRIQUE GÉNÈRE DU SPÉCIFIQUE

- IX Les spécificités des territoires hydrauliques des arrière-pays méditerranéens et leurs contributions éventuelles au développement local durable (Thierry Ruf, Mhamed Mahdane) 198
- X La valorisation des produits pastoraux dans les arrière-pays méditerranéens, entre mythe et réalité. Le cas de la laine de mouton dans les Matmata (Sud-Est tunisien) (Ali Hanafi) 222
- XI Controverses sur la nature du maquis et sur ses qualifications en ressource pastorale (Jean-Michel Sorba et Geneviève Michon) 250
- XII Y'a-t-il un processus de construction d'une spécificité territoriale autour du figuier de Barbarie dans les montagnes Ait Baâmrane (arrière-pays de Sidi Ifni) ? (LASSAAD LABIDI) (Mohamed Aderghal, Majda Mourow, Geneviève Michon, Antoine Adam, Bruno Romagny) 266
- XIII Des milieux ancreurs de spécificités. Le cas des terrasses ardéchoises et cévenoles (Pierre-Antoine Landel) 284

306

TROISIÈME PARTIE

POLITIQUES, MARCHES ET ENCADREMENT DES SPÉCIFICITÉS LOCALES

- XIV Le marché peut-il devenir une ressource pour l'ancrage territorial des productions locales ? Les enseignements des foires à thème de Corse et du Maroc (Jean-Michel Sorba, Geneviève Michon) 308
- XV Entre fausse authenticité et innovation authentique : bilan de deux trajectoires des tapis de Taznakht (Haut Atlas marocain) et des Matmata Centraux (Sud-Est tunisien) (Ali Hanafi, Hanane Bouaabd) 328
- XVI Les spécificités locales et l'action publique dans les arrière-pays méditerranéens : logique de muséification, mise en scène ou levier de développement ? (Jean-Paul Dubeur) 354
- XVII Le développement territorial comme alternative pour les régions marginales en Tunisie, entre mythe et réalité (Mohamed Elloumi) 366

SOMMAIRE

Introduction

Les spécificités locales dans les arrière-pays méditerranéens, des mots pour des actes... et retour ?

Didier Genin

Institut de Recherche pour le Développement et Aix-Marseille Université
Laboratoire Population, Environnement, Développement, UMR151
Marseille, France
didier.genin@ird.fr

Pierre-Antoine Landel

Université Grenoble-Alpes
UMR PACTE
Grenoble, France
pierre-antoine.landel@univ-grenoble-alpes.fr

Mohamed Aderghal

Université Mohamed V
Laboratoire d'Ingénierie du Tourisme, Patrimoine et Développement Durable
Rabat, Maroc
m.aderghal@gmail.com

Politiques
territoriales et de
développement

Ancrage
territorial

Dynamiques

Processus
de patrimonialisation

Spécificités
locales

Définition(s)

L'intérêt pour les arrière-pays n'est pas nouveau (Lacoste, 1965 ; Rist, 2007, Naciri 2016). Ces derniers sont souvent perçus comme des espaces en retard en termes de développement, qui subissent les influences des métropoles, sans bénéficier du dynamisme de ces dernières. Dans le monde méditerranéen, la catégorie d'arrière-pays est projetée sur les montagnes, et renvoie à la notion de marge désarticulée du reste de l'espace régional ou national en raison de l'enclavement, du sous équipement et de déficits en tout genre, en particulier démographiques et économiques, auquel ils sont confrontés. On peut même dire que selon un sens commun bien établi, les arrière-pays accumulent les problèmes qui en donnent une image négative par rapport à celle des métropoles. Il est certain que les retards sont bien réels, mais on ne peut simplement les attribuer à un déterminisme de la géographie et/ou de l'histoire. Ils sont aussi le résultat d'un processus d'exclusion, commandé par la stratégie spatiale et de localisation de l'économie capitaliste, d'une part, et des politiques de développement plus orientées à favoriser « les régions qui gagnent », de l'autre. Mais si c'est là une réalité que partagent les arrière-pays au nord et au sud de la Méditerranée, on ne peut qualifier cet état comme résultant d'un même processus ni activé par les mêmes mécanismes. Dans les pays de la rive nord, le déclin des arrière-pays est ancien (du milieu du XIX^e siècle aux années 1980), il s'est manifesté par la déprise démographique et agricole, ayant rendu nécessaire une politique de revitalisation à coup de projets et de programmes nationaux et européens. Si l'espace rural fait l'objet depuis les années 1980 d'un mouvement de reprise démographique (Kayser, 1990), celle-ci est en grande partie due à des mobilités

résidentielles. Dans les pays de la rive sud, les arrière-pays en dépit de la crise des économies paysannes, sont restés peuplés, et les premiers projets de développement qui leur ont été destinés remontent seulement aux années 80. Leur aboutissement a été compromis par les divers Programmes d'Ajustement Structurels imposés par le FMI et la Banque mondiale.

Dans le contexte actuel, marqué par la crise du modèle capitaliste de consommation et de rapport à l'environnement, les arrière-pays méditerranéens semblent converger vers un même destin, celui de constituer des territoires producteurs de valeurs économiques et patrimoniales. Cette nouvelle fonction attribuée aux arrière-pays se base sur la mise en avant de ressources spécifiques censées être en mesure d'être valorisées sur des marchés extérieurs et de porter l'image de tout un territoire, en devenir la signature et l'affirmation de sa singularité.

Dès lors, les ressources d'un territoire pourraient constituer un outil central pour activer son développement. Encore faut-il être en mesure de les définir, d'en évaluer la consistance et de les mettre en dynamique. Comme le mentionnaient Pinchemel & Pinchemel (1988), « les ressources d'un milieu ne deviennent telles que si les hommes les perçoivent comme de possibles richesses ou que si, les connaissant, ils les recherchent explicitement ». La notion de ressources dépasse ainsi largement les seuls aspects matériels, temporels et géographiques pour aborder le domaine des perceptions et représentations propres aux individus et aux sociétés en général. La « ressource » correspond alors à tout objet matériel (un produit par exemple) ou immatériel (un savoir-faire, un patrimoine culturel, etc.) dont la valeur est reconnue localement, et qui peut

ainsi faire l'objet d'une valorisation individuelle ou collective. Certaines peuvent être génériques, comme le pétrole, les produits alimentaires indifférenciés (lait, viande...). D'autres sont spécifiques par leur originalité, par leurs modes de production ou par leur forte interaction au territoire et à l'histoire des acteurs (Perron & Janin 2015). Elles sont alors bien souvent porteuses de qualités fortes, fruits d'une longue maturation et adaptation à l'environnement socio-environnemental qui les a générées.

Nous nous intéressons ici à ces dernières. La création de ressources propres au territoire se fait en valorisant ses potentiels spécifiques, c'est à dire les avantages relatifs qui distinguent le territoire par rapport aux autres territoires (Koop et al., 2010). Dès lors un certain nombre de questions se posent :

- Qu'est-ce qui définit une spécificité locale ? Quels sont les fondements et les facteurs de son émergence et de son ancrage dans le territoire ? Y-a-t-il une certaine part de déterminisme des milieux biophysiques dans l'émergence des spécificités locales ou dépendent-elles uniquement de facteurs humains ? Les ressources particulières d'un milieu sont-elles le facteur si ce n'est exclusif, du moins nécessaire du développement des territoires ruraux ? Comment sont-elles interprétées, mises en valeur ou détournées par les sociétés locales qui les exploitent ? Les systèmes de représentation de la nature élaborés au fil du temps par les sociétés rurales locales ne constituent-ils pas une clé pour l'identification des spécificités locales et des territoires auxquels elles sont associées ?
- Quelles sont les dynamiques induites par l'émergence de spécificités locales dans les territoires ? Se réfèrent-elles uniquement aux dynamiques socio-économiques, ou aussi

aux dynamiques culturelles et identitaires voire écologiques ? En quoi peuvent-elles contribuer à structurer le renforcement des gouvernances locales et de l'action collective ? Quels sont les risques associés, risques de banalisation, de détournement de l'image, de captation d'aides au profit de quelques-uns ? Quelles sont les actions des acteurs publics et institutionnels mises en œuvre localement ? Constituent-elles de réels appuis ou des pis-aller en termes d'équité dans les politiques globales de développement au niveau des Nations ?

Telles sont pêle-mêle quelques unes des questions que s'est posé à divers degrés un groupe de chercheurs, provenant de disciplines diversifiées, impliqués dans le programme MED-INN-LOCAL¹ (Innovations locales dans les arrière-pays méditerranéens) dans le cadre d'un work package intitulé « Émergence des spécificités locales et construction des ressources territoriales ». À partir d'une variété de terrains localisés dans quatre pays du pourtour méditerranéen (France, Liban, Maroc, Tunisie) et de problématiques locales particulières. Ils ont tenté de partager leur expérience et réfléchir ensemble sur les concepts sous-jacents à la thématique des spécificités et du développement local. En guise de fil directeur préliminaire, une campagne d'enquêtes a été réalisée en 2016 auprès de ces chercheurs à partir d'un questionnaire semi-structuré, sur leurs conceptions des spécificités locales et les conditions de leur émergence (Lazreg, 2016). Celle-ci a constitué un support de base pour discuter de ces notions et partager des expériences diversifiées. Deux séminaires ont été organisés : un premier a permis d'approfondir la notion d'ancrage territorial des spécificités locales à Corte en janvier 2015. Le second s'est déroulé à Tunis en

janvier 2018. Il a été l'occasion de présenter une synthèse des travaux et de les mettre en discussion.

Ce numéro des « Impromptus », fruit de travaux discutés lors du séminaire de Tunis, a pour ambition de relater une partie des expériences et des débats nourris qui ont eu lieu dans ce groupe de recherche, et de proposer des éléments de réflexion et d'aide à la décision sur cette thématique par nature interdisciplinaire.

¹ Programme financé par l'Agence Nationale de la Recherche, Programme Transmed (ANR-12-TMED- 0001-01)

I. Une nécessaire clarification sémantique

I.1 Spécifique, spécificités, spécification, trois termes à interroger ?

La notion de spécificité peut être approchée par trois termes qui convergent pour former un objet scientifique qui mérite d'être exploré de façon interdisciplinaire : spécifique, spécification, spécificité. Le premier désigne un état, le second un processus et le troisième, un résultat. Tous trois méritent d'être considérés au travers de leur relation à la question du territoire.

Il y a derrière le qualificatif spécifique, quelque chose qui distingue un objet, qui le rend particulier par rapport aux autres objets de son genre. En biologie, est spécifique ce qui est propre à une espèce, à une catégorie de choses et à elle seule. Ceci permet de distinguer des espèces, lesquelles peuvent être exclusives de milieux et de zones particuliers, comme par exemple l'arganier, qui est alors considéré comme une espèce endémique au sud-ouest marocain, ou bien celles dont l'aire de répartition est beaucoup plus large, même si elles peuvent présenter des nuances particulières (éco-types). En géographie, la notion de spécificité est implicite dans les analyses des rapports société-milieu, où l'on cherche à mettre en évidence l'originalité d'un terroir ou d'une région, dans la tradition de l'école française fondée par Vidal de La Blache. Ce que nous retrouvons systématisé dans les monographies régionales, ou considéré à partir d'un point de vue interactionniste, chez Cholley qui explique l'originalité culturelle dans un terroir par les interactions multiples et complexes entre les éléments physiques et humains, qu'il synthétise dans sa notion de combinaison (Gras, 1975). Plus récemment, et dans une approche qui rompt avec l'approche idéographique à

la recherche de l'unique, Chamussy (1989) la mobilise pour étudier l'organisation sociale qui découle des formes de l'espace et arrange les objets de l'espace. Cela signifie que la nature n'est pas spécifique en elle-même, ce sont des formes d'organisation qui en découlent que peuvent émerger des spécificités. C'est le regard qu'on leur porte, les caractéristiques, scientifiques et symboliques, les valeurs et l'usage qu'on leur attribue qui les rendent spécifiques. En économie, Colletis et Pecqueur (2005) distinguent ressources génériques et ressources spécifiques. Les premières sont « totalement transférables, leur valeur est une valeur d'échange ». Les secondes ne « peuvent en aucun cas être transférées. Ces ressources naissent de processus interactifs et sont alors engendrées dans leur configuration ». Dans un contexte de mondialisation, l'enjeu de développement d'un territoire est de créer les conditions de la construction de ces ressources spécifiques pour renforcer ses capacités d'accès au marché.

La notion de spécification fait l'objet d'un plus grand consensus et d'une certaine homogénéité de définition dans la mesure où celle-ci est considérée comme un processus et non comme un état. Encore faut-il s'entendre sur la nature des opérations mises en œuvre. Différentes entrées peuvent être proposées. Si le processus de différenciation peut porter sur le mode de production ou de valorisation de ressources spécifiques à un territoire, différentes phases en sont essentielles. La première est relative au processus de révélation de la ressource. Les acteurs impliqués, locaux et/ou externes, vont mettre en avant des qualités spécifiques des ressources d'un territoire qui n'avaient pas été perçues jusqu'alors. Peut s'enclencher alors une deuxième phase qui va permettre d'orienter les actions vers des formes de production renouvelées ou

innovantes, et vers une valorisation. Il peut s'agir d'accéder à des marchés extérieurs, mais aussi de résoudre des problèmes productifs ou de s'adapter à de nouveaux équilibres ou conflits locaux. Cette construction peut s'imposer de façon désancrée du territoire, ou reposer sur la valorisation d'un héritage de l'histoire, s'inscrivant dans un processus de patrimonialisation, c'est-à-dire de sélection à des fins de transmission. Enfin, une troisième phase va mettre l'accent sur une médiatisation, qui va promouvoir la typicité et l'authenticité, ou habiller un objet banal de qualités réelles ou créées, et d'augmenter sa valeur. Cette mise en avant va dans ce cas mobiliser des artefacts, qui laissent entrevoir le risque permanent de banalisation concomitant du processus de spécification.

La notion de spécificité locale ne va donc pas forcément de soi, d'une part en raison de la difficulté éventuelle de déceler de prime abord des éléments particuliers – parfois pourtant bien

réels – mobilisés par une société locale, d'autre part, parce que d'autres éléments peuvent être délibérément mis en exergue sans qu'ils aient a priori de connexion organique avec le territoire qui les promeut. En première instance nous avons proposé de caractériser les spécificités locales comme « des éléments matériels ou immatériels mis en avant, développés ou construits par une société locale, qui ne sont pas communs ailleurs, et qui participent à son identité ».

Les spécificités locales se réfèrent ainsi à des « objets » qui peuvent être de natures assez différentes. L'enquête menée auprès des membres de notre groupe de chercheurs sur les objets de leurs travaux sur les spécificités locales montre que si les produits de terroirs (alimentaires en général) dominent, on trouve aussi dans le panel d'autres objets comme les modes de savoir-faire, de gestion, d'organisation, ou encore des territoires particuliers dans leur ensemble.

Tableau 1 : Quelques exemples de types de spécificités locales étudiées dans le cadre du groupe de travail sur la construction des spécificités locale et l'émergence des ressources territoriales

Produits de terroir	Mode de gestion, d'organisation, de fabrication	Territoires dans leur ensemble ; lieux, événements
Figue de Barbarie des Aït Ba'amran ; laine des Matmata ; huile d'argan et viande de chevreau de l'arganeraie ; miel de Corse et du Souss ; plantes aromatiques et médicinales ; zgougou de la dorsale tunisienne	Filière des plante aromatiques ; tapis de Tazenakht (Maroc) et des Matmata (Tunisie) ; parcs à frêne dimorphe du Haut Atlas, arganeraie ; agricultures en terrasses	Bio-vallée de la Drôme ; Réserve de biosphère du Chouf, Liban, Réserve de Biosphère Intercontinentale de la Méditerranée ; Géoparcs ; foires ; systèmes hydro-agricoles ; activités autour de la rose du M'goun, sud du Haut Atlas marocain ; maquis corse, châtaigneraie ardéchoise.

Dans les expressions employées pour définir les spécificités locales proposées par ces chercheurs (tableau 2), on retrouve trois caractéristiques qui sont mobilisées autour de leur nature, de leurs propriétés et de leurs fonctions :

La « nature » des spécificités locales définit les contours des objets considérés comme

spécificités locales.

Les « propriétés » des spécificités locales se réfèrent à des éléments de caractérisation ou de différenciation qui permettent de les mettre en avant.

Les « fonctions » des spécificités locales éclairent sur les finalités attribuées ou attendues à la mise en avant des spécificités locales. Les

idées de démarquage et de revendication d'identité reviennent le plus souvent.

Ces attributs peuvent être mobilisés individuellement ou conjointement pour distinguer les objets d'étude considérés comme spécificités locales. Ces dernières vont avoir pour effet de réunir des acteurs d'un territoire, en même temps que de les distinguer de ceux d'autres territoires.

Enfin, si les notions de spécificité locale et de spécification sont dans la grande majorité des cas liées et synergiques, elles peuvent parfois entraîner des ruptures ou des antagonismes latents qui ont surtout à voir avec les modes de gouvernance et les rapports de forces en présence dans la mobilisation des ressources territoriales. Ainsi, dans le cas de l'arganeraie et des dynamiques autour du développement de l'huile d'argan, Michon et al. (2017) insistent sur ses possibles conflits d'intérêt en illustrant que : « la spécification implique parfois des transformations drastiques qui peuvent aller jusqu'à effacer les propriétés mêmes de la spécificité (gommage de la multi-fonctionnalité de la forêt domestique, suppression du rôle des chèvres, mécanisation, disparition des pratiques féminines traditionnelles), allant même jusqu'à la "déterritorialisation" (produit de terroir sans terroir) ». Dans d'autres cas, les enjeux monétaires liés à la spécification d'un produit peuvent parfois conduire soit à des détournements de l'authentique avec des pertes de savoirs, soit à des innovations techniques renforçant les dynamiques de savoir faire locales, comme on peut l'observer dans le cas de la fabrication de tapis ethniques dans le Sud tunisien ou le Sud marocain (Hanafi & Bouabid, cet ouvrage). Enfin les paysages culturels à frêne dimorphe du Haut Atlas central marocain montrent qu'une spécificité locale peut devenir un élément fondamental du fonctionnement d'une société locale, sans

qu'il y ait vraiment eu un processus formel et synergique de spécification (Genin & Alifriqui, cet ouvrage).

I.2 Vers une définition harmonisée des spécificités locales

Une définition harmonisée présente toujours un caractère normatif qui peut ne pas couvrir la diversité des situations rencontrées lorsque l'on parle de spécificités locales ; elle présente néanmoins le grand intérêt de fixer un cadre général et de sérier les problématiques qu'elle recouvre. La richesse des propositions de définition fournies par le panel de chercheurs permet de structurer une définition autour des trois éléments saillants présentés précédemment : les natures, les propriétés et les fonctions des spécificités locales.

Nous proposons ainsi une définition à vocation heuristique des spécificités locales de la manière suivante :

« Éléments matériels ou immatériels valorisés ou construits par une société locale, censés permettre sa différenciation et le renforcement de son identité.

Les spécificités locales se construisent dans la plupart des cas à la conjonction entre 1) l'empreinte de longues interactions entre une société et son environnement, faites d'adaptations, de transformations et d'inventivité, traduisant les particularités culturelles et cognitives d'une communauté humaine, et 2) la résultante d'interventions et d'incitations extérieures pouvant générer des perspectives nouvelles de développement, mais aussi modifier les équilibres et les rapports sociaux locaux ».

II. À la recherche des liens aux lieux et aux cultures locales : une longue quête scientifique

La thématique des spécificités locales se nourrit de plusieurs approches scientifiques complémentaires proposées notamment autour des ressources territoriales, de l'ancrage territorial et des travaux autour de la patrimonialisation des ressources.

II.1 Des spécificités locales aux ressources territoriales... et retour...

On trouve dans la littérature tout un corpus de travaux – notamment nourris et dynamisés par Campagne et Pecqueur (2014) – s'attachant à mieux définir les liens liant les ressources spécifiques d'un territoire avec les dynamiques collectives et les opportunités mises en jeu pour en faire des instruments de développement par la construction de ressources territoriales.

Dans le contexte actuel du développement des échanges conduisant à la construction d'une économie libéralisée et mondialisée, l'élaboration et la pérennité de réponses locales aux besoins locaux – à la base du développement local – ne peuvent se concevoir sans avoir pour toile de fond l'idée de compétitivité, qui implique le lien entre spécificité et stratégie de développement d'un territoire. « Il ne s'agit plus de faire comme son voisin, si possible moins cher », mais plutôt de « faire ce que le voisin ne sait pas faire » (Pecqueur, 2001).

Cette approche appelle une démarche collective, à la fois de vision intégrée du territoire, de valorisation des patrimoines et de médiatisation. Elle aboutit à une stratégie de développement basée sur une offre singulière mettant en avant des images et des valeurs souvent placées sous le signe de la qualité et

de la typicité, du respect de l'environnement et de la diversité bio-culturelle. Cette offre résulte de la coordination d'acteurs autour de ressources territorialisées.

Par la mise en avant d'une spécificité à l'appui d'une action de développement, les espaces ne sont alors plus perçus comme des milieux arriérés et immobiles, mais au contraire comme des territoires de production et/ou des lieux de d'innovation territoriale. Il ne s'agit plus seulement de chercher à tirer le meilleur parti des ressources données du territoire, mais bien d'appréhender le territoire dans son ensemble et d'en faire le résultat d'une coordination d'acteurs. Une des clés de compréhension de ce changement de paradigme résiderait dans la capacité de ces territoires à se doter d'une forme d'autonomie suffisante pour construire un projet mobilisant des ressources spécifiques. Selon cette acception, la ressource territoriale n'est pas seulement « située », elle est le fondement de la construction de territoires, par son pouvoir rassembleur des acteurs engagés dans des processus de co-construction, qui prend la forme de coordination collective, d'appropriation commune et d'apprentissage cumulatif. Toutefois, les spécificités deviennent des objets mobiles, susceptibles de profondes transformations. Elles invitent à approfondir la notion d'ancrage territorial.

II.2 L'ancrage territorial : une évidence toujours vérifiée ?

Le territoire est-il toujours l'élément fondamental d'émergence et de consolidation des spécificités locales ? De prime abord, on

peut considérer qu'une spécificité locale est par essence attachée au lieu et à la société qui la construisent (à travers les données naturelles, la culture agraire, technique et alimentaire, l'histoire). La relation entre produit et territoire est évidente lorsque l'on est sur des marchés locaux et dans des relations d'interconnaissance. Le maintien de ces liens doit être re-questionné lorsque l'on change d'échelle, d'usages et de valeurs, ou que l'on multiplie les acteurs, qui n'entretiennent pas les mêmes liens avec le territoire.

Pour rendre compte de ces liens, la notion d'ancrage territorial est souvent utilisée, mais demande à être précisée en dépassant l'implicite qu'elle recouvre classiquement. En géographie, elle prend le sens de territorialité qui résulte d'un processus de territorialisation et établit un degré rapport au territoire. Elle est souvent accompagnée, soit d'un adjectif qui en précise la signification (ancrage territorial, local...), soit d'une mise en opposition ou en tension : couple ancrage/mobilité, ancrage/nomadisme, ancrage/voyage, ancrage/dérive, ancrage/délocalisation, ancrage/instabilité, ancrage/désancrage... Plus largement, l'ancrage renvoie au sentiment d'appartenance aux réseaux de sociabilité et conditionne l'insertion d'un individu dans un collectif.

Nous proposons de retenir l'ancrage territorial comme « la résultante dynamique de la co-construction située et intentionnelle, par diverses catégories d'intervenants, de liens matériels et immatériels entre un lieu (un terroir, un milieu) et une ou plusieurs de ses composantes spécifiques. Il peut s'agir d'objets, de produits et d'activités associés à des démarches de spécification. La construction de ces liens passe par des dispositifs, des acteurs (un groupe, une

firme, une organisation), une institution qui mobilise des savoir-faire internes et externes au territoire » (Aderghal et al, 2017). Il s'agit alors de se pencher sur ce qui se tisse, à travers le processus de spécification, entre une ressource locale et le territoire : comment, par qui, ce lien ressource/territoire s'est-il construit, inventé ou réinventé ? Quel est son degré de réversibilité ? Cela revient aussi à caractériser ce lien : quelle est la nature de la relation entre l'objet et le territoire ? Quelle est son intensité (ou sa solidité) ?

Tout cela a pour corollaire le risque permanent de banalisation. Hors le cas de ressources endémiques non transférables, les observations montrent que la spécification est sans cesse mise à l'épreuve par des processus de banalisation, qui prennent différentes formes. Une première est celle de la multiplication des volumes de production, au travers d'une intensification des modes de production. L'oléiculture de terroir est un secteur vulnérable à ce type d'évolution. Une autre forme de banalisation peut être décrite à partir de l'accroche d'un produit banal à un territoire. La médiatisation va ainsi permettre d'habiller un objet banal avec des qualités réelles ou créées à partir d'un terroir spécifique. Ainsi la « pomme de Midelt », devenue l'emblème de la région située dans le Haut Bassin de la Moulouya, repose sur des variétés de pommes importées (Golden et Starck), connues à l'échelle mondiale, dont l'extension s'est faite au détriment des variétés locales, en s'appuyant sur des modes de production importés par les services de développement agricole (Blanchard, 2016). La banalisation peut aussi se traduire par la perte d'authenticité, considérée comme un « processus social constamment produit et reproduit au quotidien » (Benson, 2013 : 502). On peut assister à une perte de

savoirs locaux au profit de compétences externes. Celles-ci sont renforcées par un dispositif normatif imposé, au détriment de règles locales anciennement partagées. L'impossibilité de délibération locale sur ces normes et les processus de production associés aboutit à la perte des capacités de coordination locales.

La banalisation peut aussi porter sur les processus de fabrication. Le mélange avec d'autres produits, quand ce n'est pas une substitution totale par des composants artificiels ou importés, ou l'association avec d'autres artefacts, reste une possibilité qui affecte par exemple la filière de production de l'eau de rose de Dadès ou la filière porcine en Corse, sans que cela n'entraîne de modification de pratiques locales plus « authentiques ». Les pratiques de marketing qui conduisent la grande distribution à mélanger les produits de terroir avec des produits banaux, ou à présenter tout et n'importe quoi comme « produit de terroir » renforcent l'attractivité des sites commerciaux tout en dévalorisant les spécificités présentées et les démarches qui les portent.

Une autre trajectoire possible des spécificités pourrait être qualifiée de « tentation de l'exclusivité » qui pourrait viser à banaliser une spécificité au détriment d'autres particularités locales. Un territoire est reconnu et identifié par un produit emblématique, par exemple la rose dans la vallée du Mgoun, ou l'huile d'argan dans le Souss. Cette spécialisation liée à la spécification rend invisibles les autres productions du territoire. Dans le cas du Souss, la chèvre de l'arganeraie est occultée par l'huile d'argan. Un produit peut aussi être assigné à un territoire unique qui efface les autres lieux de production. Par exemple, le safran produit sur le territoire des tribus

Souktana et Znaga, est identifié à travers la référence à des localités urbanisées, principalement Taliouine, et aussi Taznakht. Elle peut aussi conduire à une spécialisation forte des systèmes de production territorialisés, ce qui efface la mémoire des anciennes productions du même territoire, comme autour d'Oulmes où la production de lavandin est en passe de reléguer au second plan la race bovine autochtone, d'ailleurs grossièrement nommée race Oulmes Zaer (Aderghal et al., cet ouvrage).

II.3 Processus de patrimonialisation et spécification

Un autre courant, particulièrement actif ces dernières années, concerne les approches en termes de patrimoine. Ce dernier, appréhendé en tant que construit social trans-générationnel, renvoie aux travaux précurseurs d'Henri Ollagnon dans la communauté scientifique francophone (Ollagnon, 1979). La définition proposée par cet auteur fait référence à : « un ensemble d'éléments matériels et immatériels centré sur le titulaire [individu ou communauté humaine], qui concourt à maintenir et à développer son identité et son autonomie par adaptation, dans le temps et dans l'espace à un univers évolutif » (Ollagnon, 2000, p. 339). On observe des similitudes évidentes, et une certaine filiation de la définition que nous proposons pour les spécificités locales. Plus récemment, des auteurs ont rapproché la notion de patrimoine, considérée en tant que mémoire collective, de celle de culture et de civilisation. Dans cette perspective, il s'agit d'étudier « comment les groupes

III. Structure de l'ouvrage

sociaux forment, déforment, reforment, de période en période, des patrimoines qui leur sont spécifiques, en vue d'assurer la permanence de leur identité dans le temps et dans l'espace » (Barrère et al., 2005, p. 19). À l'heure où la notion de patrimoine connaît un succès croissant, inspirant de nombreuses politiques publiques, plusieurs questions méritent d'être posées. Dans quelle mesure les processus de patrimonialisation « exogènes » (Cormier-Salem, 2002) des ressources naturelles, de la biodiversité ou des savoirs locaux, portés et soutenus par l'intervention publique, sont-ils facteurs de résilience, d'adaptabilité ou de « transformabilité » des systèmes socio-écologiques ? Comment interfèrent-ils avec les processus de patrimonialisation « endogènes » ?

Différents auteurs ont montré les intérêts d'une telle démarche patrimoniale pour le fonctionnement, la résilience et la pérennité de spécificités locales et des ressources territoriales (Senil & Landel ; 2016). Nous citerons ici les travaux autour des agdals, ces espaces collectifs à gestion communautaires qui perdurent parfois encore dans les montagnes marocaines et qui présentent des caractéristiques à même d'envisager des formes de gestion durable des ressources ; à la fois sur le plan écologique, socio-économique et culturel (Auclair et al., 2011 ; Genin & Simenel, 2011 ; Auclair & Alifriqui, 2012).

Le patrimoine, sous ses diverses manifestations matérielles et immatérielles, est actuellement considéré comme une ressource territoriale mobilisable par les acteurs pour construire le territoire (Landel, 2007) et explique l'intérêt croissant qui, de par le monde, est accordé à sa valorisation. La finalité de la patrimonialisation de ces

territoires, et des paysages culturels qui en découlent, serait double. Il s'agit d'abord de les préserver pour protéger le cadre de vie et les activités économiques des populations qui y vivent, mais aussi de les valoriser en faisant connaître des objets et pratiques transmises par les générations précédentes. Il peut s'agir de la valorisation touristique de pratiques typiques réhabilitées, comme la transhumance, mais aussi de la promotion des produits issus des activités traditionnelles locales (viande, fruits, artisanat...) en tant que produits de terroir censés générer un revenu substantiel aux producteurs. Mais tout cela ne va pas sans difficultés avec des risques de « scénarisation » liée au développement de l'activité touristique, ou de « muséification » artificielle.

Cet ouvrage a pour ambition d'illustrer, à partir de cas concrets étudiés par un groupe de chercheurs du programme MED-INN-LOCAL, quelques unes des problématiques évoquées ci-avant, qui, bien souvent se combinent et se fondent pour interroger les formes de développement des arrière-pays méditerranéens générées localement, impulsées ou promues par des acteurs de diverses natures. Nous proposons trois entrées pour illustrer la diversité et la complexité des processus de construction, de qualification et de valorisation des spécificités locales.

La Partie 1 explore la diversité des situations. La révélation d'une ressource sur un territoire, et sa spécification, nécessitent une construction sociale qui prend des formes variables dans la durée. Plusieurs approches contrastées sont décelées ici. La première relève d'une construction volontaire et finalisée, initiée et développée par les propres acteurs d'un territoire, par exemple une grande partie des « produits identitaires », la plupart sous IGP, en Corse. Dans la région du Chouf au Liban, différentes initiatives locales individuelles sont menées pour revaloriser des produits traditionnels (savon d'Alep, carreaux de plâtre, lavande). Elles participent à mettre en dynamique une action collective et d'affirmation de la typicité de la région, par l'intermédiaire de la structure mise en place dans le cadre de la Réserve de Biosphère du Chouf comme le montrent Amani Farès et Geneviève Michon. Mais les initiatives locales se heurtent parfois à des réticences de la part d'acteurs institutionnels aux pouvoirs élargis qui peuvent bloquer l'émergence de spécificités locales pourtant porteuses de caractéristiques intéressantes. C'est le cas décrit ici par Saïd Chatibi, François Casabianca et Didier Genin des tentatives de certification de la viande de

chevreau de l'arganeraie du Pays Haha (sud-ouest marocain).

La seconde résulte d'une révélation de qualités spécifiques par un regard – voire une intervention – extérieur, capable de porter un jugement sur les qualités associées à cette ressource (Landel et al, 2014). On est plutôt ici dans la démarche adoptée au Maroc dans le cadre du pilier 2 du Plan Maroc Vert. On retrouve dans ce cas, avec différents modes de particularisme, les dynamiques d'émergence de spécificités locales de la rose du M'goun (sud du Haut Atlas marocain) présentées par Geneviève Michon, Mohamed Aderghal et Pierre-Antoine Landel, ou de la culture du figuier de Barbarie de la région des Aït Ba'amran (sud marocain) abordée par Didier Genin, Mohamed Alifriqui et Miguel Genin. Dans le même ordre d'idées, la spécification peut relever d'un processus engagé par les pouvoirs publics et les collectivités territoriales. Un produit est imposé comme étant ce qui ferait la spécificité d'un territoire, focalisé sur le nom d'un lieu emblématique. Cette situation peut être décrite à partir du cas du lavandin cultivé autour d'Oulmes, dans le Plateau Central marocain, analysée par Mohamed Aderghal, Bouchra Karroud et Geneviève Michon. Dans ces différentes situations, la spécification s'inscrit dans des processus de valorisation variables selon les lieux, mais qui ont tendance à s'appuyer de plus en plus sur des canevas standard portant sur la valorisation marchande, la labellisation (IGP le plus souvent) et l'intervention extérieure.

Un autre cas de figure est celui où des spécificités locales ont été construites de manière endogène par et pour la société qui les développe, et sans qu'elles aient vocation première à être médiatisées en dehors du contexte local dans lequel elles sont mises en œuvre. C'est le cas par exemple des

forêts rurales du Haut Atlas où des modes de façonnage et de conduite des arbres tout à fait remarquables ont été développés afin de fournir de manière pérenne aux hommes et à leurs troupeaux des ressources diversifiées et complémentaires, décrites par Didier Genin et Mohamed Alifriqui. Dans une moindre mesure, on retrouve ici aussi le cas de la récolte du zgougou (graines de pin d'Alep) dans la région du Haut Tell tunisien, engagée, comme le montre Hamza Ayari, dans un processus d'expansion géographique et de commercialisation au niveau national.

Dans d'autres cas, tels que le développement de la filière des plantes aromatiques dans le Diois analysé par Marie-Laure Duffaud-Prévost, on peut observer des processus d'hybridation entre des regards externes et des savoir-faire internes.

Cette diversité de mode d'émergence des spécificités locales montre le génie humain à s'adapter à des conditions environnementales, sociales et économiques parfois très contraignantes et volubiles. Elle met aussi l'accent sur les opportunités et les risques qui y sont liés lorsque l'on change d'échelle d'appréhension et d'intervention, avec notamment des risques de banalisation, d'étouffement de la diversité des pratiques locales et d'appropriation-dépossession extérieure.

La partie 2 interroge les relations entre milieux et spécificités, notamment dans des paysages assez communément rencontrés dans les arrière-pays méditerranéens. La construction des spécificités territoriales interroge en permanence les liens avec les milieux qui en sont porteurs. Ils apportent les éléments matériels nécessaires à leur production, mais aussi les connaissances et savoir-faire qui y sont associés, sans oublier les organisations qu'elles ont pu générer. Tous

ces éléments participent à la construction des paysages qui sont issus d'une interaction continue entre les dynamiques sociales et environnementales passées et actuelles. La diversité des paysages méditerranéens fait de ces arrière-pays une mosaïque, à l'image de la diversité des cultures qui les traversent, mais aussi des produits qui en sont issus. L'intensité des flux et des changements en cours les transforment en une « mosaïque mouvante », en ce sens que les paysages y sont en perpétuelle évolution. Reste à tenter d'expliquer la cause et les effets de ces changements.

L'engagement de processus de spécification, résultant du développement de productions spécifiques qui vont trouver des débouchés dans les espaces métropolisés, va générer d'autres transformations qu'il est intéressant d'explorer. En particulier, l'idée fréquemment rencontrée selon laquelle un bon produit va générer un beau paysage mérite d'être explorée.

Cette situation se rencontre dans certains cas décrits dans la première partie de l'ouvrage. Les paysages des arrière-pays méditerranéens peuvent être porteurs d'images qui renforcent les spécificités des produits qui en sont issus. Les paysages de l'arganeraie accompagnent nombre de supports de promotion de l'huile d'argan, de la même façon que la promotion des plantes aromatiques, médicinales et à parfum vont accompagner la promotion des territoires de production.

Notre propos porte ici sur des paysages plus bannals qui peuvent être rencontrés dans d'autres arrière-pays de par le monde. Ils peuvent être issus des vastes étendues de plateaux ou de montagnes, sur lesquelles reposent des activités pastorales parfois millénaires. Dans certains cas, leur abandon explique la formation de maquis que l'intensité

du couvert végétal va rendre impénétrable. Dans d'autres cas, ce sont les pentes qui vont dominer, et devenir des refuges, nécessitant une intensification des processus de production que seule permettra la construction des terrasses. Enfin, la permanence des tensions sur la ressource en eau génère des aménagements liés au stockage, au transport et à la distribution de l'eau, à l'origine d'une fréquente différenciation des cultures. Ce sont sur ces milieux que différents auteurs ont interrogé les processus de construction des spécificités et les dynamiques qui peuvent y être associées.

La valorisation artisanale de la laine a longtemps permis le maintien des familles nomades des steppes arides et montagnes du Matmata dans le Sud-Est tunisien. Ali Hanafi montre que jusqu'au milieu des années 2000, l'écoulement des produits auprès des clientèles étrangères a permis une expansion de la production, au détriment d'autres activités. Depuis 2011, date de la révolution tunisienne, ces débouchés se sont taris du fait de la profonde transformation de la clientèle touristique et s'imposent des restructurations de filières.

Le maquis constitue un des éléments essentiels de l'identité de la Corse. Jean-Michel Sorba et Geneviève Michon montrent qu'après un long processus d'abandon, il fait l'objet aujourd'hui d'une requalification, en particulier en terme de ressource pastorale. Pourtant, les résultats restent fragiles, du fait de la permanence des difficultés d'accès, qui relèvent de facteurs techniques et socio-économiques, mais aussi réglementaires. Pour les auteurs, la solution passe par la reconsidération du maquis en tant que ressource intégrée avec d'autres ressources, pour penser la transition vers d'autres systèmes, en particulier la transition agroécologique. Cette transition repose sur un « bouquet de spécificités locales », au

sein duquel le pastoralisme occupe une place centrale.

À la limite du Sahara, au sud-ouest du Maroc, l'arrière-pays de Sidi Ifni connaît une importante expansion de la culture du figuier de Barbarie, qui a longtemps tenu une place mesurée dans la culture agraire locale. Mohamed Aderghal, Majda Mourou, Geneviève Michon, Antonin Adam et Bruno Romagny montrent comment les projets de développement en font une ressource majeure, intégrée dans les dispositifs d'action publique de construction de filières et de valorisation des produits du terroir. Partant de la reconfiguration des parcelles, elle conduit à des transformations de fond. La culture occupe aujourd'hui une place centrale dans l'espace, mais elle peine à acquérir le statut de ressource territoriale. Si les revenus générés sont significatifs, ils sont captés par des négociants entrepreneurs. Les conflits, notamment fonciers, se multiplient. L'expérience coopérative reste marginale et la coordination d'acteurs est difficile à mettre en place.

Si elles peuvent être rencontrées dans d'autres régions de la planète, les terrasses restent un marqueur des paysages de pente des arrière-pays méditerranéens. Même si le couvert végétal les dissimule souvent, leur présence témoigne de la vigueur des civilisations rurales du passé. Pierre-Antoine Landel montre qu'elles constituent une métaphore des différentes trajectoires qui affectent ces arrière-pays. Elles peuvent être le support des extensions résidentielles périurbaines, comme du développement d'activités récréatives et touristiques dans des espaces plus éloignés sous contrôle urbain. Face à d'importants surcoûts de production par rapport à des modèles de production « compétitifs », elles font l'objet des processus de déprise agricole. Pourtant, parfois, elles

sont le support de relances de productions spécifiques. Dans ce cas, elles acquièrent le statut de patrimoines dont la conservation va devenir un but essentiel pour ceux qui en sont les titulaires. Le seul moyen d'y parvenir sera d'y relancer des productions qui leur permettront d'y vivre. S'affirmeraient ainsi des ressources territoriales, par leur lien au lieu, mais aussi patrimoniales, par leur inscription dans l'histoire longue du territoire.

Enfin, de tout temps, la ressource en eau et plus particulièrement, les tensions liées à sa gestion dans un contexte de rareté ou d'excès, en font un élément fondamental de l'identité des arrière-pays méditerranéens. Thierry Ruf montre l'importance de l'approche historique pour expliquer la diversité des territoires hydrauliques et comprendre les spécificités comme résultant des relations entre des « bassins versants producteurs d'eau et des bassins déversants utilisateurs ». Un certain nombre de ces dispositifs sont insérés dans des processus de patrimonialisation, qui interrogent les interrelations avec des systèmes d'irrigation modernes et leurs liens avec la trajectoire des processus de spécification.

La Partie 3 aborde les rôles de l'action publique et des marchés dans les processus de spécification. L'action publique dans les zones rurales « marginales » est un élément omniprésent des politiques de développement nationales depuis une quarantaine d'années, qui peuvent se décliner par des dispositifs particuliers selon les pays.

Au Maghreb, que ce soit dans le cas d'options très centralisatrices (comme au Maroc avec le Plan Maroc Vert) ou plus ouvertes à la décentralisation (comme en Tunisie par exemple où la région est reconnue comme un niveau de décision autonome [chapitre 7 de la nouvelle Constitution]), les zones marginales constituent toujours un élément de langage

important de la part des politiques quand se traite le thème du développement.

Mohamed Elloumi se livre ainsi à une analyse critique de la politique de développement des zones marginales tunisiennes, basée principalement sur une approche territoriale. Mise en place depuis la révolution de 2011, cette politique postule que le développement territorial permet aux territoires en difficulté de baser leur développement non pas sur une hypothétique compétitivité des prix de leur produits, mais sur une compétitivité basée sur la différenciation et la typicité de ces produits. Il met en lumière les questions posées par les processus d'émergence des territoires de développement en Tunisie à la suite de l'échec relatif des projets de développement conduits selon des approches descendantes. Il passe en revue les apports et les limites du développement territorial dans le contexte tunisien, pour enfin faire une présentation rapide de quelques approches innovantes en terme de développement territorial inclusif qui semblent pouvoir apporter des réponses aux questions de développement des zones marginales.

De même, Jean-Paul Dubeuf constate que les programmes de développement, à la fois en Corse et au Maroc, mettent en avant la spécificité des produits, des savoir-faire et des cultures locales de ces territoires comme levier principal de création de valeur. Elles constitueraient des ressources susceptibles de favoriser leur développement durable. Il analyse comment les politiques publiques révèlent et mobilisent ces spécificités, avec quelles représentations et avec quels modes de gouvernance, pour identifier leur capacité à ouvrir des perspectives de développement. Mais les formes de production et les grandes orientations des politiques de développement s'avèrent toutefois encore insuffisantes pour

comprendre la complexité des constructions des ressources spécifiques. Ali Hanafi et Hanane Bouaabd mettent en évidence, dans le cas de la fabrication de tapis dit « ethniques », les pressions exercées par la demande et le marché pour insuffler des stratégies de production et de commercialisation conduisant à des trajectoires contrastées : la première trajectoire se déclare « traditionnelle » en appliquant un savoir-faire purement technique, mettant en avant la tradition. Cette trajectoire suit malheureusement bien souvent une démarche non authentique de production des tapis avec notamment l'usage d'une laine bon marché, sa coloration chimique et le recours à un vieillissement accéléré des tapis. Une deuxième trajectoire se déclare « moderniste » représentant un petit groupe de femmes appartenant à une association à Taznakht (Maroc). Dans cette trajectoire, les artisanes appliquent un savoir-faire artistique qui respecte une démarche authentique mais qui, en cours de route, perd tout ancrage territorial et patrimonial par rapport à la région. Entre l'une et l'autre de ces deux trajectoires, ces arrière-pays ont toujours eu du mal à trouver la bonne posture pour conserver leurs connaissances, les transmettre et innover afin d'assurer un développement économique pour leurs habitants. Les marchés volatiles n'aident pas à renforcer les identités recherchées ou promues.

Dans un cadre de réflexion plus élargi, Jean-Michel Sorba et Geneviève Michon insistent enfin sur le fait que la construction d'une ressource spécifique ne peut se réduire aux seuls « facteurs de production » et à des mises en normes venues « d'en haut ». Les activités marchandes de proximité constituent aussi un ressort majeur, bien que souvent ignoré, du processus de spécification et d'ancrage en couplant les pratiques productives aux

pratiques d'usages des productions. En s'appuyant sur les exemples des marchés de foire en Corse et au Maroc, ils montrent que les cadres produits par l'économie des spécificités se trouvent augmentés par les dimensions relationnelles de proximité liées à la sociologie des marchés. Alors que s'affirme la conception que le développement des zones marginalisées devient multisectoriel, territorialisé et participatif, il s'agit de développer des stratégies « d'innovation rurale » qui favorisent la reconnaissance des savoirs et savoir-faire locaux, ainsi que les atouts régionaux, et permettent aux acteurs locaux d'avoir la maîtrise de leur destin. Il devient alors essentiel de reconsidérer la relation entre le local et le global en privilégiant des formes de répartition plus équitables des avantages au profit du local et du territoire (Abaab & Guillaume, 2003). Il ne s'agit là pas seulement d'équité, mais aussi d'enjeux géopolitiques et sociaux dans un monde de plus en plus enclin à l'instabilité. C'est ainsi que l'économie globale devrait conduire à un renforcement d'opportunités diversifiées en offrant des marchés plus étendus aux produits locaux. La labellisation et la certification en est-elle une voie à privilégier ? Peut-elle constituer une opportunité pour revoir nos modes d'exploitation des ressources et d'alimentation ? Quels sont les risques de détournement, de captation des aides publiques au seul profit de quelques uns ? Les typicités et la multifonctionnalité traditionnelle de ces arrière-pays peuvent-elle être un socle pour mettre en dynamique ces espaces, qu'ils ne soient pas seulement un élément annexe de folklorisation, et qu'ils ne reçoivent pas seulement les miettes d'un développement économique et social qui se situe ailleurs ? Tels sont aussi les enjeux sous-jacents abordés dans les différentes études de cas proposées ici.

Tableau 2 : Quelques expressions employées pour notre collectif de chercheurs pour caractériser la nature, les propriétés ou les fonctions des spécificités locale (reconstitution à partir des données de l'enquête conduite par Asma Lazreg, 2016).

NATURE	PROPRIETES	FONCTIONS
« Éléments matériels ou immatériels mis en avant, développées ou construits par une société locale » ; « zones » ; « produits ou ressources propres à un territoire » ; « ressource d'un territoire non imitable et non transférable ailleurs » ; « l'empreinte des interactions entre une société et son environnement » ; « des activités et des productions particulières » ; « produit ou chose ou trait caractéristique d'un territoire » ; « produits provenant des ressources naturelles et activités traditionnelles » ; « produits ou entités particuliers ».	« pas communs ailleurs » ; « ayant subi des transformations particulières » ; « contenus symboliques, identitaires et culturels qui permettent la démarcation » ; « qui s'oppose à générique » ; « pas une donnée figée, ni exclusive du territoire » ; « liées aux particularités environnementales, économiques et sociales » ; « n'existe que dans un territoire bien déterminé autour d'une certaine culture locale qui a su la valoriser » ; « liées à la fois aux produits et aux pratiques » ; « caractéristique et authenticité » ; « exclusivité et originalité » ; « fruit d'une adaptation, c'est à dire d'une interaction spécifique entre la société et son environnement ».	« permet de distinguer un territoire, une qualité, une originalité et une exclusivité » ; « identité » ; « identification » ; « création d'une niche » ; « on met en avant certains produits et on rend invisibles d'autres » ; « définir le territoire ; renforcer l'économie et l'identité » ; « permet le démarquage entre territoires en concurrence » ; « assure le fonctionnement et renforce la résilience du système »

BIBLIOGRAPHIE

Abaab A., Guillaume H.

- 2003. Entre local et global : pluralité d'acteurs, complexité d'intervention dans la gestion des ressources et le développement rural. In : Picouet M. et al. (Eds), Environnement et sociétés rurales en mutation, approches alternatives. Coll. Latitudes 23, IRD Éditions, pp. 261-290.

Aderghal M., Casabianca F., Landel P.A., Michon G., Senil N.

- 2017. L'ancrage territorial des spécificités : regards croisés sur les arrière-pays méditerranéens. Hespéris-Tamuda, 52 (1) :357-381. <http://www.documentation.ird.fr/hor/fdi:010069915>

Auclair L., Baudot P., Genin D., Romagny B., Simenel R.

- 2011. Patrimony for resilience : evidence from forest Agdal in Moroccan high Atlas. Ecology & Society, [en ligne], 16 : 24, <http://dx.doi.org/10.575/ES-04429-160424>

Auclair L., Alifriqui M. (Eds)

- 2012. Agdal, patrimoine socio-écologique de l'Atlas marocain. IRCAM Rabat & IRD Editions, Marseille, 645p.

Barrère C., Barthelemy D. Nieddu M., Vivien F.D.

- 2005. Réinventer le patrimoine : de la culture à l'économie, une nouvelle pensée du patrimoine ? Éditions L'Harmattan, Paris.

Benson M.

- 2013. Living the «Real» Dream in la France profonde ? : Lifesty migration, social distinction, and the authenticities of everyday life. Anthropological Quarterly, 86 (2), 501-525

Blanchard H.

- 2016. Transformations des systèmes agricoles dans la province de Midelt. Mémoire de fin d'étude d'ingénieur, AgroSup Dijon, 111p.

Campagne P., Pecqueur B.

- 2014. Le développement territorial, Paris, éditions Charles Léopold Mayer

Chamussy H.

- 1989. À propos de la spécificité des espaces de montagne, (fugue épistémologique). Revue de Géographie Alpine, vol. 77, /1, 1989, p. 243-257, https://www.persee.fr/doc/rga_0035-1121_1989_num_77_1_2744

Colletis G., Pecqueur B.

- 2004. Révélation de ressources spécifiques et coordination située, l'économie de proximité, Marseille, France. 17 p., 2004, Revue Économie et Institution.

Cormier-Salem MC. Juhé-Beaulaton D., Boutrais J.B., Roussel B. (Eds)

- 2005. Patrimoines naturels au Sud : territoires, identités et stratégies locales. IRD Editions, Paris, coll. Colloques et Séminaires, 552 p.

Genin D., Simenel R.

- 2011. Endogenous Berber forest management and the functional shaping of rural forests in Southern Morocco : implications for shared forest management options. Human Ecology 39(3) : 257-269. <http://dx.doi.org/10.1007/s10745-011-9390-2>.

Gras J.

- 1975. André Cholley (1886-1968) », in. Les géographes français, Bulletin de la Section de Géographie, LXXXI années 1968-1974, pp. 153-171.

Kayser B.

- 1990. La renaissance rurale. Sociologie des campagnes du monde occidental, Paris, Colin,

Koop K., Landel P.A., Pecqueur B.

- 2010 : « Pourquoi croire au modèle du développement territorial au Maghreb ? Une approche critique », EchoGéo [En ligne], numéro 13 | 2010.
URL : <http://echogeo.revues.org/12065>

Lacoste Y.

- 1965. : Géographie du sous-développement, Paris : Presses Universitaires de France.

Landel P.A.

- 2007. Invention de patrimoines et création de territoires, in Gumuchian H., Pecqueur B. (Eds), La ressource territoriale, Paris, Economica, Anthropos,

Landel P.A., Gagnol L., Oiry-Varacca M.

- 2014. Ressources territoriales et destinations touristiques : des couples en devenir ? », Journal of Alpine Research | Revue de géographie alpine [En ligne], 102-1 | 2014, mis en ligne le 23 mars 2014, consulté le 17 juin 2014. URL : <http://rga.revues.org/2326>

Lazreg A.

- 2016. Analyser les processus de spécification dans les arrière-pays méditerranéens. Approche comparée France, Maroc, Tunisie. Mémoire Master 2, Univ. Saint-Etienne, 54 p.

Michon. G., Genin D., Romagny B., Alifriqui A., Auclair L.

- 2017. Autour de l'arganier : jusqu'où peut-on « faire son marché » dans les savoirs locaux ? . Autrepart 81 : 75-90.

Naciri M.

- 2016. Les arrière-pays : émergence réelle ou invention idéale ? . In : Berriane M., Michon G. (Eds), Les terroirs au sud, vers un nouveau modèle ? Univ. Rabat & IRD Editions, pp. 13-27.

Ollagnon, H.

- 1979. Propositions pour une gestion patrimoniale des eaux souterraines : l'expérience de la nappe phréatique d'Alsace. Bulletin ministériel pour la rationalisation des choix budgétaires 36 : 33-73. La documentation française, Paris, France.

Ollagnon H.

- 2000. La gestion en patrimoine commun de la qualité de l'eau dans un bassin. Les ressources en eau. Droits de propriété, économie et environnement. In : M. Falque et M. Massenet. Paris, Dalloz : 325-345.

Pecqueur B.

- 2005. Le développement territorial : une nouvelle approche des processus de développement pour les économies du Sud. In : Antheaume B. Giraut F. (Eds) (2005). Le territoire est mort. Vive les territoires !, IRD Editions, pp. 295-316

Pecqueur B.

- 2001. Qualité et développement territorial : l'hypothèse du panier de biens. Économie Rurale 261-2001 : 37-49.

Perron L., Janin C.

- 2015. Valoriser les ressources territoriales : des clés pour l'action. Guide méthodologique. SUACI Alpes du nord, 101 p.

Pinchemel P., Pinchemel G.

- 1988. La face de la terre. Armand Colin Editions. 520p.

Rist G.

- 2007. Le développement, histoire d'une croyance occidentale, 3^e édition revue et augmentée, Paris, Presses de Sciences Po

Senil N., Landel P.A.

- 2016. De la ressource territoriale à la ressource patrimoniale. In : Glon E., Pecqueur B. (coord.). Au cœur des territoires créatifs, Proximités et ressources territoriales, Presses Universitaires de Rennes, pp. 237-245.

PARTIE 1

**SUR LA GRANDE ARCHE DES
SPÉCIFICITÉS LOCALES : DES ANCRAGES
DIVERSIFIÉS POUR DES DYNAMIQUES
TERRITORIALES CONTRASTÉES.**

Chapitre 1

Les parcs agroforestiers à frêne dimorphe des Aït M'hamed (Haut Atlas central) : une spécificité locale bien gardée

Didier Genin

Institut de Recherche pour le Développement et Aix-Marseille Université
Laboratoire Population, Environnement, Développement, UMR151
Marseille, France
didier.genin@ird.fr

Mohamed Alifriqui

Université Cadi Ayyad
Département Environnement
Marrakech, Maroc
alifriqui@gmail.com

Parc
agroforestier

Haut Atlas

Paysage
culturel

Savoirs écologiques locaux

Endogénéité

Les parcs agroforestiers à frêne dimorphe (*Fraxinus dimorpha*) constituent des peuplements clairs spontanés assez rares dans l'Atlas marocain. Cet arbre endémique fournit un bois à la fois solide et souple, pour la fabrication des toits des maisons (poutres et perches), surtout un fourrage de qualité en automne. Dans la zone d'Aït M'Hamed (Haut Atlas central), ces peuplements sont régulièrement taillés selon des cycles très précis : pour un même arbre, exploitation en trognes tous les 4 ans ; puis conservation de certaines tiges bien droites pour être exploitées lors du cycle suivant (8 ans) comme perches, ou bien laissées encore pour qu'elles deviennent poutres. De même, les arbres surpâturés sont protégés par la construction de murets de pierres pour les préserver de la dent du bétail (« tahboucht » en Berbère). Les jeunes repousses sont alors sélectionnées et liées entre elles afin de s'anastomoser au cours du temps pour ne former qu'un seul gros tronc. Cette technique traditionnelle permet d'obtenir une augmentation de la productivité en feuilles fourragères de 31 % , par rapport à un arbre non anastomosé. Il s'ensuit la formation de paysages culturels singuliers. Cette spécificité relève à la fois de la matérialité (paysages, ressources arborées particulières) et de l'immatérialité (accumulation de savoirs et pratiques singulières, patrimoine culturel et technique), avec un ancrage territorial évident. Cependant, on se trouve ici dans un cas de construction de spécificités locales PAR et POUR une société locale, sans forcément une volonté formelle de spécification, mais qui a pour fonction première de répondre à des besoins locaux, et de participer à la résilience du système socio-écologique en soi.

The dimorphic ash (*Fraxinus dimorpha*) agroforestry parks are spontaneous, open stands that are quite rare in the Moroccan Atlas. This endemic tree provides both solid and flexible wood for the manufacture of house roofs (beams and poles), and an especially high-quality forage in autumn. In the Aït M'Hamed area (Central High Atlas), these stands are regularly pruned according to very precise cycles: for a same individual tree, pollarding every 4 years; and conservation of some very straight stems to be exploited during the next cycle (8 years) as poles, or left again so that they become beams. Another remarkable practice concerns the construction of low stone walls to protect overgrazed trees from the teeth of livestock («tahboucht» in Berber). The young regrowths are then selected and linked together to anastomose over time and constitute a single trunk. This traditional technique results in a 31% increase in forage leaf productivity compared to a non-anastomosed tree. This results in the formation of particular and functional cultural landscapes. This specificity is both material (landscapes, particular tree resources) and immaterial (accumulation of singular knowledge and practices, cultural and technical heritage), with an obvious territorial anchoring. However, we are here in a case of the construction of local specificities BY and FOR a local society, without necessarily a formal desire for specification, but whose primary function is to respond to local needs, and to participate in the resilience of the socio-ecological system in itself.

Introduction

Les milieux boisés constituent des espaces-ressources importants pour les modes de vie traditionnels des sociétés montagnardes de l'Atlas marocain. Ces formations, en général spontanées et non semées par les populations locales, sont complètement intégrées à leur espace domestique et remplissent différentes fonctions : de production de matières premières (bois de construction, bois de feu, fourrage foliaire), de collecte de différents produits (plantes médicinales et aromatiques, produits tinctoriaux, etc.), de protection (au-dessus des villages par exemple pour limiter les chutes de blocs de pierre), de conservation d'espèces, ou comme lieux sacrés (forêts sacrées, cimetières, arbres lieux de Maarouf). Les espaces boisés sont aussi souvent considérés comme des « trousse de sécurité » permettant de faire face à des périodes critiques dans l'approvisionnement en ressources. Ils sont complètement intégrés dans la trame paysagère – parfois singulière – des espaces agroforestiers et ruraux des montagnes atlasiques, et en assurent des services écosystémiques fondamentaux. D'ailleurs on retrouve dans le Haut Atlas des zones boisées localisées à proximité immédiate des villages, un peu comme des jardins périphériques des habitations. La raison invoquée par les populations locales est la nécessité d'avoir un accès facile aux ressources lors d'épisodes climatiques adverses comme de fortes chutes de neige. La forêt n'est pas vraiment séparée de « l'univers de vie » des habitants, contrairement au schéma dominant des cultures occidentales où forêts et espaces agricoles présentent des limites marquées (Larsen, 2005 ; Siskonen, 2007).

Les parcs agroforestiers à frêne dimorphe

(*Fraxinus dimorpha*) se trouvent dans des situations topo-climatiques particulières dans les montagnes atlasiques et sont gérés localement par les communautés paysannes qui les utilisent. Ils correspondent tout à fait à la définition des spécificités locales que nous avons proposée dans Aderghal et al. (à paraître), comme étant des « éléments matériels ou immatériels construits ou valorisés par une société locale, censés permettre sa différenciation et le renforcement de son identité ». Mais cette spécificité locale est un peu particulière dans le sens où elle n'est pas médiatisée et ne fait l'objet que de très peu de flux en dehors des communautés qui l'ont façonnée. Dès lors, elle constitue un exemple original de la diversité des formes que peuvent prendre les spécificités locales et pourrait nourrir la réflexion sur le développement local et l'innovation dans les arrière-pays méditerranéens de manière plus globale à l'heure où l'agroforesterie est présentée comme une voie prometteuse de production alimentaire dans le contexte actuel des changements globaux.

Nous centrerons ici nos propos sur les éléments caractéristiques qui font du système de conduite des parcs agroforestiers des Aït M'Hamed une spécificité locale. Ils font appel à des travaux antérieurs que nous avons menés, à la fois sur le plan descriptif (enquêtes participantes, caractérisation des calendriers fourragers) et analytique (mesures sur les arbres, détermination de valeur nutritive, mesures de productivité des feuilles), et qui ont fait l'objet de publications particulières. Les lecteurs intéressés pourront obtenir des compléments plus précis concernant les pratiques mises en œuvre et leurs impacts socio-écologiques dans Genin

& Alifriqui (2016), Genin et al. (2017) ; Genin et al. (2018), Genin & Alifriqui (2018), ainsi que dans le documentaire « Bergers sculpteurs d'arbres du Haut Atlas » (<http://mediamed.mmsh.univ-aix.fr/chaines/labexMed/Pages/Labexmed-0018.aspx>) disponible en ligne.

Rendre lien cliquable

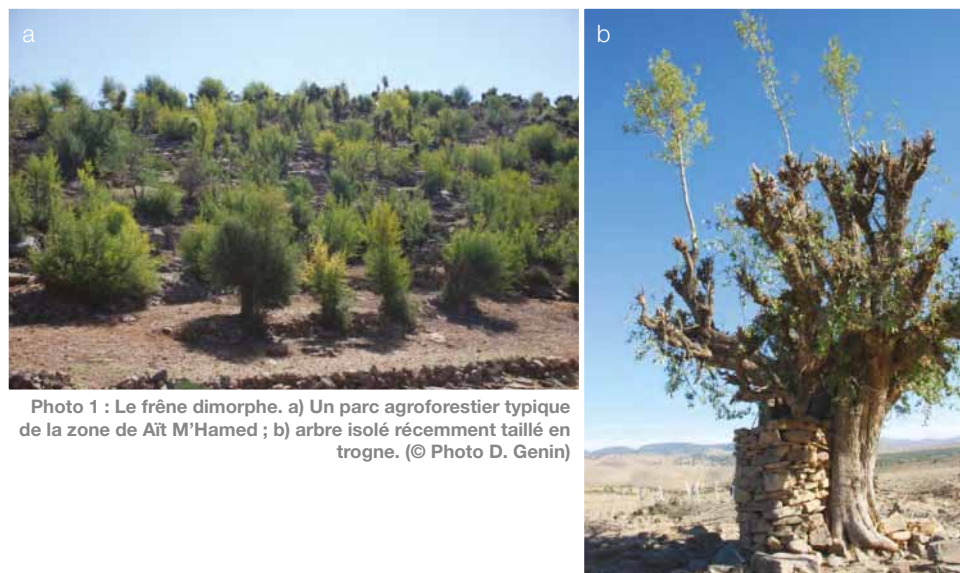
¹ Rituels d'ex voto destinés aux saints

² Cela remet quelque peu en question la notion « d'aréoles de dégradation autour des villages » classiquement proposée dans les études environnementales sur les pressions anthropiques (Taïbi & El Hanani 2004).

I. Le frêne dimorphe : espèce clé de voûte d'un système agroforestier original

Le frêne dimorphe occupe une niche écologique particulière dans le Haut Atlas, localisée entre 1200 et 2000 mètres d'altitude, généralement dans les bas de pentes rocailleuses, fonds de vallées et ravins, présentant des inversions de température. Il supporte à la fois des froids intenses en hiver (-20°C) et des fortes chaleurs en été (+40°C). Ce frêne est un arbre multi-usage. Il fournit plusieurs produits comme du bois de feu, du bois d'œuvre et du bois de construction (perches et poutres), des produits alimentaires et médicinaux, des substances tinctoriales et du fourrage. Les peuplements à frêne dimorphe se présentent généralement sous forme de parcs agroforestiers, avec une densité d'arbres entre 70 et 800/ha, mais aussi sous forme d'arbres plus ou moins isolés sur les plateaux calcaires dépourvus de sols (photo 1). Parfois des formations

plus forestières sont observées. On note aussi dans les franges des peuplements mixtes avec le chêne vert (*Quercus ilex*). La commune d'Ait M'Hamed, située au sud de la province d'Azilal, constitue l'archétype d'une zone du Haut Atlas où s'est développée une société locale reposant en grande mesure sur l'utilisation et la gestion des peuplements naturels à frêne dimorphe. Hormis une zone domaniale relativement réduite, les parcs à frênes sont de propriété individuelle et soumis à une gestion individuelle. Le nombre d'arbres possédés par chaque famille est très hétérogène (de 8 à plus de 3 000 arbres). Cependant, il apparaît que leur gestion suit le même patron général, sauf pour les rares parcs très étendus où l'exploitation des arbres, individuellement, est beaucoup plus épisodique.



Deux caractéristiques apparaissent immédiatement aux yeux de l'observateur du paysage forestier à frêne dimorphe :

- L'étêtage généralisé des arbres adultes
- Une hétérogénéité de port des arbres (photo 2), avec, notamment, la présence d'arbres présentant des troncs très trapus et de diamètres conséquents (parfois > à 1 m).



Photo 2 : trois types physiologiques de frêne dimorphe. (De gauche à droite : tronc anastomosé, forme en taillis multicaule, forme buissonnante. (© Photo D. Genin)

Les peuplements de frênes sont principalement utilisés d'août à novembre pour fournir du fourrage aux troupeaux d'ovins et de caprins de la zone³. Les arbres sont taillés en trogne avec une hachette sur des cycles de coupe de 4 années afin de permettre à l'arbre une croissance suffisante. Les branches feuillues ainsi coupées sont consommées directement en frais sur le parcours par les moutons

et les chèvres (photos 3 et 4). L'arbre est généralement amputé de la totalité de ses branches qui peuvent se compter à plus de 250. Le nombre de branches effectivement coupées au cours d'une journée donnée est adapté au nombre d'animaux à nourrir. Le coefficient de corrélation entre le nombre de branches coupées quotidiennement et la taille du troupeau est $r^2 = 0,71$ ($n = 65$,

³ Les données chiffrées présentées ci-après proviennent d'une enquête participative réalisée en 2012 auprès d'une cinquantaine d'exploitations et de travaux de digestibilité in vivo, réalisés directement au sein d'une exploitation agricole, afin de déterminer les usages et valeur nutritive du frêne dimorphe.

$p < 0,001$). Le nombre moyen de branches coupées quotidiennement par tête est de 1,2, mais des différences significatives ont été observées entre les troupeaux recevant par ailleurs de la luzerne fraîche comme complément alimentaire (0,9 branche/tête) ou non (1,7 branche/tête). Ces quantités correspondent approximativement à une contribution du feuillage des frênes de 20 à 35 % de l'alimentation quotidienne des animaux, respectivement (Genin et al., 2016). La coupe a lieu une fois par jour, le matin, pour 88 % des personnes interrogées, tandis que 12 % (tous possédant plus de 500 arbres

individuels) déclarent répéter l'opération dans l'après-midi. Lorsqu'ils trouvent des branches particulièrement vigoureuses et droites (de 1 à 15 selon les arbres), les cueilleurs les conservent et les façonnent généralement en les éclaircissant sur une longueur de 3,5 m. Ces branches pousseront pendant un cycle quadriennal supplémentaire pour offrir après 8 années de croissance des perches calibrées d'environ 7 cm de diamètre servant principalement à couvrir les toits des maisons. Parfois, des perches particulièrement vigoureuses sont conservées afin de produire des poutres au bout d'environ 30 ans.



Photo 3 : Consommation du feuillage de frêne dimorphe par les troupeaux de petits ruminants, directement sur le parcours. (© Photo D. Genin)



Photo 4: ruée vers les feuilles de frêne fraîchement coupées (photo D. Genin)

Un autre aspect des plus remarquables du savoir-faire et des pratiques de gestion des arbres dans cette région concerne la technique du tahboucht, qui est liée à la protection et la régénération des arbres surpâturés – appelés localement rochers verts. Le terme berbère tahboucht est dérivé du verbe habouch qui signifie « éduquer », « à la mère ». Il consiste à construire des murs de pierre autour des petits arbres afin de les protéger contre l'abrouissement par le bétail jusqu'à ce qu'ils soient au-dessus de la portée maximale de la dent des moutons et des chèvres (1,5-2 m de hauteur). Les rejets de souche ainsi protégés peuvent donc se développer normalement. Seules les tiges les plus vigoureuses et les plus droites sont ensuite conservées (3 à 12)

et attachées entre elles. En se développant, elles vont s'unir, entrer dans un processus d'anastomose, et former un seul grand tronc composé de plusieurs compartiments de tiges (photo 5). Selon 69 % des habitants interrogés, l'objectif de cette pratique est d'améliorer la productivité et la longévité de l'arbre. Et, de fait, les mesures écologiques effectuées confirment sur le plan scientifique cette assertion (Genin et al. 2018).



Photo 5 : Le « tahboucht » une technique endogène de protection et de régénération des arbres surpâturés, et de façonnage des troncs pour en augmenter la productivité. (© Photo D. Genin)

Les peuplements de frêne ne sont pas considérés par les populations locales comme des « forêts », des « parcours » ou des « zones de production de bois », mais comme des espaces multifonctionnels intégrés, grâce à la malléabilité permise par le genre *Fraxinus* (Thiebaut, 2007). Au niveau du paysage, on observe la présence de quatre physionomies de peuplements de frêne (parcs arborés cultivés ou non, espaces forestiers, arbres isolés) qui ont toutes leur utilité et une diversité des formes d'arbres résultant du façonnage humain. Ces deux aspects permettent aux populations de récolter chaque année des ressources diversifiées à partir de leurs frênes, et donc de participer à la gestion de l'ensemble du système agricole. Les perches et les poutres sont façonnées avec anticipation directement sur les arbres vivants afin de fournir des matériaux de construction futurs. De plus, des parcs créés avec une densité d'arbres relativement faible permettent la culture de céréales sous couvert, tout en assurant les services écosystémiques spécifiques généralement fournis par les arbres (Jose, 2009).

La fonction pastorale du frêne dimorphe constitue la base des décisions de gestion relatives au frêne, notamment parce que ses feuilles présentent une bonne valeur fourragère (70 % de digestibilité de la matière sèche in vivo) pour les troupeaux de petits ruminants durant la période critique de l'automne (Genin et al., 2016). Cette utilisation principale est également signalée dans plusieurs autres régions du monde pour d'autres espèces de frêne, et a également marqué les paysages, comme ceux de la région pyrénéenne où les frênes (*Fraxinus excelsior*) étaient toujours présents sous forme de bosquets près des bergeries (Gibon et al. 2015). Le frêne sert ainsi de tampon pour le calendrier fourrager, offre du matériel pour divers objets du quotidien et des services écosystémiques pour l'ensemble du système socio-écologique (Thiebaut, 2007). De plus, nous formulons l'hypothèse que c'est la présence de cet arbre qui a permis à l'ancienne tribu nomade des Aït M'Hamed – appartenant à la grande confédération des Aït Atta du Sud marocain – de s'installer dans cette région, comme alternative aux mouvements de troupeaux

pendant la période automnale de pénurie de fourrage. Les techniques d'écimage et un système très perfectionné de cycles de coupe qui se chevauchent semblent être l'élément clé d'un système original et efficace de gestion des arbres. Mabey (1996) a rapporté un système de coupe plus simple de *Fraxinus excelsior* trouvé en Grande-Bretagne, basé sur une rotation de 10 ans, afin d'obtenir des perches pour la construction. Charlton et ses collaborateurs (2003) ont également mentionné des cycles de rotation intégrés pour l'exploitation d'arbres néo-zélandais

comme source de fourrage, associant l'ététagage et le taillis. De même, certaines études ont également décrit le rôle clé que les arbres peuvent jouer dans le maintien des moyens de subsistance agro-pastoraux et agroforestiers, en particulier dans les environnements difficiles comme les hautes montagnes et les zones arides. Singh et ses collaborateurs (2015) ont ainsi décrit comment un chêne-ours est devenu le pilier du fonctionnement d'un système agro-sylvo-pastoral durable dans les montagnes indiennes.

II. En quoi les parcs à frêne dimorphe constituent-ils une spécificité locale ?

Les parcs à frêne dimorphe, dans leur physionomie et les utilisations qui en sont faites, correspondent en tous points aux éléments de distinction proposés par Pecqueur (2005) pour caractériser les spécificités locales comme « une forme de valorisation de connaissances, des compétences, de la relation de travail, des savoir-faire des individus et des entreprises qui sont fondés sur une histoire commune, traduite dans les connaissances, les pratiques, les règles et les représentations collectives ». Cette spécificité relève à la fois de la matérialité (paysages, ressources arborées particulières) et de l'immatérialité (accumulation de savoirs et pratiques, patrimoine culturel et technique), avec un ancrage territorial évident.

II.1 Une ressource arborée peu commune

Si l'aire d'extension du frêne dimorphe est très étendue, du Maroc occidental à l'Asie centrale, elle est aussi très fragmentée. Elle présente des zones de concentration, l'une dans les montagnes du Maroc, l'autre en Asie centrale en Afghanistan et dans l'Himalaya occidental. Au Maroc on le rencontre dans de nombreux massifs du Haut Atlas, mais aussi dans le Moyen Atlas, dans l'Atlas saharien et dans le massif de Saghro. Il doit son nom au fait qu'il présente deux types de feuilles selon son stade de développement et les niveaux de pression qu'il subit : des feuilles petites et denses, ou allongées et aériennes. Essence typiquement montagnarde, on le trouve en peuplements forestiers, surtout sur le versant nord du Haut Atlas central, avec des densités pouvant aller jusqu'à 1500 tiges/ha. Mais les superficies concernées sont faibles

avec une couverture représentant moins de 1 % de l'espace forestier national. On le rencontre aussi souvent sous forme d'arbres isolés, généralement dans des conditions de sols et de microclimats très sèches (plateaux karstiques, sols très rocailleux). Il est aussi associé au chêne vert dans les pentes de mi-versant.

Les zones que l'on peut considérer comme forêts à frêne dimorphe sont relativement peu nombreuses. La plus emblématique se situe sur la commune de Aït M'Hamed. Les formations à frêne dimorphe y structurent un paysage singulier, que l'on peut rapprocher de celui des dehesas et montados d'Espagne et du Portugal, avec une activité humaine de type agropastoral caractéristique.

II.2 Des savoirs et savoir-faire singuliers dans le façonnage et la gestion des parcs à frêne dimorphe

Ils se traduisent par des cyclicités d'usage des ressources arborées extrêmement précises, qui prennent leur source dans des connaissances empiriques approfondies, d'une part, de la biologie et de l'écologie des arbres, et d'autre part, des vulnérabilités et résiliences possibles dans le fonctionnement même de l'exploitation agro-sylvo-pastorale et des modes de vie locaux (Genin & Alifriqui, 2015 ; Genin et al., 2016 ; Genin et al., 2018). On peut les résumer ainsi :

1 - des cycles d'exploitation stricts des arbres en trogne de 4 années pour l'obtention de quantités prévisibles de fourrage en automne, destiné à l'alimentation des troupeaux de petits ruminants,

2 - des cycles emboîtés d'usage des branches les plus vigoureuses pour l'obtention de bois d'œuvre (perches au bout de 8 ans, poutres après 30 ans) et, 3 - des actions de préservation des pousses et repousses de la dent du bétail par la confection de murets de protection (tahboucht) et la sélection des repousses de manière à favoriser l'anastomose des troncs qui améliore fortement l'efficacité de l'arbre pour la production foliaire.

La gestion forestière pratiquée ici est loin des canons de la foresterie classique, du fait d'une exploitation et d'une gestion d'arbres vivants et leur façonnage multifonctionnel en pied. Il s'ensuit des paysages culturels forestiers originaux et pérennes, faits de parcs agroforestiers dont la structure et le fonctionnement répondent aux besoins d'une population très dépendante des ressources naturelles locales, et dont la qualité paysagère et la nature domestique sont indéniables.

II.3 Un patrimoine qui soutient la résilience du système socio-écologique

La notion de patrimoine est aujourd'hui l'une des principales sources d'inspiration, des politiques publiques se réclamant du développement durable des zones marginales pour assurer, d'une part, la protection et la conservation de la biodiversité, des écosystèmes, des savoirs et savoir-faire traditionnels, d'autre part, le développement économique par la valorisation des spécificités locales et enfin, une gestion équitable des ressources et des

territoires (Juhé-Baulaton et al., 2013).

Le cas de la gestion du frêne dimorphe dans les Aït M'Hamed est un exemple remarquable de l'intégration complète d'un écosystème forestier endogène dans un système agroforestier traditionnel, où la séparation entre la forêt et la zone agricole est ténue. Historiquement, les liens entre les hommes et les forêts sont très anciens, fondés sur l'adaptation mutuelle, la formation, l'imitation et la transformation des écosystèmes (Moran & Ostrom, 2005 ; Blanco et al., 2015). Les interactions entre foresterie et agriculture peuvent prendre des formes diverses et la fracture classique entre la sylviculture moderne et l'agriculture que l'on retrouve dans le monde occidental est beaucoup trop tranchée pour pouvoir décrire la diversité et la complexité des situations rencontrées de par le monde.

Ce modèle agrosylvopastoral basé sur les parcs à frêne dimorphe fonctionne admirablement bien dans le cadre d'une économie traditionnelle de subsistance. Il se base sur un savoir faire et des connaissances acquises par les Ait M'hamed, tout au long de leur processus de sédentarisation, à savoir :

- Une connaissance des zones favorables au développement du frêne, notamment sur les versants et les fonds de vallons connaissant des inversions thermiques en hiver.
- Une connaissance précise des aspects biologiques de la croissance et du cycle phénologique des principales espèces fourragères, notamment le frêne dimorphe.
- Une maîtrise des techniques de coupes et de traitements du frêne pour obtenir des arbres avec des formes en trognes caractéristiques.
- Une maîtrise de la conduite, de la protection et du recrutement de jeunes pousses ou régénération.

- Une bonne connaissance du climat et des saisons agricoles, pour régler et organiser l'activité pastorale dans l'espace et dans le temps.

Il sert à la fois de moyens de production et de pouvoir tampon pour renforcer la résilience globale du système et faire face aux aléas de cette zone montagnarde. Il est considéré comme un véritable patrimoine par la société locale, à l'instar de cette personne âgée qui le formule ainsi :

« L'arbre c'est la vie dans nos montagnes. l'Imts [le nom vernaculaire du frêne dimorphe en berbère] nous permet de nourrir nos bêtes, de fabriquer les toits de nos maison ainsi que divers outils, et même de nous soigner... Chez moi nous étions très nombreux, j'ai eu la malchance d'hériter de terres avec très peu d'arbres sur ce plateau rocailleux du Lahbab, alors je fais des tahboucht pour protéger et développer les arbres, et ne pas léguer à mes enfants un désert, Inch Allah » (H. Y., Aït M'Hamed, Prov. Azilal, entretien Avril 2012).

III. Une spécificité sans spécification ?

Il est difficile de retracer formellement la trajectoire d'émergence de ces pratiques, dans la mesure où très peu d'écrits sont disponibles sur cette zone amazigh longtemps restée en dehors de la gouvernance formelle nationale. Les acteurs locaux disent que cette gestion a toujours été pratiquée ainsi par leurs ancêtres.

De plus, la particularité et la spécificité de ce mode de gestion des arbres et de la forêt sont largement méconnues à l'extérieur et encore moins médiatisées. Nous avons nous mêmes eu du mal au début de notre recherche à orienter nos discussions avec les paysans sur ces modes de traitement des arbres. On peut interpréter cela comme une crainte d'avoir des problèmes car, dans la loi forestière, l'exploitation d'arbres vivants sans autorisation des Services forestiers de l'État est interdite et constitue un délit. C'est également une pratique tellement intégrée à l'habitude qu'il n'était pas considéré comme « nécessaire » de s'y arrêter. Pourtant, dans cette zone, les rythmes d'exploitation et de vie tournent autour de cette ressource et de cette gestion.

On se trouve ici dans un cas de construction de spécificités locales PAR et POUR une société locale, ayant pour fonction première de répondre à des besoins locaux, et de participer à la résilience du système socio-écologique en soi. Les parcs à frênes ne cristallisent pas d'intérêts économiques directs et ne représentent ainsi que peu d'enjeux vis-à-vis de l'extérieur. L'existence de ces structures paysagères et productives est directement liée aux modes de vie développés localement ; et leur devenir dépendra de l'évolution de ces modes de vie et de l'accès à des ressources extérieures. Les savoirs et savoir-faire qui y sont mis en œuvre n'en constituent pas

moins un patrimoine matériel et immatériel très intéressant, pouvant inspirer des voies alternatives et innovantes de gestion durable de la forêt.

Ils sont aussi porteurs d'autres enjeux qui peuvent avoir des portées plus générales pour réfléchir et impulser d'autres approches du développement durable.

IV. Enjeux patrimoniaux et scientifiques

VI.1 Façonner des arbres culturellement modifiés

Le façonnage d'arbres vivants se retrouve dans nombre de peuples forestiers, dans le monde entier. Un courant de recherche les nomme : Arbres Culturellement Modifiés (Culturally Modified Living Trees en anglais) (Turner et al., 2006). Ils se caractérisent par des modifications physiologiques dues à des récoltes de ressources particulières par rapport à la seule matière ligneuse de l'arbre (écorces, poix et résine, branches, feuillage), à des tailles et écimages non conventionnels favorisant tels ou tels types de ressources ligneuses (photo 6), ou à des modifications à des fins artistiques et rituelles. Ils constituent à la fois des mémoires sur les modes de vie et de représentation de la nature, et des éléments de réflexion souvent riches pour apporter des éclairages novateurs pour des formes alternatives d'utilisation et de gestion des arbres et des espaces forestiers. Souvent, leur utilisation est associée à des systèmes de croyances ou à des approches particulières d'autres formes de vie qui ont pour résultat la conservation des arbres sur pied et des forêts, et la préservation ou l'amélioration de leur valeur d'habitat et de leur productivité. Divers types d'arbres culturellement modifiés ont une signification religieuse ou spirituelle, liant les gens à leurs ancêtres qui les utilisaient avant eux, et bornant l'utilisation et l'occupation traditionnelle du territoire. Ils résultent d'un savoir forestier traditionnel (Traditional Forest-Related Knowledge) qui a été défini dans le cadre du Forum des Nations Unies sur la Forêt en 2004 comme « un corpus cumulatif connaissances, de pratiques et de croyances, transmis de génération en

génération par la transmission culturelle et évoluant constamment par des processus d'adaptation, sur les relations entre les êtres vivants (y compris les humains) entre eux et avec leur environnement forestier » (UNFF 2004). Turner et ses collaborateurs (2009) ont publié une belle synthèse sur ces arbres vivants culturellement modifiés (CMT) au niveau international, et sur leur importance en termes d'économie domestique, d'écologie du paysage et de culture populaire.

VI.2 Créer des paysages culturels et fonctionnels

La combinaison de la biologie et de l'écologie des arbres, des savoirs écologiques traditionnels et des fonctionnalités attribuées aux arbres dans les systèmes agro-sylvo-pastoraux, conduit à la formation de paysages dits culturels (Farina, 2000), dont un des archétypes est la dehesa espagnole ou le montado portugais voisin, écosystèmes anthropiques séculaires composés de chênes taillés pour favoriser la production de glands destinés à un élevage offrant des produits animaux à haute typicité (Ferrás de Oliveira et al. 2016). Dans le paysage culturel à frêne dimorphe que nous avons décrit ici, les arbres semblent être le principal facteur à l'œuvre pour contrôler l'aménagement spatial des différentes composantes du paysage rural local. Par conséquent, les arbres sont des éléments clés de ces paysages, tant sur le plan structurel que fonctionnel, en particulier les arbres dont la forme naturelle a été modifiée pour fournir une diversité de ressources aux humains (Berkes et Davidson-Hunt, 2006). Ce système agroforestier, basé sur la combinaison de peuplements et de

formes d'arbres diversifiés, correspond bien à ces paysages culturels développés au cours de plusieurs générations d'hommes (Farina, 2000). Ils présentent des caractéristiques écologiques propres qui contribuent à la fois à la promotion de rétroactions mutuelles des processus naturels et humains, à une certaine résilience environnementale due à un régime tempéré de perturbations humaines, au maintien des modèles paysagers (diversité et hétérogénéité de la mosaïque terrestre), ainsi

qu'à la conservation de certains processus paysagers tels que le caractère auto-organisateur de la matrice écologique. Cette vision de la forêt « humanisée » et de la place effective et potentielle de l'arbre dans les modes de vie des humains connaît aujourd'hui un regain d'intérêt pour envisager des modes de production alimentaires plus en accord avec la biologie et l'écologie des plantes et des écosystèmes anthropisés.



Photo 6 : Le frêne dimorphe, un arbre culturellement modifié offrant trois types de ressources (fourrage, perches, poutres) à partir d'un même arbre exploité différemment et selon des cyclicités précises (photo D. Genin).

Conclusion

Le savoir écologique déployé pour façonner les forêts de frêne dimorphe dans le Haut Atlas répond aux deux ensembles de principes de base qui caractérisent les systèmes traditionnels d'utilisation des terres mis en avant par Herzog (1997) et Baldock et al (1995). Le premier englobe des utilisations multiples et séquentielles (rotations), le recyclage, l'économie globale d'énergie et une certaine diffusion spatiale de la pression (Herzog, 1997). Le second comprend un rythme lent de changement qui produit de longues périodes de stabilité relative, des techniques de gestion qui améliorent la diversité structurelle de la végétation, le maintien d'une proportion de végétation semi-naturelle et une faible utilisation des produits agrochimiques (Baldock et al. 1995). Par conséquent, bien que la gestion ne soit pas explicitement orientée vers la conservation de la nature, elle en comporte plusieurs attributs. Les forêts rurales qui en résultent (Genin et al. 2013) sont le plus souvent gérées de manière informelle par les populations locales, mais constituent, pour reprendre l'expression de Michon et al. (2007), « des forêts » à vivre « en ce sens qu'elles intègrent la production et la conservation dans les dimensions sociale, politique et spirituelle » pour la société qui les utilise. Les pratiques traditionnelles d'exploitation et de gestion correspondent également à des objectifs et des logiques qu'il faut mieux comprendre et qui ont des impacts (négatifs ou positifs) sur les composantes physiques et physiologiques des forêts. Malgré leur réputation, et parfois leur apparence de forêts « dégradées », « mal gérées » ou « non rentables », l'exemple pris en considération ici supporte l'affirmation que les forêts rurales peuvent aussi avoir plusieurs qualités impliquées dans le développement durable. Il

s'agit notamment de l'imitation des processus naturels (Blanco et al. 2017), de pratiques plus respectueuses de l'environnement que les pratiques agricoles ou forestières typiques (Michon et al. 2007, Siebert & Belsky 2015) et d'équilibres spécifiques entre « nature » et « culture » (Descola 2005, Genin et al. 2013). Il permet également d'inclure d'autres dimensions fondamentales dans la gestion forestière, telles que la gouvernance et la mise en valeur du patrimoine, des ressources et des paysages.

Dans une nouvelle ère qui cherche à repenser nos formes de production, en particulier avec le développement croissant des systèmes agroforestiers (Bhagwat et al. 2008), ces pratiques peuvent jouer un rôle primordial comme base pour concevoir des itinéraires techniques novateurs et pour intégrer les multiples dimensions des approches autour d'une production agroalimentaire durable dans un monde en pleine mutation. Encore faut-il ne pas en perdre la trace et les sens sous prétexte qu'elles ne sont pas « modernes » et « technicisées ».

Aderghal M., Genin D., Landel P.A., Michon G.

- 2019). Mobiliser la ressource patrimoniale ou ancrer les spécificités. Annales Méditerranéennes d'Économie. (Sous presse).

Baldock, D., Beaufoy, G., Clark, J.

- 1995. The Nature of Farming : Low Intensity Farming Systems in Nine European Countries. Institute for European Environmental Policy, London.

Berkes F., Davidson-Hunt I.

- 2006. Biodiversity, traditional management systems, and cultural landscapes : examples from the boreal forest of Canada. Int Social Sci. J. 187 : 35-47.

Bhagwat S.A., Willis K.J., Birks J.B., Whittaker R.J.

- 2008. Agroforestry : a refuge for tropical biodiversity ? Trends Ecol. Evol. 23(5) : 261-267.

Blanco J., Genin D., Carrière S.

- 2015. The influence of Saharan agro-pastoralism on the structure and dynamics of acacia stands. Agriculture, Ecosystems & Environment 213 : 21-31.

Blanco J., Michon G. Carrière S.

- 2017. Natural ecosystem mimicry in traditional dryland agroecosystems : Insights from an empirical and holistic approach. J. Env. Manage 204 : 111-122.

Charlton J.F.L., Douglas G.B., Wills B.J., Preeble J.E.

- 2003. Farmer experience with tree fodder. New Zealand Grassland Research and Practice Series 10 : 7-15.

Davies D.

- 2005. Indigenous knowledge and the desertification debate : problematising expert knowledge in North Africa. Geoforum 36 : 509-524.

Descola P.

- 2005. Par-delà nature et culture. NRF- Gallimard, Paris, 623 p.
Farina A. 2000. The Cultural Landscape as a Model for the Integration of Ecology and Economics. Bioscience 50(4) : 313-320.

Ferras de Oliveira M.I., Azeda C., Pinto-Correa T.

- 2016. Management of Montados and Dehesas for High Nature Value : an interdisciplinary pathway. Agroforest. Syst. 90 : 1-6.

Genin D., Alifriqui M.

- 2018. How to rejuvenate the elderlies .. and age the youngsters ? Traditional shaping of a native ash tree in the moroccan mountains. In : Burri et al. (Eds) : Into the woods : overlapping the history of ancient forests. Eds Quae, Paris. in press

Genin D., Alifriqui M.

- 2016. La forêt rurale du Haut Atlas : terroirs fonctionnels et fonctions de paysages. In : « Les terroirs au Sud : vers un nouveau modèle ? une expérience marocaine » (ss dir. M. Berriane & G. Michon). IRD Editions & Faculté de Lettres et Sciences Humaines de Rabat, pp. 69-84

Genin D., Aumeerudy-Thomas Y., Balent G., Nasi R.

- 2013. The multiple dimensions of rural forests : lessons from a comparative analysis. Ecology and Society 18 : 27.

Genin D., Crochot C., MSou S., Araba A., Alifriqui M.

- 2016. Meadow up a tree : Feeding flocks with a native ash tree in the Moroccan mountains. Pastoralism : Research, Policies. & Practices 6 : 11-26.

Genin D., M'Sou S., Ferradous A., Alifriqui M.

- 2018. Another vision of sound tree and forest management. Insights from traditional Ash shaping in the Moroccan Berber Mountains. Forest Ecology & Management 429 : 180-188.

Gibon A., Ladet S., Balent G.

- 2015. Diagnostic socioécologique de la gestion des prairies en référence aux services écosystémiques attendus des paysages dans le Parc National des Pyrénées (France). Fourrages 224 305-319.

Herzog F.

- 1997. Stand der agroforstlichen Forschung in Westund Mitteleuropa. Z. Kulturtechnik Landentwicklung 38 (4), 145-148.

Jose S.

- 2009. Agroforestry for ecosystem services and environmental benefits : an overview. Agroforest. Syst. 76 :1-10.

Larsen J.B.

- 2005. Functional Forests in Multifunctional Landscapes. Restoring the Adaptive Capacity of Landscapes with Forests and Trees. EFI Proc. 53 : 97-102.

Mabey R.

- 1996. Flora Britannica : The definitive new guide to Britain's wild flowers, plants and trees. London, United Kingdom : Sinclair Stevenson.

Michon G., De Foresta H., Levang P., Verdeaux F.

- 2007. Domestic forests : a new paradigm for integrating local communities' forestry into tropical forest science. Ecology and Society, 12(2), < <http://www.ecologyandsociety.org/vol12/iss2/art1/>>.

Moran E., Ostrom E. 2

- 005. Seeing the forest and the tree : human-environment interactions in forest ecosystems. the MIT Press, Cambridge, Massachussets, 442 p.

Pecqueur B.

- 2005. Le développement territorial : une nouvelle approche des processus de développement pour les économies du Sud. In : Antheaume B. Giraut F. (Eds) (2005). Le territoire est mort. Vive les territoires !, IRD Editions, pp. 295-316

Rawat Y.S., Vishvakarma S., Oinam S., N.P. Todaria, Maikhuri R.K.

- 2010. Salix fragilis L. : Pollarding potential in dry temperate environment of the North-Western, Himalaya, India. Range Manage. Agroforestry 31(1) :1-6.

Siebert M., Belsky J.M.

- 2015. Historic livelihoods and land uses as ecological disturbances and their role in enhancing biodiversity : An example from Bhutan. Biol. Conserv. 177 : 82-89.

Singh R.K., Singh A., Garnett S.T., Zander D.K., Lobsang D.K., Tsering D.

- 2015. Paisang (*Quercus griffithii*) ; a keystone tree species in sustainable agroecosystem management and livelihoods in Arunachal Pradesh, India. Environmental Manage. 55 : 187–204.

Siskonen H.

- 2007. The conflict between traditional and scientific forest management in 20th century Finland. Forest Ecol. Manage. 249 : 125-133.

Taïbi A., El Hanani M.

- 2004. Identification et suivi des processus de dégradation du milieu dans le bassin de l'oued Dadès (Maroc) par télédétection satellitaire et aérienne. Télédétection 4 : 63-73.

Thiebaut L.

- 2007. «De la racine à la dernière feuille» . Utilisations et représentations du frêne dans une commune des Hautes Pyrénées : quand humains et frênes se rencontrent. Licence Thesis, Univ. Neuchatel, Fac. Sci. hum., Switzerland, 143 p.

Turner N.J., Ari Y., Berkes F., Davidson-Hunt I., Fusun Ertug Z., Miller A.

- 2009. Culturally modified trees : an international perspective. J. Ethnobiol. 29 :237-270.
United Nations Forum on Forests (2004). Report on the Fourth Session. United Nations, New York, 38 p.

Chapitre 2

Valorisation du zgougou (graines de pin d'Alep) dans le Haut Tell tunisien: Communautés collectrices et ancrage territorial



Hamza Ayari

Université de la Manouba, Tunis

UR BICADE

Tunis, Tunisie

ayari.hamza@yahoo.fr



Le développement récent de l'utilisation des graines du pin d'Alep, connu sous le nom du « zgougou », constitue un enjeu important pour la paysannerie tellienne (Tunisie centrale). L'absence de savoir-faire et d'expérience dans la majorité des autres forêts du Haut Tell que celles de la région de Makthar a abouti à des innovations dans les techniques d'exploitation mises en oeuvre par les communautés locales. De même, la surexploitation de la pinède de Kessra a incité les acteurs de la Commune d'Ouled Mrabet à s'organiser pour s'orienter vers l'exploration d'autres pinèdes. Leur interaction avec les communautés des forêts sous-exploitées a créé une certaine concurrence, qui a nécessité d'établir plusieurs formes de compromis avec les populations autochtones. L'absence d'opportunités d'amélioration de revenus et l'absence d'embauches économiques dans la paysannerie ont affaibli l'ancrage à leur territoire des exploitants les plus expérimentés. Mais le recours inévitable aux avances auprès des commerçants et intermédiaires a cependant induit une structure compliquée d'exploitation et de commercialisation, entraînant des dépendances rarement en faveur des exploitants du zgougou. La commercialisation du produit et ses circuits de distribution sont encore discrets dans un contexte récent d'augmentation de la demande liée à son introduction dans l'industrie agroalimentaire et à l'extension de ses usages. Néanmoins, les reboisements étatiques réalisés à partir des années 1960, arrivés à maturité, offrent à la paysannerie tellienne des opportunités d'amélioration de leurs revenus grâce à l'exploitation du zgougou et permettent d'envisager une espèce de symbiose entre les communautés forestières et les pinèdes si celles-ci sont gérées dans une optique de durabilité des ressources.

The recent development of Aleppo pine seeds named "zgoogoo", represents an important challenge for the rural population of the tunisian High Tell. Its exploitation, limited for a long time to the forests surrounding Makthar, now concerns other forests as well. In the absence of knowledge or previous experience, local communities have innovated, with specific exploitation techniques. However, the overexploitation of Kessra's pinewood has incited zgoogoo pickers from Ouled Mrabet to migrate to underexploited forests further away, where they found themselves in competition with local pickers. They had to compromise in various ways. The absence of other economic income raising opportunities weakened the territorial anchorage of the most experimented communities in favor of a specialization in zgoogoo exploitation. The loans given by zgoogoo traders, later remunerated by the product, built a complex structure of exploitation and commercialization, rarely to the advantage of the pickers. The commercialization of zgoogoo and its paths of distribution are still discreet in a new context which is characterized by a rising demand related to the introduction of this product in the agro business industry by multinational firms and to the extension of its uses. When reaching maturity, the plantations offer a wealth of zgoogoo, which has relatively ameliorated the incomes of the population and consequently has lead to a symbiosis between forests' communities and pinewoods, that is when resources are managed in a sustainable way.

Introduction

Situé au nord-ouest de la Tunisie, le Haut Tell renferme une pinède à pin d'Alep (*Pinus halepensis*) qui couvre la majeure partie de ses montagnes. Cette espèce forestière prospère dans un climat semi-aride. La population rurale qui y est associée est installée sur les versants et sur les extrémités de petites plaines céréalières intramontagnardes dans des douars de petite taille. Les taux de chômage élevés et la faiblesse des revenus récurrents dans la zone ont obligé sa population à s'orienter vers la forêt pour exploiter les graines douces du pin d'Alep connues sous le nom de zgougou et qui sont utilisées comme aliment par les tunisiens. Cette activité a connu ces dernières années une expansion de son aire d'exploitation, de consommation et de commercialisation, avec une utilisation dans l'industrie agroalimentaire. Cette expansion du zgougou et sa transformation, ont modifié sa perception d'un produit de misère, liée à l'origine de sa découverte lors des famines du XIX^e siècle, vers un produit « de terroir » qui traduit un processus d'ancrage et de maturité de son exploitation, des savoirs et des dynamiques spatiales des communautés spécialisées qui ont échangé leurs savoir-faire avec les communautés récemment impliquées dans cette activité. L'histoire de la filière zgougou est fortement liée au contexte socio-économique et aux transformations qui lui sont liées. Inversement, cette activité a des impacts sur la paysannerie tellienne sous-employée et fortement dépendante des commerçants pour l'écoulement de ses produits. Quel est donc le rôle de ces communautés spécialisées et des échanges de savoir avec les autres communautés des exploitants dans l'émergence et l'ancrage territorial de la filière zgougou, ainsi que dans sa valorisation récente ?

I. Le rôle de la dynamique des communautés spécialisées dans l'exploitation du zgougou

I.1 Aperçu historique sur l'activité d'exploitation du zgougou

Étant donnée l'absence de documents historiques mentionnant les premières utilisations du zgougou dans la nutrition humaine, nous avons interrogé plusieurs personnes-ressources lors de la réalisation d'enquêtes socio-économiques auprès des exploitants du zgougou à Kessra et Makthar, communes situées à l'extrémité orientale du Haut Tell. Toutes les personnes interrogées nous ont indiqué que leurs ancêtres ont utilisé le zgougou pour la première fois vers la moitié du XIX^e siècle, durant une période de disette, probablement suite à la guerre civile entre les Husseinites. Pour extraire les graines douces du zgougou, les habitants chauffent les cônes durs du pin d'Alep dans des fours creusés dans le sol. Ensuite, ils séparent les graines douces des aïlons auxquelles elles sont attachées. Ils nous ont parlé aussi d'échange de zgougou contre du blé dans les douars dispersés du Haut Tell durant la période coloniale. De nos jours, ils continuent à utiliser les mêmes techniques d'extraction des graines, mais l'usage du zgougou est devenu plus diversifié, même s'il reste lié essentiellement à la préparation « d'assidet zgougou », crème à base de farine et de zgougou moulu, consommée à l'occasion du « Mouled », fête religieuse pour honorer la naissance du prophète Mohamed chez les musulmans.

I.2 La surexploitation des richesses locales et l'apparition des migrations vers les forêts sous-exploitées dans le Haut Tell et la Dorsale tunisienne

Dans le contexte de sous-emploi qui caractérise le Haut Tell tunisien où la stagnation du système céréalier n'a pu ni améliorer les revenus, ni créer ou diversifier les activités, les communautés des clairières de la forêt de Kessra – en particulier celles de Sned El Haddad, Jabnoun et Tella – constituées de microfundiaires ou de sans-terres, sont fortement liées à la collecte du zgougou. Ils exploitent le zgougou même hors de la saison de cueillette entre mi-octobre et fin avril. Avec l'épuisement des richesses locales en cônes matures, rouges, ils commencent à exploiter les cônes verts non matures. Après la cueillette de la totalité des richesses de leur pourtour proche, les cueilleurs d'un douar peuvent pénétrer dans le territoire de douars ou de communautés voisines. Vers la fin du printemps, ils s'orientent vers les villes littorales, en particulier Tunis et les villes du Sahel, pour travailler dans le secteur du bâtiment. Avec l'expansion de l'activité d'exploitation du zgougou et la surexploitation des richesses qui dépasse les potentialités de la pinède, l'administration forestière a décidé de réguler son exploitation et de soumettre des séries forestières à l'enchère publique au plus payant. L'incapacité financière de la paysannerie de ces clairières à se défendre vis-à-vis de la concurrence des « entrepreneurs » forestiers oblige chaque membre-exploitant de la communauté des cueilleurs à payer une somme à celui qui a réussi à obtenir les

droits d'exploitation pour cueillir les cônes, le plus souvent un commerçant de zgougou parmi leur communauté ou un agriculteur « bailleur de fonds ». Ce dernier leur donne aussi une avance qui sera remboursée par des quantités de zgougou sous la formule de vente à terme⁴ qui leur permet de commencer la saison de cueillette. Cette dernière coïncide généralement avec plusieurs autres dépenses automnales, notamment les frais de la rentrée scolaire et les frais des travaux agricoles de leurs petites exploitations céréalières. Récemment, des formes de solidarités communautaires sont apparues. Les habitants d'un douar se groupent pour collecter une somme parmi tous les membres de leur communauté de cueilleurs. Ils participent parfois aux enchères des forêts lointaines auparavant réservées aux exploitants relativement aisés.

1.3 Les destinations des cueilleurs transhumants : des espaces de concurrence entre les communautés riveraines et extérieures

La surexploitation de la forêt de Kessra a, selon les personnes interviewées, incité des exploitants de différents douars à s'orienter vers de nouvelles forêts où ils se trouvent dans la majorité des cas comme des exploitants pionniers. Ainsi, en 2014, des exploitants de Tella se sont déplacés vers la forêt de Gammart dans la banlieue nord de Tunis où ils ont obtenu une récolte de zgougou jamais égalée auparavant selon eux. Ils se déplacent

en groupes de quelques membres qui ont des liens de parenté. Parfois des ménages entiers se déplacent ensemble et s'installent sous des tentes en bâches de polyéthylène dans des conditions de précarité criantes.

Leur activité qui était auparavant très ancrée à leur terroir d'origine se développe ainsi vers de nouvelles destinations. Dans plusieurs cas, surtout après la révolution tunisienne, les exploitants transhumants rencontrent des difficultés d'accès aux ressources qui se traduisent parfois jusqu'à leur exclusion par les communautés autochtones. Ces dernières insistent sur leurs droits historiques sur « leurs forêts ». En l'absence d'intervention de l'administration forestière, les transhumants ne gardent pas le droit d'exploiter la même série l'année suivante. Généralement, ils opèrent des compromis avec les communautés locales, notamment par l'emploi des membres de ces dernières dans la tâche de cueillette des cônes. Dans d'autres cas, les transhumants permettent aux communautés locales d'exploiter uniquement les marges des séries louées puisqu'ils n'arrivent pas à achever la cueillette de la totalité des richesses, du fait d'une clause dans le contrat d'exploitation qui délimite la période d'exploitation au début de la saison des feux. Cette dernière coïncide avec le début du mois de mai pour finir en octobre.



vestiges d'un campement des exploitants transhumants dans un reboisement à Jbel Hdida aux alentours de Nebeur. La maturité des reboisements plantés depuis les années soixante a mobilisé les communautés spécialisées de Sned El Haddad et les communautés locales pour l'exploitation des richesses en zgougou.

(© Photo : H. Ayari)

⁴ La vente à terme est la vente du produit par des avances remboursables selon les cours de la date du contrat et non pas selon les cours de la date du remboursement.

III. L'ancrage territorial de l'exploitation du zgougou

III.1 Le rôle de la stagnation de l'agriculture et de l'activité paysanne dans l'ancrage de la filière zgougou

L'activité agricole traditionnelle de la petite paysannerie tellienne est la céréaliculture associée à l'élevage de petits troupeaux d'ovins et caprins. Ces troupeaux sont généralement dominés par les ovins, à l'exception de quelques communautés des clairières forestières au nord de la forêt de Kessra au niveau du couloir de Zalga et de Sidi Ameur et aux clairières forestières de Takrouna et Aïn Mazer au monts d'Ouergha où les habitants conservent encore des modes d'élevage à dominance caprine en parcours forestier. La faible rentabilité et la faible employabilité de ces activités sont un obstacle à l'amélioration des revenus de la population, laquelle présente encore des niveaux de précarité importants et des vagues d'émigration et d'exode rural récurrentes depuis l'indépendance. Cet exode rural, qui avait un peu ralenti grâce à l'effet des chantiers de lutte contre le sous-développement, est reparti vers la fin des années quatre-vingt après le déclin de l'appui du pouvoir central dans ce domaine. Les chantiers forestiers qui les ont remplacés n'ont pas pu conserver les niveaux d'employabilité mis en œuvre précédemment.

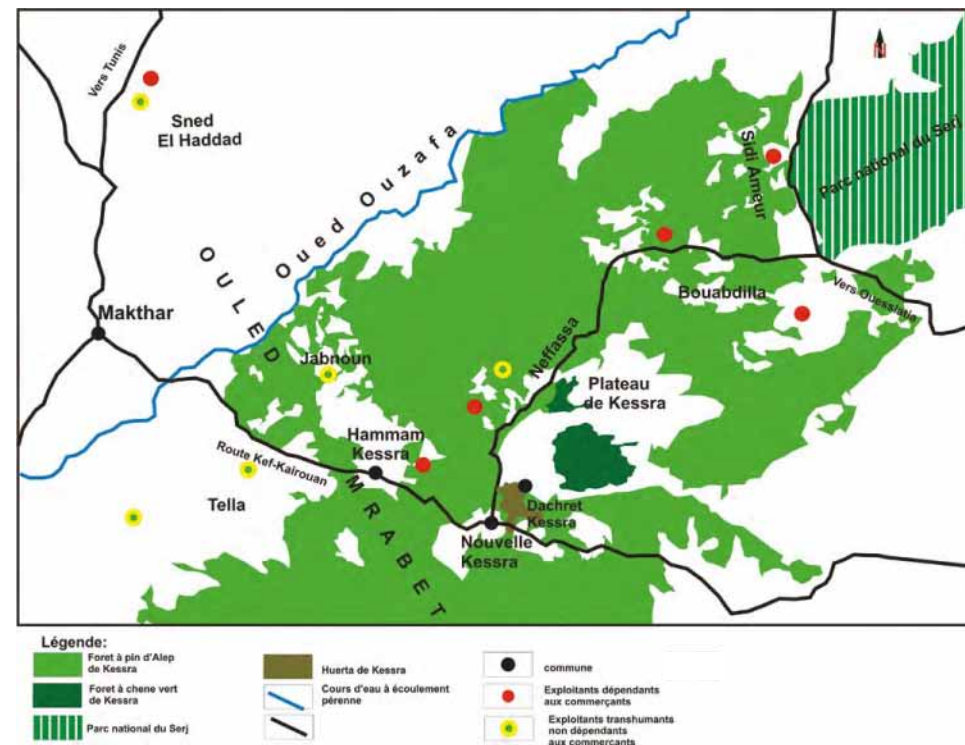
Dans ce contexte de sous-emploi rural, les communautés forestières et rurales se trouvent dans l'obligation de s'attacher à l'activité d'exploitation du zgougou. Même

les communautés déplacées vers les groupements de création connus sous le nom de « malajis »⁶ ont continué à pratiquer cette activité comme c'est le cas à Hammam Kessra. Dans les communautés récemment impliquées dans l'exploitation du zgougou, l'importance de cette activité est en croissance continue vue l'absence d'autres opportunités d'emploi, comme c'est le cas à Barrage Mellègue et Mahassen à Nebeur et Aïn El Guattar dans les monts d'Ouergha.

III.2 La monopolisation du marché et de la filière

La majorité des habitants de la forêt de Kessra, à savoir ceux des clairières de Neffassa, Bouabdilla et Sidi Ameur, sont fortement dépendants des avances de vente à terme des graines de zgougou, à un tel point qu'ils considèrent que la fin des relations d'endettement envers les commerçants du zgougou constitue l'enjeu majeur de leur activité quotidienne. À l'inverse, les communautés les plus expérimentées et les plus anciennes dans l'exploitation du zgougou, à savoir les Ouled Mrabet de Sned El Haddad, ont pu échapper à cette dépendance. Quelques-uns parmi eux ont accumulé des richesses qui leur permettent d'intervenir dans la filière comme des commerçants ou de développer leurs activités agricoles en s'orientant vers les terres agricoles hors de leurs clairières. D'autres ont pu dépasser les intermédiaires en liant des relations directes avec des usines agroalimentaires qui achètent leur produit.

Carte 2 : Dans le secteur de Kessra-Makthar, qui renferme les communautés les plus spécialisées en exploitation du zgougou, on distingue deux catégories d'exploitants : ceux qui ont pu développer la filière zgougou et échapper à la dépendance des commerçants et qui se caractérisent par une mobilité spatiale importante (en jaune) et ceux fortement dépendants des intermédiaires (en rouge).



Au-delà des difficultés sociales liées aux migrations saisonnières des actifs de la filière du zgougou vers les forêts éloignées (notamment la dispersion familiale qui favorise l'échec scolaire des enfants laissés chez leurs grands-parents ou leurs proches), ces populations ont toujours du mal à améliorer leurs conditions de vie et leurs revenus. Selon les enquêtes effectuées, à Sned El Haddad, entre 1/4 et 1/3 des fils des exploitants-

transhumants quittent l'école au niveau du primaire contre des taux très faibles chez les fils des exploitants non transhumants. L'exploitation criante des transhumants par les commerçants ne réside pas tant dans la tâche de commercialisation, vu que la marge du profit des commerçants ne dépasse pas un dinar sur quinze dinars de prix de vente pour un kilo de zgougou, mais dans les modes de remboursement des avances qui

⁶ Les malajis sont des groupements de population créés sur les routes ou dans les plaines dans le but de substituer l'habitat rudimentaire traditionnel en habitat en dur. Ils sont liés à des services élémentaires, notamment les écoles primaires, ainsi qu'à des réseaux publics d'électricité et d'eau potable.

s'effectuent en produit et pas en monnaie. Les arrangements – oraux en majorité – se déroulent avant la saison de cueillette, période durant laquelle les prix du kilo de zgougou sont dans leurs niveaux les plus bas (environ 5 dinars), et le remboursement s'effectue durant la saison de cueillette. Les commerçants stockent les quantités qu'ils collectent dans le cadre du remboursement des avances pour les commercialiser durant les deux semaines qui précèdent le Mould, à des prix trois fois plus élevés.

Conclusion

La filière zgougou est une activité qui a émergé dans le Haut Tell tunisien au sein d'une petite paysannerie déshéritée qui l'a développée par ses transhumances suite à la surexploitation des pinèdes locales dans le secteur de Kessra et Makthar. L'interférence des techniques et des relations de production des communautés spécialisées et des communautés autochtones a abouti à une structuration complexe de la filière zgougou, avec des articulations favorisant surtout les intermédiaires commerçants. La dépendance des communautés des petits exploitants envers ces derniers n'est pas liée à la marge du profit mais plutôt au recours inévitable aux avances remboursées par des modes de vente à terme, défavorables aux exploitants. L'expansion récente de cette activité, et l'introduction du produit dans le secteur agroalimentaire sont des aspects qui pourraient renforcer l'émergence de cette spécificité locale et favoriser la destination de sa valeur ajoutée vers les populations réellement détentrices des savoirs et savoir-faire mis en jeu, plutôt qu'à des intermédiaires profitant de la précarité de ces dernières.

Abbas H., Barbero M., Loisel R.

- 1984 : Réflexions sur le dynamisme actuel de la régénération naturelle du pin d'Alep (*Pinus halepensis* Mill.) dans les pinèdes incendiées en Provence calcaire (de 1973 à 1979), *Ecologia Mediterranea*, no 3-4.

Attia H.

- 1986 : Problématique du développement du Nord Ouest tunisien. Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée. Désert et montagne au Maghreb. Hommage à Jean Drech, p. 41-42, Édusud.

Auclair L., Ben Chaikh K., Laajili, Pontanier R.

- 1995 : Usage des ressources sylvopastorales et systèmes de production dans le Haut Tell tunisien. Les Cahiers de la Recherche Développement, 41 : 7-19.

Ayari H.

- 2017 : Originalité et dynamique des villages montagneux dans le Haut Tell tunisien : étude du cas des dachras, communication orale au colloque international du LABEX ITEM « la montagne : territoire d'innovation », Cité des Territoires, Grenoble. labexitem.hypotheses.org/655

Ayari H.

- 2018 : La valorisation récente du zgougou et les nouvelles dynamiques des relations d'exploitation et des communautés des cueilleurs dans le Haut Tell tunisien, Communication orale au colloque international « Migrations et agriculture en Méditerranée et au-delà, Mucem, Marseille, mars 2018, mam2018.hypotheses.org/294

Ayari H.

- 2020 : Développement rural et dynamique de la végétation dans le Haut Tell Friguien Occidental. Thèse en géographie déposée à FSHST. Tunis

Belhadi A.

- 1998 : Les niveaux de développement socio-économique régional en Tunisie. dans « développement rural, régional et local », Belhadi A., (dir.), FSHS, Tunis.

Bernard J.

- 1914 : La région du Haut Tell tunisien. *Annales de Géographie*, t. 23, n° 128 :172-175.

Boudy G.

- 1948 : Économie forestière nord-africaine : tome 1 :milieu physique et milieu humain, Éditions la rose, Paris.
Chakroun M.L., 1986 : Le pin d'Alep en Tunisie. CIHEAM - Options Méditerranéennes, no 1.

Côte M.

- 1964 : La conservation des sols et des eaux en Tunisie. Méditerranée, 5^e année. n° 3. p. 219-242.

Dahmane M.

- 1986 : Les produits du Pin d'Alep en Tunisie. CIHEAM, Options Méditerranéennes, no 1.

Gammar A.M.

- 1979 : Étude et carte écologique de la région de Kessra (Dorsale tunisienne). Université scientifique et médicale de Grenoble.

Gammar A.M.

- 1984 : Défrichement et déprise rurale dans le Haut Tell Friguien, RTG. no 13.

Makhlouf M.

- 1968 : Structures agraires et modernisation de l'agriculture dans les plaines du Kef : les unités coopératives de production, Cahiers du CERES, no 1.

Maurer J.

- 1992 : Montagnes et montagnards au Maghreb, Les Cahiers d'Urbama, no7 : 36-61.

Mhidhi N.

- 1998 : Les nouvelles communes des montagnes du Nord Ouest et le développement local : le cas de Nebber, Menzel Salem et Bni Mtir. Dans « quelques aspects du développement régional et local en Tunisie » sous direction de Belhadi A., Tunis : FSHST.

M'hirit O.

- 1999 : La forêt méditerranéenne : espace écologique, richesse économique et bien social, Unasylva, no 197.

Miossec J-M.

- 1985 : Urbanisation des campagnes et ruralisation des villes en Tunisie, *Annales de Géographie*, no 521. Monchicourt C.
1913 : La région du Haut Tell en Tunisie : essai de monographie géographique. Paris. Librairie Armand Colin.

Quezel P., Barbero M., Loisel R.

- 1990 : Les reboisements en région méditerranéenne : incidences biologiques et économiques, Forêt Méditerranéenne. no 2.

Souleres G.

- 1969 : Le pin d'Alep en Tunisie, *Annales de l'institut national de recherches forestières de Tunisie*. 2(1) : 1-126.

Chapitre 3

Au pays du cèdre, l'ancrage territorial ravive le local. Cas de la Réserve de cèdres du Chouf

Amani Fares

Institut de Recherche pour le Développement

Gouvernance, Ressources, Environnement, Développement, UMR203
Montpellier, France
amani.fares@ird.fr

Geneviève Michon

Institut de Recherche pour le Développement

Gouvernance, Ressources, Environnement, Développement, UMR203
Montpellier, France
genevieve.michon@ird.fr

Construction

spécificité
locale

Lien au lieu

Liban

Organisation territoriale

Afin d'analyser la construction des liens d'un produit à son territoire, nous avons choisi d'étudier quatre exemples de la région montagneuse du Chouf au Liban. Ces exemples, qui mobilisent des produits relativement banaux mais qui font partie de la tradition locale, sont revendiqués par les acteurs comme des productions spécifiques à ce territoire. Suite aux mutations socio-économiques et environnementales qui ont eu lieu durant les deux dernières décennies, les acteurs justifient la spécificité et l'ancrage de leurs produits dans le territoire par des liens construits, croisés, inventés ou réinventés. Nous examinons d'abord comment se construit ce « lien au territoire », c'est-à-dire, les manières dont les acteurs locaux élaborent et justifient l'ancrage territorial de leurs produits. Nous montrons ensuite que l'ancrage territorial de ces produits ne repose pas seulement sur la stratégie individuelle des producteurs, mais aussi sur celle de l'organisation territoriale (les nouveaux acteurs) et à travers la conception et la mise en place d'actions collectives unissant des producteurs, organisateurs territoriaux et consommateurs. Ainsi ces spécificités locales font l'objet d'une adéquation entre les trois sphères (celle des producteurs, celle des organisateurs territoriaux et celle des consommateurs) et contribuent au développement local du territoire.

In order to analyse the construction of the links of a product to its territory, we have chosen to study four examples from the Chouf mountainous region in Lebanon. These examples, which mobilize relatively commonplace products but which are part of the local tradition, are claimed by the actors as productions specific to this territory. Following the socio-economic and environmental changes that have taken place over the past two decades, the actors justify the specificity and anchoring of their products in the territory through links that have been built, crossed, invented or reinvented. We first examine how this «link to the territory» is constructed, i.e., the ways in which local actors develop and justify the territorial anchoring of their products. We then show that the territorial anchoring of these products is not only based on the individual strategy of producers, but also on that of the territorial organization (the new actors) and through the design and implementation of collective actions linking producers, territorial organizers and consumers. Thus, these local specificities are the subject of an adequacy between the three spheres (that of producers, that of territorial organizers and that of consumers) and contribute to the local development of the territory.

Introduction

À l'heure où l'actualité est à la globalisation des marchés, se posent avec acuité les questions de valorisation de produits locaux et spécifiques, c'est-à-dire l'importance et la mise en visibilité des liens entre un produit, un territoire et des acteurs territoriaux. Dans cette mise en visibilité, le territoire ne peut plus être considéré comme un simple espace physique : il est aussi (et avant tout) un espace social historiquement construit (Veltz, 2008). Les différents acteurs œuvrent à incorporer ce territoire dans des productions-phare de cet espace, c'est-à-dire à ancrer et différencier leurs produits comme des spécificités locales par la création d'avantages localisés qui les différencient des autres territoires. L'activation de ces avantages, qui mobilise différents types de liens entre le produit et le territoire, suscite pour les acteurs un sentiment d'appartenance au territoire qui fait appel à un héritage culturel, à une identité (Bailly et al., 1995), à une histoire, à une représentation (Di Meo, 1998) ou une idéologie (Lussault, 2007). De nombreuses réflexions, qui s'accordent sur la complexité de ces liens, ont émergé durant ces trois dernières décennies en Europe (Bérard et Marchenay, 2004 ; Barjolle et Sylvander, 2005 ; Casabianca et al., 2005 ; Muchnick et al., 2008). Cette complexité exige de prendre en considération, de façon simultanée, des liens de natures très différentes.

L'identification du mode d'ancrage d'un produit est afférente au lieu d'où il est issu. Cependant, les liens entre un produit et un territoire ne renvoient pas uniquement à des considérations physiques, géologiques ou pédoclimatiques mais aussi à des composantes historiques, culturelles, humaines, techniques ou environnementales. Comme le produit et ses caractéristiques ne sont jamais figés, les liens au territoire sont

aussi en évolution (Barjolle et al, 1998).

En adoptant la définition des spécificités locales de Aderghal et al.(sous presse) (« Des éléments matériels ou immatériels mis en avant, développés ou construits par une société locale, qui ne sont pas communs ailleurs et qui participent à son identité »), nous conviendrons de l'idée selon laquelle l'ancrage territorial des spécificités locales est fondé sur la mobilisation, individuelle ou collective, des acteurs, et sur le choix et la définition de points d'appui (ou de prises) qui permettent de rendre visibles (certains disent de « révéler ») des liens matériels ou immatériels entre un produit et un territoire. Les opérations qui permettent la révélation de ces liens mobilisent quant à elles des potentiels relationnels, financiers et organisationnels (Aderghal et al, 2017).

Considérés comme des espaces marginaux pendant de longues années, les arrières-pays méditerranéens sont aujourd'hui animés par ces nouvelles dynamiques de révélation, d'ancrage et de valorisation des spécificités locales. Certaines spécificités sont exclusivement liées à une ressource endémique (comme l'arganier du Maroc et l'huile d'argan). Il est alors aisé de justifier leur ancrage géographique et culturel (Aderghal et al. 2017). On trouve d'autres catégories de spécificités locales où les produits (ou les traditions d'usage qui leur sont liées) ne sont pas nécessairement typiques d'un lieu précis, mais sont les fruits d'une histoire complexe faite d'échanges historiques, culturels et commerciaux. Dans cette catégorie, l'origine géographique des produits est partagée entre plusieurs pays. Le processus de valorisation doit alors combiner la justification de l'ancrage actuel du produit dans un territoire donné et la reconnaissance de son origine historique et géographique qui dépasse les frontières de ce

territoire. Plus que pour la première catégorie (les produits endémiques), la construction des liens de ces produits ubiquistes avec un territoire précis repose sur des acteurs-clé et des dynamiques locales fortes, dans lesquelles la revendication de la spécificité ne renvoie pas systématiquement à l'histoire naturelle et culturelle du lieu d'origine, mais aussi à l'héritage historique et culturel, aux traditions et aux pratiques des populations locales, et, surtout, à la mise en visibilité de la place (réelle autant que symbolique) de ces produits dans le territoire.

L'objectif de notre article est de comprendre comment le processus de spécification et d'ancrage de produits relativement banaux et connus un peu partout dans le bassin méditerranéen a pu se construire dans un territoire particulier (la région du Chouf au Liban) suite à l'arrivée de nouveaux acteurs et à la mise en place d'une organisation territoriale dont l'implication dans la valorisation des produits traditionnels et locaux a constitué un point d'appui essentiel.

Nous avons choisi de présenter plusieurs produits (le savon à l'huile d'olive, l'huile essentielle de lavande, les carreaux de ciment et les « produits de Parc »), qui apportent des éclairages complémentaires sur les différentes façons d'ancrer des productions dans ce territoire. Ce choix nous permet dans un premier temps de mettre en évidence les différents types de prises (certaines caractéristiques du produit et des liens à la nature ou à la culture du territoire) mobilisées dans ces dynamiques de spécification et d'ancrage. Nous tenterons ensuite d'éclairer le rôle de l'organisation territoriale dans ces processus. En effet, notre travail ne s'est pas limité uniquement à évoquer comment des liens construits, inventés ou réinventés permettent de spécifier, d'ancrer et de valoriser

des produits et des pratiques traditionnelles en déclin. Il révèle surtout comment les acteurs (producteurs et organisateurs, dont l'acteur-clé que représente la Réserve de Biosphère du Chouf), en saisissant l'opportunité de travailler ensemble et de se constituer en réseau, ont su intensifier et coordonner leurs actions dans un esprit de marketing territorial. Nous insisterons donc sur la qualité de la mobilisation des acteurs dans la valorisation des spécificités locales.

Les résultats exposés ici sont issus d'une vingtaine d'entretiens semi-directifs réalisés auprès des producteurs, des élus locaux, des agents de développement et des gestionnaires de la Réserve de Biosphère du Chouf, ainsi que d'autres parties prenantes telles que les organisateurs de festivités et de foires, et des architectes. Ces entretiens avaient un double objectif : (1) comprendre la façon dont les producteurs se saisissent de points d'appui pour justifier, par la mobilisation de différentes catégories de liens au lieu, la spécificité et la qualité de leurs produits, et (2) relever les différentes formes de relations et d'actions collectives mobilisées pour la promotion de ces produits au niveau territorial. Il s'agissait, pour répondre à ce deuxième objectif, de rendre compte des actions mises en place par les nouveaux acteurs et de répertorier les différents types des proximités existant sur le territoire.

I.2 La construction des liens, des éléments matériels et immatériels à l'œuvre

Pour comprendre l'émergence des spécificités locales dans la région du Chouf nous concentrerons notre analyse à une échelle locale. Il ne s'agit donc pas ici d'interroger des processus de spécification mis en œuvre à l'échelle nationale (notons qu'au Liban, il n'existe pas un système d'appellation lié à l'origine), mais de décrire comment les acteurs justifient les liens entre leurs produits et leur territoire, et comment cette spécification territoriale est devenue un facteur de développement territorial et d'innovation.

I.2.1 Une production familiale : le savon

L'olivier est parmi les espèces cultivées les plus anciennes du bassin Méditerranéen et son huile est le produit méditerranéen par excellence, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. Si l'huile d'olive est connue pour ses vertus nutritionnelles et comme source principale de matières grasses du régime méditerranéen, elle a aussi joué un rôle de premier plan pour les soins du corps. C'est en 1 500 ans avant J.-C., au nord-ouest de la Syrie que le premier savon, dit « savon d'Alep », du nom de cette ville syrienne, est fabriqué.

Pour élaborer ce précieux savon, les maîtres savonniers d'Alep mélangeaient de l'huile d'olive locale et de la soude végétale, en ajoutant parfois dans leur composition de l'huile de baies de laurier. Ce n'est qu'au XII^e

siècle, pendant les croisades, que la recette du savon d'Alep est parvenue en Europe. Le savon à l'huile d'olive est alors devenu populaire et d'autres variations régionales ont été développées. Le savon d'Alep est ainsi considéré comme le plus vieux savon dur du monde et comme l'ancêtre du fameux « savon de Marseille ». Au XIX^e siècle l'huile d'olive utilisée dans la fabrication des savons a été remplacée par d'autres matières grasses importées d'Afrique du Nord, d'Asie ou d'Amérique (huiles d'arachide, de palme, de sésame ou de coton) qui rendent les savons moins cassants et moins coûteux. Au XX^e siècle, le passage de la fabrication artisanale à la fabrication industrielle se traduit par des changements techniques permettant de produire encore moins cher et plus rapidement.

Au Moyen-Orient, la fabrication des savons à base d'huile d'olive a connu son essor principalement sur la côte levantine, à Alep, Tripoli, Sidon et Naplouse, où l'on trouve jusqu'à aujourd'hui des « Khans » (ateliers et musées de savons) qui commercialisent des savons fabriqués selon la recette ancestrale. La région du Chouf, avec ses atouts agro-culturels (de belles plantations d'oliviers sur terrasses, de grands pressoirs à huile en bois), a aussi développé une production de savons renommée. Cette production était d'ailleurs indispensable, car l'enneigement hivernal des montagnes a poussé la population locale à assurer une certaine autosuffisance et à fabriquer ses propres produits : historiquement, la plupart des familles du Chouf subvenaient à leurs besoins en savon, soit à travers leur propre fabrication, soit en achetant à un voisin ou dans un autre village connu pour la qualité de sa production. Chaque famille productrice imprimait son nom sur les savons qu'elle fabriquait. Les savoirs

liés à la fabrication de savon étaient (et sont encore aujourd'hui) transmis au sein de ces familles productrices par tradition orale.

Aujourd'hui, même si, du fait de l'exode rural et de la concurrence avec le savon industriel, le nombre de familles qui produisent encore le savon à base d'huile d'olive se raréfie plusieurs familles continuent à fabriquer le savon « à l'ancienne ». Il s'agit d'une production qu'on peut qualifier d'artisanale car le volume de production annuel est faible et dépend fortement de la demande locale.

S.A. est l'un de derniers savonniers de la région. Cette activité est une tradition familiale qui remonte sur plusieurs générations. Aujourd'hui encore, elle suit une méthode artisanale (une saponification à basse température qui remonte à l'antiquité) qui permet de produire des savons surgras riches en glycérine végétale, et de conserver la qualité des ingrédients de base. L'huile d'olive utilisée est principalement issue de la région (S.A. se ravitaille aussi dans les régions voisines si l'huile locale n'est pas disponible, ce qui ne semble pas lui poser un problème

pour qualifier son savon, nous allons le voir). Pour asseoir la spécificité territoriale de son savon, S.A. convoque moins les spécificités biophysiques du territoire que les références aux savoir-faire et aux traditions familiales. La réputation de son produit est directement liée au respect des procédés traditionnels et à l'authenticité de la fabrication, qui confèrent au savon, fait « dans les règles de l'art » (à partir de soude et d'huile, sans parfums ni colorants), une qualité « originale », « naturelle », « locale », et donc supérieure à ce que peut fournir l'industrie (Photo 1). Cette réputation est reconnue de longue date par les consommateurs locaux et procure une valeur ajoutée au produit. On note ici l'importance de la proximité, c'est-à-dire des réseaux et des rapports sociaux liant le producteur à des consommateurs qui partagent le même ensemble de valeurs et de traditions, qu'il s'agisse de personnes appartenant au village de S.A. ou de personnes géographiquement éloignées mais appartenant à la même communauté. L'intégration de ce savon dans le panier des « Produits de Parc » de la Réserve



Photo 1. Savon artisanal à base d'huile d'olive avec le logo de la Réserve du Chouf (© Photo A. Fares)



Photo 2. Étiquette indiquant la méthode traditionnelle de fabrication par l'artisan S.A. (© Photo A. Fares)

du Chouf est le fruit de cette réputation. Cette reconnaissance institutionnelle est une garantie pour les consommateurs de l'extérieur de la région d'un produit artisanal et traditionnel qui évoque le savoir-faire, la petite quantité et le non-standardisé (Photo 2).

On voit donc ici des liens produit/territoire construits et revendiqués à travers la mise en avant d'aspects culturels (des règles et un art local pour « faire du savon ») et sociaux (une tradition familiale transmise par voie orale) spécifiques aux montagnes du Chouf. Le produit est commercialisé en référence à la famille productive et à son village d'origine. Il fait partie intégrante du patrimoine artisanal de la région. Le producteur défend son savoir-faire qui, à ses yeux et à ceux de sa communauté, justifie la spécificité de son produit par rapport aux autres savons fabriqués un peu partout ailleurs en Méditerranée. Le lien au territoire est révélé par la mobilisation, par les acteurs locaux, de faits historiques et culturels, puis complété par la démonstration de la spécificité du savoir-faire. Les caractéristiques typiques du produit et sa réputation se fondent à la fois sur la forte identité montagnarde et la qualité du produit.

1.2.2 Une spécificité agricole récente inscrite dans son lieu de production : la lavande

En dépit de sa relativement faible superficie, mais en raison de la prédominance des montagnes, le Liban possède une flore relativement riche. La diversité du relief libanais permet entre autres la présence d'une multitude de plantes aromatiques comme le thym, la lavande d'altitude, la rose de Damas, la menthe, l'origan, le romarin, la sauge, l'iris,

etc. La collecte et la distillation de ces plantes aromatiques pour des utilisations culinaires et médicinales constituent une partie essentielle du bagage culturel des montagnes libanaises. Cette activité très ancienne reste globalement de type artisanal (à l'exception de l'activité semi-industrielle de quelques associations et coopératives) vu l'étroitesse du marché local et la concurrence, sur le marché international, avec des productions (essences et concrètes) des pays voisins (Turquie essentiellement). Dans le Chouf, elle est fortement liée aux traditions familiales. Chaque famille possède en effet son propre alambic en cuivre (« Al-karki » en dialecte libanais) pour distiller les roses de Damas, la menthe et d'autres plantes cueillies au jardin ou dans la forêt. La distillation se fait selon un rituel traditionnel, dans une soirée d'été en invitant les proches et les voisins. Aujourd'hui, les familles sont de moins en moins nombreuses à cueillir et à distiller les plantes aromatiques.

Mais ces dernières années, la collecte et la distillation des plantes aromatiques ont connu un nouveau souffle dans le Chouf et plus particulièrement dans le village de Masser el-Chouf (« les moulins du Chouf » en arabe car le village est connu pour ses pressoirs à olives et à raisins ; c'est aussi le plus haut village du Chouf, il possède une splendide forêt qui abrite les plus vieux cèdres du Liban). De retour au Liban après de longues années à l'étranger (exil lié en partie à la guerre), R.R. et son mari ont réalisé que le Chouf possédait des caractéristiques physiques et environnementales propices à la culture de la lavande d'altitude. L'idée de se lancer dans cette culture « exotique » leur est venue lors d'un voyage à Grasse en France. Ils ont alors décidé d'associer cette nouvelle ressource non seulement à l'ancienne tradition de distillation, mais aussi

à la réhabilitation des terrasses abandonnées, particulièrement propices à cette culture. Dans les entretiens effectués avec R.R., cette restauration des terrasses semble constituer un objectif important car elle sous-tend la restauration du paysage agricole original de la région (Photo 3). Avec son mari, architecte de métier, R.R. a donc entrepris de reconstruire

les murs en pierre sèche en respectant les savoir-faire traditionnels. La lavande, cultivée sur l'extérieur des terrasses, a été associée à l'origan (Za'atar plante aromatique très connue dans la cuisine libanaise), planté contre les murs de soutènement, et à des arbres fruitiers pour une optimisation de l'irrigation.



Photo 3. Restauration des terrasses abandonnées et culture de Lavande (© Photo A. Fares)



Photo 4. Produits à base de lavande : huile essentielle, eau de lavande, vinaigre. (© Photo A. Fares)

Cette production récente de lavande ne représente encore qu'un tout petit volume et ne concerne qu'une seule productrice. Commercialisée depuis peu sous la marque Lavender mine (Photo 4) en vente directe ou en circuits courts à Beyrouth, elle commence à être reconnue localement. Les liens d'interconnaissances, la mobilisation des réseaux sociaux dématérialisés (site internet dédié) et la participation dans les foires et les festivités locales ont joué un rôle important dans la réputation du produit auprès des consommateurs à la recherche de produits de qualité et issus d'une agriculture biologique. Parmi les appuis de la spécification

territoriale de la lavande, R.R. met en avant les caractéristiques biophysiques et environnementales du lieu (classement « zéro pollution » du village, appartenance à la Réserve du Chouf, proximité des forêts de cèdres), qui, selon elle, attestent de la qualité du produit. Ici, ce sont donc ces caractéristiques propres aux montagnes de la région qui apportent un intérêt majeur pour différencier le produit, contrairement à ce que l'on a observé précédemment pour le savon, où le producteur revendique peu ces liens physiques avec le lieu (l'huile d'olive, matière de base dans la fabrication du savon, peut venir d'autres régions). La réhabilitation

des terrasses et la restauration du paysage agricole, nous l'avons souligné, font aussi partie de ces ponts d'appui et d'ancrage. Ici, produit et lieu de production sont vraiment associés. La productrice, qui produit une huile essentielle certifiée en agriculture biologique, tient à ce que la commercialisation de son produit se fasse aussi en revendiquant son origine géographique car le village du Maasser el- Chouf est un village à forte identité agricole et touristique. Enfin, les appuis de la construction des liens entre le produit et le lieu de production mettent aussi en avant la distillation comme faisant partie des anciens savoir-faire collectifs. Même si le produit tire avant tout sa spécificité des conditions pédoclimatiques et agro-environnementales de son « terroir », la productrice mobilise cet engagement dans une production traditionnelle des habitants de montagnes du Chouf.

1.2.3 Des liens pensés et construits pour les carreaux de ciment : expliquer le produit par le patrimoine

Le troisième produit est particulier dans le sens où les liens entre le produit et son lieu de production n'ont pas été revendiqués à partir de composantes biophysiques ou de savoir-faire locaux, mais élaborés à partir d'un héritage architectural fortement présent dans la région et d'une histoire familiale particulière. Indissociables des grandes maisons libanaises de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle, (comme de celles des diverses cités bordant le bassin méditerranéen), les carreaux de ciment ont voyagé depuis Marseille jusqu'à Beyrouth dans les années 1880. Ils ont conquis les demeures bourgeoises du Liban comme les maisons plus modestes, du fait

de leur coût relativement faible. Le Liban s'est vite approprié la technique de fabrication des carreaux. Quelques ateliers ont été installés pour une production aux motifs orientaux. Très concurrencée par la céramique émaillée industrielle, la fabrication a cessé dans les années 1970 (Skaf, 2010). L'après-guerre réveillant la nostalgie des anciennes demeures, la mode de la restauration « à l'identique » remet au goût du jour les carreaux de ciment et leurs motifs. Parmi les amateurs de ces carreaux, on trouve G.F., un jeune architecte du Chouf, qui a passé son enfance dans la maison de son grand-père dont le sol était couvert de ces carreaux de ciment colorés. Après une formation en architecture, le rêve le prend de reproduire des carreaux comme ceux de la maison de son grand-père. Il va alors fouiller l'histoire et la technique de fabrication de ces carreaux de ciment. Son projet débute avec la récupération de vieilles machines à pression (fabriquées en France). Importer des moules nécessaires pour reproduire toute la diversité des motifs anciens est au-dessus de ses moyens. Le jeune G.F. se met alors à fabriquer lui-même ces moules en travaillant sur des modèles anciens, puis en personnalisant ses propres modèles en fonction de la demande des clients, pour restaurer d'anciennes demeures ou pour des utilisations et des appropriations nouvelles (Photo 5).

Pour G.F., sa production est spécifique et ancrée dans son territoire natal. Les points d'appui de cette spécification et de cet ancrage ne se réfèrent pas aux caractéristiques physiques du lieu (les matières de base sont importées d'autres régions ou de l'étranger et la production pourrait facilement se faire ailleurs). L'angle de spécification (le producteur le souligne à plusieurs reprises) est ici patrimonial, il renvoie

à l'histoire des vieilles maisons de la région, aux anciens sols en carreaux de ciment (« Blat el atiq », carreaux anciens, nom repris par le producteur), et qui constituent aujourd'hui un patrimoine architectural d'une grande valeur et à forte puissance évocatrice (Photo 6). Si le savoir-faire n'est que depuis récemment

acquis (il s'agit d'une tradition qui n'est ni familiale ni locale), il puise toutefois ses racines dans la tradition locale. La revendication des caractéristiques esthétiques originales et de la qualité mécanique du produit fabriqué par G.F. ne vient qu'appuyer la reconnaissance et la valorisation de cette production artisanale.



Photo 5. Modèles de carreaux de ciment fabriqués par l'artisan G.F. (© Photo A. Fares)

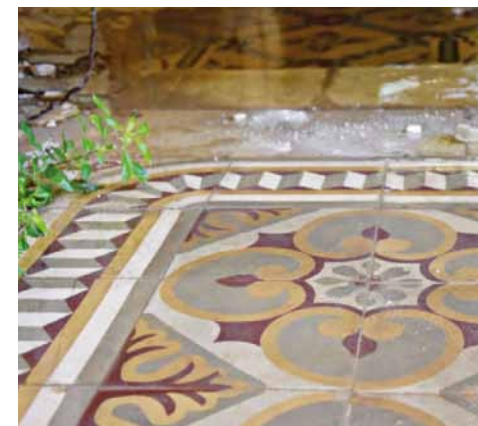


Photo 6. Sol couvert par des carreaux de ciment colorés dans une ancienne maison abandonnée au Chouf (© Photo A. Fares)

Pour le producteur, c'est cette référence à l'identité architecturale qui permettra d'asseoir la réputation du produit sur les marchés distants et de le différencier des productions industrielle ou semi-industrielle.

Au-delà du discours du producteur, au-delà des prises affectives et familiales, qu'il reconnaît volontiers, l'ancrage territorial des carreaux anciens est porté par un collectif d'architectes passionnés pour l'architecture traditionnelle et d'agents de développement territorial. En imposant une inscription forte dans la tradition architecturale de la région, ce collectif permet une reconnaissance collective du produit comme un produit identitaire. Le producteur, installé dans son village natal

« Masser el-Chouf », exprime la volonté de devenir un « entrepreneur du territoire » et un conservateur de l'héritage architectural existant dans les anciennes maisons de la région.

1.2.4 Produits de Parc : un lieu d'exposition et de vente au service d'une image territoriale

L'exemple des Produits de Parc est particulier car il mobilise tout à la fois des appuis physiques et culturels, des savoir-faire traditionnels et une implication forte d'acteurs réunis autour de la reconnaissance d'un

panier de produits à travers une labélisation de type « Parc ». Ces appuis sont mobilisés pour asseoir l'image et l'identité du territoire du Chouf dans son ensemble.

Le projet est lancé en 1999 par la société « Cèdre du Chouf ASC » (membre du Comité de direction de la réserve), période où l'instabilité politique et sécuritaire qui règne au Liban joue défavorablement pour le secteur touristique, et plus encore pour l'écotourisme. Dans ces conditions difficiles, ASC loue les services d'experts afin d'établir un plan de marketing et d'activités promotionnelles autour des produits ruraux de la Réserve du Chouf. Cette activité est financée par le gouvernement allemand par l'intermédiaire de la GTZ et gérée par le Conseil libanais pour le développement et la reconstruction. S'inscrivant dans l'objectif général d'harmonisation entre conservation et développement, elle vise à soutenir les communautés locales en valorisant les pratiques et les savoirs locaux, en améliorant les conditions de vie des femmes dans le milieu rural et en identifiant de nouvelles opportunités pour la commercialisation des produits typiques de la région (Ecodit, 2010). Elle cherche ainsi à exploiter au mieux les potentiels et les ressources de la région. Elle met en place plusieurs ateliers de formations sur l'hygiène et la qualité, ce qui débouche sur la définition d'un certain nombre de critères de sélection (respect d'une « agriculture biologique » et de l'environnement, respect des recettes ancestrales, qualité organoleptique des produits, etc.), et permet de sélectionner les producteurs et les produits. Ces critères sont consignés dans un cahier des charges qui sert de base à l'obtention d'une labélisation de type « Produit de Parc », similaire à ce qui a pu être fait dans les Parcs Naturels Régionaux français (Angeon et al. 2007 ; Caron, 2008). Cette labélisation

permet d'assurer le maintien d'une petite agriculture familiale, qui reste une activité importante même pour ceux qui exercent d'autres métiers et malgré l'abandon des terres pendant la guerre. L'étiquette apposée sur les produits labélisés reprend le symbole emblématique de la région, le cèdre, ce qui vient renforcer les liens et l'ancrage de ces produits dans la Réserve du Chouf (Photo 7). Ils sont commercialisés localement depuis 2005 à l'entrée de trois forêts de cèdres, dans les locaux de la Réserve et sur différents sites touristiques dans la région (Photo 8). Les « Produits de Parc » commencent à être reconnus au niveau régional. Leur promotion à l'échelle nationale et internationale est assurée à travers la participation de la Réserve dans des foires et des événements agroalimentaires, même si la production ne concerne encore que de tous petits volumes et ne réunit qu'une petite quarantaine de producteurs.



Photo 7. Produits locaux labélisés par le symbole de la région (le cèdre du Chouf) (© Photo A. Fares)



Photo 8 Boutique de vente des produits de Parc à l'entrée de forêt de cèdre (Barouk) (© Photo A. Fares)

Les liens entre la production et le territoire sont fortement mis en avant pour affirmer la spécificité et l'ancrage territorial des produits concernés. La Réserve, et derrière elle, les producteurs ne mettent pas seulement en avant les liens physiques de leurs produits au lieu de production, mais aussi les savoir-faire de production ainsi que les traditions culinaires et culturelles propres aux montagnes du Chouf. Ces liens à la fois organiques et culturels, pensés et explicités, témoignent auprès des consommateurs de la typicité des produits et permettent aux producteurs de différencier leurs productions et de justifier leur spécificité. Ils renforcent aussi l'identité agri-culturelle du lieu de production (la Réserve) tout en renforçant et en enrichissant sa vocation touristique, car les produits sont aussi présentés dans les grands événements

agritouristique, comme le festival Jabalna qui se déroule chaque année début septembre à Masser el-Chouf et qui rassemble des milliers des personnes de toutes les régions du pays.

Ici, comme dans le cas précédent, la construction des liens a été portée par une démarche collective qui vise à créer une dynamique socio-économique et à construire une identité territoriale autour du patrimoine naturel et culturel de la région.

1.3 Des liens et des ancrages

Au regard des différentes catégories de points d'appuis mobilisés pour construire et affirmer les liens entre les produits et le lieu de production dans les quatre cas présentés, quatre formes d'ancrage peuvent être identifiées :

- Une forme d'ancrage territorial qui renvoie à un produit emblématique de la culture méditerranéenne : le savon à l'huile d'olive. Le lien au lieu est principalement évoqué par l'antériorité de la production dans la région, ainsi que par les savoir-faire qui lui sont associés. Contrairement à ce qu'on observe dans les autres cas, les procédés de fabrication sont hérités du passé et ont été réappropriés par les plus jeunes. Les savoir-faire actuellement déployés dans la production sont étroitement liés à la tradition et à la continuité de l'activité sur le territoire. Commercialisé principalement en circuits courts, ce produit est intégré dans le panier de « Produits de Parc », ce qui contribue à ancrer territorialement cette production familiale. Dans ce cas, la production semble afficher un ancrage

II. Des acteurs au cœur de l'action vers une construction collective des liens

à la fois social et local dans son aire de production.

- Une démarche mobilisant des pratiques traditionnelles (la distillation et la culture en terrasses) pour l'ancrage d'une ressource nouvelle dans la région (la lavande). L'ancrage se base aussi sur les particularité « naturelles » du lieu. Ce sont donc à la fois les dimension biophysiques et humaines que l'on croise pour justifier le lien du produit à son aire d'origine et lui conférer sa spécificité territoriale.
- Une forme d'ancrage d'une activité très récente dans la région et qui mobilise des éléments faisant appel au culturel et à l'identitaire. La spécification de ce produit est d'abord liée à la réhabilitation des anciennes maisons, puis à la construction de résidences secondaires sur le modèle traditionnel. Cette forme d'ancrage accorde dans un premier temps un rôle important à la demande pour le produit, pour conquérir plus tard le marché national comme « carreaux anciens du Chouf ».
- Un ancrage essentiellement lié à une démarche de développement territorial portée par des configurations d'acteurs spécifiques et par leur volonté commune d'agir collectivement pour faire reconnaître leur région. L'ancrage territorial des produits, pensé dès l'origine pour différencier les produits locaux des produits industriels et garantir une qualité et une fabrication traditionnelle, est attesté par la mise en place d'un cahier des charges et d'une labélisation. La mise en avant des liens au lieu par l'action collective paraît plus forte que dans les deux exemples précédents vu que le projet est construit collectivement dès le départ et vise à développer une région rurale.

Ces exemples confirment une des hypothèses énoncées dans l'introduction, à savoir que les mobilisations de l'image du territoire, de l'héritage historique et culturel, des pratiques traditionnelles dans la justification, par les producteurs, des liens entre leurs produits et le territoire, sont renforcées par l'action d'autres acteurs territoriaux, qui interviennent directement ou indirectement dans les différentes constructions des liens au territoire. Nous revenons ici sur la nature et le rôle de l'organisation territoriale (en particulier la Réserve et les élus) dans les processus de spécification et d'ancrage de ces produits. Il s'agit de mieux comprendre le rôle d'acteurs spécifiques dans leur démarche de différenciation territoriale et d'affirmation d'une identité culturelle particulière. Pour appréhender la construction collective de ces produits, nous nous sommes d'abord intéressés à l'identification des différentes actions menées localement.

Le premier type d'action est lié à l'activité touristique dans la région et s'inscrit dans une volonté de marketing territorial. Il s'agit d'événements agritouristiques destinés à faire découvrir les produits locaux et à bien marquer leur ancrage. Ces événements sont organisés, dans le cadre de la stratégie intégrée de conservation de la biodiversité et de développement liée à la Réserve de biosphère, par les gestionnaires territoriaux. La région était avant tout connue pour ses forêts de cèdres. Avec la mise en valeur des produits locaux et des savoir-faire, c'est donc toute une reconstruction d'identité et d'attractivité territoriales qui est en marche. Cette forme d'action est, de manière globale, considérée dans les régions rurales comme essentielle à leur développement (voir par exemple Berriane et al. 2016 ou Sorba & Michon 2019). La rencontre entre producteurs

et consommateurs est un moment stratégique pour aborder les liens des produits avec le lieu. La discussion directe donne l'occasion d'ailleurs de rappeler les spécificités du produit et d'insister sur ce qui les construit. L'histoire et l'origine locale et traditionnelle des produits sont mises en scène par les producteurs lors de ces événements qui se veulent être une vitrine de l'authenticité des produits, de leur différence et de leur « territorialité ».

Le deuxième type d'action concerne l'accompagnement et la promotion indirecte que la Réserve effectue, via son réseau, pour un ensemble de produits locaux qui déclinent l'identité de la région et attestent de la conservation de l'environnement. Cette démarche fait la promotion de produits issus d'une agriculture traditionnelle et biologique qui répond, comme dans le premier type d'action, aux objectifs de la stratégie de conservation et de développement appliquée par la Réserve : par exemple de la restauration des terrasses ou de la promotion de l'agroforesterie, qui font référence à la conservation d'un patrimoine naturel, ou encore les produits légués par le passé (les carreaux de ciment) qui se revendiquent d'un héritage architectural ou culturel. La présentation orale des produits par les gestionnaires de la Réserve lors des interactions avec leur réseau, constituent une autre forme de construction collective de l'ancrage. Des relations formelles et informelles se tissent entre les acteurs du territoire et l'extérieur, ce qui favorise l'établissement d'une confiance à un public élargi.

Le troisième type d'action concerne celles menées dans le cadre de formations et de soutien technique (par exemple pour la commercialisation des produits qui revendiquent des caractéristiques physiques et culturelles en lien avec le territoire). Ces actions attestent de l'accompagnement que

III. Acteurs et proximités

la Réserve propose aux producteurs pour assurer le maintien de leur activité face à la concurrence de l'agriculture industrielle. Elles se traduisent aussi par la commercialisation directe des produits labélisés par la Réserve dans les boutiques établies à l'entrée des forêts et des sites touristiques, ainsi que par la participation des producteurs dans des foires agroalimentaires nationales et internationales.

Les acteurs du Chouf engagent donc des actions diverses et variées pour construire et affirmer l'ancrage territorial des produits locaux. Ces actions sont menées à la fois par les producteurs (exemples 1 à 3), mais aussi et surtout par les collectifs territoriaux. L'ancrage territorial est lié à la densité des communications et des échanges entre les différents acteurs de ces collectifs autour des produits. Le rôle de « chef d'orchestre » de la direction et des agents de la Réserve dans la réussite de ces actions collectives est fondamental : fêtes agri-culturelles, foires, ateliers, formations, films, événements scientifiques, visites, certification, autant d'événements organisés au niveau de la Réserve dans l'objectif d'expliquer les liens des produits au territoire et justifier ainsi leur spécificité. Ces événements permettent aussi de communiquer autour d'actions de conservation et de développement, comme le maintien d'une agriculture familiale et locale, d'une agriculture biologique, la valorisation d'un patrimoine, la proximité entre les producteurs et les consommateurs (circuits courts, qui favorise la fidélisation de la clientèle).

Cette construction collective est renforcée par les effets de proximités, organisationnelles, sociales et géographiques qui existent ou se sont établies suite à ces actions.

Tous les acteurs, et à leur tête la Réserve, se font les porte-parole des produits à caractère identitaire et culturel de la région. Une proximité sociale se crée alors et dépasse ainsi le simple fait d'afficher les produits comme des produits locaux. Intensifiée par les valeurs et les cultures montagnardes, telle la solidarité et l'entraide, ces actions collectives menées dans la proximité ne qualifient pas que le produit mais aussi son ancrage territorial en mettant en avant sa profondeur historique et

son lien au territoire. Dans le cas des carreaux de ciment, la communication sur la réputation a été initiée par le producteur, puis relayée et amplifiée par la Réserve et à travers un site dédié sur les réseaux sociaux, ce qui a amené le produit à faire l'objet de plusieurs documentaires télévisés sur des chaînes arabes et nationales. Ces dernières ont donc elles-aussi contribué à la réputation du produit, à sa connaissance et à la reconnaissance de sa spécificité auprès d'un large public.

Dans le cas du label « Produits de Parc » une autre forme de proximité s'établit, dans un premier temps entre les producteurs et les gestionnaires de la Réserve, puis, relayée par cette dernière, avec les consommateurs. La proximité géographique et sociale (sélection des producteurs qui respectent la charte du cahier des charges) garantit la transparence, la crédibilité (sans intermédiaire) et la spécificité du produit auprès des consommateurs-touristes (visiteurs). Par ailleurs, les producteurs s'assurent qu'une partie de leur production est commercialisée par une vente directe qui permettra de décliner les détails sur le produit (savoir-faire, nom du village, recettes...) auprès de la clientèle. Les boutiques de vente deviennent un lieu d'échange entre les agents de la Réserve, qui représentent les producteurs, et les consommateurs, qui achètent des produits en souvenir de leur visite de la région.

Des images renvoyant aussi bien à la nature qu'à la culture, des symboles comme le cèdre ou la montagne, sont mobilisés aussi bien par les organisateurs que par les producteurs dans l'objectif de différencier leur production en fonction de l'aire géographique et afficher leur sentiment d'appartenance à un territoire particulier.

Conclusion

Les exemples présentés ici traduisent le dynamisme de l'organisation territoriale locale qui entraîne l'adoption d'une stratégie d'ancrage territorial, dans laquelle plusieurs types de liens sont mis en évidence. Certains renvoient au savoir-faire dont un producteur fait preuve pour la réalisation d'un produit spécifique et de qualité. D'autres reposent sur la capacité du producteur à identifier et à spécifier son produit à travers l'environnement naturel en bénéficiant d'une image territoriale. D'autres encore renvoient à la capacité des producteurs à valoriser/inventer une spécificité locale sur-mesure, par la double activation de la proximité géographique et organisée. Enfin, des derniers types de lien s'inscrivent directement dans l'action de développement local et impliquent la construction de liens de type social. Tous ces liens supposent, pour être justifiés, d'être étroitement formalisés avec d'autres acteurs qui partagent le territoire. À partir de plusieurs exemples, nous avons montré comment les producteurs et les organisateurs du territoire pensent et mettent en œuvre, notamment de manière collective, de nouvelles manières d'ancrer les produits dans le territoire et comment l'évolution des proximités (géographiques, sociales et organisationnelles) a contribué également à renforcer l'ancrage dans cette période de mutation. Nous avons souligné comment l'arrivée d'un nouvel acteur (la Réserve) avec sa stratégie territoriale a régénéré des opportunités pour les populations de cet arrière-pays.

Aderghal M., Casabianca F., Landel P.-A., Michon G., Nicolas S.

- 2017 : « L'ancrage territorial des spécificités : regards croisés sur les arrière-pays méditerranéens. » Hespéris-Tamuda LII (1) (2017), p 357-381.

Angeon, V., Boisvert, V., & Caron, A.

- 2007 : « La marque "Parc naturel régional" ». Afrique contemporaine, (2), 149-166.

Barjolle D., Boisseaux S., Dufour M.

- 1998 : Le lien au terroir. Bilan des travaux de recherche. Institut d'économie rurale, Lausanne. 33 p.

Barjolle D., Sylvander B.

- 2005 : « Évolutions des produits avec appellation d'origine en Europe. Résumé des résultats d'un programme de recherche européen. » Revue suisse d'agriculture, vol. 37, n° 5, p. 227-230.

Bérard L., Marchenay P.

- 2004 : Les produits de terroir, entre culture et règlements. Paris, CNRS éditions. 225 p.

Berriane M., Michon G., Aderghal M.

- 2016 : « Des mousses aux fêtes et foires à thèmes : image identitaire du territoire ou image de l'État ? » In : Les terroirs au Sud, vers un nouveau modèle ? : une expérience marocaine. Marseille (FRA) ; Rabat : IRD ; Faculté des Lettres et des Sciences humaines, 291-309.

Caron A.

- 2008 : « La marque « Parc Naturel Régional » : un dispositif original pour valoriser des stratégies de développement durable fondées sur les ressources agricoles et agroalimentaires des territoires insulaires ultramarins ». Études caribéennes, (11).

Casabianca F., Sylvander B., Noël Y., Beranger C., Coulon J.-B., Roncin F.

- 2005 : « Terroir et Typicité : deux concepts-clés des Appellations d'Origine contrôlée. Essai de définitions scientifiques et opérationnelles ». In : Produits agricoles et alimentaires d'origine : enjeux et acquis scientifiques. INRA Editions, Paris, p.199-213. Actes du colloque international de Restitution des travaux de recherche sur les indications et Appellations d'origine Géographiques, 17-18 novembre 2005, Paris.

Delfosse C.

- 1997 : « Noms de pays et produits de terroir : enjeux des dénominations géographiques. » L'espace géographique n° 4, p. 220-230.

Di Méo G.

- 1998 : Géographie sociale et territoriale. Nathan Université, Paris. 320 p.

Ecodit Liban

- 2010 : Marketing and Business Plan for Shouf Biosphere Reserve Rural Products. Nasr Zinco Press, Shouf. 46 p.<http://shoufcedar.org/wp/wp-content/uploads/2017/05/Marketing-Strategy-Final.pdf>

Lussault M.

- 2007 : L'homme spatial : la construction sociale de l'espace humain. Le Seuil, Paris. 363 p

Muchnik J., Canada J., Salcido G.-T.

- 2008 : « Systèmes agroalimentaires localisés : état des recherches et perspectives. » Cahiers Agriculteurs, vol. 17, n° 6. P 513-519.

Solberg M.

- 2014) : "Patronage, Contextual Flexibility, and Organisational Innovation in Lebanese Protected Areas Management." Conservation and Society, 12(3), 268-279.

Skaf S.

- 2010 : 20 X 20 Beyrouth Paris Tunis Barcelone. 53 dots, Beyrouth. 310 p.

Sorba J-M., Michon G.

- 2019 : « Le marché peut-il devenir une ressource pour l'ancrage territorial des productions locales ?- Les enseignements des foires à thème de Corse et du Maroc » (cet ouvrage)

Veltz P.

- 2008 : Des lieux et des liens. Éditions de l'Aube. Paris. 173 p.

Chapitre 4

L'émergence de la culture du figuier de Barbarie en zone pré-saharienne marocaine (Région de Sbouya-Sidi Ifni) : incidences paysagères et socio-territoriales

Didier Genin

Institut de Recherche pour le Développement et Aix-Marseille Université
Laboratoire Population, Environnement, Développement, UMR151
Marseille, France
didier.genin@ird.fr

Mohamed Alifriqui

Université Cadi Ayyad
Département Environnement
Marrakech, Maroc
alifriqui@gmail.com

Miguel Genin

Institut de Recherche pour le Développement et Aix-Marseille Université
Laboratoire Population, Environnement, Développement, UMR151
Marseille, France
miguel.genin@gmail.com

Lutte contre la désertification

Sud marocain

Spécificités locales

Dynamiques territoriales

Figuier de Barbarie

Si le figuier de Barbarie (« aknari ») fait l'objet d'une culture ancienne dans la région de Sidi Ifni, zone côtière aride du sud marocain reconnue pour ses fruits particulièrement juteux, elle a pris un essor considérable à partir de la fin des années 70, du fait – étonnamment – de la forte émigration de la population locale qui a vu dans cette culture ne nécessitant que peu d'entretien, un moyen d'affirmation foncière. Depuis les années 2000, différents produits issus du figuier de Barbarie (confiture, miel, infusion, huile de pépins) participent à la mise en dynamique d'une filière active. L'objectif de cet article est d'analyser comment l'émergence de spécificités locales du sud marocain peut permettre d'élargir la perspective sur des formes originales de gestion des milieux en zone aride, et ce à différents niveaux :

- Au niveau paysager, avec une emprise très forte la culture du figuier de Barbarie et des remontées biologiques sous-jacentes, et notamment la réapparition de l'arganier pouvant conduire, à terme, à l'établissement de parcs agroforestiers productifs très prometteurs
- Au niveau des systèmes de production, tout à fait originaux, basés sur la non présence à l'année des agriculteurs
- Au niveau des produits avec une diversification et des recherches de marchés non encore stabilisés
- Au niveau des dynamiques socio-territoriales et des enjeux qui y sont liés (installation d'usines de transformation, mise en place de réseaux et d'une filière)

Ces dynamiques sont porteuses à la fois d'incertitudes quant aux niveaux de pression exercé sur le milieu, aux différenciations socio-économiques en cours et à la gouvernance de la filière en cours de formation, et de potentialités dans un cadre élargi associant activités économiques et lutte contre la désertification.

Prickly pear («aknari») has been cultivated for centuries in the region of Sidi Ifni, an arid coastal area of southern Morocco known for its particularly juicy prickly pear fruits. However, its cultivation has expanded considerably since the late 1970s, due - surprisingly - to the strong emigration of the local population who saw in this culture requiring little maintenance, a means of land affirmation. Since the 2000s, various products from the prickly pear (jam, honey, infusion, seed oil) have emerged and participated to the development of an active industry. The objective of this article is to analyze how the emergence of local specificities of southern Morocco such as prickly pear cultivation, can broaden the perspective on original forms of environmental management in arid zones, at different levels:

- At the landscape level, with a very strong influence on the cultivation of prickly pear and the underlying biological upwelling, particular with the reappearance of the argan tree, which could eventually lead to the establishment of very promising productive agroforestry parks
- In terms of production systems, which are completely original, based on the fact that farmers are not present all year round
- At the product level with diversification and a market not yet stabilized
- In terms of socio-territorial dynamics and related challenges (installation of processing plants from outside, establishment of networks and a sector)

These dynamics bring both uncertainties regarding the levels of pressure exerted on the environment, the socio-economic differentiations under way and the governance of the sector undergoing training, and potentialities within a broader framework combining economic activities and the fight against desertification.

Introduction

Traditionnelle au niveau des exploitations familiales à vocations vivrières du sud-ouest marocain, la culture du figuier de Barbarie n'a cessé de croître depuis les années 1970. D'un milieu à la végétation éparse et sur des sols squelettiques typiques des zones désertiques, on assiste à un « reverdissement » de la zone à partir d'une plante considérée dans plusieurs pays comme envahissante et à éradiquer (Zimmerman & Moran, 1991), et qui semble

catalyser dans le Pays des Aït Ba'amran une dynamique socio-économique peu commune dans ces régions à fortes contraintes naturelles et géographiques. Ce développement est à analyser dans un contexte climatique et socio-économique mouvant, qui, comme dans d'autres régions du monde (Middleton 2002, Shackleton et al., 2011), offre aux territoires de nouvelles opportunités et de nouvelles contraintes. Et l'enjeu, à la fois

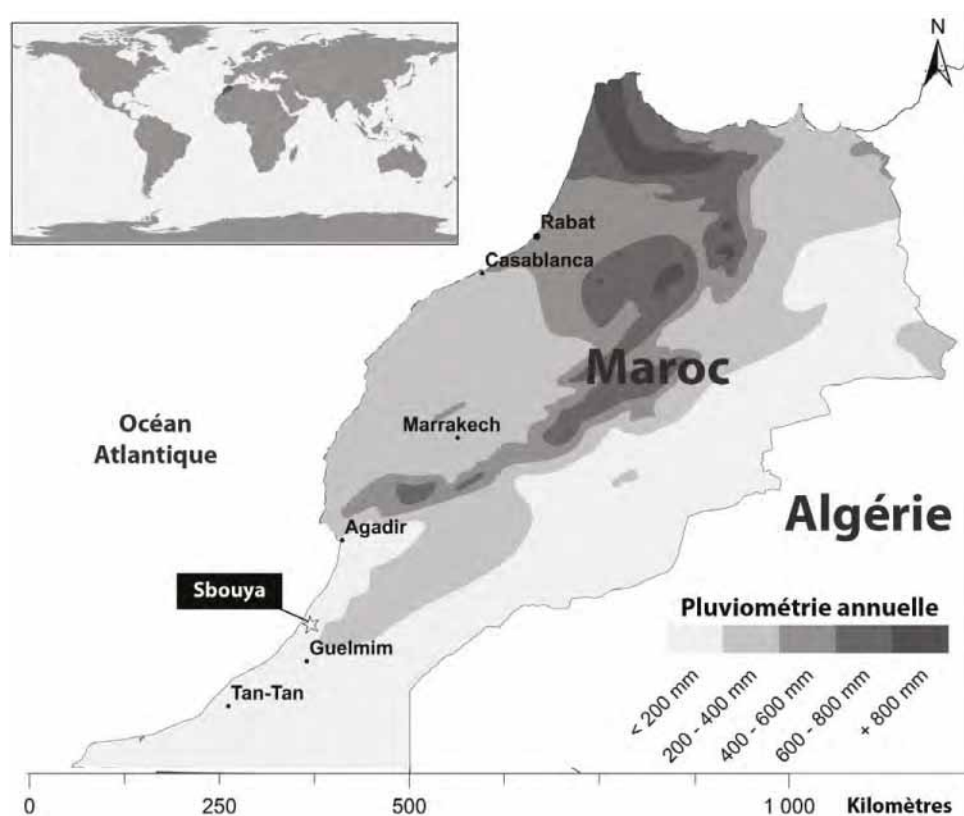
humain et scientifique, est de taille : comment promouvoir un développement des territoires ruraux dans un milieu très aride (<150 mm de pluie par an) et dans une zone retirée des grands centres urbains du pays ? Peut-on envisager un modèle de développement respectueux de l'environnement ambiant et qui soit orienté en faveur des populations locales ?

La « découverte » il y a peu des potentialités de la diversité des produits issus du figuier de Barbarie en termes de valeur ajoutée et de sa facilité de culture, attise les convoitises qui dépassent les seules populations locales. Ainsi, des investisseurs extérieurs s'impliquent à la fois dans la culture (plantation de figuiers de Barbarie en irrigué) et dans la transformation (fruits, huile de pépins, autres produits dérivés) pour créer une espèce de « ruée vers le cactus » en cours de formation. Ce processus est récent – à partir des années 2000 – et est potentiellement porteur d'amélioration des conditions de vie au niveau local. Il n'en pose pas moins questions, tant sur le plan des dynamiques environnementales engendrées que sur le plan de la répartition des richesses et de la gouvernance de la filière. L'expérience

du développement de la filière d'huile d'argan de la zone de l'arganeraie voisine, avec ses avancées et ses écueils, offre un élément de réflexion en amont intéressant pour comparer les points-clés stratégiques de développement.

Dans cet article, nous nous intéressons plus particulièrement à la trajectoire d'émergence de la spécificité locale de la culture du figuier de Barbarie dans la région de Sbouya-Mesti, (Province de Ifini), région pionnière du figuier de Barbarie au Maroc (figure 1), pour en analyser les enjeux à la fois en termes socio-économiques, environnementaux et territoriaux.

Figure 1 : Localisation de la région de Sidi Ifni-Sbouya



I. La culture du figuier de Barbarie dans les Aït Ba'amran : d'un fruit à l'âme voyageuse à l'ancrage d'une culture structurante au niveau du territoire

I.1 Origine et implantation

Le figuier de Barbarie (*Opuntia ficus-indica* pour son espèce la plus emblématique) est originaire d'Amérique Centrale où il a contribué à la prospérité des civilisations Maya et Aztèques (Barbera, 1995) (photo 1). Plante caractéristique des zones arides de par ses capacités physiologiques (plante CAM) et à stocker l'eau dans ses cladodes (tiges transformées présentant des tissus spongieux), elle fournit une grande diversité de produits à l'homme : des fruits charnus, des raquettes riches en fibres pour l'alimentation humaine et animale, de l'huile de pépins de figue de Barbarie très fine, du miel et même un colorant célèbre provenant d'une cochenille parasite de la plante : le carmin.

De nos jours la plante est cultivée dans de

nombreux pays, notamment au Mexique, en Algérie, au Maroc, en Tunisie, aux États-Unis, en Australie, au Chili, en Afrique du Sud, en Grèce, en Israël, en Turquie, en Italie (Sicile, Sardaigne), au Portugal... Dans nombre de ces pays, elle est appelée « figue du diable » ou plus souvent « figue d'Inde » (*k'r'mous el hindia*, en arabe).

Elle a été ramenée en Espagne par les conquistadors dès le XVI^e siècle, s'est diffusée rapidement dans tout le bassin de la Méditerranée et s'y est naturalisée au point de devenir un élément caractéristique du paysage. Sa diffusion est due autant à l'homme (qui embarquait des cladodes comme aliment anti-scorbutique) qu'aux oiseaux qui, en mangeant les fruits, assurent la dispersion des graines.



Photo 1 : Le figuier de Barbarie, une plante multi-usages et outil de lutte contre la désertification ?
(© Photo : D. Genin)

Au Maroc, la légende dit qu'un jour l'océan a apporté une figue de Barbarie sur la côte du sud marocain en provenance des îles Canaries, un peu comme une bouteille à la mer miraculeuse. Les graines qu'elle contenait germèrent et donnèrent naissance à des plantes vite utilisées par la population locale. On la nomma '*aknari*' en Berbère, en référence à l'île de sa provenance.

Les écrits historiques sont rares concernant cette plante au Maroc, mais font plutôt état d'une introduction à partir de l'Espagne au XVII^e siècle, voire au XVIII^e (Ochoa & Barbera, 2018).

Les superficies impliquées au niveau national avoisinent aujourd'hui les 150 000 ha, mais la zone entre Sidi Ifni et Guelmim a été pionnière dans la mise en culture de cette plante et constitue la première région productrice avec

près de 50 % des superficies concernées. Barthes et al. (2016) ont donné des indications d'évolution de superficies cultivées au niveau communal, avec des taux d'augmentation de plus de 2000 % en 25 ans dans certains cas. Cette mise en culture a largement été promue par les agences de développement nationales et internationales (programme cactus de l'Agence du Sud, Plan Maroc Vert, programmes des Nations Unies).

Quand on traverse aujourd'hui la zone de Mesti-Sbouya – mais aussi d'autres zones au sud de Guelmim –, il est surprenant d'observer des montagnes entières recouvertes de figuiers de Barbarie, avec un habitat humain très peu présent mais un marquage du paysage très prégnant (photo 2). Entre humanisation de l'espace et exode rural, comment en est-on arrivé là ?



Photo 2 : Paysage typique de la région de Sbouya-Mesti où la culture d'Aknari est omniprésente.
(© Photo : D. Genin)

1.2 Une histoire agro-paysagère de l'arrière-pays de Sidi Ifni au cours du XX^e siècle

Une enquête semi-directive auprès de personnes-ressources de 38 exploitations a été réalisée afin de mieux cerner les principales dynamiques environnementales et socio-économiques de la zone (Genin 2015, Genin et al. 2017). Elle a permis de retracer les principales caractéristiques des dynamiques à l'œuvre au siècle dernier, ainsi que les raisons de ces dynamiques. Quatre phases principales ont pu être mises en avant :

La première phase (première moitié du XX^e siècle), concerne une déforestation massive de la forêt d'arganiers qui couvre la majeure partie du territoire. À cette époque, l'arganier n'était pas valorisé pour la production d'huile, qui était considérée comme un aliment « beldi » local (Simenel 2010). Néanmoins, le charbon de bois était très demandé, en particulier le charbon d'arganier en raison de son pouvoir calorique élevé.

La deuxième phase (de la Deuxième Guerre mondiale jusqu'en 1969), comprend la période du Protectorat espagnol, où les autorités forestières espagnoles ont empêché l'abattage des arbres dans le but de ralentir la propagation du désert. Cependant, les coupes illégales et les coupes militaires se sont poursuivies, avec le développement des cultures céréalières et de l'élevage caprin. La figue de Barbarie était présente, mais principalement confinée aux « ourtis » (jardins familiaux de légumes verts et de fruits), localisés à proximité des maisons. La figue de Barbarie était utilisée comme réserve alimentaire pour les humains et les animaux pendant les années sèches. Parmi

les rares données actuellement disponibles, la description fournie par Hart (1973), après son étude sur le terrain en 1962, met en évidence le type de paysage de l'époque :

« ... le pays des Ait Ba'Amran est vallonné et parsemé de bosquets d'arganiers, tandis que de grandes broussailles dans la région d'Imstiten (Misti) offrent un abri idéal aux troupeaux de sangliers dont on dit qu'ils sont si nombreux qu'ils constituent une menace pour les cultures. Comme ailleurs au Maroc, la culture de base est l'orge, avec un peu de blé. Mais les principaux compléments à l'orge sont doubles : les noix d'arganier, dont on extrait les pépins d'argan, dont on extrait cet autre aliment de base désormais onéreux de la diète Susi [Région du Souss], l'huile d'argan, et le fruit du figuier de Barbarie, une plante originaire du Mexique introduite en Afrique du Nord-Ouest au XVI^e siècle par les espagnols, d'où son nom local d'Aknari. Parmi les animaux domestiques, les chèvres prédominent, puis les moutons, les bovins, les ânes et les chameaux, dans cet ordre. Tous utilisent le "pâturage suspendu" offert par les arganiers, bien qu'ici les chèvres aient accaparé cette ressource écologique » (p. 63). À l'indépendance (1969 à Sidi Ifni), les lois régissant l'utilisation des forêts restèrent pratiquement inchangées, mais les contrôles étaient pratiquement inexistantes et de vastes superficies ont été défrichées et mises en culture pour la production hypothétique d'orge, même sur des terres publiques. Ce modèle s'est rapidement avéré non viable et une émigration massive a commencé au milieu des années 1970. Par exemple, dans la commune rurale de Sbouya, les recensements ont indiqué une réduction de la population permanente de 24 237 habitants en 1974 à 5 028 en 2004. Entre 1970 et 1994, l'occupation des champs pour la

culture de l'orge est passée de 80 à 35 % de la superficie totale (Maghrani 2006), et cette tendance s'est encore poursuivie et intensifiée depuis. De nos jours, seuls de petits champs sont ensemencés en céréales près des fermes, avec des cultures épisodiques pendant les années particulièrement humides. Dans le même temps, les superficies plantées en cactus ont fortement augmenté : de 1987 à 2011, par exemple, les superficies plantées en cactus sont passées de 2 390 à 3 720 ha (+56 %) dans la commune de Sbouya et de 490 à 2 810 ha (+473 %) dans la commune de Mesti (Barthes et al. 2016). Il est difficile de recueillir des données antérieures en raison de la rareté des recensements et des modifications importantes des limites administratives. La culture du figuier de Barbarie a la particularité d'être très facile à

mettre en œuvre. Les paysans placent des plantes préalablement légèrement séchées au soleil, composées de trois ou quatre cladodes directement sur le sol, et les immobilisent avec une pierre lourde (photo 3). Il n'y a pas de retournement du sol, ni d'utilisation d'engrais. La variété sans épines est fortement préférée, en raison de la facilité de récolte des fruits. Cependant, les vergers sont généralement entourés de haies composées de variétés épineuses de figues de Barbarie (localement appelées Achefri) pour empêcher l'accès des petits troupeaux de ruminants. Les autorités agricoles promeuvent un mode plus mécanisé d'installation des plantes en creusant des sillons dans les champs et en plantant en ligne. Il n'y a pas d'opération culturale pour le processus de plantation.



Photo 3 : Plantation du figuier de Barbarie : 2 à 5 cladodes au sol et une pierre...et c'est tout !
(© Photo : D. Genin)

Plus récemment, des plans de développement ont vu le jour dans le but d'encourager la culture et la commercialisation des produits à base de figues de Barbarie. Cela s'est traduit par le développement d'une infrastructure de routes et de pistes praticables, de coopératives et d'initiatives commerciales privées avec des vergers irrigués pour la production intensive. Cependant, la caractéristique principale est l'extension des vergers appartenant à des non-résidents qui reviennent en été pour récolter des fruits et vendre directement aux intermédiaires. Presque aucun travail agronomique n'est effectué sur les vergers à l'exception du remplacement de vieux spécimens de figues de Barbarie. Dans quelques cas, les agriculteurs locaux ont observé la régénération des arganiers au milieu des plantations de figuiers de Barbarie,

et tentent de stimuler leur développement en les taillant afin de reconstituer l'architecture caractéristique des arbres pour la production de noix d'argan. Selon les agriculteurs interrogés, l'arganier émerge dans les vergers de figuiers de Barbarie. Ils ont mentionné que la figue de Barbarie sert de protection à l'arganier, à la fois par l'exclusion du bétail qui broute intensivement l'arganier, et par la création de conditions micro-climatiques favorables à sa repousse (photo 4). Les personnes âgées indiquent qu'il s'agit d'un retour aux paysages qu'ils avaient l'habitude de voir quand ils étaient enfants, avec une composante supplémentaire : la figue de Barbarie. Ils considèrent unanimement cette régénération comme bénéfique et un signe d'une bonne richesse du sol.

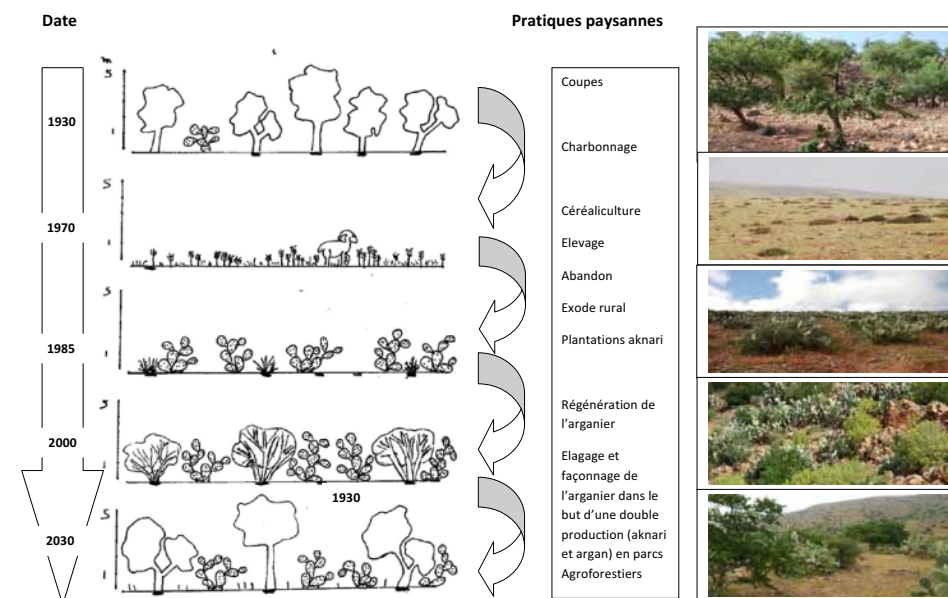


Photo 4 : Régénération de l'arganier (tâches vert foncé) par rejets de souche dans les vergers anciens d'Aknari. (© Photo : D. Genin)

La figure 2 montre schématiquement les changements physiologiques qui se sont produits au cours du XX^e siècle, et sur la base des rares cas émergents que nous avons observés, vise à montrer ce qui pourrait être

une nouvelle forme de parc agroforestier stable composé à la fois d'arganiers productifs et du développement spéculatif des figues de Barbarie.

Figure 2 : Schéma physiologique d'évolution du paysage au cours du XX^e siècle



II. La culture et la filière du figuier de Barbarie aujourd'hui : spéculation, spécification, patrimonialisation, opportunités, risques et incertitudes ?

II.1 Des fruits qui créent l'identité et l'originalité de la zone

Traditionnellement la culture du figuier de Barbarie occupait une place relativement modeste au sein de l'exploitation familiale. La plante servait à constituer des haies défensives contre la dissémination du bétail dans les champs, grâce à la variété épineuse Achefri. Elle était aussi cultivée pour ses fruits charnus (variété non épineuse), dans les ourtis, petits jardins domestiques localisés aux abords des maisons, dont la fonction première était la fourniture de denrées végétales diversifiées pour l'autoconsommation. De même les raquettes servaient – et dans une moindre mesure servent encore – dans l'alimentation animale en périodes de disette (Russel & Felker, 1987). La fructification classique du figuier de Barbarie a lieu en été de juin à septembre, et donne des fruits abondants, mais souvent de petite taille, ce cas-type est appelé au Maroc la variété Aïssa. Dans les Aït Ba'amran, l'écotype Moussa, à la floraison tardive (septembre à décembre), et à l'aspect beaucoup plus grand et charnu s'y est développé, sûrement à cause d'un climat particulier lié à l'influence des brouillards océaniques et à l'atténuation des chaleurs estivales. On parle en général de variétés Moussa et Aïssa pour désigner ces deux phénotypes, cependant les caractères des plantes portant ces fruits ne sont pas toujours complètement fixés, comme par exemple pour des variétés de pommes, et peuvent fluctuer selon les conditions environnementales : certains agriculteurs

nous ont indiqué qu'un plant de Moussa, fructifiant classiquement en automne, pouvait parfois se « transformer » en Aïssa à la fructification estivale. On devrait plutôt parler d'écotypes qui sont des formes biologiques présentant des adaptations particulières à leur environnement local. L'écotypisme est une forme de variation associée à l'environnement et n'implique pas nécessairement la séparation des populations dans des zones géographiques isolées. Bien que n'ayant pas une identité systématique définie, les écotypes ont souvent une grande importance agronomique et économique car ils sont utilisés à la fois pour la conservation du germoplasme et la protection de la biodiversité génétique, ainsi que pour la valorisation de produits régionaux typiques. D'ailleurs une technique culturale « la scozzolatura », qui consiste à supprimer les fleurs et certaines raquettes naissantes au printemps et favoriser une phase de floraison plus tardive, permet de décaler la période de floraison et la production de fruits plus gros et charnus (Barbera 1995, Boujghagh 2015). Cet écotpe Moussa a acquis une notoriété grandissante dans tout le Maroc, qui a permis l'établissement d'un marché dépassant le local. Aujourd'hui les étals ambulants de figue de Barbarie Moussa connaissent un grand succès dans les grandes villes du pays où les fruits sont consommés sur place en automne (3 à 5 Dh par fruit, contre 1 Dh pour l'écotype Aïssa). Un argument de vente est de dire que les fruits proviennent des Aït Ba'amran, le pays du cactus ! Ces particularités et cette notoriété ont participé à la mise en place en 2011 d'une Indication Géographique Protégée (IGP) « Figue de Barbarie d'Aït Ba'amran ». Une

unité de conditionnement d'une capacité de 10 000 tonnes a été créée à Sidi Ifni par le Département d'Agriculture et l'Agence de Développement Agricole.

II.2 Une diversification des produits issus du figuier de Barbarie et la création d'une dynamique économique

De même, deux entreprises privées de transformation et de commercialisation

ont vu le jour, ainsi que la création de 4 coopératives sur la zone dédiées essentiellement à la transformation des fruits (photo 5). Une dynamique économique, certes encore fragile, se met en place depuis une quinzaine d'années autour des productions du figuier de Barbarie. Elle a pour ambition de concerner près de 3 000 agriculteurs et producteurs de cactus. Cette trajectoire n'est pas sans rappeler le « boom de l'huile d'argan », avec ses progrès et écueils en termes de développement local (Simenel et al. 2009, Romagny 2010, Michon et al. 2017).



Photo 5 : Coopérative de transformation des fruits d'Aknari. (© Photo : D. Genin)

Sur la Province de Sidi Ifni un GIE (Groupement d'intérêt économique) a été créé avec pour ambition de structurer la filière et de permettre à plus de 1 200 agriculteurs de la zone d'améliorer leurs revenus, en développant cette culture dont le rendement devrait passer de 8 à 10 t/ha. Notons aussi la création à grands renforts de publicité d'un « cactopôle » dans la ville de Guelmim, censé sur 25 ha concentrer, fédérer et harmoniser les différentes activités industrielles et d'accompagnement autour de la production et de la transformation des produits issus du figuier de Barbarie.

Dans le même temps, une diversification des produits issus du figuier de Barbarie a permis l'éclosion de produits commercialisables, dont certains à forte valeur ajoutée :

- Des produits cosmétiques, au premier rang l'huile de graines de figue de Barbarie, huile très riche en vitamine E et acides gras de types omega, qui a des propriétés cosmétiques remarquables. Son prix est extrêmement élevé : de 800 à 1 000 euros le litre, ce qui en fait une des huiles les plus chères au monde. Elle nécessite de grandes quantités de matière première, pour un litre d'huile il faut environ une tonne de fruits frais, qui vont donner entre 25 et 30 kg de graines à la teneur en huile de 6 à 10 %. Ces dernières contiennent le plus fort taux d'acides gras insaturés essentiels des huiles cosmétiques avec près de 60 % d'acide linoléique (omega-6), 20 % d'acide oléique (omega-9), ainsi qu'une forte teneur en tocophérol ou vitamine E, qui protège la peau et maintient son hydratation (Ghazi et al. 2013). De même on fabrique du savon à l'extrait de catus.
- Des produits alimentaires : filets de raquettes (consommés de manière séculaire au Mexique sous le nom de nopal), de la farine

de raquettes, tisane de fleurs d'aknari, miel d'aknari, confiture d'aknari.

- Des produits destinés à l'alimentation animale, avec la création de coopératives spécialisées dans le traitement des raquettes d'aknari qui entrent dans la composition d'alimentation du bétail manufacturé.

Ces transformations sont actuellement réalisées essentiellement au sein de coopératives qui commencent à fleurir dans les villages ; elles transforment cependant des quantités relativement modestes par rapport à la disponibilité en fruits.

II.3 Des systèmes de production en mutation constante

Les structures et fonctionnement des systèmes de production tendent en fin de compte à se simplifier toujours plus pour présenter une quasi monoculture spéculative du figuier de Barbarie. Cette dernière s'apparente aussi en quelque sorte à un retour vers une espèce de « proto-agriculture », avec très peu d'intervention humaine dans l'entretien et les aménagements des terres agricoles, si ce n'est pour la plantation (très rudimentaire au demeurant, photo 8) et la récolte des fruits. Il s'ensuit que la structure du paysage agraire tend à s'uniformiser avec l'omniprésence du figuier de Barbarie. Les seuls grains de paysage sont dus à des âges différents de plantation de l'aknari (photo 6), dans lesquels apparaissent des tâches plus sombres révélant la réapparition de touffes d'arganiers qui rythmaient le paysage dans le passé. Les anciens aménagements des cultures de céréales en bandes à l'aide de murets de pierre (l'allen en berbère) ne sont plus entretenus.



Photo 6 : Mosaïque de « grains » de paysage engendrée par des âges de mise en culture différents. On voit sur la droite une forte régénération d'arganier dans les anciennes parcelles d'aknari. (© Photo : D. Genin)

D'un autre côté, on perçoit en quelque sorte un reverdissement de la zone avec l'aknari toujours vert et la réapparition d'une flore plus variée du fait de la diminution de la pression pastorale et de la mise en défens des champs d'aknari (photo 7).

Des initiatives provenant des services de l'agriculture notamment sont actuellement menées pour « techniciser » et optimiser la culture du figuier de Barbarie. Les lecteurs pourront éventuellement se référer aux documents et fiches techniques mis à disposition sur internet par le « Projet d'Accès aux Marchés pour les Produits

Agroalimentaires et du Terroir » (PAMPAT) concernant diverses opérations culturales et de mise en place de la culture (<http://www.pampat.ma/fr/>).

Clothilde Cardon (2017) a proposé une typologie préliminaire des exploitations de la zone en trois types : 1) les exploitations de migrants où la totalité de la superficie agricole est plantée en cactus et où les membres de la famille élargie ayants droit viennent en été récolter ou font des arrangements avec des intermédiaires (location de parcelle ou partage en 1/2) ; 2) les exploitations avec un frère résidant dans la vallée et ayant une source de revenus correcte (retraité, agent lié

à l'État, éleveur ou apiculteur professionnel) et où l'exploitation du cactus, qui continue à constituer la base de l'exploitation, s'effectue de manière partagée ; 3) les exploitations dont un frère réside dans la vallée et dont le revenu dépend essentiellement de la culture de l'aknari ; il assure alors la majorité de l'entretien et des récoltes et se voit parfois aidé monétairement par les autres membres de sa famille. Le premier type constitue de nos jours la grande majorité des cas rencontrés.

D'une manière générale, on est passé ainsi de systèmes de production vivriers, diversifiés et polyfonctionnels en terme d'ateliers productifs (culture de céréales, de figuier de Barbarie, d'arganier, élevage de petits ruminants et d'abeilles pour le miel), à des systèmes de production spéculatifs intermittents et simplifiés à l'extrême par une monoculture et visant une diversification des produits de l'aknari.



Photo 7 : Une biodiversité favorisée sous couvert des Aknaris (© Photo : D. Genin)

III. Les enjeux d'une spécificité locale qui s'ouvre au monde extérieur

La culture du figuier de Barbarie, nous l'avons vu, est un marqueur majeur de la région, résultat d'une trajectoire originale, une empreinte des dynamiques écologiques, socio-économiques et territoriales en perpétuelle mouvance et dont il importe de mieux cerner les enjeux.

III.1 Au niveau écologique et paysager

La problématique de la désertification apparaît comme un des enjeux majeurs dans le contexte actuel du changement climatique. À l'échelle internationale, différents grands projets ont été mis en place pour contrer une « avancée du désert », parfois bien réelle, parfois largement discutable. En effet, bien que la composante structurelle majeure des zones arides soit une végétation éparse, rabougrie et relativement pauvre, l'idée de la nécessité d'arrêter l'avancée des déserts en créant des barrières vertes efficaces à leur périphérie n'est pas nouvelle. Des actions de « restauration » de grande envergure, généralement très médiatisées, impliquant la plantation d'arbres ont donné des résultats mitigés, comme la Grande Muraille Verte de Chine (Wang et al. 2010 ; Cao et al. 2010), la barrière verte algérienne dans les années 1970 (Bensaid 1995), et plus récemment l'initiative African Great Green Wall (Dia and Duponnois 2010 ; Escadafal 2011). Il s'agit classiquement de ceintures forestières (10 à 20 km de large) destinées, selon leurs promoteurs, à : 1) stopper les mouvements de sable, 2) améliorer les conditions écologiques et 3) promouvoir « le développement » des populations locales. Malgré la prétention de participation et de

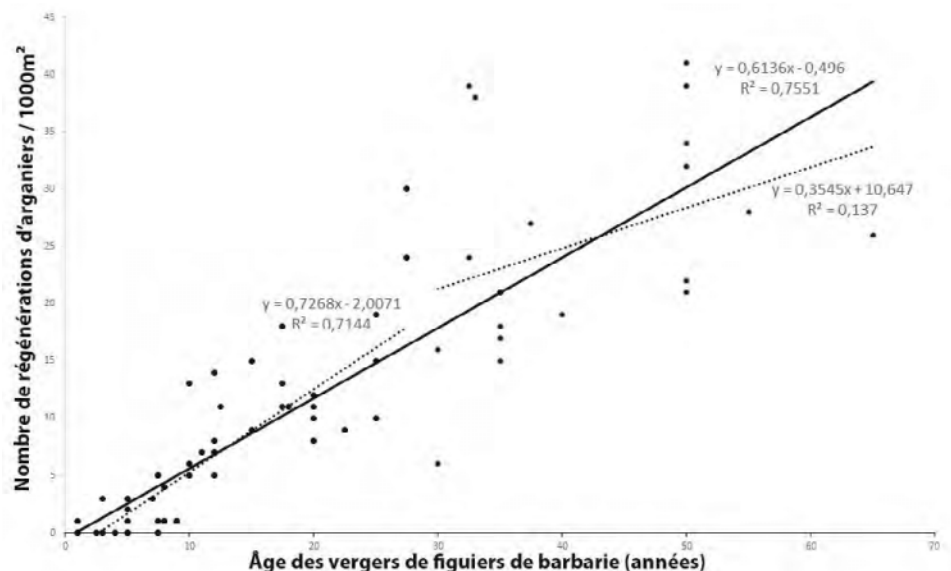
consultation des populations locales, ces projets sont principalement conçus dans une perspective technocratique, sans tenir compte des perceptions, des connaissances et du savoir-faire que les populations locales ont acquis dans ces environnements contraignants (Davis 2005 ; Wang et al. 2010).

La mise en culture de ces terres arides est classiquement considérée comme un facteur aggravant la désertification, de par la modification drastique par le labour de sols déjà fortement dégradés et peu stables (Barathon et al. 2010). Dans le cas décrit ici, plusieurs indices tendent à montrer au contraire que la culture du figuier de Barbarie pourrait avoir pour conséquence de mieux laisser s'exprimer des dynamiques naturelles progressives et constituer un outil intéressant de restauration écologique au sens de Aronson et al. (2006). En effet, Miguel Genin (2015) a montré une corrélation positive entre l'âge des champs de figuier de Barbarie et le nombre de régénérations (essentiellement par rejets de souches) des arganiers autrefois présents dans le milieu (figure 3). Les explications des phénomènes observés doivent être étudiées de manière plus approfondie, mais les changements d'utilisation des terres – notamment par l'exclusion du pâturage –, l'enrichissement des sols en matière organique par la plantation de cactus, un rôle de plante nurse et d'éventuels processus de mycorhization sont mis en avant (Genin et al. 2017). De même, Fatima Yous (2016), lors de ses travaux concernant les dynamiques végétales de la zone a distingué une plus grande richesse floristique dans les parcelles anciennement plantées en figuier de Barbarie (photo 7). Ses résultats ont montré de même que les parcelles les plus âgées présentaient

les taux de matière organique et de carbone organique total les plus importants. Ceci est dû à l'accumulation de la litière favorisée par le figuier de Barbarie qui joue le rôle d'une

plante ressource permettant le piégeage des semences qui ne peuvent s'établir ailleurs et favorisant ainsi un microclimat favorable à la reprise végétale.

Figure 3 : Relations entre l'âge de plantation du figuier de Barbarie et le nombre de régénérations de plants d'arganier dans la région de Sidi Ifni, Maroc (Genin et al. 2017).



Ces travaux soulignent que, parfois et contrairement à ce qui est présenté classiquement, une mise en culture en zone aride peut jouer un rôle positif dans l'amélioration des conditions écologiques et la promotion de la biodiversité locale.

III.2 Au niveau des systèmes de production

Les systèmes de production actuels sont assez singuliers dans la mesure où l'activité

agricole est quasi inexistante tout au long de l'année hormis durant la période de récolte (juillet-septembre). Cette configuration doit être étudiée en détail car elle est porteuse à la fois d'opportunités mais aussi de risques. En effet, tout au long de l'année on trouve des campagnes désertifiées de leurs habitants avec seulement des personnes âgées accompagnées d'enfants en bas-âge ou des gardiens. Ceci peut occasionner un certain nombre de problèmes dans le fonctionnement quotidien de la communauté locale. En termes de système de production *stricto sensu*, on assiste à la création de systèmes originaux

basés sur la culture du figuier de Barbarie qui, potentiellement, peuvent être d'un rapport assez intéressant économiquement, en tous cas par rapport à une céréaliculture très aléatoire dans une zone à 150 mm/an de précipitations.

D'autre part, la formation de milieux agroforestiers résultant de la régénération de l'arganier dans les parcelles d'aknari peut permettre d'envisager des systèmes de production basés sur une double production oléicole : argan et pépins de figes de Barbarie, comme on peut commencer à en

observer les prémises sur le terrain (photo 8). Ceci implique un façonnage des repousses d'arganier pour favoriser un port arboré propice à une meilleure production de noix, et un réarrangement spatial des figuiers de Barbarie pour limiter les compétitions tout en favorisant les probables échanges trophiques entre les espèces et en conservant le rôle de plante nurse du figuier de Barbarie vis-à-vis de l'arganier. On peut alors envisager la promotion d'un système agroforestier à vocation oléicole, à haute valeur ajoutée.



Photo 8 : Création de parc agroforestier oléicole à arganier et figuier de Barbarie ; taille des rejets d'arganier pour favoriser la production de fruits ; rôle de l'Aknari comme plante nurse pour l'arganier. (© Photo : D. Genin)

Un autre point à mettre en avant concerne les vulnérabilités associées au développement généralisé de la culture du figuier de Barbarie, en particulier les risques sanitaires liés à la monoculture. On assiste actuellement à un risque d'infestation par la cochenille (*Dactylopius opuntiae*) qui s'attaque aux plantes par le dépôt de filaments cireux et duveteux, se nourrit et se reproduit sur la plante jusqu'à provoquer son dépérissement. Elle constitue une menace récente pour les cactus du Maroc et de tout le bassin méditerranéen. L'origine de l'infestation est, selon Ochoa & Barbera (2018), probablement venue d'Espagne où elle a été observée dans les régions de Murcie en 2006 et d'Almeria en 2013. Au Maroc, l'infestation a fait des ravages en 2017 dans le centre du pays à Sidi Bennour, Rhamna et Youssoufia ; si rien n'est fait, elle va proliférer, détruire les plantations marocaines et migrer vers l'Algérie et la Tunisie. Les autorités ont mené des interventions d'urgence, déracinant et incinérant toutes les plantations de cactus sur plus de 400 ha à Sidi Bennour dans le Doukkala (Abdelouahed Kidiss, 2016). Une stratégie de contrôle a été mise en place en collaboration avec le Centre International de Recherche Agricole dans les Zones Arides (ICARDA). Dans d'autres régions du monde (Mexique, île de Lanzarote), ce problème sanitaire est surmonté et valorisé par la production du colorant carmin directement issu des cocons de ces parasites (Mendez-Gallego 2012).

III.3 Au niveau des produits et des dynamiques socio-territoriales

La production de fruits frais constitue LA spécificité de la zone de Sbouya-Mesti, avec l'écotype Moussa comme figure de proue. C'est d'ailleurs l'objet exclusif de l'IGP « Figs de Barbarie des Aït Ba'amran », à l'exclusion des autres produits dérivés de transformation (Encadré 1). C'est sur cette particularité que la zone présente une longueur d'avance. Pour la transformation des produits issus du figuier de Barbarie, elle est concurrencée par d'autres zones au Maroc ou ailleurs qui ont déjà développé des infrastructures dans des conditions géographiques et d'accès aux marchés peut-être plus faciles. C'est le cas de la région de Rhamna, même si l'infestation actuelle de cochenille questionne son devenir. Cependant, la possibilité d'avoir une diversité de produits issus de la culture du figuier de Barbarie constitue un avantage afin d'offrir une espèce de panier de biens et services permettant de profiter de la valeur ajoutée tout au long d'une chaîne de transformation diversifiée (Benoit 2010).

En ce sens, le cas du figuier de Barbarie se distingue de celui de l'huile d'argan à plusieurs égards :

- un cas d'introduction d'une espèce végétale et d'expansion de son aire de culture vs un endémisme et des phénomènes de rétractation de l'aire dus à une sur-utilisation de l'espace et une non maîtrise de la régénération.
- on essaie de diversifier les produits issus d'une même culture, contrairement à l'arganeraie où tout est concentré sur l'huile d'argan au détriment et en négation des autres activités et savoirs locaux (Michon

et al. 2017). Ici on essaie de créer un « panier de biens et services » diversifié à partir de cette seule culture. Mais ces biens et services ne sont pas toujours ancrés dans les activités traditionnelles des populations et de leurs savoirs. Les Autorités développent beaucoup d'énergie pour renforcer l'ancrage de cette filière dans le paysage local et le faire connaître à l'extérieur. Les investissements publics sont importants et diverses manifestations sont promues, comme un grand Festival annuel du cactus qui en est en 2018 à sa 5^e édition.

Ceci constitue un pas important dans la mise en dynamique du territoire, à condition que la population locale se sente concernée et actrice de son propre développement. La situation démographique particulière de la zone, avec la forte émigration déjà actée de la plupart de sa population, ne facilite pas la cristallisation et la fédération d'énergies au niveau local. D'autre part, l'arrivée

d'entreprises privées extérieures, aux moyens financiers et aux capacités d'investissement bien plus importants, si elle peut constituer une réelle opportunité pour impulser un développement économique au niveau local, présente aussi un risque pour les populations locales de dépossession de la valeur ajoutée permise par la valorisation des produits.

La question du comment assurer la maîtrise de la filière par le local et ne pas tomber dans les écueils observés par le développement de la filière d'huile d'argan voisine (Romagny & Boujrouf 2016), constitue un défi socio-politique majeur qui doit s'appréhender à différentes échelles – du micro-local au global – et impliquer un vrai débat avec les premiers intéressés : les producteurs locaux. Il représente un challenge de première importance pour les Autorités nommées et élues dans le cadre du nouveau découpage administratif (création de la Province de Sidi Ifni).

Conclusion

La culture du figuier de Barbarie dans la Province de Sidi Ifni représente à bien des égards un cas d'école dans la problématique des dynamiques des arrière-pays méditerranéens : des formes d'adaptations socio-écologiques dans des milieux en déshérence mais aux enjeux écologiques et socio-politiques importants, des produits de qualité pas toujours valorisés à leur juste valeur, des innovations factuelles et potentielles, et des rapports de forces à différents niveaux entre « l'endogène » et « l'exogène ».

La situation décrite ici est en pleine évolution, évolution dont la maîtrise n'est pas toujours facile à gérer pour envisager un développement équitable d'une zone socio-politiquement sensible.

Comme nous le mentionnions dans Barthes et al. (2016), on se trouve à la confluence de trois logiques :

- une logique paysanne visant essentiellement à une sécurisation foncière des terres et un opportunisme éventuel pour leur valorisation en termes monétaires, mais pas forcément avec une volonté d'ancrage résidentiel au lieu ;
- une logique des acteurs institutionnels, notamment au travers du Pilier II du Plan Maroc Vert, visant à impulser des dynamiques progressives dans les arrière-pays et les zones marginales du pays. Il s'ensuit la promotion forte de processus de patrimonialisation. Un fort interventionnisme de l'État ;
- Une logique mercantile d'investisseurs marocains et étrangers qui voient dans l'émergence de la filière liée au figuier de Barbarie, l'occasion de faire des valeurs ajoutées importantes, à l'instar de ce qui s'est passé pour l'huile d'argan.

Leur mise en résonance et en synergie pose

des problèmes de formes de communication et de gouvernance, dont les modalités vont conditionner largement les orientations prises pour envisager un développement socio-écologique et économique intégré de la zone.

La culture du figuier de Barbarie dans cette région représente par contre un cas singulier dans le cadre du débat sur les processus de désertification et de restauration écologique dans le contexte actuel des changements climatiques. En effet, la problématique de la désertification en zones arides est souvent présentée dans la littérature comme une réduction drastique de la végétation résultant de la dynamique de l'utilisation des terres à moyen et à long terme (Tasser et al., 2007). L'intensification agricole ou, au contraire, l'abandon des champs agricoles sont les principaux moteurs opposés des changements agraires impliqués dans la désertification (Tscharntke et al. 2005, Otto et al. 2006, Cramer et al. 2008). Le schéma présenté ici est très différent, puisque les deux phénomènes se produisent en même temps : l'abandon des spéculations agricoles non viables associées à des migrations humaines massives et la mise en place d'un système de culture ne nécessitant qu'une intervention légère sur le milieu et qu'une attention occasionnelle. On assiste ainsi à des effets inattendus sur le plan écologique et paysager avec la création d'une ceinture verte aux portes du désert et la réapparition de l'arganier, qui pourrait permettre, à un niveau plus global, de nourrir des réflexions plus générales dans le domaine de la lutte contre la désertification.

Il n'est en effet pas facile d'intégrer à la fois les priorités de l'ingénierie écologique, la culture locale et les moyens d'existence des sociétés locales dans la conception de plans rationnels

de développement durable dans les contextes de désertification (Genin et al. 2006, Gudka et al. 2014). Depuis quelques décades, la valeur marchande des produits issus de la biodiversité locale est perçue comme un moyen efficace de préserver non seulement les ressources naturelles qui sont à la base de ces produits, mais aussi les écosystèmes et les services écologiques qu'ils fournissent (Plotkin et Famolare 1992). La convergence entre la préservation, la patrimonialisation et la valorisation économique de la biodiversité locale a permis l'intégration progressive des savoirs et savoir-faire locaux dans la conception de projets liés au développement durable. Encore faut-il qu'ils soient réellement compris et reconnus, et ne servent pas seulement de vitrine pour permettre à des acteurs extérieurs de s'offrir des plus-values importantes au détriment des acteurs locaux.

Aronson J., Clewell A.F., Blignaut J.N., Milton S.J.

- 2006. Ecological restoration: A new frontier for nature conservation and economics. J. Nature Conserv.14 : 135-139.

Barathon J.J., El Abassi H., Lechevalier C.

- 2010. Gestion des sols et de l'eau dans le massif d'Ifrni Anti-Atlas occidental, Maroc . Norois, 214 | 2010/1.

Barbera G.

- 1995. History, economic and agro-ecological importance. In G. Barbera, P. Inglese, & E. Pimienta Barrios, eds. Agro-ecology, cultivation and uses of cactus pear, p. 1-11. FAO Plant Production and Protection Paper No. 132. Rome, FAO.

Barthes A., Baudot P., Alifriqui M., Michon G., Genin D., Kamil H., Romagny B., Simenel R.

- 2016. Dynamiques d'Innovations des arrière-pays arides marocains. In Berriane M., Michon G. (Eds) Les terroirs au sud, vers un nouveau modèle ? une expérience marocaine. IRD Editions & Faculté des Lettres de Rabat, pp 145-158.

Benoit G.

- 2010. Terroirs et Origines : leçons d'une lecture croisée des expériences du Maroc et de la France. Pour une Méditerranée durable. CGAAER et CGDA, 82 p.

Bensaid S.

- 1995. Une revue critique de la Grande Barrière en Algérie. Sécheresse 6(3) : 247-255.

Boujghargh M.

- 2015. La « Scozzolatura » à pratiquer sur les plants de cactus : pourquoi, quand et comment l'exécuter ? PAMPAT, Rabat, 7p. www.pampat.ma

Cao S., Tian T., Chen L., Dong X., Yu X., Wang G.

- 2010. Damage caused to the environment by reforestation policies in arid and semi-arid areas of China. Ambio 39(4) : 279-283.

Cardon C.

- 2017. Causes et conséquences du développement du figuier de Barbarie dans une vallée du territoire des Ait Ba'amran (Sud Maroc) Mémoire de fin d'études à ISTOM, Evry, France.

Cramer V.A., Hobbs R.J., Standish R.J.

- 2008. What's new with old fields? Land abandonment and ecosystem assembly. Trends in Ecology and Evolution 23(2): 104-112.

Davis D. K.

- 2005. Indigenous knowledge and the desertification debate: problematising expert knowledge in North Africa. Geoforum, 36(4): 509-524.

Dia A., Duponnois R.

- 2010. The African major project of the great green wall: Concept and application. Marseille, IRD Edition, 465 p. [In French]

Escadafal R. (Coord.)

- 2011 The African Great Green Wall project: What advice can scientists provide? CSFD Topical issue. www.csf-desertification.org/grande-muraille-verte

Genin D., Guillaume H., Ouessar M., Ouled Belgacem A., Romagny B., Sghaier M., Taâmallah H.

- 2006. Entre désertification et développement : La Jeffara tunisienne Cérès Editions et IRD, Tunis. 350 p.

Genin M.

- 2015. Effets induits des dynamiques de mise en culture du figuier de Barbarie sur la régénération de l'arganier dans une zone pré-saharienne du sud-ouest marocain. Mémoire Master2 AGROPARISTECH, Paris.

Genin M., Alifriqui M., Fakhech A., Hafidi M., Ouahmane L. , Genin D.

- 2017. Back to forests in pre-Saharan Morocco? When prickly pear cultivation and traditional agropastoralism reduction promote argan tree regeneration. Silva Fennica 51(1B) : article id 1618. <https://doi.org/10.14214/sf.161>. Mis en ligne Sept 2017.

Ghazi Z., Ramdani M., Fauconnier M.L., El Mahi B., Cheikh R.

- 2013. Fatty acids Sterols and vitamin E composition of seed oil of Opuntia ficus indica ans Opuntia dillenii from Morocco. J. Mater. Environ. Sci. 4(6): 967-972.

Gudka M., Davies J., Poulsen L., Schulte-Herbrüggen B., MacKinnon K., Crawhall N., Henwood W. D., Dudley N., Smith J.

- 2014. Conserving dryland biodiversity: a future vision of sustainable dryland development. Biodiversity 15(2-3): 143-147.

Hart D. M.

- 1973. The Ait Ba'Amran of Ifni: an ethnographic survey. Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée 15(1) : 61-74.

Maghrani L.

- 2006. Le rôle de la culture du cactus dans le développement local en pays arides : le cas des Sbouya-Mesti (sud-ouest du Maroc). Geomaghreb 3 : 73-80.

Mendez Gallego S.

- 2012. De la recolección a un sistema de cría intensiva de la cochinilla fina (Dactylopius coccus). RESPYN "Revista Salud Pública y Nutrición" Edición Especial No. 04 2012 pp. 61 – 72.

Middleton K.

- 2002. Opportunities and risks: a cactus pear in Madagascar. In: Nefzaoui A. and Inglese P. (Eds). Proceedings of the 4th International Congress on cactus pear and Cochineal. Acta Hort. 581, pp. 63-73.

Michon G., Genin D., Romagny B., Alifriqui M., Auclair L.

- 2017. Autour de l'arganier : jusqu'où peut-on « faire son marché » dans les savoirs locaux ? Autrepart 81 : 75-90.

Ochoa M.J., Barbera G.

- 2018). Histoire, économie et importance agro-écologique. in : Ecologie, culture et utilisations du figuier de Barbarie. FAO, Rome, pp. 1-12.

Otto R., Krüsi B.O., Burga C.A., Fernandez-Palacios J.A.

- 2006. Old-field succession along a precipitation gradient in the semi-arid coastal region of Tenerife. Journal of Arid Environments 65:156-178.

Plotkin M., Famolare L.

- 1992. Sustainable harvest and marketing of rain forest products. Island Press (ed.), Washington D.C. 325 p.

Romagny B.

- 2010 La ruée vers l'huile d'argan, chronique de la patrimonialisation d'un terroir marocain Hespéris Tamuda, 2010, 45, p. 151-166.

Romagny B., Boujrout S., Aït Errays N., Benkhallouk M.

- 2016. La filière « huile d'argan » au Maroc. In : Berriane M., Michon G. (Eds) Les terroirs au sud, vers un nouveau modèle ? une expérience marocaine. IRD Editions & Faculté des Lettres de Rabat, pp. 271-290.

Russell C., Felker P.

- 1987. The Prickly-pears (Opuntia spp. , Cactaceae): A Source of Human and Animal Food in Semiarid Regions. Economic Botany 41(3): 433-445.

Shackleton S., Kirby D., Gambiza J.

- 2011. Invasive plants –friends or foes? Contribution of prickly pear (Opuntia ficus-indica) to livelihoods in Makana Municipality, Eastern Cape, South Africa. Development Southern Africa 28(2) : 177-193.

Simenel R.

- 2010. Beldi/Roumi, une conception marocaine du produit du terroir, l'exemple des Aït Ba'amram de la région de Sidi Ifni. Hespéris-Tamuda, 45 : 167-176.

Simenel R., Michon G., Auclair L., Thomas Y., Romagny B., Guyon, M.

- 2009. Argan : l'huile qui cache la forêt domestique. Autrepart (2) : 51-73.

Tasser E., Walde J., Tappeiner U., Teutsch A., Noggler W.

- 2007. Land-use changes and natural reforestation in the Eastern Central Alps. Agriculture, Ecosystems and Environment 118 (2007) 115–129.

Tscharntke T., Klein A.M., Steffan-Dewenter I., Thies C.

- 2005. Landscape perspectives on agricultural intensification and biodiversity-ecosystem service management. Ecology Letters 8: 857-874.

Wang X. M., Zhang C. X., Hasi E., Dong Z. B.

- 2010. Has the Three Norths Forest Shelterbelt Program solved the desertification and dust storm problems in arid and semiarid China?. Journal of Arid Environments 74(1) : 13-22.

Yous F.Z.

- 2016. Dynamique végétale et remontée biologique dans les plantations de Cactus du sud-ouest marocain (Ait Baamrane). Master Thesis, Cadi Ayyad University, Marrakech, Morocco. 66 p.

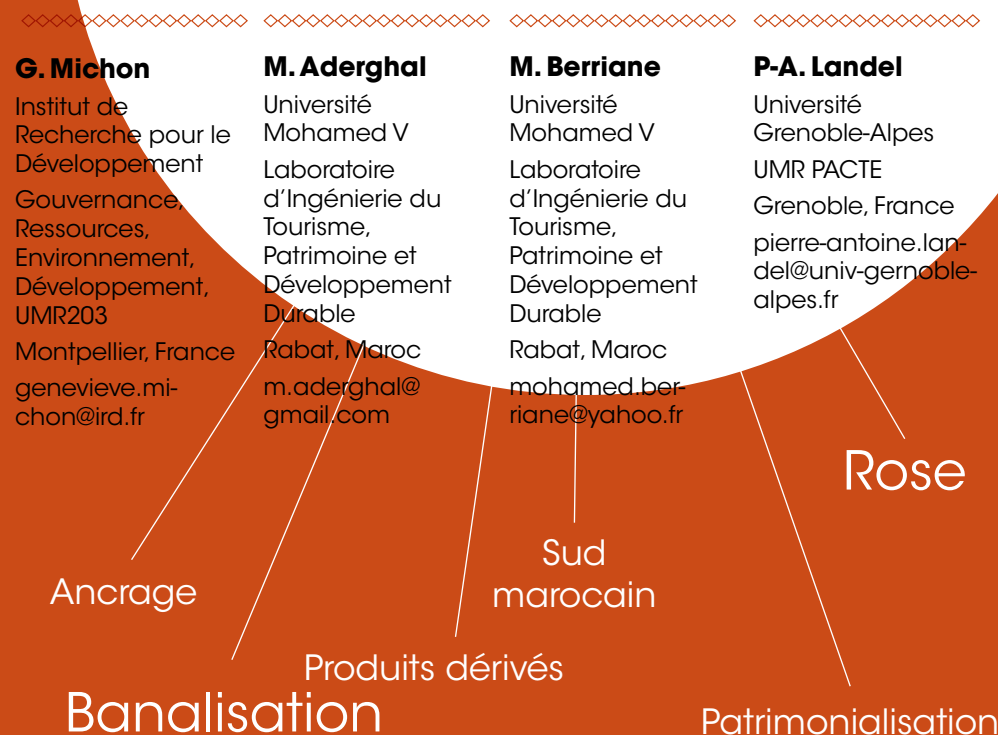
Zimmermann H.G., Moran V.C.

1991. Biological control of prickly pear, Opuntia ficus-indica, in South Africa. Agriculture, Ecosystems and Environment 37: 29-35.

Chapitre 5

La rose du M'Goun

Un bon exemple pour réfléchir les relations entre ancrage, patrimonialisation et banalisation¹



Les dynamiques observées autour de la valorisation des produits issus de la rose dans la région de Kelâat M'Gouna constituent un bel observatoire pour les questions posées autour de la spécification, de l'ancrage et de la patrimonialisation car la rose est devenue un emblème de la région en même temps qu'un pivot de l'économie locale. La plupart des activités de transformation (distillation, séchage) sont effectuées sur place par des petits producteurs privés, des coopératives et unités industrielles. Si l'ancrage local, dans le territoire, est évident pour les deux premières catégories d'acteurs, il est plus questionnable pour la dernière car les trois unités se manifestent plutôt comme des enclaves isolées ne tissant que peu de liens avec leur environnement. Si l'on peut déceler un processus de construction patrimoniale à partir de cet élément du système agraire dont il faut connaître l'histoire, celui-ci est récent, et loin d'être collectif, ce qui pose la question de sa validité. Par ailleurs cette « patrimonialisation » est mise à profit pour créer une destination touristique autour de ce qui est appelé désormais « le pays de la rose », destination qui a du mal à émerger. Enfin, le succès des produits à base de rose a entraîné le développement de toute une « économie du faux », avec la multiplication des points de vente qui proposent aux touristes de passage des produits « à la rose du M'Goun » fabriqués à base d'arômes chimiques. Le refus des autorités locales et de l'encadrement technique agricole à mettre en place des mesures qui permettraient de discerner le « vrai » du « faux » pose question.

The dynamics observed around the enhancement of rose products in the Kelâat M'Gouna region constitute a fine observatory for the questions raised around specification, anchoring and patrimonialization because the rose has become an emblem of the region at the same time as a pivot of the local economy. Most of the processing activities (distillation, drying) are carried out on site by small private producers, cooperatives and industrial units. While local anchoring in the territory is obvious for the first two categories of actors, it is more questionable for the last one because the three units manifest themselves more as isolated enclaves with few links to their environment. If we can detect a process of heritage construction based on this element of the agrarian system whose history must be known, it is recent, and far from being collective, which raises the question of its validity. Moreover, this « patrimonialization » is being used to create a tourist destination around what is now called « the land of the rose », a destination that is having difficulty to emerge. Finally, the success of rose-based products has led to the development of a whole « economy of the fake », with the multiplication of points of sale offering tourists passing through products « à la rose du M'Goun » made with chemical flavours. The refusal of local authorities and the agricultural technical supervision to put in place measures that would make it possible to discern the « true » from the « false » raises questions.

¹ Cet article est issu des recherches menées en février 2017 par un collectif d'étudiants (issu du Master « EDEV, Études du Développement » de l'Université Paul Valéry/Montpellier III) et de doctorants de l'Université Mohammed V de Rabat et de l'Université Cadi Ayyad de Marrakech, accompagnés par leurs encadrants des universités de Montpellier (Lucille Medina et Stéphane Ghiotti), de Rabat (Mohamed Berriane, Mohammed Aderghal et Lahoucine Amzil), de Grenoble (Pierre-Antoine Landel) et de l'IRD (Geneviève Michon et Thierry Ruf). Voir le rapport collectif issu de ces recherches : « Développement du tourisme rural et valorisation des produits de terroir : la Rose de M'Gouna-Dadès », Université Montpellier 3, 216 p.

La « Vallée des roses », parfois appelée « Pays de la Rose », comprend les sections médianes et avalées des bassins de l'Assif M'Goun et de l'Assif Dadés², avant leur confluence au sud de la ville de Kelâat M'Gouna. Elle constitue un bel exemple de système oasien de montagne, avec le fond des vallées occupé par des champs cultivés en polyculture, et des pentes arides dédiées au pastoralisme.

The map shows the study area in the south-east of Morocco, bounded by the Atlas mountains to the north and the Sarhro region to the south. Major cities and towns marked include Ouarzazate (indicated by a bullseye symbol), Tinghir, Ait Youkhsine, Ait Oudinar, Ait Yous, Boulmane Dades, El Hart, Kelaat Mgouna, Bou Taghar, Ait Tountert, Timguine, Ait Moudzil, Tagragra, Tabia Ait Zarhal, Assermino, Tifite, Tidrert, Skoura, Si. Flah, Bou Skout, Imi n'Sit, Imi n'Karn, Nkoub, Tanoumrit, Tazzarine, Ouaougout, Ait Saoun, Rbate, Taguenzelt, and Finnt. A scale bar at the bottom indicates distances of 0, 10, and 20 kilometres. The map is labeled with 'Atlas' and 'SARHRO' in large, stylized letters.

du nord du pays, ou vendue localement dans les nombreux magasins situés en bordure de la route principale. Cette eau de rose et les produits dérivés (savons, cosmétiques, roses séchées), constituent eux aussi un marqueur de l'économie de cette région. La rose a d'ailleurs été labellisée à travers une appellation d'origine protégée (AOP) « Rose de Kelâat M'Gouna Dadès » en 2011. La présence de la rose sur le territoire est ancienne, mais dans une économie rurale

L'usine de Kelâat M'Gouna, issue d'une entreprise coloniale, se ravitaillait exclusivement auprès des producteurs locaux, et introduit le produit rose dans le circuit des parfumeurs, notamment de Grasse. Ses collecteurs et ses ouvriers sont issus des villages de la vallée. Pour célébrer la fin de la saison de la récolte, elle organise une fête qui réunit tous les acteurs de la filière : agriculteurs, intermédiaires et ouvriers de l'usine. Cette fête sera officialisée par l'État marocain en 1961. Une première coopérative de collecte et de transformation est créée en 1978, regroupant plus de 900 producteurs. Il semblerait que l'on a là tous les ingrédients d'un véritable processus d'ancrage territorial (Aderghal et al. 2017). Mais ce processus va déboucher, dans les années 1980, sur un effondrement de la filière suite à l'effondrement des prix de l'essence de rose sur le marché international. En 2008, l'État marocain lance une nouvelle politique pour le développement agricole, le Plan Maroc Vert (PMV). À travers son pilier II, ce plan cherche à promouvoir et à valoriser les « produits des terroirs marocains ». La rose du M'Goun est un bon candidat. Elle fait d'ailleurs partie des premiers produits de terroir à obtenir une AOP (2011). Cette reprise de la rose comme « produit de terroir » constitue-t-elle une deuxième phase dans le

En approfondissant l'analyse des dynamiques observées autour de la valorisation des produits issus de la rose dans la région de Kelâat M'Gouna, cet article a pour objectif de donner du corps aux questions posées autour de la spécification, de l'ancrage et de la patrimonialisation, et de mieux comprendre les relations entre ces processus.

116

I. Un territoire aujourd'hui marqué par la rose

La rose est aujourd'hui utilisée comme le marqueur territorial principal de la vallée du M'Goun et du Dadès.

Elle est omniprésente dans l'offre touristique (Collectif, 2017) : les excursionnistes de Marrakech, les voyages vendus (ou racontés) sur les sites internet (tour operators, blogs, forums de discussions, page web d'hébergeurs particuliers), tous vantent les couleurs ocre et rose de la vallée, l'éclat des roseraies au printemps, les senteurs des roses.

- « La vallée des Roses tient son nom parce qu'on cultive bien des roses mais qui ne fleurissent que deux fois par an, de fin avril à juin. Elle pourrait également s'appeler « vallée rose » à cause de la couleur de sa terre. Paysages magnifiques » (Le Guide du Routard)
- « Tout est rose dans ces canyons de l'Atlas creusés par les oueds M'Goun et Dadès. Ocre-rose comme les montagnes arides où surgissent de majestueuses kasbahs, et rose comme les roses que l'on cueille au printemps. Sur cette toile de fond, les jardins luxuriants entourés de haies de roses sont plus que somptueux ! »³;
- « The town is famous for its sea of pink Persian rose landscapes »⁴;
- « Entrez dans une vallée au parfum envoûtant »⁵;
- « Des sentiers longeant des petits ruisseaux bordés d'arbres fruitiers et de magnifiques roseraies »⁶

La rose marque aussi le visiteur dès son entrée sur le territoire : tout est agencé pour montrer que l'on est dans « la Vallée des roses » : exposition d'alambics en cuivre, pancartes

proposant la visite de vraies-fausses distilleries, et une myriade de boutiques de bord de route qui vendent les produits dérivés de la rose, avec leurs façades peintes en rose, leurs présentoirs colorés en rose, et leurs produits emballés dans des cartons roses. Les hôtels et les restaurants jouent également la carte de la rose (« la Kasbah des roses », le « Restaurant rose », ou encore la « Pharmacie rose »). Les taxis qui circulent à Kelâat M'Gouna sont eux-aussi entièrement repeints au rose, sur ordre de l'autorité provinciale. Aux différents ronds-points sur l'avenue, la municipalité a installé de grandes sculptures en métal représentant des roses. Et l'association Migration et Développement, dans un essai de territorialisation de ses actions tournées vers le tourisme rural, a identifié un « Pays de la rose » en écho au « Pays de l'arganier » et au « Pays du safran ». Cette omniprésence de la rose dans l'affichage territorial, circonscrite au centre urbain de Kelâat M'Gouna, contraste avec la discrétion de la culture de la rose dans les terroirs de la vallée. Les rosiers sont le plus souvent cultivés en haies en bordure des champs de céréales ou des vergers de fruitiers (même si, du fait du regain d'intérêt économique pour les produits de la distillation, certains agriculteurs commencent à cultiver les roses en plein champ). La période où l'on peut réellement voir la rose se situe entre fin avril et début mai, pendant la saison des floraisons et de récoltes. L'activité est alors intense : récolte des boutons le matin par les femmes, vente auprès des grossistes installés dans les jardins ou sur le bord des routes, séchage et distillation dans les points de transformation. La fin de la saison est célébrée par le Festival

de la rose, renommé au Maroc et au-delà des frontières. C'est à la fois un lieu de promotion et de vente des produits dérivés de la rose, et un événement festif avec chants, danses, fantasias, défilés de chars, élection de « Miss

Rose ». Ce Festival attire de très nombreux touristes marocains, et donne l'occasion aux touristes en route vers les oasis du Draa ou du Tafilalet, de s'arrêter un peu plus longtemps sur les lieux.

³ <http://www.ecovoyageurs.com/circuit-maroc/maroc-randonnee-muletiere-dans-la-vallee-des-roses.html>

⁴ http://www.travel-exploration.com/subpage.cfm/Rose_Festival

⁵ <http://visit-morocco.com>

⁶ <https://www.holidayway.com/ville/kelaat-M'Gouna/maroc/>

II. Une ressource locale à fonction marginale dans le système agraire

Si la culture des rosiers dans la vallée est une pratique ancienne, le rosier est traditionnellement planté pour sa double fonction de plante épineuse, à usage de clôture, et pour ses roses dont la transformation à des fins cosmétiques n'était pas localement développée. C'est sa fonction de clôture, à la fois limite entre les champs cultivés et barrière contre les divagations des chèvres et des moutons, qui imposa dans le paysage agraire la morphologie linéaire de cet arbrisseau qui impressionne l'observateur. C'est ce qui rend aussi seule visible une fonction apparente, et occulterait beaucoup d'autres plus complexes. Si l'on croit le mythe attaché à cette culture, importation de l'orient par des pèlerins, on ne devrait pas écarter des usages plus raffinés que ce qui est retenu par un discours d'acteurs, parfois peu au courant des pratiques et usages locaux autour de ce produit (Collectif, 2017). Le raffinement serait-il l'apanage des seules cités bourgeoises, dites « impériales », où les usages de la rose seraient anciens et nombreux (usages esthétiques, rituels, religieux), et dont les marchés étaient alimentés de rose brute cultivée par des paysans qui n'en faisaient pas usage. La société locale était-elle tellement repliée sur elle-même, pour se refuser quelques influences venues de ces mêmes villes ? L'on sait que les oasis du Sud marocain, par le commerce des dattes, du henné, de la laine, et pourquoi pas de la rose, ont été, à travers les âges, très articulées sur les places marchandes des villes impériales, Marrakech, Fès, Meknes, Tetouan, voire méditerranéennes et européennes. Dans ces mêmes oasis et vallées de montagne du sud de l'Atlas existaient des familles fortunées et de puissants caïd, liés au pouvoir, qui n'économisaient pas sur les moyens pour reproduire en pleine campagne les demeures

de la bourgeoisie des villes. Ce que nos travaux de terrain, basés sur des enquêtes et des entretiens, nous ont révélé jusqu'à présent, nous permet d'avancer, que si la rose du M'Goun est historiquement enracinée dans le système agraire, sa valorisation au delà de la fonction de clôture n'a pas attendu l'arrivée des colons. Bien avant l'installation de la première usine en 1936, certaines familles pouvaient récolter, sécher et vendre les fleurs à des commerçants ambulants qui les acheminaient ensuite dans les grandes villes. La distillation n'était pas, non plus inconnue, en témoigne l'existence ponctuelle d'alambics ambulants. Le Attar, épiciers ambulants qui faisait du porte à porte dans les campagnes marocaines proposant aux femmes produits de beauté et autres ingrédients, diffusait entre autres des produits dérivés de la rose, fortement recherchés. Mais à cette période, la valeur économique de la rose restait tout à fait marginale pour les ménages : historiquement, si le rosier avait une fonction, c'était plus une fonction agraire qu'économique ou sociale, les épines complétaient la fleur pour en faire une ressource composée.

III. Révélation, spécification et ancrage

En 1936, un colon français, courtier d'une société de plantes à parfum, en relation avec les parfumeries de Grasse, parcourt les régions du Maroc à la recherche de leur potentiel en plantes aromatiques et médicinales. Il découvre la vallée du Dadès et ses cultures de roses, qui sera, parmi d'autres sites du Moyen Atlas et du Haut Atlas oriental, choisie pour implanter une usine de distillation, dont la production est alimentée par les paysans à partir des roses récoltées dans leurs champs. L'usine engage des collecteurs, les équipe de balances, et les envoie dans les douars. Toute la ressource ainsi récoltée est vendue à la société qui fixe chaque année les prix de vente, que les paysans, sans alternative devant le monopole, sont contraints d'accepter, pour disposer d'un revenu complémentaire et une forme d'épargne pour surmonter les périodes difficiles. Les boutiquiers du souk de Kelâat M'Gouna se souviennent que même les agriculteurs des tribus de la montagne venaient pour vendre les pétales de roses séchées. La dynamique de transformation de la rose est lancée. Les compléments financiers conséquents dégagés par la vente des fleurs et l'activité déployée pendant la saison de collecte donnent à la rose une nouvelle fonction économique, qui ne tarde pas à devenir territoriale : la « rose du M'Goun » est née, elle devient spécificité locale. L'implantation de l'usine des Arômes du Maroc sur le site de production des fleurs est essentielle pour l'ancrage de l'activité dans le territoire. Elle permet tout d'abord la création d'emplois pour les jeunes, ouvriers ou collecteurs, mais aussi pour les femmes, qui sont les principales actrices de la cueillette des roses. À travers ces activités, chacun apprend la place de la rose dans le territoire. L'ancrage territorial est renforcé

par la fête, organisée chaque année par l'usine pour célébrer la fin de la saison de la récolte de la rose. Cette fête réunit ouvriers, collecteurs et familles d'agriculteurs autour d'un repas, elle est vécue comme une forme de récompense des engagements de chacun dans les journées consacrées à la cueillette, à la vente et à la transformation des roses. Elle se déroule sous des tentes ornées, installées dans plusieurs endroits du territoire, permettant ainsi à chaque douar d'y participer, une fête est aussi organisée sur le site même de l'usine. On y boit du thé, on y assiste à des spectacles d'Ahwach⁷, on y chante et on y danse sur des rythmes et des paroles berbères, qui célèbrent la nature et les roses (Kabbal 2013). Ainsi ces festivités sont, dès l'origine, à la fois ancrées dans l'ensemble du territoire et ancrées dans la tradition. On peut voir dans la célébration de cette fête, d'une part, la recherche par la société de créer un moment et un espace de convivialité pour socialiser des producteurs qui alimentent son usine, et de l'autre, la conformité avec la tradition paysanne qui veut qu'à la fin de la récolte un rituel agraire soit célébré.

Jusqu'à la fin des années 1970, la Société, à la recherche d'une proximité vis-à-vis des terroirs de production, est derrière ce processus d'ancrage territorial, qui s'appuie sur des communautés paysannes enracinées, et qui s'assure de l'accompagnement de l'administration. Ni la fin du Protectorat, ni la venue d'une coopérative en 1978, qui réunit plus de 900 producteurs de roses, puis l'installation d'une deuxième usine en 1998, ne remettent en question cet ancrage de la transformation de la rose dans le territoire M'Goun-Dadès, au contraire. En 1961, juste après l'indépendance du Maroc, la fête annuelle des roses est officialisée par

⁷ Une danse berbère collective pratiquée durant les célébrations

IV. Désancrage ?

l'État : elle est tantôt appelé moussem des roses, – le mot porte le sens de la célébration d'une fête (fête régionale ou locale annuelle qui associe une célébration religieuse à des activités festives et commerciales, et, ce faisant, acquiert une profondeur rituelle et religieuse qui renvoie à la fois à l'enracinement paysan, et à l'ancrage territorial –, tantôt appelé festival – fête plus officielle, marqué par une absence des paysans producteurs, et par la présence de nouveaux acteurs, élus, société civile, représentants des ministères

du tourisme et de la culture et des autorités locales et régionales. Dans le festival de la rose, devenu pour quelques jours une vitrine de tout un territoire, sont introduites de nouvelles activités (l'élection de Miss rose, le Carnaval des roses, spectacles de fantasia), et, surtout, on y convie des invités extérieurs, qui pourront témoigner de la relation entre la rose et son territoire. Au-delà de l'ancrage, on voit poindre une première forme de marketing territorial.



Photo 2 : séchage des pétales de rose, coopérative féminine (© Photo : G. Michon)

Les années 1980 voient une récession de la filière de distillation. Le monopole de l'usine Arômes du Maroc est remis en question par les agriculteurs, car les prix qu'ils reçoivent pour leur production sont jugés trop bas. Par ailleurs, la création, en 1978, de la première coopérative affaiblit considérablement le monopole de l'exploitation de la rose par l'usine. De moins en moins de producteurs se mobilisent pour vendre leur récolte à l'usine. En 1987, l'usine décide de baisser encore une fois le prix d'achat du kilogramme de la rose. Les agriculteurs, en signe de protestation, arrachent les rosiers de leurs parcelles. L'usine ferme pour deux années consécutives. L'avenir de la « rose du M'Goun » semble fortement compromis. Certains auteurs mettent en avant l'hypothèse que l'arrachage des rosiers avait aussi une dimension politique : cette action aurait été une forme de protestation contre l'ingérence de l'État dans la fixation des prix et dans le fonctionnement de l'usine (Biermayr-Jenzano et al., 2014).

Pendant cette période, le territoire de la rose bénéficie d'une importante croissance de la filière touristique. La « Vallée des roses » est une destination « qui marche ». Si la filière de la transformation de la rose est en perte de vitesse, la rose prend de l'importance en tant que marqueur territorial vis-à-vis de l'extérieur, et permet à la vallée d'être compétitive sur le marché des excursions touristiques. Au niveau de la région, le désancrage de l'activité industrielle est compensé par ce nouvel ancrage d'une activité touristique. Même si cela ne profite pas aux mêmes acteurs...

Ce désancrage, on le relève aussi à travers la fête des roses, dont l'organisation échappe totalement aux acteurs locaux. Pour professionnaliser l'organisation du festival, la municipalité fait appel à des

sociétés spécialisées dans l'évènementiel. Le festival attire de plus en plus de monde, mais l'aspect culturel de la manifestation s'efface progressivement devant son attrait commercial et son côté folklorique. On n'est pas loin d'une banalisation du festival, qui ne garde pour évoquer la rose que l'élection de « Miss Rose » et le défilé des chars fleuris. La Société change de stratégie à la fin des années 90, et à la même période, une seconde usine de transformation, succursale d'une entreprise française (Biolandes) s'installe sur le territoire, ce qui permet de réintroduire de la concurrence et de ré-intéresser les producteurs à la collecte des roses. La « rose du M'Goun » réapparaît peu à peu sur le devant de la scène.



Photo 3 : pétales séchés, produits des coopératives féminines (© Photo : G. Michon)

V. Après 2010 : Un produit de terroir en émergence, reprise et approfondissement de l'ancrage

La nouvelle politique agricole marocaine lancée en 2008 (le PMV) comporte un pilier spécifiquement dédié au développement des arrière-pays, à travers, entre autres, la qualification et la valorisation des produits de terroir. La rose du M'Goun, qui malgré la récession des années 1980-1990, est renommée à l'échelle du pays, fait partie dès 2009 des produits prioritaires que le Ministère de l'Agriculture se propose de soutenir (Kara 2011). Tout l'arsenal de la « mise en terroir » est alors activé : création et équipement de coopératives féminines pour la distillation et la commercialisation de l'eau de rose, élaboration d'un cahier des charges pour l'obtention d'une AOP, formations des agriculteurs sur les « bonnes pratiques » et des coopérantes sur la transformation et la commercialisation, création en 2012 de la Fédération Interprofessionnelle Marocaine de la Filière de la Rose (FIMAROSE) destinée à coordonner l'activité des différents acteurs de la filière, à défendre leurs intérêts et à assurer une redistribution équitable des bénéfices engendrés par la rose sur le territoire.

Les premières coopératives jouent un rôle de catalyseur. Peu à peu, les producteurs suivent, les coopératives se multiplient et des transformateurs privés s'installent à leur tour. Cette effervescence autour de la rose permet le renforcement de l'économie locale et de la cohésion territoriale. Il s'agit bien là d'un processus d'approfondissement de l'ancrage stimulé et accompagné par l'État. La filière est désormais chapeautée directement par l'Office National du Conseil Agricole (ONCA) implanté à Kelâat M'Gouna.

Le Festival de la rose est aussi devenu une vitrine de la filière. À côté des festivités classiques, un chapiteau est aujourd'hui réservé à l'exposition des produits des coopératives, pas nécessairement spécialisées dans les produits

de la rose, et issus des différentes régions du pays, et on voit y affluer des acheteurs venant du monde entier. Avec sa renommée internationale, le Festival contribue donc à conférer au territoire une image supposée, fondée sur une spécificité locale, mais où la rose est un produit parmi d'autres, côtoyant le safran, l'huile d'argan, les dattes, les amandes et les figues sèches, et où l'appropriation des activités échappe aux producteurs locaux.

En première analyse, la rose est devenue un pivot de l'économie locale. La production des fleurs reste exclusivement locale, la plupart des activités de transformation (séchage, distillation) sont effectuées sur place par des petits producteurs privés, des coopératives et par les 3 usines. Une partie de la production est écoulee sur place dans des boutiques souvent liées aux coopératives. L'IGP permet le renforcement de la spécification. La mise en avant des coopératives féminines indique une volonté d'affichage à la fois social et territorial et les organisations féminines participent, malgré leurs faibles moyens, à émanciper les femmes. Les relations avec des acteurs internationaux renforcent les exigences de qualité et la certification favorise des pratiques agraires soucieuses de l'environnement. Au cours de la dernière décennie, en même temps qu'elle a acquis une valeur commerciale importante, la rose a pris de l'ampleur dans le paysage. Sa place au sein du système agraire est en train d'évoluer, avec un passage de la culture traditionnelle en haies à la mise en place de véritables champs de roses : si ce développement se poursuit, la réalité va bientôt ressembler aux images que véhiculent les sites touristiques, une vallée remplie de roseraies aux couleurs chatoyantes. La rose pourrait en effet être en train de devenir le nouvel élément d'organisation du système agro-économique

de la vallée. Mais on se demande à quel prix en termes de surexploitation de ressources rares, notamment hydriques, si toutes les nouvelles exploitations de rosiers en plein champ se mettent à l'irrigation par mobilisation des ressources d'eau souterraines. Ajoutant à cela que ce qui faisait la force et la spécificité du système de culture oasien c'est qu'il privilégiait une polyculture bien adaptée au milieu naturel et sociologique. Avec cette évolution on peut craindre qu'on s'achemine vers une monoculture à risques.

L'approfondissement de l'ancrage de la rose dans le territoire se traduit aussi dans le projet de « Maison de la Rose » à Kelâat M'Gouna, qui a reçu un financement conséquent de la province de Tighir, de l'ANDZOA⁸, du Centre régional d'investissement agricole et de la FIMAROSE.

Pour l'heure, la filière de la rose dynamise l'économie locale en créant de nouvelles richesses, elle crée de l'emploi, saisonnier ou permanent, elle est le support d'un développement des organisations féminines, et la demande issue des marchés internationaux ainsi que leurs exigences de qualité et de certification, favorisent des pratiques agraires soucieuses de l'environnement. Même si le défi de faire de la rose un levier du développement territorial reste posé, la rose est devenue une véritable ressource territoriale. La région est le seul centre de production de la rose et de ses dérivés à l'échelle marocaine, et le troisième à l'échelle internationale après la Bulgarie et la Turquie. Certains parfumeurs (dont Guerlain) viennent à Kelaât M'Gouna pour choisir les meilleures essences, d'autres venant de la lointaine Asie (Singapour et Japon), proposent des contrats d'achats sur la durée.

Il faut néanmoins apporter certains bémols à ce constat de succès.

Les sociétés présentes sur place contrôlent encore la très grande majorité de l'achat, de la transformation et de la commercialisation des produits. Leur souci aujourd'hui ne concerne plus l'ancrage de leur activité dans le territoire de la rose, mais la recherche de la meilleure rentabilité sur un marché international concurrentiel. Ils imposent aux agriculteurs des prix bas. Pour contrer le monopole des usines sur les prix, les agriculteurs diversifient les acheteurs et se tournent aussi vers les coopératives, mais ces dernières sont limitées par leur faible capacité de transformation et leur faible habilité à écouler leurs produits, ce qui les contraint à limiter leurs approvisionnements en rose auprès des agriculteurs. Certains agriculteurs préfèrent sécher eux-mêmes leur production et l'écouler sur les souks. D'autres ont développé des réseaux de commercialisation de la rose en dehors de la vallée, avec des acheteurs venant de partout dans le Maroc. Ces acheteurs sont souvent des intermédiaires entre les paysans et les importateurs étrangers.

Si l'amont de la filière est bien organisé grâce à l'appui gouvernemental au travers du PMV, l'aval reste en souffrance. Dans leur grande majorité, les coopératives peinent à écouler l'intégralité de leurs produits, car la vente sur place n'est pas suffisante. Ce sont surtout les usines et les coopératives organisées en entreprises qui tirent leur épingle du jeu au détriment des petits producteurs organisés en coopérative. L'AOP reste peu connue par les acteurs de la filière, et importe moins pour les acheteurs que les certifications en agriculture biologique. Par ailleurs, elle ne joue aucun rôle dans la différenciation des produits vendus dans les boutiques ou sur les stands du Festival.

VI. Succès et banalisation

Le succès du développement de la rose s'est accompagné de l'émergence d'une filière de produits cosmétiques fabriqués à base d'arômes et de colorants synthétiques par des entreprises situées loin du territoire de la rose. Les produits naturels et locaux issus de la distillation des roses dans les coopératives subissent une concurrence déloyale de la part de ces produits qui remportent aujourd'hui une part importante du marché notamment grâce à leurs prix très abordables. La plupart des boutiques établies en bord de route, qui se sont multipliées ces dernières années sur une dizaine de kilomètres avant et après le centre de la ville, proposent des produits synthétiques, qui correspondent souvent plus à l'attente des touristes en matière de « souvenirs » car leur emballage est souvent attractif (images de la vallée sur un emballage rose), leur prix vraiment concurrentiel, et les dénominations trompeuses : « L'eau de rose de Kelâat M'Gouna » ou encore « La Vallée des Roses ». Les étiquettes ne mentionnent pas la rose dans les ingrédients mais mettent en avant une fabrication locale⁹, qui peut laisser à penser que le produit est naturel. Par ailleurs, aucun signe de qualité ne permet de les distinguer des produits naturels, l'AOP ne s'appliquant qu'à la rose elle-même, pas aux produits transformés ou dérivés. Pour un acheteur non averti, il n'y a dans les boutiques aucun moyen de différencier le « vrai » du « faux ». Certains produits synthétiques arborent parfois des étiquettes avec de faux logos AB. Cette prolifération des produits synthétiques touche même le Festival où une grande partie des produits offerts sur les étals lors de cette manifestation sont des produits synthétiques.

En dehors des coopératives, qui cherchent plutôt à développer leurs propres boutiques

de façon à différencier leurs produits sur un marché qui reste très opaque, il semble que les acteurs de la filière se satisfassent de cet amalgame entre produits naturels et produits de la chimie. La puissance publique (pour des raisons affichées de maintien de l'emploi local) est encore réticente à soutenir des démarches pour une différenciation des qualités. Elle montre même une certaine duplicité, bien visible au moment du Festival : si la présence des produits issus de la chimie sur les étals est tolérée, il faut noter que le premier jour du Festival, lorsque les instances politiques, les célébrités, les acheteurs internationaux et les médias viennent visiter les lieux, les stands de produits synthétiques sont exclus. Il y a donc une conscience de l'intérêt de montrer des produits naturels mais il n'y a pas de vraie prise de décision en faveur des produits naturels, pour les protéger par rapport aux synthétiques. Certaines coopératives se sont fixées pour objectif de dénoncer et de combattre la part importante de ces produits à base d'arômes synthétiques sur le marché. Elles ont commencé à boycotter le Festival de la rose en posant leurs conditions aux organisateurs : tant que les produits de synthèse seront exposés dans les stands sans qu'on puisse les distinguer des produits naturels, elles ne participeront plus au Festival. D'autres coopératives continuent d'y participer, tout en regrettant la présence des produits synthétiques, mais ont préféré se différencier en utilisant des labels de qualité (AB, Fairtrade, Agriculture Maroc, ONSSA, etc.) qui leur permettent de vendre à l'exportation.

VII. Vers une patrimonialisation : la rose comme marqueur identitaire et territorial ?

Si la rose est devenue un vrai marqueur territorial, elle peine à trouver sa place comme ressource patrimoniale. Les témoignages récoltés localement ne font pas allusion à des usages traditionnels, les écrits de certains explorateurs de la période coloniale sont aussi muets sur l'aspect culturel de la rose, mais ce n'est pas pour cela qu'on doit réfuter l'existence de tout usage du rosier au-delà de son épine. Son rôle dans le patrimoine agraire local est un fait si on considère la fonction paysagère, et les autres fonctions que la rose est supposée avoir à la fois au niveau domestique et à celui du terroir.

La mise en patrimoine actuelle, œuvre des coopératives et des boutiquiers, pêche par un déficit cognitif de l'épaisseur historique de la rose. Leur discours orienté vers le touriste puise dans un référentiel non paysan, souvent construit à partir d'emprunts au discours officiel sur le développement des territoires ruraux de la marge par les produits du terroir et le tourisme.

Dans les récits sur le patrimoine, colporté par ces acteurs auprès des touristes, le référentiel utilisé est composite, mêle le sacré au profane, mais marque une coupure avec la réalité des paysanneries locales :

La première de ces références est la référence de plus en plus fréquente à des mythes d'origine, que l'on retrouve depuis les écrits touristiques sur la rose jusqu'aux récits mis en avant par les coopératives. Une première légende, d'inspiration religieuse, raconte que la rose a été créée par Dieu dans le paradis, et en tombant sur terre, a choisi de s'implanter à Kelaât M'Gouna. Une autre met en jeu le prophète Mohammed qui serait venu à cheval dans la région avec la rose dans ses mains, et il l'aurait implantée sur place, comme symbole de paix et de religion (Kabbal, 2013). Le lien patrimonial ainsi créé dans ces deux récits est

renforcé par la connotation sacrée. Dans une inspiration plus historique, donc plus crédible, d'autres récits mentionnent que, de retour de la Mecque, les pèlerins ramenaient, parmi les cadeaux qu'ils destinaient à leurs proches, des roses séchées qu'ils auraient achetées sur les marchés syriens. La rose devient alors, en particulier à Marrakech et dans les villes impériales, un ingrédient important des cérémonies. Les pèlerins de Kelaât M'Gouna auraient ramené avec eux, non plus des roses séchées, mais des boutures de rose de Damas. L'implantation a réussi. Nous sommes au X^e siècle, la fleur n'est pas encore au centre de l'économie locale, mais on lui prête déjà d'étonnantes propriétés, comme celle d'éloigner les maléfices et les mauvais esprits. Une dernière légende raconte que sous les rosiers de Kelaât M'Gouna, une coupelle d'eau aurait un jour été oubliée. Des pétales seraient tombés dans la coupelle et leur macération aurait donné la première eau de rose.

La seconde référence patrimoniale concerne l'invention de chants dédiés à la rose, chantés par les femmes lors des récoltes. Les chants accompagnant les récoltes (de luzerne, de céréales) sont courants dans la culture locale, pour « oublier l'ennui et la fatigue pendant la récolte ». Mais « il n'y avait pas de chants pour la rose » raconte une vieille femme (Collectif, 2017). Les ouvrières de l'un des principaux producteurs de la vallée, M. Soffi, ont inventé un chant pour la cueillette : « La rose, chacun vient d'un endroit, on est réunies ici, on remercie la rose de M. Soffi [...] On demande l'abondance de l'eau, pour que vive longtemps la rose de Soffi ». Elle évoque ensuite une fête de fin de saison pour célébrer la récolte.

Les acteurs locaux liés au tourisme réinventent eux-aussi le lien de la rose au lieu et à

⁹ Le côté « local » ne concerne, au mieux, que l'emballage, effectué sur place à partir des produits importés en gros par la société Florose.

Conclusion

l'histoire locale à travers de nouveaux usages à coloration traditionnelle qui mêlent rituels, esthétique et gastronomie : on parfume ses visiteurs à l'eau de rose, on leur offre des gâteaux à la rose, des soins de hammam à l'eau de rose, la cérémonie du « thé à la rose » remplace celle du thé à la menthe.

La rose s'ancre ainsi peu à peu dans la culture locale et devient patrimoine.

Le Festival de la rose, même si ses activités-phare (fantasia, activités sportives, la scène artistique) ne relèvent pas de la tradition locale, participe aussi, à sa façon, au ré-ancrage culturel de la rose, en particulier à travers la foire qui donne une place de choix à la rose et à ses produits dérivés. Et même si le Festival n'est pas emblématique de la culture de la vallée, son appropriation par les populations en fait progressivement un élément du patrimoine local.

La puissance publique, de son côté, participe aussi à faire de la rose une nouvelle ressource patrimoniale. La Maison de la Rose, lieu d'exposition des « traditions » et de leurs produits est emblématique de cette implication.

Tous ces éléments donnent à penser qu'on assiste aujourd'hui à la réinterprétation, voire à l'invention, du lien de la rose au lieu et à la « tradition » locale, légitimant la spécificité de la rose et la place de cette dernière dans un « patrimoine » (Collectif, 2017). Ce « patrimoine de la rose », même s'il n'est pas issu en droite ligne des savoirs et des coutumes locales mais guidé avant tout par une raison économique, se construit au fil d'initiatives locales autant que d'interventions extérieures.

Cette trajectoire particulière mérite qu'on s'y attarde si l'on veut comprendre la capacité effective de la rose à participer au développement durable (entre autre, via le tourisme) de la région. En effet, comme dans

toute réinvention réalisée simultanément par divers types d'acteurs aux objectifs variés, et non médiée par une action collective négociée, chacun y insuffle sa propre vision des choses, et surtout ses propres intérêts. Si une des constantes de cette invention patrimoniale est sa relation au tourisme, il est patent que cela peut induire des effets pervers qui ont trait à la banalisation, voire à la falsification des produits « patrimoniaux » offerts aux touristes.

Sachant aussi que ce processus de patrimonialisation ne concerne qu'une partie du bassin de production de la rose, celle contrôlée par les coopératives et autres producteurs locaux libérés de la contrainte de livraison de la production aux sociétés. Celles-ci, motivées par d'autres logiques d'organisation de la filière à leur niveau, sabotent ou encouragent ce processus, selon les conditions du moment, et évoluent dans le sens de l'appropriation des terres où elles exercent la production et la transformation de la rose. On s'oriente alors vers une situation duale au sein du territoire de la rose, avec d'un côté les producteurs locaux, pour éviter d'utiliser le terme « indigène », plus ou moins impliqués dans ce processus de patrimonialisation, et de l'autre les sociétés retirées dans leurs enclaves où le travail est assuré par une population féminine issues des douars limitrophes et de plus en plus installées dans le centre urbain de Kelâat M'Gouna.

La rose et ses produits dérivés constituent aujourd'hui une ressource économique spécifique au territoire et valorisée localement, mais dont une partie est extravertie au profit de sociétés étrangères. Sur un fragment du territoire considéré, les processus de spécification et d'ancrage territorial semblent donc avoir réussi : la rose est devenue, à travers le travail collectif d'acteurs nombreux et variés, un marqueur territorial. Mais on se doit de poser la question autour des types de rapports d'interaction qui existent entre le fragment d'espace contrôlé par la société locale, et celui de plus en plus étendu au-delà des limites traditionnelles du terroir de la rose contrôlé par les entreprises privées.

Par contre, la rose constitue un marqueur identitaire faible et encore peu approprié localement. Sa mise en avant comme élément patrimonial repose essentiellement sur des opérateurs touristiques souvent non autochtones. La patrimonialisation de la rose reste donc encore à questionner.

« L'industrie du faux », en pleine expansion, risque de miner ces entreprises de construction d'une identité territoriale. Les politiques publiques jouent ici un rôle ambigu : en voulant conforter à la fois les acteurs du tourisme et de l'agriculture, en offrant des opportunités foncières aux sociétés privées dans le cadre du partenariat public privé (PPP), elles n'arrivent pas à trancher dans le débat en cours, entre produits naturels et produits de la chimie, entre produit de terroir et société locale ancrée, et produit agroindustriel et entreprises sans ancrage local. Il n'y a donc, à l'heure actuelle aucun garde-fou contre la banalisation, si ce n'est le travail, souvent remarquable, de quelques associations et coopératives, souvent féminines.

Quant au projet de faire des vallées une destination touristique basée sur la rose, et bien que le paysage urbain soit coloré en rose pour atteindre cet objectif, la rose elle-même

joue encore un rôle mineur dans l'activité touristique. Elle procure certes une image originale et accrocheuse, pouvant constituer un point d'ancrage pour le tourisme. Mais pour cela il faudrait inventer de vraies activités autour de la rose et de ses produits : « cueillettes solidaires », nouvel art de vivre autour de spas et de massages à la rose, cuisine à la rose, etc (voir Zamani-Farahani, 2018, pour l'Iran). Loin d'être le seul atout touristique, la rose pourrait alors devenir le support d'un « panier de biens et services » touristiques qui proposerait des activités liées à la nature et au patrimoine, ou au repos et à la retraite reconstituante. Mais la rose ne peut à elle seule changer le contexte et les pratiques touristiques actuelles, à savoir un tourisme de plus en plus rapide et consommateur de trophées exotiques comme les gorges, les canyons, les dunes de sable. En dernière analyse, une destination ne peut être « créée » par les seuls hébergeurs, les tours opérateurs ou la puissance publique si elle n'est pas au préalable « réinventée », ou du moins plébiscitée par les touristes eux-mêmes (Michon et al., 2017)

Si l'on cherche à renforcer ou sécuriser l'ancrage sur le moyen terme, il est nécessaire de renforcer la rentabilité économique, mais aussi d'inventer et de développer localement de nouveaux usages (en relation avec le tourisme : par ex. tourisme de santé à base de produits naturels dont la rose), de lutter contre la banalisation (ou, du moins, de la rendre visible et explicite). Il paraît aujourd'hui nécessaire d'appuyer la patrimonialisation (vers un « patrimoine moderne », issu des savoirs et coutumes locales et construit au fil d'innovations locales et d'interventions exogènes). Il faut pour cela renforcer l'intégration par la connaissance des paysans, laisser l'initiative et l'autonomie aux locaux pour organiser leurs actions collectives, et faire attention à la folklorisation et à l'approche paternaliste de l'État.

Aderghal M., Casabianca F., Landel P. A., Michon G., & Senil N.

- 2017 : « L'ancrage territorial des spécificités Regards croisés sur les arrière-pays méditerranéens. » Hesperis-Tamuda, 52(1), 357-381.

Biermayr-Jenzano, P., Kassam, S. N., & Aw-Hassan, A.

- 2014 : « Understanding gender and poverty dimensions of high value agricultural commodity chains in the Souss-Masaa-Draa region of southwestern Morocco ». ICARDA working paper, mimeo. Amman, Jordan.

Collectif

- 2017, « Développement du tourisme rural et valorisation des produits de terroir : la Rose de M'Gouna-Dadès », Rapport du stage du Master EDEV, Montpellier Université Paul Valéry, 216p.

Kabbal Y.

- 2013 : « Le festival des roses de Kelâat M'Gouna : une dynamique socioéconomique autour d'une culture symbole ». Mémoire de Master, Laboratoire E3R, FLSH, Rabat, Université Mohamed 5.

Karra Y.

- 2011 : « Contribution au développement agronomique des produits de terroir de la région de Souss Massa Draa. Cas de la rose à parfum de Kelaât M'gouna et du Safran de Talouine. » Rapport de fin de stage en guise de titularisation au poste de Chargé de Recherche Grade « A » en Agronomie générale. INRA Agadir, Centre Régional de la Recherche Agronomique d'Agadir.

Michon G., Berriane M., Aderghal M., Amzil L., Landel P.A., Medina L., Ghiotti S.

- 2017 : « Construction d'une destination touristique d'arrière-pays : La "Vallée des roses" » (Maroc). GéoDév.ma vol. 5 (2017) : Numéro spécial « Tourisme durable en Méditerranée » <http://revues.imist.ma/?journal=geodev>

Zamani-Farahani H., Fox D.

- 2018 : « The Contribution of Rose and Rosewater Tourism and Festival to the Destination Image ». Event Management, 22(4), 541-554.

Chapitre 6

La viande de chevreau de l'arganeraie : une spécificité embarrassante ? Heurs et malheurs d'une initiative de certification

Saïd Chatibi

Institut Agronomique et
Vétérinaire Hassan II
Rabat, Maroc
said.chatibi@gmail.com

François Casabianca

Institut National de la
Recherche Agronomique
Laboratoire de Recherche
sur le Développement de
l'élevage
Corte, France
francois.casabianca@
inra.fr

Didier Genin

Institut de Recherche
pour le Développement
et Aix-Marseille Université
Laboratoire Population,
Environnement, Dévelop-
pement, UMR151
Marseille, France
didier.genin@ird.fr

Multifonctionnalité

Critères
écologiques

Indication
géographique

Viande
de chevreau

Forêt rurale

Arganeraie

L'arganeraie marocaine, écosystème unique, producteur d'une huile au succès international, est considérée comme un écosystème « naturel » menacé par son utilisation pastorale. Cette vision est empreinte de fausses représentations car l'arganeraie d'aujourd'hui est le résultat d'une cohabitation multiséculaire entre l'homme, les animaux domestiques et les arbres. Les produits d'élevage caprin de l'arganeraie sont très réputés au Maroc pour leurs propriétés remarquables. Mais un projet de certification en IGP de la viande de chevreau de l'arganier a été rejeté en 2010 du fait des craintes des forestiers et des industriels de l'huile d'argan qui considèrent que qualifier le pastoralisme accentuerait les pressions sur la forêt. Les porteurs du projet d'IGP doivent désormais apporter des garanties de compatibilité de l'activité d'élevage avec un maintien des équilibres dans l'arganeraie. Nous proposons d'inscrire dans le cahier des charges un bouquet de 8 indicateurs de dégradation de l'arganeraie. Ce bouquet devra être éprouvé sur le terrain pour l'ajuster et concilier l'attribution individuelle d'une certification et la responsabilité collective du territoire. Si la spécificité de la viande de chevreau de l'arganier fait sens, son émergence se heurte à des visions trop sectorialisées qui oublient que l'arganeraie est avant tout un système socio-écologique multifonctionnel base de valorisation des pratiques traditionnelles.

The Moroccan argan forest, unique ecosystem producing an oil with international success, is considered to be a « natural » ecosystem threatened by its pastoral use. This vision is marked by misrepresentations as the argan forest of today is the result of a centuries-old cohabitation between humans, domestic animals and trees. Goat farming products are very famous in Morocco for their remarkable properties. But a PGI certification applied for the argan kid met was rejected in 2010 because of the fears of the foresters and argan oil firms who consider that qualify pastoralism would increase the pressure on the forest. The PGI project leaders must now show that the breeding activity is compatible with maintaining the ecological balance in the argan forest. We propose to include into the specifications a bunch of 8 indicators of degradation of the argan forest. Such indicators will have to be tested in the field to adjust and reconcile the individual allocation of certification and the collective responsibility of the territory. If the specificity of argan kid meat makes sense, its emergence is facing too sectorial visions forgetting that the argan forest is a multifunctional social-ecological system basis for traditional practices valuation.

Introduction

La production de viande caprine est une activité séculaire dans l'arganeraie, qui a grandement contribué à structurer la physionomie actuelle des forêts d'arganier (El Aïch et al. 2005, Genin et Simenel 2011). En effet cette région semi-aride correspond tout à fait aux zones d'élevage des caprins, lesquels présentent des capacités importantes à consommer les fourrages ligneux. Les ressources fourragères provenant de l'arganier constituent d'ailleurs une part non négligeable du régime alimentaire des caprins dans cette région (El Aïch et al. 2007). Les travaux de paléo-écologie montrent ainsi une longue histoire commune entre forêt d'arganiers et élevage caprin (Culmsee 2005, McGregor et al. 2009). La viande de chevreau de l'arganier est très réputée localement et nationalement, car on lui prête des propriétés gustatives et nutritionnelles typiques qui en font un aliment de choix, notamment pour les personnes diabétiques et avec des problèmes de cholestérol. Une première tentative d'inscription de la viande de chevreau de l'arganier en 2010 a rencontré une forte opposition de la part des forestiers et d'industriels de l'huile d'argan, qui a entraîné son rejet. Les raisons invoquées ont concerné essentiellement le risque de dégradation des arbres et de l'écosystème, ainsi qu'un certain antagonisme avec la production d'huile d'argan, le produit phare de la zone. Pourtant, traditionnellement les deux spéculations constituent la clé de voûte d'un système agropastoral multifonctionnel séculaire qui a induit le paysage culturel forestier de l'arganeraie que nous connaissons actuellement (Michon et al. 2016). La problématique de la labellisation de la viande de chevreau de l'arganier doit donc s'attacher à surmonter les représentations – concrètes ou reposant sur des visions erronées – des différents acteurs, et à donner

des garanties pour la préservation des arbres et d'un écosystème unique au monde. Pour notre part, nous pensons que cette initiative peut être une occasion de promouvoir des formes de production identitaires et de qualité, tout en favorisant une dimension écologique de gestion orientée sur les ressources (Muller-Christ 2011) dans une démarche d'Indication Géographique. Dans ce contexte, nous avons ainsi effectué des travaux de recherche visant à caractériser des paramètres mesurables à intégrer dans un cahier des charges de labellisation de la viande de chevreau issue de l'arganeraie, qui permettent un suivi de l'intégrité écologique de l'écosystème et de mieux orienter des modes de conduite des animaux respectueux des milieux. Dans cet article, nous exposerons plus en détail la problématique liée à l'initiative toujours en cours de labellisation de la viande de chevreau du Pays Haha (Province d'Essaouira) et les éléments de proposition d'inclusion de critères écologiques dans la rédaction d'un cahier des charges de labellisation original et intégrateur des préoccupations à la fois socio-économiques et écologiques.

I. Le viande de chevreau dans l'arganeraie marocaine : une production séculaire pour un produit à forte typicité

I.1 Une forêt rurale multifonctionnelle associée à des systèmes agro sylvo pastoraux de longue tradition

Dans la province d'Essaouira et particulièrement dans la zone des Haha, l'élevage caprin est une des principales activités agricoles ; il constitue une trésorerie permanente pour le financement des autres

activités agricoles et un moyen d'épargne important. Les « races » locales présentes, telles que « l'Atlas » et la « Barcha » connues pour leur rusticité et leur adaptation aux conditions de la région, ont l'aptitude de valoriser les ressources pastorales (photo 1). Le cheptel caprin au niveau de la province d'Essaouira représente un effectif d'environ 450 000 têtes, soit 8,5 % du cheptel caprin national, et assure un approvisionnement majeur de la population locale en viande rouge.



Photo 1 : Pâturage aérien de caprins en saison sèche (© photo : D. Genin).

Une des particularités de l'élevage caprin dans la zone des Haha est son mode de conduite extensif où l'alimentation des troupeaux repose sur le pâturage dans la forêt de l'arganier. Dans cette région, l'écosystème arganeraie, de par ses usages multiples, a toujours été le support d'une économie agro sylvo pastorale soutenue. Il est à la fois un espace forestier en tant que tel par le bois qu'il procure, un environnement agricole produisant des fruits d'argan, source d'une huile précieuse, mais aussi des cultures au sol (céréales notamment). Il est enfin un vaste parcours propice à l'élevage sylvo-pastoral et offrant une multitude de ressources fourragères. Depuis des temps immémoriaux, les activités de production d'huile et l'élevage caprin sont étroitement associés dans la valorisation et l'entretien de l'arganeraie, tant au niveau des communautés domestiques et des douars qu'à celui de la forêt. D'un point de vue historique, l'élevage peut être considéré comme l'élément structurant des systèmes productifs. La production de chevreaux, l'utilisation des caprins pour la collecte des noix des zones Mouchaà, l'organisation de l'espace et les structures foncières, la gestion coutumière des parcours et les usages collectifs des Agdal, en témoignent (Nouaim, 2005 ; El Aïch et al., 2005 ; Genin & Simenel, 2011). Néanmoins, le succès commercial spectaculaire de l'huile d'argan a entraîné une rupture du lien ancestral entre la production d'huile et l'élevage caprin. Face à l'ampleur internationale que prend la filière d'huile d'argan et à l'organisation grandissante de cette filière, l'élevage caprin est mis en second degré et se trouve de plus en plus marginalisé dans son propre écosystème. Ce dernier est considéré par certains comme « naturel » et en « danger d'extinction » à cause des activités

humaines, et notamment de l'élevage (Tarrier & Benziane 2003). Divers auteurs ont montré que cette vision est largement partielle voire partielle (Chatibi et al., 2013 ; Le Polain et Lambin, 2011).

L'arganeraie peut être subdivisée en plusieurs catégories selon le statut du foncier et les règles coutumières organisant un certain nombre d'usages. D'abord on distingue les zones Melk (domaine privé) et les zones domaniales (domaine forestier).

Les zones Melk sont la propriété exclusive des exploitants. Situées généralement à proximité des villages (ou douars) pour la facilité d'accès, elles sont dominées par l'agriculture essentiellement céréalière (orge, blé,...). On y cultive également les arbres fruitiers comme les oliviers, amandiers ou caroubiers. Dans la province d'Essaouira, l'agriculture se fait sur de petites superficies, moins de 5 hectares dans 90 % des exploitations (Bourbouze & El Aïch 2005).

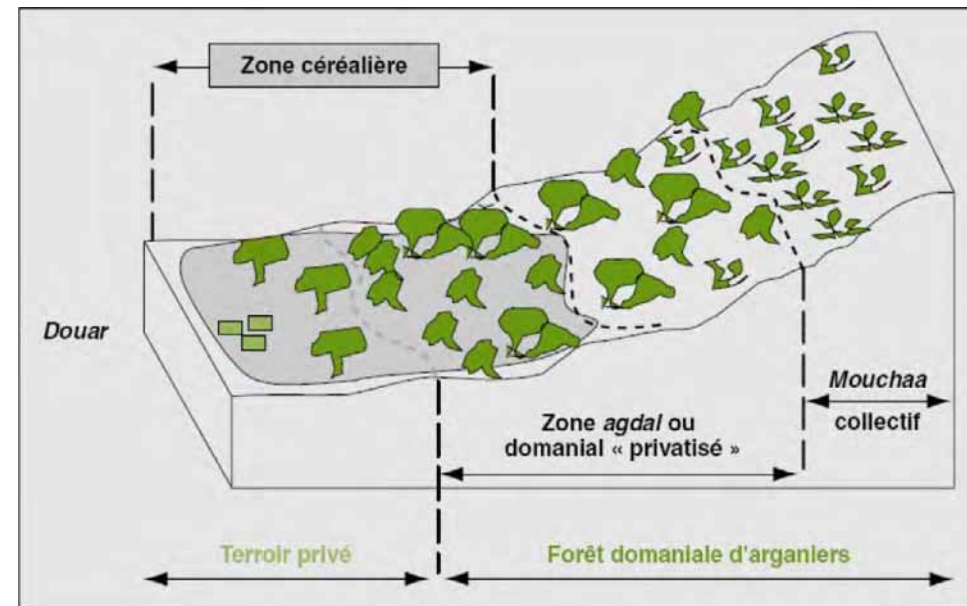
Le reste des arganiers fait partie du domaine de l'État (domanial), la population locale y ayant accès sous certaines conditions. L'espace domanial est subdivisé encore entre les zones Agdal (ou domanial « privatisé ») et les zones Mouchaà (ou domanial collectif) (Demoulin, 2008 ; Simenel et al., 2009) (Figure 1).

Cette seconde subdivision est faite en revanche de manière coutumière entre les différentes fractions de tribus.

Les règles et les droits s'appliquent différemment si l'on se trouve dans le domanial « privatisé » ou dans le domanial collectif. Les modalités d'utilisation diffèrent donc en fonction de l'entité du système agro-sylvo-pastoral dans laquelle on se situe.

Vu de l'extérieur, l'élevage caprin ne trouve finalement grâce qu'auprès des touristes étonnés de voir des chèvres dans les arbres

Figure 1. Organisation de l'espace au sein de l'arganeraie (El Aïch et al. 2005)



et friands de les immortaliser en photo. Ceci constitue au demeurant un détournement de la réalité et l'on peut voir au bord des grands axes routiers, des densités anormales de chèvres sur un arbre – souvent au prix d'obliger les animaux à rester percher en les attachant ou en les fixant – pour les photos touristiques (photo 2), qui participent à donner l'image d'un surpâturage caprin généralisé.



Photo 2 : Séance photo pour les touristes entre Marrakech et Essaouira (© photo : D. Genin).

L'arganeraie représente en fait un cas typique d'une forêt « rurale » ou « domestique » dans ses acceptions conceptuelles proposées par Michon et al. (2007) et Genin et al. (2013), où naturalité et domesticité se rejoignent pour créer des espaces anthropiques multifonctionnels intégrés qui présentent des qualités globales intéressantes, tant sur le plan socio-économique et culturel qu'écologique (photo 3). Le succès de l'huile d'argan a entraîné des ruptures dans les fonctionnalités de cette forêt rurale et des pertes de gouvernance pour les populations rurales dans ses usages et son économie. La négation de l'élevage caprin, comme un des

éléments fondamentaux du fonctionnement de l'écosystème et des systèmes de production qui y sont associés, en est un des écueils liés à cette prépondérance de la filière huile d'argan dans le panorama socio-économique actuel de la zone.



Photo 3 : L'arganeraie : une forêt rurale multifonctionnelle aux paysages diversifiés (© photo : D. Genin).

I.2 Une viande particulière

La typicité de la viande de chevreau de l'arganeraie (tendreté, flaveur) semble être étroitement liée à l'alimentation dans l'arganeraie. En effet, plusieurs études réalisées dans la province d'Essaouira confirment que le pâturage en arganeraie a un effet majeur et constant qui se traduit, entre autres, par une réduction de l'adiposité des carcasses et une modification du profil en acides gras (Bas et al., 2005 ; Andronico, 2009 ; Araba et al., 2011). Ceci se manifeste par des caractéristiques diététiques et organoleptiques spécifiques de la viande de

chevreau de l'Arganeraie. Les dépôts adipeux et les lipides des muscles des chevreaux nourris sur l'arganeraie sont, quantitativement plus faibles, mais qualitativement nettement plus riches en acides gras polyinsaturés. De plus, les chevreaux de l'arganeraie présentent des teneurs en acides gras monoinsaturés (AGMI) plus réduites (Bas et al., 2005 ; Araba et al., 2011). Ces éléments font de la viande de chevreau de l'arganeraie une viande plus diététique. Par ailleurs, l'enrichissement important de la viande de chevreau de l'arganeraie en acides gras oméga-3 contribue à la prévention des maladies cardiovasculaires (Wood & Enser 1997, cité par Bas et al., 2005).

II. Une première demande d'IG rejetée en 2010

Enfin, les teneurs élevées en acides ramifiés et en acides polyinsaturés de la viande de chevreau de l'arganeraie seraient spécifiques d'une alimentation à base de parcours de type arganeraie, car des niveaux aussi élevés d'acides ramifiés n'ont jamais été observés chez les caprins (Bas et al., 2005). Ce constat pourrait être l'un des éléments de typicité de cette viande.

Sur le plan de la qualité sensorielle, des tests de dégustation menés en 2005 (El Aich et al.) ont montré que la viande issue de chevreaux qui pâturent dans l'arganeraie présente une meilleure intensité de flaveur explicable par une teneur proportionnellement plus importante en acides gras polyinsaturés connus pour leur effet positif sur la flaveur. Une dégustation expérimentale réalisée sur la viande de chevreau de l'arganeraie en marge de la foire caprine d'Essaouira de 2012 (Sorba et Chatibi, 2013) a permis de constater que les consommateurs locaux ont la capacité de reconnaître la viande caprine issue de l'Arganeraie lors d'une cuisson traditionnelle (tagine) par rapport aux consommateurs non locaux.

Le chevreau de l'arganeraie présente donc toutes les caractéristiques d'un produit typique et labellisable ; une production localisée dans un territoire original, une conduite d'élevage particulière, et une qualité diététique et organoleptique spécifique.

En janvier 2010, une demande de reconnaissance de l'IGP « chevreau de l'arganier » a été présentée par un groupement d'éleveurs de l'ANOC (Association Nationale des éleveurs Ovins et Caprins) aux autorités compétentes (Commission nationale de labellisation, Ministère de l'agriculture et de la pêche maritime). Ce projet a fait l'objet de deux oppositions, qui ont fait que la demande de labellisation se trouve à ce jour en situation de blocage. Ces oppositions émanent de deux acteurs de la zone ; il s'agit :

- De l'AMIGHA, (Association Marocaine de l'Indication Géographique de l'Huile d'Argan) qui gère l'IGP Huile d'Argan. Elle estime que la labellisation de la viande conduirait forcément à une augmentation des effectifs des caprins dans l'arganeraie ce qui affecterait la forêt et la production de fruits pour l'huile.
- De l'administration des Eaux et Forêts : qui considère la chèvre comme un facteur de dégradation de la forêt de l'arganier.

La crainte liée à la labellisation tient donc d'une part, au risque potentiel d'un accroissement du nombre d'éleveurs et/ou d'animaux du fait de la plus-value financière que peut susciter la démarche et d'éventuels comportements opportunistes, et d'autre part, à l'impact négatif que jouerait la chèvre dans la forêt de l'Arganier. Cet impact négatif est souvent posé comme un *a priori* et sans documentation ou justification scientifique. De l'autre côté, les éleveurs locaux mettent en avant la présence ancienne des caprins dans cet écosystème et leur rôle positif dans son entretien et son renouvellement (Chatibi et al., 2015 ; Lacombe et Casabianca, 2015).

Cette question de la dégradation de l'arganeraie est tout à fait légitime ; elle doit cependant être abordée en dehors de toute posture *ex ante* et faire l'objet d'une analyse

objective de la situation. La pertinence d'une relance de la démarche de labellisation nécessite, d'un côté, l'examen de l'interaction entre l'élevage caprin et l'arganeraie ainsi que l'analyse de l'impact réel des caprins sur l'écosystème et, d'un autre côté, l'élaboration d'un nouveau cahier des charges plus orienté vers la gestion du milieu de production, recadrant les pratiques et offrant des garanties acceptables pour les différents protagonistes impliqués dans l'utilisation de l'arganeraie.

Dans cette perspective, la Direction Provinciale de l'Agriculture d'Essaouira a lancé une étude d'assistance technique pour l'appui à la labellisation de la viande de chevreau de l'arganeraie dans la province d'Essaouira. Le travail que nous présentons ici s'inscrit dans une démarche d'accompagnement à la re-conception du cahier des charges, en focalisant notre apport sur les enjeux identifiés.

III. Les arguments des protagonistes : des réalités et des mythes

III.1 La dégradation de l'arganeraie

La dégradation de l'arganeraie n'est pas un phénomène récent, elle remonte, d'après de nombreuses études, au X^e siècle par un défrichement qui a commencé à dépasser peu à peu le renouvellement naturel de la forêt. Néanmoins, cette dégradation ne s'est pas faite de manière continue ou régulière, elle a connu plusieurs phases :

- Entre le XV^e et le XVIII^e siècle, la reconquête de l'Andalousie a poussé les musulmans et les juifs à quitter la péninsule Ibérique pour s'installer en Afrique du Nord. Ces derniers sont venus créer dans l'arrière pays d'Essaouira, une civilisation hydraulique basée sur la culture de la canne à sucre, ce qui a conduit à un défrichement de la forêt d'arganier afin de produire le bois nécessaire pour le raffinage de ce sucre (Berthier, 1966 ; cité par Ba Moctar, 2008).
- Durant la période entre 1776 et 1782, le Sud Ouest marocain a connu une forte sécheresse provoquant ainsi une dégradation de la forêt de l'arganier ;
- Durant le XIX^e siècle et début du XX^e, les travaux de Hanan (1995), El Yousfi (1988) et Benabid (2000), ont montré une régression de l'arganeraie sans précédent, avec la révolution industrielle et l'intensification de l'industrie du charbon. À cause de cette forte exploitation, la densité moyenne de l'arganier n'est plus que de 30 à 50 souches/ha (Boudy, 1952 ; Khay, 1989 ; Msanda, 1993 ; cités par Ba Moctar, 2008). Cette accélération de la dégradation a eu lieu notamment en plaine ; les zones de montagnes ont moins souffert de cette dégradation du fait de la difficulté d'accès.
- Durant la première moitié du XX^e siècle,

l'arganeraie a connu une autre époque de déforestation beaucoup plus intense, au cours des années coloniales. Entre 1917 et 1924, la disparition de l'arganier a été estimée à 20 000 ha/an (Monnier 1965 ; cité par Ba Moctar, 2008) pour approvisionner les grandes villes en charbon, ce qui a entraîné la disparition d'un total de près de 200 000 ha pendant cette période. Les travaux de Mhirit (1998) montrent que les superficies d'arganiers coupés rien que pendant la Deuxième Guerre mondiale (1935-1945) étaient estimées à 40 000 ha, afin de satisfaire des besoins énergétiques accrus en France.

- Après l'indépendance du Maroc, la dégradation de l'arganier a suivi la même tendance. Entre 1969 et 1986, le recul de la forêt d'Admine (Souss) a été estimé à 9 900 ha à raison d'une régression annuelle de 2,6 % de sa surface forestière (El Yousfi, 1988). L'intensification des cultures sous serre dans l'arganeraie de plaine a entraîné d'importants défrichements de la forêt d'arganier. De même, la croissance démographique du pays, couplée à l'urbanisation a nécessité l'extension des terres habitables au détriment de l'arganeraie, qui constituait alors une véritable réserve foncière à défricher (Zugmeyer, 2006).

La dégradation et la régression de l'arganeraie est donc due en premier lieu à la pression anthropique exercée soit, suite à différents événements historiques (conflits et guerres mondiales, révolution industrielle, industrie du charbon...) conduisant à des campagnes de coupe massive de plusieurs milliers d'hectares d'arganiers, soit suite à l'extension des villes et des grandes cultures survenue plus récemment aux détriments toujours de l'espace forestier. Dans les zones montagneuses d'élevage extensif,

diverses études ont montré qu'il y avait peu de problèmes de déforestation de l'arganeraie (El Wahidi et al., 2014 ; Le Polain et Lambin, 2011).

Actuellement, si les principales causes de cette dégradation ont été atténuées (urbanisation et extension des villes, intensification de l'agriculture, défrichement, coupe de bois, etc.), la tendance ne s'est pas encore inversée car la régénération naturelle de l'arganier est extrêmement lente et difficile, et la rareté de l'eau dans cette zone semi-aride ne favorisent pas cette régénération. Dans ce contexte, certains acteurs montrent du doigt l'élevage caprin comme facteur destructeur et nuisible à la régénération des arganiers, sans pour autant apporter d'éléments indiscutables.

III.2 Le surpâturage

Le surpâturage constitue objectivement un risque majeur de dégradation des écosystèmes (M'Hirit et al., 1998 ; Nouaim et al., 2005). Il peut prendre de multiples formes comme des sureffectifs d'animaux ou des modes de conduite des animaux inappropriés. Globalement, dans la région de l'arganeraie on a relevé une tendance à la réduction des effectifs des troupeaux et à des modifications de leur composition (RGA 2016), une augmentation de la proportion des ovins par rapport à celle des caprins autrefois prédominants. On observe dans certaines zones des signes évidents de surpâturage qui se manifestent par une forte proportion de « rochers verts », ces arbres rampants complètement pâturés par les animaux et ne pouvant pas se développer (photo 4), ainsi que des formes d'arbres très squelettiques

aux houppiers très fragmentés et qui bien souvent ne peuvent accomplir leur cycle phénologique normal (croissance végétative, floraison, fructification, dispersion de graines). Quelles proportions ce phénomène prend-il et quelle est son évolution ? Il est très difficile de donner une réponse objective à ces questions car les positions *a priori* sont très tranchées et faussent quelque peu une réelle évaluation. Les travaux analytiques menés dans la région d'Imin Iltit par l'ENFI et une équipe de recherche de l'Université Catholique de Louvain ne présentent pas de données montrant un surpâturage généralisé. Les superficies ayant subi une disparition de la structure forestière représentent moins de 0,2 % des 20 000 ha étudiés durant la période 1993-2006, et elles sont constituées à plus de 80 % par des coupes de régénération effectuées par l'administration forestière (Demoulin, 2008 ; El Wahidi et al., 2014). Ils insistent néanmoins sur des risques de dégradation qualitative de l'arganeraie sans apporter d'éléments factuels sur les formes concrètes qu'elle prend (en termes de biodiversité par exemple). Un autre aspect mis en avant est l'absence de régénération naturelle. Nous avons nuancé cet aspect en montrant que dans les espaces à gestion paysanne on trouvait des régénérations d'arganiers – notamment par semis et drageonnage – dans des espaces interstitiels des cultures (limites parcellaires, murets, ourtis) (Genin & Simenel, 2011).



Photo 4 : le « rocher vert », forme dégradée d'arganier coupé et surpâturé (© photo : D. Genin).

En revanche, la principale menace pastorale provient actuellement de grands troupeaux transhumants de camélidés ou d'ovins, appartenant à des grands propriétaires urbains ou des personnes influentes originaires du Grand Sud marocain, qui viennent par milliers de têtes pâturer dans l'arganeraie en saison sèche, en dehors de tout respect des règles locales d'usages (photo 5). Ils ont un impact certain sur l'état des arbres car ils peuvent accéder facilement au feuillage des arbres vu leur taille. Du fait du poids social, économique ou politique de ces propriétaires, ce néo-nomadisme pastoral est difficile à réguler et les populations locales, qui rentrent parfois en conflit du fait de ces intrusions, ont bien du mal à faire respecter les règles traditionnelles d'usages et de gestion de l'arganeraie car

elles n'ont aucun moyen légal d'agir contre ces incursions dans leur domaine coutumier. Cette nécessaire régulation ne peut s'établir qu'au niveau régional ou national, et avec une réelle volonté politique.



Photo 5 : Troupeau transhumant de camélidés investissant les zones d'arganier (© photo : D. Genin).

Si la limitation du surpâturage doit être une préoccupation de chaque instant, les évolutions récentes, à l'instar de nombre d'arrière-pays du pourtour méditerranéen (Perevolotsky & Seligman 1998), indiquent plutôt une tendance à des réductions de pression pastorale pour les troupeaux sédentaires et peut-être dans certains cas à des risques de sous-pâturage, faisant aussi planer des risques pour l'arganier. C'est le cas par exemple dans certaines zones côtières avec le développement récent du sénéçon, plante grimpante qui asphyxie les arbres si elle n'est pas contrôlée par l'abrutissement du bétail (photo 6). El Wahidi et al. (2014) font le même constat en arguant que, dans le Pays Haha : « trois dynamiques (mutations démographiques, changements dans la

pratique de l'élevage, diminution du nombre de délits) font que la relation besoins / biens et services semble tendre vers une diminution de la pression anthropique sur le milieu naturel ». Ils s'interrogent tout de même sur le chemin restant à parcourir et les formes de gouvernance à mettre en place pour réellement prétendre à un équilibre proche entre prélèvements et productivité de ce socio-écosystème.



Photo 6 : Étouffement d'un arganier par le seneçon (© photo : D. Genin).

III.3 Interactions chèvre-noix d'argan

Un autre argument émis en défaveur de l'octroi d'une IG à la viande de chevreau de l'arganeraie serait lié à un possible antagonisme entre une production d'huile de qualité et le pâturage des caprins. L'ingestion des noix par les caprins et leur excrétion ultérieure aurait pour conséquence d'occasionner une saveur désagréable à l'huile. De fait, cela est aussi mentionné par les populations locales qui prônent de proscrire l'utilisation de noix ayant transité dans le tract digestif des caprins pour l'élaboration d'huile commerciale. Les études de comportement alimentaire des chèvres sur parcours mentionnent cependant que l'ingestion des noix d'argan est marginale, représentant moins de 5 % du régime alimentaire des animaux et uniquement en fin de printemps, et parfois en fin d'automne (El Aïch et al. 2005). Certains font aussi mention que les caprins, par le pâturage aérien, pourraient consommer les fleurs et donc affecter la production de l'année suivante. Il convient de rappeler ici que la maturité des fruits présente un caractère bisannuel ; les fleurs apparaissent d'avril à juillet. Les jeunes fruits issus de cette floraison se développent très lentement pendant l'automne et l'hiver suivants et restent en petite taille. Leur grossissement se fait par la suite au printemps avec un rythme plus rapide. Ils jaunissent dès le mois de mai et arrivent progressivement à maturation entre juin, juillet et août (période où les arbres sont mis en défens). Les fruits mûres chutent spontanément sur le sol. On constate donc que d'une part, les fruits mûrs sont protégés par la mise en défens jusqu'à la fin de leur récolte. D'autre part, la phase de floraison démarre au printemps lorsque la

strate herbacée est riche en végétation (donc peu ou pas de pâturage aérien) et se poursuit pendant l'Agdal.

À l'opposé, Delente (2011) reprend l'idée que « selon Bourbouze, pour l'éleveur, qui est aussi un producteur d'huile, tout est affaire de degré, ou de pression de pâturage. La forte capacité de re-bourgeoisement de l'arganier expliquerait en partie la stratégie des éleveurs qui affirment qu'un pâturage modéré à une époque bien choisie stimule la production des noix d'argan car « l'ablation de l'apex stimule la ramification [...et ainsi le développement reproductif de la plante]. Dans ce cas, il y aurait une synergie entre la production de l'huile et la production caprine ».

Difficile de dégager un constat clair dans ces approches qui s'opposent entre une vision d'une « forêt naturelle à préserver » et une vision d'une « forêt bio-culturelle façonnée par l'homme et visant à répondre à des fonctionnalités diversifiées » (Michon et al., 2017). Un aspect nous paraît alors fondamental à prendre en compte pour dépassionner le débat : les forêts d'arganier et les caprins de la zone ont co-évolué ensemble depuis au moins 3000 ans (McGregor et al., 2009). Des savoirs, savoir-faire et pratiques ont été mis en œuvre sur le temps long, et la forêt actuelle est le résultat de cette interaction, que tout le monde s'accorde à considérer aujourd'hui comme un patrimoine commun, vivant et d'une grande richesse.

IV. Incorporer des critères écologiques dans le cahier des charges d'une IG « viande de chevreau de l'arganeraie de Pays Haha » : une proposition innovante ?

IV.1 Concevoir de nouveaux critères écologiques

Face aux incertitudes et aux oppositions rencontrées, nous avons proposé aux nouveaux porteurs de projet de labellisation de la viande de chevreau de l'arganier du Pays Haha – un Groupement local de producteurs – de réfléchir à la possibilité d'intégrer dans le cahier des charges et le plan de contrôle de l'IG, outre des critères de charge animale et de gestion coutumière déjà présents dans l'ancien dossier, des règles de contrôle permettant de garantir la préservation des ressources et d'évaluer l'état de dégradation de l'Arganeraie. La notion-clé devient celle de la définition d'indicateurs de dégradation de l'arganeraie et des actions correctives si des débuts de dégradation sont observables. Ceci constitue d'ailleurs un enjeu majeur pour envisager le succès du projet car il permet de favoriser, dès sa conception, un dialogue constructif avec les forestiers, à même d'apporter une expertise sur l'état des peuplements forestiers et sur les conditions de leur reproduction.

Cette approche est nouvelle car elle introduit les aspects d'impact de la production sur l'intégrité des ressources et du milieu, aspect qui n'a jusqu'à présent que très rarement été pris en compte dans les démarches de labellisation par IG de par le monde. Ces dernières ont jusqu'alors concerné exclusivement les caractéristiques des produits et les modalités directes conduisant à leur production, pas leur impact sur l'intégrité des ressources et des milieux sur lesquels ils reposent (Ansaloni & Fouilleux, 2008). Il faut toutefois souligner que la durabilité

des indications géographiques devient une exigence majeure dans les instances internationales qui traitent des produits d'origine. En particulier, la FAO a engagé des travaux sur ce thème, en s'appuyant sur l'association internationale Origin, pour que la préoccupation du renouvellement des ressources mobilisées par les Indications Géographiques soit clairement intégrée à leur gestion. Elle se base sur le modèle du « cercle vertueux » (Vandecandelaere et al., 2010) qui se réfère explicitement à la capacité des acteurs des IG à gérer leurs ressources spécifiques et en assurer la transmission intergénérationnelle.

Cette nouvelle approche, si elle pose divers problèmes d'ordre organisationnel et de définition de responsabilités, est, à notre sens, intéressante à fouiller plus avant à l'heure où les préoccupations écologiques des producteurs, des consommateurs et des décideurs prennent de plus en plus de place pour promouvoir des systèmes de production alimentaire plus pérennes et durables dans le contexte actuel des changements globaux.

Pour les 2 types d'espaces-ressources considérés (Agdal et Mouchaa) pour l'élevage caprin, les indicateurs que nous proposons (Tableau 1) sont au nombre de huit. Ils sont classés en deux catégories, quatre indicateurs donnant des informations sur l'arbre lui-même et quatre indicateurs de l'écosystème.

En ce qui concerne les arbres proprement dits, les questions portent d'abord sur les formes des arbres (Figure 2) et leurs diverses proportions au sein d'une parcelle donnée. Pour nourrir cet indicateur, nous mobilisons la modélisation des formes d'arbre telle qu'établie dans les travaux de Ba (2009) et adapté par Genin & Simenel (2011). Le niveau de dégradation ultime est ce qu'on appelle le

« rocher vert » où l'abroustissement conduit la plante à recouvrir le sol sans pouvoir émettre la moindre tige. Cette présence de rochers verts a été retenue comme un second indicateur de forte pression animale interdisant le renouvellement des arbres. D'autre part, la densité du feuillage et la consistance des frondaisons représente, selon les acteurs locaux, un signe de bon état de l'arbre. Nous proposons de l'estimer à travers la projection au sol de l'ombre portée par l'arbre, par un troisième indicateur que nous appelons « opacité du houppier ». Enfin, un quatrième indicateur nous a été suggéré lors de réunions avec les éleveurs de la zone à propos de la vitalité des arbres. L'apparence prise par l'écorce avec une présence plus ou moins forte de lichens serait, selon leurs dires, de nature à estimer cette vitalité. De même, nous avons élaboré un bouquet

d'indicateurs concernant la dynamique de l'écosystème arganeraie. Tout d'abord un premier indicateur portant sur les espèces clé de voûte (Tableau 2) qui vise à rendre compte des cortèges floristiques présents ou absents sur une parcelle en fonction de son faciès. Un second indicateur traite d'une plante envahissante en milieu côtier, le séneçon pour lequel nos observations ont confirmé que sa prolifération pouvait comporter des effets défavorables aux arganiers. De même un troisième indicateur repose sur l'identification d'une plante qui marque les effets du surpâturage, la prolifération des asphodèles. Enfin, un quatrième indicateur vise à rendre compte des effets éventuels d'un sous-pâturage par le niveau d'embroussaillage de la parcelle (la présence récurrente des animaux pouvant protéger l'arganeraie de risques d'incendies).

Tableau 1 – Un bouquet d'indicateurs pour enrichir le cahier des charges du projet d'IGP Chevreau de l'arganeraie Haha.

Catégorie	Indicateurs de dégradation à mesurer
Indicateurs liés à l'arbre	Proportion de formes dégradées d'arganier
	Présence de rochers verts
	Opacité du Houppier
	Vitalité des arbres
indicateurs de l'écosystème	Présence d'espèces clé de voûte
	Présence d'espèces envahissantes : le séneçon
	Présence d'espèces indicatrices de surpâturage : l'asphodèle
	Niveau d'embroussaillage

Figure 2 : Classification utilisée pour l'indicateur proportion de formes dégradées (adapté de Ba 2009)



Tableau 2 - Espèces clé de voûte présentes dans l'arganeraie selon la zone bioclimatique

	Littoral	Aride	Semi-Aride	Zone en mélange avec le thuya
Positive	Periploca	Launea	Rhus	Periploca
	Thym	Thym	Thym	Thym
			Oleastre	Genista
			Phyllirea	Chamaecytisus
			Lentisque	
			Lavande	
			Chamaecytisus	
			Genêt	
Négative	Séneçon	Petite Asphodèle	Launea	Ononis
	Asphodèle		Ononis	Asphodèle
			Ciste	
			Asphodèle	

IV.2 Une première réflexion sur la méthode de contrôle des critères écologiques

Pour être intégrés dans le plan de contrôle du cahier des charges, les indicateurs identifiés doivent être mesurables et contrôlables. Dans ce sens, une réflexion a été menée sur la méthode de contrôle et les valeurs seuil à affecter à chaque indicateur. Le tableau 3 présente le scénario envisagé pour chaque indicateur. Néanmoins, les scénarios proposés restent théoriques et partiels ; ils nécessitent une mise à l'épreuve sur le terrain pour être vérifiés et complétés.

IV.3 De nouvelles questions à affronter

Notre proposition d'un bouquet d'indicateurs a fait l'objet d'une présentation aux principaux acteurs du projet d'IGP et a reçu un accueil favorable en particulier des autorités en charge de son instruction. Des échanges avec les responsables forestiers de la province d'Essaouira ont permis de valider notre démarche de conception des indicateurs. Naturellement, il convient de programmer des travaux de terrain afin de préciser la portée de chacun de ces indicateurs et d'examiner les difficultés qui se présenteront. Nous avons identifié des difficultés de trois ordres.

IV.3.1 Un besoin de mise à l'épreuve du bouquet d'indicateurs

La priorité des travaux futurs est de chercher à opérationnaliser le bouquet d'indicateurs

afin d'instruire les modifications du cahier des charges et du plan de contrôle. Plusieurs difficultés sont d'ores et déjà identifiées dans cette perspective.

Tout d'abord, il faudra mettre en situation chaque indicateur retenu afin de vérifier sa pertinence. Nous faisons l'hypothèse que l'état de l'arganeraie Haha présente une assez grande variabilité et il faudra s'assurer que les indicateurs proposés sont capables de rendre compte de cette variabilité. Il est fort probable qu'une telle mise à l'épreuve conduira à faire évoluer le bouquet d'indicateurs, en supprimant certains jugés inutiles, en modifiant d'autres.

Ensuite, on sait que Agdal et Mouchâa ne présentent pas le même degré de maîtrise par une famille donnée. Il est donc important que, dans notre vérification de terrain, il y ait une réelle prise en compte de ces disparités. Par ailleurs, le niveau d'exigence sur les indicateurs devrait être différencié avec une attente de moindre dégradation sur les agdals que sur les mouchâa. Le barème des valeurs prises pour chaque indicateur pourrait ainsi refléter ces niveaux d'exigence.

Les espèces clé de voûte représentent une approche écologique majeure pour rendre compte de la dynamique écologique des surfaces utilisées par les troupeaux caprins. Cependant, la diversité des zones bioclimatiques dans l'arganeraie Haha va complexifier leur contrôle. En effet, une même plante peut être considérée comme positive ou négative selon la zone bioclimatique concernée. Les modalités permettant de cadrer le travail des agents certificateurs s'en trouveront probablement délicates à appréhender par ces agents.

Pour progresser sur la voie d'un plan de

Tableau 3 : Proposition de méthodes de contrôle et valeurs-seuil pour les critères écologiques

Échelle écologique	Indicateur	Finalité	Mesure	Échantillonnage	Valeur-seuil
Garantie pour l'écosystème de l'arganeraie	E1 - Envahissement par les asphodèles	Prévenir le surpâturage	% de recouvrement du sol en dynamique interannuelle	3 placettes de 10 m x 10 m prises au hasard sur une parcelle	% maximum de recouvrement (50 %)
	E2 – Présence absence de plantes « clé de voute »	Prévenir le surpâturage	Liste de 10 espèces caractéristiques	3 placettes de 30 m x 30 m prises au hasard sur une parcelle	Présence de 5 espèces dans la liste
	E3 - Contrôle du Sénéçon	Prévenir le sous-pâturage	Présence du Sénéçon à plus de 1,50 m. du sol	X arbres pris au hasard sur une parcelle de 100 m ²	% maximum d'arbres avec Sénéçon à plus de 1,50 m. du sol
	E4 - Contrôle de l'embroussaillage	Prévenir le sous-pâturage	Présence d'espèces pluriannuelles ligneuses et semi-ligneuses	3 placettes de 10 m x 10 m prises au hasard sur une parcelle	% maximum de recouvrement du sol concerné par cette présence
Garantie pour les arganiers	A1 - Présence de rochers verts	Prévenir le surpâturage	Proportion de rochers verts par rapport au nombre de pieds	X arbres pris au hasard sur une parcelle de 100 m ²	% maximum de rochers verts Agdal <10 % Mouchaâ <30 %
	A2 – Opacité de l'ombre du houppier	Prévenir le surpâturage	Proportion d'ombre et de lumière sur l'ombre de l'arbre	X arbres pris au hasard sur une parcelle de 100 m ²	% moyen maximum de lumière dans l'ombre portée de l'arbre au sol.
	A3 – Types de formes d'arbres	Assurer le développement de l'arbre	Proportion d'arbres dont la forme répond à la définition des formes dégradées dues au pâturage	3 placettes de 20 m x 20 m prises au hasard à Haha	% moyen maximum d'arbres avec une forme dégradée : Agdal <15 % Mouchaâ <30 %
	A4– Vigueur des arbres	Assurer le développement de l'arbre	Arbres montrant un tronc gagné par les champignons	3 placettes de 20 m x 20 m prises au hasard à Haha	% d'arbres montrant un tronc gagné par les champignons

contrôle, un travail d'ajustement des critères de non-conformité sera nécessaire. Pour cela, nous envisageons de procéder à des contrôles « à blanc » sur des parcelles d'un échantillon d'éleveurs et de réaliser des

simulations de valeurs-seuils des différents indicateurs retenus. Enfin, la notion d'actions correctives (opération par laquelle une non-conformité devrait disparaître) sera à étudier de près dans la mesure où les indicateurs

montrent des degrés de réversibilité variables avec des délais de réponse plus ou moins longs.

IV.3.2 Des difficultés d'imputation des responsabilités individuelles

Un deuxième point qui pose problème concerne une certaine inadéquation avec l'attribution individuelle d'une certification et la responsabilité collective du maintien de l'intégrité du territoire. Pour un secteur donné, il est délicat de faire porter à un éleveur unique une responsabilité directe dans l'évolution de la portion d'arganeraie où viennent pâturer ses chèvres. Même si durant l'agdal, les droits de cueillette sont individualisés par famille sur ces surfaces, le reste du temps elles sont en accès libre. Les mouchaâ permettent aux différents troupeaux de circuler et leur dégradation éventuelle relève alors d'une gestion clairement collective.

Ainsi, gestion privée, familiale, collective et open space s'entremêlent continuellement dans l'espace et dans le temps. On ne pourra donc pas raisonner en imputant à un individu une non-conformité identifiée sur une des parcelles qu'il utilise. Des modes innovants de certification pourraient alors être attribués à des groupes bien identifiés et responsables collectivement, en s'appuyant sur les modes de gestion traditionnelle, au lieu de les ignorer comme c'est trop souvent le cas. Ce raisonnement vaut également pour la détermination de la charge animale dont le calcul présente les mêmes difficultés.

IV.3.3 Conduire des apprentissages individuels et collectifs

Un troisième groupe de difficultés concerne les systèmes d'acteurs présents et leurs

compétences dans la nouvelle gouvernance du projet d'IGP.

Notre proposition de bouquet d'indicateurs pourrait mettre en évidence les difficultés que rencontreront les producteurs qui ne sont pas encore engagés dans un travail technique. En particulier, on constate un fort contraste entre les membres de l'association des producteurs du Pays Haha, faiblement encadrés et encore éloignés des cadres formels et le groupement local de l'ANOC. Ces derniers sont déjà entrés dans des relevés techniques qui les favorisent pour répondre aux exigences du futur cahier des charges (identification, suivi de chargement, traçabilité) alors même qu'une partie de leurs pratiques (engraissement) peuvent parfois desservir la typicité de leur produit.

En conséquence, le travail de mise à l'épreuve du bouquet d'indicateurs devra prendre en considération cette diversité locale de trajectoires des éleveurs et d'expérience acquise en matière de suivi technique, en veillant à vérifier non seulement la pertinence des indicateurs mais également leur faisabilité pratique et le sens que peut y donner chaque producteur.

De plus, la démarche d'IGP, en introduisant une nouvelle institution (le groupement d'éleveurs du Pays Haha), provoque une complexification dans le système d'organisation de la société locale et de son fonctionnement. Un nouveau collectif dont l'appartenance se réfère de façon volontaire au cahier des charges et à son contrôle externe vient se confronter à l'organisation communautaire traditionnelle, dont les règles demeurent internes et peuvent parfois entrer en contradiction avec celles du cahier des charges. Il sera important de mobiliser les structures sociales traditionnelles

Conclusion

pour assurer l'articulation avec le projet d'IGP. Le nouveau collectif peut rentrer également en tension avec le groupement local de l'ANOC pour des questions de pouvoir et de légitimité. Il y a là un enjeu majeur en termes de dynamiques de l'action collective et de la gouvernance locale. La mise à l'épreuve du bouquet d'indicateur peut ainsi constituer un moment d'apprentissage accéléré du groupement pour assumer de nouvelles responsabilités collectives et se positionner dans son paysage institutionnel local sans engendrer de frictions.

Enfin, la perspective ouverte par notre proposition de bouquet d'indicateurs devrait permettre de renouveler les relations du groupement avec les administrations, en particulier les forestiers, et les acteurs de la filière huile d'Argan. Montrer que la gestion de l'arganeraie pâturée est prise en charge dans un cadre précis et concret devrait être de nature à restaurer le dialogue avec les opposants d'hier et ouvrir le chemin vers une certification du chevreau.

La viande de chevreau de l'arganier du Pays Haha présente des caractéristiques de qualité, de saveur, de tradition et d'ancrage territorial dignes a priori de recevoir une labellisation sous forme d'Indication Géographique Protégée. Elle se heurte néanmoins à des oppositions corporatistes et à des interrogations légitimes d'ordre environnemental. Mais le rapport de force n'est pas en sa faveur, et une nouvelle tentative de re-soumission de dossier se doit d'aborder concrètement les objections émises. La solution susceptible de lever les oppositions proposée ici, constitue en quelque sorte une petite révolution dans le monde des IG en introduisant dans le plan de contrôle des critères liés à l'intégrité des ressources et du milieu, ce qui n'a jamais été le cas jusqu'à présent. À l'extrême, c'est un peu comme si l'on demandait à un producteur de Roquefort de garantir la qualité des eaux du ruisseau traversant sa propriété. Cette approche entre pourtant dans la philosophie actuelle de recherche et de promotion des systèmes de production alimentaire durables, produisant une nourriture de qualité et qui soient plus respectueux de l'environnement. Elle peut ainsi constituer un levier pour une meilleure prise en compte de préoccupations environnementales dans la chaîne de production des produits alimentaires, et promouvoir des zones telles que les arrière-pays méditerranéens, riches de savoirs et savoir-faire écologiques diversifiés.

Cette approche pose néanmoins un certain nombre de questions qui demandent à être analysées plus en profondeur, comme notamment le fait de faire supporter individuellement des responsabilités qui peuvent parfois être d'ordre collectif. C'est le cas dans l'arganeraie, dans les espaces de parcours collectif. Cependant, les structures sociales traditionnelles encore présentes aujourd'hui dans la zone pourraient jouer à

nouveau leur rôle premier de médiateur dans la gouvernance décentralisée de la gestion des ressources naturelles et permettre de renforcer les dynamiques collectives locales.

Le nouveau dossier de demande d'IG (nouveau cahier des charges et nouveau plan de contrôle) issu de la mise à l'épreuve de notre proposition de bouquet d'indicateurs, devra apporter aussi des précisions sur un certain nombre d'aspects d'organisation de la filière (délimitation plus stricte de la zone concernée, création du groupement d'éleveurs du Pays Haha partageant des systèmes de production similaires et des formes communes de gestion des espaces et des ressources, et favorisant ainsi l'identité du produit et l'appropriation du projet, création d'un abattoir adapté) qui devrait rendre le dossier plus cohérent et répondre aux interrogations formulées.

Mais au-delà, et à un niveau plus global, la réussite de cette entreprise demande surtout une évolution des représentations de l'arganeraie non pas comme une forêt naturelle unique au monde à sanctuariser ou comme uniquement pourvoyeuse d'un produit à haute valeur ajoutée qu'est l'huile d'argan, mais comme un exemple original d'une forêt gérée, construite et socialisée de longue date (Genin & Alifriqui 2016) pour fournir un panier de biens et services diversifié et de qualité.

Ansaloni M., Fouilleux E.

- 2008. Terroir et protection de l'environnement : un mariage indésirable ? À propos d'intégration de critères environnementaux dans un instrument de politique agricole. Politiques et management public, vol. 26/4 | 2008, mis en ligne le 16 mai 2011 DOI : 10.4000/pmp.1569

Andronico V.

- 2009. Meat quality from goats fed in the Argan forest, Province of Essaouira, Morocco. Master's Thesis. SupAgro-Mentpellier & IAV Hassan II.

Araba A., Elaich A., Frane H., Boughalmi A.

- 2011. Engraissement et qualité de la carcasse et de la viande des chevreux en arganeraie. Actes des 1ères journées de Recherches sur les Ruminants, organisées par l'INRA-Maroc.

Ba M.

- 2009. Étude des Impacts des Usages et Pratiques des populations sur les conformations de l'Arganier, zone d'Amsitten, Province d'Essaouira. Mémoire de 3^{ème} cycle. École Nationale Forestière d'Ingénieurs, Salé, Maroc.

Bas P., Dahbi E., El Aich A., Morand-Fehr P., Araba A.

- 2005. Effect of feeding on fatty acid composition of muscles and adipose tissues in young goats raised in the Argan tree forest of Morocco. Meat Science 71, pp.317-326

Benabid A.

- 2000 : Flore et Écosystèmes du Maroc : évaluation et préservation de la biodiversité. Ibis Press, Paris, Kallia Wa Dimna, Rabat, 360 p.

Bourbouze A. et El Aïch A.

- 2005, L'élevage caprin dans l'arganeraie : l'utilisation conflictuelle d'un espace, Cahiers Agricultures vol. 14, n° 5, septembre-octobre 2005, pp. 447-453

Chatibi S., Araba A., Casabianca F.

- 2013. « L'arganeraie et l'élevage caprin ; quelles interactions entre la chèvre et l'arbre et quel impact sur l'écosystème ? Cas de la région de Haha ». Actes du 2^{ème} Congrès International de l'Arganier, Agadir, Décembre 2013.

Chatibi S., Casabianca F., Araba A.

- 2016. « Problématique de la labellisation du chevreau de l'arganeraie. Pertinence de la médiation pour la levée des oppositions ». Options méditerranéennes, Série A, N° 115, pp. 355-360.

Culmsee H.

- 2005. Vegetation and pastoral use in the Western High Atlas Mountains (Morocco) An assessment of sustainability from the geobotanical perspective. In : Mohamed AÏT HAMZA & Herbert POPP(éd.) : Pour une nouvelle perception des fonctions des montagnes du Maroc. Actes du 7^{ème} colloque maroco-allemand. Pub. Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Rabat. Série : Colloques et Séminaires, 119, pp. 67-80.

Delente A.

- 2011. « Impact des usages et des conditions du milieu sur l'état de vitalité de l'arganier au sein de l'agdal, Communes d'Im'Grad et Smirou, Province d'Essaouira ». Mémoire d'ingénieur en Gestion des forêts et des espaces naturels, Univ-catho. Louvain, Belgique.

Demoulin F.

- 2008. Etude de l'influence du système de propriété sur la dégradation de l'arganeraie à l'aide d'indicateurs d'état (Commune d'Imin'Tlit, Maroc). Mémoire Univ. Catholique Louvain, 95 p.

El Aich A., Bourbouze A.

- 2005, La chèvre dans l'arganeraie. ACTES éditions. 123 p.

El Aïch A, Bourbouze A, Morand-Fehr P.

- 2007, Le système d'élevage caprin dans l'arganeraie. In : Atlas de l'arganier et de l'arganeraie, Kenny L (Ed.), IAV Rabat pp. 179-190.

El Wahidi F., Bellefontaine R., Quentin P., Defourny P.

- 2014, « Dynamique de changement de l'arganeraie entre surusages et mutations sociales : une opportunité d'équilibre socioécologique ? », Journal of Agriculture and environment for international development (JAEID), 108(2) : 109-133.

El Youssefi S.M.

- 1988 : Dégradation forestière dans le sud ouest marocain, exemple de l'arganeraie d'Admine (Souss) entre 1969 et 1986. Mémoire de 3ème cycle IAV Hassan II, Rabat, Maroc, 117 p.

Genin D., Simenel R.

- 2011. Endogenous berber management and the functional shaping of rural forests in Southern Morocco: implications for shared forest management options », Human Ecology, 39(3): 257-269

Genin D., Aumeerudy Y., Balent G., Nasi R.

- 2013. The multiple dimension of rural forests: lessons from a comparative analysis. Ecology and Society: 18(1): 27. <http://dx.doi.org/10.5751/ES-05429-180127>

Genin D., Alifriqui M.

- 2016. La forêt rurale du Haut Atlas : terroirs fonctionnels et fonctions de paysages. In : »Les terroirs au Sud : vers un nouveau modèle ? une expérience marocaine« (ss dir. M. Berriane & G. Michon) (2016). IRD Éditions & Faculté de Lettres et Sciences Humaines de Rabat, pp. 69-84

Hanan A.

- 1995 : Place de l'arganeraie dans la forêt marocaine. Dans : colloque international « la forêt face à la désertification : cas des arganeraies », Octobre 1995, Agadir, Maroc. 21 p.

Lacombe N., Casabianca F.

- 2015. « Pâturer l'arganeraie : Le chevreau face à l'huile d'argan . Signe d'origine, protection de l'environnement et développement rural au Maroc », Techniques & Culture 2015/1 (n° 63), pp. 130-145.

Le Polain de Waroux Y., Lambin E. F.

- 2011. La dégradation de l'arganeraie et ses causes dans la province de Taroudant. Actes du Premier Congrès International de l'Arganier, Agadir 15-17 décembre 2011.

McGregor H.V., Dupont L., Stuu J.B.W., Kuhlmann H.

- 2009 : Vegetation change, goats, and religion: a 2000-year history of land use in southern Morocco. Quaternary Science Reviews, 28(15-16), 1434-1448,

Mhirit O., Benzyane M., Benchekroun F., El Yousfi S. M., Bendaanoun M.

- 1998. L'arganier, une espèce fruitière-forestière à usages multiples. Sprimont : Mardaga.

Michon G., De Foresta H., Levang P., Verdeaux F.

- 2007, « Domestic forests: a new paradigm for integrating local communities' forestry into tropical forest science », *Ecology and Society*, 12(2)

Michon G., Genin D., Alifriqui M., Boujrouf S., Sabir M., Auclair L.

- 2016. Derrière l'huile d'argan, la forêt d'arganiers. In : « Les terroirs au Sud : vers un nouveau modèle ? une expérience marocaine » (ss dir. M. Berriane & G. Michon). IRD Editions & Faculté de Lettres et Sciences Humaines de Rabat, pp. 111-124

Michon G., Genin D., Romagny B., Alifriqui M., Auclair L.

- 2017. Autour de l'arganier : jusqu'où peut-on « faire son marché » dans les savoirs locaux ? *Autrepart*, 81 : 75-90.

Muller-Christ G.

- 2011. Sustainable management: coping with the dilemmas of Resource-Oriented Management. Springer, Berlin, 241p.

Nouaim R.

- 2005. L'arganier au Maroc : entre mythes et réalités. Paris: L'Harmattan. 227 p.

Perevolotsky A., Seligman N.G.

- 1998. Role of grazing in mediterranean rangeland ecosystems: inversion of paradigm. *Bioscience* 48(12) : 1007-1017.

Recensement Général de l'Agriculture

- 2016. Ministère de l'Agriculture, Rabat.

Simenel R., Michon G., Auclair L., Thomas Y., Romagny B., Guyon M.

- 2009. L'argan : l'huile qui cache la forêt domestique. De la valorisation du produit à la naturalisation de l'écosystème. *Autrepart*, 50 : 51-74.

Sorba J. M., Chatibi S.

- 2013. « Quels sens donner à la dégustation des produits de terroir ? Le cas du chevreau de l'arganier : enseignements et perspectives ». Actes du 2ème Congrès International de l'Arganier, Agadir, Décembre 2013

Tarrier M., Benziane M.

- 2003. L'arganeraie marocaine se meurt : problématique et bio-indication. *Sècheresse* 14(2): 60-62.
Vandecastelaere E., Arfini F., Belletti G., Marescotti A., 2010. Linking people, places and products. A guide for promoting quality linked to geographical origin and sustainable geographical indications. FAO Editions, www.fao.org, 189 p.

Zugmeyer L.

- 2006, Projet de développement sylvo pastoral de l'arganeraie marocaine (commune rurale de Tiout, Taroudant, Maroc), Mémoire de fin d'études, École Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts (ENGREF), Nancy, France.

Chapitre 7

Le lavandin à Oulmès (Plateau central marocain). La trajectoire perturbée d'une spécificité en construction

Mohamed Aderghal

Université Mohamed V
Laboratoire d'Ingénierie
du Tourisme, Patrimoine et
Développement Durable
Rabat, Maroc
m.aderghal@gmail.com

Bouchra Karroud

Université Mohamed V
Laboratoire d'Ingénierie
du Tourisme, Patrimoine et
Développement Durable
Rabat, Maroc
bouchera.karroud@gmail.com

Geneviève Michon

Institut de Recherche
pour le Développement
Gouvernance, Res-
sources, Environnement,
Développement, UMR203
Montpellier, France
genevieve.michon@ird.fr

Ancrage

Plateau
central

Projet top-down

Spécificité locale

Innovation

Territoire

Maroc

Le lavandin, une culture introduite dans la région d'Oulmès par des étrangers, a mis longtemps avant d'être adoptée par les exploitants locaux et connaître une extension sur plus d'un millier d'hectares. Récemment, son classement par les pouvoirs publics comme produit de terroir et l'identification des huiles qui en sont issues par un label AOP « Huile essentielle du lavandin d'Oulmès », explique l'intérêt que lui portent de nouveaux acteurs, pépiniéristes, collecteurs, artisans et industriels de la distillerie, issus de différentes régions du Maroc, ainsi que des opérateurs des plantes à parfums étrangers. Les uns et les autres se positionnent à différents niveaux de la filière, et cherchent chacun à tirer un avantage des produits d'une culture classée prioritaire dans le développement agricole de la région, et sur laquelle il y a une demande pressante des consommateurs. Cet article questionne le bien fondé d'un projet top-down qui tente d'ériger une culture révélée de l'extérieur au rang d'un produit spécifique, créant ainsi une image simplifiée d'un territoire à la réalité complexe et doté d'autres éléments identitaires avec plus d'épaisseur historique.

The lavandin is a crop introduced into the region of Oulmès by foreigners; it took a long time before it was adopted by local farmers and extended to more than a thousand hectares. Recently, its classification by the public authorities as a local product and the identification of the oils resulting from it by a PDO label «Huile essentielle du lavandin d'Oulmès», explains the interest of new actors, nurserymen, collectors, craftsmen and industrialists of the distillery, from different regions of Morocco, as well as foreign aromatic plant operators. Both are positioned at different levels of the supply chain, each seeking to take advantage of the products of a crop that is a priority for agricultural development in the region. This article questions the validity of a top-down project that attempts to build a 'traditional cultivation' revealed from the outside as a specific product, thus creating a simplified image of a territory with high complexity, and occulting other identity elements with greater historical depth.

Introduction

Au Maroc, à l'heure actuelle, on relève dans les zones de montagne une reprise agraire souvent due à la mise en place de processus de revalorisation de produits agricoles et/ou d'artisanat. Ces derniers, considérés comme faisant l'originalité d'un terroir, sont retenus par l'administration de l'agriculture comme ressource spécifique pouvant constituer un fondement du développement agricole local. Parfois le choix des produits se fait sur la base d'enquêtes sommaires peu intéressées par la dimension d'ancrage du produit, sa trajectoire dans le temps et son rôle dans le système de production. On assiste alors à la multiplication des appellations de produits qui renvoient à des terroirs, mais sans qu'on retrouve une adéquation entre ce même produit et une société locale qui en comprenne le sens. Si on part du postulat que le processus de spécification correspond à une dynamique territoriale portée par des acteurs qui voient dans la valorisation d'un produit le moyen non seulement de dépassement de crise d'un système de production en décalage avec les transformations technico économiques globales, mais également d'une mise en avant de l'identité d'un territoire, et par ricochet de toute une communauté, se poserait alors la question de l'ancrage de ces acteurs et de la capacité du produit mis en avant à provoquer une transformation du système de production par une sorte d'intégration des autres constituants.

Ceci légitime une deuxième question autour de la représentativité, à la fois des fragments d'espaces, et de la proportion des exploitants concernés par le développement de la culture. On remarque bien là le hiatus qui existe entre le discours officiel, dont fait l'écho une certaine recherche scientifique, dite aussi technique, et la réalité des territoires. Ces derniers, dans

leur complexité se trouvent réduits à une image représentée par un produit prétendu local, quand il n'est pas considéré autochtone.

Dans le présent article, nous soumettons cette problématique dans le cas de la culture du lavandin dans la partie ouest du plateau d'Oulmès, dont l'introduction est le fait d'une société agricole coloniale, et qui après une trajectoire marquée de discontinuités est à nouveau convoqué pour constituer un produit de terroir et forger l'image d'un territoire traditionnellement voué à l'agropastoralisme. Cette capture de l'identité du territoire par un produit externe, dominé par des opérateurs externes, ferait suite à l'image donnée à Oulmès, à travers l'arboriculture et l'exploitation des ressources d'eau minérale, symboles de l'extraversion des ressources locales au profit de grandes entreprises localisées à Casablanca. Il s'agit donc de savoir à travers ce cas si le processus de mise en produit de terroir d'une culture introduite est suffisamment structurel pour constituer le ferment de l'émergence d'un collectif de producteurs, acteurs porteurs d'un projet de territoire et jouissant d'une autonomie d'initiative. En d'autres termes relève-t-on, à travers l'émergence du terroir du lavandin, une quelconque rupture avec les combinaisons agro-sylvo-pastorales d'autrefois, et avec l'emprise de l'État sur toutes les initiatives portées par des collectifs locaux ? Les producteurs de lavandin son-ils suffisamment en capacité de pouvoir constituer une élite qui ait son poids politique sur le plan local ? Cet article, qui ne cherche pas à donner des réponses définitives à toutes ces questions, est basé sur des recherches de terrain, enquêtes et entretiens semi-directifs, menés dans le cadre d'une thèse de doctorat¹, qui font suite à un ensemble de travaux réalisés depuis plus d'une dizaine d'années.

I. Le lavandin dans l'histoire de la mise en valeur du plateau d'Oulmès

Dans le Plateau central, le massif d'Oulmès fait figure d'une entité géographique bien individualisée sur le plan naturel, composée de trois plateaux alignés, Oulmès, Telt et Zguit, façonnés dans les formations primaires schisto quartzitiques, percées, au niveau du plateau d'Oulmès, par un batholite granitique qu'enveloppe une auréole métamorphique. À plus de 1000 m et exposées à l'ouest et au nord-ouest, ces hautes terres sont suffisamment arrosées, avec des moyennes annuelles de précipitations autour de 800 mm, et réputées pour être un pays forestier et herbeux, gardant la verdure jusqu'au cœur de l'été. Cette richesse en ressources sylvopastorales a conditionné l'orientation vers un élevage extensif mobile mené par les populations Ait Amar, une branche de la confédération Zaiane, installée dans la région au cours des dernières décennies du XIX^e siècle.

Les études sur l'histoire de la mise en valeur de ces hautes terres (Aderghal, 1993, 1997, 2004, Lesne 1958, Beaudet 1979), montrent que la phase du pastoralisme n'a pas donné lieu à un paysage agraire évolué. Les principaux vestiges d'une présence paysanne sédentaire relevés, terrasses et ruines d'habitat en pierre sèche, sont attribués aux populations des Sehoulis, actuellement localisées plus au nord non loin de Rabat. La région est passée par une phase de déforestation, œuvre d'un peuplement sédentaire, qui remontrait au Moyen Âge. La phase pastorale déclenchée dans le sillage de la progression des populations amazigh du sud-est vers le nord-ouest, entre le XVII^e siècle et la fin du XIX^e siècle ne s'est pas traduite par un enracinement au sol dans le Haut-pays d'Oulmès. Celui-ci faisait partie d'un territoire pastoral contrôlé par la confédération zayane,

d'un côté, et Beni Mguild du nord, de l'autre, et qui s'étendait plus au sud-est jusqu'en bordure du bassin de la haute Moulouya. Le processus de sédentarisation s'est enclenché avec l'arrivée du protectorat au début du XX^e siècle, entraînant un changement des pratiques pastorales, réduction des mouvements de semi nomadisme et recentrage de la mobilité des troupeaux sur les forêts et les parcours asylvatiques locaux. Le plateau d'Oulmès est devenu une facette d'un territoire pastoral composé aussi des vallées du Bouregreg et Tannous, ainsi que d'une partie des plateaux de Telt et de Zguit.

Le passage du plateau d'Oulmès d'un terroir pastoral d'été à un terroir où se sont développées des cultures de rente (arboriculture et lavande), est consécutif à la pénétration coloniale. La présence de colons agriculteurs, et de sociétés coloniales, s'est faite sur la base d'une appropriation des terres, par achat, location et/ou spoliation, dans des conditions d'occupation et de domination des populations locales. Rompant avec la gestion traditionnelle de l'espace, la localisation des domaines de colonisation, comme le type de cultures à pratiquer prenaient en compte les conditions pédoclimatiques des terroirs, en termes de qualité des sols et de présence de l'eau. On a assisté alors à une spécialisation des terroirs, ceux constitués de vallons schisteux situés dans la partie est du plateau sont utilisés pour l'arboriculture ; la partie ouest, essentiellement granitique, a été maintenue dans sa fonction de parcours, et ensuite ouverte sur une partie à la culture du lavandin (Aderghal, 2007). La reconversion d'une partie des terres du plateau à l'arboriculture, est loin d'en constituer la spécialisation, car si quelques vergers ont réussi, compte tenu des moyens techniques et financiers investis par des sociétés, l'indigence des ressources

¹ Bouchra Karroud, « Dynamiques agraires autour des plantes aromatiques et médicinales et nouveaux rapports aux ressources naturelles dans le Massif d'Oulmès », thèse en co-tutelle, co-dirigée par M. Aderghal (UMV de Rabat) et G. Michon (UPV Montpellier 3), ayant en partie bénéficié du financement dans le cadre de Med-Inn-Local.

hydriques souterraines sont une limite à toute prétention d'extension de ce type de culture. Les terres aréniques de la partie ouest du plateau, plus exposées aux vents humides, étaient moins hospitalières, et sont donc restées à vocation de parcours, notamment d'été. Leur première valorisation agricole, au-delà de quelques lopins de terres emblavés en céréales, s'est faite à travers l'introduction de la culture du lavandin pendant les années 50, sur une cinquantaine d'ha, par la société des Arômes du Maroc de l'époque². C'était pour alimenter la distillerie installée sur son domaine floral à Tiddas³. L'embryon du terroir à lavandin créé sera abandonné à la fin des années soixante à cause d'une baisse des rendements, et paraît-il de la mauvaise qualité du lavandin produit à Oulmès (Aderghal, 1993, 2014).

Il y a lieu ici de parler d'une innovation culturelle qui n'a pas réussi à s'enraciner et être adoptée par les populations locales. S'agit-il d'une résistance par conformisme culturel de populations pastorales peu familiarisée avec ce type de culture ? Pourtant la lavande n'est pas une plante inconnue, elle se trouve à l'état sauvage en végétation sous bois des forêts de chêne liège d'altitude. Nous avançons l'hypothèse que la résistance pouvait être due au statut de l'acteur qui a introduit la culture et du rapport qu'il maintenait avec la population locale. C'était une société capitaliste coloniale qui s'inscrivait dans un rapport de domination vis-à-vis des locaux, et qui, à l'époque, tenait à avoir le monopole de la pratique de ce genre de culture qu'elle destinait à un usage industriel. Ce monopole concernait aussi d'autres plantes à parfum, fleurs d'oranger, roses, jasmin, etc. soumis aux mêmes

pratiques dans d'autres sites (Michon et al. dans cet ouvrage).

Ce destin de la lavande est assez particulier et illustre bien le caractère minier d'une utilisation agricole des terres acquises par une société capitaliste coloniale. C'est une culture qui ne s'est pas développée, ni a été prise en compte par les pouvoirs publics de l'époque. Alors que sur le même territoire la même économie coloniale a entraîné la construction d'une double image du territoire d'Oulmès, basée sur deux ressources mises en valeur par des sociétés. L'image d'Oulmès pays du pommier, portant le label de la société qui exploite le plus grand domaine de la région, est bien ancrée chez les consommateurs urbains, au-delà de la région de Rabat. Associée à celle de pays des eaux minérales mises en bouteille par la Société Oulmès les thermes, nous avons là l'exemple de la capture de l'image territoriale d'un pays traditionnellement connu par une spécificité à ancrage historique qui est le bovin de la race Oulmès Zaer, bien connu dans les milieux scientifiques et zootechniques, ainsi que dans celui des chevillards et peut être des bouchers de la région, mais peu connu du consommateur (Chatibi, 2011, Aderghal et al. 2014).

II. La reprise de la culture du lavandin et conquête d'un terroir spécifique

La reprise de la culture du lavandin a été un fait conjoncturel. La découverte par deux marchands colporteurs de souches de lavandin abandonnées les guida à prendre en location quelques parcelles et ils se mirent à le cultiver, la production était ensuite acheminée en vrac vers les villes. On considère que le profil des marchands colporteurs fait d'eux des personnages qui s'inscrivaient dans des rapports de proximité avec les locaux, le temps que les plants entrent en production à partir de la troisième année, pour une durée de vie de 14 ans, a été suffisant pour leur permettre de créer du lien social avec les propriétaires des parcelles louées, et les autres familles du douar Ait Atta, soit une possibilité pour le déclenchement d'un processus de diffusion de la pratique. Car après un démarrage avec trois hectares, ils passèrent à 46 quelques années plus tard. Ceci signifie que la culture a été rentable et permettait d'importants revenus à ses deux initiateurs. Certains

exploitants ne tarderont pas à leur emboîter le pas, sans que le phénomène ne se généralise du premier coup.

L'adoption de la culture par les populations locales s'est faite à des périodes décalées. Les premiers agriculteurs éleveurs qui se mirent à cultiver le lavandin sont d'abord issus du douar Ait Atta, puis du douar Ait Rahou Ali dans les années 90. Il a fallu presque une vingtaine d'années avant que la culture ne se généralise et s'étende sur les terres des autres douars de la partie ouest de la commune d'Oulmès, sur une superficie d'environ 2 700 ha en 2017, selon les données de l'antenne de l'Office National du Conseil Agricole à Oulmès, contre 400 ha dans le début des années 2000 (données du Centre de Travaux, CT d'Oulmès, 2003). Le lavandin est ainsi devenu la caractéristique dominante du paysage qui s'impose à l'œil du visiteur dès qu'il arrive à Oulmès.



Photo 1. Paysage de lavandin sur arène granitique (© Photo : B. Karroud)

² Société de création coloniale, marocanisée en 1968.

³ Centre de colonisation dans le territoire de la tribu des Béni Hkem, situé au nord d'Oulmès.

Cette extension spatiale s'est doublée d'une généralisation de la pratique chez un effectif plus grand d'exploitants. « L'évolution de la pratique de la culture et les tentatives d'organisation des producteurs ont fait du lavandin non seulement un produit identifiant un espace mais également une référence qui distingue la catégorie des exploitants à lavande qui entretiennent un rapport au terroir différent, comparé aux autres catégories d'exploitants n'ayant pas adopté le produit. » (Aderghal et al. 2014, p. 158).

Selon les données recueillies dans une précédente étude (El Alaoui, 2011), le lavandin est présent sur les terres de toutes les catégories des exploitations⁴. Sur une superficie totale de 1050 ha, 23,7 % des terres à lavandin appartiennent aux petites exploitations de moins 10 ha, 10,3 % aux moyennes exploitations de 10 à 20 ha, et 66 % aux grandes exploitations de plus de 20 ha. Par contre, en termes d'effectifs, les petites exploitations sont les plus nombreuses (77 exploitations sur un total de 129, soit 59,6 %) avec une superficie moyenne cultivée en lavandin de 0,7 ha. Les exploitations moyennes représentent 14,7 % de l'échantillon enquêté, avec 5,3 ha en lavandin; alors que les grandes exploitations (25,6 % du panel) cultivent en moyenne 23 ha en lavandin. La part de la culture de lavandin représente 70,5 % de la SAU dans les petites exploitations, contre 52 % dans les moyennes et 38,2 % dans les grandes. Même avec des superficies moyennes dépassant 5 ha, L'emprise de la culture du lavandin dans la catégorie des moyennes et grandes exploitations n'est pas généralisée, comme c'est le cas dans

les exploitations de petite taille. La lavande serait-elle la culture des plus démunis qui cherchent à rentabiliser des terres peu productives ? Effectivement, dans l'ensemble du territoire de la commune, les terres du plateau d'Akalai sont considérées les plus pauvres, et les populations, surtout du douar Ait Atta, ne sont pas considérées comme les plus fortunées. De tradition elles tiraient leurs revenus essentiellement de l'activité d'élevage, centrée sur le plateau de Zguit, à l'ouest de l'entaille du Bouregreg. C'est aussi une population touchée par la prolétarianisation, travail dans les mines maintenant fermées de Kirit⁵, situées sur leurs terres, et ensuite par l'émigration. Selon certains, l'engouement à cultiver de la lavande serait venu des jeunes dont les parents sont installés en ville, revenus au douar pour exploiter les terres familiales. La conduite de la culture ne demandant pas de présence permanente, comme c'est le cas pour l'élevage, et sa nature pérenne permet aussi de fixer le droit de propriété sur la parcelle, même en étant absent. La rentabilité de la lavande est devenue tellement visible dans les revenus et le train de vie des exploitants, qu'on a commencé à le nommer, « Douar Lkharjij »⁶, c'est-à-dire dont les revenus viennent de l'étranger, en référence aux envois des immigrés (Al Alaoui, 2011). Actuellement la situation a changé. Selon un document de la DPA de Khémisset datant de 2014, les exploitations de plus de 4 ha, sont devenues dominantes parmi les lavandiculteurs, 45,6 %, contre 34,8 % pour les 2 à 4 ha, et 19,7 % pour les 1 à 2 ha. L'engouement des exploitants nantis pour la culture de la lavande est suscité par deux facteurs, le premier relatif aux soutiens que les pouvoirs publics

apportent à la mise en culture, devenue produit de terroir dans le cadre du Plan Maroc vert, dispositifs de valorisation subventionnés par l'État à hauteur de 56 % (25 millions de dh pour développer les PAM dans le cadre du Plan Agricole Régional-PAR), et organisation des producteurs dans des coopératives, et le deuxième concerne la hausse continue de la demande du produit au niveau national et international.

Les terres à lavande sont ainsi devenues très convoitées par les exploitants locaux ou étrangers qui cherchent à agrandir leur domaine, par de nouvelles terres achetées, prises en location ou en association d'une durée allant de 10 à 14 ans, correspondant au cycle de vie de la plante.

Parmi les nouveaux producteurs de lavandes nantis, on trouve plusieurs étrangers, des pépiniéristes, des intermédiaires et des distillateurs, généralement originaires de Mâaziz, Kelaa Sraghna et d'Oujda, détenteurs de savoir-faire autour des PAM et insérés dans des réseaux professionnels. C'est d'ailleurs un pépiniériste qui possède le plus grand domaine de lavande d'environ 450 ha.

⁴ Données fournies par le Centre de Travaux Agricoles d'Oulmès.

⁵ Mines d'étain, connues depuis le XVI^e siècle, mises en exploitation moderne dans les années vingt du XX^e siècle.

⁶ « Lkharjij », un pays étranger dans le sens de la richesse.

III. Les limites du processus de spécification

Y-a-t-il derrière l'extension de la culture du lavandin et l'engouement qu'elle suscite, une tendance à en faire une marque du territoire qui la porte ? Autrement dit, derrière son développement pouvons-nous déceler un processus de spécification en cours fondé sur des intentionnalités des acteurs ? Pour répondre à ces questions, nous interrogeons le modèle de développement agricole dont elle est la culture emblématique, et la réalité de l'ancrage de la culture et des acteurs qui la pratiquent.

III.1 L'approche « top-down » des projets de développement

Le processus de spécification du lavandin d'Oulmès, a été initié dans le cadre du projet de mise en valeur du Bour en 2000 (PMVB), qui s'est concrétisé par la création de la coopérative « Al Khouzama des plantes aromatiques et médicinales » avec 70 adhérents en 2003, dotée d'un alambic pour la distillation. De son côté le Plan Maroc Vert dans sa déclinaison régionale au niveau de la Région Rabat-Salé-Zemmour-Zaer classe le lavandin comme produit de terroir, non pas dans son format physique, d'une culture qui occupe un espace, mais bien à travers son produit dérivé, l'huile essentielle de lavandin. Celle-ci est considérée comme un produit enraciné labellisé par une AOP « L'huile essentielle du lavandin » faisant partie du patrimoine local.

En effet, le projet « développement et valorisation du lavandin », a été lancé en 2014, avec des objectifs de création d'emploi, d'amélioration des revenus des agriculteurs, et

d'organisation de la filière. Il s'agit d'organiser les producteurs dans des coopératives articulées sur un agrégateur privé qui s'occupe de la collecte du produit, sa transformation et sa commercialisation, selon un cahier des charges prévu dans ce genre de situation. Les entretiens menés en deux temps, en 2011 et en 2018, montrent comment le projet peine à réaliser ses objectifs. Dans un premier temps ont été mis en évidence des problèmes organisationnels et de conflits entre les différents acteurs protagonistes. Selon El Alaoui (2011), certains agriculteurs lient ce retard à l'absence de vulgarisation autour d'un projet qui est tributaire de la réalisation d'une pépinière pour alimenter les exploitations en nouveaux plants de lavande. Ils montrent comment un notable connu cherchait à détourner le projet à son profit, en installant la pépinière chez lui, et céder ensuite les plans aux exploitants de lavandin, idée que ces derniers refusent totalement. Ils proposent une autre forme d'organisation motivante pour protéger leurs intérêts à travers l'organisation de la pépinière sous forme de coopérative. D'autres problèmes furent soulevés, relatifs à la concurrence des nouveaux producteurs privés subie par la coopérative Khouzama, se traduisant par une augmentation de la production et une diminution des prix de vente. Plus récemment le partenariat monté entre la coopérative « Al Khouzama » et un pépiniériste de Marrakech, butte sur des problèmes techniques en rapport avec la non réussite des plantations, à cause de la non conformité des plans proposés par le pépiniériste. Par ailleurs l'huile essentielle du lavandin d'Oulmès reconnu par l'AOP, n'est pas produite dans des conditions optimales où tous les exploitants seraient impliqués. La majorité des producteurs,

dépourvus de savoir faire technique pour s'engager dans la transformation préfèrent livrer leur production en vrac à des collecteurs eux même distillateurs ou à des intermédiaires qui contrôlent le marché. L'extraction des huiles essentielles est assurée, avec des quantités encore limitées et sur commande, par la coopérative Al Khouzama, regroupant une soixantaine de producteurs, et un producteur privé qui lui aussi dispose d'un alambic. La qualité des huiles essentielles à partir du lavandin reste compromise par sa composition chimique. Les analyses effectuées permettent de constater que les huiles essentielles d'Oulmès, sont marquées par une teneur élevée en 1-cinéole (8,7 à 20,5 %) et en camphre (2,2 à 18 %), et un indice % ester compris entre 28 et 56. Ceci montre une limite de qualité pour permettre des utilisations qualitatives dans l'industrie cosmétique, notamment en parfumerie. Une bonne partie serait destinée à la production du savon parfumé et autres produits d'hygiène (Zrizra, 2018).

Ces problèmes organisationnels, techniques et de qualité du produit compromettent les perspectives de valorisation du lavandin au-delà du produit séché vendu à d'autres acteurs intervenant au niveau la filière, ce qui représente un manque à gagner substantiel pour les exploitants locaux, alors que les différentiels des bénéfices à l'ha sont importants. Les estimations disponibles montrent des bénéfices de 27 000 dh/ha pour les fleurs séchées en vrac, 140 000 dh/ha pour les sachets de fleurs séchés, 10 4000 pour l'huile essentielle, 400 000 pour l'eau florale et 200 000 dh pour le savon (Zrizra, 2018).

III.2 Déficit d'ancrage territorial des acteurs

La diversité des exploitants, la différence de leurs stratégies, et leurs inégales capacités matérielles et cognitives ne les mettent pas au même niveau quant aux rapports qu'ils entretiennent avec la culture du lavandin. Pour certains exploitants, chefs de famille, qui continuent à pratiquer l'élevage, l'introduction du lavandin dans le système a pour objectif premier de disposer de revenus supplémentaires, soit directement, ou indirectement par location ou contrat d'association sur les terres qui lui sont dédiées. Au sein de ces mêmes exploitations familiales, quand ce sont les jeunes qui s'occupent de sa culture, les prétentions dépassent la simple production vendue en vrac, pour s'inscrire dans des perspectives de valorisation, adhérent aux coopératives, transforment le produit dans la mesure du possible, et participent aux foires à l'échelle nationale, SIAM de Meknès, et internationale en France et en Allemagne.

Les acteurs externes concernés par le lavandin sont surtout des pépiniéristes ou des intermédiaires qui n'ont aucun ancrage local. Le territoire d'Oulmès est pour eux un simple bassin de production ou de négoce. Les relations qu'ils entretiennent avec le local se limitent à la location ou la prise en association des terres, et l'embauche des ouvriers pour les différents travaux qu'exige la culture, quand ils sont producteurs, ou la récolte seulement quand ils sont simples acheteurs de la récolte sur pied.

Les acteurs du lavandin qu'ils soient locaux ou étrangers ne constituent pas un collectif cohérent, et n'ont pas tous les mêmes représentations du territoire, ni les mêmes

³ Devenue depuis le découpage de 2014 "Rabat-Salé-Kénitra".

IV. Les conflits, entrave à une action collective

perspectives quant à son développement. La culture est intéressante tant qu'elle génère du profit, et puisqu'elle-même est dépourvue d'un enracinement dans la société locale, son rôle de spécificité est limité au terroir qu'elle occupe et dont elle marque le paysage. Cependant, les actions menées par les pouvoirs publics pour en faire un produit de terroir qui rénove l'image territoriale d'Oulmès, n'ont pas réussi à créer une dynamique collective et il est difficile de parler

d'enracinement ni d'ancrage dans son cas. Par sa nature pérenne, la culture du lavandin contribue à la délimitation d'un terroir dans sa dimension physique. Cependant, l'absence de perspectives sur son devenir en fait une culture exercée à titre individuel par des exploitants qui ne maîtrisent pas les savoir-faire relatifs à la transformation du produit. L'action collective qui peut être derrière la construction d'une spécificité ancrée semble, dans le cas du lavandin, absente.



Photo 2. Récolte et tri du lavandin (© Photo : B. Karroud)

L'introduction du lavandin a engendré de nombreuses perturbations dans le mode de gestion du système de production agro-sylvo-pastoral local. Son extension a consacré une privatisation de la propriété dans un terroir autrefois ouvert à la vaine pâture et auquel tous les éleveurs de la fraction Zitichouen avaient accès quelle que soit leur catégorie sociale. Les éleveurs y voient aussi une activité concurrente qu'ils n'arrivent pas à maîtriser, qui constitue une menace pour leur identité, et qui les implique dans des conflits avec les lavandiculteurs. Des conflits qui peuvent prendre une dimension générationnelle entre un père qui préfère garder l'élevage comme activité principale et le fils qui opte pour le lavandin en cherchant le maximum du profit à moindre coût. C'est le cas d'un éleveur à Zguait qui exprime sa déception par rapport à cette situation : « Je ne comprends pas ces jeunes qui dépensent leur argent pour ce Hashlaf⁸, il a explosé dans le pays alors qu'il n'est pas notre vraie identité, nous sommes des éleveurs. Malheureusement, même les femmes et les enfants, se jettent sur ce Hashlaf ». Par contre, son fils s'exprime autrement : « Le lavandin est notre avenir, il est plus rentable que la culture vivrière et l'élevage. Il est en Bour, il ne nécessite pas des précipitations. Quand j'ai décidé de cultiver le lavandin, j'ai pris la terre en association avec mon oncle, sans prévenir mon père. Aujourd'hui, il me considère comme un fou surtout avec l'incertitude du marché du lavandin et son explosion partout dans le pays ». La décision de faire ou ne pas faire du lavandin n'est pas liée uniquement au conflit générationnel, elle touche aussi les frères d'une même famille surtout après l'héritage, et si le partage n'a pas été effectué. L'exemple de six frères du

douar Ait Atta, après la mort de leur père, la moitié a décidé de planter le lavandin par contre l'autre moitié veut garder l'élevage. Une deuxième perturbation est liée à la transhumance des apiculteurs étrangers à la région, qui louent des terres non cultivées pendant 3 à 4 mois, pour faire profiter leurs abeilles du lavandin en fleur. L'installation des ruchers à côté des champs du lavandin, perturbe la main d'œuvre pendant la période de la récolte et affecte la qualité de la fleur destinée à la vente. C'est là une nouvelle pratique source de conflit de voisinage « au départ, il fixe un nombre limité de ruchers. Selon la coutume, l'apiculteur a le droit de déposer 15 ruchers/ha. Mais pendant la saison entre le mois de mai et aout, je le surprends avec 1000 ruchers/ha jusqu'à 2000 ruchers/ha, ce qui pose un problème pour les récolteurs qui refusent de travailler dans ces conditions » (propos d'un lavandiculteur du douar Ait Atta se plaignant de son voisin).

Dans un contexte où l'organisation sociale communautaire est encore forte, les structures coopératives et les partenariats qui se basent sur le contrat entre les personnes viennent perturber le système traditionnel. Ceci montre les difficultés qu'il y a à mettre en place des actions collectives si elles sont déconnectées du fonctionnement traditionnel local. Plusieurs situations détectées à travers les rapports établis entre les parties prenantes autour de la culture, de la commercialisation ou de la transformation du lavandin illustrent bien cet état de fait. C'est le cas du projet de partenariat autour d'une pépinière dans le douar Ait Atta où sont multipliés des plants importés de France, et dont la gestion privée par l'entrepreneur pépiniériste a été

8 Terme désignant les herbes de mauvaise qualité (entretien réalisé par B. Karroud, juin 2018)

Conclusion



Photo 3. Ruches en transhumance sur les terres à lavandin du plateau d'Oulmès (© Photo : B. Karroud)

contestée par les exploitants de lavandin du douar. Et au lieu de chercher à s'entendre sur une solution négociée, les deux parties du partenariat ont choisi le conflit et la mise en échec de la pépinière. Ceci s'est traduit par un isolement de l'entrepreneur pépiniériste qui, pour prendre sa revanche, a imposé une concurrence aux producteurs locaux, débauche la main d'œuvre, en offrant des salaires journaliers élevés, la mettant hors de portée des exploitants du douar. Il s'est rallié aussi à d'autres réseaux de commercialisation qui garantissent l'écoulement de sa production, et a monté des partenariats au niveau national et international pour introduire

de nouvelles techniques de valorisation du produit. Dépourvus des moyens pour lui faire face, les exploitants locaux se sont repliés sur des réseaux de la vente en vrac.

Le lavandin à Oulmès est une culture récente, développée dans une partie du territoire et portée par quelques producteurs éleveurs. Son extension accélérée ces dernières décennies sur les terres pastorales n'implique pas l'abandon des cultures traditionnelles. Nous constatons qu'il s'agit d'une production avec un très faible ancrage territorial, concentrée sur un fragment de l'espace productif des douars, et qu'elle n'a pas encore donné lieu à une action collective concertée entre acteurs locaux et étrangers impliqués dans la filière. L'absence d'une dynamique positive autour du produit met à mal les objectifs du projet de développement du lavandin à travers le modèle terroir « vendu » par le Plan Maroc Vert au niveau de la région. Ce qui allait être une initiative allant dans le sens de la création des bases d'une agriculture solidaire a pris la tendance d'une privatisation de la ressource qui reconforte les exploitants et entrepreneurs les plus dotés en moyens matériels, et en savoir-faire, pas seulement techniques, mais également capables de s'insérer dans des réseaux relationnels qui leur permettent de tirer un avantage des subventions mises à disposition par les pouvoirs publics. Cette recherche nous a permis aussi d'apporter un éclairage sur les écueils qui compromettent la durabilité de cette nouvelle culture et font courir le risque au territoire d'Oulmès de ne pas résister dans la compétition que lui livrent d'autres territoires de production de la lavande, notamment dans le Moyen Atlas.

Il y a donc plusieurs scénarios possibles pour l'avenir du lavandin : i) le scénario du passage à une culture d'entreprise avec une recomposition de l'espace de production sur les terres les moins conflictuelles, acquises par des entreprises sur la base de contrats de location à longue durée, ii) le scénario de l'implication de jeunes producteurs plus sensibles aux bienfaits de la pratique et de l'organisation au sein d'associations et de

coopératives. Leurs initiatives qui peuvent être novatrices se baseraient sur la mobilisation d'un patrimoine foncier familial et aussi par location ou association ; iii) un scénario où la co-présence sur le même lieu et autour d'une même ressource, des entreprises privées, des organisations, des associations et coopératives, des exploitations familiales, se matérialise par une entente sur un projet de territoire négociable avec pour objectif de maîtriser la filière et développer un produit de terroir sur lequel viendraient s'associer, dans une sorte de panier de biens, d'autres produits, alimentaires, et touristiques ; iv) si la relation entre ces protagonistes principaux de la production du lavandin demeure conflictuelle, des réminiscences identitaires peuvent jouer et contribuer au blocage des initiatives privées portées par les entrepreneurs étrangers à la région, dans le cas où ils ne s'insèrent pas dans des jeux clientélistes avec les élites locales.

Aderghal M.

- 1993 : « Le massif d'Oulmès et ses bordures : évolution agraire et organisation de l'espace dans le pays Zaïan-Zemmour (Maroc du Nord-Ouest) ». Thèse de doctorat en géographie, Université Paul Valéry Montpellier III.3 vol. 718 p.

Aderghal M.

- 2004 : « Pour une nouvelle perception des montagnes marocaines », In. La montagne marocaine : les représentations d'un espace marginal, M. Ait Hamza et H. Popp (éd.), publications de la Faculté des Lettres et des Sciences humaines. Série Colloques et Séminaires n° 119, UMV, Agdal, Rabat, pp. 35-44.

Aderghal M.

- 2007 : "Restructuring in Agro-Sylvo-Pastoral Systems of Atlantic Morocco". In. J.Gertel and I. Breur (ed.), Pastoral Morocco. Globalizing Scapes of Mobility and Insecurity. Wiesbaden, pp. 149-164

Aderghal M., Berriane M. et Amzil L.

- 2014 : « La montagne marocaine : y a-t-il un renouveau par les terroirs ? Études de cas sur les massifs d'Oulmès et du Siroua », in Le tourisme dans les arrière-pays méditerranéens. Des dynamiques territoriales locales en marge des politiques publiques. Ouvrage collectif (ss la dir. de M. Berriane), UM5-Agdal de Rabat-UEM de Fes-LMIMedTer, pp. 149-175.

Beaudet G.

- 1979 : « Un problème géographique : les aires asylvatiques du Maroc central ». In : Méditerranée, troisième série, tome 35, 1-2-1979. « L'homme et son milieu naturel au Maghreb ». pp. 9-14.

Chatibi S.

- 2011 : « La filière viande bovine au Maroc : quelle place pour l'élevage traditionnel et quelles bases de qualification pour la viande locale ? » Thèse de doctorat de l'Université de Corse, 392 p.

Colletis G., Gilly J.P., Pecqueur B., Perrat J., Zimmermann J.B.

- 1997 : « Firms et territoires : entre nomadisme et ancrage », Espace et Sociétés, n° spécial « Entreprise et territoire », n° 88/89, L'Harmattan, Paris, pp. 115-137.

Delfosse C.

- 1997 : « Noms de pays et produits de terroir : enjeux des dénominations géographiques. » L'espace géographique, n° 4, pp. 220-230.

Delfosse C.

- 1999 : « Interactions entre qualités et territoires : l'exemple des bries. » Sud-Ouest européen, n° 6, pp. 31-40.

El Alaoui N.

- 2011 : « Filière du lavandin et développement du territoire dans une région agro-sylvo-pastorale de moyenne montagne : cas du plateau d'Oulmès », mémoire de Master, Développement et promotion des produits de tourisme rural, 127 p.

Lesne M.

- 1959 : Les Zemmour. Évolution d'un groupement berbère. École du livre, 472 p.

Michon G., Aderghal M., Berriane M., Landel P.A.

- 2019 : « La rose du M'Goun. Un bon exemple pour réfléchir les relations entre ancrage, patrimonialisation et banalisation » (cet ouvrage)

Senil N., Francois H., Hirczak M.

- 2006 : « Diagnostic de territoire et ressource territoriale : apports croisés et opérationnalité. » Workshop « Les dynamiques territoriales : quelles nouveautés ? », I.R.E.G.E. - E.D.Y.T.E.M., Chambéry-Annecy, France..15 .

Zrizra S.

- 2018 : « Valorisation de la lavande au Maroc, Transfert de technologie en agriculture », article mis en ligne, sept 2018, , <https://www.agrimaroc.net>

Chapitre 8

L'ancrage territorial des entreprises de la filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales dans la vallée de la Drôme (Biovallée)



Marie-Laure Duffaud-Prévost

SUPAGRO

Laboratoire Innovation UMR951

Montpellier, France

ml.duffaud.prevost@gmail.com

Ressources

Plantes à parfum
aromatiques
et médicinales

Spécificité

Ancrage
territorial

Dans les années 1980, des entreprises sont créées dans la partie haute d'une vallée reculée du sud-est de la France, le Diois. C'est le début d'une success story d'entreprises spécialisées dans la transformation de plantes à parfum aromatiques et médicinales qui représentent aujourd'hui environ 300 emplois dans la vallée. Fortement innovantes, elles sont des leaders du secteur et exportent dans le monde entier. Cet article présente ce cas d'étude en étudiant la construction de cette spécificité, les facteurs d'ancrage de ces entreprises en intégrant les dimensions temporelles et spatiales. Il montre que l'ancrage se fait à partir d'arguments techniques, authentiques et éthiques (TAE) et d'autre part que les ressources à l'origine de l'ancrage sont multilcales.

In the 1980s, companies were created in the upper part of the Drome valley, the Diois, in south-eastern France. It's the beginning of a success story of companies specializing in the processing of aromatic, medicinal and perfume plants, which today represent about 300 jobs in the valley. Very innovative, they are leaders in this sector and export all over the world. This article presents this case study by showing the construction of this specificity, the anchoring factors of these companies by integrating temporal and spatial dimensions. It shows that anchoring is based on technical, authentic and ethical arguments (TAE) and that the resources at the origin of anchoring are multi-local.

Ressources
multilcales

Introduction

La mondialisation impacte aujourd'hui tous les espaces de la planète mis en relation dans une concurrence frontale. Cette concurrence n'est pas nouvelle aussi bien pour l'industrie que pour l'agriculture. À titre d'exemple, l'exode rural qui vide les massifs montagneux français à partir du XIX^e siècle est lié fortement à cette concurrence, qui n'était pas nécessairement internationale comme c'est le cas depuis 1945 où l'on a assisté, suite aux accords internationaux de l'après-guerre, à une spectaculaire ouverture des frontières et à une baisse des tarifs douaniers. Dans cette configuration spatiale mondialisée, les espaces ruraux de faible densité sont souvent marqués par des handicaps du point de vue de l'accessibilité, des conditions de production et ceci impacte fortement les entreprises et questionne leur ancrage territorial. Les études concernant l'ancrage territorial des entreprises sont devenues un classique de la science régionale (Zimmermann, 1998 ; 2005 ; Colletis et al., 1997). Elles répondent à un enjeu de société fort, celui de la crainte des délocalisations. La recherche des déterminants de l'ancrage s'est orientée vers plusieurs hypothèses.

Un des axes les plus importants concerne les effets d'agglomération des entreprises communément appelés les modèles territoriaux de l'Innovation (Moulaert & Sekia, 2003), appellation générique des districts (Marshall, 2004), systèmes productifs locaux (Courlet, 2002), milieux innovateurs (Crevoisier, 2006), régions apprenantes (Jambes, 2001) ou simplement territoires (Pecqueur, 2007). Mais ces études concernent surtout des espaces urbains ou périurbains. Que se passe-t-il dans les marges géographiques, espaces d'expérimentation porteuses d'innovations potentielles ?

(Giraut, 2009). Analysées finement dans la science régionale, les innovations mises en œuvre dans ces processus se sont orientées vers la création de ressources spécifiques et patrimoniales (Landel & Senil, 2009) illustrées dans le domaine agricole par des approches renouvelées du terroir (Bérard et Marchenay, 1995 ; Delfosse, 2011) ou des SyAl (Systèmes Agroalimentaires Localisés). C'est dans ce champ de recherche que se situe notre travail, celui de comprendre les déterminants de l'ancrage des entreprises avec le postulat d'une spécificité construite par les acteurs locaux.

Notre recherche est inductive. Elle se base sur un cas tout à fait original, celui d'une vallée rurale dans le sud-est français, la vallée de la Drôme, qui abrite un cluster d'entreprises de la filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM). Installées dans les années quatre-vingts par des néoruraux principalement suisses et néerlandais, elles connaissent aujourd'hui une croissance forte de leur chiffre d'affaires.

Dans le cadre d'une thèse de géographie (Duffaud-Prévost, 2015), nous avons réalisé 75 entretiens semi-directifs avec différents types d'acteurs (entrepreneurs, producteurs, clients, concurrents, techniciens de la filière) et analysé la documentation disponible sur les entreprises (articles de presse, sites web, rapports d'activités, documents internes) et sur l'activité de la filière sur le territoire. Les résultats couvrent une période historique longue concernant l'histoire du territoire (principalement depuis le XVIII^e siècle), et une période de 30 ans concernant l'histoire des entreprises. L'intégration de la durée semble être une composante essentielle de la compréhension de la spécificité d'où cette approche de géohistoire.

Ce texte présente donc les modalités de construction de cette spécificité par des petites et moyennes entreprises de la filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales et propose à partir de ce cas des pistes pour

l'ancrage territorial des entreprises dans un espace rural à faible densité humaine.



Photo 1. plantations de Thyms bio dans la vallée de la Drôme (© Photo : M.L. Duffaud-Prévost)

Ballet, 2008). Deux seulement aujourd'hui fonctionnent avec des capitaux familiaux. L'ancrage de l'entreprise est donc profondément réinterrogé dans cette période avec toutefois un constat : les entreprises confirment leur localisation dans la vallée de la Drôme. Il y a donc bien un intérêt à rester là, malgré les contraintes imposées par le milieu et soulignées par les acteurs : la distance et le retard de livraison des produits, la capacité d'accueil des clients étrangers dans des structures hôtelières et de restauration en

hiver, la capacité de répondre aux exigences de vie personnelle (qualité des écoles, offre culturelle) d'une main d'œuvre d'origine urbaine et très qualifiée. Signe que la relation au lieu est primordiale et qu'au-delà de l'entreprise, c'est la spécificité liée à ce lieu qui a été reconnue.

Quels sont alors les ressorts de leur ancrage ? Qu'est ce qui les retient à ce lieu sachant qu'aujourd'hui seulement 20 à 30 % de la production se situe dans la vallée ?



Photo 2. vue de la ferme expérimentale de sanoflore (© Photo : M.L. Duffaud-Prévost)

II. Les facteurs d'ancrage de la spécificité

II.1 L'ancrage territorial des entrepreneurs

Cette création doit beaucoup à un contexte, celui des années 1970 en France. Il est marqué par le retour à la terre de néo-ruraux. Les débuts sont difficiles, mais comme le souligne l'un d'entre eux « on ne voulait pas revenir chez nous honteux d'avoir échoué ». Conjuguant le désir de rester là et celui souvent exprimé de « faire quelque chose pour le pays », ils se lancent dans des projets d'entreprises comme beaucoup d'entre eux. (Saleilles, 2010 ; Lenain et al., 2009 ; Cognard, 2010), parce que c'est le moyen pour eux de rester sur place. Ainsi, l'ancrage repose d'abord sur la volonté des acteurs de rester là, c'est-à-dire un ancrage personnel des entrepreneurs, comme l'a montré Séverine Saleilles (2006) dans sa thèse sur les entrepreneurs néo-ruraux. Ils se singularisent en effet par cette volonté d'intégration personnelle et/ou de participation au développement local. Certes, les néo-ruraux ne sont pas les seuls dans l'histoire de ces entreprises, mais ils ont lancé les initiatives et leur double culture a impulsé un nouveau modèle dans lequel leurs ressources propres, en l'occurrence leurs réseaux (Saleilles, 2007 ; Saleilles & Sergot, 2013) ont joué un grand rôle. Formalisé aujourd'hui dans les théories des ressources de l'entrepreneur (Chevalier et al., 2007 ; Boutillier 2004).

II.2 Les dynamiques territoriales en périphérie des dynamiques de filière

Une de nos hypothèses concernant la réussite de ce cluster était qu'il avait largement

bénéficié des héritages et de la culture lavandière notamment en termes de savoir-faire. En réalité, cette hypothèse n'est qu'à moitié confirmée.

Certes, la lavande fine sauvage a joué un rôle économique particulièrement important en Diois (Duffaud-Prévost, 2016). Dès le début du XIX^e siècle, les exploitations de la région fournissent les industries grassoises et lyonnaises qui quadrillent les montagnes du Sud-Est par un réseau de courtiers. Ainsi, la lavande entre dans l'économie locale. Elle est en effet, à l'origine de fortunes importantes. Le marché de la lavande va rester très fluctuant dans l'après-guerre et toujours très spéculatif. Dans les années 1980, pour lutter contre la concurrence bulgare et l'effondrement des cours, les producteurs du Vaucluse et des Alpes de Haute-Provence demandent et obtiennent la création d'une AOC, le 18 décembre 1981. Au-delà des enjeux économiques, l'empreinte culturelle de cette plante aura profondément marqué ces régions de moyenne montagne jusqu'à aujourd'hui. Ce n'est pas un hasard si de grandes entreprises de la filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales ont vu le jour dans le Sud-Drôme et sont encore aujourd'hui des leaders du secteur en conventionnel. Le Diois, en revanche, ne connaît pas de position dominante, malgré l'expérience éphémère d'un syndicat de producteurs d'essence de lavande des Alpes du Diois en 1906.

Dans l'économie de cueillette ancienne, la lavande accompagnait une autre plante identitaire de cueillette, le tilleul. Il est en arrière-plan de ces marchés avec lesquels il a beaucoup de similitude. Ramassage d'appoint, il accompagne la lavande aux mêmes altitudes. Les témoignages concordent sur cet apport financier considérable. Ce produit est aussi emblématique que la

lavande qu'il a accompagnée, y compris dans les circuits de collecte et les entreprises d'aval qui se sont construites progressivement dans le secteur. Articulant des produits d'altitudes différentes, ces entreprises collectent aussi bientôt les « herbes de Provence » que sont le thym (qui pousse en abondance dans ces secteurs), le romarin, la sarriette. C'est le sud de la Drôme qui a tiré profit de ces ressources et de grosses entreprises du secteur se sont créées dans cette zone comme les Ets Reynaud (Montbrun), Ets Bontoux (Montguers et Saint Auban-sur-Ouvèze), Ets Henri Saisse & Fils (Montbrun) qui, aujourd'hui encore, sont des leaders mondiaux. Mais c'est le sud du département qui est concerné et non la vallée qui nous intéresse.

Toutefois, la dynamique institutionnelle qui s'est installée autour de ces entreprises a fonctionné, elle, à l'échelle départementale. La chambre d'agriculture s'est orientée assez tôt vers les plantes à parfum, aromatiques et médicinales via son service SUAD (Services d'utilité agricole et de développement) et a lancé de nombreuses recherches sur les plantes à parfum, aromatiques et médicinales (thym, romarin, tilleul, menthe...). C'est dans ce cadre que sont établis des liens avec l'université de Montpellier. La Chambre faisait les expérimentations de terrain pour l'université. À proximité le CFPPA, (Centre de formation professionnelle et de promotion agricole) de Nyons, créé en 1957, s'est spécialisé depuis 1984 dans la culture et la transformation de plantes à parfum, aromatiques et médicinales et le responsable de cette formation va très rapidement en assurer la réputation, avec l'organisation de rencontres technico-économiques renommées. Le contexte de la création de ces formations et de ces rencontres est clairement celui de répondre au besoin de

diversification de l'agriculture confrontée à des excédents de production et de baisse des marges, à des besoins qui augmentent et qui ne sont pas satisfaits. Les années 1980 sont aussi le moment où l'Institut technique national (Itepm) implante des ingénieurs dans la Drôme, d'abord en « station volante » hébergés par le CTIFL (Centre Technique des Fruits et légumes) avant de les fixer à la station de la Vesc à Montboucher sur Jabron dans le même département.

Ainsi, du point de vue de la filière, le Diois est en situation périphérique. Il a fourni les industries grassoises au début du siècle mais les gros opérateurs se sont installés dans le Sud-Drôme. Ceci est d'abord un obstacle dans la mesure où cela empêche la création d'une autre coopérative commercialisant de la lavande dans le Diois. Il est aussi en périphérie dans l'AOC lavande et peine à rentrer dans les critères de celle-ci. En revanche sont commercialisés des aromatiques (thym, sarriette, origan, basilic) et du tilleul en agriculture biologique. De plus, la densité institutionnelle est forte à l'échelle du département. Et les acteurs sont en lien avec la recherche, notamment pour des expérimentations sur les thym.

Lorsque les néo-ruraux arrivent, ils ne sont pas dans ces réseaux conventionnels. Leur spécificité va se construire en marge de ces réseaux mais avec certains héritages. En effet, des savoirs percolent depuis le secteur conventionnel (les techniques de distillation, le matériel disponible, l'habitude de cultiver des plantes non alimentaires...). Si la coopérative est autorisée progressivement à vendre de l'huile essentielle de lavande, c'est parce qu'elle est de culture biologique. Et en attendant, il a fallu se positionner sur des plantes non cultivées dans le sud du département comme la mélisse. La valorisation dans l'AOC n'est

pas utilisée, car la différenciation en agriculture biologique permet d'accéder à des circuits de vente plus spécifiques. Enfin, concernant la production, la percolation entre les deux « mondes » (lavandier-conventionnel et plantes médicinales-biologiques) est plus délicate. En effet, les entreprises du Diois cherchent des producteurs de plantes à parfum, aromatiques et médicinales, mais selon un technicien de la chambre d'agriculture, « il est très difficile de faire faire autre chose que de la lavande à un lavandier » en raison des habitudes culturelles et techniques liées à cette culture. De fait, les héritages lavandiers seront utilisés uniquement lorsqu'il y aura besoin de patrimonialiser la production locale dans un contexte de concurrence.

II.3 Des dynamiques collectives informelles.

Une autre hypothèse avancée concernant l'ancrage est la dynamique de cluster c'est-à-dire la force du réseau d'entreprises localisées. En réalité, les ressorts de l'ancrage ne recouvrent pas ceux classiquement mis en avant dans les systèmes productifs locaux en particulier les connaissances partagées qui mènent à l'innovation.

Les collaborations varient dans le temps. Au départ, la situation exige un partage des connaissances car les référentiels techniques sont peu précis. Les agriculteurs expérimentent. C'est le temps des partages favorisés par des financements publics importants notamment les PIDA (Programmes intégrés de développement agricole), dont le but était de « favoriser le développement économique d'un produit ou d'une filière de production sur un marché préalablement identifié [...] par l'association

de partenaires [...] de manière à créer une dynamique collective. » (www.rhonealpes.fr). Les partenaires visés sont les groupements collectifs. L'enjeu est d'importance, il s'agit de mutualiser de la connaissance ancrée localement. Mais dans un contexte de concurrence forte, les entreprises, dès qu'elles le peuvent, s'équipent individuellement pour rester discrètes sur leurs choix de production et sur les techniques de transformation. Nous retrouvons ici les mêmes difficultés que connaissent certains pôles de compétitivité qui peinent à enclencher des processus collaboratifs.

Ainsi, très tôt dans la construction du réseau d'entreprises, les projets de collaborations échouent malgré les liens d'amitié personnelle. En effet, les partages entre des fonctions de production ou de transformation ont des résultats différents en termes de valeur ajoutée. De ce fait, chacun est tenté d'aller sur des niches de rentabilité maximale et dans la mesure où les réseaux sont les mêmes et la spécificité très étroite, ils sont d'emblée concurrents et ils se prennent des marchés. Comme le dit un des entrepreneurs « ce produit était unique sur le marché, nous étions une poignée à le produire dans le monde, mais nous étions tous dans la vallée ! ».

Ces tensions confirment la difficulté à construire des savoirs partagés à l'échelle d'un collectif d'entreprises dans une filière spéculative. Ainsi s'affirme le paradoxe de la filière de niche : un besoin de collectif et une culture du secret. De fait, les acteurs s'éloignent malgré les liens amicaux anciens qui les lient. Mais désormais, c'est la concurrence qui domine et les faits témoignent de ce repli : suppression des journées portes ouvertes de la ferme expérimentale, craintes d'essaimage. Par ailleurs, les prises de participation mutuelles dans les coopératives diminuent quand les

avals sont absorbés par des grands groupes. C'est ainsi l'aval (les multinationales) qui verrouille les prises de participation en amont. Toutefois, les relations personnelles se maintiennent entre acteurs qui pour la plupart ont un passé commun, au moins via le personnel de l'entreprise quand la direction a changé. De fait, malgré la concurrence, les relations entre entreprises locales perdurent. Les connaissances circulent implicitement un peu comme dans le cadre des districts italiens dans lesquels « les secrets sont dans l'air ». Elles se diffusent également dans le cadre des essaimages d'entreprises via les dirigeants et les producteurs, qui changent de structures. Les dépannages entre entreprises se maintiennent, y compris parfois du travail

en sous-traitance. Cela aboutit à créer une configuration collective d'entreprises. Ainsi, malgré l'aspect informel, ce réseau d'entreprises permet une accumulation de connaissances localisées qui produit de l'ancrage. En effet, ces entreprises restent là parce qu'il y a des intérêts à être en proximité les unes avec les autres car la réputation du lieu est forte. En effet, comme le souligne un entrepreneur : « si quelqu'un cherche un produit à base de plantes, il est à peu près sûr qu'entre nous tous dans la vallée, il trouvera la solution ». L'effet « cluster » joue donc non pas de l'intérieur, dans la mesure où les entreprises partagent entre elles de moins en moins, mais de l'extérieur par la réputation de cette agglomération d'entreprises.



Photo 3. Vue du Diois où arrivent les Néo-ruraux (© Photo : M.L. Duffaud-Prévost)

III. La spécificité renouvelée : les différents modes d'ancrage

Cette réputation se nourrit également de caractéristiques liées au lieu et qui permettent de valoriser les produits. Il est intéressant de noter que ces caractéristiques vont évoluer avec le temps pour renforcer la spécification. En effet, dans la mesure où la spécificité se base sur des produits génériques (au sens où ils peuvent être fabriqués ailleurs), les arguments territoriaux vont se renforcer pour renouveler la spécificité des produits.

Celle-ci se base au départ sur une double différenciation : des plantes rares en agriculture biologique. Le choix du bio est aussi militant et alternatif et il est très lié à la dynamique identitaire des individus comme l'a montré Denise Van-dam (2006). Cela implique un savoir cultiver et un savoir transformer qui ont été construits par les acteurs. Le premier enjeu est technique.

Toutefois, ces connaissances se diffusent dans d'autres régions, les acteurs mettent alors en avant d'autres caractéristiques qui viennent renouveler la spécificité. C'est l'étape de patrimonialisation des héritages de la lavande. Lorsque les clients visitent le terrain, c'est d'abord ce patrimoine qui est mis en avant et donné à partager, alors qu'il joue au départ un rôle très secondaire dans la spécification (Duffaud-Prévost, 2016), puis c'est l'histoire même de ces entreprises considérées aujourd'hui comme les entreprises pionnières des plantes à parfum, aromatiques et médicinales en agriculture biologique. Le second enjeu est alors de prouver l'authenticité de la production.

Troisième étape pour se différencier de la concurrence, ils mettent en avant leurs pratiques anciennes de développement durable. Le troisième enjeu est donc ici éthique. La coopérative a toujours invité ses clients à les amener sur le terrain et dans les exploitations, à leur présenter le soutien

au développement local que représentent ces entreprises. Outre l'aspect social et économique, les entreprises mettent en avant la qualité des paysages, la faible densité humaine (garante selon elle d'absence de pollution), la qualité des bâtiments en éco-construction et qui produisent de l'électricité, les récompenses financières données aux employés qui viennent travailler à vélo. Certaines, aujourd'hui, commencent à utiliser la réputation du projet Biovallée (Grand projet porté par la région visant à faire de cette vallée un éco-territoire de référence) pour renforcer la spécificité. L'ancrage se base donc sur des qualités qui évoluent dans le temps et se cumulent : d'abord techniques, puis authentiques, et enfin éthiques que nous abrégons sous l'acronyme TAE. (Duffaud-Prévost, 2015).

IV. Les échelles associées à ces spécificités : Une dynamique multilocale comme élément de l'ancrage

Les espaces mobilisés par les entreprises s'inscrivent à l'échelle mondiale. Ce qui peut paraître surprenant pour d'aussi petites entreprises et une aussi petite filière car c'est par l'Ailleurs que se construit le marché des entreprises. En effet, les marchés sont d'abord presque exclusivement pour l'exportation. Aujourd'hui, elles exportent environ 30 % de leur production, ce qui est important pour des PME, TPE. Ceci pour des raisons de gammes de plantes, de gammes de prix, de garantie des approvisionnements. L'approvisionnement local aujourd'hui représente environ 20 % à 30 %. Ces achats extérieurs n'ont pas entraîné la chute de la production locale mais celle-ci plafonne et n'arrive pas à suivre la demande trop importante pour les superficies disponibles. Les financements sont aussi aujourd'hui largement extérieurs ; mais ce n'est pas une nouveauté. Dès le départ, les réseaux des néo-ruraux se trouvent aussi à l'étranger. Pour ce qui est des financements publics (filière plantes à parfum, aromatiques et médicinales, filière biologique, union européenne, Ministère.) toutes les échelles sont sollicitées. Les connaissances sont aussi très multilocales : savoir-faire commerciaux des néo-ruraux, savoirs techniques des agriculteurs locaux ont été couplées à des connaissances extérieures acquises via des réseaux de producteurs, les institutions de la filière, des stages d'étudiants, un voyage d'étude financés par la Fondation de France (découvrir l'agriculture bio dans d'autres pays du monde). Elles sont réintégrées et assimilées localement. Dans la période de la croissance, ce sont les connaissances juridiques, marketing, informatiques qui sont à aller chercher à l'extérieur. D'où la force des multinationales qui disposent de ce type d'expertise. Cette appropriation spatiale large fait système

entre les différents besoins de l'entreprise. Elle ouvre les espaces pour les autres composantes. Par exemple, le fait de vendre à l'étranger met en relation les entrepreneurs avec des clients qui peuvent devenir des investisseurs. Ceux-ci peuvent réclamer une gamme de produits autres pour lesquels il faut acheter de la matière première ailleurs. Ces clients peuvent aussi devenir pour vous de nouveaux acheteurs qui veulent un produit plus spécifique. Ainsi se construisent des réseaux d'acteurs qui mêlent différents types d'informations et différentes échelles. Ces réseaux de contacts fonctionnent largement sur une logique de confiance et d'axes de solidarité tels que les a décrit Marc Grannoveter (1994) en sociologie économique. Cette construction « amicale » et de confiance explique une mobilisation spatiale aléatoire. Ainsi, ceci explique en partie le fait que la pratique des échelles n'est pas ordonnée (du local au mondial). Les échelles sont sollicitées en fonction de leur utilité directe. Par exemple, c'est d'abord l'échelle internationale qui est sollicitée car c'est là que se situe le marché puis ensuite le marché national. Aujourd'hui, le marché international est ré-envisagé comme espace de redéploiement face à la concurrence française. Ensuite les échelles ne s'emboîtent pas forcément : les acteurs passent du local à l'international par exemple, comme c'est le cas pour acquérir des connaissances en agriculture biologique. Pour les financements publics, il ne s'agit plus de réseaux amicaux mais de mise en relation directe d'espaces autour d'un enjeu précis et localisé. Ce rapprochement spatial qui court-circuite les échelles institutionnelles est qualifié de particulièrement innovant et efficace par les acteurs locaux. Ces réseaux d'acteurs peuvent fonctionner sur un mode fermé (connaissances

stratégiques, financements, marchés) sur des circuits privés, et ouverts (informations filières, financements publics, connaissances du personnel).

Le verrouillage n'est pas lié à l'échelle. Il est fortement ancré dans l'esprit de la filière qui est souvent sur des créneaux de niche et dans le fait qu'il s'agit de PME (Julien and Marchesnay, 1988). Ainsi, le lieu de la concurrence est aussi celui de la proximité géographique. Les partages (volontaires) ne sont pas plus fréquents dans la proximité géographique que dans l'éloignement. Certains entrepreneurs affirment l'inverse, car l'Ailleurs est un espace protégé du regard des entreprises concurrentes qui sont à proximité. Il est donc privilégié par des acteurs qui semblent, au regard de leur pratique, avoir « apprivoisé » la distance.

Ainsi, on aboutit à un système spatial multilocal (plus que multiscalaire), avec des domaines d'ouverture et de fermeture, qui articule territoire (au centre) et réseau (au-delà). Cette géographie révèle en outre des espaces de continuités matérialisés par une densité de relation, voire une superposition de relation. Concernant le territoire, se superposent le territoire local des entreprises, enchâssé dans une réalité géographique et culturelle (le Diois), lui-même portion d'un territoire plus vaste, celui du développement de la lavande. Cette superposition n'est pas anodine dans la construction des ressources locales. En outre, les espaces en continuité, moins identitaires comme la vallée de la Drôme, sont progressivement absorbés dans une logique d'extension locale de la production. Désormais, cet ensemble spatial Diois et vallée de la Drôme est visible institutionnellement dans le Projet Biovallée. Au-delà de cet enchevêtrement territorial, fait de superpositions et d'extensions, le

système entre dans une logique de réseau qui vise à répondre aux besoins spécifiques des entreprises. L'ancrage est ici le résultat d'une appropriation de ressources à plus ou moins longue distance et d'insertion dans un système plus global de circulation d'informations et de connaissances, dont les grandes rencontres internationales sont les lieux essentiels. Ces agencements révèlent donc un fonctionnement territorial au centre d'un réseau de relations articulant différents lieux et différentes échelles.

Conclusion

Cette étude apporte des éléments qui confirment, prolongent ou questionnent la question de l'ancrage des spécificités. Les spécificités créées ne sont pas toujours directement enchâssées dans un processus cumulatif local. Certes, l'impulsion de la dynamique est locale et la part du lieu essentielle. La dynamique collective reste ici informelle car rapidement les entreprises s'inscrivent dans des rapports de concurrence. C'est donc plus la compétition qui domine que la coopération. Ceci n'empêche pas l'émergence d'une spécificité liée à l'effet d'agglomération, via la réputation. Localement, la spécification se construit sur la durée par des révélations et valorisations successives, à partir de ressources révélées de nature « Technique, Authentique et Ethique » (Duffaud-Prévost, 2015). Mais dans le cas d'une filière au marché labile, un territoire ne peut disposer ni renouveler à l'infini ses ressources. Le système territorial relève de l'autonomie et non de l'autarcie et peut mobiliser des ressources qui peuvent se révéler multilcales (Crevoisier & Jeannerat, 2009). L'ancrage des spécificités nécessite donc une capacité à révéler des ressources locales qui retiennent l'activité, mais aussi, et c'est une seconde interprétation de l'ancrage, une capacité à ancrer des ressources mobiles. Cette étude nous montre que l'ancrage résulte de la force du lieu et de son insertion renouvelée dans la mondialisation. Toutefois, des questions restent posées, notamment celles de la dépendance à l'extérieur, en particulier concernant les connaissances. Dans une dynamique combinatoire, l'équilibre reste crucial dans le rapport de force entre le local et « l'Ailleurs ».

Boutillier S.

- 2004 : « L'entrepreneur, les économistes et le progrès technique : éléments de réflexion à partir du Potentiel de Ressources de l'entrepreneur ». Documents de travail du Lab.RII, Université Côte d'Opale, Laboratoire Redéploiement Industriel et Innovation, 21 p.

Carimentrand A., Ballet J.

- 2008 : « L'acquisition des compétences par le recours au marché de contrôle d'entreprises : le cas du marché des cosmétiques responsables. » La Revue des Sciences de Gestion, 231-232, 123-126.

Chevalier P., Dedeire M., Michun, S.

- 2007 : « Ressources entrepreneuriales et territoires ruraux. » REM. Revue de l'économie méridionale, 55, 27-51.

Collectif

- 1985. Actes des 1^{ères} rencontres techniques et économiques, plantes aromatiques et médicinales, Nyons, CFPPA de Nyons.

Colletis G., Gilly J. P., Pecqueur B., Perrat J., Zimmermann J. B.

- 1997 : « Firms et territoires: entre nomadisme et ancrage ». Espaces et sociétés, 88, 115-138.

Courlet C.

- 2002 : « Les systèmes productifs localisés. Un bilan de la littérature. » Études et recherches sur les systèmes agraires, 33, 27-40.

Crevoisier O.

- 2006 : « Économie régionale, économie territoriale : la dynamique des milieux innovateurs. » Territoires et enjeux du développement régional. Éditions Quæ.

Crevoisier O., Jeannerat H.

- 2009 : « Les dynamiques territoriales de connaissance: relations multilocales et ancrage regional. » Revue d'Economie industrielle, 77-99.

Darbre P., Aljarrah A., Miller W., Coldham N., Sauer M., Pope G.

- 2004 : « Concentrations of parabens in human breast tumours. » Journal of Applied Toxicology, 24, 5-13.

Duffaud-Prévost M.-L.

- 2015 : « L'ancrage territorial par une géographie multilocale : le cas des entreprises de la filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales dans la vallée de la Drôme. » Université Paul Valéry, Montpellier 3.

Duffaud-Prévost M.-L.

- 2016 : « La "révolution de la lavande" dans les montagnes drômoises : l'exemple du Diois. » Études drômoises.

Giraut F.

- 2009 : « Innovation et territoire, les effets contradictoires de la marginalité. » Revue de géographie alpine, T97, 6-10.

Granovette R.M.

- 1994 : « Business groups. » The handbook of economic sociology, 453-475.

Jambes J.P.

- 2001 : Territoires apprenants : esquisses pour le développement local du XXI^e siècle, Éditions L'Harmattan.

Julien P.A., Marchesnay M.

- 1988 : La petite entreprise. Principes d'économie et de gestion, Paris, Vuibert

Landel P.A., Senil N.

- 2009 : « Patrimoine et territoire, les nouvelles ressources du développement. » Développement durable et territoires 15 p.

Lenain M.A., Mamdy J.F., Rieutort L.

- 2009 : « Les très petites entreprises inventives d'entrepreneurs migrants et ancrage territorial: positionnement de recherche ». In: XLVI^e colloque de l'ASRDLF-Clermont-Ferrand, 2009. 8.

Levy N.

- 2010 : « Les parabènes au quotidien. » in Cultures sciences chimie [Online], Dossiers transversaux méthodes et pratiques scientifiques.

Marshall A.

- 2004 (8^e édition)- 1890 : Principles of Economics, Digireads.com.

Moulaert F., Sekia F.

- 2003 : "Territorial Innovation Models: A Critical Survey". Regional Studies, 37, 289 - 302.

Muchnik J., Sainte Marie C. D.

- 2010 : Le temps des Syal. Techniques, vivres et territoires, Versailles, Quæ

Oishi S.

- 2002 : "Effects of propyl paraben on the male reproductive system". Food and Chemical Toxicology, 40, 1807-1813.

Pecqueur B.

- 2007 : « L'économie territoriale: une autre analyse de la globalisation. » L'Économie politique, 41-52.

Saleilles S.

- 2006 : « Les entrepreneurs néoruraux : une ancrage territorial atypique. » In: Les mondes ruraux à l'épreuve des sciences sociales, 2006 Dijon. 16 p.

Saleilles S.

- 2007 : « L'entrepreneur néorural et son réseau personnel: une étude exploratoire ». Université Montpellier I.

Saleilles S.

- 2010 : « Les trajectoires des entrepreneurs néoruraux. » Journal of Social Management-Revue Européenne des Sciences Sociales et du management, 8, 137-160.

Saleilles S., Sergot B.

- 2013 : « Les transferts de TPE d'un milieu urbain vers un milieu rural isolé: des trajectoires spatiales atypiques riches d'enseignements sur la coévolution des TPE et des réseaux de leurs dirigeants. » Géographie, économie, société, 15, 89-115.

Van-Dam D.

- 2006 : « Une exploration des liens entre dynamiques identitaires et développement territorial. Le cas des agriculteurs biologiques. » Ruralia. Sciences sociales et mondes ruraux contemporains.

Zimmermann J.B.

- 2005 : « Entreprises et territoires : entre nomadisme et ancrage territorial. » Revue de l'IRES, 21-36.

Zimmermann J.B.

- 1998 : « De la proximité dans les relations firmes-territoires : Nomadisme et ancrage territorial. » GREQAM, 115-137.

PARTIE 2

QUAND LE GÉNÉRIQUE GÉNÈRE DU SPÉCIFIQUE

Chapitre 9

Les spécificités des territoires hydrauliques des arrière-pays méditerranéens et leurs contributions éventuelles au développement local durable

Thierry Ruf

Institut de Recherche pour le Développement
Gouvernance, Ressources, Environnement, Développement, UMR203
Montpellier, France
thierry.ruf@ird.fr

Mhamed Mahdane

Université Ibn Zohr
Département de Sociologie
Agadir, Maroc
mahdane_mhamed@yahoo.fr

Méditerranée

Territoires
hydrauliques

Banalisation

Spécificités
locales

Patrimonialisation

Les territoires hydrauliques méditerranéens peuvent être décrits comme des espaces spécifiques où les écoulements naturels des eaux superficielles (et/ou souterraines) ont été modifiés par l'homme, aux moyens de dispositifs techniques permettant soit de capter, de transférer et de répartir des eaux rares, soit de faire face à des masses d'eau considérables, soit d'organiser la collecte des eaux des zones humides, leurs transferts et leurs exutoires. La gouvernance de ces territoires est souvent le produit d'une longue histoire étudiée sur plusieurs terrains au Maroc et au sud de la France. Elle se construit dans une confrontation quasi permanente entre des institutions locales impliquées dans la gestion quotidienne des réseaux et des autorités politiques centrales porteuses de lois et de règlements nationaux. Pour rendre compte de la complexité des territoires hydrauliques, les questions de patrimonialisation des réseaux et des territoires permettent d'aborder l'avenir en intégrant la complexité et les interrelations. Le Musée Mohamed VI pour la civilisation de l'eau au Maroc est un outil original pour mettre en scène, faire connaître les civilisations hydrauliques méditerranéennes et les mettre en débat dans des contextes évolutifs.

Hydraulic territories can be described as specific spaces where the natural flows of surface water (and / or groundwater) have been modified by man, with technical devices that allow either to collect, transfer and distribute rare waters, either to deal with considerable bodies of water, or to organize the collection of water from wetlands, their transfers and their outlets. The governance of these territories is often the product of a long history, object of several fields studies in Morocco and south France. It is built in an almost permanent confrontation between local institutions involved in the daily management of networks and central political authorities carrying national laws and regulations. To explain the complexity of hydraulic territories, the questions of the heritage of the schemes allow us to approach the future by integrating the complexity and the interrelations. The Mohamed VI Museum for the civilization of water in Morocco is an original tool to show and make known the Mediterranean hydraulic civilizations and put them in debate in changing contexts

Introduction

Quoi de plus pertinent de s'intéresser aux réflexions des politiques publiques globales lorsque des personnalités qui les portent s'intéressent aux arrière-pays méditerranéens. Guillaume Benoit, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts est l'un d'entre eux. Membre du CGAAER (Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux), cet ancien directeur du Plan Bleu et ancien conseiller du Conseil général du développement agricole au Maroc, préside depuis quelques années le groupe « eau et sécurité alimentaire » du Partenariat Français pour l'Eau. Dans la conférence « l'espace méditerranéen à l'horizon 2030 » tenue à Bruxelles en octobre 2017, il intervient avec une communication remarquée : eau, terre et littoral, quelle nouvelle vision des ressources, quelle valorisation intégrée pour un développement durable en Méditerranée ? Considérant que les littoraux méditerranéens, soit 46 000 kilomètres, constituent une mosaïque exceptionnelle de paysages culturels, de diversités et de savoir-faire façonnés par les hommes depuis 10 000 ans, il souligne que ces espaces sont, d'une part, adossés à des zones difficiles (montagnes, zones semi-arides) et d'autre part, soumis à la mondialisation, à la littoralisation et à la métropolisation. Les littoraux sont convoités, les campagnes délaissées. Reprenant une figure du Plan Bleu, il précise que les liens verticaux entre arrière-pays et zones littorales, avec des mouvements aller et retour des hommes et des animaux, et les liens de complémentarités, se sont effacés au profit des communications horizontales littorales des biens et des hommes (Figure1). Ces évolutions entraînent de multiples effets négatifs environnementaux et socio-économiques pour tous les espaces méditerranéens.

De ce constat, Guillaume Benoit tire la nécessité de revoir les aménagements et les modes de développement en changeant de vision. Il faudrait choisir une option gagnante pour l'amont et pour l'aval : restaurer l'équilibre amont (montagne) par un développement et une « hydrologie positive » qui consisterait à : combiner de manière durable des systèmes d'élevage et d'agroforesterie, des modes de conservation des sols et des manières d'infiltrer l'eau et de régulariser les écoulements ; préserver les ressources agricoles littorales avec une gestion/valorisation intégrée des ressources (naturelles, humaines, agricoles, culturelles) pour produire plus de biens et services. En s'appuyant sur les travaux de Bernard Hubert (2017), Guillaume Benoit nous invite à changer de vision et à passer de la « techné » à la « physis », ce qui consiste à ne plus faire mais à « faire avec », à ne plus séparer les éléments et les ressources et à ne plus les considérer comme des stocks dans lesquels on peut puiser pour fabriquer, mais plutôt à tirer parti de la complexité, des interactions en se situant dans des milieux en transformation (figure 2). En définitive, si on suit Guillaume Benoit, il faudrait promouvoir un développement territorial équilibré intégrant les arrière-pays montagnards aux plaines, développer des chaînes de valeur communes et accroître à cette échelle territoriale et locale l'efficacité et la durabilité des systèmes de production. Ce recentrage sur les territoires, l'amont et l'aval, les savoir-faire nous conduit à nous interroger sur les spécificités des territoires hydrauliques, sur les questions patrimoniales et les contributions au développement.

Figure 1. Schéma des transformations contemporaines des paysages méditerranéens (Plan Bleu 2003)

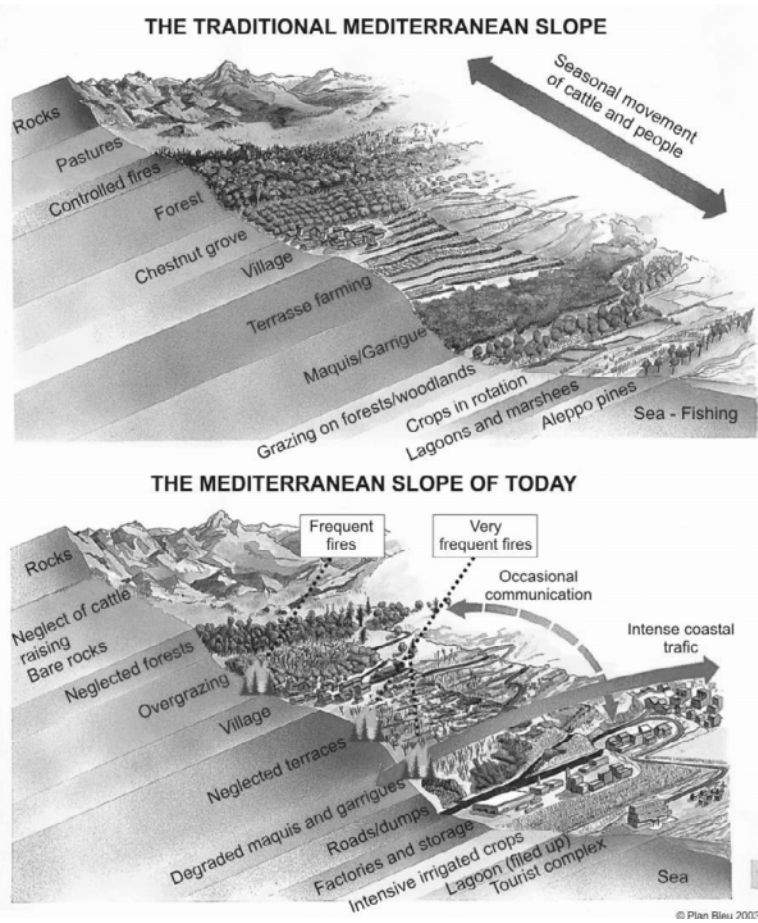


Figure 2. Le changement de vision entre nature et culture, (selon Bernard Hubert, 2017 SESAME 5)

	LE « FAIRE »	LE « FAIRE AVEC »
Vision du rapport au monde vivant	Processus « industriel » qui transforme des inputs en outputs : « techné ». (fabrication matérielle) La ressource est un stock	Dynamique transformative à orienter et ménager : « physis ». (« une perpétuelle éclosion ») Tirer parti de la complexité. Les ressources émergent des interactions
Pratiques des relations nature / culture	Le « dualisme » Séparation, naturalisme, disposition normative, biodiversité (valeurs, hiérarchie)	La « dualité » Relations, façon de se situer dans un milieu, biodiversité ordinaire, domestication

I. Les spécificités identifiées des territoires hydrauliques

I.1 Des territoires construits par les flux

La ressource en eau n'est effectivement pas un stock mais un ensemble de flux entre des amonts et des avals, des écoulements de surface et des écoulements souterrains, dans des territoires à plusieurs entrées géographiques : les bassins versants, qui sont les espaces primaires de production d'écoulement superficiel, et les espaces d'usage des eaux superficielles qui sont les lieux de transfert et de partage des eaux détournées dans un maillage territorial anthropisé. Du fait de l'inexistence d'une dénomination claire de ces espaces qui ne coïncident généralement pas avec ceux des bassins versants, nous les avons appelés « bassins déversants » (Ruf, Riaux, 2008). Il faut tenir compte également des dynamiques entre les nappes d'eau souterraines et les espaces superficiels, à la fois espaces de production et de consommation. Sans dénomination usuelle non plus, nous optons ici pour le terme de « bassin de nappe ». Pour mieux comprendre l'ensemble des singularités qui caractérisent les versants méditerranéens locaux vus au fil de l'eau, de l'amont vers l'aval et aborder cette notion d'hydrologie positive, nous avons eu recours depuis quelques années à des schémas simplifiés de bassins versants (figure 3) puis à la création d'une maquette en trois dimensions pour adopter de manière pédagogique différentes visions géographiques selon les angles de vue (figure 4). Ainsi, on découvre mieux les avant-pays littoraux et les arrière-pays, et on peut représenter les bassins versants, les bassins de nappe et les bassins déversants, espaces décalés et interdépendants. Les bassins déversants peuvent être des deltas classiques

bordés par la mer ou des deltas intérieurs (on pourrait les qualifier d'arrière-deltas ou des deltas d'amont), ou encore des interfluvies où convergent les eaux dérivées des deux cours d'eau qui l'encadrent.

Bien entendu, tous ces aménagements s'inscrivent dans des unités paysagères particulières liées à l'environnement local mais aussi à ce qui se passe à proximité, au-dessus et au-dessous sur une lecture verticale de l'espace, notamment pour ce qui concerne la circulation de l'eau par gravité et les interdépendances hydrauliques, et sur les côtés dans une lecture plus horizontale de l'espace avec les concurrences sur les eaux superficielles via les réseaux de canaux et conduites, et sur les eaux souterraines via les dispositifs d'exhaure (relevage de l'eau). Ajoutez à cette complexité géographique et hydraulique toutes les dynamiques historiques qui interfèrent dans le maillage et expliquent les modalités de partage et d'entretien de réseaux d'époques différentes, et les dynamiques sociales, économiques et institutionnelles qui reflètent les tensions dans les accès et les usages de l'eau. Voici donc brièvement abordée la « physis » hydraulique avec laquelle nous devons faire, comme d'ailleurs tous les acteurs qui traitent des liens entre les sociétés humaines, les territoires et les eaux dont ils dépendent.

Tous les territoires hydrauliques sont spécifiques, dès lors que leur histoire est longue et leur dynamisme avéré. Il y a d'abord le cadre géographique composite, étagé et marqué par la circulation gravitaire de l'eau naturelle et modifié par les sociétés humaines, de l'amont vers l'aval. Il y a les délimitations des espaces associés aux dérivations du cours naturel en montagne par exemple ou dans des plaines alluviales, et d'autres dont la connexion aux eaux souterraines

diffère en fonction des dimensions et des productions des nappes et des dispositifs pour y accéder de manière renouvelable ou non renouvelable. Il y a aussi tous les cas de figures d'interdépendances entre territoires

hydrauliques (fournisseurs de ressources en eau pour l'aval ou récepteurs de ressources en eau venant des pertes de l'amont ou des écoulements naturels, ou des arrangements sociaux).

Figure 3. Représentation schématique du développement hydraulique dans des espaces de productions, de captations, de transferts et d'usages des eaux. (D'après Margat et Ruf, 2014)

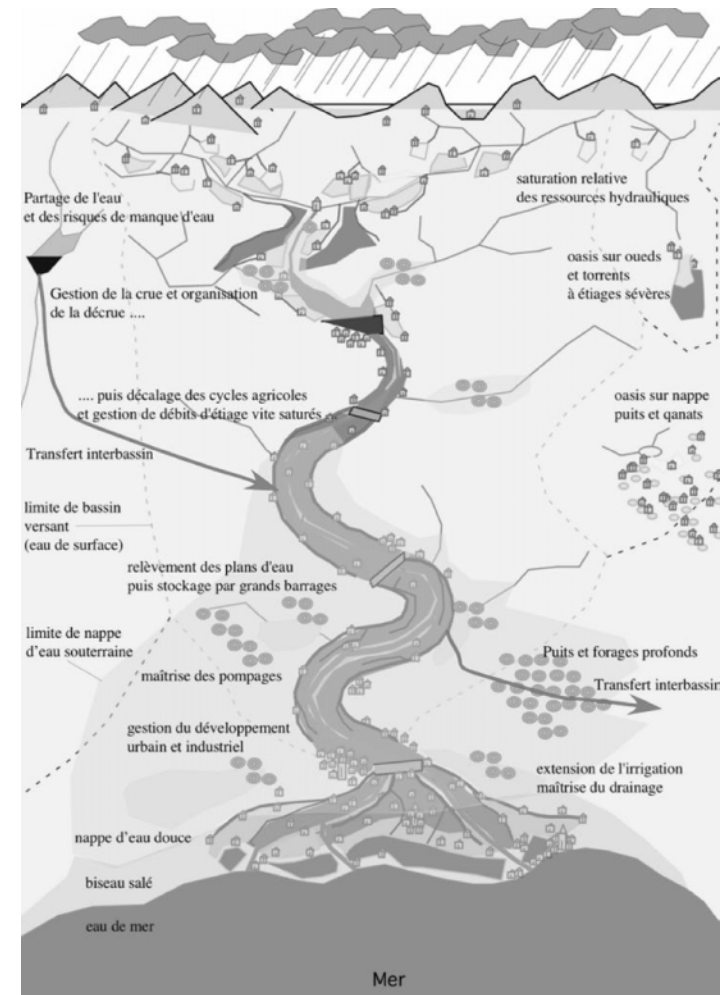
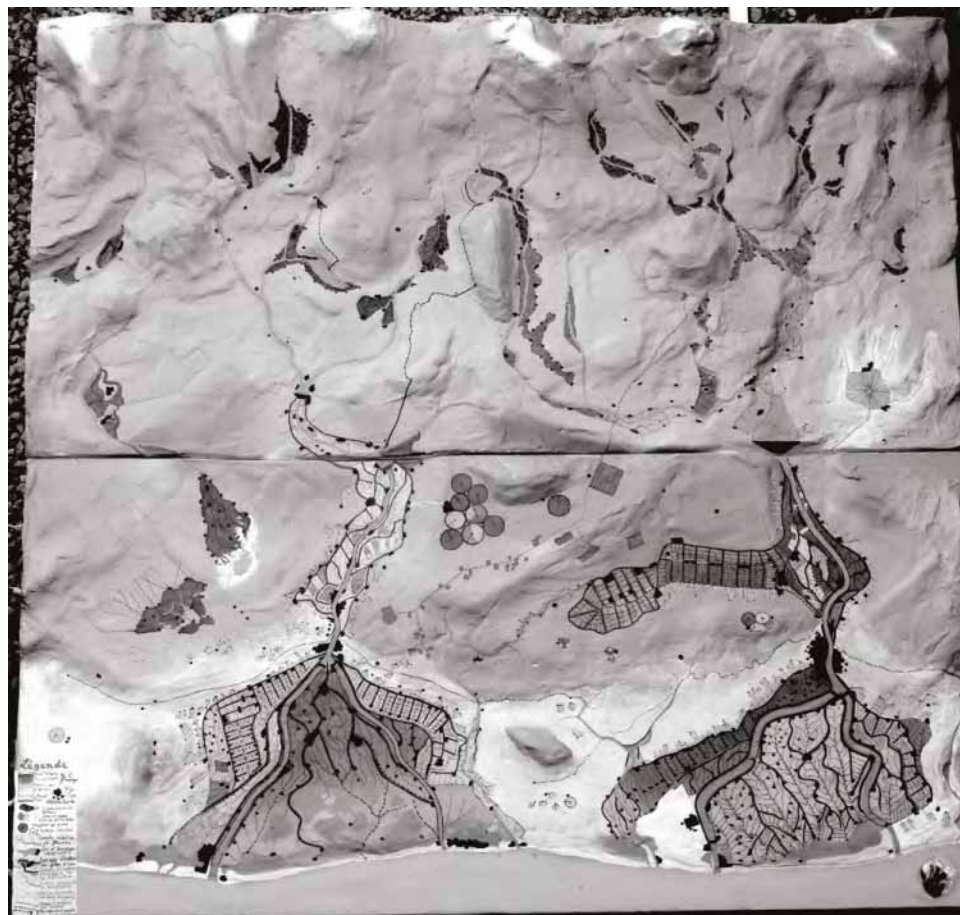


Figure 4. Maquette des espaces hydrauliques méditerranéens de l'amont des vallées à la mer en incluant les interfluvies avec représentations des différents systèmes hydrauliques et hydro-agricoles anciens et modernes. (Réalisation T. Ruf, 2011)



Dans ces cadres géographiques déjà en soi singuliers (on ne peut pas détourner de l'eau partout), il y a les origines anciennes des aménagements, les héritages de différentes périodes de remaniements, de crises voire d'abandons provisoires et de recompositions.

Ce sont donc des multiples singularités historiques qui façonnent l'architecture du territoire, avec parfois une juxtaposition, voire une superposition de réseaux fonctionnels ou non. Les types d'agriculture (combinaisons de

productions agricoles et d'élevage, à finalités alimentaires, artisanales ou industrielles, fondées sur des objectifs d'autosuffisance ou de mise en marché) jouent aussi un rôle dans l'identification de particularismes.

L'ensemble des questions foncières et des droits d'accès aux ressources compte bien évidemment pour comprendre les dynamiques internes du territoire et les effets induits de l'extérieur, comme par exemple la construction d'un barrage qui entraîne de facto une redistribution des accès et aussi des rapports sociaux politiques et économiques. Enfin, la manière dont les usagers des ressources mixent les institutions communautaires, les organisations privées et les structures publiques donne un caractère aux lieux et aux sociétés locales dans les territoires de leur existence (territoires parfois distincts et décalés).

Ce texte se fonde sur des séminaires de gestion sociale de l'eau organisés principalement au Maroc et en France, dans des contextes territoriaux de différents arrière-pays, comme les zones de montagne (dotées de spécificités visibles, ex : eaux et terrasses), les zones oasiennes (eaux et agroforesterie oasiennes) et des configurations exceptionnelles comme les terroirs radioconcentriques de France et du Maroc. On reprend ici la grille proposée pour les échanges de ce séminaire.

I.2 Présentation succincte des terrains de recherche au Maroc et en France méditerranéenne

Plusieurs terrains ont fait l'objet de travaux sur les singularités des territoires hydrauliques

au Maroc et en France, dans le cadre de différents programmes de recherche étalés sur une douzaine d'années. Au Maroc, ces recherches se sont intéressées à de nombreux arrière-pays, en premier lieu dans le monde oasien, le Tafilalet (bassins du Ziz et du Gheris) (El Faiz et Ruf, 2010 ; Mahdane et Ruf, 2017), la vallée du Todgha (province de Tinghir) (Chabali et al., 2012), l'oasis des confluences de trois oueds à Skoura (Mahdane et al., 2011) et plus au sud, l'oasis de piémont de l'Anti Atlas à Tiout dans le bassin du Souss à proximité de Taroudant (Mahdane et al. 2016). En second lieu, des espaces montagnards ont été étudié dans le Haut Atlas central, comme les vallées des Ait Bougmez et des Ait Baoulli (province d'Azilal) (Riaux et al., 2003 ; Keita, 2004 ; Riaux, 2006 ; Romagny et al., 2008) et plus proches de Marrakech, les vallées de l'Ourika (Tizi n'Oucheg) (Bonnin, 2017) et plus récemment la vallée et le delta intérieur du Rheraya (continuum des usages des eaux du Toubkal aux périphéries de Marrakech), (Le Roux, 2018). Nous avons justement exploré les marges de la Grande Hydraulique du Haouz de Marrakech où l'agriculture familiale résiste face au développement agro-industriel en plein essor (Ruf et Kleiche, 2018).

Enfin, nous avons découvert dans la plaine du Saiss au sud de Meknès et de Fès des terroirs radioconcentriques comparables à celui de Montady dans l'Hérault, en France, qui faisait aussi l'objet de regards croisés entre chercheurs marocains et français (Recalt et al., 2013). Par ailleurs, cette démarche s'est poursuivie en montagne cévenole dans le département de l'Ardèche, typique des versants aménagés en terrasses sur des versants importants et en difficulté (Le Roux, 2017 ; Ruf, 2017).

d'autres règles pour faire face aux eaux abondantes, sur un périmètre évidemment différent que celui de la maille de gestion de l'eau rare.

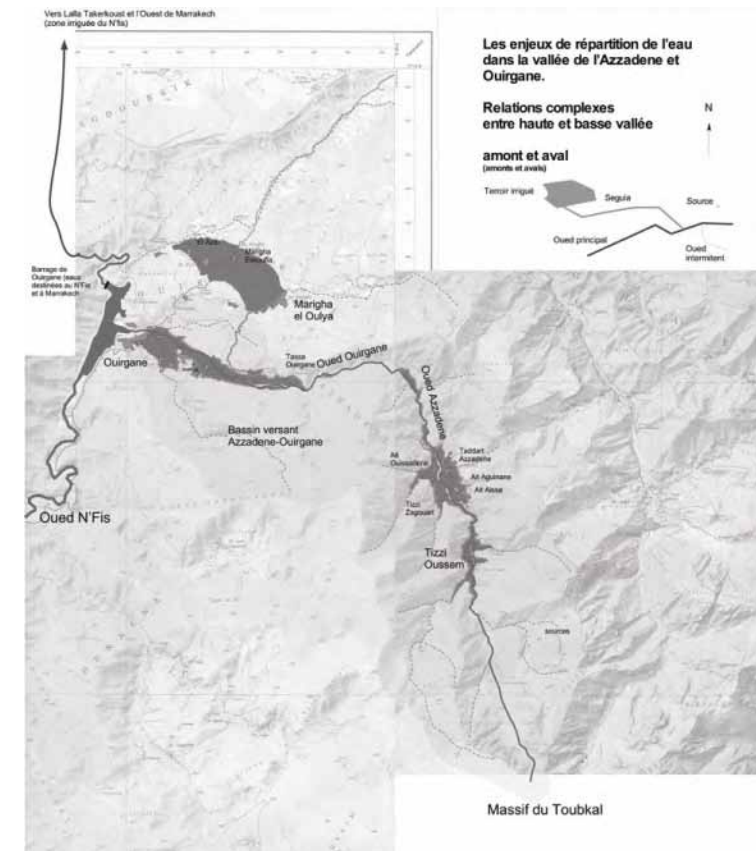
Un premier exemple, parmi d'autres, se situe en plaine dans ce que nous considérons comme un delta intérieur de l'oued N'Fis (figure 5) où les canaux sont considérés selon les priorités d'usage des eaux en fonction du débit même de l'oued : on y distingue depuis le protectorat des canaux d'hypothèque constante (autrement dit prioritaire sur les

Ainsi, la seguia Tamesgleft, située sur la rive gauche de l'oued N'Fis, à l'ouest de Marrakech (figure 6), fonctionne sur la base des tours d'eau stricts sur l'ensemble de son parcours lorsque le canal reçoit un débit limité constant de l'oued N'Fis (en provenance du barrage Lalla Takerkoust). Cependant, la seguia se divise en trois tronçons indépendants pour gérer les crues flash venant du N'Fis lui-même et de deux petits oueds qui peuvent alimenter chaque tronçon (Ruf Kleiche Dray, 2018). Deux identités sont mobilisées par les usages : l'identité d'appartenance au grand collectif de la seguia avec un droit partagé entre des terroirs irrigables de nombreux douars, qui d'ailleurs défend le droit d'eau d'hypothèque constante reformulé après la construction du barrage dans les années 1930 et considéré comme un droit coutumier inaliénable, et l'identité d'appartenance à un collectif restreint fragmenté pour accéder aux eaux de crue. Ajoutons à ces repères l'identité qui se construit dans les douars autour des branches de distribution des eaux rares ou abondantes, que l'on appelle des mesrefs et on devine donc une composition d'identités territoriales qui diffère de l'amont vers l'aval. Par analogie avec d'autres cultures de l'eau présentes dans le bassin méditerranéen, nous utilisons les termes de cultures nilotiques (gestion des hautes eaux avec des canaux à grande section dans un temps court) et de cultures plus oasiennes (gestion des eaux rares dans un temps long). Dans le Haut Atlas, on trouve aussi de

légitimité des usages de l'eau des autres, y compris des communautés situées hors du bassin versant de l'Azzaden. L'identité de tous est ainsi consolidée et reconnue par une écriture juste octroyée par la fondation des Habous. Sur le plan paysager, la résultante de ces usages codifiés de l'eau est la mise en place de versants de terrasses remarquables. Nous pourrions poursuivre ces exemples

dans d'autres terrains d'étude, toujours traités de telle manière que les unités sociales de gestion des réseaux d'eau soient clarifiées, représentées et comprises par toutes les parties prenantes de la gestion des eaux superficielles et souterraines. Nous renvoyons en bibliographie les principales publications correspondant à toutes ces zones singulières.

Figure 7. L'enchaînement des terroirs de terrasses dans la vallée de l'Azzaden, situé dans le bassin montagnard de l'oued N'Fis. Carte réalisée avec le logiciel Canvas 16 (Ruf, 2017)



1 Source : Pr Ahmed Toufik, Ministre des Habous et des Affaires Islamiques, com. Orale

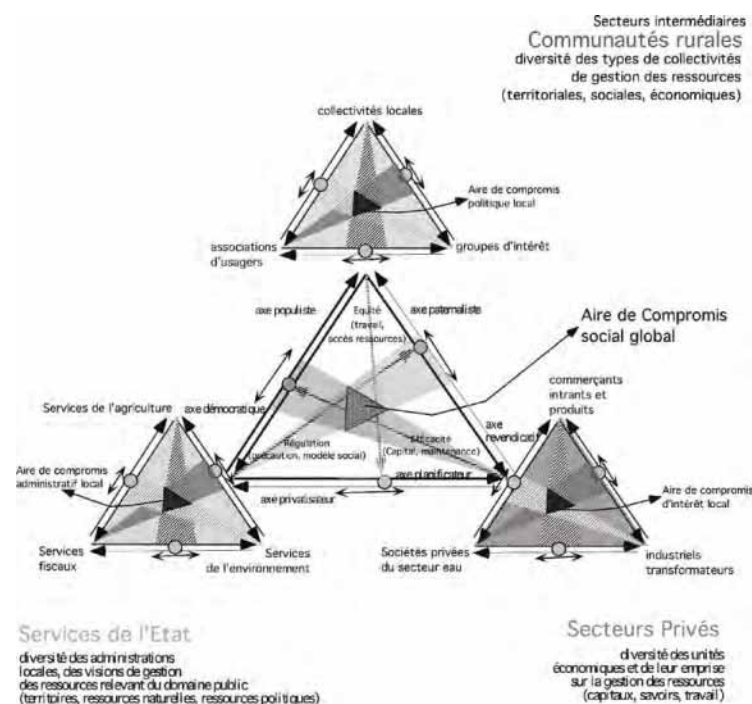
II. Les acteurs de gestion des territoires hydrauliques

II.1 Des acteurs multiples non hiérarchisés

Une fois identifiées ces unités hydrauliques, paysagères, agricoles ou agropastorales, la démarche s'oriente vers les acteurs impliqués autour de ces spécificités. Assez classiquement, dans le domaine de l'eau en général, les économistes nous présentent des situations relativement figées entre acteurs publics chargés de régulations et acteurs privés chargés de valoriser la ressource en eau. Mais si on prend en

considération les acteurs locaux impliqués dans les différents espaces de production et d'usages des eaux, rien n'est plus simpliste que de croire en seulement deux pôles, public et privé en confrontation d'intérêt et de projet. En prenant en compte les acteurs de ces territoires intermédiaires hydro-géographiquement délimités, il faut introduire un troisième pôle d'acteurs que sont les communautés rurales utilisatrices des eaux. Nous avons ainsi bâti un premier schéma complexe de positionnement d'acteurs en interrelations (figure 8).

Figure 8 : Le schéma simplifié des grands équilibres politiques et institutionnels des acteurs publics, privés et communautaires autour des ressources locales (Ruf, 2000)



Rapports entre acteurs des secteurs Public, Privé et Communautaire

Dans cette représentation, l'idée d'une hiérarchie que suggère le schéma doit être évacuée. Le dessin doit être vu à plat, comme une plateforme triangulaire avec des pôles en interactions directes les uns avec les autres, auxquels les acteurs hommes et femmes en situation professionnelle se rattachent. La résultante de toutes ces relations humaines est un assemblage d'équilibres aboutissant en théorie à un compromis figuré au centre du triangle. Bien évidemment, ce compromis est le produit d'une construction historique parfois très longue, non linéaire, mais plutôt circulaire. Ainsi, à propos de la gestion des eaux de la Têt, dans les Pyrénées Orientales (Ruf, 2009), nous avons pu décrire sur sept siècles de confrontations des acteurs comment les terroirs hydrauliques avaient pu être dominés par certains pôles, générant alors des abus de pouvoirs et des crises, avec des correctifs apportés par différents moteurs de changement : les révoltes locales et le renforcement des principes de gestion en bien commun, les corruptions des appareils publics locaux ou les accaparements de personnes privées. Au final, une mosaïque de terroirs hydrauliques se compose et évolue au gré des rapports de pouvoir et des décisions de justice sociale.

D'une manière plus générale, avec le projet comparatif sur les innovations sociales et institutionnelles de la gestion de l'irrigation en Méditerranée (ISIIMM, 2003-2008), nous avons pu constater que les approches des sociétés et de leurs liens aux eaux ne sont pas incluses dans les démarches d'aménagement hydraulique et d'intervention économique. On néglige les disparités sociales et on ignore des solidarités locales.

On présente très rarement les rivalités comme par exemple celles qui prévalent entre zones de montagne, zones de plaines alluviales et

zones littorales, ou encore les populations urbaines ou rurales, les hommes et les femmes, les propriétaires et les fermiers, les générations successives, les grands et les petits exploitants, les sédentarisés et les migrants, les agriculteurs et les pluriactifs. On ne représente pas non plus les conflits d'intérêt dans le secteur privé, en particulier pour établir un modèle économique prenant en compte l'investissement à long terme, la maintenance à court terme et le fonctionnement modulé par les aléas climatiques, la rareté relative de l'eau.

On ne présente pas plus les solidarités qui existent aussi avec les rivalités, comme les associations locales formelles ou informelles, les principes d'échanges, d'entraides, de don et contre don, de travail collectif régulier ou exceptionnel, comme par exemple après une crue dévastatrice.

On retrouve ici le modèle triangulaire des relations où le compromis instable est l'effet conjugué des solidarités collectives locales, des rivalités économiques locales et des manières locales d'appliquer les politiques publiques.

Comprendre l'état des lieux et la nature du compromis social autour des ressources nous a amené au travail d'investigation historique puisque ce que nous observons est le produit d'une histoire complexe des techniques, des emprises foncières, du développement des réseaux hydrauliques et des différents mécanismes institutionnels pour faire fonctionner quotidiennement les systèmes d'accès à l'eau et les faire durer au point que certains d'entre eux ont des siècles de services rendus aux sociétés humaines.

Cela nous amène à introduire dans notre réflexion sur les dynamiques des systèmes irrigués des travaux anciens venant de différents milieux et disciplines, historiens,

géographes, hydrauliciens, avocats et acteurs politiques qui ont contribué à chaque époque à définir des politiques publiques écartelées entre des volontés de normalisation et de centralisation, et des reconnaissances de singularités et de subsidiarités. Sans entrer dans un compte rendu exhaustif des principaux auteurs, nous voulons souligner ici combien le XIX^e siècle européen a connu des tensions extrêmes entre les tenants d'une étatisation et normalisation de toute la gestion de l'eau, opposés aux tenants d'un retrait total de l'État-nation pour laisser la question des attributions d'eau aux seuls acteurs privés. D'autres ont voulu dépasser ce clivage, comme Émile de Laveleye, économiste belge qui publie à la fin du XIX^e siècle un ouvrage majeur sur la propriété et ses formes primitives (De Laveleye, 1891). Il explore les fondements de l'accès aux ressources naturelles, la terre et l'eau en particulier et relève la tradition très ancienne des terres collectives en Europe centrale. De Laveleye retient entre autre l'exemple suisse : « À côté des biens particuliers, une partie du territoire de chaque commune est resté collectif : c'est l'allmend, dont le nom même indique la nature : allmend, la propriété de tous ».

De Laveleye explique que l'ancien droit germanique désignait les habitants d'un village comme des héritiers (Geerften) qui avaient tous droit à une part de la jouissance d'un fonds collectif. Et de souligner que « les arabes, en créant le système des irrigations en Espagne, y ont aussi établi des institutions d'administration collective pour la répartition de l'eau, très semblable à celles qu'on rencontre dans la mark germanique pour l'administration de la forêt. Les règlements de l'acequia du Quart, près de Valence, datant des Maures, mais rédigés de nouveau en 1350, établissaient l'organisation suivante :

tous ceux qui avaient une part de l'eau d'irrigation se réunissaient en junta générale tous les deux ans, au printemps. La junta faisait des règlements, nommait le syndic, les huit electos et le juge (contador). Ces fonctionnaires élus constituaient la junta ordinaire et détenaient le pouvoir exécutif et judiciaire ».

II.2 Les échelles associées à ces spécificités et leurs évolutions

Comme nous l'avons évoqué dès le préambule et dans l'identification des spécificités et des cadres de leurs mobilisations, les singularités des territoires hydrauliques se déclinent dans le temps et dans l'espace. Nous avons comme objet de recherche une complexité territoriale de la gestion de l'eau qui se décline d'abord par des ensembles imbriqués d'aires hydrologiques (bassins versants et bassins de nappe) et par différentes aires sociales et politiques de partage et d'usage des eaux (bassins déversants). À ces enchâssements et juxtapositions territoriales, correspondent les vecteurs naturels et artificiels de l'eau qui sont interdépendants, les ruisseaux, les rivières et les fleuves, et les canaux principaux, secondaires et tertiaires, voire quaternaires. Les territoires de l'eau sont donc maillés à différentes échelles, des champs aux bassins ou à des aires encore plus englobantes.

Dans de nombreux projets ou études de gestion intégrée de l'eau, on décrit très mal l'ensemble de ces éléments caractéristiques (délimitations, emboitements, interdépendances, complémentarités, antagonismes), et du coup, la métrologie fait

beaucoup d'impasses ou de simplifications, que cela soit sur les flux d'eau dans les vecteurs naturels ou artificiels, ou que ce soit sur les espaces où transite l'eau et où elle est en partie utilisée, en partie évaporée, en partie infiltrée et en partie cédée à l'aval.

Ces territoires maillés ont souvent, dans le bassin méditerranéen, une histoire ancienne, une temporalité autour de crises, de reprises et de régimes plus stables. L'exemple de Prades-en-Conflent cité plus haut l'atteste. Cependant, on ne dispose pas partout de sources, d'archives et de traitements de données anciennes.

III Les processus de patrimonialisation éventuellement associés aux spécificités

III.1 Des processus différenciés au Nord et au Sud

La mise en patrimoine des territoires hydrauliques peut prendre différentes formes. Sur le plan local, les communautés d'usagers des eaux font vivre des institutions héritées, même si elles renouvellent parfois certaines composantes comme les états matrices des ayant-droits (mises à jour des membres de la communauté ainsi que de leurs droits et contributions) et les règles opérationnelles (adaptations aux besoins et aux risques). Ce patrimoine est souvent un mélange de connaissances orales et d'écrits allant des notes des responsables de la répartition des eaux, comme les cahiers de suivi des tours d'eau, aux textes plus juridiques émanant de clercs ou de notaires, ou bien de services administratifs impliqués.

Ainsi, en France, les associations syndicales d'irrigants disposent de différentes archives qui attestent de l'ancienneté des usages et de la légitimité de leur organisation territoriale. Au Maroc, la situation est plus complexe puisque les anciennes communautés d'usagers marocaines n'ont pas eu la reconnaissance des autorités coloniales. Seules les associations syndicales d'agriculteurs privilégiés regroupaient des européens et parfois quelques notables marocains. Après l'indépendance, les ASAP sont généralement tombées en désuétude mais nous avons découvert quelques exceptions dans le Haouz de Marrakech comme l'association de Aghouatim Tassoultant qui continue à gérer le patrimoine hydraulique de deux grandes seguias devenues communautaires, la seguia Bachia et la seguia Tassoultant (au XIX^e siècle, ces canaux étaient liés au Sultan du Maroc et

au Pacha de Marrakech) (Lihaoui, 2018).

La mise en patrimoine prend aussi la forme de la conservation de l'architecture hydraulique, les prises, les canaux, les partiteurs, et d'une manière plus générale les chemins de l'eau que l'on peut suivre pour y apprécier l'esthétique, le paysage, les jardins. Même si cela reste peu développé en France, on voit ici ou là des propositions de cheminement au fil de l'eau pour comprendre différents éléments de culture et d'agriculture. Au Maroc, dans différents contextes montagnards et oasiens, ce type d'usage du patrimoine hydraulique existe sans qu'il soit formalisé dans des parcours fléchés ou renseignés. Cependant, on voit émerger dans certains lieux des petits musées de l'eau qui mettent en scène des techniques et des pratiques anciennes.

La patrimonialisation des systèmes hydrauliques dans les grandes plaines irriguées est beaucoup moins tangible, même si des ouvrages témoignent du génie hydraulique ancien comme dans le Haouz de Marrakech. Mais l'urbanisation, la modernisation des réseaux hydrauliques agricoles et les nouveaux usages du sol comme les golfs, conduisent peu à peu à estomper les éléments de patrimoine.

III.2 Les processus de banalisation de patrimoines hydrauliques

Comme les archéologues s'attachent à comprendre couche par couche les traces des patrimoines bâtis et de retrouver des signes interprétables des sociétés anciennes, les chercheurs qui s'intéressent aux questions historiques tentent également de reconstituer différentes strates d'aménagement

hydraulique. Rien n'est simple dans ce domaine. Les réseaux historiques ne se superposent pas mais s'entremêlent, coexistent, rejettent ici certains patrimoines anciens mais les réutilisent ailleurs. Tant d'événements jalonnent les aires aménagées, délaissées, reprises, transformées : sécheresses et inondations, accaparements et divisions, crises et reconfigurations. Les institutions elles-mêmes sont aussi en remaniement, mélangeant toutes sortes de règles héritées (interprétées dans des cultures de l'eau locales) et des règles nouvelles

(conformes aux intérêts des plus nombreux ou des plus puissants selon les cas).

L'oasis de Tiout située au pied de l'Anti-Atlas, au sud de Taroudant apparaît comme un archétype d'une histoire hydraulique chaotique (Mahdane et al., 2016). Elle a connu dans des temps reculés, avant le XX^e siècle, un développement hydraulique assez comparable aux autres oasis du Maroc avec les savoirs faire combinés pour capter l'eau rare par des galeries drainantes et se protéger des crues intempestives. Sous le protectorat, l'accaparement des terres et des eaux par



Photo 1 : Tiout et sa nappe phréatique visible en 2018 avec un puits monumental creusé au cours du XX^e siècle pour accompagner le rabattement, un patrimoine banalisé et oublié (© Photo : T. Ruf)

Conclusion

une famille de notables s'accompagne de bouleversements, de raréfaction des eaux. Le rabattement de la nappe est contrebalancé par la mise en place de pompes dont l'effet est d'accentuer encore le rabattement (photo 1). Pour autant, une nouvelle galerie souterraine est construite grâce au travail forcé, mais en vain, au prix de plusieurs vies humaines. Après l'indépendance, les oasiens détruisent les pompes du caïd mais l'eau restera encore longtemps rare, amenant un rétrécissement de l'oasis. Finalement, l'État marocain installe de nouvelles stations de pompage, donnant des opportunités d'extension agricole vers l'aval, ce qui induit des tensions fortes entre les utilisateurs, car le système de partage de l'eau hybride des bases anciennes de tours d'eau entre quartiers de l'oasis et des bases monétaires pour payer l'énergie nécessaire au pompage s'en trouve perturbé. Dans ce contexte relativement complexe, vient s'ajouter un projet de création d'un réseau sous pression plaqué sur le terrain sans aucun rapport avec les réseaux gravitaires existants. Ici, la banalisation signifie l'oubli, ou simplement le déni du patrimoine et des cultures locales.

L'hydraulique agricole méditerranéenne apparaît comme un ensemble complexe de territoires spécifiques façonnés par des réseaux techniques d'amenée des eaux (captages, transferts, partages, usages) qui ne peuvent se comprendre que dans leurs dynamiques transformatives, sur le temps long, et avec de nombreuses variations géographiques et organisationnelles. Les spécificités de ces territoires résultent de l'emboîtement des échelles, de la juxtaposition et parfois des combinaisons de plusieurs réseaux, associées à différentes catégories d'acteurs, publics, privés, et communautaires. Les conflits d'usage des eaux jalonnent l'histoire des aménagements, et leur étude approfondie montre des médiations et des solutions originales, loin des solutions passe-partout. La mise en place du musée de l'eau de Marrakech apporte un espace pédagogique très utile sur les diversités et les singularités des relations entre les sociétés humaines et les eaux en perpétuel renouvellement.

Un musée pour rendre compte des complexités des territoires hydrauliques

Produit des trois décennies de recherche sur les questions hydrauliques au Maroc, le musée Mohamed VI pour la civilisation de l'eau au Maroc s'est ouvert à Marrakech en 2017, à l'entrée nord de la ville, à la confluence entre l'oued Tensift, qui draine tous les cours d'eau du Haouz, et l'oued Issil qui borde la vieille ville. C'est le plus vaste musée du monde consacré à la relation entre l'homme et l'eau, imaginé par feu le Pr Mohamed El Faiz et soutenu avec force par le Ministre des Habous et des affaires islamiques, le Pr Ahmed Toufik, qui y a consacré un budget conséquent, avec le soutien de la coopération allemande et de l'IRD. Il offre une superficie de 3 000 mètres carrés

répartis sur trois niveaux circulaires. Au 1^{er} niveau, l'eau est mise en scène comme ressource universelle, aux caractéristiques chimiques et physiques qui ont permis la vie biologique. Le Maroc connaît des climats humides et arides, donnant lieu à des milieux différenciés, des biodiversités spécifiques et une longue histoire des liens entre les eaux et les sociétés humaines, alliant des principes spirituels communs et des pratiques de convivialité et de coopération. L'eau est aussi convoitée et sa gestion locale singulière fondée sur des us et coutumes et des modalités particulières, fruits des expériences passées et des exigences actuelles implique aussi le recours à des formes de justice de répartition. Au second niveau, le musée présente différentes civilisations marocaines de l'eau, en commençant par les oasis avec l'art de combiner la gestion des eaux rares et des eaux cachées (les khetaras toujours vives), avec celui de faire face aux crues intempestives et si utiles au maintien des écologies oasiennes. Viennent ensuite les sociétés de montagne dont les liens à l'eau sont aussi essentiels aux communautés humaines, entre l'eau des sources dispersées, disponibles en petites quantités, et l'eau des crues des torrents qui provoquent de nombreux dégâts à moins de les limiter par l'art de construire des terrasses et d'y apporter de l'eau nourricière. Au dernier niveau, le Musée s'ouvre à la complexité des réseaux historiques du Haouz de Marrakech, aux originalités des dispositifs urbains historiques des grandes villes et finalement à l'évolution des grandes politiques publiques du XX^e siècle. Le musée bénéficie aussi des travaux des chercheurs sur les Archives cartographiques, photographiques et sur l'ensemble des dossiers historiques dont Marrakech a conservé les principaux éléments. C'est une

spécificité qui devrait être partagée dans tous les pays méditerranéens.

Le musée de l'eau de Marrakech a vocation à devenir, selon les termes du ministre des Habous, un lieu d'interprétation des questions de l'eau. Le lieu s'y prête sur le plan architectural, puisqu'il offre une salle de congrès, des salles de réunions et, à l'avenir, un grand jardin aménagé de quatre hectares où figure notamment un théâtre de verdure. Les fonctions éducatives du musée sont progressivement mises en place avec les universités, les lycées et les écoles marocaines. On constate aussi une fréquentation significative de touristes venant, soit en groupe pilotés par des guides qui ont été formés (Ruf, 2017), soit même à titre individuel, motivés par les premières mentions des guides de voyage ou par le bouche à oreille marrakchi. Avec le soutien de l'Université de Marrakech, des enseignants chercheurs et des doctorants et la coopération avec l'IRD, le musée est reconnu comme un lieu de mémoire et de réflexion sur le développement hydraulique durable et il va rejoindre l'association mondiale des musées de l'eau que l'UNESCO parraine depuis 2018.

Benoit G.

- 2017 : Quelle nouvelle vision des ressources, quelle valorisation intégrée pour un développement durable en Méditerranée ? Communication à la Conférence « L'espace méditerranéen à l'horizon 2030 », Euromed, EIPA, ENA EESTI, Bruxelles, 26 & 27 Octobre 2017

Bonnin C.

- 2017 : Les institutions collectives chez les Ait Oucheg. Dynamique de création, abandon et modification des communs en territoire Ait Oucheg, Haut Atlas de Marrakech, Maroc Mémoire ISTOM, 88p.

Chabali F., Machichi R., Baha K., Giraldi M., Renaudin L., Rondier A., Ullmann E., Mahdane M., Lanau S., Ruf T., Valony M.

- 2012. Etude Diagnostic des systèmes irrigués par les khattaras de la zone d'Aït Aïssa OuBrahim Entre modernité et traditions, Rapport du stage collectif du 11 au 24 février 2012. Université Ibn Zohr Agadir, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, ORMVA Ouarzazate, Association Ighrem Akdim, IRD et IRC Montpellier en lien avec le laboratoire mixte international MEDITER. Montpellier, Rabat, Agadir, 59p.

De Laveleye E.

- 1891 : De la propriété et de ses formes primitives, Paris, F. Alcan

El Faiz M., Ruf T.

- 2010 : An introduction to the Khettara in Morocco : two contrasting cases. In : Schneier-Madan G. (ed.), Courel M.-F. (ed.) Water and sustainability in arid regions : bridging the gap between physical and social sciences. Dordrecht : Springer, p. 151-163.

Hubert B.

- 2017 : La question de la gestion/activation intégrée des ressources vue par la recherche. 5^e séminaire international Sesame : Agriculture, gestion intégrée des ressources et climat. Quelle nouvelle gouvernance territoriale pour un développement durable en Méditerranée et en Afrique de l'Ouest ? pp14-18.

Le Roux H.

- 2017 : Étude des singularités dans la gestion de l'eau et des terrasses dans le bassin versant de la Baume au sud du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche. Mémoire de master M1, IRD Univ Montpellier, Cermosem, 58p.

Le Roux H.

- 2018 : Gouvernance et gestion de l'eau dans le bassin versant du Reraya (province d'Al Haouz, Maroc). Master Sciences de l'EAU, Parcours Eau et Société Mémoire de stage de Master 2^{ème} année, Lab MediTer, 68p.

Lihyaoui M.

- 2018 : Mode de gouvernance communautaire et durabilité des eaux d'irrigation : cas des vallées ddu highaia et de l'Ourika. Etat d'avancement de thèse, Université Caddi Ayyad, Marrakech, 121p.

Mahdane M., Lanau S., Ruf T., Valony M.-J.

- 2011 : La gestion des galeries drainantes, (khattaras) dans l'oasis de Skoura, Maroc. In : Dahou Tarik (dir.), Elloumi M. (dir.), Molle François (dir.), Gassab M. (dir.), Romagny Bruno (dir.). Pouvoirs, sociétés et nature au sud de la Méditerranée. Paris : Karthala, p. 209-231.

Mahdane M. , Ruf T., Rossel F., Barbe A.

- 2016 :Tensions entre évolution des pratiques agricoles et développement touristique dans l'oasis de Tiout. In : Bouaziz A., Hammani A., Kuper M., (eds). Actes du Workshop International Gestion Intégrée et Durable des Territoires Oasiens, 13 - 15 Avril 2016, Zagora, Maroc. IAV Hassan II, INRA, ANDZOA , tome 2 pp 95-113

Mahdane M., Ruf T.

- 2017 : « Les irrigants d'extrême aval dans le bassin endoréique du Ziz au sud du Maroc, face aux risques de manquer d'eau : Dayt Sriej, Merzouga, Maroc ». Hespéris-Tamuda LII (1) (2017) : 219-235

Recalt C., Rouviere L., Mahdane M., Errahj M., Ruf T.

- 2013 : Aménager l'espace, canaliser l'eau et orienter le pouvoir : réflexion sur deux modèles inédits d'aménagements fonciers radioconcentriques en France et au Maroc. In : Aubriot O. (ed.), Riaux Jeanne (ed.). Savoirs sur l'eau : techniques, pouvoirs. Autrepard, 2013, (65), p. 107-128.

Riaux J., Ruf T., Valony M.-J., Herzenni A.

- 2003 : Dynamiques des innovations sociales et institutionnelles de l'irrigation dans une vallée du Haut Atlas au Maroc, vallée des Ait Hakim, Ait Bougmez. Rapport de synthèse. IRD IRC IAV, 110p

Riaux J.

- 2006 : La « gestion participative de l'irrigation » : exemple d'intervention publique dans une vallée du Haut Atlas marocain, les Ait Bouguemez, in Auclair L., Aspe C., Baudot P. (Dir.), Le retour des paysans ? À l'heure du développement durable, Aix en- Provence, Edisud -IRD Éditions-SEH, collection Écologie Humaine, 259-274.

Romagny B., Auclair L., El Gueroua A.

- 2008 : La gestion des ressources naturelles dans la vallée des Aït Bouguemez (Haut Atlas) : la montagne marocaine à la recherche d'innovations institutionnelles. Mondes en Développement vol. 36-2008/1-n° 141, 63-80

Ruf T.

- 2000 : Du passage d'une gestion par l'offre en eau à une gestion par la demande sociale. Ordre et désordre dans les questions d'irrigation et de conflits d'usage de l'eau. In : Honegger A., Ruf T. (Ed.) , 2000. Approches sociales de l'irrigation et de la gestion collective de l'eau en France et dans le monde. Territoire en mutation, CNRS, Montpellier, mai 2000 : 7, 9-33

Ruf T.

- 2001 : Droits d'eau et institutions communautaires en montagne, sept siècles d'histoire des tenanciers des canaux de Prades (Pyrénées-Orientales). Histoire et sociétés rurales, N° 16, 11-44

Ruf T., Riaux J.

- 2008 : Projet « Innovations sociales et institutionnelles de la gestion de l'irrigation en Méditerranée » (ISIIMM). Synthèse générale. Euro Mediterranean regional program for local water management ME8/ AIDCO/2001/0515/59763-P 016., Montpellier, Agropolis International, 114p.

Ruf T.

- 2011 : Le façonnage des institutions d'irrigation au XX^e siècle, selon les principes d'Elinor Ostrom, est-il encore pertinent en 2010 ? Natures Sciences Sociétés 19, 395-404

Ruf T.

- 2017 : Territoires hydrauliques singuliers en terrasses des arrières pays méditerranéens. Ribes St André-Lachamp, Jaujac (Ardèche). Compte rendu d'atelier Med Inn Local, constitution des spécificités locales et processus d'émergence des ressources territoriales. Lab. MediTer, 32p.

Chapitre 10

La valorisation des produits pastoraux dans les arrière-pays méditerranéens, entre mythe et réalité. Le cas de la laine de mouton dans les Matmata (Sud-Est tunisien)



Ali Hanafi

Université de la Manouba
Département de géographie
Tunis, Tunisie
alihanfi912@gmail.com

Laine de
mouton

Développement
local

Sud-Est Tunisien

Enquête

Jebels Matmata

La laine est un produit pastoral qui a été utilisé de manière artisanale dans la plupart des régions tunisiennes spécialisées dans l'élevage ovin, pour répondre aux besoins familiaux en habits et en couvertures. Cet usage a pris des formes et des outputs spécifiques ce qui a permis parfois de révéler une identité locale, comme par exemple dans les Matmata. Il s'en est suivi une tradition de commercialisation des produits issus de la laine. Cependant, depuis 2011 date de la révolution tunisienne, cette activité a été victime d'une conjoncture politique et économique défavorable. Afin d'étudier cette situation, une trentaine d'enquêtes ont été réalisées auprès des familles des jebels Matmata qui exploitent la laine et commercialisent ses produits. Ces enquêtes ont été par la suite complétées par une vingtaine d'entretiens réalisés auprès des acteurs locaux intervenant dans la commercialisation des tapis. Ce travail a permis de différencier entre une première activité de tissage que nous appelons « formelle » et qui concerne uniquement le tissage du tapis. Elle est soutenue par l'État de l'amont à l'aval, même si elle concerne très peu de femmes faute de moyens et d'écoulement des produits sur le marché. La deuxième activité est « marginalisée » par l'État et concerne tous les autres produits issus de la laine comme les habits et les couvertures et est pratiquée avec plus ou moins d'intensité par la majorité des femmes de la région. Dans les deux cas, nos enquêtes ont permis de se rendre compte de l'amère réalité économique de cette activité depuis 2011. Plusieurs femmes à Béni Khédache ont fermé leurs ateliers auparavant prospères, des commerçants à Djerba ont changé de métier. Ce secteur considéré jusqu'il n'y a pas longtemps comme un moteur de développement local, se trouve aujourd'hui dans une vraie crise.

Wool is a pastoral product that has been used in an artisanal way in most Tunisian regions specialized in sheep farming, to meet family needs in clothes and blankets. This exploitation of wool has taken some specific forms and outputs, which has sometimes made it possible to reveal a local identity; such as in the Matmata mountains. However, and since 2011, the date of the Tunisian revolution, this activity has been the victim of an unfavorable political and economic circumstance. In order to study this situation, around thirty surveys were carried out among the families of the Matmata Mountains who exploit the wool and market its products. These surveys were then supplemented by around twenty interviews with local actors involved in the marketing of carpets. This work made it possible to differentiate between a first weaving activity that we call «formal» and which concerns only the weaving of the carpet. It is highly supported by the Government, but concerns very few women register due to lack of economical means and the flow of products on the market. The second activity is «marginalized» by the Government and concerns all other wool products such as clothes and blankets, and is implemented with more or less intensity by most of women pf the region. In both cases, our surveys have revealed the hard economic reality of this activity since 2011. Several women in Beni Khédache have closed their once prosperous workshops, while Djerba traders in Djerba have changed their trade. This sector, considered until recently as a locomotive of local development, is today in a real crisis.

Introduction

À l'image des régions arides du Maghreb, les jebels Matmata constituent un territoire qui a depuis longtemps connu un appauvrissement de sa population rurale. Caractérisé par la rareté et la fragilité des ressources naturelles et les pressions qu'elles subissent, ce territoire a souvent connu une rupture des équilibres écologiques se manifestant par la désertification (Hanafi, 2010). Cette situation a conduit à plusieurs formes de déséquilibre économique manifesté par les faibles revenus des familles rurales, l'importance des taux d'analphabétisme, de chômage et d'exode rural (Mzabi, 1993). La valorisation des ressources agricoles a été souvent limitée et n'a pas permis de répondre aux besoins croissants des ménages. L'absence d'une importante infrastructure industrielle et touristique n'a pas encouragé les investisseurs à créer des vrais projets de développement. Le désengagement de l'État et la faillite des modèles de développement mis en place a accentué la marginalisation de l'économie ainsi que l'enclavement de ces arrière-pays. Cependant, les habitants des jebels Matmata, à l'image de tous les habitants des régions arides, ont toujours développé des stratégies d'adaptation à ces contraintes économiques et environnementales (Abaab, 1986 ; Abaab et al., 2000). En effet, la population des Matmata a depuis longtemps mis en place une stratégie basée sur la conservation des structures familiales élargies leur permettant de rester soudée face aux contraintes (Abaab et al., 1991 ; Nasr, 2004 ; Cialdella, 2006 ; Guillaume et Nouri, 2006). Ces structures familiales permettaient la diversification des activités ainsi que l'optimisation de la valorisation des ressources disponibles. Parmi ces ressources figure la laine de brebis. Cette ressource provient d'un important cheptel

ovin qui ne cesse de s'accroître dans la région. La pratique de l'élevage, très ancienne dans la région a permis aux habitants d'acquérir chaque année d'importantes quantités de laine pour lesquelles ils ont développé un savoir-faire en matière de gestion et de transformation afin de fabriquer plusieurs produits très utiles pour les ménages. Bien que la plupart de ces produits ne soient pas destinés à la vente, le travail de la laine est devenu, au fil de temps, une activité à part entière qui a permis d'augmenter les revenus des familles rurales en place et de contribuer au maintien de leurs équilibres économiques (Abichou et al., 2008 ; Abichou, 2009). Avec la progression de la demande sur les produits issus de la laine par des touristes épris par leur valeur patrimoniale et leur originalité, l'activité de tissage dans les Matmata a connu des années de « gloire » notamment au début des années 2000. Les tapis, les Margoum, les Bakhnoug, les Klims... se vendaient bien soit sur place, soit chez les commerçants des grandes villes touristiques à Djerba et à Tunis. Certains villages comme Toujane ont cru à l'essor de cette filière et se sont spécialisés dans la production des tapis. Cependant et depuis 2011, date de la révolution tunisienne, cette activité très tournée vers une clientèle étrangère, a connu une crise qui s'est soldée par la chute des ventes faute de touristes et, en conséquence, la fermeture de plusieurs ateliers.

Au travers de cet article, notre objectif est de déterminer si l'activité de tissage permet de valoriser la ressource locale qu'est la laine ? Il s'agit aussi de déterminer si cette activité contribue à préserver des savoir-faire locaux et à générer une valeur ajoutée au bénéfice des acteurs locaux ?

I. Zone d'étude

La zone d'étude constitue une portion des jebels Matmata avec ses piémonts couvrant environ 55 000 ha. Sur le plan administratif cette zone constitue dans sa partie Nord la délégation de Dkhilet Toujane appartenant au

gouvernorat de Gabès. Dans sa partie sud, la zone d'étude fait partie de la délégation de Béni Khédache appartenant au gouvernorat de Médenine (Figure 1).

Fig. 1 : Localisation de la zone d'étude



Sur le plan démographique, en 2017 la délégation de Béni Khédache comptait 25 500 habitants répartis sur 5 848 ménages avec une moyenne de 4,3 personnes par ménage (ODS¹, 2018a). Parmi eux, 14 280 habitants sont de sexe féminin, soit environ 56 %. Quant à la délégation de Dkhilet Toujane, beaucoup de données sont manquantes puisqu'elle a été créée en 2015. Selon les données de l'ODS (2018b), cette délégation comptait 10 617 habitants en 2017 dont environ 5 748 de sexe féminin, soit environ 54 %. Ces habitants sont répartis sur environ 2 013 ménages avec une moyenne de 5,2 personnes par ménage. Vivant dans un environnement aride, cette population a depuis toujours pratiqué des activités agropastorales. Les systèmes de production agropastoraux en place ont été dominés par une arboriculture en sec de l'olivier derrière les jessour notamment au niveau des talwegs, accompagnée par un élevage extensif de petits troupeaux d'ovins et de caprins (Cialdella, 2006 ; Bourbouze et Gibon, 1997). Au niveau des piémonts et des plaines, s'étend de plus en plus une arboriculture d'oliviers alignés associée à une céréaliculture épisodique (Elloumi, 1997 ; Abaab et al., 2000 ; Hanafi, 2010). En plus de ces activités agropastorales et pour faire face à la fragilité de leur environnement et de leurs économies familiales, les habitants ont depuis longtemps développé un mode de vie basé sur la diversification des activités et la valorisation optimale des ressources disponibles. Parmi ces ressources figure la laine extraite des brebis du cheptel familial. L'usage de cette ressource par les familles rurales, et notamment par les femmes, leur a permis au fil du temps d'acquérir un

important savoir-faire qu'elles ont transmis de génération en génération (Ferchichou, 1978 ; Abichou, 2009 ; Damgaard, 2009 ; Berchiche, 2010). Aujourd'hui ce savoir-faire continue, tant bien que mal, à exister grâce principalement aux femmes de la région mais aussi grâce à une conscience des pouvoirs régionaux et centraux de son intérêt dans le maintien des équilibres économiques dans ces arrière-pays. Selon les données de l'ODS (2018a & b), le nombre de femmes actives à Béni Khédache a atteint en 2017, 1 353 dont 428 femmes artisanes dans le textile. À Dkhilet Toujane, ces chiffres ont été moins importants puisque le nombre des femmes actives était en 2017 de l'ordre de 918 femmes dont 263 femmes artisanes.

II. Matériel et Méthodes

II.1 Enquêtes de terrain :

Afin de mettre en évidence les formes d'usage de la laine au sein des systèmes de production familiaux, nous avons privilégié une approche prospective et spatialisée basée sur les entretiens et les enquêtes qualitatives. Ainsi, une trentaine d'enquêtes ont été réalisées en mars 2015 sur les formes d'usage des ressources naturelles dans les jebels Matmata (Aridhi, 2016, Hanafi & Aridhi, à paraître). Elles ont été effectuées auprès des familles rurales entre Toujane et Béni Khédache qui ont une activité directe en rapport avec la laine. Les connaissances au préalable de la région ont aidés à sélectionner ces ménages. La conception du questionnaire d'enquête avait pour objectif d'identifier les formes et les types d'usage dans la partie amont de la chaîne (éleveurs, collecteurs de matière premières, transformations de la laine, techniques de tissage, motifs privilégiés par les femmes, types de produits...) ainsi que de voir l'ancrage territorial et patrimonial de cette activité (Conservation et transmission du savoir-faire, importance patrimoniale et identitaire...).

Cette enquête a été, par la suite, complétée entre août 2016 et mars 2018 par la réalisation d'une vingtaine d'entretiens semi-dirigés auprès des acteurs locaux intervenant dans la commercialisation des tapis (les plus grands commerçants de tapis à Djerba, les responsables administratifs régionaux, les associations de mise en valeur et de promotion du tapis...). L'objectif étant d'étayer l'apport de ces acteurs dans cette activité (formations, subventions, partenariats...) ainsi que son

importance économique et l'impact des revenus sur les familles rurales (capitalisation, consommation...).

II.2 Typologie des formes d'usage de la laine dans les Matmata²

L'étude des diverses questions posées a permis de retenir 23 variables réparties en 76 modalités qualitatives et quantitatives classées en quatre principaux types qui concernent principalement la valorisation de la laine de mouton, la fabrication des produits et leur écoulement sur le marché (Tableau 1).

Une Analyse Factorielle des Correspondances Multiples (AFCM), a été appliquée aux données de l'enquête pour laquelle nous avons retenu les trois premiers axes factoriels totalisant 21 % de l'information (Benzecri, 1964). Le reste de l'information étant très dispersé sur les autres axes et non significatif n'a pas été retenu pour cette analyse. Les valeurs propres et les pourcentages d'inertie montrent une bonne structuration de l'information sur les 3 axes (Tableau 2).

¹ O.D.S : l'Office de Développement du Sud est un établissement public tunisien à caractère industriel et commercial sous la tutelle du Ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale.

² Cette typologie a été réalisée en collaboration avec Oumayma Aridhi qui a bénéficié du soutien du projet MED-INN-LOCAL pour réaliser en 2016 un mémoire de maîtrise en Géographie sous la direction de l'auteur. Dans son mémoire, elle s'est intéressée à la valorisation de la laine dans les Matmata en mettant en évidence une typologie basée sur une AFCM appliquée aux données des enquêtes de terrain. Ses résultats paraîtront plus en détails dans un ouvrage collectif édité par Gammar A. et Abaza K.

Tableau 1. Variables et modalités tirées de l'enquête et retenues pour l'analyse multivariée

I. VARIABLES SOCIALE	MODALITÉS
AG : Âge	AG0 : sans infos ; AG1 : < 40 ans ; AG2 : 40-60 ans ; AG3 : > 60 ans
LOC : Localité	LOC1 : Dkhilet Toujane ; LOC2 : Halg Jmel ; LOC3 : Toujane ; LOC4 : Béni Khédache
NPCF : Nombre de personnes à charge dans la famille	NPCF1 : < 5 personnes ; NPCF2 : 5-10 personnes ; NPCF3 : >10 personnes
AP : Activité principale du chef de ménage	AP1 : Agriculture et élevage ; AP2 : Artisanat ; AP3 : Journalier ; AP4 : Autres
NPAL : Nombre de personnes dans la famille qui ont une activité en rapport avec la laine	NPAL0 : sans réponse ; NPAL1 : <5 personnes ; NPAL2 : >5 personnes
II. VARIABLES RELATIVES À L'ÉLEVAGE	MODALITÉS
PT : Possession d'un troupeau de petits ruminants	PT1 : Oui ; PT2 : Non
MTT : Modification ou non de la taille du troupeau	MTT1 : Oui ; MTT2 : Non
III. VARIABLES RELATIVES À LA LAINE	MODALITÉS
QLC : Quantité de la laine collectée en Kg/an	QLC1 : <10 Kg ; QLC2 : 10-50Kg ; QLC3 : >50 Kg
AL : Achat ou non de la laine	AL0 : sans infos ; AL1 : Oui ; AL2 : Non
DL : Destination de la laine collectée	DL0 : Sans infos ; DL1 : Utilisation familiale ; DL2 : Vente au marché ; DL3 : utilisation familiale et vente au marché
OLU : Origine de la laine utilisée dans la fabrication des produits	OLU1 : Préparation personnelle ; OLU2 : Achat de laine préparée ; OLU3 : Préparation et achat
RPL : Rentabilité de la préparation de la laine brute par la femme	RPL0 : sans infos ; RPL1 : Rentable ; RPL2 : Non rentable
% PLPF : Part de la laine personnelle utilisée dans la fabrication des produits	PLPF0 : sans infos ; PLPF1 : 1-30 % ; PLPF2 : 50-60 % ; PLPF3 : > 80 %
PIA : Période idéale d'achat de la laine	PIA0 : sans infos ; PIA1 : Annuellement après la période de récolte ; PIA2 : Selon les besoins
EPL : Evolution du prix de la laine	EPL0 : Sans infos ; EPL1 : Augmentation ; EPL2 : Diminution
EMF : Évolution des méthodes de fabrication des produits	EMF0 : sans infos ; EMF1 : Oui ; EMF2 : Non
CMP : Choix des motifs des produits	CMP0 : sans infos ; CMP1 : Des motifs personnels ; CMP2 : Des motifs qui représentent mon village ; CMP3 : Des motifs qui représentent les berbères
OCM : Authenticité des motifs choisis dans le tissage	OCM0 : sans infos ; OCM1 : Oui ; OCM2 : Non
IV. VARIABLES RELATIVES À L'ÉCONOMIE	MODALITÉS
EPV : Évolution des prix de vente des produits	EPV0 : sans infos ; EPV1 : Augmentation ; EPV2 : Diminution
LVP : Lieu de vente des produits	LVPO : Pas de vente ; LVP1 : Vente personnelle ; LVP2 : Petits commerçants au marché ; LVP3 : Les grands détaillants
AE : Aide de l'État	AE1 : Oui ; AE2 : Non
% PLR : Part de l'activité de la laine dans les revenus	PLR0 : 0 % ; PLR1 : 10_20 % ; PLR2 : 10-50 % ; PLR3 : 50 80 % ; PLR4 : > 80 %
DR : Destination des revenus	DR : sans infos ; DR1 : Dépenses dans les besoins du ménage ; DR2 : Augmentation du capital lié à la laine ; DR3 : Dépense dans le travail agricole

Tableau 2. Valeurs propres et pourcentage d'inertie sur les 3 premiers axes factoriels de l'AFCM

	F1	F2	F3	F4
Valeur propre	0,319	0,243	0,205	0,187
Inertie (%)	8,693	6,621	5,585	5,109
AXE 1 : Sur cet axe, seul le côté positif est marqué par le poids de plusieurs modalités de variables :				
PÔLE NÉGATIF	PÔLE POSITIF			POIDS
Aucune modalité n'a un poids significatif	- Destination des revenus 3 (DR3)			58
	- Choix des motifs 3 (CMP3)			58
	- Nombre de personnes qui ont une activité avec la laine 2 (NPAL2)			55
	- Destination de la laine collectée 0 (DL0)			46
	- Possession de troupeau 2 (PT2)			41
	- Localité 3 (LOC3)			29
	- Part (%) de l'activité de la laine dans les revenus 4 (PLR4)			28
	- Activité principale du chef de ménage 2 (AP2)			17
	- Part (%) de la laine personnelle utilisée dans la fabrication 0 (PLPF0)			17
	- Nombre de personnes à charge dans la famille 3 (NPCF3)			15
	- Origine de la laine utilisée 2 (OLU2)			15

Les modalités des variables qui ont le plus de poids sur le côté positif de cet axe représentent les ménages de grandes tailles (NPCF3) dont le travail artisanal de la laine constitue l'activité principale (NPAL2, AP2). Cependant, ces ménages n'ont pas une activité pastorale (PT2). La laine utilisée pour le tissage est achetée sur le marché et est prête à l'utilisation (DL0, PLPF0, OLU2). Par

contre les revenus de vente des produits de la laine (DR3) sont utilisés pour les dépenses dans le travail agricole. Ce groupe de modalités pourrait ainsi renseigner sur les grands artisans-non éleveurs de Toujane (LOC3). Sur le côté négatif de ce premier axe se présente des modalités avec un poids faible et ne permettent pas une lecture directe de la signification de l'axe.

AXE 2 : Sur cet axe, seul le côté positif est marqué par le poids de plusieurs modalités de variables :			
PÔLE NÉGATIF	POIDS	PÔLE POSITIF	POIDS
- % Participation de l'activité de la laine dans les revenus 3 (PLR3) - Lieu de vente des produits 2 (LVP2) - Destination des revenus 2 (DR2) - Destination de laine collectée 3 (DL3)	32	- Destination des revenus 3 (DR3)	31
	27	- Rentabilité de la préparation personnelle de la laine 0 (RPL0)	24
	21	- Choix des motifs 3 (CMP3)	24
	15	- Nombre de personnes qui ont une activité avec la laine 1 (NPAL1)	22
		- Modification de la taille du troupeau 2 (MTT2)	14

Sur le côté négatif de cet axe se concentrent les ménages ayant une importante activité pastorale expliquée par l'importance des quantités de laine collectées par an. Une partie de cette laine est utilisée pour le travail

artisanal, l'autre partie est vendue sur le marché (DL3). Ces ménages se caractérisent aussi par la contribution importante de l'activité de la laine aux revenus de la famille (PLR3) avec une volonté d'améliorer cette

activité. Ceci est justifié par la part des revenus destinés à l'augmentation du capital lié à la laine (DR2). Le travail de la laine dans cette famille est une activité qui peut être exercée seulement par les femmes. Les hommes sont responsables de la vente de la laine, sur des lieux dédiés (LVP2). Ces modalités pourront ainsi caractériser les artisans-éleveurs. Le côté positif de l'axe est marqué par des modalités de variables relatives aux ménages avec une importante activité agricole. Ceci est bien expliqué par la part des revenus consacrés aux dépenses agricoles (DR3). Cependant l'activité de la laine dans ces

ménages est pratiquée par la femme et les filles de la famille, ainsi que l'indiquent les effectifs de personnes qui participent dans le travail de la laine (NPAL1). Cet ensemble de modalités pourront ainsi caractériser les artisans-agriculteurs. Ainsi, cet axe 2 montre un gradient qui va des artisans sans éleveurs avec une part importante dans les revenus issus de la laine dans les ménages et qui sont injectés dans l'augmentation du troupeau vers les grands artisans agriculteurs où les revenus sont injectés dans l'amélioration de l'exploitation agricole *stricto sensu*.

AXE 3 :			
Cet axe se caractérise par les modalités suivantes :			
PÔLE NÉGATIF	POIDS	PÔLE POSITIF	POIDS
- Lieu de vente des produits 3 (LVP3)	59	- Destination des revenus 3 (DR 3)	43
- Période idéal d'achat de la laine 2 (PIA2)	25	- Choix des motifs des produits 3 (CMP 3)	43
- Évolution des méthodes de fabrication 1 (EMF1)	18	- Quantité de la laine collecté Kylan 3 (QLC3)	25
- Possession de troupeau 2 (PT2)	18	- Évolution du prix de la laine 0 (EPV0)	23
- Nombre de personne à charge dans la famille 1 (NPAL1)	16	- Nombre de personnes qui ont une activité avec la laine 2 (NPAL2)	21
- % Participation de l'activité de la laine dans les revenus 3 (PLR3)	16	- Activité principale du chef de ménage 2 (AP2)	16
- Age 2 (AG2)	25	- Destination de la laine collecté 3 (DL3)	16
		- Lieu de vente des produits 2 (LVP2)	15

L'axe positif est représenté par des modalités de variables liées généralement à la contribution à l'activité de la laine dans l'économie familiale. Ils se concentrent des modalités renseignant sur les ménages des artisans (AL2) ayant une importante activité pastorale. Cette constatation est confirmée par l'importance de la quantité de la laine récoltée (QLC3). Ce sont de grandes familles travailleuses de la laine (NPAL2) où les produits sont vendus aux petits commerçants au marché (LVP2). Ces ménages peuvent être aussi des agriculteurs puisque les revenus de la laine sont utilisés pour les dépenses dans

le travail agricole (DR3). Pour conclure ces variables pourront caractériser un groupe de jeunes artisans-agro-éleveurs. Le côté négatif de l'axe regroupe les modalités des variables représentant des familles non éleveurs (PT2) et qui fournissent des grands détaillants de la zone et hors de la zone. Ceci est démontré par le poids important (59) de la modalité (LVP3) sur cet axe. Ces ménages ont développé les méthodes de fabrication des produits artisanaux (EMF1). Cette activité artisanale représente un pourcentage important de cette activité dans les revenus totaux de la famille (PLR3). Ce côté peut donc

regrouper des variables relatives aux grands-artisans-commerçants. rt des revenus destinés à l'augmentation du capital lié à la laine (DR2). Le travail de la laine dans cette famille est une activité qui peut être exercée seulement par les femmes. Les hommes sont responsables de la vente de la laine, sur des lieux dédiés (LVP2). Ces modalités pourront ainsi caractériser les artisans-éleveurs. Le côté positif de l'axe est marqué par des modalités de variables relatives aux ménages avec une importante activité agricole. Ceci est bien expliqué par la part des revenus consacrés aux dépenses agricoles (DR3). Cependant l'activité de la laine dans ces ménages est pratiquée par la femme et les filles de la famille, ainsi que l'indiquent les effectifs de personnes qui participent dans le travail de la laine (NPAL1). Cet ensemble de modalités pourront ainsi caractériser les artisans-agriculteurs. Ainsi, cet axe 2 montre un gradient qui va des artisans sans éleveurs avec une part importante dans les revenus issus de la laine dans les ménages et qui sont injectés dans l'augmentation du troupeau vers les grands artisans agriculteurs où les revenus sont injectés dans l'amélioration de l'exploitation agricole *sensu stricto*.

III. Résultats

L'analyse multivariée réalisée a permis de mettre en évidence cinq groupes de ménages bien distincts en fonction de l'activité autour de la laine et en tenant compte des autres modalités des variables (Tableau 3 et Figure 2).

Groupe 1 : Il représente les ménages dont l'agriculture est l'activité principale (100 % pour AP1), avec un troupeau de petits

ruminants. La laine récoltée des troupeaux de ce groupe est à 100 % destinée à l'utilisation familiale (100 % pour DL1). Seulement 34 % de ces familles ont une activité de vente des produits sur les marchés locaux. Les revenus demeurent relativement faibles et sont dépensés à 66 % dans le travail agricole (66 % pour DR3). Ce groupe pourrait ainsi caractériser les petits artisans-agriculteurs.

Figure 2. Répartition des artisans selon les systèmes de production de la laine sur les axes 1-2 de l'AFCM appliquée aux données de l'enquête des jebels Matmata

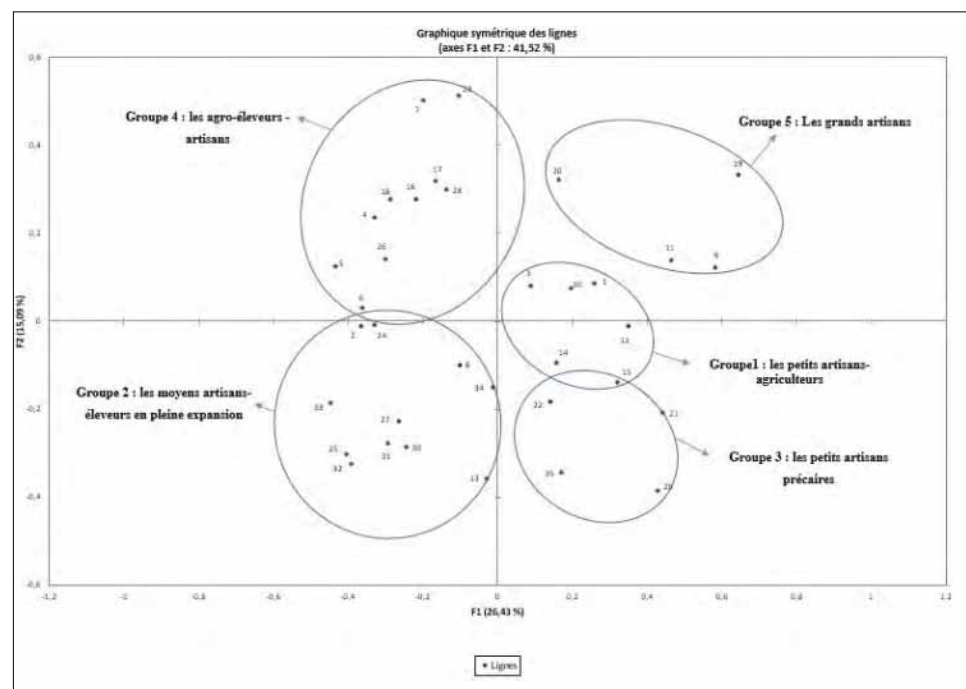


Tableau 3. Variables et modalités tirées de l'enquête et retenues pour l'analyse multivariée

LES GROUPES		1	2	3	4	5
Nombre de ménages %		6 17	4 11	4 11	10 28	11 33
Variables	Modalités	% de présence				
Localité	LOC1 : Dkhilet Toujane	50	0	0	40	0
	LOC2 : Halg Jmel	50	75	0	10	18
	LOC3 : Toujane \ Zmertem	0	0	0	20	64
	LOC4 : Béni Khédache	0	25	100	30	18
Activité principale	AP1 : Agriculture	100	0	0	100	0
	AP2 : Artisanat	0	0	0	0	100
	AP3 : Élevage	0	100	0	100	0
	AP4 : Autres	0	0	100	0	0
Nombre de personnes dans la famille qui ont une activité en rapport avec la laine	NPAL0 : Sans réponse	50	0	0	0	0
	NPAL1 : <5 personnes	50	100	100	80	19
	NPAL2 : >5 personnes	0	0	0	20	81
Possession ou non d'un troupeau de petits ruminants	PT1 : Oui	100	100	75	100	64
	PT2 : Non	0	0	25	0	36
Quantité de la laine collectée en Kg/an	QLC1 : <10 Kg	50	0	100	40	18
	QLC2 : 10-50Kg	50	30	0	60	64
	QLC3 : >50 Kg	0	70	0	0	18
Destination de la laine collectée	DL0 : Sans infos	0	0	0	0	19
	DL1 : Utilisation familiale	100	75	100	80	45
	DL2 : Vente au marché	0	25	0	10	18
	DL3 : Utilisation familiale et vente au marché	0	0	0	10	18
Évolution des méthodes de fabrication	EMF0 : sans infos	0	0	0	0	0
	EMF1 : Oui	34	50	50	60	55
	EMF2 : Non	66	50	50	40	45
Choix des motifs des produits	CMP0 : Sans infos	0	0	0	0	0
	CMP1 : Des motifs personnels	50	50	75	20	18
	CMP2 : Des motifs qui représentent mon village	32	25	25	60	64
	CMP3 : Des motifs qui représentent les berbères	18	25	0	20	18
Lieu de vente des produits	LVP0 : Pas de vente	66	0	25	0	0
	LVP1 : Vente personnelle	34	75	75	80	55
	LVP2 : Petits commerçant au marché	0	0	0	20	18
	LVP3 : Les grands détaillants	0	25	0	0	27
Participation de l'activité de la laine dans les revenus	PLR0 : <10 %	66	0	100	0	18
	PLR2 : 10-50 %	34	50	0	70	27
	PLR3 : 50-75 %	0	50	0	30	9
	PLR4 : >75 %	0	0	0	0	45
Destination des revenus	DR : sans infos	0	0	0	0	18
	DR1 : Dépenses dans les besoins du ménage	34	25	100	60	55
	DR2 : Augmentation du capital lié à la laine	0	50	0	30	18
	DR3 : Dépense dans le travail agricole	66	25	0	10	9

Groupe 2 : Ce groupe de ménages est fortement marqué par les modalités de variables caractérisant les éleveurs sensu stricto. En effet, 100 % de ces ménages se spécialisent dans cette activité alors qu'ils ne pratiquent pas l'activité agricole sensu stricto (100 % pour AP3). Ce sont des éleveurs des grands troupeaux collectant d'importantes

IV. Discussion

quantités de laine par an (70 % pour QLC3). 75 % des ménages de ce groupe vendent les produits de la laine qu'ils tissent de manière personnelle, les 25 % qui restent sont des fournisseurs des grands détaillants. Leurs revenus sont généralement moyens à élevés avec 50 % pour PLR2 et PLR3. La moitié de ces ménages utilise les revenus pour l'augmentation du capital autour de cette activité. Ce groupe représente ainsi les moyens artisans-éleveurs en pleine expansion artisanale.

Groupe 3 : Ce groupe réunit les ménages des fonctionnaires et des commerçants de la zone dont le travail de la terre et l'élevage ne sont plus les activités principales. Ils ont tous des petits troupeaux et leur activité autour de la laine est très faible. Ils ont des difficultés pour acquérir la matière première et pour vendre leurs produits. Seulement 25 % de ces ménages arrivent à vendre leurs produits, notamment sur le marché local le plus proche. La part des revenus provenant de la laine est faible (100 % pour PLR0). Elle est utilisée uniquement pour les dépenses du ménage. Ce groupe ne trouve pas les moyens pour améliorer le capital lié à la laine notamment en ce qui concerne l'augmentation du troupeau. Ce groupe caractérise ainsi les petits artisans précaires.

Groupe 4 : Les ménages de ce groupe se caractérisent par une activité autour de la laine relativement importante puisque 100 % des ménages ont une activité artisanale. La vente des produits est à 80 % personnelle. Ceci influe sur la part des revenus de la laine dans les revenus totaux qui est moyenne à forte et est proche des revenus de l'agro-élevage. Ces revenus sont essentiellement utilisés pour les dépenses des ménages (60 % pour DR1). Ce groupe pourrait renseigner ainsi sur les agro-éleveurs-artisans.

Groupe 5 : Pour les ménages de ce groupe l'artisanat est l'activité principale pratiquée par 100 % des ménages. Le travail de la laine dans les ménages est d'une grande importance pour la famille. Tous les membres de la famille travaillent la laine (80 % pour NPAL2). Les troupeaux de ce groupe sont de grandes tailles (64 % et 18 % pour QLC2 et QLC3). Cependant, ces artisans ne sont pas tous des éleveurs (36 % pour PT2). La plupart des ventes des produits sont personnelles (55 % pour LVP1). Ces artisans possèdent en général des points de vente dans le village. 27 % de ces ménages ont une production qui dépasse leur capacité de vente ce qui les amène à vendre leurs produits aux grands détaillants extérieurs de la région (Médénine, Jerba, Tunis...). Les revenus de cette activité sont essentiellement utilisés pour les dépenses des ménages. Ce groupe pourrait ainsi caractériser les grands artisans.

Il apparaît clair à travers cette analyse et la typologie mise en évidence plus haut que le tissage de la laine est une activité bien présente chez les familles rurales de cette région. Elle constitue une activité patrimoniale bien ancrée dans le territoire. Pour une bonne partie des ménages, elle constitue même une source principale de revenus. Sa connexion avec le domaine du tourisme devrait a priori lui permettre de contribuer à désenclaver ces arrière-pays et à les faire intégrer dans le circuit économique national et international puisque les produits de la laine tissés dans la zone d'étude sont récupérés par les commerçants des grandes villes touristiques du pays.

Malgré les considérations patrimoniales et économiques autour de l'activité de la laine, la précarité économique est un aspect essentiel de cette activité. Cette précarité montre que la diversification des activités chez les familles de cette région ne s'accompagne pas toujours d'une amélioration des conditions de vie. Au travers de ses services régionaux et locaux, la politique de développement national est intervenue dans ces régions en mettant en place plusieurs programmes d'encouragement et de promotion des activités autour de la laine. Parmi ces services figure l'Office National de l'Artisanat « ONA ». Nous présentons ci-après les modalités d'intervention de cet organisme public et leurs impacts sur l'économie des familles rurales de la région.

IV.1 Le tissage du tapis, une innovation soutenue par l'État mais sans ancrage territorial et patrimonial clair

Compte tenu de l'attention portée par les services de l'État au secteur du tapis en tant que produit artisanal phare l'ONA a entrepris à Médénine, des projets de formation au profit des femmes rurales. Le soutien porte aussi sur l'assistance technique et la commercialisation des tapis. L'objectif annoncé est de créer de l'emploi et de diversifier les revenus des familles rurales à Médénine. En effet, l'ONA assure depuis plusieurs années la formation chaque année d'une centaine de femmes de tout le gouvernorat de Médénine. Cette formation est assurée en partenariat avec le Gouvernorat ainsi que le Ministère de l'Emploi et de la Formation Continue. Elle dure 11 mois durant lesquels chaque fille reçoit la somme symbolique de

15TND/mois³. À l'issue de cette formation les femmes reçoivent une attestation de formation qui n'est validée qu'après trois années de stage. Ce dernier s'effectue normalement dans un atelier professionnel qui, en accueillant ces femmes, reçoit une subvention de l'État. Après ce stage, les femmes reçoivent alors leurs diplômes et pourront s'inscrire dans la liste des professionnels du métier. Afin d'ouvrir son propre atelier, chaque femme peut recevoir une subvention de la Banque Tunisienne de Solidarité qui peut aller jusqu'à 20 000 TND. Sur le plan technique, la production des tapis doit appliquer des normes de production bien établies (cahier de charge) qui commencent notamment par le suivi d'une maquette généralement proposée par l'ONA (Photo 1). Cette maquette ne reflète pas forcément les motifs et les symboles de la région puisqu'elle est appliquée dans d'autres régions du pays.

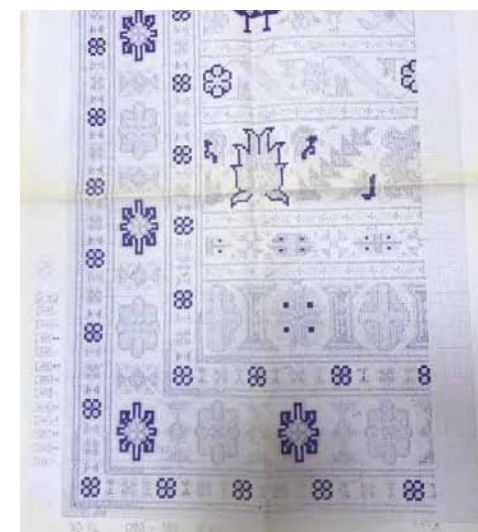


Photo 1 : Exemple d'une maquette de tapis proposée par l'ONA Médénine aux artisanes de la région (© Photo : A. Hanafi).

³ En 2016, 1 TND est égal à environ 0,26 €

Les motifs dessinés sur ces tapis sont généralement ceux qu'on retrouve dans tout le Sud tunisien (la montagne, le dromadaire, la main de fatma, le poisson...)(photo 2). Seul le nombre de mailles est une spécificité du gouvernorat de Médenine (30x30). Ce nombre est tout de même imposé aux femmes par l'ONA. Leurs tapis ne seront certifiés que s'ils répondent, entre autres, à cette norme de qualité.



Photo 2 : Quelques motifs appliqués dans les tapis de Béni Khédache et Toujane et qui sont reconnus dans tout le Sud (© Photo : A. Hanafi).



Le temps consacré au tissage d'un tapis varie d'une femme à une autre selon sa disponibilité et les moyens techniques à sa disposition. Au vue de ces conditions, le temps consacré à un mètre carré de tapis standard prend entre 4 et 6 jours à raison de 4 heures de travail par jour. Les coûts de production varient aussi selon la qualité et la sophistication du tapis. En effet, les femmes différencient entre les tapis tissés et ceux tissés et brodés. Le tissage peut être réalisé sur une seule façade comme il peut l'être en recto-verso. Par conséquent, le coût de production varie de 80 à 160 TND/m².

La certification s'effectue par les techniciens de l'ONA qui évaluent la conformité du produit par rapport aux normes mises en place par leur direction régionale. Ces normes consistent essentiellement en la finesse du tissage (nombre de mailles), le poids du tapis (la légèreté étant gage de qualité), la matière utilisée... Si le produit répond à ces normes il sera certifié « Garantie d'origine – Tissé main ». Un cachet est alors attaché au tapis indiquant notamment les dimensions du produit, l'année de sa production, le nombre des mailles, son poids et son origine géographique (Photo 3).



Photo 3. Certificat de garantie d'origine « Tissé main » collé aux tapis qui répondent aux normes et sur lequel on reconnaît le code 07 relatif à la délégation régionale de l'ONA de Médenine (© Photo : A. Hanafi).

Malgré la relative importance de ces tapis pour certains ménages, l'ensemble de ces normes n'affiche aucune indication d'origine pour les produits et qui attesterait de leur spécificité locale. Bien au contraire, ces normes constituent une forme de banalisation pour les tapis des jebels Matmata puisqu'elles sont appliquées à l'ensemble des produits du gouvernorat de Médenine, ce qui immerge les tapis de la zone d'étude dans une filière parfois beaucoup plus organisée dans les régions limitrophes telles que Djerba et Ben Guerdane. Par ailleurs, l'effort déployé par les femmes de la région pour se distinguer et pour faire valoir leur savoir-faire en matière de tissage n'apparaît pas clairement. Ceci est d'autant plus flagrant que certaines femmes déclarent n'avoir aucun attachement affectif à ces tapis. Pour elles, il s'agit d'une activité purement économique. Les savoir-faire hérités en matière de tissage des tapis sont beaucoup plus libres en termes de normes. Les règles sont plus spécifiques que celles imposées par l'ONA et reflètent mieux leurs origines, leurs histoires, leurs modes de vie et leur environnement.

Le peu de tapis qui continuent à être produits par les femmes de Béni Khédache et de Toujane, va être vendu soit localement aux femmes qui se marient, soit dans les foires. Dans ce cadre, depuis quelques années, des initiatives d'assistance à la vente ont été mises en place par l'ONA. En effet, les femmes sont souvent subventionnées pour participer aux foires nationales et même internationales. Bien que la marge bénéficiaire ne soit pas très importante (inférieure à 20 % du coût de production), chaque tapis vendu est aujourd'hui pour ces femmes une grande réussite voire

un soulagement. Grâce à elles et à d'autres femmes dans le gouvernorat, Médenine est aujourd'hui le premier gouvernorat exportateur de tapis dans le pays.

Ces dernières années les revenus n'y sont plus, et seulement 9 % des femmes enquêtées en 2016 s'inscrivent toujours dans cette démarche de production des tapis soutenue par l'ONA. Très peu d'entre elles se sont engagées depuis 2010 à ouvrir des ateliers. La crise économique nationale est pour beaucoup dans cette situation. Les difficultés de faire écouler les tapis sur le marché ont poussé les femmes diplômées en tissage, soit à ne pas ouvrir leurs propres ateliers, soit à fermer les ateliers pour celles qui en avaient. Lors de nos visites des salons d'exposition et de vente à Djerba, nous avons remarqué des tonnes de tapis stockés non vendus dont certains datent de 2010⁴. Malgré cette situation, et même si l'apport financier n'est pas important, quelques femmes continuent à travailler ces tapis par besoin économique et dans un souci de diversifier leurs revenus.

Ces tapis, et en plus des problèmes relatifs à l'absence de leur spécificité locale, ne présentent pas un ancrage territorial et encore moins une identité locale claire. En effet, le système de certification appliqué par l'ONA, bien qu'il constitue une bonne initiative d'apporter une indication géographique aux produits (Figure 5 supra), ne montre pas un rapport clair avec les jebels Matmata. Le certificat de l'ONA, n'assure en effet qu'une identification relative à tout le gouvernorat. Lors de nos entretiens avec les femmes notamment celles de Béni Khédache et de Toujane, Elles ont exprimé le souhait de

mettre en place un système de certification et/ou de labellisation de leurs tapis au niveau de leurs villages puisque selon elles, il y a beaucoup de différences entre leurs produits et ceux des autres régions dans les mêmes gouvernorats de Gabès et Médenine (tapis de Djerba, de Ben Guerdane et d'Oudhreh). Il faut toutefois, mentionner que même sans cette indication, les tapis de la région pourraient être reconnus notamment par les spécialistes puisqu'en Tunisie seuls les tapis de Médenine ont une texture de 90 000 points au m² soit un nombre de mailles de 30x30⁵.

IV.2 Le tissage traditionnel de la laine, une activité marginale non soutenue mais bien ancrée

Nous entendons par cette catégorie traditionnelle de tissage tous les produits autres que le tapis. Les principaux produits tissés dans cette catégorie sont le Margoum, les habits et les couvertures des femmes et des hommes comme le Bakhnoug, le Bornous, la Kachabia, ainsi que les produits des ménages comme les couvre-lits, les coussins, etc. Bien que non soutenue clairement par l'État, cette activité continue à prendre une place fondamentale parmi les activités économiques des ménages de la zone d'étude. En effet, la totalité des femmes enquêtées dans la région pratiquent cette activité même si elles se spécialisent dans le tissage du tapis. Cette activité est souvent identifiée par les artisanes comme « l'héritage de leurs ancêtres » pour lequel elles ont acquis un important savoir-faire et ont accumulé des connaissances qu'elles ne sont pas prêtes à abandonner.

Même s'il est très difficile d'estimer la production annuelle issue de cette activité dans la région, elle dépasse de loin la quantité produite en tapis. Cette difficulté vient du fait que la plus grande partie des produits n'est pas commercialisée ou vendue via les circuits formels. Elle est soit produite pour les besoins des ménages, soit tissée sur commande au profit des femmes qui se marient dans la région. Ces produits intéressent également la plus grande partie des femmes de la diaspora qui maintiennent cette tradition de se procurer des habits traditionnels pour leurs mariages, fortes d'un attachement grandissant à la terre de leurs ancêtres, avec son héritage et ses traditions. Selon les entretiens avec les artisanes les futures mariées commandent le plus souvent un pack de produits composé d'un ou plusieurs Bakhnouns, d'un tapis à mettre au salon, de deux à quatre descentes lits et de huit coussins. Ces produits, apportés par les mariées et exposés le jour du mariage témoignent du prestige de la famille (Hanafi et Aridhi, à paraître). Ce phénomène crée souvent une concurrence entre les femmes qui cherchent le plus souvent à acheter les produits les plus sophistiqués, les plus fins et les plus chers. C'est probablement cette concurrence qui permet aujourd'hui à cette activité de survivre. Le prix de ce pack varie selon la qualité des produits qui le composent, il se situe souvent entre 1 000 et 3 000 TND. En ce qui concerne le travail de la laine, le travail engagé est assez important. Les produits artisanaux, confectionnés à partir d'une matière première produite en partie localement, nécessitent un long travail d'élaboration. Par exemple, la durée moyenne de préparation du pack de mariage nécessite pour une seule artisane entre 3 et 6 mois avec au moins 4 heures de travail par jour derrière

4 Chez certains commerçants le stock des tapis non vendus est évalué à plus de 5 millions de dinars. Ce stock est dû au fait que certains commerçants, et dans le but de limiter les intermédiaires du commerce du tapis ainsi que de profiter des subventions de l'État, ont, dans les années 2000, ouvert leurs propres ateliers de production. Certains ateliers à Djerba embauchaient plus de 30 femmes qualifiées et les tapis produits étaient bien vendus soit sur place soit exportés à l'étranger. Afin de répondre à la forte demande en tapis, ces commerçants devenus aussi producteurs ont aussi créé des accords tacites, entre autres, avec les femmes de Béni Khédache et de Toujane pour acheter leurs produits.

5 Selon le délégué régional de l'ONA, le tapis de Médenine est par exemple plus fin que celui de Kairouan (reconnu à l'échelle internationale) qui a une texture de 40 000 points au m² avec un nombre de mailles 20x20.

le Mensej. En ce qui concerne le choix des modèles et des couleurs, certaines tisserandes utilisent des maquettes traditionnelles qu'elles ont préparées elles-mêmes (Photo 4). D'autres appliquent, soit des modèles qu'elles ont

dans la tête avec des dessins classiques qui représentent souvent leur région, soit elles appliquent les modèles et les couleurs demandées par leurs clients.



Photo 4. Maquette traditionnelle créée par les femmes de Béni Khédache (© Photo : A. Hanafi)

Par ailleurs, cette gamme de produits est très variée. Non seulement chaque région possède sa spécialité mais chaque famille produit de façon particulière. Les femmes sont le plus souvent très attachées à leurs motifs qui constituent pour elles une marque de fabrique (Aridhi, 2016). La répétition facilite leur reproduction et génère un gain de temps.

IV.3 De quel développement territorial parle-t-on ?

Avant d'entamer cette analyse, il faut rappeler que l'activité de la laine dans les Matmata, ainsi que dans le reste du Sud tunisien, n'a pris une envergure économique et sociale que suite à une prise de conscience de sa valeur en tant que levier de développement durable (Abichou et al., 2008 ; Landel et Koop, 2011 ; Dribek, 2012 ; Campagne & Pecqueur, 2014 ; FIDA, 2014 ; JICA, 2015 ; Aridhi, 2016 ; Trabelsi, 2016 ; Labiadh, 2017). Par conséquent, ces acteurs ont misé sur cette activité tout en lui attribuant des objectifs essentiels d'amélioration des conditions économiques des familles rurales, de création de l'emploi, de limitation de l'exode rural, d'optimisation de la valorisation des ressources naturelles et enfin de conservation et de maintien des héritages et des savoir-faire ancestraux et spécifiques. Il faut avouer que le bilan de ces objectifs est aujourd'hui plus que mitigé. Certains de ces objectifs n'ont été atteints que partiellement. D'autres ont été totalement voués à l'échec à commencer par la valorisation de la laine. En effet, en 2017 les délégations de Dkhilet Toujane et de Béni Khédache ont produit ensemble 45 tonnes de laine pour un cheptel estimé à 43 000 têtes (ODS, 2018a et b). Malgré l'importance des quantités collectées, leur valorisation diminue du fait de leur faible

qualité, des difficultés de leur transformation et de la concurrence qu'elles subissent. Celle-ci est le fait d'une matière première industrialisée plus facile à acquérir à des prix très compétitifs (Photo 5).



Photo 5. Stock de laine industrialisée achetée de l'usine de Ksar Hellal dans le Sahel tunisien (© Photo : A. Hanafi)

Quand à la formation des femmes dans le tissage, et malgré l'important nombre de femmes formées par l'ONA chaque année, cette formation n'est pas orientée vers la valorisation des savoir-faire transmis par héritage. Elle n'a pas permis aux femmes formées de s'en sortir économiquement. En effet, l'ODS (2018a) a recensé en 2017, 428 artisanes à Béni Khédache dans le textile. Parmi elles, 48 femmes sont diplômées de l'ONA depuis 2010 et seulement 8 femmes ont réussi à ouvrir leur atelier. À Dkhilet Toujane l'ODS (2018b) a recensé 263 artisanes dont 22 ont été diplômées de l'ONA depuis 2010. Seules quatre d'entre elles possèdent aujourd'hui leurs propres ateliers de tissage.

Cette situation pose plus que jamais

aujourd'hui la question de l'intérêt de continuer dans ces formations qui contribuent à banaliser les produits de la région et à dénaturer la spécificité locale. À une échelle régionale, le discours politique et les projets de développement économique se montrent éloignés de la réalité. La valorisation de la laine ne contribue pas malheureusement à résoudre ce problème. En conséquence, le solde migratoire de ces jebels est de plus en plus négatif et les activités soutenues par l'État n'ont pas réussi ni à retenir la population et dynamiser l'économie ni à désenclaver ces arrière-pays, pourtant très proches de l'une des meilleures destinations touristiques du pays à savoir Djerba.

IV.4 De quelle spécificité locale parle-t-on ?

Nous rappelons que notre hypothèse d'entrée fait du tissage de la laine dans les jebels Matmata une spécificité locale. Cette spécificité provient essentiellement de l'originalité de la matière première, de la maîtrise et la transmission du savoir-faire, de l'originalité des motifs et des couleurs des produits et de leur rapport patrimonial et affectif à la région. L'examen des données sur cette activité et les entretiens effectués avec les acteurs intervenant dans cette filière montrent que cette hypothèse mérite d'être rediscutée.

En effet, la laine en tant que ressource locale n'est pas bien valorisée faute notamment à sa qualité médiocre et au recours à la laine industrialisée apportée de l'extérieur de la région. Quand au savoir-faire, bien que maintenu par les quelques artisanes de la région, il est de plus en plus exposé aux difficultés de sa transmission. En effet, de moins en moins de jeunes filles apprennent

aujourd'hui à tisser, soit parce qu'elles sont scolarisées, soit parce qu'elles ne croient plus en la valeur de ce savoir-faire dans l'amélioration des conditions économiques de leurs familles. Même la formation en tissage assurée par l'ONA profite peu aux femmes de la région et est orientée vers des techniques de tissage plus modernistes. Elle est relativement éloignée du savoir-faire ancestral. Aujourd'hui, le savoir-faire traditionnel en matière de tissage est en perte de vitesse par rapport aux techniques modernes. Ceci est d'autant plus vrai que les outils de travail utilisés par les femmes ne sont pas les mêmes et les diplômées de l'ONA sont amenées à utiliser des outils qui leur permettent de reproduire les mêmes modèles de tapis qu'elles ont appris à faire et pas ceux dont elles ont hérité. Celles qui utilisent toujours les outils et les méthodes de tissage traditionnels subissent une perte de temps. En effet, pour ces femmes, un m² nécessite jusqu'à 8 jours de travail avec une moyenne de 2 à 3 heures par jour, contrairement aux femmes qui utilisent les méthodes et les outils modernes et y consacrent beaucoup moins de temps (en moyenne 4 jours pour 1 m²).

Le dernier élément de spécificité porte sur le choix des couleurs et des motifs, ainsi que leur rapport aux jebels Matmata. L'examen des tapis, des Margoum et des différents habits produits dans la région ne permet pas de les individualiser par rapport à ceux produits dans les régions limitrophes (Mareth, Ben Guerane, Djerba, Oudhreh, Gafsa...). Malgré l'appropriation par les femmes de Béni Khédache et de Toujane de certains motifs reproduits sur les tapis (Photo 6), plusieurs d'entre eux se retrouvent ailleurs. Les cas des figures du dromadaire, du jebel, de la main de fatma sont reproduits sur tous les tapis du pays et se retrouvent même en Algérie et au Maroc.

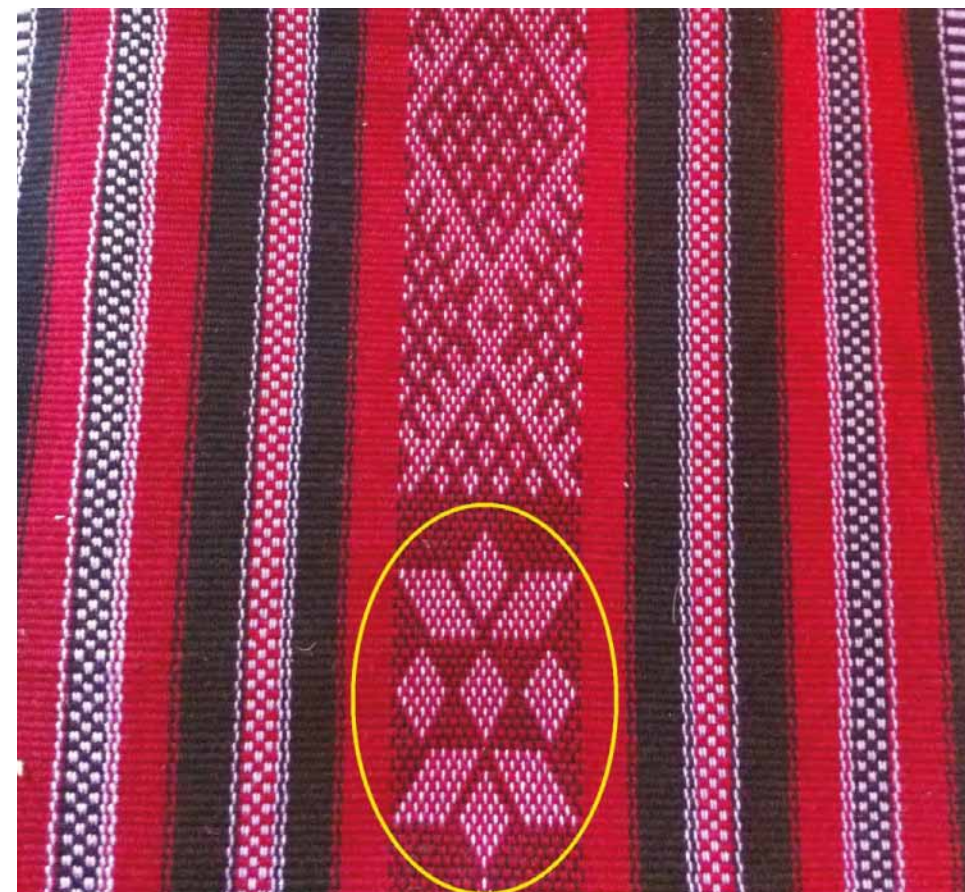


Photo 6. Motif approprié par la région de Béni Khédache (© Photo : A. Hanafi)

Le recours accru à la filature industrielle avec ses couleurs vives rompt avec les couleurs pâles qui caractérisaient les produits traditionnels et qui provenaient de la coloration naturelle utilisée auparavant notamment celle extraite des plantes. Cette banalisation et cette standardisation rendent aujourd'hui difficile la recherche de liens clairs entre ces

produits et les jebels Matmata, caractérisés par leur aridité et leur patrimoine naturel et culturel (garrigue, steppe, jessour, ksour, troglodytes...). Cette situation complique la mise en place d'un système de labellisation de ces produits et remet même en question leur ancrage territorial.

Conclusion

Le mythe du développement local et régional et de la valorisation des ressources spécifiques se heurte aujourd'hui à une dure réalité accentuée par une conjoncture politique, économique et sociale de plus en plus explosive. À l'image de la plupart des arrière-pays arides maghrébins, les jebels Matmata sont dépourvus d'un secteur moteur de développement. Le secteur agricole est peu dynamique, tant les conditions naturelles sont difficiles. Les ressources sont en voie de dégradation et le tourisme de passage n'impacte pas positivement et de façon claire l'économie locale. Même l'orientation vers la banalisation et la standardisation de l'activité de tissage pratiquée par les femmes rurales des Matmata ne leur a pas épargné des difficultés techniques et économiques. Il s'agit des difficultés d'approvisionnement en matière première (absence d'argent, non disponibilité des fibres synthétiques à proximité, prix élevé...), des difficultés d'entretien des outils de production, de l'exposition aux lois du marché souvent imposées par les intermédiaires du métier ainsi que des revenus très limités.

Ces revenus provenaient auparavant essentiellement des touristes étrangers. Par ailleurs, jusqu'à la fin des années 2000, seuls les villages qui sont situés sur les routes de passage des touristes étrangers (Toujane, Dkhilet Toujane, Béni Khédache...) pouvaient vendre leurs produits à des prix élevés lorsque les touristes passaient. Cette situation n'était pas sans difficultés et la vente flash des tapis n'était pas garantie puisque le passage des touristes était tributaire des saisons, des horaires de passage (chaleur ou froid), de la destination finale du touriste (proche ou lointaine) et notamment de la sympathie que doit exprimer les habitants aux guides touristiques pour qu'ils s'arrêtent devant leurs boutiques. Mais même ces conditions qui étaient possibles avant 2011, ne le sont plus

maintenant puisque les touristes ne viennent plus dans cette région.

Pour faire face à ces problèmes plusieurs femmes appartenant aux moyens artisans en pleine expansion artisanale ou aux grands artisans de Toujane, Bhayra et Béni Khédache ont tenté de s'associer, soit en travaillant ensemble dans un seul atelier, soit en créant des coopératives et des Groupements d'intérêt collectif (GIC) (PNUD, 2013). Ces coopératives jouent un rôle important dans la formation des femmes et apportent un soutien aux femmes lors de l'exposition de leurs produits dans les foires. Avec ces initiatives personnelles l'État continue à intervenir, soit via ses services régionaux comme l'ONA, soit en ouvrant la porte à plusieurs types de coopération internationale qui ont tenté de bien comprendre les problèmes auxquels sont exposés ces femmes et leur proposer des solutions concrètes pour conserver leur savoir-faire et pour réaliser les mêmes produits d'antan. C'est notamment le cas du vaste programme du FIDA (Fond international de développement agricole) intitulé « Projet de développement agro-pastoral et des filières associées dans le gouvernorat de Médenine ». Ce projet a été entrepris en 2 phases dont la phase II a été validée pour la période 2014-2020 dans le gouvernorat de Médenine et qui a apporté jusqu'à une aide importante aux femmes rurales leur permettant de mieux valoriser leurs ressources locales et d'améliorer leurs conditions de vie (FIDA, 2014). Quoi qu'il en soit de ces initiatives, il s'avère nécessaire aujourd'hui de repenser l'avenir de la laine, de ses produits et du savoir-faire qui le valorise. Le retour vers l'activité traditionnelle qui représente la plus grande partie des produits, le retour aux techniques traditionnelles de préparation de la laine et l'abandon des produits synthétiques pourrait être une bonne alternative pour revenir à réaliser des produits

authentiques. Cette situation pourrait faciliter la labellisation des produits ce qui leur permettra de concurrencer les produits des autres régions voisines et apporter plus de revenus. Quelques exemples observés au Maroc dans la région de Tazenakht dans le Haut Atlas constituent un modèle à suivre dans ce sens (Hanafi et Bouaabad, à paraître). Le suivi d'une démarche totalement authentique dans la production des tapis dans certains ateliers de cette région du Maroc (travail de la matière sur place, coloration traditionnelle, tissage à la main...), a permis l'exportation de ces tapis à des prix élevés et surtout de surmonter les problèmes de commercialisation sur place. La clé de réussite de ces exemples est notamment due à une compréhension du client (généralement européen) et aux capacités de réponse à ses attentes.

Abaab A.

- 1986 : Mutations socio-économiques de la Jeffara orientale (Sud tunisien). In « Désert et montagne au Maghreb », hommage offert à Jean Dresh, ROMM (41-42) : 327-338.

Abaab A., Elloumi M., Mezghani C.

- 2000 : « Tunisie », in RAFAC, Agriculture familiale et développement rural, ouvrage collectif, Karthala, Paris, pp. 449- 500.

Abaab A., Tbib A., Ben Salem M.

- 1991 : « Agriculture familiale et revenus extérieurs dans le Sud-Est tunisien. » Options Médit., Sér. B (5) : 147-168.

Abichou H.

- 2009 : « La valorisation du patrimoine vecteur de développement local durable : quelles retombées économiques et quel dispositif institutionnel ? Cas du Sud-Est tunisien. » Thèse Doct, Université Montpellier 1. 272 p.

Abichou H., Sghaier M., Jouve A.M.

- 2008 : « Quelle alternative pour le développement des zones défavorisées en Tunisie. » New Medit, vol II, (1) : 38-44.

Aridhi O.

- 2016 : Cartographie de la végétation et étude des formes d'usage de la laine de mouton et leur impact sur les systèmes de production familiaux dans les jebels Matmata centraux (Sud-Est tunisien). Mémoire de Mastère en Biogéographie, FLAHM, Univ. de Manouba, 114 p.

Benzecri J.P.

- 1964 : Sur l'analyse factorielle des proximités. Publ. Inst. Stat. Univ. Paris, 1 (14) : 165-180.

Berchiche T.

- 2010 : « Les gardiennes du savoir-faire culturel et agropastoral. Cas de la zone de Djelfa (Algérie) », Pastoralisme méditerranéen : patrimoine culturel et paysager et développement durable. Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens. pp : 85-97.

Bourbouze A., Gibon A.

- 1997 : « Ressources individuelles ou ressources collectives ? L'impact du statut des ressources sur la gestion des systèmes d'élevage des régions du pourtour méditerranéen. » Rapport Général "Symposium Systems of sheep and goat production", FEZ/EAAP, Bella (Italie), oct. 1997, 20 p.

Campagne P., Pecqueur B.

- 2014 : Le développement territorial : Une réponse émergente à la mondialisation. Éditions Charles Léopold Mayer, Essai n° 204, ISBN 978-2-84377-184-2 ; 135 p.

Cialdella N.

- 2006 : « Stratégies d'élevage dans les projets familiaux en milieu aride, usages des ressources locales pour gérer l'incertain. Cas de la Jeffara (Sud-Est tunisien). » Thèse Doct. INAP-G, Paris.

Damgaard F.

- 2009 : Tapis et tissages : l'art des femmes berbères du Maroc. Ed. La croisée des chemins.

Dribek A.

- 2012 : « Vers un tourisme durable en Tunisie : le cas de l'île de Djerba. » Thèse de doctorat en Sciences économiques, Univ. De Bretagne Occidentale, Brest, 425 p.

Elloumi M.

- 1997 : « Politiques agricoles, programmes de développement rural en zones défavorisées : le cas de la Tunisie. » In Roux B. et Guerraoui D. (Eds.) : Les zones défavorisées méditerranéennes, L'Harmattan - Toubkal (Eds.), pp : 71-89.

Ferchichou S.

- 1978 : « Place de la production domestique féminine dans l'économie familiale du Sud Tunisien. » Tiers-Monde, vol. 19 (76), pp : 831-844.

FIDA

- 2014 : Projet de développement agro-pastoral et des filières associées dans le gouvernorat de Médenine. Rapport de conception finale. N° du Projet : 1704 N° du rapport : 3319-TN Division Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe Département de la gestion des programmes, 213 p.

Guillaume H., Nouri H.

- 2006 : « Sociétés, dynamiques de peuplement et mutations des systèmes de production traditionnels ». In Genin D., Guillaume H., Ouessar M., Ouled Belgacem A., Romagny B., Sghaier M. & Taamallah H. (Eds.) : Entre désertification et développement, la Jeffara tunisienne, IRD / Cérès/IRA (Ed.), pp : 79-96.

Hanafi A.

- 2010 : Steppe et systèmes de production agro -pastoraux au nord de la Jeffara tunisienne : Quelles relations dynamiques. FLAHM (Ed.), Univ. De Manouba, 381 p.

Hanafi A., Aridhi O.

- À paraître : « La gouvernance des ressources naturelles des arrière-pays arides méditerranéens entre équilibre environnemental et fiabilité socio-économique : Cas de la laine de mouton dans les Matmata (sud-est tunisien). » In Gammar A.M. & Abaza K. (Eds.) Pour un développement spécifique aux régions intérieures, UR BICADE, Univ. De Manouba, 31 p.

Hanafi A., Bouaabd H.

2019 : « Entre fausse authenticité et innovation authentique : bilan de deux trajectoires des tapis de Tazenakht (Haut Atlas marocain) et des Matmata Centraux (Sud-Est tunisien). » In Aderghal M., Genin D., Hanafi A., Landel P.A. & Michon G. : La construction des spécificités locales dans les arrière-pays méditerranéens. Les imprimptus du LPED, IRD Marseille.

JICA

- 2015 : « Projet de Planification pour le Développement Régional du Sud de la République Tunisienne. Rapport Final, Partie 1 : Situation Actuelle de la Tunisie et du Sud. » Rapport de l'Agence Japonaise de Coopération Internationale, Yachiyo Engineering Co., Ltd. Et Kaihatsu Management Consulting, Inc., 390 p.

Labiadh I.

- 2017 : « La Tunisie à l'épreuve de la territorialisation. Réalités et perspectives du modèle de développement territorial. » Thèse de Doct. En Géographie, Univ. De Grenoble Alpes, 295 p.

Landel P.A, Koop K.

- 2011 : « De l'animation locale à l'ingénierie territoriale. Le développement local : Mécanismes, Stratégies et Gouvernance. » Communication orale au colloque « De l'animation locale à l'ingénierie territoriale », Février 2011, Agadir, Maroc. <halshs-00580760>, 16 p.

Mzabi H.

- 1988 : « La Tunisie du Sud-Est : géographie d'une région fragile, marginale et dépendante. » Thèse Doct. Ès Sciences Humaines et Sociales, Univ. Tunis I, FSHST, 2 vol. , 941 p.

Nasr N.

- 2004 : « Agriculture et émigration dans les stratégies productives des jbalia du Sud-Est tunisien. » In Picouet Michel (ed.), Sghaier M. (ed.), Genin Didier (ed.), Abaab A. (ed.), Guillaume Henri (ed.), Elloumi M. (ed.) Environnement et sociétés rurales en mutation : approches alternatives pp. : 247-257. Paris : IRD, 2004.

ODS

- 2018a : « Le Gouvernorat de Médenine en chiffres. » Rapport annuel de l'Office de Développement du Sud, Juillet 2018 ; 161 p.

ODS

- 2018b : « Le Gouvernorat de Gabès en chiffres. » Rapport annuel de l'Office de Développement du Sud, Juillet 2018 ; 153 p.

PNUD

- 2013 : « La société civile : levier du développement. » Rapport du programme du PNUD « Appui au relèvement économique, développement du secteur privé et cohésion sociale. Pour une croissance inclusive en Tunisie », Tunis, 43 p.

Trabelsi S.

- 2016 : « Développement local et valorisation du patrimoine culturel fragile : le rôle médiateur des O.N.G. Cas du Sud-tunisien ». Thèse de Doct. En Information-Communication, Univ. de Nice Sophia Antipolis, 309 p.

Chapitre 11

Controverses sur la nature du maquis et sur ses qualifications en ressource pastorale

Jean-Michel Sorba

Institut National de la Recherche
Agronomique
Laboratoire de Recherche sur le
Développement de l'élevage
Corte, France
jean-michel.sorba@inra.fr

Geneviève Michon

Institut de Recherche pour le
Développement
Gouvernance, Ressources,
Environnement, Développement,
UMR203
Montpellier, France
genevieve.michon@ird.fr

Maquis

Corse

Qualification(s)

Territoire

Ressource pastorale

Le maquis corse a constitué pendant longtemps un éventail de ressources diverses pour les communautés villageoises. Suite à l'effondrement, au milieu du siècle dernier, des systèmes agro-pastoraux, le maquis a perdu ses usages mais s'est étendu à la quasi-totalité des espaces ruraux. Cette formation végétale est aujourd'hui assignée à des fonctions paysagères valorisées par le tourisme alors que ses derniers usages productifs font l'objet de nombreuses controverses. La définition du maquis comme ressource pastorale doit faire face à une vision naturaliste qui défend la protection de cet écosystème particulier, et, à l'opposé, à une vision agrariste qui tend à nier sa valeur fourragère.

Cet article s'intéresse aux divers processus actuels de qualification du maquis, avec une attention particulière portée sur les processus de qualification en ressource pastorale. Comment, par quels acteurs, par quelles pratiques et à travers quelles justifications et quels cadres réglementaires ce milieu-ressource est-il aujourd'hui qualifié ? Est-il plutôt du côté de la « nature » ou de celui de la « culture » ? Comment statuer sur les légitimités respectives de qualifications souvent contradictoires ? Comment le maquis est-il ancré dans les territoires insulaires : par les pratiques productives qui lui sont attachées ou par les politiques qui lui assignent (ou lui enlèvent) des fonctions précises ? Cet ancrage permet-il une quelconque formation de valeur, et, si oui, dans quels domaines ? Quelle est la place de l'élevage pastoral dans cet ancrage ?

The Corsican "maquis", a typical type of vegetation linked to Mediterranean climate and agro-pastoralism, has represented for a long time a broad range of resources for local village communities. In the middle of last century, following the collapse of the agro-pastoral systems, management practices in the "maquis" have vanished whereas the "maquis" itself expanded into almost all rural areas. It is now considered as the emblematic landscape of Corsica, valued through tourism. Its last productive uses are subject of many controversies: the definition of "maquis" as a pastoral resource is challenged, on the one hand, by a naturalist approach that claims for the protection of this particular ecosystem, and on the other hand, by an agrarian approach that tends to deny its fodder value.

This paper examines the current processes of qualification of the "maquis", but focuses on qualification as a "pastoral resource". How, by whom, through which practices, justifications and regulatory frameworks, is this resource-environment qualified today? Does it rather belong to «nature» or to «culture»? How can one draw conclusions when different qualifications, that are all well-founded, are often contradictory? How is the "maquis" anchored in the different island territories: through productive practices or public policies that assign (or deny) its specific functions? Does this anchoring provide an added value to the island territories, and, if so, in which domains? What is the place of pastoralism in this local integration?

Introduction

Le maquis corse (a machja) est aujourd'hui la formation végétale dominante de l'île : 46 % de la surface de l'île est boisée, en grande partie de maquis divers et variés, qui couvrent plus de 100 000 ha (I.F.N., 2010). Emblématique, aux yeux des visiteurs d'hier et d'aujourd'hui, du caractère « sauvage » et « naturel » de l'île, le maquis est aussi, pour des raisons historiques et culturelles, cher aux Corses. Il a en effet constitué pendant longtemps un élément essentiel des systèmes agropastoraux et alimentaires locaux : renfermant un éventail de ressources diverses pour les communautés villageoises (bois de chauffage, charbon, fruits divers, médecines, fourrages arborés, etc.), il était l'équivalent méditerranéen du *salvus* des anciens systèmes agraires continentaux. Suite à l'éclatement, au milieu du siècle dernier, de l'économie agropastorale, et à l'exode rural qui l'a accompagné, le maquis s'est étendu à la quasi-totalité des espaces ruraux à l'abandon (*ager* et *hortus*) en même temps qu'il a vu l'arrêt de la plupart des anciens usages dont il était l'objet. Il est aujourd'hui le support d'un certain nombre d'activités traditionnelles comme la chasse ou l'apiculture, ou plus récentes comme la randonnée et les sports de pleine nature. Cible principale des incendies, qualifiés d'incendies « de forêt », qui frappent l'île chaque été, il est enfin (et surtout ?) devenu le lieu de tous les dangers : à la menace du changement climatique, qui apporterait des températures plus élevées et des sécheresses estivales plus accentuées, et donc un danger accru d'incendies, s'ajoutent les menaces sanitaires, avec, il y a quelques années, l'invasion du Bombyx du chêne, qui a, en une saison, dénudé la plupart des arbres, ou, actuellement, l'arrivée de la bactérie « mangeuse d'oliviers » (mais aussi

de chênes verts), *Xylella fastidiosa*.

Le maquis, on l'aura compris, est aujourd'hui soumis à des représentations et à des qualifications contradictoires de la part des diverses parties prenantes qui s'y intéressent. Ces représentations et ces qualifications ont en commun de tenir peu compte des derniers usages productifs du maquis, et en particulier de l'élevage, parfois peu visible mais pourtant encore bien présent. Le maquis est aussi le cadre de nombreux enjeux symboliques et économiques extérieurs aux activités productives. De ce fait, son statut est souvent débattu et donne lieu à de nombreuses controverses aboutissant à des règlements et des politiques publiques changeantes. Comment, par quels acteurs, par quelles pratiques et à travers quelles justifications ce milieu-ressource est-il aujourd'hui qualifié ? Est-il plutôt du côté de la « nature » ou de celui de la « culture » ? Comment statuer sur les légitimités respectives de ces qualifications souvent contradictoires ? Comment le maquis est-il ancré dans les territoires insulaires : par les pratiques productives qui lui sont attachées ou par les politiques qui lui assignent (ou lui enlèvent) des fonctions précises ? Cet ancrage permet-il une quelconque formation de valeur, et, si oui, dans quels domaines ? Quelle est la place de l'élevage pastoral dans cet ancrage ?

I. Contradictions et controverses au sujet du maquis : entre nature et culture, entre dégradation des milieux naturels et « retour à la nature » des milieux anthropisés, entre économie et patrimoine

I.1 Une qualification scientifique : le maquis comme formation végétale ?

Le maquis peut-il être qualifié à partir des définitions qu'en donnent les biologistes (en particulier botanistes ou écologues) ? Dans le Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de la Corse, le maquis est défini comme « un paysage formé par une végétation d'arbustes sclérophylles²... » (Viale, 2002). Ce faisant, il est réduit à un écosystème caractéristique des milieux méditerranéens qui intègre cependant l'activité humaine : « ... un écosystème, un réseau d'interactions entre végétaux, animaux dont les hommes et le biotope » (Viale, *ibid.*) Ce point de vue écosystémique qui sert de référence dans l'île est notamment relayé par l'Association pour l'étude écologique du maquis (APEEM). Du côté de la phytosociologie actuelle, lorsque celle-ci s'intéresse aux dynamiques de végétation notamment montagnarde de la Corse, le maquis constitue une formation végétale charnière entre les stades pelouses fruticées³ d'une part, arbustifs et forestiers d'autre part. Il est à l'articulation de séries dite progressives orientées vers le stade forestier ou régressives : vers une faible couverture végétale voire le sol nu (Delbosc et al, 2018). Malgré cette qualification nettement naturaliste, le caractère anthropique des dynamiques du maquis est reconnu : le maquis ne serait pas « naturel », mais aurait au cours de l'histoire et au gré des activités humaines, remplacé une forêt originelle formée de chênaies

caducifoliées⁴ naturelles, puis remplacé des végétations cultivées. L'origine du maquis est donc à la fois liée à la transformation de ces anciennes chênaies par la culture et l'élevage pastoral (une « végétation secondaire », forme de « dégradation » et donc d'appauvrissement des végétations forestières primaires, au sens des botanistes et des écologues), et, en sens inverse, produit de l'ensauvagement de milieux cultivés et signe manifeste de la déprise des espaces agricoles et pastoraux (Allier, 2002). On voit d'emblée que ces définitions scientifiques du maquis dessinent un paysage ambigu. Partant de qualifications « naturelles » (composition et structure de la végétation, vision écosystémique), elles n'intègrent pas les usages réels, passés ou actuels, des espaces. Elles reconnaissent pourtant à l'homme un rôle majeur dans l'apparition et la composition de ces formations végétales. Mais dans cette qualification « par l'homme », elles oscillent entre un scénario de « dégradation des milieux naturels par les activités humaines » et un autre de « retour à la nature des milieux anthropisés » suite à l'abandon de ces activités humaines. Ces deux scénarii ont en commun une même inspiration « naturaliste », c'est-à-dire une représentation qui considère l'homme comme un élément extérieur à l'écosystème, une « cause » parmi d'autres de l'apparition du maquis, et non comme une composante de cet écosystème particulier, qui donnerait à cet écosystème telle ou telle configuration selon les activités qui y sont pratiquées. Malgré ce mouvement de balancier entre anthropisation et naturalisation, c'est donc bien une vision naturaliste qui qualifie ici le maquis.

1 Le *salvus* est pour les Romains et les Gallo-Romains une terre non cultivée ou sauvage (espaces plus ou moins boisés), éventuellement vouée à l'élevage ou plus précisément au pacage, et que l'on distingue de l'*ager* et de l'*hortus* qui désignent au sein de ce même corpus les zones cultivées.

2 Les plantes sclérophylles sont des plantes dont les feuilles à cuticule épaisse sont coriaces. Les plantes sclérophylles sont aussi sempervirentes.

3 Une fruticée (du latin *frutex*, « arbrisseau ») est une formation végétale transitoire où dominent des arbustes, des arbrisseaux et des sous-arbrisseaux.

4 Qualifie les arbres ou les arbustes dont les feuilles sont caduques, tombant à la mauvaise saison.

I.2 Une qualification par l'histoire et la culture rurales : le maquis comme (ancienne) ressource agropastorale et alimentaire ?

Le maquis a été pendant longtemps le pivot du système agropastoral de l'île : à la fois composante principale du saltus, élément associé à l'ager, et fonctionnant parfois comme milieu-ressource forestier (*sylva*). Son association à l'ager se faisait à la fois par les emblavures et par son intégration en tant que « jachère » aux rotations culturales, jachères reprises de façon régulière pour les cultures de céréales à travers le défrichement par le feu (*debbiu*) ou le dessouchage (*diceppu*).

Comme tout saltus, le maquis constituait un milieu indispensable à l'élevage (ovins, caprins, mais aussi porcs et bovins). Situé aux confins des territoires villageois, il était à la fois un espace parcouru quotidiennement par les troupeaux, et une source de fourrage ligneux dont la production était stimulée à travers la coupe régulière des jeunes pousses des arbres et des arbustes (Photo 1). Ces pratiques pastorales participaient ainsi à la formation et au maintien de ces végétations de maquis qu'elles configuraient, influant sur leur structure et leur composition botanique. Les parcours quotidiens par les troupeaux et la récolte des rejets, des repousses et des broussailles, mais aussi l'usage des « feux courants »⁵, permettait le contrôle de l'embroussaillage, et donc réduisait l'occurrence des feux estivaux.



Photo1 : Chèvres de race corse au maquis (© Photo : G. Michon)

⁵ Petits feux contrôlés, allumés en fin d'hiver, pour nettoyer les sous-bois embroussaillés et stimuler les repousses, plus appétentes pour les troupeaux.

Enfin, le maquis procurait un éventail de ressources « forestières » variées pour les communautés villageoises : bois de chauffage, gibier (sangliers, lièvres, perdrix, etc.), fruits (arouses, mûres, baies de myrte, glands, etc.), salades sauvages, et même des huiles (huile de lentisque en particulier). Pendant tout le XIX^e et une partie du XX^e siècles, cette fonction forestière s'est accentuée avec la fabrication du charbon de bois qui a procuré à une partie des ruraux un complément de revenu non négligeable. Par rapport à l'élevage, cette production de charbon a fortement modifié la nature et la dynamique du maquis, en particulier sa composante ligneuse. Au début du XX^e siècle, l'effondrement des systèmes agropastoraux, puis l'abandon du charbonnage et la très faible industrialisation de l'île permettront le retour des ligneux, mais aussi l'embroussaillage non contrôlé.

Ce mouvement historique de flux et de reflux, qui suit très précisément les mouvements des hommes et de leurs activités, confirme la nature profondément anthropique du maquis.

I.3 Une qualification « patrimoniale » : le maquis comme marqueur identitaire ... ou comme ressource pour l'industrie touristique ?

Le maquis a fourni des matières symboliques et narratives particulières que l'on retrouve abondamment dans la littérature française

qui qualifie l'île et son identité « rebelle » : végétation impénétrable, refuge des bandits et des parias, écrin des vendettas, le maquis fascine et fait peur. Pour l'administration française qui prend en main l'île à la fin du XVIII^e siècle, le maquis, ses attributs et ses fonctions, symbolisent le caractère à la fois farouche et « amoral » des insulaires. Très vite d'ailleurs (et encore récemment), la figure du berger, alors principal acteur du maquis, est associée à celle du bandit⁶. Le maquis est clairement du côté de la « sauvagerie », non de la civilisation, en même temps qu'il attire dès le début du XIX^e siècle, les artistes – écrivains et poètes⁷ ou peintres, surtout paysagistes⁸ –, ainsi que les premiers touristes⁹. L'époque est au romantisme, dans lequel la nature sauvage et les paysages tourmentés occupent une place centrale. Ces premiers visiteurs vont contribuer à créer une image de la Corse et des Corses dans laquelle le maquis et ses attributs naturels et culturels occupent une place centrale.

Au cours du XX^e siècle, la place du maquis prend un cours patrimonial (Ollagnon, 1984) au moment même où les Corses s'éloignent de l'île et se détournent des activités agropastorales. Il devient une référence commune à l'importante diaspora insulaire. Loin du pays, la relation identitaire est ravivée par les essences du maquis à l'occasion de rares et courts retours au village.

Au XXI^e siècle, cette qualification par le regard du visiteur a peu changé, même si les registres de cette qualification ne sont plus tout à fait les mêmes. Aujourd'hui en effet, il s'agit plus

⁶ « Ces sauvages auxquels on donne complaisamment en Corse le nom de bergers, peuple de nomades dispersé sur la face de l'île sans d'autre but que d'exister » Feydel, Mémoires et coutumes des Corses, Chez Garnery, An VII de la République cité in Desideri, 2007.

⁷ Flaubert, Mérimée, Daudet, Dumas, Maupassant, Valéry, Loti, Vuillier, Forester, Campbell.

⁸ Cowen, Compton, Broders, Melling, Lear.

⁹ « Pourtant, en cette fin du XIX^e siècle, (...) la Corse, demeure conforme à l'image, solidement structurée, surtout dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, que leurs visiteurs ont puissamment ensauvagée et diabolisée » Desideri, ibid.

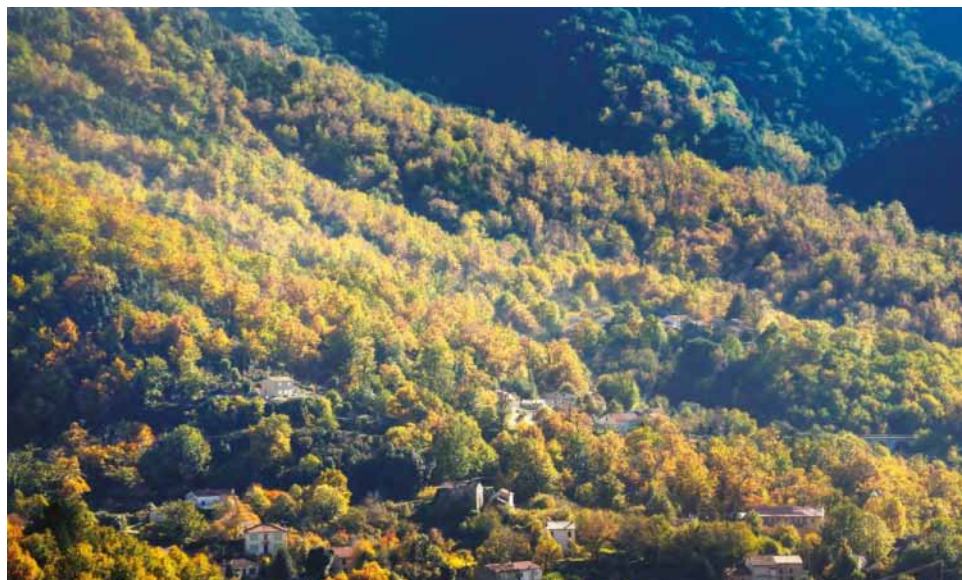


Photo 2 : Maquis dense et forêt caducifoliée (© Photo : G. Michon)

d'une représentation de la nature corse à laquelle adhèrent tout à la fois les touristes, les insulaires résidents en ville et les Corses de la diaspora. Le maquis constitue une partie significative du patrimoine paysager de l'île. Il s'agit d'un paysage non plus tourmenté, mais toujours spécifique et « naturel ». Même s'il est peu décrit et fait l'objet d'un nombre très limité de publications scientifiques de la part des biologistes, le maquis est aussi devenu un élément majeur du patrimoine « naturel » insulaire. Enfin, même si les images qui lui ont été attachées au cours de l'histoire sont aujourd'hui reconnues comme caricaturales, le maquis, ses bergers et ses anciens bandits imprègnent l'identité « culturelle » corse. Cette qualification patrimoniale multiforme fait du maquis un identifiant majeur de l'île, objet d'attachements identitaires reconnus aussi bien par les Corses eux-mêmes qu'à l'extérieur.

Avec l'avènement d'une économie résidentielle et de loisirs, le maquis est devenu central dans la construction de l'attrait touristique de l'île : derrière les plages, ce sont ces étendues « sauvages », « intactes », impénétrables, à peine parcourues par des cochons qualifiés eux aussi de « sauvages » et de vaches errantes, dans lesquelles l'errance est à la fois promise et redoutée, qui font rêver les touristes et leur font considérer l'île comme l'un des derniers paradis naturels à portée de main.

1.4 Une qualification par les activités pastorales : un milieu-ressource mal défini

L'élevage pastoral a toujours été central dans les activités productives liées au maquis. La déprise humaine sans précédent du début

du XX^e siècle a accentué cette fonction car elle a rendu une grande partie de l'espace autrefois occupé par les cultures péri-villageoises disponible pour les troupeaux (Lenclud et Pernet, 1978). L'emprise de l'élevage sur ces espaces s'est ainsi renforcée jusque dans les années 1980. Les systèmes d'élevage pastoraux ont ensuite reculé au profit de systèmes d'élevage herbagers et sédentaires (Vallerand, 1985), avec une baisse des exploitations laitières et l'extension d'un maquis dense qui se referme.

Si la qualification patrimoniale du maquis, à travers un entrelacement de composantes naturelles et culturelles, a bien réussi, sa qualification productive est loin d'avoir abouti (à l'exception notable de l'apiculture, qui a réussi, à travers une action collective longue et complexe, à valoriser des « miels de maquis – maquis de printemps, d'été et d'automne –, voir Sorba et al. 2016). Le pastoralisme n'a

toujours pas réussi à qualifier positivement le maquis, au contraire : c'est plutôt le maquis qui disqualifie l'élevage pastoral. L'intérêt pastoral des parcours de maquis n'est vraiment reconnu que des seuls éleveurs, et le pastoralisme est encore perçu comme une forme d'élevage archaïque, imposée par la pauvreté des milieux, il est même décrit comme une exploitation abusive de la nature « Notre berger reste fidèle à ses procédés d'élevage sous la forme extensive et déprédatrice du libre parcours » (Simi, 1981). On oppose le pastoralisme à un élevage mettant en scène l'animal « à l'herbe ». La prairie (ces espaces gagnés sur le maquis) symbolise la maîtrise alors que les parcours emmaquisés sont toujours perçus comme « le produit du feu et de l'abandon des cultures » (Comité technique de coordination et d'étude du Plan, 1949), même si des travaux plus récents ont tenté d'enclencher un processus de réhabilitation



Photo 3 : Territoire pastoral d'un troupeau de chèvres (© Photo : E. Dormagen)

de la valeur du maquis, d'abord sur le plan fourrager (Leclerc, 1985), puis avec la notion de « valeur pastorale » considérée comme le produit d'une combinaison complexe associant le comportement et les aptitudes des animaux et du troupeau, la nature et l'abondance relative des espèces, le relief, et la maîtrise des savoirs pastoraux par le berger (Meuret et al., 1995 ; Meuret, 2010)

Des typologies élaborées ces trente dernières années identifient sous des intitulés divers (« pasteur cueilleur », « pasteur avec culture fourragère », « éleveurs sur parcours » ou encore « éleveur avec territoire pastoral ») des formes pastorales fondées sur l'usage des maquis (Sorba et Aït Mouloud, 2014). Ces formes s'appuient sur des savoirs pastoraux, souvent marginalisés, délités et altérés au contact d'autres pratiques d'élevage, qui font rarement l'objet de conseils techniques et d'enseignements adaptés.

Dans ces conditions, il apparaît difficile de qualifier le maquis par des pratiques productives encore largement marginalisées.

Qu'elles soient naturalistes, patrimoniales ou historiques, les qualifications du maquis qui dominent actuellement donnent peu de prises pour répondre aux enjeux contemporains. Elles orientent pourtant les politiques et les mesures prises au profit (ou à l'encontre) du maquis. Pour certaines instances, la qualification naturaliste du maquis (à la fois scientifique et patrimoniale) justifie qu'on le traite d'abord et avant tout comme un « écosystème à défendre » : un conservatoire naturel dont on assurerait (comment ?) la préservation pour conserver ses qualités intrinsèques (sa spécificité, son endémisme, sa biodiversité). Cette attitude rencontre l'assentiment des aménageurs touristiques, le maintien du

maquis « en l'état » venant conforter l'image vendue aux touristes.

Cette même qualification naturaliste amène à traiter le maquis comme une végétation envahissante et menaçante (risques d'incendies, menaces sanitaires), position exacerbée après l'incendie de Chjatra du 3 janvier 2018, qui, en plein hiver, a brûlé des maisons du village, avec cette nouvelle inquiétude : « Comment vivre en paix avec le maquis aux portes du village ? »

Ce qui est questionné là n'est pas, comme on tente de le faire, la place d'un certain type de végétation essentialisé dans l'aménagement du territoire, mais bien la place du maquis dans les activités humaines. Le maquis peut-il être qualifié comme ressource productive ? Pour et par quelles activités ? Pour et par qui ? Ces questions, encore sans réponse, renvoient à l'absence d'une politique de l'espace rural en Corse et à l'absence d'une qualification réglementaire du maquis.

II. Les qualifications du maquis à l'œuvre : cadres et critères

II.1 Le maquis ressource « naturelle » productive spécifiée par et pour le tourisme

On trouve peu de choses dans les politiques touristiques qui visent spécifiquement le maquis, mais les orientations de ces politiques vis-à-vis du maquis (l'écrin des plages et la nouvelle frontière des sports de nature) sont confortées par la vision naturaliste de celui-ci et les politiques de protection qui sont attachées à cette vision. La Corse dispose en la matière d'un dispositif de protection puissant et documenté, avec le Parc naturel régional de la Corse (PNRC), les Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) qui comprennent de nombreuses zones emmaquisées – anciens pâturages, jardins et emblavures –, les zones Natura 2000, des Zones d'importance pour la conservation des oiseaux (ZICO) etc. Les points d'appui de la qualification sont fournis en grande partie par l'objectivation scientifique – inventaires de la biodiversité, documentation sur les espèces endémiques, études sur la protection des habitats et des espèces –, portée par des chercheurs et des collectifs de passionnés.

Ces orientations vers la naturalisation sont renforcées par la qualification du maquis non plus seulement comme un écosystème sauvage, mais aussi comme un paysage, un paysage qui à la fois sert de toile de fond aux activités balnéaires, mais peut lui-même devenir le support d'activités ludiques (randonnées, excursions en quad, sports de nature)¹⁰ à la faveur de pistes de plus en plus nombreuses.

II.2 Le maquis ressource productive spécifiée par et pour l'élevage pastoral ?

II.2.1 Les cadres réglementaires de la qualification : un processus d'indifférenciation du maquis

Les cadres réglementaires de la qualification du maquis se déclinent depuis Bruxelles jusqu'au territoire insulaire. On y note une très grande difficulté à différencier et à intégrer, donc à reconnaître, administrativement et réglementairement, les parcours dans la définition des surfaces « agricoles » et « pastorales ».

Au niveau européen, le maquis est cité comme l'une des catégories rentrant dans la définition des surfaces agricoles à vocation pastorale. Il s'agit des :

- « Surfaces pastorales qui correspondent à des milieux naturels et hétérogènes (présentes depuis 5 années révolues ou plus) où la ressource fourragère herbacée n'est pas toujours prédominante, et dont la vocation agricole est assurée par des pratiques locales établies. Ces surfaces recouvrent une diversité de paysage : landes, garrigues, maquis, bois pâturés, parcours humides littoraux, pelouses, estives et alpages individuels ou collectifs » (Ministère de l'agriculture, 2017).

Au niveau de la Collectivité Territoriale de Corse, le cadre est fourni par le Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDUC). Dans le PADDUC, la ressource pastorale du maquis

¹⁰ Nous en donnerons pour exemple la promotion en ces termes du domaine naturiste Bagheera (<http://www.bagheera.fr>) : « Paysage et animal du maquis corse - Lors de votre séjour au Domaine naturiste de Bagheera, plongez au cœur du maquis corse »

est citée mais demeure indéfinie. Le PADDUC reconnaît : (i) « Les espaces stratégiques agricoles (E.S.A., 105 119 ha), qui incluent les espaces pastoraux présentant les meilleures « potentialités » (avec une définition fondée sur potentialités agronomiques génériques : pente, profondeur, irrigation...) ; et (ii) « Les espaces ressources pour le pastoralisme et l'arboriculture traditionnelle », eux-mêmes divisés en deux catégories :

- « Espaces à vocation pastorale reconnus d'intérêt agronomique pour les systèmes de production traditionnels » : 120 720 ha ;
 - « Espaces naturels, sylvicoles et pastoraux : espaces naturels, forestiers, arborés agropastoraux ou en friche » : 631 900 ha.
- Démunis devant cette inadéquation des définitions face à la réalité insulaire, ainsi que devant la diversité des systèmes d'élevage et de la strate herbacée des parcours, les Services de la statistique agricole de la DRAAF (Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt) procèdent à une agrégation des prairies et des parcours non arborés sous l'intitulé « Surfaces toujours en herbe » (STH). Ce mode de calcul aboutit à désigner sous ce terme 90 % du territoire pastoral des troupeaux caprins (Agreste, 2013) tout en ignorant la strate arbustive et arborée ; une ressource pourtant consommée par les races locales et qui peut s'avérer stratégique notamment en période de disette. On observe que faute d'une qualification fonctionnelle définie par les usages, c'est la dénomination même de maquis qui disparaît. Mais ce sont les modalités d'éligibilité des surfaces d'élevage aux aides de la PAC¹¹ (Politique agricole commune) qui mettent en évidence l'embarras de la puissance publique pour qualifier les parcours de maquis comme

une composante productive. Un audit réalisé en 2009 par la Commission européenne fait poindre le risque de la non-éligibilité des parcours aux aides de la Politique agricole commune¹². Jusqu'ici, les parcours étaient éligibles à hauteur de 40 à 50 % de la valeur des prairies. En 2011, il est décidé qu'un hectare de parcours équivaut à un hectare de prairie sous réserve de satisfaire à des critères de nature quantitative (nombre d'arbres, pourcentage de recouvrement arbustif). Mais cette mise en équivalence se traduit par l'exclusion des parcours arborés. C'est en fait le maquis arboré, en tant que ressource pour l'élevage, qui est pointé du doigt. Sous la pression des organisations professionnelles, une nouvelle catégorie transitoire intitulée « parcours exclusivement ligneux » est créée pour maintenir un niveau d'aide notamment aux éleveurs caprins. L'enjeu est de réintégrer pour partie le maquis non enherbé notamment arboré. En 2015, une troisième catégorie est créée pour extraire des surfaces de maquis les « éléments non admissibles » (diamètre des arbres, rochers, litière de feuilles) du pourcentage de la surface éligible. Enfin, depuis le début de l'année 2016, la strate arborée notamment les chênes (qui composent une grande partie de la strate arborée du maquis) est requalifiée en surface donnant droit aux aides du fait des ressources fruitières et des ramées : « Les surfaces sont définies selon le taux de recouvrement d'éléments non admissibles (espèces non définies comme pastorales, litières, affleurements rocheux etc.). Si elles sont supérieures à 80 %, la parcelle n'est pas admissible », le tout accompagné de la liste d'espèces non consommées par les animaux (non définies comme pastorales).

II.2.2 Les lectures des organismes techniques

Les organismes techniques gèrent le maquis en fonction de cadres établis au niveau des administrations, avec, nous venons de le voir, des définitions réglementaires par défaut, souvent tributaires de visions dominantes. Ces visions sont plurielles, mais le domaine d'indéfinition concerne moins le maquis lui-même, ou la part pastorale du maquis, que le pastoralisme lui-même.

Trois visions prédominent :

- Une vision « agrariste », qui valorise essentiellement, voire exclusivement, la culture de l'herbe et l'élevage sédentaire. Cette vision, souvent teintée d'évolutionnisme agraire, montre le pastoralisme sur parcours forestiers comme un archaïsme à combattre : le maquis doit être remplacé, là où c'est encore possible, par des « surfaces toujours en herbe ».
- Une vision « écopastorale » met en avant le triptyque « ressources/race locale/conduite basée sur des savoirs locaux ». Il s'agit là d'une vision qui emprunte beaucoup aux études ethnologiques sur les systèmes pastoraux insulaires (Pernet et Lenclud, 1979 ; Ravis Giordani, 1985) et reste largement minoritaire.

Ces références au pastoralisme « surfaces pâturées selon des pratiques locales établies » qui « devrait conditionner les aides publiques » ne débouchent pas sur une spécification du maquis comme milieu-ressource.

- Enfin, la vision « forestale » s'intéresse aux relations entre l'arbre et l'animal, se rapprochant à la fois de la mouvance de l'agroforesterie et d'une vision naturaliste du maquis.

La coexistence de ces trois visions maintient

une hésitation permanente sur les modèles techniques à mettre en place ou à renforcer, ainsi que sur la qualification de la ressource : le maquis constitue-t-il une ressource « naturelle » ou « agricole » ? Cette hésitation se traduit, entre autres, par une migration récurrente du service pastoral de l'office de l'environnement vers l'office agricole. Par ailleurs, le pastoralisme s'invite régulièrement dans l'actualité dans des termes souvent polémiques : il est associé à la divagation des animaux, aux incendies, à la surabondance des aides publiques ou à la dégradation des milieux. Le pastoralisme, qui pourrait et devrait être la solution pour une meilleure gestion des espaces de maquis, devient un nouveau problème. Lorsque des objections sont formulées à ces critiques, elles s'appuient sur la défense d'une activité traditionnelle qu'il convient de préserver au nom d'un patrimoine culturel commun, et non comme une activité d'avenir en mesure de fournir des réponses aux problèmes des montagnes corses en termes d'occupation de l'espace, de préservation des milieux, et de production de richesses dans des zones connaissant une forte déprise.

¹¹ Qui constituent une part importante du revenu des éleveurs : 250 euros / ha

¹² Ces aides comprennent les Droits à Paiement Unique (aides découplées), les Indemnités Compensatrices de Handicap Naturel (I.C.H.N.) et les Mesures Agri Environnementales (M.A.E.)

Conclusion

Emblématique des conditions d'existence des communautés villageoises de la montagne corse, le pastoralisme, et son corollaire, le maquis, malgré leur ancrage historique et culturel dans les territoires insulaires, restent fragiles, et leur avenir incertain. C'est surtout l'élevage caprin qui souffre le plus de cette situation : malgré ses ressources et ses atouts, il ne parvient pas à tirer avantage de la transition

qui s'opère dans les milieux montagnards et de ses conséquences environnementales et touristiques. Bien au contraire, ses effectifs sont depuis l'après-guerre en régression constante, et plus récemment, la race locale subit une érosion génétique qui remet en cause son avenir productif et l'installation de jeunes chevriers.



Photo 4 : Sortie de chèvrerie vers un milieu emmaquisé (© Photo : E. Dormagen)

Nous assistons aujourd'hui à l'aboutissement d'un processus de marginalisation ancien des rôles et des attributs assignés à une certaine forme de pastoralisme et au maquis. Ce processus a pour effet l'absence d'un cadre socioéconomique et d'un statut technique et administratif spécifique à l'élevage pastoral et à sa ressource principale, le parcours de maquis. Ainsi, la régression observée n'est pas l'effet d'un manque d'intention ni même d'attention

des décideurs, mais le fait de deux marges impensées des politiques publiques appliquées aux milieux montagnards, qui mettent les décideurs dans l'incapacité de penser de nouveaux modes d'élevage pastoraux. C'est le cas de l'action publique nationale et communautaire qui peine à stabiliser la réglementation des aides aux surfaces de parcours de maquis. C'est aussi le cas des organismes de recherche et de conseil insulaire

qui ne parviennent pas à produire et à stabiliser des modèles et les référentiels techniques nécessaires. Et c'est finalement le cas des décideurs politiques qui ne peuvent s'appuyer sur les consensus professionnels et les prises nécessaires pour projeter une politique durable et partagée.

À cet égard, la fragilité des qualifications du maquis du point de vue de ses usages pastoraux tranche au regard de l'importance et de la robustesse des classements et des catégories conçus pour qualifier les composantes naturelles du maquis dans un registre environnemental.

Pour penser les cadres d'un meilleur ancrage du pastoralisme dans le maquis corse, et d'un ancrage durable du maquis dans les territoires insulaires, il convient de ne plus appréhender le pastoralisme comme un archaïsme à l'origine de problèmes environnementaux ni comme une activité isolée des autres activités qui prennent le maquis comme ressource (l'apiculture, mais aussi la chasse, le tourisme), mais au contraire, comme un moyen de donner une place aux troupeaux corses et à leur ressource en intégrant la nouvelle donne agroécologique.

Le changement cognitif à accomplir est complexe. Il prend pour objet des faits de culture et de nature, et pour support, l'usage productif de ressources dont le statut est devenu incertain. Ainsi, il s'agit de ne pas répliquer à l'identique les modes de conduite qui structuraient les élevages du siècle dernier sous peine de conforter les anciens stigmates associés à une conduite extensive. Mais il s'agit tout autant de ne pas se laisser tenter par le modèle intensif dominant en Europe, peu ou pas consommateur d'espace, sous peine de tourner le dos aux atouts spécifiques de l'élevage corse (notamment la race locale) et par là même aux opportunités contemporaines (environnementales, alimentaires et climatiques).

Si cette requalification du pastoralisme, dont dépend la requalification du maquis par le pastoralisme, échoue, le risque d'une orientation exclusivement naturaliste est grand. Cette orientation naturaliste rend difficile la conception d'une politique rurale qui intègre les activités agricoles et particulièrement pastorales. Si elle permet aujourd'hui à l'apiculture de tirer son épingle du jeu, elle ne pourra, par défaut de qualification des autres activités agropastorales et des produits qui leur sont associés, que conforter la légitimité exclusive du tourisme comme seule et unique activité productive. Le défi qui est aujourd'hui lancé est de réussir à transformer une ressource complexe – le maquis – en un bouquet de spécificités locales. Il s'agit de concevoir et de mettre en œuvre un travail collectif qui concerne autant l'intégration d'entités disparates que la composition de faisceaux d'activités à partir de ressources significatives, c'est à dire l'agencement toujours singulier de composantes humaines et non humaines et qui intègre des entités biologiques, physiques et biotechniques, des savoirs faire individuels et collectifs, dans le but de construire et d'organiser des liens durables entre des productions et leur milieu dans le but de stabiliser des échanges locaux.

Agreste

- 2013 : DRAAF de Corse, « L'élevage de petits ruminants en Corse », n° 5, juillet 2013.

Allier C.

- 2002 : « Le maquis : dynamique et évolution », in Lorenzi L.J. (dir.), Le maquis corse. D'après les textes anciens et modernes, Paris, L'Harmattan, p. 117-131.

Collectivité Territoriale de Corse

- 2014 : « Plan de Développement Rural de la Corse », site, www.corse.fr.

Comité Technique de Coordination et d'Étude du Plan

- 1949 : « Plan de mise en valeur de la Corse, Inventaire 1949 ».

Delbosc P., Tanné M., Bioret F., Panaïotis C., Sawtschuk J.

- 2018 : « Analyse spatio-temporelle du paysage végétal du massif du Haut-Vénacais (Corse) ». Cybergeog : European Journal of Geography. Rubrique : Environnement, Nature, Paysage, article 846, mis en ligne le 07 février 2018. <https://journals.openedition.org/cybergeog/28937>

Desideri L.

- 2002 : « En Corse : le voyageur-artiste », in Daniel Fabre et Anna Luso (dir.), Gaston Vuillier ou le trait du voyageur, Carcassonne, Garae-Hésiode, 2002.

Goscinnny R., Uderzo A.

- 1973 : Astérix en Corse, Astérix, T. 20. Hachette 1973.
IFN, 2010 : Inventaire Forestier National. « La forêt française. Les résultats issus des Campagnes d'inventaire 2005 à 2009 ». Corse, 22 p.

Leclerc B.

- 1985 : « Utilisation du maquis corse par des caprins et des ovins. Comparaison du régime des ovins et des caprins. » Acta Oecologica Oecologia Applicata, vol. 6, n° 4, p. 303-314.

Lenclud G., Pernet F.

- 1978 : « Ressources du milieu, gestion du troupeau et évolution sociale : le cas de la Corse. » Études rurales, vol. 71, n° 71-72, p. 49-88.

Ministère de l'agriculture

- 2017 : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>

Meuret M.

- 2010 : « Stimuler l'appétit lors des circuits de garde : échange d'expériences entre un berger et un chevrier ». Un savoir-faire de bergers, Coordinateur : Michel Meuret, Educagri, Edition Quae. p. 27-41.

Meuret M., Bellon S., Guérin G., Hanus G.

- 1995 : « Faire pâturer sur parcours ». Renc. Rech. Ruminants, n° 2, p. 27-36.

Ollagnon H.

- 1984 : « Acteurs et patrimoine dans la gestion de la qualité des milieux naturels ». Aménagement et Nature. n° 74, 1984.

Pernet F., Lenclud G.

- 1979 : « Berger en Corse. Essai sur la question pastorale ». Études rurales, année 1979, n° 76, pp. 135-136.

Ravis-Giordani G.

- 1985 : « Bergers corses. Les communautés villageoises du Niolu ». Études rurales, année 1985, n° 97-98, pp. 282-287.

Simi P.

- 1981 : Précis de géographie physique, humaine, économique, régionale de la Corse, Bastia, Société des Sciences Historiques et Naturelles de la Corse, collection « Corse de Demain », n° 11.

Sorba J-M., Ait Mouloud M.

- 2014 : « Qualifying the Corsican cheeses as pastoral products : Issues for market mediations », 11th European IFSA Symposium, 1-4 avril 2014, Berlin, 10 p.

Sorba J-M., Lauvie A., Michon G.

- 2016 : « La nature inscrite dans les produits. Les marques du maquis. » Revue Développement Durable et Territoire - Vol 7., n° 3 - décembre 2016 - Modalités de qualification et de gestion des ressources naturelles (1/2).

Vallerand F.

- 1985 : « Systèmes d'alimentation des brebis laitières, systèmes méditerranéens et utilisation de parcours ». Actes du 36 congrès F.E.Z., Kallithea, Grèce, p., 237-251.

Viale D.

- 2002 : « Le maquis de Corse, ses végétaux et animaux : un écosystème. » in Lorenzi L.J. (dir.), Le maquis corse. D'après les textes anciens et modernes, Paris, L'Harmattan, p. 133-146.

Chapitre 12

Y'a-t-il un processus de construction d'une spécificité territoriale autour du figuier de Barbarie dans les montagnes Ait Baâmrane (arrière-pays de Sidi Ifni) ?

Mohamed Aderghal

Université Mohamed V
Laboratoire d'Ingénierie
du Tourisme, Patrimoine et
Développement Durable
Rabat, Maroc
m.aderghal@gmail.com

Majda Mourou

Université Mohamed V
Laboratoire d'Ingénierie
du Tourisme, Patrimoine et
Développement Durable
Rabat, Maroc
majda.mourou@hotmail.fr

Geneviève Michon

Institut de Recherche
pour le Développement
Gouvernance, Res-
sources, Environnement,
Développement, UMR203
Montpellier, France
genevieve.michon@ird.fr

Antonin Adam

Institut de Recherche
pour le Développement
Gouvernance, Ressources,
Environnement,
Développement
Montpellier, France
antonin.adam@gmail.
com

Bruno Romagny

Institut de Recherche
pour le Développement
Laboratoire Population,
Environnement,
Développement
Marseille, France
bruno.romagny@ird.fr

Enracinement

Ancrage

Spécificité
locale

Produits
de terroir

Filière
agricole

Dans les montagnes des Aït Baâmrane, arrière-pays de Sidi Ifni, le figuier de Barbarie est devenu une culture qui domine le paysage, impliquant une restructuration de l'espace et une reconfiguration des rapports au territoire et à ses ressources. C'est une culture qui, malgré ses fonctionnalités agropastorales et son intégration dans le système de culture des exploitations, ne correspond pas forcément à une vocation du milieu. Son origine étrangère est localement attestée, et son histoire racontée rappelle les phases de son enracinement, puis de sa révélation comme ressource et un produit de terroir valorisable sous le signe distinctif d'une IGP « Cactus des Aït Baâmrane » générateur de toute une filière agricole. Derrière cette transformation du rôle territorial du figuier de barbarie, nous relevons l'effet d'une politique publique qui tente d'en faire la spécificité du pays Aït Baâmrane, et le moyen de son développement. Or les dispositifs mis en place et qui convergeraient vers une mise en filière agricole générant une valeur ajoutée partagée ne semblent pas aboutir. Tous les constats convergent pour souligner leur échec partiel, dans la mesure où la commercialisation continue à profiter aux négociants les plus entreprenants qui dominent le marché. Dans le milieu des exploitants, en amont, le figuier de Barbarie, génère des revenus importants, certes, mais irréguliers, et dont le coût en termes de conflits sociaux, notamment fonciers, est aussi important. L'expérience des coopératives n'a pas connu, non plus, une réussite optimale, car elles sont soumises à la compétition des entreprises privées et des circuits de commerce informel. Cet article compte apporter un éclairage sur la trajectoire d'une culture qui après avoir été enracinée dans le territoire et constitue un élément dans le système des représentations sociales, peine à devenir une spécificité d'un espace délimité pour les besoins du développement local.

In the Aït Baâmrane mountains, hinterland of Sidi Ifni, the prickly pear tree has become a crop that dominates the landscape, implying a restructuring of space and a reconfiguration of the relationship to the territory and its resources. It is a crop which, despite its agro-pastoral functions and its integration into the farming systems, does not necessarily correspond to a vocation of the environment. Its foreign origin is locally attested, and the history recalls the phases of its rooting, then its revelation as a resource and a local product that can be promoted under the distinctive sign of a PGI «Cactus des Aït Baâmrane» that generates an entire sector. Behind this transformation of the territorial role of the prickly pear tree, we note the effect of a public policy that tries to turn it into a specific feature of the Aït Baâmrane region, and the way to its development. However, the measures put in place and which would lead to the creation of a sector generating a shared added value do not seem to be achieving results. All the observations converge to underline their partial failure, insofar as commercialization continues to benefit the most entrepreneurial traders who dominate the market. Among the farmers, the prickly pear tree generates significant but irregular income, the consequences of which in terms of social conflicts, particularly land conflicts, are also significant. The experience of cooperatives has not been as successful as it could have been, since they are subject to the competition of private companies and informal trade networks. This article intends to provide insight into the trajectory of a culture which, after being rooted in the territory and constituting an element in the system of social representations, is struggling to become a specific characteristic of a space demarcated for the goals of local development.

Introduction

Dans le contexte méditerranéen, les sociétés paysannes se sont reproduites à travers le temps en apportant des réponses d'adaptation et de dépassement des contraintes climatiques, économiques et politiques. Au Maroc, pour chaque communauté, les réponses se matérialisent dans tous les cas par le développement de pratiques de gestion et d'exploitation des ressources disponibles sur les lieux qu'elle occupe directement ou sur lesquels elle a un droit d'usage. Ces pratiques prenaient en compte la labilité des ressources, et imposaient une forme d'organisation sociale et spatiale qui se fondait sur la mobilisation des ressources foncières et hydriques, et garantissait la fonctionnalité du système agro-sylvo-pastoral. Cette forme de rapport étroit établi avec les ressources passait pour être une caractéristique structurelle des systèmes agraires traditionnels, pour la qualification desquels la notion de genre de vie est souvent utilisée. On parlait alors de genre de vie pastoral, nomade, semi nomade, transhumant, agropastoral etc. Or c'étaient là des généralisations qui occultaient la diversité et la complexité des réalités agraires au niveau méso et micro géographiques des régions considérées. Si on admet que l'espace, comme le paysage, est une construction sociale, devient nécessaire alors, la prise en compte à la fois des facteurs structurels, milieux et héritages culturels, et des facteurs contingents relatifs au déroulement historique des rapports des groupes et des individus aux ressources et au territoire. Et dans ce registre on ne peut pas s'arrêter à la dimension holiste du groupe social, en occultant l'apport des

individus, de leurs savoir-faire et expériences à cette construction. Et c'est ce qui permet de comprendre les nuances des paysages, des occupations du sol, des types et des variétés des cultures et des arbres, des types et des variétés des races animales, qui constituent le fondement matériel des systèmes agraires d'un territoire, selon l'échelle à laquelle on se place.

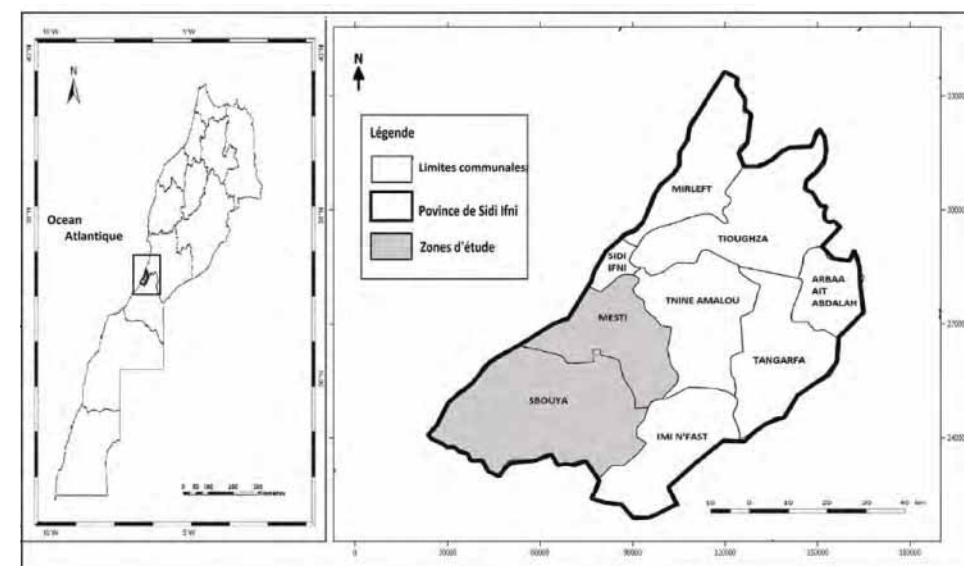
Par ailleurs, et en dépit de leur cloisonnement apparents, même les territoires d'arrière-pays, les plus excentriques, géographiquement, étaient, et continuent à être traversés par des flux d'échanges, de produits, d'hommes, d'idées et d'informations, vecteurs de changement social, économique et technique, dont le résultat peut être la rupture avec une pratique agraire, l'adoption d'une innovation. C'est pourquoi, il n'y a pas d'ordre agraire immuable, et c'est pour comprendre ces dynamiques des systèmes agraires dans leur rapport au territoire dans le cas de la montagne des Aït Baâmrane dans l'arrière pays de Sidi Ifni, que la notion de spécificité est convoquée. Dans ce cas précis, le figuier de Barbarie n'est pas une ressource endémique, comme c'est le cas de l'arganier. Sa présence ancienne dans la région, s'inscrit dans une trajectoire que l'on retrouve dans différentes régions du pays. Il s'agit donc dans cet article de voir s'il y a lieu de parler, à son propos, de l'existence d'un processus de spécification. L'article se base sur les travaux de recherche collective et d'une thèse en cours¹, observations de terrain, enquêtes et entretiens, menés, au niveau des territoires de Mesti et Sbouya².

I. Le territoire des Aït Baâmrane à l'heure des politiques de développement local

La région est une montagne littorale du sud-ouest du Maroc, à la jonction entre l'Anti Atlas et les vastes étendues sahariennes, où l'écosystème arganier a dans la durée conditionné l'enracinement d'un peuplement d'éleveurs agriculteurs, tournés vers l'émigration, et qui partageaient une partie du territoire, sur la base d'ententes intertribales, avec des nomades sahariens. Si autrefois, le territoire tirait sa spécificité de l'usage agro-sylvo-pastoral des forêts d'arganier, des terres cultivées, des abeilles et de la mer, actuellement ce substrat agraire est transgressé par le figuier de Barbarie. Culture déjà présente dans le paysage, elle a pu aussi se tailler une place prépondérante dans les systèmes de production. C'est une culture qui a connu durant les dernières années une

extension fulgurante, jugée parfois comme étant l'expression d'une tendance à en faire la monoculture dominante reléguant dans un rôle annexe l'arganier, le troupeau, les céréales et l'abeille. Nous cherchons donc à comprendre, si au-delà de la polémique autour des avantages et inconvénients de la monoculture dans une région de montagne, de tout temps consacrée à la polyculture, il y a recentrage des systèmes de production sur la culture de la figue de Barbarie ? Et si c'est là une culture dont l'enjeu a engendré la formation de collectifs d'acteurs, exploitants et autres, qui ont l'intention de porter le projet de son ancrage territorial, d'en faire l'emblème qui donne à voir et à représenter le territoire Aït Baâmrane ?

Figure 1 : Le territoire Aït Baâmrane et localisation de la zone d'étude.



Source: Découpage administratif : Maroc 2017

1 Majda Mourou : « La gestion des ressources agro-sylvo-pastorales dans la montagne marocaine entre le poids de la tradition et les nouvelles stratégies des acteurs. Une approche comparative entre le Haut Atlas oriental (Zaouia de Sidi Hamza) et le pays des Aït Baâmrane (la région de Sidi Ifni) », thèse en co-tutelle, co-dirigée par M. Aderghal (UMV de Rabat) et B. Moiso (UPV Montpellier 3), ayant en partie bénéficié de financement dans le cadre du projet ANR. Med In Local.

2 Deux communes de la province de Sidi Ifni

1.1 Le figuier de Barbarie dans l'organisation de l'espace

L'arrière pays de Sidi Ifni correspond à ce que les géologues identifient comme étant une boutonnière précambrienne située à l'extrémité ouest de l'Anti Atlas, constituée dans les substrats, schisto-gréseux, granitiques et volcano-détritiques. Un relief accidenté sectionné par des vallées aux versants pentus et peu couverts de dépôts colluvionnaires. L'ensemble constitue un promontoire dominant une plaine littoral étroite. Dans ce contexte cristallin, le climat est marqué par une aridité prononcée, sauf au niveau des endroits touchés par le brouillard marin fréquent dans la région. C'est un milieu où se sont développées des formations végétales, arbustives et herbeuses bien adaptées, arganier et euphorbe, qui sont la partie la plus visible d'une riche biodiversité. En contrepartie, topographie et climat sont des contraintes majeures à l'extension des terres favorables à l'agriculture. On ne la trouve développée que là où des conditions topographiques localisées, concavité médiane ou basale du versant, terrasses alluviales d'un fond de vallée, ont permis la présence de sols labourables, malgré leurs profils peu évolués. Mais ces contraintes structurelles du milieu géographique n'ont pas empêché l'enracinement du peuplement et l'édification d'un système agraire composite, fondé principalement sur l'élevage extensif, forestier et nomade, la céréaliculture, l'arganier, l'apiculture et secondairement le figuier de Barbarie. C'est un système apparenté à la polyculture de montagne, qui renvoie à une occupation ancienne de l'espace et à une adaptation aux conditions

difficiles du milieu, en tirant un avantage du moindre recoin favorable. Ce qui manifeste une connaissance avancée à la fois des nuances environnementales du milieu, et des pratiques et techniques de production. Le capital cognitif investi dans le maintien et la reproduction de l'agro système, se lit à travers la diversité des paysages qui témoignent de l'antériorité de formes anciennes de mise en valeur, aujourd'hui en régression, sous l'effet de l'exode et des migrations. Il est aussi révélé par le type de relation entretenu avec l'environnement, dont les toponymes et patronymes évoquent un sens, pas seulement de l'appropriation mais également de l'usage de l'espace (Simenel, 2010). Dans la partie ouest de cet arrière pays, correspondant aux territoires des communes de Mesti et Sbouya, la distinction entre plusieurs terroirs, basée sur une prise en considération des variations naturelles, implique une répartition des cultures pratiquées selon leur capacité d'adaptation. Seul le figuier de Barbarie marque le paysage dans les quatre terroirs traditionnellement distingués :

- la plateforme littorale qui correspond à une bande côtière étendue sur plus de 50 km, mais étroite, abritait les terres collectives des tribus des Aït Baâmrane, et avait une fonction essentiellement pastorale. Son occupation périodique par les nomades venus du sud n'a pas favorisé la fixation de l'habitat. Actuellement la plaine littorale connaît le développement de quelques infrastructures touristiques, informelles, et les terres collectives font l'objet de litiges et de conflits opposant différentes communautés, d'une part, et ces dernières à des spéculateurs fonciers externes, de l'autre. C'est sur les versants dominant cette plate-forme que se sont développées de nouvelles plantations de cactus ;

- les parties intérieures des versants où on remarque encore les traces d'une agriculture autrefois pratiquée sur des parcelles aménagées, délimitées par des murets en pierre sèche « gharamen », qui servent à capter l'eau des pentes et éviter l'érosion. Le paysage actuel y est caractérisé soit par une spécialisation dans la culture du cactus, soit par une polyculture qui associe ce dernier à l'élevage et à l'arganier ;
- les terrasses alluviales des fonds des vallées, aménagées en champs cultivés, autrefois irrigués grâce au captage des eaux de crues (ElFaid) à partir de petites retenues de dérivation (*ougoug*) (Barathon et al, 2010) ;
- les terres d'altitude, à plus de 700 m, sont occupées par la forêt d'arganier, par endroit associée au figuier de Barbarie, à l'euphorbe et aussi à des cultures céréalières. C'est en lisière de la forêt d'arganier que sont relevés les principaux noyaux d'habitat fixe, ce qui témoigne d'une densité de peuplement plus élevée, comparée à celle d'autres sections du territoire.

Ce caractère ubiquiste du figuier de Barbarie dans le paysage témoigne d'une adaptation écologique multiforme, mais surtout de sa polyfonctionnalité, qui le rend utile dans différents usages alimentaires et fourragers, au même titre que les autres cultures, mais aussi non alimentaires, ce qui l'en distingue.

1.2 Le figuier de Barbarie, une culture ancienne capturée par les dispositifs des politiques publiques de développement agricole

En tant que culture introduite de l'extérieur, sa présence renvoie à deux moments de l'histoire agraire de la région. Le premier moment très ancien remonte au temps où le figuier de Barbarie fut importé des îles Canaries par des pêcheurs d'un lignage saint andalou (Simenel, 2010), d'où son nom vernaculaire Aknari. Pendant plusieurs siècles, il s'est accommodé avec le système agro-sylvo- pastoral grâce à ses multiples fonctionnalités, alimentaire, fourragère et aussi de mise en défens des champs cultivés contre la divagation des animaux.

Mais son extension est restée limitée, et l'on peut même dire qu'en cela le pays Aït Baâmrane rejoint les autres régions du Maroc qui à la même époque ont vu l'introduction de cette nouvelle culture. Peu d'éléments dans l'histoire de la région nous permettent d'arriver à comprendre le rôle social et économique joué par cette culture dans son rapport avec les autres éléments du système de production. Mais en partant de certains indices paysagers et relatifs aux fonctions attribuées actuellement à ce type de culture, on peut comprendre ce rôle et même aller au-delà, pour voir comment le figuier de Barbarie contribuait à la spécification du pays Aït Baâmrane avant son développement durant les dernières décennies. C'est-à-dire quand la culture est devenue un support de l'action de l'État, d'abord pour la défense et la restauration des sols, ensuite pour être à la base des projets de développement local.

L'expansion du figuier de Barbarie dans la région de Sidi Ifni s'est fortement développée à partir des années 1980. Si, dans un premier temps, l'action publique avait surtout pour objectif la lutte contre la désertification, dans un deuxième temps, l'orientation vers la valorisation du produit s'est confirmée dans le cadre du Plan Maroc Vert.

Mais cette succession dans le temps de deux types de politiques publiques a eu un effet cumulatif en termes d'impacts sur le socio-agro-système préexistant. Dans une région, souffrant d'une vulnérabilité structurelle, le cactus, en plus de sa fonction de restauration de l'équilibre des terres, permet d'augmenter leur productivité, et participerait à l'amélioration des revenus des familles, qui viendraient s'ajouter à ceux de l'émigration et de la pluriactivité. Sa mise en terroir par le PMV n'a fait qu'étendre sa présence sur plus de terres pas forcément dégradées, et introduit de nouveaux dispositifs dans le but d'organiser la filière.

C'est une culture qui a gagné en superficie, puisqu'elle couvre 50 000 ha, une part importante de la SAU au niveau provincial, et 80 % de ces superficies sont situées dans les communes de Mesti et Sbouya. Ce mouvement d'extension des cultures, s'est accompagné d'une hausse de la production ayant atteint plus de 180 000 tonnes, selon le site AgriMaroc.ma.

Au niveau des exploitations les gains en surface du figuier de Barbarie se sont répercutés sur les techniques et les pratiques de production. Il y a d'abord la tendance à faire du figuier de Barbarie une culture de plein champ, en remplacement de la céréaliculture, puis ensuite sa fertilisation par des apports en fumier, ce qui renforce ses liens organiques avec l'élevage. La récolte, compte tenu de la diversité variétale, occupe une main-d'œuvre

familiale et aussi salariale de juillet jusqu'à septembre. C'est aussi un produit dont 56 % de la production est commercialisée au niveau de la province de Sidi Ifni, et des flux importants connectent le pays Aït Ba'amran avec les métropoles nationales, notamment Casablanca.

D'une ressource essentiellement mobilisée comme fourrage, ou comme élément de clôture, le figuier de Barbarie est aujourd'hui le pivot de toute une économie locale tournée vers l'extérieur. Devenue dominante sur le plan paysager dans certains terroirs, elle a aussi gagné une position plus centrale au niveau des systèmes de production. Mais s'agit-il là d'éléments suffisants pour parler de monoculture et de spécialisation de la région dans la production du figuier de Barbarie, rompant avec la polyculture, arganier, élevage, céréaliculture, apiculture. Par monoculture nous entendons ici, une culture dominante qui devient une spécialisation des exploitations, et ne possède que peu d'interactions avec les cultures qui lui préexistaient et qu'elle a tendance à éliminer. Il est donc important de voir comment, dans les combinaisons agraires actuelles, se fait l'interaction de la culture du figuier de Barbarie avec les autres cultures.

II. Fiquier de Barbarie, arganier, apiculture, céréaliculture, élevage : concurrence ou complémentarité ?

II.1 Fiquier de Barbarie et arganier, une complémentarité écologique et socioéconomique

Il est remarquable que sur le plan écologique l'arganier et le figuier de Barbarie cohabitent (Genin, 2015). Le cactus est favorable pour la régénération de l'arganier, à travers les apports en minéraux, l'amélioration du sol et la protection contre le bétail. De plus, les agriculteurs rencontrés sur place admettent que les fruits issus des vergers qui contiennent aussi l'arganier sont de meilleure qualité. Cela peut être expliqué par le compostage du feuillage de l'arganier comme fumier naturel permettant une meilleure santé de la plante. La population constate aussi que certains insectes, des oiseaux, des mammifères sont revenus. Au niveau de la production, les calendriers de travaux s'articulent au mieux. L'arganier est présent uniquement sur les hauts de versants et dans les zones en montagne éloignées de l'océan où la variété précoce du cactus se développe. La saison de récolte des figues dure de juillet à août, juste avant la récolte d'argan qui commence mi-septembre. Au niveau de la commercialisation, les coopératives de figuier de Barbarie vendent les produits dérivés du fruit de cactus (jus, confiture et yaourt) en plus de l'huile d'argan. Les femmes enquêtées³ ont déclaré que les touristes viennent chercher l'huile de pépin de figue mais ne la trouvant pas à la coopérative, se rabattent sur les produits de l'argan, huile et autres dérivés, présents sur les étalages.

II.2 Fiquier de Barbarie contre céréaliculture

Compte tenu du stress hydrique que connaît la région des Aït Baâmrane, la céréaliculture est aléatoire, ses rendements ne sont pas réguliers, et ne permet pas la production de surplus commercialisables. C'est aussi une culture mobilisatrice d'une main-d'œuvre familiale, qui n'est plus disponible, attirée par l'émigration. Plusieurs des terres céréalières sont abandonnées, car en situation dégradée par l'érosion, ou mise en friche par manque de main-d'œuvre. On ne peut donc pas attribuer de façon catégorique la régression de la céréaliculture à l'extension du figuier de Barbarie. Ce dernier a, au contraire, constitué une aubaine pour les exploitants, car il a permis de revaloriser des terres qui étaient jusqu'ici peu rentables. Ce qui s'est répercuté sur la valeur de la terre, devenue un enjeu autour duquel les rapports sociaux inter et extra claniques se sont recomposés (Mourou et al, 2018). Mais les exploitants n'observent pas tous la même position quant à la gestion du rapport céréaliculture/figuier de Barbarie. Dans les exploitations où l'élevage est réduit, on relève une tendance chez le chef d'exploitation à vouloir reconverter toutes les parcelles possédées en cactus ; alors que ceux qui continuent à pratiquer l'élevage comme activité principale, préfèrent limiter la présence du cactus sur leurs terres, et le pratiquer en association avec l'orge, les deux cultures considérées comme source alimentaire pour le cheptel.

II.3 Figuier de Barbarie et apiculture, la cohabitation difficile

Pour les apiculteurs de la région, le miel produit par les abeilles qui butinent dans le cactus n'est pas de bonne qualité. Ils soulignent toutefois que l'extension de la culture de cactus a eu des conséquences écologiques positives sur la faune et la flore, dont a profité l'apiculture pour se développer. Mais ils voient en même temps que leur activité est menacée, car l'abaissement de l'enrichissement floristique dû au cactus peut se transformer en malédiction. À cause de cette flore mellifère, la région est devenue attractive pour des apiculteurs transhumants issus des régions lointaines, à la recherche de bon pâturages, dont les conséquences sont la pression sur la ressource et le risque d'invasion de nouvelles espèces d'abeilles au détriment de l'abeille locale. L'extension du cactus dans les champs, selon la technique de plantation adoptée par les services agricoles et forestiers, constitue une menace contre la pérennité de certaines espèces végétales mellifères, comme l'euphorbe ou le jujubier. Plus récemment, les ruchers transhumants sont pointés du doigt comme étant à l'origine de la propagation de la cochenille dans la région.

II.4 Le cactus entrave à la mobilité du troupeau

L'élevage est, traditionnellement, considéré comme l'activité de base des familles Aït Baâmrane, autour duquel s'articulaient les autres activités qu'elles soient liées à la céréaliculture ou à la forêt d'arganier. Dans ce système, nous avons vu le rôle affecté au figuier de Barbarie dans l'alimentation du

cheptel. Cette interaction était maintenue tant que le figuier de Barbarie n'est pas devenu une culture invasive, et tant que l'élevage était une activité généralisée. Or la transformation des systèmes de production durant les dernières décennies, due à la succession des années de sécheresse et à la déprise démographique, ont eu pour conséquence la réduction de l'effectif du cheptel, et l'abandon de l'activité d'élevage dans sa forme extensive par de nombreuses familles. Parmi ces dernières, certaines se sont converties dans la pratique du cactus, associant ses revenus à d'autres revenus issus d'activités non agricoles ou de l'émigration. Il y a eu segmentation de la société locale, en deux groupes qui n'ont pas le même rapport au figuier de Barbarie. Pour les éleveurs, son extension constitue une entrave à la mobilité du troupeau, sur des zones anciennement réservées au parcours. Ce que les exploitants reconvertis dans la pratique du cactus, dont certains sont absentéistes, dénoncent, chaque fois que les animaux divaguent et empiètent sur les champs de cactus. Ce rapport au figuier de Barbarie dans sa relation avec l'élevage, est source de conflits entre les deux catégories, parfois constitués par des familles du même clan ou du même douar.

Il est donc important de souligner que l'extension du figuier de Barbarie a entraîné une perturbation du système agro-sylvo-pastoral qui a longtemps vécu sur la combinaison dans le temps et dans l'espace de ressources complémentaires, toutes mobilisées pour le bien-être du troupeau, principale source de revenus pour les exploitants. Mais cette perturbation n'a pas entraîné un abandon total du système. À travers les interactions entre figuier de Barbarie et autres cultures dont l'élevage, on remarque que le système se reproduit sur la base de nouvelles combinaisons qui ne sont pas toutes agro-sylvo-pastorales. Le cactus

est bien visible sur le plan paysager au niveau de différents terroirs, mais son intégration dans l'exploitation ne se fait pas partout selon les mêmes modalités, selon que l'exploitant est présent sur place ou absentéiste, de même sa valeur marchande, n'est pas partout la même. Des facteurs pédoclimatiques locaux, liés à l'humidité générée par le brouillard et à la qualité des sols, apportent des nuances de taille entre différents terroirs (Cardon, 2017). Mais c'est au niveau du rapport à la propriété que le cactus a eu le plus d'impact, dans la mesure où il a contribué à l'accélération d'un mouvement de mélikisation⁴ des biens familiaux, à des sorties d'indivision, et à une reconfiguration des modes d'exploitation et du mode de faire valoir des terres entre propriétaires, associés et/ou locataires.

III. Une spécificité locale entre enracinement agraire et mise en filière

Une spécificité locale ne peut pas se déduire de la valorisation d'une ressource, si les acteurs sont dépourvus de toute intentionnalité pour œuvrer au développement du territoire.

Souvent le processus de spécification est assimilé à un ancrage territorial d'une ressource existante et révélée et/ou introduite. Dans tous les cas, elle constitue l'œuvre d'acteurs qui ne sont pas nécessairement du cru (Aderghal et al., 2017).

Dans le cas des Aït Baâmrane, le figuier de Barbarie a d'abord représenté une culture introduite qui a porté son influence au niveau de la morphologie des paysages, ainsi qu'au niveau du fonctionnement des systèmes de production. Il a donc une épaisseur historique indéniable qui ne peut faire patrimoine qu'associé avec d'autres cultures qui font système. Or dans le discours actuel, comme dans les projets mis en œuvre on relève une sorte de focalisation sur le figuier de Barbarie allant dans le sens d'une occultation des autres cultures et une simplification d'une réalité agraire complexe.

Plusieurs indicateurs attestent que le figuier de Barbarie portait en lui et dans les fonctions qu'il remplissait, les éléments d'une patrimonialisation inconsciente. Il y a lieu de parler d'un enracinement endogène et d'une participation à la caractérisation et la spécification d'un territoire.

III.1 Le processus d'enracinement endogène achevé

Dans son travail sur les Aït Baâmrane, parlant du « beldi » et du « roumi », Simenel (2012),

explique comment le figuier de Barbarie fait partie du domaine qu'il qualifie de laïc, nous comprenons du monde du tangible et de la rationalité, opposé au monde dominé par la présence des esprits, notamment la forêt. Le figuier de Barbarie relève aussi des produits qualifiés de « *beldi* », c'est-à-dire auxquels sont rattachées des valeurs d'identification de qualités de savoir-faire, qui ont aussi valeur identitaire, d'où d'ailleurs la désignation des variétés Aïssa, Moussa et Acherfi, selon leur autochtonie, et par conséquent opposés, à ce qui viendrait de loin, assimilé dans tous les cas au « *Roumi* ». On ne peut que souligner à cette occasion ce rapport au figuier de Barbarie, qui se fonde sur une image paradoxale, d'être une culture allochtone, dont le berceau d'origine est situé en pays chrétien⁵, et d'avoir les faveurs de la communauté pour être un produit « *beldi* », autour duquel existe une sorte de communion qui fait terroir⁶. « Les saints ont apporté l'islam en même temps que les produits de terroir » (Simenel, 2012, p. 177), avant le terme dirions nous. Et c'est ce qui donne à la figue de Barbarie la dimension d'une culture enracinée qui fait aussi la spécificité du pays Aït Baâmrane. Dans le paysage elle a une morphologie linéaire et caractérise plusieurs espaces. Le sens donné à sa présence dans chaque espace n'est pas le même. Dans les lieux habités, elle sert à démarquer l'espace domestique, privé, interdit, voire sacré, comme il est d'usage dans les régions pastorales où l'habitat est souvent dispersé. Mais comme les lieux dans un espace ne sont pas seulement gérés par la symbolique des imaginaires religieux ou autre, les espaces ouverts au figuier de Barbarie ont donné lieu à la formation de vergers horticoles, où l'accès au fruit est censé rester restreint à la famille. La ligne de figuier de Barbarie sert aussi de clôture, séparatrice entre deux champs

contigus, donne des fruits qui sont ramassés par le propriétaire de chaque champ, ou utilisés par les abeilles de l'un et l'autre. Une pratique qui peut s'interrompre en cas de conflit de voisinage. Cette fonction de clôture servant à matérialiser un droit de propriété, on la retrouve également au niveau des parcelles péri-forestières, gagnées sur la forêt, ou revivifiées après avoir été abandonnées. Dans ce cas, la disposition de la ligne du figuier de Barbarie se confond avec celle des courbes de niveau, c'est à dire transversale par rapport à la ligne de pente sur les versants. On suppose dans ce cas que la fonction dépasse la simple distinction des champs des différents propriétaires ou par rapport à la forêt, pour englober aussi une fonction de protection des sols contre l'érosion par ruissellement. Cette présence du figuier de Barbarie dans divers espaces ne se traduisait pas par une extension surfacique importante, mais sa morphologie linéaire a donné naissance à des éléments de paysage fermé, enclos, caractéristique des vallées montagnardes méditerranéennes, quoique nous soyons ici en bordure du désert. Comme ailleurs dans la campagne marocaine, chez les Aït Baâmrane, le figuier de Barbarie occupait un rang secondaire, en terme de valeur marchande, par rapport au troupeau caprin, à l'arganier ou à l'abeille. Nous considérons que sa fonction matérielle, d'aliment, de fourrage, de ligne de démarcation entre différents espaces et propriétés, est doublée d'une fonction symbolique. C'est une culture dont le produit est d'accès régulé, géré aussi par des considérations religieuses, sert dans la régulation des rapports sociaux entre voisins, et entre groupes lointains. Dans ce sens on peut considérer que la gratuité de l'accès aux fruits était gérée par une sorte de consentement inscrit dans le registre de la convivialité, tant que le collecteur respectait

certaines règles. C'est aussi par le troc sur les produits dérivés séchés du figuier de Barbarie qu'étaient consolidés les liens entre les Aït Baâmrane, éleveurs cultivateurs montagnards, et les nomades sahariens.

Sa dimension enracinée, renvoyant une image du territoire vers l'extérieur, est relevée aussi à travers deux indices de taille. Le premier est relatif à l'existence de moussems anciens dédiés au figuier de Barbarie, dont la célébration est locale. Chaque entité communautaire, Sbouya, Mesti et Tighouza, devenues communes rurales, avait son moussem particulier. Le deuxième relatif à l'émission durant les années soixante du siècle dernier, de timbres de poste représentant le figuier de Barbarie emblématique de Sidi Ifni, alors enclave espagnole jusqu'en 1969.

III.2 Le modèle exogène de mise en filière du figuier de Barbarie mis en échec

Dans le cadre du Plan Maroc Vert (PMV), pilier II relatif à l'agriculture solidaire, les actions menées correspondent à un modèle déjà appliqué ailleurs, pour d'autres produits de terroir. La période de mise en œuvre du projet de valorisation du cactus, d'une enveloppe budgétaire de 93 millions de Dirhams, couvre la période entre 2010 et 2017.

C'est un modèle qui s'articule autour de trois approches, la première géographique, concerne l'identification du produit et son aire géographique ; la deuxième économique, implique la mise en filière du produit, sa labellisation (création d'IGP), son intégration dans une niche agroindustrielle, la troisième relève de l'ingénierie sociale : elle s'intéresse à

⁵ Ailleurs elle est nommée figue des chrétiens, en amazigh « tazart iroumiin », en arabe « Karmous Annasara ».

⁶ Le terroir est ici compris dans le sens d'une construction sociale communautaire.

la création de coopératives agrégées dans un GIE.

L'identification de ces trois approches ne signifie pas qu'elles se déroulent dans une succession de moments, mais constituent les constantes du modèle, dont la mise en application suit des parcours complexes, dont la reconstruction n'est pas facile.

La conception de la filière du figuier de Barbarie, concerne essentiellement le conditionnement, la mise à la norme du produit, pour intéresser la grande distribution moderne. Après des difficultés de démarrage, une unité de conditionnement d'une capacité de 10 000 tonnes, est mise en location au profit d'une société privée. Elle est censée commercialiser le figuier de barbarie avec le label IGP « Cactus Aït Baâmrane », collecté auprès de producteurs locaux. Mais ces derniers manquent d'enthousiasme pour livrer leur production à l'unité, jugeant peu avantageux les termes du contrat qui leur est proposé.⁷

Une partie de la production passe par les coopératives, fédérées dans le Groupement d'intérêt économique « Cactus Aït Baâmrane », auquel sont associés des sociétés privées. C'est ce même GIE, représenté par trois coopératives « Sobbar Mesti », « Lahouafi, Afoulki », et trois entreprises privées « AZLF », « Sahara Cactus » et « Talat Ikhs » qui sont à l'origine de la demande de l'IGP « Figue de Barbarie Aït Baâmrane ». Cette dernière met sous label les deux variétés Moussa et Aissa dans une aire géographique regroupant neuf communes du cercle de Sidi Ifni (province du même nom) et deux communes de celui de Ksabi (province de Guelmim).

Parmi les coopératives, quelques unes seulement sont fonctionnelles, dont la coopérative féminine de Sbouya qui regroupe une cinquantaine d'adhérents (Pasquali,

2017). Pour les coopératives, comme pour les sociétés privées, il s'agit de la fabrication, à partir des fruits non consommables, des produits dérivés à haute valeur ajoutée, huile de graines de figue de Barbarie, poudre de nopal, filets de raquettes de cactus, des tisanes, du shampoing, savon artisanal, des crèmes pour le visage, de l'huile essentielle, destinés aux marchés national et international. Parallèlement à ces circuits mis en place par l'administration, et dont le fonctionnement est soumis aux normes bureaucratiques, et par conséquent peu flexibles et parfois entachées d'opacité, existe un circuit de commercialisation informel du cactus. Il s'agit des ventes directes des exploitants sur les places de marchés locaux, ainsi que des productions vendues aux intermédiaires collecteurs qui travaillent pour le compte de grossistes ou semi-grossistes, issus de Casablanca et d'autres villes du nord. C'est là une forme de commercialisation ancienne dans la région, qui persiste et présente une concurrence ardue pour les coopératives, compte tenu de la ténacité des commerçants dont la présence devient influente dans les douars et instaurent leur contrôle sur le marché (Pasquali, 2017).

Le processus de valorisation du figuier de Barbarie s'est matérialisé par une multiplicité des acteurs, et une filière segmentée. Des éléments factuels rassemblés, nous déduisons un manque de maîtrise du produit, l'existence d'une concurrence ardue pour le contrôle de la production, et la capture de l'essentiel de la valeur ajoutée par les négociants du fruit et ses dérivés. Parmi tous les acteurs intervenants, les producteurs, souvent des chefs d'exploitation familiale, peu informés des prix, agissant hors circuit du GIE, dans le besoin d'argent frais,

préfèrent commercer avec les grossistes, même si parfois, ils leurs proposent des prix désavantageux.

Ces éléments attestent de l'échec d'un modèle de mise en filière du figuier de Barbarie qui ne peut constituer à lui seul la spécificité de toute une région, et que souligne un rapport de la Cour des comptes. « La visite sur place du projet de valorisation du cactus Aït Baamrane rattaché au DPA de Sidi Ifni a révélé que l'unité qui a très peu fonctionné depuis sa mise en service en 2012, est en état d'arrêt d'activité. UCV⁸ dimensionnée pour recevoir et traiter 10 000 tonnes de fruit de cactus par saison de 5 mois, n'a pu tourner qu'à raison de 1 à 4 jours par an depuis son inauguration en 2012. Selon le GIE « Cactus Aït Baâmrane », cette situation serait due à plusieurs facteurs dont le manque de fonds, la non préparation des GIE à la gestion des unités et au marketing des produits ainsi que la non adhésion des producteurs qui préfèrent vendre leurs productions sur les champs et être payés immédiatement au lieu de la vendre au GIE » (rapport Cours des comptes, en ligne, non daté).

Dans ce cas, il est difficile de parler d'une convergence des objectifs des différents acteurs vers un projet de territoire et la mise en place d'une action collective. Cet éclatement des initiatives nous incite à qualifier la spécificité locale que représente le cactus des Aït Baâmrane, d'objet d'un discours apologétique d'une politique publique, désincarné par rapport à une réalité complexe et fragmentée. Une spécificité remise sur le tapis à l'occasion des festivités annuelles, les festivals de l'Aknari organisés autour du produit, qui engage l'administration, les collectivités territoriales et les acteurs de la société civile.

Ces festivals sont souvent la réplique de ce qui se fait ailleurs pour d'autres produits et dans d'autres territoires, avec une absence d'ancrage dans les douars, contrairement aux moussems autrefois.

⁷ www.leseco.ma/ (9 août 2018)

⁸ L'Unité de conditionnement

Conclusion

De ce qui précède, nous remarquons que le figuier de Barbarie, dans sa trajectoire récente, occupe d'importantes surfaces, mais n'a pas partout supplanté les autres cultures, notamment l'orge, l'élevage, l'arganier et l'abeille. Il s'agit en fait d'une culture déjà ancienne, mais qui ne reflète pas forcément la vocation du milieu, ni les caractéristiques culturelles du groupe social. C'est une ressource qui s'est bien adaptée, a pris une place dans la culture agraire locale et a conditionné les représentations que les Aït Baâmrane avait du proche et du lointain. Actuellement, elle est en devenir sous l'impulsion des projets de développement qui l'intègrent dans leurs dispositifs et en ont fait un produit de terroir générateur de toute une filière. Par cette dernière, le pays Aït Baâmrane a rejoint le club des territoires qualifiés par un produit, tel le pays de l'argan, le pays de la rose et le pays du safran. Une image soutenue par tout un discours, qui la qualifie de culture miracle, manne du développement local, mais pas au fait des difficultés que rencontre la mise en place de dispositifs de toute une ingénierie sociale imposée d'en haut, ni d'ailleurs de l'absence de projet de territoire construit par les acteurs impliqués. Le développement de la culture se manifeste par un accroissement de la production dont une bonne partie est captée par les circuits informels du commerce, le volet agroindustriel demeure marginal, et l'organisation sociale sur la base de rapports contractuels n'arrive pas à supplanter les organisations communautaires recentrées sur la famille. La menace récente de la cochenille met en péril une culture mais pas l'ensemble du système agraire qui doit sa pérennité en toutes circonstances aux combinaisons entre diverses cultures, mais aussi au soutien des revenus migratoires et de la pluriactivité. En cela, le système du

figuier de Barbarie, combiné avec d'autres productions, est en rupture avec le modèle de développement proposé par les décideurs.

Adam A., Amzil L., Michon G., Alifriqui M., Simenel R.

- 2016 : « Des terroirs apicoles aux terroirs mellifères », In. M. Berriane et G. Michon (ed.) Les Terroirs au Sud, vers un nouveau modèle ? Une expérience marocaine. Université Mohammed V de Rabat-IRD,

Aderghal M., Berriane M., Iraki A., Laouina A.

- 2011 : « Projet de territoire, territoire de projet », synthèse des travaux du colloque international, Bulletin d'information de l'Académie Hassan II des Sciences et Techniques, n° 9

Aderghal M., Casabianca F., Landel P.A., Michon G., Sénil N.

- 2017, « L'ancrage territorial des spécificités Regards croisés sur les arrière-pays méditerranéens ». Hespéris-Tamuda LII (1) pp. 357-381.

Barathon J.-J., El Abbassi H., Lechevalier C.

- 2010 : « Gestion des sols et de l'eau dans le massif d'Ifrni Anti-Atlas occidental », Norois, 214 | 2010/1. <https://journals.openedition.org/noroi/pdf/3165>.

Boujghagh M.

- 2015 : « Les techniques de plantation du cactus dans les zones arides pour améliorer sa productivité en luttant contre l'érosion ». Rapport du Projet d'Accès aux Marchés pour les Produits Agroalimentaires et du Terroir (PAMPAT). www.pampat.ma

Cardon C.

- 2017 : « Causes et conséquences du développement du figuier de Barbarie dans une vallée du territoire des Aït Baâmrane (Sud Maroc). » Mémoire de fin d'études ISTOM.

Cour des comptes

- 2018 : Fond de développement rural et des zones de montagne FDRZM, <http://www.courdescomptes.ma> (28 janvier 2019)

Genin M.

- 2015 : « Effets induits des dynamiques de mise en culture du figuier de Barbarie sur la régénération de l'arganier dans une zone pré-saharienne du sud-ouest marocain. » Mémoire Master2 AGROPARISTECH, Paris.

Faouzi H.

- 2015, « Le figuier de Barbarie (l'Opuntia ficus-indica) : un produit de terroir pour le développement local ? Aknari des Aït Baâmrane (Anti-Atlas occidental, Maroc) », Les Cahiers d'Outre-Mer, 271 | 2015, pp. 375-400.

Hinnewinkel J.-C.

- 2007 : « L'avenir du terroir : gérer de la complexité par la gouvernance locale ». Méditerranée, vol. 109, n° 3, p. 17-22.

Landel P.A., Senil N.

- 2009 : « Patrimoine et territoire, les nouvelles ressources du développement », Développement durable et territoires [En ligne], URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/7563>

Maghrani L.

- 2003 : « Les systèmes géographiques archaïques du pays des Aït-Ba-Amrane (Anti-Atlas marocain) et leur évolution. » Thèse de doctorat, Université de Nancy II.

Mourou, M., Adam A., Cardon C., Aderghal M., Vaillant M., Benalay L., Romagny B.

- 2018 : « Figuier de Barbarie ou arganier ? Nouvelles mutations des systèmes agrosylvopastoraux dans une vallée de la montagne des Aït Baamrane (Maroc) » Journal of Alpine Research | Revue de géographie alpine.

Nouaïm R.

- 2005 : L'arganier au Maroc, entre mythes et réalités, Paris, L'Harmattan, 239 p.

Pasquali F.

- 2017 : « La structuration de la filière de l'Aknari, le cas de Mesti. La portée sociale du changement agropaysager par le figuier de Barbarie et l'inhibition au développement du territoire. » Rapport de stage.

Romagny B.

- 2009 : « L'IGP Argane, entre patrimonialisation et marchandisation des ressources ». Maghreb - Machrek, 202 (4), 85-114. doi :10.3917/machr.202.0085.

Simenel R., Aderghal M., Sabir M., Auclair L.

- 2016 : « Cairn, borne ou belvédère ? Quand le naturalisme et l'analogisme négocient la limite entre espace cultivé et forêt au Maroc » Anthropologica Volume 58, Issue 1, January 2016, pp. 60-76

Simenel R.

- 2010 : L'origine est aux frontières. Les Aït Ba'amran, un exil en terre d'arganiers (Sud Maroc), CNRS Éditions, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 327 p.

Chapitre 13

Des milieux ancreurs de spécificités Le cas des terrasses ardéchoises et cévenoles



Pierre-Antoine Landel

Université Grenoble-Alpes

UMR PACTE

Grenoble, France

pierre-antoine.landel@univ-grenoble-alpes.fr

Terrasses

Banalisation

Arrière-pays
méditerranéens

Patrimonialisation

Spécification

Territorialisation

Les terrasses des arrière-pays de la Méditerranée interrogent. Pour certains, elles ne sont qu'un marqueur banal de l'agriculture de pente que l'on retrouve, dans nombre d'autres espaces de montagne, à l'échelle planétaire. Pour d'autres, elles constituent des patrimoines à transmettre, moteurs de transformations identitaires contemporaines. Les observations menées en Ardèche et dans les Cévennes montrent qu'elles témoignent de la fragmentation de ces arrière-pays. Sous l'effet du profond mouvement de métropolisation et de littoralisation, qui marque tout le pourtour méditerranéen, les terrasses deviennent des « mosaïques mouvantes » dont les formes et les fonctions méritent d'être explorées. Pour partie, elles constituent des périphéries périurbaines, porteuses d'habitat proches des villes, mais aussi d'espaces récréatifs et touristiques plus éloignés. Plus à l'écart des flux de toutes sortes, elles deviennent des marges, marquées par l'isolement, le vieillissement des populations qui ne tiennent que par une lutte sans relâche pour le maintien d'un minimum de services publics.

Pourtant, çà et là, ces marges deviennent productives et innovantes. C'est cette situation qui a retenu notre attention. Nous avons étudié le cas de 5 productions spécifiques développées dans les montagnes ardéchoises et les Cévennes. L'analyse montre qu'en parallèle à une tendance à la banalisation, l'ancrage local de ces spécificités repose sur une triple trajectoire de spécification de produits, mais aussi de territorialisation et de patrimonialisation des terrasses qui les ont portés. Dans certains cas, les terrasses deviennent des espaces de résilience, en particulier face à des changements climatiques, et contribuent à l'entrée en transition des territoires.

The terraces of the Mediterranean hinterland are a source of concern. For some, they are only a common marker of slope agriculture, which is found in many other mountain areas around the world. For others, they constitute heritage to be transmitted, drivers of contemporary identity transformations. Observations carried out in the Ardèche and Cévennes show that they testify to the fragmentation of these hinterlands. Under the effect of the profound movement of metropolization and coastalization, which marks the entire Mediterranean region, terraces are becoming «moving mosaics» whose forms and functions deserve to be explored. In part, they constitute peri-urban peripheries, providing housing close to cities, but also recreational and tourist areas further away. No longer isolated from flows of all kinds, they become margins, marked by isolation and the ageing of populations, which are only held together by a relentless struggle to maintain a minimum level of public services.

Yet, here and there, these margins become productive and innovative. This is the situation that caught our attention. We studied the case of 5 specific productions developed in the Ardèche mountains and the Cévennes. The analysis shows that, in parallel with a trend towards trivialisation, the local anchoring of these specific features is based on a triple trajectory of product specification, but also of territorialisation and heritage of the terraces that have brought them about. In some cases, terraces become spaces of resilience, particularly in the face of climate change, and contribute to the transition of territories.

Introduction

Comme d'autres zones de pente, les arrière-pays méditerranéens sont marqués par les terrasses qui leur confèrent une spécificité paysagère. Elles « occupent souvent des versants entiers sur des dénivellations impressionnantes, décomposant la pente en une série de paliers proches de l'horizontale et en marches verticales » (Blanc, 2001, p. 14). Elles s'observent en Algérie, en Espagne, en France, en Grèce, en Italie, au Liban, au Maroc, et en Turquie. Résultant d'une histoire longue de construction, d'habitation et de valorisation des pentes, elles résultent de l'interaction entre les sociétés paysannes et leurs milieux.

Ces terrasses témoignent des densités de population qui ont marqué ces arrière-pays, des façons d'habiter, de produire, de s'alimenter aux différents époques de l'occupation des pentes. Elles ont permis l'adaptation des sociétés locales à ces milieux et ont constitué des supports à une agriculture vivrière, lorsque l'agriculture paysanne était marquée par une forte autarcie des exploitations.

Aujourd'hui, ces terrasses sont présentes dans de nombreux sites. Même si le couvert végétal les rend parfois invisibles, elles structurent encore de vastes espaces de pentes. Pour des observateurs des espaces ruraux, elles amènent à poser deux questions. La première porte sur la capacité des paysages de terrasses à offrir des outils de représentation des trajectoires des territoires qui les portent. La seconde porte sur la capacité des terrasses à participer à la relance des capacités productives des arrière-pays méditerranéens.

Notre hypothèse est que les terrasses

méditerranéennes offrent une représentation des dynamiques des arrière-pays méditerranéens et de la vigueur des processus de différenciation qui les affectent. Dans certaines conditions, émergent des terrasses supports d'innovations et de spécifications.

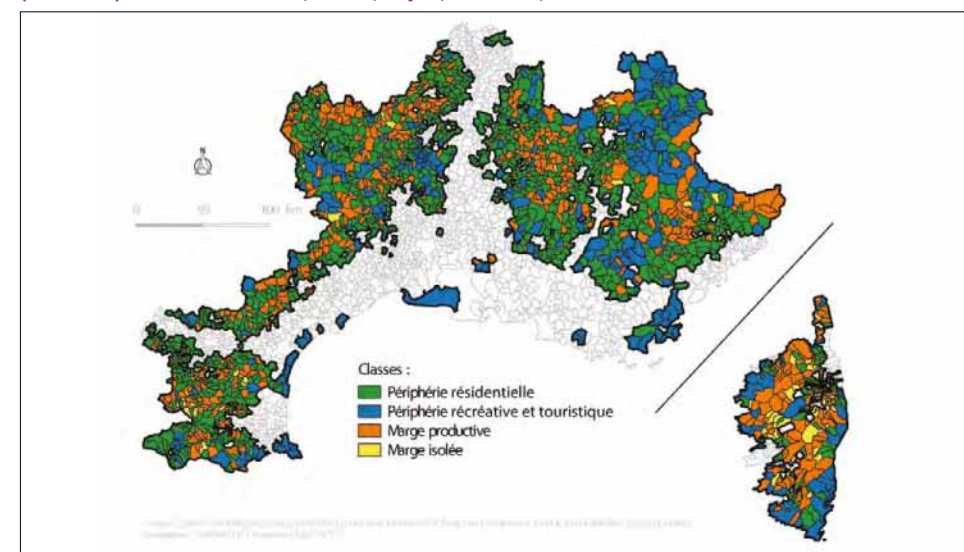
I. Les paysages de terrasses, marqueurs de dynamiques différenciées

Un travail de caractérisation des arrière-pays méditerranéens (Landel et alii, 2017) montre que ceux-ci s'inscrivent dans des dynamiques diversifiées, en fonction de la variation de l'intensité de leurs relations aux flux de tous ordres qui les traversent (Figure 1). Partant d'un continuum marqué par les liens entre les ports et leurs espaces d'approvisionnement, la métropolisation comprise comme un processus de concentration des flux de personnes, d'informations, et de produits ou de capitaux explique la fragmentation de ces arrière-pays, entre périphéries et marges. Certaines périphéries restent proches des centres, d'autres s'en éloignent tout en maintenant de solides relations productives, résidentielles, touristiques et récréatives. De la même façon, la marge n'est pas nécessairement caractérisée par la seule distance au centre. Elle peut se rapprocher de ce dernier, au travers d'une mise à l'écart des voies de communication qui fait que certaines

d'entre elles deviennent des marges isolées, même à proximité des centres, voire en leur cœur. Ces dynamiques font des arrière-pays méditerranéens une « mosaïque mouvante » dont les moteurs méritent d'être explorés.

Une approche statistique multicritères à l'échelle communale a permis de proposer un gradient d'appartenance à des arrière-pays. Pour étudier le fonctionnement des arrière-pays, l'analyse des flux de déplacements liés aux mobilités domicile-travail a été privilégiée, ou au contraire, son degré d'autonomie a été estimé, au regard de la part d'activités productives. C'est ainsi que la notion d'espaces défavorisés peut être caractérisée au travers des relations qu'ils entretiennent avec les avant-pays. Entre relégation, complémentarité proche ou lointaine et spécification s'affirment quatre types qui mériteraient d'être mieux caractérisés au regard de critères exprimant le degré d'autonomie territoriale.

Figure 1 : répartition des communes selon les 4 dynamiques d'arrière-pays méditerranéens français (2010/2015) Source : Landel P.A., Mao P., Rey A., Robinet N, 2017.



L'observation des terrasses ardéchoises et cévenoles permet de confirmer cette différenciation, en identifiant 4 types de dynamiques reposant sur une différenciation entre deux types de situations (périphérie et marge) au sein desquelles deux sous-divisions peuvent être opérées : périphérie « résidentielle » ou « récréative et touristique » / marge « productive » et ou « isolée ». Les « périphéries » se définissent par une dépendance aux avant-pays. Cette dépendance peut être liée à une proximité géographique qui en fait des espaces de résidence des actifs travaillant dans les avant-pays, ou des espaces récréatifs et touristiques connectés à ces derniers. Les marges sont caractérisées par une situation d'entre deux, entre ce « qui n'est plus et ce qui n'est pas encore », qui leur confère une certaine souplesse dans les rapports aux avant-pays.

I.1 La périphérie résidentielle

La « périphérie résidentielle » qui correspond à la situation d'un territoire dans lequel les actifs travaillent ailleurs, dans l'avant-pays de référence du territoire. Ce type d'espace est caractérisé par un fort taux de mobilité domicile/travail. Les emplois y relèvent d'activités de service, inclus dans la sphère dite « sphère présentielle ». La terrasse y est support de résidences de qualité, offrant des aménités liées à la qualité du bâti, à la possibilité de jardins de proximité et l'ouverture aux paysages.



Photo 1 : Extension périurbaine au Cheylard (Ardèche).
(© Photo : C. Blanc)



Photo 2 : le rural de la périphérie résidentielle : Extension péri rurale à Jaunac (Ardèche).
(© Photo : C. Blanc)

I.2 La périphérie récréative et touristique

La « périphérie récréative et touristique » correspond à des espaces touristiques marqués par un fort taux de résidences secondaires et une forte capacité d'accueil. La distance géographique est plus importante avec les avant-pays dont ils dépendent. Son caractère d'arrière-pays est très marqué, mais les aménités paysagères facilitent l'implantation de résidences secondaires et de campings, accompagnant le développement d'activités récréatives et touristiques. Le jardin y occupe une place remarquable, avec l'installation fréquente de piscines.



Photo 3 : Paysages de terrasses et résidences secondaires en Ardèche : Terrasses et résidences secondaires à Vernon (Ardèche). (© Photo : C. Blanc)



Photo 4 : Paysages de terrasses récréatives et touristiques en Ardèche : Camping du Pommier à Villeneuve de Berg (Ardèche). (© Photo : C. Janin et L. Vidal)

I.2 Les marges isolées

Les « marges » correspondent quant à elles à des espaces plus autonomes et à des niveaux divers, déconnectés des dynamiques des avant-pays.

Les « marges isolées » correspondent à des espaces plus autarciques et aux dynamiques économiques moins marquées (part faible de l'agriculture et de l'artisanat par exemple,

taux d'accès à l'emploi faible). Ces espaces connaissent un vieillissement de la population (indice de vieillissement et part de retraités au-dessus de la moyenne des arrière-pays). Le tourisme est peu représenté hormis sous la forme de résidences secondaires. Si elles restent visibles, les terrasses y sont dégradées et support d'un couvert végétal de friches ou forestier.



Photo 5 : Terrasses abandonnées à Saint-André-Lachamp (Ardèche)
(© Photo : C. Blanc)

I.4 Les marges productives et innovantes

Les « marges productives » correspondent à des arrière-pays dans lesquels la plupart des habitants résident et travaillent. L'activité

agricole et l'artisanat constituent encore une part importante dans l'économie du territoire. Le taux d'entreprises unipersonnelles est élevé. Les terrasses y sont entretenues, car supports d'activités productives, reposant sur des productions à fortes spécificités.



Photo 6 : Vignoble et oliveraies à Rosières (Ardèche)
(© Photo : C. Blanc)

C'est cette dernière situation qui retient notre attention. Elle pose la question des processus qui ont permis le maintien de ces productions, dans des conditions de compétitivité très défavorables par rapport à d'autres situations. Du fait de l'étroitesse des parcelles et des difficultés d'accès ou

de mécanisation, on estime que les coûts de production sont de 25 à 35 % plus élevés que ceux d'une agriculture mécanisée. Pourtant, certaines productions s'y développent avec des résultats intéressants. C'est ainsi qu'en Ardèche et dans les Cévennes, des terrasses productives sont support de relances de



Photo 7 : Oignons doux des Cévennes à Saint André de Majencoules (Gard)
(© Photo : C. Blanc)

productions anciennes, parfois abandonnées. Ont pu être identifiés la châtaigne, les pommes de terre, le vin, les oignons, le Picodon, pour lesquels des processus ont pu être étudiés et caractérisés.

Les terrasses peuvent être conçues comme des supports physiques, dont les relations avec les spécificités méritent d'être interrogées. Chacune d'entre elles peut faire l'objet d'un récit, interrogeant le processus de relance de productions anciennes et leurs liens plus ou moins forts avec les terrasses. Tous interrogent le lien entre la spécificité des paysages et produits spécifiques.

Notre hypothèse est que les paysages de terrasses constituent des milieux « ancreurs » des produits spécifiques à la condition que des coordinations d'acteurs garantissent en permanence ce lien au lieu.

II. Caractériser les trajectoires d'ancrage des spécificités

Pour discuter cette hypothèse, nous proposons de procéder à une analyse comparative de différentes productions spécifiques des pentes ardéchoises et des Cévennes, présentes, de façon plus ou moins exclusive, sur des terrasses. À partir d'une observation sur près de 20 années des dynamiques portées par les territoires des pentes ardéchoises, de sources bibliographiques et d'observations diverses, notre approche a mobilisé une grille d'analyse commune à 5 productions présentes dans les terrasses cévenoles de l'Ardèche et du Gard : la châtaigne d'Ardèche, le Picodon de l'Ardèche et de la Drôme, le vin de Chatus, l'oignon doux des Cévennes et la pomme de terre de l'Eyrieux. Quatre d'entre elles sont classées en Appellation d'Origine Protégée (AOP), qui permet d'authentifier le lien aux terroirs qui les portent.

II.1 À l'origine, des coordinations d'acteurs différenciés

De façon plus importante que nombre de territoires ruraux, les pentes cévenoles et gardoises ont connu depuis le milieu du XIX^e siècle des processus d'exode rural intenses, qui ont conduit à la dévitalisation de nombre de communes, marquées par le vieillissement des populations et la forte diminution du nombre d'exploitations agricoles. À partir des années 1960, des néoruraux se sont installés en « cinq vagues » successives (Rouvière, 2017), sur des exploitations délaissées. Après un mouvement porté par des visées utopiques, la vague suivante est sensiblement différente : « Il s'agit, non plus de bâtir les fondements d'une société et d'un homme

nouveau, mais de vivre dans un environnement plus sain, loin de la ville et d'une façon proche de la nature, de se procurer un revenu décent en s'insérant dans le système économique et de s'intégrer socialement à la population autochtone ». Ces « néo-entrepreneurs » ont participé à la relance de productions tombées en désuétude. Cette situation est décrite dans les différents processus de relance.

En parallèle, un certain nombre d'agriculteurs restés sur place affirmaient la nécessité de maintenir ces productions traditionnelles. La modernisation de l'agriculture les vouait à la disparition, ainsi que celle des savoirs et savoir-faire transmis de génération en génération qui caractérisaient les civilisations paysannes. Ils pressentaient la valeur de l'authenticité et la nécessité de transmettre les savoirs et savoir-faire qui y sont liés. Certains des néoruraux sont allés à leur rencontre, afin de recueillir ces savoirs et savoir-faire en voie de disparition. Dans un contexte de crises d'origines diverses, ces coordinations ont été à l'origine de processus de spécification. Leur efficacité a reposé sur les complémentarités entre des néoruraux porteurs de regards externes capables de détecter des qualités spécifiques à des productions délaissées, qui pouvaient intéresser des clientèles extérieures au territoire, et des producteurs locaux qui maîtrisent les savoir-faire et cherchaient à les transmettre.

Sur les terrains étudiés, ce processus est particulièrement marqué pour la filière châtaigne, qui va faire l'objet d'une relance à partir d'une alliance entre des castanéiculteurs, titulaires de responsabilités professionnelles, un technicien de la chambre d'agriculture et plusieurs exploitants néoruraux (Dupré, 2002). Investis dans la plantation et la greffe des châtaigniers, certains d'entre eux y ont associé d'autres productions d'élevage ou de

petits fruits et développé des circuits courts de valorisation. Il en a été de même pour le Picodon, pour lequel la patiente élaboration d'une appellation a reposé sur la rencontre entre une agricultrice traditionnelle de l'Ardèche et un de ses pairs des montagnes de la Drôme, puis l'engagement important d'un néorural ardéchois. La relance de la pomme de terre de l'Eyrieux a résulté de l'engagement de 4 collectifs de producteurs locaux et de 2 autres collectifs dédiés à la collecte de matériel végétal ancien et à la transmission des savoir-faire (Garçon, 2015, p. 201). Parmi eux, un ancien diplomate résidant en Ardèche, et un néorural installé en 1968, ont participé activement à la relance, avec l'appui de la Chambre d'agriculture et du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche. Le cépage Chatus, détruit par le phylloxera en 1880, a été sauvegardé par une famille locale, et relancé par les agriculteurs de communes fortement dotées en terrasses, avec l'appui du directeur d'un centre œnologique.

À partir de ces relances vont se mettre en place trois trajectoires distinctes de spécification, de territorialisation, de patrimonialisation. Elles ont été motrices des dynamiques d'ancrage local de ces productions.

II.2 Trajectoires de spécification

Pour chacune des productions étudiées, des récits accompagnent la description du processus de spécification. L'histoire longue inscrit ces spécificités dans une succession de phases d'émergence, de développement, de crise, voire de ruptures. Dans une période plus récente, à partir de la crise de 1973, les processus de relance témoignent d'une

quête de l'authentique, compris comme un « processus social constamment produit et reproduit au quotidien » (Benson, 2013 : 502). Ici comme ailleurs, dans un contexte de perte de compétitivité par les prix, sur des marchés de plus en plus ouverts, nombre de territoires ruraux ont engagé la relance de productions anciennes, sur la base de la combinaison de 3 caractéristiques : « la reprise d'un trait culturel abandonné ou sa conservation pour de nouvelles raisons ; l'accompagnement de cette renaissance par diverses manifestations culturelles ; l'élaboration d'un modèle, d'un discours normatif associé à cette réinvention » (Bromberger et alii, 2004, p. 13). Plutôt que la recherche du meilleur prix, l'accès au marché repose sur la différenciation du produit. Celle-ci repose d'abord sur la mise en évidence de qualités intrinsèques aux produits, ce qui signifie qu'elles lui sont propres. Le tableau ci-dessous propose pour les cinq productions étudiées, différentes qualités mobilisées dans les processus de valorisation.

Des processus de banalisation quasi simultanés

À ces processus de spécification, peuvent être associés de façon quasi systématique des processus de banalisation. Ces derniers prennent des formes diverses selon les cas et l'importance de la production. Ainsi, la filière châtaigne voit le développement de vergers hybrides et irrigués dans le département voisin de la Drôme (vallée du Rhône), mais aussi parfois sur des exploitations castanéicoles, à côté des vergers en terrasses. Une usine de transformation de châtaignes importées, transformées en crème de marrons générique s'est implantée dans un département

Tableau 1 : Les 5 spécificités étudiées, en lien avec les terrasses (Sources : divers documents liés aux produits.)

	Processus de spécification
Variables	Aliment de base jusqu'à la fin du XIX ^e siècle, la châtaigneraie constitue une ressource polyvalente : le fruit pour l'alimentation humaine et animale, le bois pour la construction, l'ameublement, les piquets et le chauffage, les feuilles pour l'alimentation animale, les fleurs pour le miel et les bogues pour le compost. L'extraction industrielle du tanin à partir de la fin du XIX ^e siècle entraîne le déclin du verger, qui fait l'objet d'une relance à partir des années 1980, sur la base de la reconnaissance de qualités spécifiques : Qualités nutritionnelles : aliment complet, sans gluten, pauvre en matières grasses, riche en sucres lents, en minéraux et en vitamines (E, B et C). Qualités gustatives : châtaignes séchées, farine, crème, marrons glacés, purée de châtaignes, liqueur de châtaigne, biscuits, préparations pour flans, chips. Une AOC est mise en place en 2006, une AOP en 2014, pour 118 communes de l'Ardèche, 7 du Gard et 2 de la Drôme, et concerne 3 produits : châtaigne fraîche, châtaigne sèche et farine de châtaigne. Fruits issus de 65 variétés traditionnelles ardéchoises. 6 000 ha de vergers « entretenus » produisent 5 000 tonnes (fortes variations) par an, représentant 1 000 ramasseurs dont 500 exploitants agricoles. Les prix sont en hausse : 0,75 euros par kg en 2006, 1,2 euros par kg en 2014, 1,3 à 1,5 euros aujourd'hui pour de petits calibres, 3 à 3,50 euros kg pour de gros calibres.
Oignons doux des Cévennes	La production relève de la tradition de l'oignon « de Saint-André », cultivé en terrasses sur des sols filtrants granitiques et schisteux à une altitude inférieure à 600 mètres. Elle repose sur les Qualités nutritionnelles et gustatives suivantes : oignon de gros calibre à chair blanche, de bonne conservation, chair craquante et juteuse, absence de piquant et d'amertume. La coopérative des oignons des Cévennes joue un rôle central dans le processus de spécification. Une AOC est mise en place en 2003 et une AOP en 2008 sur 32 communes. La production se développe sur 46 ha, pour 130 producteurs (50 tonnes/ha). 400 tonnes ont été produites en 2004, 2 400 tonnes aujourd'hui au prix de 2 euros par kg sortie coopérative.
Picodon de l'Ardèche et de la Drôme	Il s'agit d'une production traditionnelle relancée dans les années 1980, devenue AOC en 1983, AOP en 1996 sur une aire bi-départementale. Qualités intrinsèques : fromage au lait cru de chèvre à pâte fraîche + affinage (plus ou moins important), d'un poids moyen de 100 g. Qualités nutritionnelles et gustatives : forte variété gustative, goût « franc, caprique avec des notes de noisette, de légères notes de champignon et parfois du piquant, sans trop de salinité ni d'acidité » 360 exploitations (plus de 1 000 emplois), 530 tonnes en 2017 (9 000 000 de Picodons), production en hausse, prix variables selon qualité (1,80 euros par fromage)
Pommes de terres de l'Eyrieux	La production a été relancée à la fin des années 1990 par différents collectifs. Il n'existe pas d'Appellation, mais le territoire s'est vu attribuer en 1993 le label « paysage de reconquête ». Qualités nutritionnelles et gustatives : fraîcheur (primeur) et goût Chaque producteur commercialise pour son propre compte. Les circuits de commercialisation sont diversifiés, mais plutôt éloignés de l'aire de production : Prix : + de 3 euros le kg
Vin de Chatus	Cépage ayant fait l'objet d'une relance en 1990, représentant aujourd'hui 50 ha, dont 2 plantés en 1888, dans les Cévennes ardéchoises, sur des terrasses (faïsses), 30 vigneron produisant 150 000 bouteilles. Qualités intrinsèques : grosses grappes à petits grains noirs bleutés cultivés sur sols gréseux Nutritionnelle et gustatives : vin riche en couleur, tannique, vins de garde (5 à 10 ans), s'améliorant en vieillissant.

limitrophe de l'aire d'appellation. Le picodon voit le développement d'élevages, au sein desquels les parcours des chèvres sont de plus en plus limités, voire inexistantes, y compris dans les communes de montagne. La pomme de terre de l'Eyrieux, au départ

réservée aux terrasses, s'étend à des cultures de plein champ, et la coopérative des vins de Chatus a connu un changement d'équipe de direction, suite à un débat sur l'opportunité de poursuivre le développement de cuvées issues de parcelles déterminées. Ce double

processus de spécification/banalisation amène les producteurs et acteurs locaux à approfondir des dynamiques d'ancrage de ces spécificités au travers de deux processus : la territorialisation et la patrimonialisation.

II.3 Trajectoires de territorialisation

L'ancrage territorial des spécificités s'inscrit dans un contexte de mondialisation marqué par une mobilité sans limites des produits. La question de leur ancrage, c'est-à-dire de la puissance et de la pérennité du lien entre produits et lieu de production est devenue centrale. Elle est reconnue comme une « autre face indissociable de la mobilité » (Crevoizier, Jeannerat, 2009). Cette mobilité concerne aussi les spécificités qui sont mises en circulation sur les marchés internationaux, et sans cesse mises à l'épreuve de multiples processus de banalisation. Au travers d'un précédent article, nous avons défini l'ancrage comme « la résultante dynamique de la co-construction située et intentionnelle, par diverses catégories d'intervenants, de liens matériels et immatériels entre un lieu (un terroir, un milieu) et une ou plusieurs de ses composantes spécifiques » (Aderghal et al., 2017, p. 359). Cette co-construction aboutit dans certains cas à la constitution de territoires, avec un « dedans », qui inclut des aires de production des spécificités et un « dehors » qui les en exclut. Cette construction résulte de coordination d'acteurs organisés collectivement pour approfondir l'ancrage de ces spécificités.

Ce territoire fait système, en ce sens qu'il permet des interactions entre des sous-systèmes différenciés parmi lesquels on peut observer :

- le sous-système des ressources naturelles,

ou socio-écologiques, qui conditionne la nature du système productif ;

- le sous système productif, qui traduit l'existence de filières économiques, plus ou moins intégrées au territoire de l'amont à l'aval de la production ;

- le sous-système sociotechnique, qui traduit les compétences et les savoir-faire mobilisés sur le territoire ;

- le sous-système institutionnel et politique, qui traduit la plus ou moins forte articulation entre des acteurs publics intervenant sur le territoire et leur capacité d'interférer avec d'autres acteurs.

Ces sous-systèmes se transforment dans la durée selon des trajectoires différenciées.

De par leurs caractéristiques, les terrasses présentent l'intérêt de relier ces différents sous-systèmes. Leur construction dépend totalement des ressources naturelles mobilisables. Leur exploitation génère des productions spécifiques, reliées au terroir et au climat. Elles sont le cadre de production et de circulation des connaissances localisées. Enfin, alors qu'elles sont souvent rendues invisibles par le couvert végétal ou leur effondrement au cours du temps, la gouvernance locale va contribuer à les révéler, puis à les valoriser.

Parmi les cinq spécificités étudiées, la construction du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche met en évidence la possible convergence de ces sous-systèmes, en parallèle avec la relance de la châtaigneraie ardéchoise. Durant toute la phase d'étude, le projet de parc a porté le nom de PNR de la « Châtaigneraie ardéchoise », fait de paysages occupés par des châtaigneraies anciennes installées en terrasses. Ces terrasses sont un élément structurant du parc naturel régional qui va contribuer à l'appropriation du projet par nombre d'acteurs internes, mais aussi

externes au territoire. La référence aux liens entre la châtaigneraie et les terrasses est bien présente dans la charte constitutive du parc, puis dans sa révision intervenue en 2013 : « Le châtaignier et les terrasses sont sans nul doute les éléments les plus visibles et transversaux de cette culture commune : ils marquent la plus grande partie du territoire et témoignent de l'harmonie des activités humaines avec un environnement difficile mais privilégié », extrait de la Charte du parc 2001-2012. « Les terrasses de pierres sèches édifiées par les hommes afin de pouvoir cultiver et vivre sur les pentes, qui constituent des « permanences » à la fois dans le temps et dans l'espace », extrait de la Charte du parc 2013-2025.

Au final, le nom du parc naturel régional a été modifié, au fur et à mesure que la gouvernance du projet échappait aux castanéiculteurs pour être portée par les collectivités territoriales, ainsi que la loi le prévoit. Le parc est devenu « des monts d'Ardèche », sur la base d'une toponymie de massif courante dans les parcs naturels régionaux. Cette situation, où la relance d'un produit est à l'origine d'un territoire de parc naturel régional, reste exceptionnelle. Elle marque la force des liens entre un produit et un territoire, et impactant tous les sous-systèmes qui y sont associés. Cette dynamique productive va en entraîner d'autres, au travers de la relance d'autres productions spécifiques au territoire et au paysages de terrasses. Ainsi les relances de la pomme de terre de l'Eyrieux et le vin de Chatus vont être accompagnées par le parc naturel régional après sa création, dans le cadre des processus de spécification et de création de marques « parc ». Ces deux productions sont, au départ, exclusives des paysages de terrasses. L'AOP Picodon fait exception dans les appellations, en ce sens qu'elle

est délimitée par les territoires administratifs des deux départements de la Drôme et de l'Ardèche. Le Picodon n'en reste pas moins constitutif de l'identité méditerranéenne des montagnes des deux départements. En contribuant à l'entretien d'espaces de pente embroussaillés, la chèvre révèle les terrasses et contribue à leur réappropriation en tant que patrimoine.

Plus au sud, l'oignon doux des Cévennes contribue à la construction d'une intercommunalité originale. Il s'agit de maintenir un territoire rural vivant, dans un contexte de constitution de grandes intercommunalités, le plus souvent rattachées à des villes d'importance. En opposition à ce que leur impose ce contexte, les communes ont opté pour la constitution de la Communauté de communes Causses Aigoual Cévennes « Terres solidaires » rassemblant 16 communes, 5 700 habitants sur 475 km². La densité de 12 habitants au km² va à l'encontre des normes mobilisées par la dernière loi qui accompagne la recomposition des intercommunalités (loi Notre de 2014). Le territoire, dont l'économie a longtemps reposé sur l'industrie textile, a connu un fort exode rural. Il appartient aujourd'hui à la zone d'adhésion du Parc national des Cévennes, et est composé de 3 bassins de vie, où l'important est « l'intérêt de chacun à faire de la place à tout le monde » (entretien avec un maire, janvier 2018). L'intercommunalité est fortement engagée dans la production d'oignons doux. Elle est propriétaire du bâtiment de la coopérative, et participe à des programmes de restauration des terrasses, à des fins d'agrandissement des exploitations ou d'installation de jeunes agriculteurs.

Ces éléments témoignent de la permanente interaction entre les processus de spécification des productions et la construction de

territoires qui leur sont associés. Les terrasses constituent des supports de ces liens aux lieux, et contribuent à limiter les impacts des processus de banalisation à l'œuvre.

II.4 Trajectoires de patrimonialisation

La ressource patrimoniale est définie « comme un objet matériel ou immatériel sélectionné, révélé et transmis par un collectif social et engagé dans un projet pour sa référence temporelle, dans un objectif de durabilité » (Landel, Senil, 2016, p. 240). Le patrimoine apparaît comme un objet construit et engagé dans une coordination d'acteurs du territoire pour assurer sa permanence et s'opposer aux crises et aux ruptures qui affectent les territoires. La patrimonialisation renvoie aux actions spécifiques de construction « avec le temps », sélectionnant des « attracteurs » qui servent au groupe à « tenir ensemble » (Micoud, 2000). La force du patrimoine réside dans l'association, la mise en commun, le partage d'éléments considérés comme différents. Les terrasses, considérées comme patrimoines transmis et à transmettre, s'inscrivent dans un processus de patrimonialisation décomposable en différentes étapes.

Depuis les années 1980, Les paysages de terrasses ont fait l'objet de travaux de recherche, et particulièrement de deux thèses (Castex, 1983 ; Blanc, 1984). Ces recherches ont été suivies des premiers programmes de restauration en Méditerranée française, en lien avec d'autres régions européennes. De 1996 à 2008, ce sont 5 programmes européens qui se sont succédés pour procéder aux premiers inventaires des terrasses en milieu alpin et méditerranéen. Ces travaux ont contribué à révéler un patrimoine qui était le plus souvent invisible, alors qu'il était constitutif des

identités des arrière-pays méditerranéens. Dans le même temps, se mettaient en place des formations autour de la construction en pierre sèche, et la mise en exposition de ces dernières, au travers de multiples ouvrages ou différents lieux d'exposition : conservatoires des terrasses de Chirols et de Saint-Michel-de-Chabrillanoux (07). Certains sites ont fait l'objet d'une labellisation. Ainsi, en 1993, la vallée de l'Eyrieux a reçu le label « paysages de reconquête » attribué par la mission paysages du Ministère de l'environnement, de façon à renforcer les liens entre un produit, un paysage et un territoire.

Toutes les étapes du processus de patrimonialisation étaient rassemblées, à l'exception de la valorisation. Ainsi qu'en témoigne un agriculteur engagé dans la relance de la pomme de terre de l'Eyrieux, « si on veut que ça reste, il faut que les gens vivent dessus ». La valorisation des terrasses passe par la relance d'une agriculture productive, liée à la terrasse par des produits issus des processus de spécification décrits précédemment. De même que pour les terrasses, plusieurs de ces productions sont engagées dans des processus de patrimonialisation, qui les inscrivent sur la durée. Plusieurs d'entre eux font l'objet de d'études approfondies, les reliant à l'histoire du territoire, à l'origine de nombreuses publications d'ouvrages reliant patrimoines, produits spécifiques et territoires. Pour la châtaigne, plusieurs villes et villages ont relancé depuis l'après-guerre des foires et des festivités : Privas (1945), Desaignes et Antraigues (1989), Joyeuse (1993), Saint-Pierreville (1999). Depuis 1999, ces événements ont été coordonnés par le comité d'études puis par la Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, qui les a transformés en « castagnades ». Ils sont aujourd'hui au nombre de 11 et s'inscrivent dans une démarche qualitative, en impliquant exclusivement des exposants en lien direct

Conclusion

avec le territoire et en y associant des actions culturelles.

Le Picodon n'était pas en reste, avec 7 manifestations recensées autour de lui en 1996. La sortie du vin de Chatus est fêtée tous les ans en décembre. La récolte de l'oignon doux l'est à la fin du mois d'Août à Saint-André-de-Majencoules, et fin octobre depuis 25 ans. L'oignon est associé à la pomme pour une fête organisée au Vigan.

La figure 2 propose une juxtaposition dans le temps des trois trajectoires de spécification, de territorialisation et de patrimonialisation de produits agro-alimentaires, qui peuvent être associées au processus de patrimonialisation des terrasses de l'Ardèche et des Cévennes. Plusieurs constats peuvent être proposés.

Ces trajectoires commencent dans les années 1980, en parallèle des premiers signes de crise de l'agriculture « modernisée et spécialisée » et d'une perte de compétitivité de l'agriculture productiviste. Plutôt que de rechercher une solution dans la fuite en avant vers l'augmentation des rendements et la réduction des prix, certains vont chercher à affirmer des spécificités. Ils le font en associant des produits dotés de qualités spécifiques aux milieux singuliers que sont les terrasses. C'est sur ces terrains, réputés difficiles, mais porteurs de mémoires, à l'origine de paysages remarquables, avec des degrés d'adéquation variables entre les terrasses et les produits spécifiques. L'adéquation est totale dans les cas de l'oignon doux et du vin de Chatus, partielle pour la Châtaigneraie et les pommes de terre de l'Eyrieux, plus lâche dans le cas du Picodon. Dans le cas de l'oignon doux des Cévennes, on se trouve dans la situation d'une convergence entre produits, producteurs et paysages qui montre la solidité de la combinaison entre la ressource territoriale et la ressource patrimoniale. La première renforce les liens entre le produit et le lieu, la seconde l'inscrit dans le temps, leur combinaison renforce l'ancrage local.

Dans les 5 cas, les processus de spécification peuvent être menacés par des processus de banalisation. Ces derniers peuvent prendre la forme du développement de productions hors des terrasses, mais aussi d'introduction de variétés hybrides, plus productives, sans lien avec les pratiques

locales. À l'extrême, on assiste ainsi à l'importation de matières premières à des fins de transformation industrielle. Dans ces conditions, le renforcement de l'ancrage des productions aux territoires devient un impératif permanent. Il passe par la mise en parallèle de trois trajectoires : la première porte sur la spécification d'une filière, la seconde sur l'engagement d'un processus de territorialisation et la troisième y associe la patrimonialisation. Les exemples présentés laissent entrevoir les possibilités d'articulation entre les trois trajectoires.

Le processus de relance de la châtaigneraie ardéchoise apparaît comme un moteur puissant, mobilisant des coordinations d'acteurs différenciés, sur une aire importante, et entraînant la construction d'un parc naturel régional. Ce dernier va ensuite jouer un rôle dans la relance d'autres productions telles que le vin de Chatus ou la pomme de terre de l'Eyrieux. Cela ouvre l'hypothèse de l'existence de synergies entre les processus de spécification, de territorialisation et de patrimonialisation, qui expliquerait la vigueur de l'ancrage territorial des spécificités.

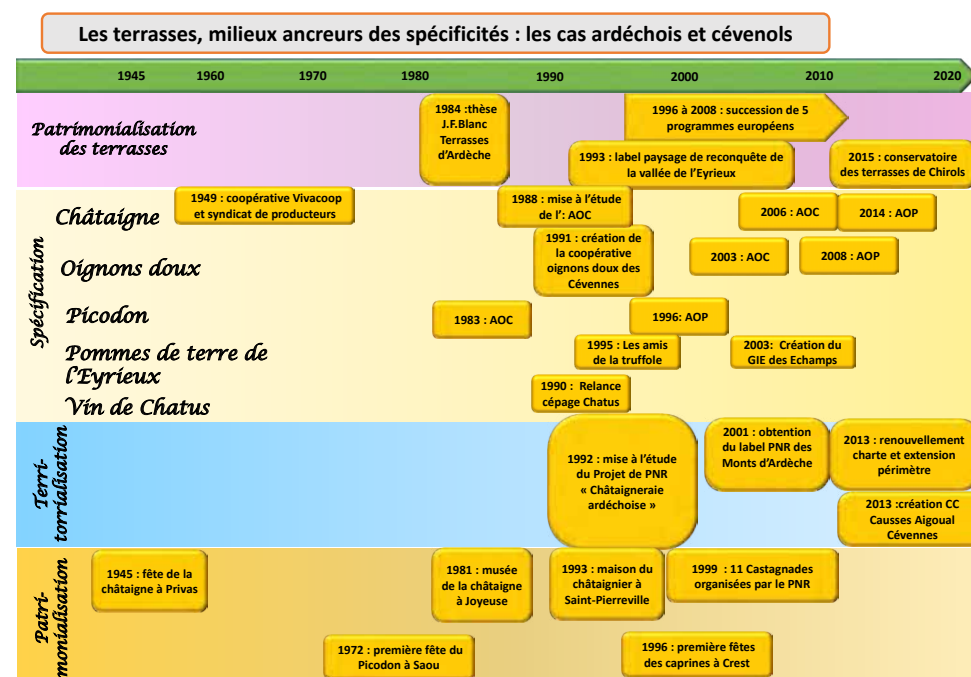
Les terrasses deviennent ainsi des milieux ancreurs de ces spécificités, dans la mesure où elles participent à ces processus de territorialisation et de patrimonialisation. Elles constituent des marqueurs puissants des relations entre des sociétés locales et les milieux, et contribuent à la construction de limites à l'intérieur desquelles se développent des spécificités. Elles constituent aussi des héritages, porteurs de la mémoire de ces sociétés, sélectionnés pour être transmis aux générations futures. Ces deux dimensions contribuent à la construction de liens solides, inscrits dans les territoires, mais aussi la longue durée.

Le risque devient alors celui de l'enracinement

(Debarbieux, 2014, p. 4) qui « renverrait à une inscription structurelle, plus forte donc, mais davantage capable de menacer l'acteur en question si l'environnement et la configuration spatiale venaient à changer de nature ou si l'acteur devait s'en éloigner ». La dépendance au milieu interroge la possibilité de changement et de transition vers d'autres systèmes, dans un contexte de crise globale. L'étude de terrain révèle que les terrasses peuvent être aussi des supports d'innovations sociales, « émanant de la société civile et visant à élaborer des réponses nouvelles à

des besoins sociaux nouveaux [...], dans un contexte économique et institutionnel qui ne répond pas ou plus à ces besoins » (Klein/Harisson, 2007). Le hameau abandonné du Viel Audon (Barras, 2008), Installé sur un paysage de terrasses sur les rives de l'Ardèche, témoigne d'une reconstruction d'un lieu engagé aujourd'hui dans la transition agricole, alimentaire, énergétique et éducative (figure 9). Cette perspective invite à de nouvelles recherches sur les trajectoires des paysages de terrasses des arrière-pays du pourtour de la méditerranée.

Figure 2 : Le Viel Audon Balazuc (Ardèche) 2010.



Aderghal M., Casabianca F., Landel P.A., Michon G., Senil N.

- 2017 : « L'ancrage territorial des spécificités : regards croisés sur les arrière-pays méditerranéens ». Ed. Hespéris-Tamuda, 52 (1), pp. 357-381.

Association « Mémoire d'Ardèche et temps présent »

- 2015 : Châtaignes et châtaigniers, nouveaux usages, nouvelles pratiques, N° 128. www.memoire-ardeche.com/cahiers/128.htm

Bassas B.

- 2008 : Chantier ouvert au public, Le Viel Audon, village coopératif, Valence, Éditions Repas, 190 p.
Castex J.M., 1983 : « L'aménagement des pentes et des sols dans les Alpes-Maritimes et le Var », thèse de doctorat

Blanc J.F et C.

- 2001 : Terrasses d'Ardèche, Paysages et patrimoine, 153 p.

Benson M.

- 2013 : « Living the» Real» Dream in la France profonde ? Lifestyle Migration, Social Distinction, and the Authenticities of Everyday Life, *Anthropological Quarterly* », 86(2), pp. 501-525.

Crevoisier O., Jeannerat H.

- 2009 : « Les dynamiques territoriales de connaissance : relations multilcales et ancrage régional », *Revue d'économie industrielle* <http://rei.revues.org/4072> (2009)

Debarbieux B.

- 2014. Enracinement – Ancrage – Amarrage : raviver les métaphores. *L'Espace géographique*, tome 43(1), 68-80. doi:10.3917/eg.431.0068.

Dupré L.

- 2002 : Du marron à la châtaigne. La relance d'un produit régional, Paris, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 2002, 334 p.

Garcon L.

- 2015 : « Réinventer les pommes et les pommes de terre : une géographie de la qualité à l'épreuve des produits ordinaires », thèse de doctorat en géographie soutenue le 11 septembre 2015.

Klein J.-L., Harrison D.

- 2007, *L'innovation sociale*. Émergence et effets sur la transformation des sociétés, Montréal, Presses de l'Université du Québec.

Landel P.A., Mao P., Rey A., Robinet N.

- 2017 : « Les dynamiques des arrière-pays méditerranéens français : Une marqueterie territoriale entre marge et périphérie » dans Roth H.(coord), *Espaces fragiles, Construction scientifique, dynamiques territoriales et action publique*, Clermont Ferrand, Presses Universitaires Blaise Pascal, pp. 213 à 229.

Landel P.A., Senil N.

- 2016 : « De la ressource territoriale à la ressource patrimoniale », dans Glon E. et Pecqueur B.(coord.), *Au cœur des territoires créatifs, proximités et ressources territoriales*, Presses Universitaires de Rennes, pp. 237-245.

Rouvière C.

- 2015 : *Retourner à la terre, l'utopie néo-rurale en Ardèche depuis les années 1960*, Presses Universitaires de Rennes, Centre d'Histoire sociale du XX^e siècle, 499 p.

PARTIE 3

POLITIQUES, MARCHES ET ENCADREMENT DES SPECIFICITES LOCALES

Chapitre 14

Le marché peut-il devenir une ressource pour l'ancrage territorial des productions locales ? Les enseignements des foires à thème de Corse et du Maroc

Jean-Michel Sorba

Institut National de la Recherche
Agronomique
Laboratoire de Recherche sur le
Développement de l'élevage
Corte, France
jean-michel.sorba@inra.fr

Geneviève Michon

Institut de Recherche pour le
Développement
Gouvernance, Ressources,
Environnement, Développement,
UMR203
Montpellier, France
genevieve.michon@ird.fr

Proximité

Spécificité locale

Ancrage

Territoire

Marché

La notion de ressource spécifique s'est développée comme une alternative opérationnelle et conceptuelle à une approche fondée sur les avantages comparatifs. La combinaison de facteurs de production inimitables ailleurs, du fait de leur association à des entités, des savoirs et des procédés non substituables, devait, pensait-on, faire obstacle à toute standardisation. Le dispositif Indication Géographique française assurait dans cette perspective une garantie légale couplée à une légitimité locale par la responsabilité offerte aux producteurs de définir eux-mêmes les produits, les cahiers des charges et les aires de production. Au nord comme au sud, de nombreux exemples montrent pourtant que la spécification des ressources et des produits ne parvient pas à faire obstacle à une standardisation des procédés pas plus qu'elle n'évite une captation de la réputation, laquelle ne sert pas mécaniquement l'ancrage des identités alimentaires. La communication prend pour objet des processus de relance de petites productions locales intégrées au système alimentaire traditionnel. Il montre de quelles façons les activités marchandes et particulièrement les foires et les marchés locaux ont constitué une force d'ancrage décisive dans la relance. L'article prend appui sur les marchés de foire de Corse et du Maroc. Les deux situations fortement contrastées mettent en évidence que la construction d'une ressource spécifique ne peut se réduire aux seuls « facteurs de production ». Les activités marchandes constituent un ressort majeur, bien que souvent ignoré, du processus de spécification et d'ancrage en couplant les pratiques productives aux pratiques d'usages des productions. Les cadres produits par l'économie des spécificités se trouvent ainsi augmentés par les nombreux apports de la sociologie des marchés.

A consequence of globalization on rural territories is the multiplication of ways and places for marketing agricultural production. Conventional as well as new markets (direct sales "on the farm", direct sales shops, grocery store, specialized store, supermarkets, e-commerce, merchant place, etc.) presently coexist on the same territories. This new commercial configuration impacts on the relations between territorial and extra-territorial productions on the one hand, and on the relationship between territorial productions and territorial construction on the other hand. The diversity of marketing ways and places may favor the valorization of local specificities, but it may also weaken their territorial attachment by blurring references allowing products' recognition and valorization.

Starting from an analysis of market places and their contribution to the valorisation of local food production, we question territorial anchoring (and de-anchoring) processes. Our contribution relies on examples of fairs and markets in Morocco and Corsica.

We mobilize such concepts as "territorial identity" and "reputation" to analyze adjustments or misalignments between local resources and local foods induced by marketing choices. We examine the roles of these choices in the formation and organization of territorial identities that are considered significant by professional communities and local populations.

We also discuss the conditions that allow market activities becoming instruments of collective action and empowerment that can reinforce territorial anchoring. Among these conditions, the extent to which the governance of market places facilitates –or not– the interaction between local communities, government institutions and public action appears to be central.

Introduction

Les politiques de développement appliquées aux territoires ruraux s'appuient régulièrement sur l'idée d'une valorisation des productions locales à partir de leur spécification et de leur ancrage (Aderghal et al., 2018). La généralisation et le succès de l'approche doit beaucoup aux travaux fondateurs de l'économie territoriale développés autour de la notion de ressource spécifique. Cette notion est présentée comme une alternative conceptuelle et opérationnelle à une approche fondée sur les avantages comparatifs. Plutôt que de rechercher une spécialisation, les opérateurs économiques tendent à échapper à la concurrence en mobilisant des actifs spécifiques rendant possible la « réalisation des produits » (Gumuchian et Pecqueur, 2007). Dans un article fondateur, Bernard Pecqueur, énonce les bases d'une économie des spécificités en même temps que l'avènement du « tournant territorial » (Pecqueur, 2006). Il identifie dans les relations de proximité un certain nombre de forces de spécification et d'ancrage des ressources. Sont ainsi énoncés le partage d'une histoire commune, des liens d'interconnaissance, les savoir-faire locaux et toutes autres « externalités engendrées par la proximité ».

La construction de facteurs de production inimitables ailleurs, du fait de leur association à des entités, des savoirs et des procédés non substituables, devait, pensait-on, faire obstacle à toute standardisation. Or, au nord comme au sud, de nombreux exemples montrent que la spécification des ressources et des produits ne parvient pas à faire obstacle à une standardisation des procédés pas plus qu'elle n'évite une captation de la réputation des productions locales (Sorba, 2018). La standardisation des produits affecte le travail de spécification y compris lorsque celle-ci est inscrite dans le Droit : le

dispositif des Indications Géographiques Français montre que, dans bien des cas, la certification officielle ne suffit pas à freiner une forme de banalisation des productions et ne fait pas obstacle à une captation de la valeur par des opérateurs extérieurs aux zones de production (Linck et Romagny, 2011).

Comment le processus de spécification conçu pour la production et la protection de richesses locales peut-il servir des intérêts extérieurs au territoire ? L'article soutient l'idée que les limites de validité du modèle de la spécification fondée sur les ressources territoriales tiennent à une intégration insuffisante des connexions réalisées par et sur les marchés. En excluant des opérations de spécification le travail marchand et les savoirs qui lui sont associés, le modèle éloigne la possibilité de comprendre la formation effective de la valeur des productions. De quelle façon rendre compte des dispositifs marchands, c'est-à-dire des opérations logistiques, des équipements et des argumentaires commerciaux mis en œuvre dans le travail de spécification ? Comment intégrer à la valeur des productions l'autre versant des marchés, celui des usages locaux des produits rarement pris en compte ? Ces interrogations conduisent à s'intéresser à la façon dont les activités marchandes interagissent avec le processus de spécification.

L'objectif de l'article est d'examiner les conditions nécessaires pour que les activités marchandes deviennent un instrument d'ancrage en connectant les activités productives aux usages de consommation locaux. L'article prend pour objet des processus de relance de petites productions locales au regard des réseaux locaux. Il montre de quelles façons les marchés et particulièrement les foires ont participé en Corse au processus de relance de

nombreuses productions locales alors que dans le cas marocain, les foires, qui sont le fait de programmes politiques et institutionnels inspirés de modèles agroindustriels, se limitent à une exposition surfaite de productions désancrées (Berriane et al., 2016).

L'article pose comme hypothèse que le cadre que fournissent les lieux marchands pour connecter ou reconnecter les pratiques productives aux usages alimentaires constitue une ressource souvent ignorée des de « l'économie des spécificités ». De nombreuses initiatives locales entreprises par les producteurs mais également par des consommateurs réinvestissent ces formes de vente. L'une d'entre-elles a mis en place une labellisation des lieux de vente en complémentarité ou comme alternative aux IG. Le label « Fiere di Corsica » qui sert d'illustration à la communication introduit l'idée que le lieu marchand peut constituer une ressource en partie immatérielle, relevant d'un service qui n'est pas un facteur de production.

Dans un premier temps, nous prenons l'engouement pour les marchés de proximité comme une invitation à analyser la « part marchande » de l'identité des produits locaux. Nous présentons ensuite comment les marchés concrets, de foire et de plein vent, donnent corps aux marchés de proximité. Nous montrons comment ces derniers ont accompagné en Corse la coévolution des pratiques productives et des usages de consommation au profit de la relance des productions locales. Le cas des foires marocaines montre au contraire que la localisation des marchés et la proximité géographique ne suffisent pas à ancrer les activités productives au territoire. Les deux terrains sont enfin discutés pour examiner comment la notion de ressource territoriale

tend à ne pas retenir les activités marchandes comme une ressource du processus de spécification. Et tout particulièrement, les déplacements qui ont conduit à situer vers l'amont et loin du marché, les ressorts de la construction des ressources territoriales. Loin d'être des conséquences mécaniques du rassemblement des produits et des hommes, la construction des liens est orientée et donne lieu à des gouvernances et des volontés de contrôle. A partir de ce constat, nous proposons une réflexion sur la possibilité de concevoir le marché concret comme un instrument d'autonomisation susceptible de fonctionner comme un commun localisé prenant distance avec le Marché globalisé.

I. La « crise des distances » et le retour au territoire marchand

Quels enseignements doit-on tirer du retour en grâce des marchés de proximité pour analyser la construction des liens au territoire dans un contexte social et économique dominé par un régime agroindustriel bâti sur la filière et la marque ? Il s'agit d'examiner comment l'ancrage des productions locales au territoire se tisse selon le paradigme naissant d'une économie de la proximité. Car il s'agit bien de sortir des contraintes d'un marché globalisé pour donner corps à la nécessaire convergence entre des activités sectorielle et territoriale (Roux et al., 2006).

I.1 Le retour des marchés de proximité

Les marchés de proximité apparaissent avec une force nouvelle depuis les crises environnementales, alimentaires, économiques et sociales associées au système agroindustriel. Les Lois d'orientation agricole de 1960 et 1962 ont fait l'objet d'une rationalisation économique qui a, en France, emporté avec elle, une grande partie des marchés paysans. L'intention de la puissance publique était de concentrer les productions agricoles sur quelques places proches des bassins de production et de consommation. Le Marché d'Intérêt National (M.I.N.) de production et de consommation, né au début des années 60, en est l'expression la plus parlante. Les M.I.N. se sont vus équipés d'un appareil normatif et législatif visant à fluidifier, dans la transparence des volumes et des qualités, les échanges marchands entre des opérateurs devenus de plus en plus distants. De cette conception, associant un service public à des objectifs strictement économiques, sont issus les systèmes

alimentaires aujourd'hui remis en cause. La « crise des distances » contemporaine redonne un intérêt aux travaux qui définissent le marché comme une activité située intégrant les dimensions sociotechniques, politiques et culturelles (de la Pradelle, 1996 ; Granovetter, 2000 ; Chantelat, 2004 ; Cochoy, 2012 ; Callon, 2013).

Ce choix d'objet conduit à appréhender la qualification des produits de terroir depuis un champ faiblement pris en compte. En effet, les travaux qui traitent des liens au terroir se focalisent généralement sur l'analyse des composantes productives, des institutions, des collectifs, des règles et des formes de gouvernance de groupes professionnels (Bérard, 2006 ; Casabianca et al., 2006 ; Barjolle et Vandecastelaere, 2010 ; Fournier et al., 2018). Ce faisant, ils tendent à minorer le rôle des activités marchandes, qu'ils conçoivent de façon implicite depuis le modèle standard. Ce qui revient à fonder le marché sur la confrontation, froide et agonistique, d'une offre et d'une demande qui se découvrent lors des transactions. Les rôles des collectifs organisateurs des marchés, les dispositifs et les équipements mis en place de même que les usages des consommateurs locaux s'en trouvent sous-évalués. En « sautant au-dessus du marché », on tend à écarter les multiples opérations et les agencements qui rendent possible l'action collective et à ignorer les non moins nombreuses connexions locales au territoire (spatiales, sociales et politiques).

C'est en abordant les processus de construction des liens au territoire à partir des marchés concrets que les auteurs suggèrent de se défaire des opinions préconçus à propos du « Marché ». L'intention est de renvoyer dos à dos les cadres d'analyse posant le « Marché » comme l'unique organisation des

échanges d'une part, et ceux qui l'envisagent comme un mal nécessaire incitant à la méfiance d'autre part.

Pour aborder l'ancrage au territoire, la figure de la foire éclaire de quelles façons les liens au territoire se construisent (ou se déconstruisent) par les activités marchandes, en redonnant une place aux relations de proximité entre le monde de la production et celui des usages. Nous appréhendons ces foires comme une activité sociale située qui déborde largement la seule transaction commerciale et les seuls partenaires de l'échange. A la suite de Chiva (Chiva, 1980), nous considérons ces événements comme « des systèmes originaux de relations sociales autant que des expressions d'une vie économique caractérisée par un certain nombre de traits », c'est-à-dire des lieux qui mettent en coprésence des produits, des acheteurs, des vendeurs et d'autres catégories d'acteurs (personnels politiques, institutionnels, techniques) à des fins qui sont souvent uniquement commerciales. Cela suppose de considérer le marché local comme un « fait social total » créateur de multiples liens et d'étendre la liste des entités à prendre en compte au-delà des produits.

De telles situations de coprésence d'acteurs divers et d'activités variées engendrent une société éphémère à l'origine de discours, de règles, de normes, de valeurs mais aussi d'équipements qui, ensemble, constituent un dispositif de valorisation (Sorba et Bernard, 2002). Du fait de sa localisation et de sa périodicité, la foire diffère des autres dispositifs de qualification en ce qu'elle fixe un repère spatiotemporel au territoire qu'elle participe à définir. En ce sens, la foire est assimilable au lieu matriciel des productions du territoire

dont parle Berque (Berque et al., 2015).

En adoptant une approche constructiviste et sociale du marché, appréhendé comme une trame faite d'agencements qui préparent l'échange (Callon, 2013), on voit comment le marché peut faire ou défaire les liens au territoire. Il devient alors possible de reconnaître une capacité d'action aux acteurs locaux pour ancrer durablement les activités et les produits.

I.2 Les foires de Corse et du Maroc

Nous prenons pour objet les foires - archétype fonctionnel de la place marchande et du marché physique - que nous définissons à la suite de Chiva, comme un « rassemblement périodique, voué aux commerces et aux échanges de toute sorte, qui se tient en des lieux connus de tous et souvent adaptés ou construits à cette fin » (Chiva, 1980). Nous retenons les foires dites à thème dans les contextes corse et marocain¹. Deux régions de Méditerranée riches d'une identité culinaire spécifique et de formes marchandes variées. Le resserrement de ces foires sur un thème, une activité et/ou un produit, les dispose à agir sur la définition des qualités et sur la construction territoriale.

Dans les contextes corses et marocains, nous constatons la multiplication, et souvent le succès, de manifestations marchandes et festives prenant pour objet la relance et/ou la promotion de productions locales alimentaires. Ces manifestations s'inscrivent dans un changement par rapport aux places marchandes traditionnelles (bazars, foires

¹ La recherche conduite dans le cadre du projet ANR MedInnLocal s'appuie en Corse sur un suivi de 12 manifestations, regroupées au sein d'une Fédération, réalisé sur deux années (2015-2016) et au Maroc sur des études portant sur 5 manifestations.

patronales, souks ou « moussem ») avec lesquelles elles se veulent en rupture plus qu'en continuité.

I.2.1. Les foires de Corse : l'expression d'un militantisme associatif et politique

Dans le cas corse les foires sont, au moins au début des années 70, l'expression d'un militantisme associatif et politique qui s'inscrit dans le mouvement sociopolitique d'riacquistu (Meistersheim, 2008). Ils s'agissaient pour les promoteurs des premières manifestations de donner corps à une volonté de réappropriation des ressources sociales et culturelles locales. Au long d'une histoire régionale agitée par des tensions économiques et politiques, une cause commune oriente les projets initiaux des collectifs d'organisation, celle d'animer le village d'appartenance et dans certains cas la région voire la Corse entière, avec pour projet le développement local.

Les caractéristiques originales des foires de Corse sont issues de cette histoire. La foire du riacquistu rassemble des trajectoires de bénévoles hétéroclites, de retraités ou d'actifs de l'agriculture et d'autres professions qui en sont quelquefois éloignées. Les collectifs regroupent une dizaine à une cinquantaine de membres fidèles, résidents saisonniers ou habitants permanents du village. La grande majorité des foires sont rurales, adossées aux communautés villageoises et souvent opposées aux élus. Elles sont structurées autour d'un marché de produits locaux et prennent pour thème un produit emblématique de la région, l'huile d'olive en Balagna et dans la Rocca, le vin dans le Capi

Corsu, les fromages dans le Venachese, la farine dans la haute vallée de la Gravona etc. Aujourd'hui, le système de foire en Corse s'est enrichi de nombreuses autres manifestations adoptant quelquefois des thèmes et des formes nouvelles d'animation. Si le marché de foire occupe toujours une place centrale, de nouveaux thèmes apparaissent autour des enjeux actuels tels que le tourisme (*A fiera di turisimu campagnolu à Filitosa*), la santé (*Acqua e saluta à Ulmetu*) ou l'environnement (*a festa di a natura à Vicu*). Mais l'inflexion la plus notable tient à l'apparition d'activités s'organisant autour du marché de foire qui mettent en scène des ateliers de formation ou de découverte qui proposent des apprentissages et des expériences prenant pour thème les savoir-faire locaux ou les produits : à la *fiera di u casgiu di Venacu*, le visiteur est sensibilisé à l'harnachement des ânes et des mules, au marché de producteurs de Riventosa, les nouveaux visiteurs reçoivent des cours de vannerie, à Aleria, *Arte e gustu* apprend à reconnaître les qualités des produits, à les transformer au sein d'ateliers de formation. On observe à ce propos la généralisation des dégustations dirigées au cours desquelles le visiteur apprend à apprécier les produits du terroir. Il faut répondre au désir des visiteurs, de connaître ou de redécouvrir les produits et les savoir-faire, par l'engagement des sens et sous la tutelle de producteurs-animateurs avisés. Les foires à thème autrefois centrées sur l'échange et l'exposition prennent aujourd'hui en charge une partie du travail de connexion au territoire. Alors que les foires du riacquistu servaient de lieu d'approvisionnement et confortaient des connaissances familiales et villageoises acquises au cours des premières socialisations, celles d'aujourd'hui participent activement à la construction de liens

nouveaux entre les pratiques productives et les usages des produits. Dans une région où la société locale et ses commerces, connaissent une mutation drastique suite à une forte urbanisation, au tourisme de masse et à un effondrement de la vie villageoise, les foires sont devenues un lieu d'expression de nouvelles sociabilités qui tend à se substituer aux anciens espaces d'affiliation communautaire.

I.2.2. Au Maroc : l'établissement progressif de « foires gouvernementales »

Dans ce pays, le renouveau des foires est contemporain de la mise en œuvre du Plan Maroc Vert (PMV) qui, dans son second pilier, cherche à faire connaître et à valoriser les produits locaux. Plus récentes, elles connaissent néanmoins un succès grandissant. Parfois issues d'anciennes fêtes patronales, elles sont majoritairement initiées par des associations locales souvent portées par des notables locaux et en connexion forte avec des institutions ministérielles. Elles ont de ce fait tendance à devenir des lieux de promotion des politiques de modernisation de la petite agriculture paysanne et de mise aux normes « par le haut » des produits dits « de terroir ». Mais ces foires constituent aussi des lieux festifs qui, peu à peu, deviennent la vitrine d'un territoire et d'un produit. A tel point qu'on assiste aujourd'hui à la multiplication de ces événements : chaque territoire veut « sa » foire, dédiée à ce qui semble destiné à être « le produit-phare » du territoire, sans présumer de l'ancrage patrimonial réel du produit dans le territoire en question. Un fait marquant cependant reste la difficulté de ces événements à s'ancrer dans la durée, à

l'exception d'anciennes fêtes relookées en foires-festivals (comme le Festival des roses de Kelaat Mgouna) qui en est à sa 52^e édition en 2017. La tenue de la plupart des foires récentes est souvent aléatoire d'une année sur l'autre, signe d'un manque d'appropriation par les producteurs et les consommateurs et de trop grosse dépendance aux notables ou aux politiques locaux.

II. Les dynamiques marchandes de l'ancrage au territoire

II.1 Lie, délier pour relier autrement

La foire rassemble sous les yeux d'une foule faite société, des commerçants (quelquefois producteurs), des visiteurs (quelquefois clients et mangeurs) et des produits (ou des services). Un des principaux enseignements des cas corses et marocains est de montrer que les organisateurs de foires ont bien conscience de la force d'association des manifestations. Cependant ce pouvoir de liaison ne sert pas les mêmes projets en Corse et au Maroc.

En Corse, la foire peut être interprétée, au moins celle du riacquistu, comme un substitut éphémère du village. Elle donne en effet un lieu à l'exposition et au partage de produits et de savoir-faire qui jusqu'ici n'existaient que par la communauté familiale et villageoise. Il s'agit de rendre visible des liens au territoire anciens et nouveaux qui ont quelquefois disparu de la vie villageoise et des échanges locaux. Dans ce nouveau cadre que constitue la foire, d'autres acteurs, d'autres liens, participent de façon plus ou moins formalisée à l'ancrage des productions.

Cette dimension ne semble pas se retrouver dans le cas du Maroc, où les produits et leurs usages se limitent à une mise en vitrine. Il est d'ailleurs fréquent que le produit à l'honneur soit lui-même minoritaire, voire totalement absent, sur les stands d'exposition, du moins dans le pavillon « officiel ». Le produit en question peut donner lieu, le jour de la foire, à un développement marchand, mais cette mise en marché se déploie en dehors de la foire, dans des lieux périphériques non contrôlés par les organisateurs (Berriane et al. 2016). Par ailleurs, toutes les foires, quel que soit leur affichage, mettent en scène les mêmes catégories d'exposants : coopératives

féminines d'huile d'argan, d'eau de rose ou de plantes médicinales, producteurs de miels, de dattes ou de safran, stands régionaux qui vendent un peu de tout. C'est en dehors des chapiteaux d'exposition, sur ces lieux de vente auto-organisés, qu'il est possible de voir des producteurs locaux.

Dans les deux situations, l'expérience marchande rend compte d'une autre activité qui consiste à délier, au moins en partie, les produits des liens antérieurs au territoire pour les connecter à de nouvelles entités. Les situations corses et marocaines mettent en évidence la tendance irréductible des activités marchandes à mettre en tension, quelquefois jusqu'à la rupture, les liens entre les pratiques de productions et leurs usages locaux.

En Corse, le succès des produits traditionnels conduit quelquefois les producteurs à relier les composantes du terroir à d'autres composantes qui lui sont extérieures. C'est le cas des producteurs de fromages qui transforment les produits selon des technologies jusqu'ici absentes de la tradition fromagère insulaire ou de la multiplication d'innovations alimentaires inspirées de « recettes du terroir ». L'intention est d'élargir les clientèles autant que de diminuer les coûts de production. En ouvrant de nouveaux espaces marchands au public - à une société plus large que la communauté locale - les foires insulaires doivent faire face à ce qui caractérise la dynamique marchande : délier pour relier autrement. Par le même mécanisme, la foire fournit un espace d'expérimentation et d'innovations techniques et commerciales en vraie grandeur aux producteurs et aux usagers. Mais relier peut conduire à une réelle altération des relations entre les différentes composantes du lien au lieu. Les foires contemporaines de Corse font face à des dynamiques marchandes qui

tendent à la standardisation des produits. L'explosion des surfaces commerciales de la grande distribution associée au délitement des savoirs productifs et des savoirs d'usages affaiblissent les anciens liens pour se conformer à de nouveaux standards de consommation et à de nouvelles clientèles.

Dans le cas du Maroc, c'est un travail de connexion forcé qui est accompli par la puissance publique. Il s'agit d'assigner des productions à des territoires jusqu'à créer des liens nouveaux. Le travail marchand accompli sur la foire est réduit à la mise en place de scènes d'exposition alors que la réalité productive et les usages sont exclus de fait du périmètre de la foire. Paradoxalement, les démarches de certification et de valorisation des produits locaux ont défait les attachements domestiques. L'huile d'argan qui, d'un usage polyvalent, alimentaire, médicinal, rituel et cosmétique, est devenue quasi exclusivement un produit cosmétique dans ses nouveaux usages mondialisés. D'autres fois, le lien du produit au territoire est inventé de toutes pièces comme dans le cas de la rose du Mgoun, qui est quasi inutilisée par les populations locales.

II.1.1. D'une logique produit au retour de l'aliment

L'appétence de nos contemporains pour la gastronomie, les arts culinaires et plus généralement le désir d'une meilleure compréhension des modes d'obtention des produits attestent d'un retour des aliments visible sur les marchés de proximité.

Les critiques adressées à la toute-puissance d'une « économie du produit » conforté

par le « tournant qualitatif » des années 80 engagent à raisonner l'ancrage au territoire par l'examen d'autres liens que ceux placés sous la dépendance et l'exclusivité de la filière et de la marque. Le produit de terroir ne peut se prévaloir durablement d'un patrimoine, sans risque d'érosion de sa réputation, engoncé dans l'entreprise, sa filière et ses marchés et en dehors de tout dispositif de connexion locale aux clientèles². De même, la marque ne parvient pas à rendre compte de toute l'étendue des liens au territoire. Or, la dimension alimentaire prend tout son sens sur les foires. L'expérience pratique et perceptive du visiteur peut se déployer dans un contact direct avec les producteurs et leurs produits et donner lieu à des activités de production du goût. Les dégustations fréquentes sur les lieux de foire informent les attachements à la fois cognitifs et affectifs au territoire.

L'émergence récente en Corse de manifestations qui sacralisent les produits de terroir en invitant des grands noms de la gastronomie internationale pointe un risque latent d'une forme de gentrification de la consommation des produits de terroir. En lieu et place du produit, c'est bien une consommation distinctive qui est valorisée ainsi que des composantes réputationnelles extérieures qui lui sont associées. Au-delà de l'effet, la survenue de ce nouveau format de foire, révèle une tension souvent évoquée entre une consommation locale et une consommation orientée vers un marché de luxe. Dans cette perspective, on peut craindre de voir les foires renforcer des liens qui réduisent le territoire à une fonction productive duquel sont évincés, par les prix mais aussi par les usages, les consommateurs locaux.

² On voit ici poindre au sein des collectifs de foire des tensions bien que non conflictuelles entre des logiques de collectif villageois et des logiques professionnelles. Faut-il orienter les foires en suivant le projet d'un territoire, celui d'une filière, d'un métier ? Dans chacune de ces perspectives, quelles sont les identités territoriales à valoriser ?

I.2.2. Au Maroc : l'établissement progressif de « foires gouvernemen

II.1.2. La dynamique spécifique de réseaux de vente temporaires

Le travail de reconnexion locale des pratiques aux usages des produits s'opère de façon subtile sur les champs de foire. La place marchande fonctionne selon une dynamique de rétraction temporaire de réseaux existants qui lient des vendeurs et leurs clients. Une fois enrichis de nouveaux liens, ces réseaux « se détendent » pour renouer avec les relations habituelles lesquelles sont souvent confinées et dispersées sur le territoire. Ce mouvement de rétraction et de dispersion des réseaux de vente locaux constitue un point d'appui qui entretient et renouvelle les liens autour des produits. Ainsi, ce n'est pas seulement le produit qui est l'objet de l'ancrage, ni même la transaction, mais la dynamique de la situation elle-même ; celle qui réunit de façon temporaire les producteurs, les clientèles et les produits sous le regard d'une foule faite société. Le lieu ainsi formé constitue une source d'action qui participe de l'ancrage.

2.1.3. Les foires dans les processus de qualification locale et de certification de l'origine

En Corse comme au Maroc, la très grande majorité des produits faisant l'objet d'une certification officielle donne lieu à l'organisation d'une foire. En Corse, la plupart du temps, la manifestation a précédé la certification (AOP huile d'olive, farine de châtaigne, clémentine etc.) et dans tous les cas les AOP obtenues s'adossent à une manifestation locale. Ainsi,

le processus de reconnaissance légale est également entretenu de façon dynamique par une pluralité de liens qui associent des identités territoriales prenant sens localement. Les composantes du lien au lieu ne sont pas des ressources « déjà là » que des acteurs entreprenants activent selon leur propre logique. Ces identités territoriales significatives appartiennent à la fois, dans les termes de l'économie de la grandeur et à des degrés divers, au monde domestique, juridique, marchand ou public mais de façon plus essentielle, elles traversent ces mondes en fournissant de façon conjointe des points d'appui communs au monde de la production et à celui des usages (Boltanski et Thévenot, 2001). En Corse, c'est de cette façon que les foires ont enclenché un processus de reconnaissance hybridée entre qualités domestiques et marchandes.

Du point de vue de la qualification de produits, le cas de la foire aux fromages de Venacu (« *a fiera di u casgiu* »), illustre comment une foire peut contribuer à la relance de dénominations locales associées à des territoires de production. Au moyen de l'organisation d'un concours, la manifestation a servi de cadre à la définition sensorielle de cinq types de fromages et à la construction d'entités prenant valeur d'identités territoriales³ au sein de la société locale (Sorba et Aït Mouloud, 2014). Mais l'impact du concours sur la société locale n'a pas abouti pour l'heure à la certification officielle des produits. L'exemple de la relance des fromages par la foire met en évidence que la mise en visibilité des qualités ne suffit pas pour lier le produit aux composantes productives du territoire (utilisation des parcours pastoraux, lait cru, savoir-faire

fromagers locaux). Dans un régime dominé par des logiques de filière et de marques d'entreprises, lesquelles se traduisent par des formes d'organisation spécifiques comme les interprofessions, la définition des liens au territoire relève de la prérogative exclusive des professionnels. Il n'est pas étonnant dans une configuration de ce type, que les dynamiques locales et particulièrement les circuits de proximité, ne parviennent pas à tirer l'entière partie des dispositifs de jugement locaux comme le concours de la foire de Venacu.

Au Maroc, les foires concernent indistinctement les produits sous IGP (safran de Taliouine, rose du Mgoun) ou des produits locaux renommés (foire aux figues de Taouinate). La faible représentativité des producteurs locaux, l'obligation faite par les organisateurs d'appartenir à des groupements de producteurs (coopératives, GIE) pour participer à l'exposition, la sélection de ces groupements par les instances politiques locales, et le « favoritisme » qui accompagne souvent cette sélection, concourent à homogénéiser les identités territoriales, le seul facteur de variation, souvent minime, étant le produit lui-même. Peu importe qu'on fête la rose du Mgoun, le safran du Souss, la pomme de Midelt ou la noix d'Azilal, la forme et le sens que prend, sur les foires, le processus d'identification d'un territoire à un produit reste le même, défini et validé à travers le même appareil politico-institutionnel qui accompagne toutes les manifestations.

On le voit, dans les cas corse et marocain, la mise au format d'usages et de normes extérieures au territoire fait courir le risque soit d'une banalisation des productions locales soit au contraire d'une gentrification de l'alimentation locale. Mais, faut-il s'étonner que le travail marchand aboutisse à lier les produits à d'autres usages

(Cochoy et Dubuisson-Quellier, 2000) ? La dynamique marchande ne procède-t-elle pas de séquences de détachements et de ré-attachements à d'autres désirs, à d'autres préférences. La visée du marchand, qu'il soit producteur ou revendeur, n'est-elle pas d'attacher les produits à d'autres acteurs, extérieurs à l'entre soi de la société locale, pour tirer précisément parti de l'altérité. Diaboliser le marché est en conséquence une fausse piste. L'enjeu n'est-il pas plutôt d'examiner comment les foires, et les marchés de proximité en général, peuvent contribuer au maintien durable des liens locaux qui unissent les activités et les produits au territoire dans leurs dimensions sociale et culturelle tout en préservant le dynamisme marchand ?

³ Nous empruntons le terme d'identité à H. White qui la définit comme une source d'action dotée de sens. Nous entendons ici par identité territoriale, les entités significatives en prise avec les dynamiques du territoire, qui font l'objet d'une connaissance et qui participent à la formation de la valeur des produits : il peut s'agir de métiers, de savoirs faire individuels ou collectifs mais également de ressources non humaines animales et biophysiques.

III. Les activités marchandes constituent-elles des ressources territoriales ?

III.1 Une définition des ressources territoriales polarisée « vers l'amont des filières »

Le propos n'a pas pour but d'identifier les raisons épistémologiques de l'éviction du marché de l'analyse des processus de spécification. De nombreux auteurs ont montré comment la théorie économique en est venue par une série d'opérations conceptuelles et de modélisations à concevoir une version réifiée et normative du marché, finalement peu discutée (Callon, 2018). L'objectif est plutôt de mettre au jour la conception dominante de la construction de la ressource territoriale relativement au marché pour appréhender ensuite au moyen des exemples corses et marocains comment de façon concrète les activités marchandes transforment les ressources et réalisent les produits pour qu'il en soit fait une évaluation et un usage spécifique.

L'article cité plus haut (Gumuchian et Pecqueur, 2007) éclaire comment la ressource territoriale est usuellement conçue dans ses rapports au marché :

« Si l'existence du territoire suppose une construction historique longue de la part des acteurs, cela signifie que les externalités territoriales créées par les acteurs résultent d'un processus amont dans un monde non marchand ». On observe que la ressource est polarisée vers l'amont de la chaîne de production.

A la suite, on peut lire :

« C'est le sens d'une distinction cruciale entre ressource et actif. L'actif est un facteur « en activité » c'est-à-dire valorisé sur le marché. La ressource à la différence de l'actif, constitue

une réserve, un potentiel latent voire virtuel qui peut se transformer en actif si les conditions de production ou de création de technologie le permettent. Ainsi l'expression de la variable territoriale est-elle à chercher dans les conditions d'élaboration de ressources dans cet amont qui est l'expression du travail d'une société, et plus précisément du territoire sur lui-même et sur la manifestation de son identité ».

On le voit, la polarisation de la ressource vers les activités productives constitue selon ce courant une composante première indépendante du marché. Les spécificités siègent du côté de la production pour rassembler « les forces du territoire » face à la force des lois du marché, le fameux pouvoir d'aval.

Ainsi naturalisé et éloigné de la société locale, le marché n'est pas conçu comme « un espace de compétence » susceptible d'enrichir le processus de spécification par des opérations extérieures à la production. Pas plus que ce dernier n'est pensé comme un espace de culture au sein duquel s'expriment des savoirs d'usages spécifiques. Les usages et les savoirs qui lui sont associés sont rabattus à des préférences de consommateurs génériques et de fait se trouvent relégués à l'expression de choix individuels.

Réifié par la théorie économique, le marché demeure tout juste une activité humaine ou s'exprime la froideur du calcul marchand, « Les agents économiques cessent d'être isolés, suspendus dans l'éther et confrontés, seuls, au marché » (Pecqueur, 2006).

III.2 Les foires, des « communs marchands » au service de l'ancrage au territoire

Réunir en un même lieu une collection de produits et faire converger leur valorisation ne procède pas toujours d'une volonté d'ancrage, il arrive que certaines foires suivent même le but inverse. De même que les salons internationaux sont des lieux non ancrés, certaines foires, le plus souvent celles destinées aux touristes, mobilisent la référence « produits de terroir » comme seul élément d'attractivité. Dans ces manifestations, l'exposition des produits met bien en relief les références territoriales au moyen de marques ou de dispositifs de signalisation, mais pour les besoins d'un commerce globalisé. De même que l'organisation d'événementiels autour de spécialités ne relève pas nécessairement comme le montre l'exemple de certaines foires au Maroc, d'une valorisation des activités locales. La prégnance du modèle du salon d'exposition et son application aux produits alimentaires de tradition – comme pour le Salon International des Dattes – rappelle les enjeux liés au contrôle de ces espaces de foire.

Au Maroc, les foires servent clairement la promotion des programmes politiques en faveur du développement rural et la promotion de l'agro-industrie nationale, objectif que l'on retrouve en France au Salon International de l'Agriculture de Paris. Mais l'enjeu principal est souvent ailleurs. Les tensions qui se jouent sont plus entre des logiques locales de production et des logiques institutionnelles de modernisation de l'agriculture familiale. Comment faire en sorte que la pluralité des

acteurs locaux qui assurent la production, la transformation et le développement d'un produit se retrouvent au même titre sur un champ de foire lorsqu'on sait que ce sont les institutions régionales agricoles qui choisissent les exposants ? Comment assurer et rendre visible la qualité et l'authenticité lorsqu'on réunit dans un même chapiteau des producteurs qui travaillent des produits naturels, et d'autres qui présentent un produit falsifié ?

En Corse, l'engouement pour les produits « identitaires » a entraîné la multiplication de manifestations qui tend à brouiller les liens des produits au territoire. En réaction, douze foires à thème, dont les plus anciennes et les plus importantes, se sont fédérées afin de se prémunir des foires opportunistes. Une des premières actions de la Fédération Régionale des Foires Agricoles et Artisanales de Corse (F.F.R.A.A.C.) a été de créer un label afin de garantir la présence exclusive de producteurs sur les champs de foire. Ces marchés sans revendeurs, signalisés par le label Fiere di Corsica, sont soumis à l'observance d'un règlement et d'une procédure de contrôle systématique.

Dans les deux situations mais pour des raisons différentes, on observe que les foires ne jouent pas à plein et de façon durable un rôle d'ancrage des activités et des produits au territoire. C'est le succès des produits identitaires et leur commerce non contrôlé qui menace les foires insulaires ; c'est le pouvoir politique des organisations professionnelles et les institutions gouvernementales qui menacent l'ancrage au Maroc.

Nous avons vu que la dynamique marchande est productrice de liens et d'innovations mais qu'elle ne permet pas, sans régulation, de maintenir l'ancrage. De même l'officialisation des liens par l'Etat au moyen des Indications

Conclusion

Géographiques protège le produit des contrefaçons marchandes mais ne garantit pas toute l'étendue des inscriptions territoriales, notamment celles liées à la société locale. Nous avons vu enfin, que la réputation des produits ne peut non plus être mécaniquement assignée aux territoires par la puissance publique par le seul effet d'un marketing habile et ajusté.

Mais, les foires de Corse montrent également que les activités marchandes peuvent devenir des instruments d'action collective et d'autonomisation qui confortent les liens au territoire pour peu qu'elles s'affranchissent des pouvoirs de l'Etat et de la dynamique marchande. Le programme de la théorie des communs qui ménage une troisième voie, alternative au Marché et à la puissance publique, peut aider à repenser le marché comme une activité sociale dans une perspective de gestion collective (Ostrom, 2012). Réguler la dynamique marchande procède d'une volonté ancienne qui a toujours oscillé entre une option publique et une option de régulation par l'entreprise. Le retour des marchés de proximité offre un matériau nouveau pour concevoir des formes marchandes innovantes régulées par les sociétés locales elles-mêmes.

Nous suggérons que les marchés locaux constituent des lieux d'ancrage des produits au territoire sous la condition d'une gouvernance régulée par d'autres forces que celles exclusives de la sphère productive et du Marché global. L'hypothèse conduit à retenir que les nouveaux marchés de proximité peuvent constituer des communs d'une catégorie particulière qui engendrent des liens, des points d'appui et des repères utiles à la définition de ce que nous proposons d'appeler des identités territoriales significatives. Ces identités désignent, au sens de White, des entités (produits, services, lieux) dont la source d'action provient de composantes spécifiques qui prennent sens aux yeux de collectifs d'acteurs interconnectés (White, 2008).

Le regard critique adressé au « courant des ressources territoriales » grossit les traits en se jouant des ambiguïtés de ce courant entre le Marché théorique et les marchés concrets en pleine expansion dans les territoires. Ce regard entend cependant requalifier le travail marchand à la suite des apports précurseurs de la sociologie du marché (Voir la synthèse de Franck Cochoy, 2012). Plusieurs enseignements sont susceptibles d'enrichir la notion de processus de spécification :

- Les savoirs marchands participent à la réalisation des ressources territoriales et donc au processus de spécification des productions.
- Ces derniers constituent de nouveaux savoirs qu'il est possible de rassembler sous le terme de « savoir agencer »
- Le processus de spécification ne peut plus être envisagé en suivant un séquençage productif liés aux flux de matières et des savoirs de l'amont vers l'aval. La spécificité ne se trouvant pas plus en amont qu'à l'aval.

Il s'agit bien d'adopter une approche relationniste de la spécification qui souligne les savoirs lier, associer, « agencer » qui rendent possible l'expression des ressources territoriales.

Le retour en force de l'aliment à la place d'une vision produit/filière suppose une prise en compte nouvelle des mangeurs et de leurs usages, bien au-delà de leur formalisation et de leur contraction par la notion de préférences et de consommateurs. Le marché local considéré comme une relation sociale et culturelle tels qu'ils se donnent aujourd'hui à voir.

Les marchés de proximité témoignent d'un mouvement de fond qui procède d'une transformation radicale des rapports entre producteurs et consommateurs. Comme toute activité marchande les foires participent à la construction de nouveaux liens sociaux et politiques tout en en relâchant d'autres, communautaires ou plus anciens. Ces manifestations transforment ce qui lie les produits marchands à d'autres composantes territoriales. Dans cette perspective, les exemples des foires corses et marocaines montrent que les dynamiques marchandes de même que les seuls soutiens de la puissance publique ne constituent pas une réponse aux attentes des populations et des sociétés locales. Les sociétés rurales et urbaines adressent de nouveaux messages sur les manières de consommer les aliments des territoires. De nouvelles formes d'organisations sont attendues des systèmes alimentaires (Deverre et Lamine, 2010). Elles intègrent de façon souvent désordonnées et quelquefois contradictoires des composantes à la fois marchande (retour de la vente de proximité), productive (comprendre les procédés d'obtention) et culinaire (expériences sensorielles).

Aderghal M., Casabianca F., Landel P.A., Michon G., Senil N.

- 2017, L'ancrage territorial des spécificités: Regards croisés sur les arrière-pays méditerranéens. Hespéris-Tamuda, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines - Université Mohammed V de Rabat, Maroc, 2017, Le Maroc et les changements climatiques : Adaptation et résilience des sociétés, LII (1), pp.357-381.

Barjolle D., Vandecandelaere E.

- 2010, « Identifier les produits de qualité liée à l'origine et leurs potentiels pour le développement durable. Une méthodologie pour des inventaires participatifs » FAO, 54 p.

Bérard L.

- 2011, « Du terroir au sens des lieux. La mode du terroir et les produits alimentaires », Éditions Les Indes savantes, Paris, 2011, p. 41-58.

Berque A.

- 2015, in « Le lien au lieu », Actes de la Chaire de Mésologie de l'Université de Corse, éd. Eolienues.

Berriane M., Michon G., Aderghal M.

- 2016, « Des moussem aux fêtes et foires à thème : image identitaire du territoire, image de l'Etat » In Berriane M. et Michon G. Terroirs au Maroc. IRD ed.

Boltanski L., Thévenot L.

- 1991, De la justification, Paris, Gallimard, 1991.

Callon M.

- 2013, "Qu'est-ce qu'un agencement marchand ? in Callon Michel et al., Sociologie des agencements marchands, Paris, Presses des Mines, pp. 325-440.

Casabianca F., Sylvander B., Noël Y., Beranger C., Coulon J.B., Giraud G.

- 2006, « Terroir et typicité. Propositions de définitions pour deux notions essentielles à l'appréhension des indications et du développement durable », in Terroirs viticoles, VIe Congrès international des terroirs viticoles, no 2, 2006, p.548-550.

Chantelat P.

- 2004, « La sociologie économique des marchés et ses rapports à la microéconomie : controverses, impasses et perspectives », Cahiers internationaux de sociologie, vol. 117, no. 2, 2004, pp. 285-311.

Chiva I.

- 1980, « Les places marchandes et le monde rural » in études rurales, v. 78-79-80.

De la Pradelle M.

- 1996, « Les vendredis de Carpentras, faire son marché en Provence ou ailleurs », Fayard.

Chiffolleau Y., Prévost B.

- 2012 « Les circuits courts, des innovations sociales pour une alimentation durable dans les territoires », Norois, 224 | 2012, 7-20.

Chiffolleau Y., Paturel D.

- 2016, Les circuits courts alimentaires « pour tous », outils d'analyse de l'innovation sociale, 2016/2, 50, Innovations.

Cochoy F., Dubuisson-Quellier S.

- 2000, "Introduction. Les Professionnels Du Marché : Vers Une Sociologie Du Travail Marchand." Sociologie Du Travail, vol. 42, no. 3, 2000, pp. 359-368.

Cochoy F.

- 2012, « Du lien marchand. Comment le marché fait société », F. Cochoy (Ed.). Presses Universitaires du Mirail, Toulouse (2012), 402 pp.

Deverre C., Lamine, C.

- 2010, Les systèmes agroalimentaires alternatifs. Une revue de travaux anglophones en sciences sociales, Économie Rurale, 317, 57-73.

Fournier S., Biénabe E., Marie-Vivien D., Durand C., Sautier D., Cerdan C.

- 2018, Revue internationale des études du développement, Les indications géographiques au regard de la théorie des communs, VL - 233

Granovetter M.

- 2000, Le marché autrement, trad. française, Paris, Desclée de Brouwer.

Gumuchian H., Pecqueur B.

- 2007, La ressource territoriale, ed. Economica, Anthopos.

Linck T., Romagny, B.

- 2011, « Les pièges de la patrimonialisation, Les qualifications de l'origine et l'adaptation au changement global », In : Pouvoirs, sociétés et nature au sud de la Méditerranée (2011), pages 233 à 264.

Maréchal G.

- 2008, (Dir), « Les circuits courts : bien manger dans les territoires » ; Dijon, Eucagri.

Meistersheim A.

- 2008, « Du riacquistu au désenchantement. Une société en quête de repères », La : Corse. Tous terrains ; Ethnologie française, vol. 38, N°3, pp. 407-413. Editeur P.U.F.

Michon G., Sorba J.

- 2008, « I Tré Valli : passer par-dessus les montagnes », La: Corse. Tous terrains ; Ethnologie française, Vol. 38, N°3,, p. 465-477. Editeur P.U.F.

Ostrom E., Laurent, E.

- 2012, « Par-delà les marchés et les États. La gouvernance polycentrique des systèmes économiques complexes », Revue de l'OFCE, no120, 2012, p. 13-72

Pecqueur B.

- 2006 « Le tournant territorial de l'économie globale », Espaces et sociétés, vol. 124-125, no. 1, 2006, pp. 17-32.

Roux E., Vollet D., Pecqueur B.

- 2006, « Coordinations d'acteurs et valorisation des ressources territoriales. Les cas de l'Aubrac et des Baronnies », Économie rurale, 293 | 2006, 20-37.

Sorba J.M.

- 2018, “La réputation des « produits identitaires » en question – Les cas des fromages et des miels corses”.
In: “Annales Méditerranéennes d’Economie n°5, Développement des territoires méditerranéens: actualité des travaux de recherches en Corse. Collectif.

Sorba J., Ait Mouloud M.

- 2014. “Qualifying the Corsican cheeses as pastoral products: Issues for market mediations”. In: Proceedings of the 11. European IFSA Symposium (p. 1085-1094). European IFSA Symposium, Berlin.

Sorba J.M., Bernard E.

- 2002, « Place des foires dans la qualification locale des productions régionales », Congrès Environnement et identité en Méditerranée, Institut de l’environnement et Université de Corse, 3 –5 juillet 2002 – Corte

White H.C.

- 1992, Identity and Control, Princeton: Princeton University Press

Ces ressources territoriales construites localement qu’elles soient idéelles ou matérielles procèdent d’accords conduisant à différencier un dedans d’un dehors. Dans le cas des IG, le périmètre se traduit par la définition d’une aire géographique qui exclue au moyen d’accords par des producteurs d’autres producteurs.

Chapitre 15

Entre fausse authenticité et innovation authentique : bilan de deux trajectoires des tapis de Taznakht (Haut Atlas marocain) et des Matmata Centraux (Sud-Est tunisien)

Ali Hanafi

Université de la Manouba
Département de géographie
Tunis, Tunisie
alihanafi912@gmail.com

Hanane Bouaabid

Université Cadi Ayyad
Faculté de Lettres et Sciences Humaines
Marrakech, Maroc
bouaabid.hanane@gmail.com

Tapis

Taznakht

Matmata

Trajectoire

Arrière-pays

Authenticité

Le tissage de la laine constitue au Maghreb une activité ancestrale essentiellement pratiquée par les femmes rurales berbères. Cette activité est, pour les familles, source de revenus complémentaires, notamment en milieu aride où l'agriculture et l'élevage sont particulièrement exposés aux aléas climatiques. Elle a toutefois, selon les régions, connu des évolutions différentes, déterminées par des conditions socio-économiques et environnementales particulières. Un travail de terrain réalisé en 2018 à Taznakht dans le Haut Atlas marocain et à Toujane - Béni Khédache dans les jebels Matmata tunisiens visait à mettre en évidence les spécificités de l'activité de tissage de tapis dans ces deux régions. Les résultats des enquêtes ont montré deux trajectoires opposées ; la première se déclare « traditionnelle » en appliquant un savoir-faire purement technique. Cette trajectoire, bien qu'elle soit suivie par la plus grande part des artisanes dans les deux terrains, ne respecte pas une démarche de production authentique et promeut notamment l'usage d'une laine bon marché et d'une coloration chimique ainsi que le recours à un vieillissement accéléré des tapis. Quant à la deuxième trajectoire, elle peut être qualifiée de « moderniste » et concerne un petit groupe de femmes appartenant à une association à Taznakht. Dans cette trajectoire, les artisanes en question appliquent un savoir-faire artistique qui respecte une démarche authentique mais qui, en cours de route, perd tout ancrage territorial et patrimonial par rapport à la région. Entre l'une et l'autre de ces deux trajectoires, ces arrière-pays ont toujours eu du mal à trouver la bonne recette leur permettant de conserver leurs connaissances, de les transmettre et innover afin d'assurer un développement économique des leurs habitants.

Wool weaving is an ancestral activity in the Maghreb that has long been practiced by rural Berber women. This activity has always been part of family strategies, particularly in the arid region, to deal with the harshness of environmental conditions (droughts, degradation of ecological systems, etc.) and the weakness and fragility of natural resources (water, soil, vegetation...). However, it followed a different trajectory in each region determined by specific socio-economic and environmental conditions. It is in this context that we have undertaken in this work to compare between the activity of weaving carpets in two areas namely Taznakht in the Moroccan High Atlas and Toujane - Beni Khédache in Tunisian Matmata mountain. Several interviews were carried out in the two fields in spring 2018 with the various stakeholders involved in this activity. The results showed two opposite trajectories; the first trajectory declares itself "traditional" by applying a purely technical know-how. This trajectory, although it represents the largest share of craftswomen in the two fields, unfortunately follows a not authentic approach to the production of carpets with in particular the use of cheap wool, its chemical coloring and the use of aging accelerated carpets. As for the second trajectory, she declares herself «modernist» representing a small group of women belonging to an association in Taznakht. In this trajectory, the craftswomen in question apply artistic know-how which respects an authentic approach but which, along the way, loses all territorial and heritage roots in relation to the region. Between these two trajectories, these hinterlands have always struggled to find the right recipe allowing them to keep their knowledge, transmit and innovate it to ensure economic development for their inhabitants.

L'examen de cette activité dans deux sites au Maroc et en Tunisie a permis de mettre en évidence plusieurs trajectoires. En écologie, une trajectoire est l'équivalent d'une série qui désigne une succession de plusieurs stades qui dérivent d'un même stade initial

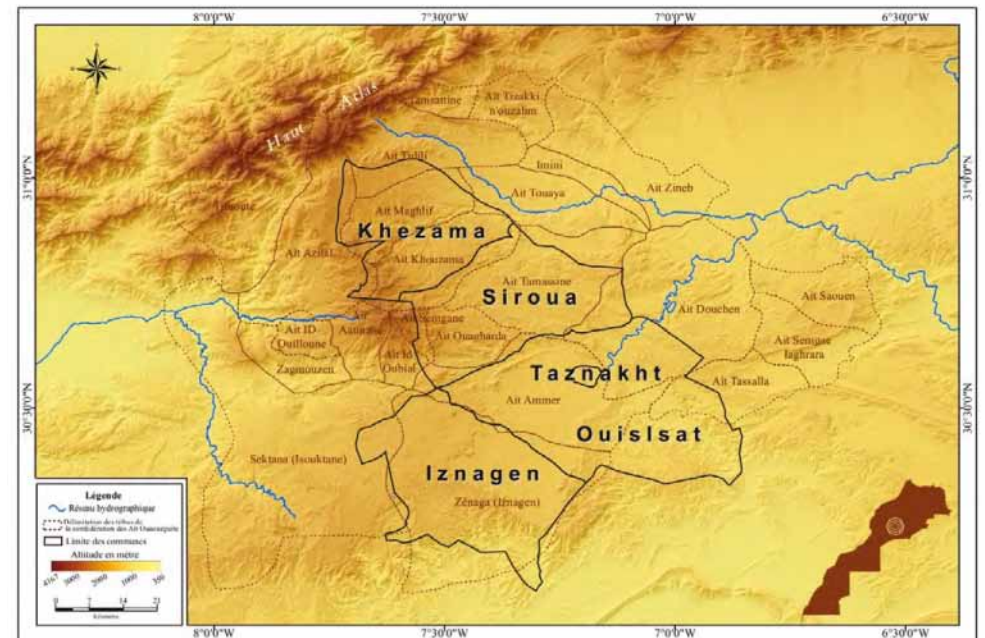
C'est dans ce cadre que nous abordons les questions suivantes : quelle trajectoire suit aujourd'hui l'activité de tissage ? Est-ce une trajectoire qui répond à une demande du marché ? Ou une trajectoire qui émane d'un désir de maintenir une activité ancestrale, de diversifier les revenus et de transmettre le savoir-faire ? Quel équilibre à faire entre la transmission (maintien de l'authenticité) et l'innovation (modernisation) dans cette activité ? Les réponses à ces questions devraient nous amener d'abord à identifier les trajectoires de l'activité de la laine et, ensuite, à évaluer leurs impacts en termes de conservation et de transmission des savoir-faire ainsi que leurs impacts sur les économies familiales des sociétés rurales.

I. Deux zones d'étude contrastées

d'altitude et se caractérise par sa pauvreté en terre arable et l'abondance de l'eau. Le grand Taznakht est un territoire municipal de 50 604 hab qui s'étend à environ 980 m d'altitude et est situé dans la grande région de Drâa-Tafilalet composée de cinq communes (Taznakht, Ouislat, Siroua, Khezama et Iznagen). Il faisait partie de la confédération des Ait-Ouazouguite (Figure 1). Ces communes partagent depuis longtemps les mêmes coutumes et les mêmes activités économiques (Bouabid, 2019).

I.1 La région de Taznakht

Figure 1 : Localisation de la région de Taznakht (Haut Atlas marocain)



330

I.2 La région de Toujane - Béni Khédache

Cette région fait partie de l'ensemble montagneux du Sud-Est tunisien appelé communément les Matmata. Il s'agit d'un

ensemble de petites montagnes s'élevant à des altitudes moyennes de 500 m qui dominent une vaste plaine côtière appelée la Jeffara. Ce paysage aride a depuis longtemps été caractérisé par un tissu de petits villages berbéro-arabes (Figure 2).

Figure 2 : localisation de la région de Toujane - Béni Khédache (Sud-Est tunisien)



Les habitants de ces villages ont pratiqué essentiellement un agro-élevage extensif derrière les aménagements construits au niveau des talwegs. Dans le cadre de la mobilisation des faibles ressources disponibles, cette population a également exploité la laine extraite de leurs troupeaux d'ovins pour développer l'activité de tissage. Progressivement et avec l'intégration de ces villages dans les circuits touristiques et l'intérêt porté par les touristes européens à ces produits, cette activité a pris de

l'importance économique chez les ménages et est même devenue une source principale de revenus pour certains d'entre eux (Aridhi, 2016 ; Hanafi, à paraître).

I.3 Approche comparative

Les objectifs de ce travail consistent en : (i) l'identification et la comparaison entre les trajectoires que suit l'activité de tissage des tapis dans les deux sites, et, (ii) l'évaluation

de ses impacts sur les économies familiales et en termes de conservation et/ou de transmission de cet héritage. Pour répondre à ces objectifs, nous avons adopté une approche prospective basée sur la réalisation d'entretiens semi-dirigés avec les différents acteurs dans l'activité de tissage. Afin d'éliminer les risques de préjugés qu'une équipe pourrait porter sur son terrain ainsi que de donner à l'idée du regard croisé Sud-Sud une démarche scientifique, une équipe marocaine s'est déplacée en mars 2018 pour réaliser le travail de terrain en Tunisie et en contre partie, une équipe tunisienne s'est déplacée sur le site marocain en mai 2018 pour effectuer le même travail³ en essayant de poser les mêmes questions.

³ Ce travail a été réalisé en collaboration avec M. Saïd BOUJROUF et Mlle Oumayma ARIDHI que nous remercions vivement.

II. La laine : Une matière variée mais déterminante dans la qualité des tapis

II.1 La laine brute : deux matières premières différentes

Les entretiens avec les différents acteurs dans les deux terrains d'étude ont montré que la matière première a une place prépondérante dans la qualité des tapis. La longueur de laine à l'état brut, son homogénéité, la qualité de ses mèches, sa couleur initiale, sont tous des critères qui influencent par la suite toutes les étapes de sa transformation, de son tissage ainsi que le prix du tapis. Par ailleurs, la qualité du produit final est aussi influencée par la disponibilité de cette laine brute (proximité) et par le coût de son appropriation (achat ou produit du troupeau en possession). En observant les deux terrains, nous avons remarqué que l'acquisition de cette laine suit plusieurs démarches entre les deux terrains et même au sein du même terrain. En somme, deux grandes trajectoires apparaissent.

À Taznakht, une bonne partie des ateliers de tissage achète la laine locale produite dans la région par les troupeaux à base de la race locale Siroua. Cette race ovine est une des spécificités locales qui marquent l'identité du territoire et sur lesquelles reposent les économies de plusieurs familles du grand Taznakht. En plus de faire partie du patrimoine agricole de la région, c'est une race rustique qui est adaptée aux conditions de montagne et réputée pour la qualité de sa laine, utilisée par les femmes dans la confection des tapis Ouaouzguiti. Au Maroc, le cheptel ovin de cette race est estimé en 2017 à environ 370 000 têtes produisant annuellement environ 920 tonnes de laine (ANOC, 2017). En effet, la brebis Siroua produit annuellement 2 à 3 kg de laine de très grande qualité connue par ses longues fibres (20 à 30 cm) et par

l'absence de jarres (Ezzahiri, 1981 ; Sarter, 2006). C'est également une laine homogène avec des mèches soyeuses et tombantes ressemblant aux poils des chèvres. Cette grande qualité de la laine permet de faciliter sa préparation (lavage, cardage, peignage, filature et coloration) et par conséquent, son tissage (Bouaabd, 2019). Cette laine est souvent collectée par une coopérative créée par l'État qui gère le ramassage et la valorisation de ces importantes quantités. Cependant, et malgré l'importance de cette ressource, sa valorisation est de plus en plus soumise à de nombreuses contraintes notamment la concurrence que subit la brebis Siroua de la part des races sélectionnées et la dépréciation de sa laine avec l'arrivée d'une laine bon marché du Moyen Atlas (provenant des races Timahdite et Sardi). Le cheptel de cette race subit aussi une forte pression notamment à cause des impacts des changements climatiques sur les ressources pastorales dans le massif du Siroua en raison d'une pluviométrie moins importante et plus irrégulière. À ceci s'ajoutent l'aggravation des conditions d'abreuvement du bétail et la diminution progressive de l'activité d'élevage dans ce massif. Les ressources fourragères de la zone ont connu un grave surpâturage durant les années 80 entraînant une diminution des troupeaux et une chute des revenus des éleveurs, ce qui a renforcé le phénomène d'exode rural. De ce fait, la filière ovine Siroua est en difficulté et le nombre de têtes ne cesse de diminuer. Afin de dépasser ces difficultés et de maintenir l'élevage de cette race pure ainsi que de valoriser sa laine – surtout que le tapis Ouaouzguiti a pris une importance internationale –, l'État ainsi que les différents acteurs régionaux et locaux ont entrepris des projets pour améliorer l'élevage de la brebis Siroua (Boulouar et Paquay, 2008). Ces

projets ont essayé de structurer cette filière en optant pour la création d'une synergie entre l'ensemble des acteurs de la filière, au niveau local et au niveau national. Par ailleurs, ils ont entrepris la structuration des acteurs de la filière du tapis en coopératives (Guessous et al., 2013).

Malgré la valeur économique et patrimoniale de cette laine, plusieurs femmes dans la région de Taznakht sont de plus en plus tentées par la laine bon marché provenant d'autres races de l'extérieur ainsi que par la filature industrialisée composée non seulement de laine, mais aussi de polyester et de lycra (Bouaabd, 2019). Ce recours à cette laine bon marché est expliqué par le coût élevé de la laine Siroua et la longue durée que prend sa préparation pour le tissage comparée avec la laine industrialisée. En plus de la longue durée de sa préparation, l'activité elle-même est de plus en plus répulsive notamment pour les jeunes. Il est également expliqué par sa faible disponibilité en stock notamment lors des périodes de forte demande. Il est enfin question de prix puisque le tapis tissé avec une laine bon marché aura un prix moins élevé ce qui le rend plus compétitif face aux tapis des autres régions du Maroc.

Cependant, certaines associations et ateliers de tissage maintiennent l'usage de la laine Siroua et résistent à cette tentation de la laine bon marché. C'est notamment le cas de la Coopérative de l'art authentique⁴ qui a été visitée sur le terrain dans le vieux village de Taznakht et dont le propriétaire maintient une démarche traditionnelle basée sur l'usage de la laine Siroua. Selon l'entretien effectué avec lui, il possède un troupeau d'environ 400 têtes Siroua qu'il élève principalement pour la laine. Si les quantités de laine résultant de la tonte

de son troupeau ne suffisent pas, il en collecte auprès d'éleveurs avec qui il a préalablement passé des accords pour qu'ils ne vendent pas leurs productions à d'autres ateliers. Le responsable de cette association explique son attachement à l'usage de cette laine par sa conscience de sa spécificité locale. Pour lui le tapis des Ait Ouaouzguite n'a pris sa renommée que grâce à cette laine de grande qualité. Il a ainsi choisi de conserver son usage puisqu'il fait partie de l'identité locale et influe sur la valeur et la qualité des tapis.

Dans la région de Tadjane-Béni Khédache, les brebis élevées proviennent souvent des deux races qui se rencontrent dans la plupart des steppes tunisiennes à savoir la race Gharbi ou algérienne et la race Barbarine. Ces deux races ont formé dans la région un cheptel total estimé en 2017 à environ 43 000 têtes et produisant environ 45 tonnes de laine (ODS, 2018a ; ODS, 2018b). Toutefois, cette laine est de qualité médiocre puisque les races Gharbi et Barbarine sont originellement élevées pour la production de viande. Leur laine est souvent courte (inférieure à 15 cm) avec des mèches légèrement rêches.

Lors de la tonte, chaque brebis produit entre 1 et 2 kg mais après son nettoyage et son cardage il reste très peu de laine de qualité acceptable (environ le 1/3) et pouvant être utilisée pour le tissage des tapis. Cette mauvaise qualité ainsi que la longue durée de son travail et son coût élevé, font que l'usage de cette matière première est en baisse continue au profit d'une laine industrialisée meilleur marché et plus disponible à la demande des artisans. Malgré l'organisation dans cette zone d'étude d'un festival annuel de tonte des brebis et les encouragements des artisans pour utiliser ce produit, des

4 La Coopérative de l'art authentique a été créée à Taznakht par M. Mohamed depuis 2014 suite à un partenariat avec un projet autrichien sur le tapis Ouaouzguiti. Le propriétaire, ancien apprenti dans le tissage chez son père depuis 1996, a tissé des liens avec les Autrichiens et par la suite avec d'autres connaissances européennes pour qui il produit des tapis sur commande. Selon lui, aucun de ses tapis ne se vend aujourd'hui sur le marché local au Maroc.

tonnes de laine sont jetées chaque année dans les oueds aux environs des villages à cause de leur très faible prix au kilo et leur très faible demande (Aridhi, 2016). Lors de nos enquêtes sur le terrain seulement 9 %⁵ des artisanes ont déclaré qu'elles utilisaient cette laine, en grande partie dans le tissage des tapis (Hanafi, à paraître). Mais selon elles, ces tapis ne se vendent pas ou ils se vendent à des prix très faibles. Cette laine est, par contre, plus utilisée pour le tissage du Margoum, tapis traditionnel de la région.

II.2 La laine transformée : deux techniques différentes

Au niveau de la laine transformée, les artisanes des deux régions étudiées ont recours à des formes de travail différentes. Là aussi apparaissent clairement deux trajectoires

bien distinctes : une première démarche qui se veut authentique est pratiquée notamment par les femmes de la Coopérative de l'art authentique à Taznakht ; une autre démarche qui ne fait pas de l'authenticité un critère premier et qui est pratiquée par une bonne partie des coopératives à Taznakht et chez la majorité des artisanes entre Béni Khédache et Toujane. En effet, les femmes travaillant dans la Coopérative de l'art authentique, dans un souci de fournir des tapis qui sont réellement conformes à l'héritage et à l'identité de la région, suivent les étapes traditionnelles de préparation de la laine au tissage (Photo 1). Ces femmes commencent par le lavage de la laine Siroua ; ensuite elles procèdent à son cardage et son peignage. Selon le responsable de cette association il faut environ 2 kg de laine brute pour avoir 1 kg de laine nettoyée. Cette opération représente 8 jours de travail durant lesquels chaque femme transforme environ une dizaine de kilos.



Photo 1 : Cardage et filature de la laine Siroua par les artisanes de Taznakht (© Photos : H. Bouaabd, 2016)



Photo 2 : Rhizome de *Rubia tinctorum* et peau des fruits des grenadiers utilisés pour la teinture de la laine à Taznakht (© Photos : A. Hanafi, 2018)

Une fois ces couleurs préparées au feu doux, la laine notamment celle de couleur blanche



Photo 3 : Teinture de la laine Siroua à la Coopérative de l'art authentique (© Photo : A. Hanafi, 2018)

utilisées : la peau de grenades et les rhizomes de la Garance des teinturiers (*Rubia tinctorum*) (Bouaabd, 2019). Ces deux substances sont utilisées depuis l'antiquité et sont connues pour leur adaptation particulière à la teinture de la laine, offrant une palette de couleurs allant du jaune au marron en passant par le rouge.



est mélangée avec les pigments obtenus (Photo 3).



⁵ L'enquête a été réalisée en 2015 sur un échantillon d'une quarantaine de femmes (Aridhi, 2016).

III. Le tissage : Une opposition entre un savoir-faire technique et un savoir-faire artistique

Afin d'obtenir plusieurs teintes, les couleurs sont soit laissées à l'état concentré, soit diluées avec de l'eau. La coloration est aussi préparée à feu doux pendant plusieurs heures ce qui permet d'obtenir une laine colorée naturellement avec des teintes souvent pâles comparées à celles industrielles plus vives.

Il faut toutefois signaler que cette méthode demande beaucoup de patience et de savoir-faire technique. En étant pénible, longue et parfois coûteuse, cette méthode est de plus en plus délaissée par une bonne partie des artisans de Taznakht. Elle a été également

abandonnée depuis plusieurs années par les ateliers de Béni Khédache-Toujane. Ces différents ateliers au Maroc et en Tunisie, ont eu recours, soit à la laine naturelle bon marché provenant du Moyen Atlas pour le Maroc, soit à la laine industrielle provenant de la plus grande usine de textile dans la région du Sahel en Tunisie (Photo 4). Dans les deux cas, la laine locale se trouve abandonnée au profit d'une laine de moindre qualité, mélangée avec du polyester et du lycra et colorée avec une teinture chimique vive.



Photo 4 : Stocks de laine industrielle dans les ateliers de Béni Khédache (© Photo : A. Hanafi, 2018)

Le tissage est un savoir-faire qui a été transmis spontanément de mères en filles. Cependant, cette transmission n'a pas été toujours assurée et a rencontré des problèmes en raison d'une mauvaise insertion dans les circuits économiques, ce qui a obligé les familles à la délaissier ou à la réduire. La scolarisation des filles en montagne dans le Siroua ou dans les Matmata a accentué cette situation. Avec l'intérêt porté par le tourisme aux différents produits du tissage, cette activité a pris un nouveau souffle. En effet, depuis une vingtaine d'années plusieurs acteurs régionaux, nationaux et internationaux sont intervenus pour soutenir cette activité notamment par la mise en place de plusieurs plateformes d'aide et de formation au tissage assurées aux filles. Celles-ci ont été incitées à reprendre cette activité non seulement pour maintenir l'héritage et faire revivre le savoir-faire, mais aussi parce que le chômage a atteint des taux très élevés en milieu rural de ces arrière-pays. En Tunisie, par exemple, le taux de chômage national était aux alentours de 17,8 % en 2012 alors qu'il s'élevait à 27,4 % dans le sud-est du pays. Chez les femmes rurales de cette région ce pourcentage était massif, de l'ordre de 53 % (Banque Mondiale, 2012). Au Maroc, le taux de chômage national a atteint 15,7 % en 2017. En milieu rural, ce taux a atteint 4,1 % mais il est resté élevé parmi les femmes de l'ordre de 14,7 %, parmi les jeunes âgés de 15 à 24 ans de l'ordre de 25,5 % et parmi les diplômés aux alentours de 18,5 % (Haut Commissariat au Plan, 2017).

Les femmes formées au tissage se sont mises à confectionner des tapis, profitant d'une demande de plus en croissante sur ce produit local « spécifique ». Mais là aussi cette activité a suivi deux trajectoires complètement différentes voire opposées. En effet, dans la région de Taznakht ainsi qu'à Toujane-Béni

Khédache une bonne partie des artisanes applique un savoir-faire technique pour tisser leur tapis. Il s'agit là d'un savoir-faire que ces femmes ont appris de leurs mères ou dans les centres de formation et qui consiste à reproduire des modèles de tapis déjà connus et représentant leurs régions, leurs modes de vie et leurs traditions. Dans la région de Toujane-Béni Khédache les filles suivent chaque année une formation au tissage assurée par l'Office National de l'Artisanat « ONA ». Après obtention du diplôme, ces filles commencent à tisser des tapis selon des maquettes proposées par l'ONA ou selon des maquettes préparées par les filles elles-mêmes et inspirées des anciens tapis de la région (Photo 5).



Photo 5 : Maquettes des tapis utilisées dans la région de Toujane-Béni Khédache (à gauche maquette traditionnelle, page de droite, maquette proposée par l'ONA) (© Photo : A. Hanafi, 2018)

Ceci est aussi le cas dans la région de Taznakht où les femmes travaillent les tapis selon des modèles traditionnels qu'elles ont appris par cœur. Ceci est notamment illustré par les motifs reproduits sur les tapis qui non seulement n'ont pas évolué au fil du temps, mais se retrouvent aussi dans d'autres régions du pays. Mieux encore, cette standardisation va au-delà du Maroc puisque ces motifs se retrouvent même en Tunisie (Figure 8). La montagne, le dromadaire, la main de Fatma, le poisson et bien d'autres motifs sont pratiquement retrouvés sur les tapis de Taznakht et de Toujane-Béni Khédache même si parfois leurs tailles, leurs orientations et leurs couleurs sont différentes (Bouaabd, 2019 ; Hanafi, à paraître).

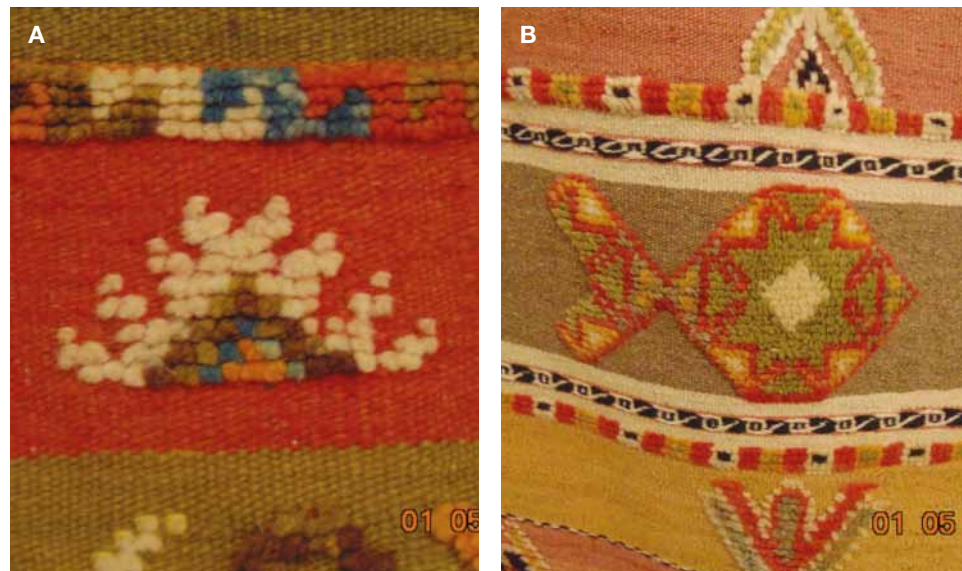


Photo 6 : Quelques motifs traditionnels rencontrés sur les tapis (à gauche les tapis de Taznakht et à droite les tapis de Toujane-Béni Khédache) A : Motifs représentant la montagne - B : Motifs représentant le poisson (© Photo : A. Hanafi, 2018)

À l'opposé de cette trajectoire dans laquelle les femmes ne font qu'appliquer des modèles traditionnels et reproduire des tapis déjà vus, se présente notamment à Taznakht une deuxième trajectoire suivie par les femmes appartenant à la Coopérative de l'art authentique. En effet, dans l'atelier de cette association, les artisanes rajoutent au savoir-faire technique qu'elles ont hérité ou appris, une touche artistique. Ce nouveau savoir-faire qu'elles utilisent est basé sur le tissage de tapis qui, dans la plupart des cas, ne sont produits qu'une seule fois. En effet,

le responsable de cette association reçoit le plus souvent des demandes de clients étrangers pour leur tisser des tapis sur la base de modèles qu'ils décident. Certains de ces tapis reproduisent des tableaux de peintures connus dans le monde. Les motifs, les symboles, les couleurs, la taille, le poids et la finesse du produit sont tous fixés au plus petit détail à l'avance (Photo 7). Ce sont ces différents critères ainsi que les délais et le mode de livraison qui déterminent le prix final du tapis.



Photo 7 : Quelques tapis tissés par les artisanes de la Coopérative de l'art authentique sans référence à la région de Taznakht (clichés A. Hanafi, 2018)

IV. Les tapis : des produits très variés à la recherche d'authenticité

IV.1 Une opposition entre des faux vieux tapis et des tapis modernes authentiques

Le prix du tapis est déterminé, en plus des facteurs économiques comme l'offre et la demande, par sa qualité et son « âge » qui lui confèrent une valeur patrimoniale et/ou artistique. Dans ce sens, afin de répondre à ces critères, les artisanes à Tadjane-Béni

Khédache et à Taznakht ont toujours essayé de vendre aux clients, notamment européens, des tapis plus ou moins anciens. Au Maroc, et pour répondre à une forte demande pour ces vieux tapis notamment pour le compte des bazars de Marrakech, certaines familles ont procédé à un vieillissement accéléré des tapis au point de se spécialiser dans cette activité. Cette dernière est devenue une étape essentielle dans la chaîne de production des tapis traditionnels à Taznakht (Photo 8).



Photo 8 : Lavage des tapis à l'eau de javel pour pâler les couleurs vives (© Photo : H. Bouaabd, 2016)

En effet, dans certains villages comme celui de Mouddate appartenant aux Ait Ouaghrda, toutes les familles ont quasiment abandonné le tissage pour se spécialiser dans cette nouvelle activité. L'opération consiste à laver les nouveaux tapis récemment tissés

avec l'eau des puits et de la javel afin de pâler les couleurs vives caractérisant la laine industrielle utilisée dans les ateliers. Ces couleurs vives qui risquent de dévaluer le tapis doivent être enlevées en partie afin de garantir l'écoulement du produit sur le marché. Une

fois lavés, les tapis sont étalés sur les collines à proximité des maisons dans des parcelles bien orientées et légèrement clôturées pour profiter du maximum d'ensoleillement et de l'absence de poussière (Photo 9).



Photo 9 : Séchage des tapis au soleil dans des parcelles clôturées dans le village de Mouddate (Haut Atlas marocain), (© Photos : A. Hanafi, 2018)

La durée d'étalement va de 15 à 20 jours en été et de 20 à 30 jours en hiver. Cette longue exposition au soleil permet, en plus du dessèchement des tapis, d'altérer la laine et de l'user ce qui donnerait l'impression d'un vrai vieux tapis. À la fin de cette opération, les tapis sont récupérés par les bazars de Marrakech pour être vendus comme de vieux tapis authentiques. Selon nos enquêtes, le coût de cette opération est d'environ 8 MAD/m². Par la suite, le villageois est payé environ 10 MAD/m². Mais ces prix augmentent parfois lorsque la demande des ateliers de tissage augmente aussi. Dans ce cas, les villageois privilégient ceux qui payent plus et régulièrement.

En somme, cette activité a permis aux familles de ces villages de bien gagner leur vie mais au détriment de leur environnement qui se voit de plus en plus pollué par les rejets chimiques dans des fosses perdues. Compte tenu des

problèmes d'authenticité qu'elle pose, cette opération se réalise le plus souvent dans des villages cachés dans les petites vallées du Haut Atlas. Certains villageois pratiquant cette activité refusent même de bitumer les routes qui mènent vers leurs villages pour que leur travail reste à l'abri des yeux des visiteurs curieux. Il faut, toutefois, mentionner que cette activité fait aujourd'hui vivre des villages entiers. Et même si l'authenticité est perdue à cause de cette opération de contrefaçon, elle se retrouve souvent à travers les motifs et les symboles qui représentent bien la région et qui permettent aux touristes de voyager dans ces paysages et d'apprécier l'identité locale de ces arrière-pays (Photo 10).



Photo 10 : Motifs authentiques sur les tapis traditionnels de Taznakht et de Toujane-Béni Khédache (© Photos : H. Bouaabd et A. Hanafi, 2018)

Cependant, les artisanes de la coopérative de l'art authentique ont choisi de suivre une autre trajectoire basée sur la production de tapis modernes mais avec des motifs et des symboles complètement artistiques qui n'ont aucun rapport à la région, au mode de vie des villageoises et aux traditions. Il s'agit de tapis qui rompent au niveau des symboles et motifs avec le style « traditionnel » du tapis Ouaouzguiti (Photo 7 supra).

L'examen de ces tapis montre bien qu'il s'agit de tapis inédits ne présentant aucun des motifs ou des couleurs en référence à la région de Taznakht. Cependant, malgré la perte de l'identité locale du point de vue de leur esthétique, ces tapis restent authentiques puisqu'ils sont fabriqués avec une qualité de laine et des techniques traditionnelles inchangées. C'est cette démarche authentique qui a valu à ces tapis d'être reconnus à l'échelle internationale et d'obtenir un label spécifique.

IV.2 Les tapis : entre certification du faux traditionnel et labellisation du moderne authentique

L'observateur des tapis et des ateliers dans la région de Taznakht remarque facilement la multitude des labels qui sont, soit tissés sur les tapis, soit accrochés soigneusement sur les murs des bazars (Photo 11). Certains de ces labels sont valables pour tous les tapis du Maroc (a : « Morocco Handmade »), d'autres sont plus spécifiques et concernent soit les tapis de la confédération des Ait Ouaouzguite (b : « Tapis des Ait Ouaouzguite »), soit les tapis de Taznakht (c : « Hanbel Glaoui »). Ce dernier label, très prestigieux aux yeux des artisanes de cette petite ville a été obtenu par la coopérative de tissage créée dans la région.



Photo 11 : Quelques labels des tapis marocains. Celui au milieu représente les tapis des Ait Ouaouzguite (© Photo : A. Hanafi)

À Toujane-Béni Khédache, aucun processus de labellisation des tapis n'a été mis en place. Le seul certificat à travers lequel pourraient se reconnaître les tapis de cette région est celui valable pour tout le pays et sur lequel, chaque délégation régionale de l'ONA rajoute son indicatif spécifique (Photo 12).



Photo 12 : Système de certification des tapis en Tunisie avec l'indicatif « 07 » relatif à la délégation de Médénine à laquelle appartient en partie la zone d'étude (© Photo : A. Hanafi)

Ce certificat n'est pas rajouté systématiquement à tous les tapis produits mais seulement à ceux qui ont été tissés en appliquant les normes de qualité imposées par l'ONA. Pour le gouvernorat de Médenine, ces normes concernent essentiellement le nombre de nœuds qui est de 40 000, l'application des maquettes proposées par l'ONA pour la région, ainsi que le poids qui doit être le plus léger possible. Il est toutefois important de signaler que la labellisation à Taznakht ou la certification pour Médenine posent un grand problème d'authenticité. En effet, ces tapis pour qui des femmes et des hommes ont auparavant travaillé dur pour

répondre à un cahier de charge et leur obtenir un label garantissant leur spécificité locale ou un certificat de garantie de leur bonne qualité, présentent aujourd'hui des problèmes d'authenticité à cause d'une matière première en partie synthétique ou externes aux deux zones d'étude, d'une coloration aux produits chimiques et d'un mode de vieillissement accéléré aussi par les produits chimiques. Face à ces tapis dont l'authenticité est faussée se présentent des tapis modernes fabriqués dans l'atelier de la Coopérative de l'art authentique et dont le propriétaire a réussi à leur obtenir un label spécifique et propre à son association (Photo 13).



Photo 13 : Attestation de labellisation spécifique aux tapis de la Coopérative de l'art authentique
(© Photos : A. Hanafi)

Selon le responsable de cette association, ce label qui a été très difficile à obtenir garantit aujourd'hui aux tapis d'être plus aisément commercialisés dans le cadre du réseau mis en place par les différents clients européens. La justification à cette labellisation se trouve dans la démarche authentique appliquée ainsi que la touche artistique apportée à ces tapis. Aujourd'hui, cette association non soucieuse de l'authenticité de ces techniques de tissage, organise de plus en plus de

visites de l'atelier de Taznakht destinées à une clientèle européenne de plus en plus nombreuse. Certains clients ont même réussi à exposer ces tapis dans leurs musées privés en tant qu'œuvres d'art. D'autres ont réussi à ouvrir des bazars pour revendre ces tapis notamment en Autriche, en Allemagne en Scandinavie et récemment en Australie. C'est cette clientèle relativement aisée qui a participé à accroître significativement les revenus de cette association.

IV.3 Mais à qui profite le commerce des tapis ?

L'activité de tissage est très ancienne et a perduré grâce à sa transmission de génération en génération, mais elle a pu se développer seulement lorsqu'elle a été intégrée dans l'activité touristique. C'est à ce stade de l'évolution que les familles rurales, dans un souci de multiplier leurs revenus, ont tenté de valoriser leur savoir-faire en tissage et de ne plus produire des tapis uniquement pour la famille mais aussi pour les vendre aux touristes ou aux bazars des grandes villes. Ainsi, la course aux bénéfices de ce commerce a pris des trajectoires différentes. Plusieurs acteurs sont venus se greffer, entraînant d'abord une complexification de la chaîne de valeur et ensuite une baisse des bénéfices plus ou moins importante pour les artisanes et une augmentation des bénéfices pour les commerçants des grandes villes. C'est le cas des régions de Taznakht et de Toujane-Béni Khédache où les revenus du commerce de tapis ont beaucoup varié en fonction du coût de production, du nombre d'intermédiaires et des conditions de l'offre et la demande. Là aussi deux trajectoires peuvent être distinguées.

La première trajectoire est suivie par la plupart des artisanes de Taznakht et de Toujane-Béni Khédache. Elle concerne la production et la vente des tapis traditionnels qui constituent la plus grande part des tapis vendus. Le coût de production des tapis est pour cette catégorie très variable. Il est, par exemple, bien optimisé par la réduction des dépenses pour l'achat de la matière première. Celle-ci étant plus disponible puisqu'elle est achetée

en grande partie à des usines industrielles, elle permet de limiter les dépenses et de gagner beaucoup de temps par rapport à la laine préparée de manière traditionnelle. La durée de fabrication d'un tapis varie aussi en fonction de la disponibilité des femmes et du temps qu'elles consacrent quotidiennement au tissage, de la taille du tapis et de sa finesse (nombre de nœuds). À Taznakht et selon nos enquêtes pour un tapis de 1,5 m de large, la durée nécessaire pour tisser un mètre carré d'une finesse de 85 000 nœuds va de 4 à 6 jours à raison de 6 h de travail par jour. À Toujane-Béni Khédache, la durée de tissage d'un mètre carré pour un tapis de 90 000 nœuds est d'environ 6 jours à raison de 4 h de travail par jour. Pour le coût de tissage des tapis avec les caractéristiques mentionnées plus haut, le mètre carré se situe entre 400 et 600 MAD⁶ à Taznakht et entre 70 et 100 TND⁷ à Toujane-Béni Khédache.

Dans les deux terrains, la plupart des femmes ont des problèmes de vente de leurs tapis puisque leurs produits sont souvent récupérés par les intermédiaires à des prix très bas. Seules celles qui se sont organisées dans des coopératives ont pu mieux écouler leurs tapis sur les marchés locaux ou participer aux foires. À Toujane-Béni Khédache, seules les femmes qui tissent des tapis selon le cahier de charge de l'ONA bénéficient des subventions pour participer aux foires dans les grandes villes du pays. Leur nombre est toutefois très limité, aux alentours de deux à trois femmes de la région. Même les foires locales qui ont été créées sur place (exemple à Béni Khédache) n'ont pas pu améliorer la situation puisque très peu de touristes s'y rendent. Ces difficultés obligent les femmes à vendre leurs produits aux intermédiaires

⁶ En mai 2018, date de réalisation des enquêtes de terrain à Taznakht, 1 MAD était égal à environ 0,09 euro

⁷ En mars 2018, date de réalisation des enquêtes de terrain à Toujane - Béni Khédache, 1 TND était égal à environ 0,31 euro.

ou aux commerçants à des prix très faibles. Pour elles, la vente de ces tapis constitue une victoire, voire un soulagement. Dans tous les cas, la plupart des femmes enquêtées ont déclaré que leur marge bénéficiaire est en général aux alentours de 10 à 15 % et ne dépasse en aucun cas 20 %. Cependant, cette marge augmente pour le dernier maillon de la chaîne commerciale, le commerçant final pouvant fixer la sienne à 50 %. C'est une activité qui n'est pas aujourd'hui au profit des femmes rurales. Selon nos enquêtes, à Taznakht, les femmes gagnent une moyenne de 25 MAD/jour.

Contrairement à ces femmes, celles qui travaillent dans l'atelier de la Coopérative de l'art authentique profitent plus des revenus de cette activité. En effet, les enquêtes menées dans l'atelier de cette association ont montré que, malgré le coût relativement élevé de l'acquisition de la laine Siroua et de sa préparation, les bénéfices sont, au final, beaucoup plus importants avec notamment une quasi-absence d'intermédiaires. Selon le responsable de cette association, le coût total pour un mètre carré de tapis à 85 000 nœuds varie de 1000 à 1300 MAD. Les gains, quand à eux, augmentent selon la sophistication du tapis, le délai et le mode de livraison (par avion, sur place...) entre 2500 et 3000 MAD ce qui élève la marge bénéficiaire à plus 130 %. Cette importante marge permet aux 60 femmes qui travaillent dans cet atelier d'être mieux payées que celles qui travaillent dans les autres coopératives, soit 50 MAD/jour.

V. Entre transmission et innovation, quels enjeux de développement ?

Il ressort ainsi de cette comparaison que l'activité de fabrication de tapis dans les deux arrière-pays maghrébins suit deux trajectoires parallèles et qui mènent à des résultats très différents (Tableau 1). En quête d'authenticité et de dynamisation des économies familiales, ces deux trajectoires sont parsemées d'embûches. Si la spécificité locale et l'indication géographique ne se retrouvent pas dans le tissage artistique avec l'absence des motifs et des symboles traditionnels pour la trajectoire moderniste, le délaissement progressif de la laine Siroua et sa coloration chimique, l'introduction de la filature synthétique, le vieillissement accéléré des tapis moyennant des produits chimiques sont bien des biais qui caractérisent l'activité traditionnelle des tapis. Cette forme de banalisation est d'autant plus dangereuse pour l'avenir de cette activité, qu'elle représente la plus grande majorité des tapis dans les deux terrains et notamment à Taznakht.

Tableau 1 : Synthèse de trajectoires des tapis de Taznakht et de Toujane-Béni Khédache

	Trajectoire des tapis traditionnels	Trajectoire des tapis modernes
Laine brute	Laine bon marché de l'extérieur des terrains d'étude	Laine locale spécifique Siroua
Laine transformée	Laine industrielle avec une coloration chimique, filature synthétique	Transformation traditionnelle d'une laine pure avec notamment une coloration aux produits naturels
Tissage	Formation au tissage technique, création de coopératives, motifs traditionnels hérités et reproduits sur plusieurs tapis	Formation au tissage artistique, création de coopératives, motifs modernes artistiques sans Indication Géographique
Qualité des produits	Des tapis vieillis par les produits chimiques, modèles de tapis reproduits plusieurs fois	Des tapis artistiques uniques
Certification	Des labels régionaux et locaux à Taznakht, et un certificat national à Toujane-Béni Khédache	Un label spécifique aux tapis de la Coopérative de l'art authentique seulement
Commercialisation	Production des tapis en masse sans garantie de les vendre, problèmes de vente des tapis, faible revenus pour les artisanes	Production des tapis uniquement sur commande, vente garantie des produits, revenus conséquents pour l'association et pour les artisanes
Résultat	Transmission du faux	Innovation authentique

Toutefois, il faut signaler que ces critiques apportées à la production des tapis traditionnels, ne sont probablement qu'une position subjective des auteurs. En effet, bien que les ventes des tapis soient presque à l'arrêt à Toujane-Béni Khédache faute de conjoncture économique favorable, les visiteurs de la ville de Taznakht ou de Marrakech remarquent facilement l'intérêt toujours porté à ce commerce. C'est une activité qui continue à employer les femmes rurales dans le Haut Atlas, à mobiliser beaucoup d'argent et d'hommes et à rapporter beaucoup de revenus. Pour certains intervenants dans cette activité, le vieillissement accéléré, par exemple, est réalisé à la demande du touriste lui-même. Pour d'autres, sans ces « techniques » qui limitent le coût de production, les tapis seraient hors des budgets d'une bonne masse de touristes. En plus, l'activité de vieillissement fait aujourd'hui vivre plusieurs villages enclavés naturellement aux fins fonds des vallées du Haut Atlas où les ressources sont rares et les possibilités des

Conclusion

jeunes pour s'en sortir économiquement sont quasiment nulles (exemple : les Ait Ouaghrda). À l'encontre de cette activité traditionnelle majoritaire, la trajectoire moderniste n'est suivie sur les deux terrains que par un seul groupe de femmes qui forment la Coopérative de l'art authentique. Cette association, malgré le suivi d'une démarche authentique, la résolution des problèmes liés à la commercialisation des tapis et l'importance des revenus apportés, pose un certain nombre de problèmes et suscite plusieurs critiques quant à son approche de travail jugée trop moderniste et qui risque de défigurer les traditions et les héritages en tissage. Ceci est jugé d'autant plus grave qu'aucun lien apparent aux arrière-pays n'est fait à travers les tapis produits qui constituent simplement une valorisation du savoir-faire en tissage pour un service à la demande.

À une échelle économique, le seul écueil qui ne peut pas être le sujet d'une appréciation subjective des auteurs, c'est la question de la répartition des revenus entre les intervenants dans cette activité. Dans la catégorie des tapis traditionnels de Taznakht et de Toujane-Béni Khédache, ces revenus sont très faibles pour des familles rurales qui, par la valorisation des spécificités locales, entendent améliorer leurs conditions de vie et participer au développement de leur région. Un autre écueil non moins important consiste notamment en la diminution de la valorisation de la laine locale. Dans le cas de Toujane-Béni Khédache, cette laine ne sert aujourd'hui qu'à fabriquer des produits de qualité médiocre pour les besoins quotidiens des ménages. Dans le cas de Taznakht où la laine a une grande valeur, l'abandon de l'usage de cette ressource est expliqué par les difficultés techniques, logistiques et financières de sa préparation. L'absence de main d'œuvre

qualifiée, l'absence des moyens financiers et logistiques pour assurer la collecte, le nettoyage, la teinture de la laine et la longue durée que prennent ces opérations sont bien des explications à l'abandon de cette activité. Même les tentatives de collecte de la laine par les coopératives n'ont pas résolu les problèmes rencontrés. Cette situation globale s'est répercutée sur la gestion du cheptel qui, au lieu de profiter d'une partie des revenus pour s'améliorer en nombre de têtes et en qualité, se trouve aujourd'hui confronté à plusieurs problèmes d'ordre technique, sanitaire et environnemental qui empêchent les éleveurs de capitaliser les troupeaux et d'assurer leur croissance à un rythme acceptable (Boulanouar et Paquay, 2008).

Ce regard croisé sur l'activité de tissage des tapis entre deux terrains du Maghreb a permis de mettre en évidence deux trajectoires bien distinctes. La première trajectoire se veut « moderniste » et innovante à Taznakht. Elle conjugue une spécificité authentique de tissage à travers la valorisation d'une bonne laine locale transformée avec des techniques traditionnelles, la production sur commande en suivant des maquettes extérieures à la région, la labellisation des produits, l'écoulement facile des tapis par vente à l'étranger avec des prix élevés, l'élimination des intermédiaires et l'emploi des femmes avec des salaires élevés. La deuxième trajectoire à Toujane-Béni Khédache et à Taznakht se veut garante de la conservation et de la transmission des héritages et du savoir-faire ancestral mais, en réalité, dénature l'authenticité à travers l'usage d'une matière première en partie synthétique, l'usage d'une teinture chimique, le recours au vieillissement accéléré pour des tapis qui, soit sont vendus par les artisanes à des prix très faibles, soit rencontrent des problèmes d'écoulement sur le marché. En conséquence, les revenus des femmes sont souvent faibles puisqu'une bonne partie des produits ne sont pas labellisés et sont soumis aux lois des intermédiaires de la filière.

Malgré l'éloignement géographique et les conjonctures historiques, environnementales et économiques relativement différentes dans les deux terrains, plusieurs points les réunissent au niveau de cette activité. En effet, le savoir-faire en tissage dans ces deux régions rencontre plusieurs problèmes techniques et économiques qui influent beaucoup sur sa conservation et sa transmission. La scolarisation des filles notamment en montagne est un paramètre qui accentue cette situation. Mis à part ces problèmes communs, ce savoir-faire rencontre plusieurs difficultés spécifiques à

chaque terrain. Dans la région de Toujane-Béni Khédache, la construction patrimoniale autour de ce savoir-faire est notamment réalisée de manière descendante. C'est une construction qui est accompagnée et parfois même dirigée par l'État et qui ne permet, au bout du compte, ni de transmettre le savoir-faire, ni d'améliorer les conditions de vie de l'ensemble des artisanes de la région. C'est une intervention de l'État dans cette activité sans une réelle appropriation par les populations locales (Hanafi, à paraître). À Taznakht, ce savoir-faire rencontre aussi un problème majeur puisque les artisanes, qu'elles soient techniciennes ou artistes, fabriquent à travers le tissage une authenticité pour le regard de l'autre. Le tissage à la demande, le vieillissement accéléré constituent une incarnation de ce constat. Leur art ancestral et leur héritage est aujourd'hui en perte, et c'est d'autant plus vrai qu'il subit une influence des savoir-faire extérieurs à la région, par exemple ceux de la région de Rabat ou de Khénifra ou même ceux hérités des artisans juifs dont les communautés étaient nombreuses au Maghreb dans un passé pas si lointain.

Le savoir-faire en tissage, même s'il doit répondre à une attente économique de ces arrière-pays et la demande d'une clientèle parfois fantasque et attachée à des clichés folkloriques, ne doit pas s'effiloche en faisant perdre à ces artisanes leur âme, leur créativité, leur histoire et leurs modes de vie. Plusieurs femmes sur le terrain ont exprimé leur souhait de tisser en toute indépendance par rapport à la demande du marché. Elles ont souhaité même dépasser le stade du savoir-faire technique pour puiser dans leur histoire artistique afin de tisser à nouveau les « tapis d'antan » qui étaient parfois plus lourds et plus riches en motifs et couleurs. Mais selon elles, il n'y aurait aucune garantie que ces tapis soient vendus.

ANOC

- 2017 : Rapport de l'Association Nationale Ovine et Caprine.

Aridhi O.

- 2016 : Cartographie de la végétation et étude des formes d'usage de la laine de mouton et leur impact sur les systèmes de production familiaux dans les jebels Matmata centraux (Sud-Est tunisien). Mémoire de Mastère en Biogéographie, FLAHM, Univ. de Manouba, 114 p.

Banque Mondiale

- 2012 : Rapport de la Banque Mondiale

Bouaabid H.

- 2019 : Patrimonialisation des produits de la spécificité pour un développement et une construction des territoires, cas des tapis du grand Taznakht. Thèse de doctorat en Géographie, Univ. Caddi Yadh, Marrakech, 386 p.

Boulanouar B., Paquay R.

- 2008 : Perspective de la production ovine au Maroc. In Olaizola A., Boutonnet J.P. et Bernués A. (Eds): "Mediterranean livestock production: uncertainties and opportunities". Options Méditerranéennes, Série A, Séminaires Méditerranéens ; n° 78 ; pp. : 39 -47.

Guessous F., Boujenane I., Bourfia M., Narjisse H.

- 2013 : Sheep in Morocco. In "Small ruminants in the Near East", Volume III: North Africa, FAO, 106 p.

Ezzahiri A.

- 1981 : La race Siroua mouton à laine, 6 p.

Hanafi A.

- à paraître : Valorisation des produits pastoraux dans les arrière-pays arides méditerranéens entre mythe et réalité. Cas de la laine de mouton dans les Matmata (sud-est tunisien). In Aderghal M., Genin D., Hanafi A., Landel P-A et Michon G. (Eds) : « La construction des spécificités locales dans les arrière-pays méditerranéens », Les Impromptus du LPED, Medinnlocal, 21 p.

Haut Commissariat au Plan

- 2017 : Enquête nationale sur l'emploi, Maroc, 20 p.

ODS

- 2018a : Le Gouvernorat de Médenine en chiffres. Rapport annuel de l'Office de Développement du Sud, Juillet 2018 ; 161 p.

ODS

- 2018b : Le Gouvernorat de Gabès en chiffres. Rapport annuel de l'Office de Développement du Sud, Juillet 2018 ; 153 p.

Sarter G.

- 2006 : Manger et élever des moutons au Maroc : Sociologie des préférences et des pratiques de consommation et de production de viande. Thèse Doct. En Sociologie, Univ. Panthéon-Sorbonne - Paris I, 306p.

Chapitre 16

Les spécificités locales et l'action publique dans les arrière-pays méditerranéens : logique de muséification, mise en scène ou levier de développement ?



Jean-Paul Dubeuf

Institut National de la Recherche
Agronomique

Laboratoire de Recherche sur le
Développement de l'élevage

Corte, France

jean-paul.dubeuf@inra.fr

Politiques
publiques

Représentations

Produits
de terroir

Développement
rural

Méditerranée

De nombreuses régions rurales isolées du bassin méditerranéen apparaissent comme peu compétitives sur le plan agricole en raison d'importants aléas climatiques accentués par le manque d'infrastructures et la faiblesse des investissements antérieurs. Pour répondre aux enjeux politiques, sociétaux et environnementaux de ces territoires, les pouvoirs publics ont mis en place des politiques de développement basées sur la valorisation des spécificités locales, des savoir-faire locaux et plus généralement des produits de terroir en particulier pour les activités d'élevage.

Pour comprendre les perspectives ouvertes par ces programmes, les documents programmatiques de plusieurs projets de développement de l'élevage sont analysés et confrontés aux attentes et perceptions des différents acteurs : les projets de relance du pastoralisme en Corse, le projet de développement de la filière lait de chèvre dans la région de Chefchaouen au nord du Maroc et de valorisation et de certification de la viande de chevreau du pays Haha dans l'arganeraie toujours au Maroc. Les différentes situations étudiées et comparées mettent en évidence que les spécificités mobilisées dans les projets s'appuient sur les représentations dominantes et quelquefois fantasmées de ces spécificités par la société civile. Ce faisant, ces représentations tendent à banaliser les caractéristiques de ces spécificités à les mettre en scène et à privilégier les images plus accessibles par le grand public. Dans ces conditions, seule une appropriation de leurs spécificités par les acteurs locaux pourrait favoriser leur autonomie d'action et susciter de véritables dynamiques durables.

Many isolated rural regions of the Mediterranean basin appear to lack competitiveness in agriculture due to important climatic hazards accentuated by the lack of previous investments and infrastructures. To meet the political, societal and environmental challenges of these territories, the public authorities have implemented development policies based on the promotion of local specificities, local know-how and more generally local products, in particular for local animal production.

To understand the prospects opened up by these programs, we have analyzed the programmatic documents of several livestock development projects and compared them with the expectations and perceptions of the various stakeholders:

- The projects on pastoralism in Corsica,
- The development project of goat milk and cheese in the Chefchaouen region in Northern Morocco
- The promotion and certification of kid meat from the Haha country in the argane tree area, still in Morocco.

The different situations studied and compared show that the projects have mobilized specificities based on the dominant and sometimes fantasized representations of these specificities by civil society. In doing so, these representations tend to trivialize the characteristics of these specificities and to favor and show only more accessible images for the public. In these conditions, only the appropriation of their specificities by local actors could promote their autonomy of action and generate real sustainable dynamics.

Introduction

Les régions rurales isolées du bassin méditerranéen disposent généralement de peu de sources de financement locales et le manque d'infrastructures est important. De plus, ces régions, fortement impactées par le changement climatique, sont souvent arides et victimes de sécheresses à répétition ce qui limite encore plus leur compétitivité vis-à-vis d'autres régions sans irrigation. Peu attractives pour les investisseurs privés, elles dépendent donc essentiellement des moyens octroyés par les pouvoirs publics nationaux, internationaux ou d'États tiers au titre de la coopération pour susciter ou accompagner les dynamiques de développement. Ce sont principalement les enjeux politiques, sociaux ou environnementaux qui justifient l'intérêt des pouvoirs publics pour ces territoires et la mise en œuvre de politiques incitatives.

On peut constater que les programmes de développement mettent en avant la spécificité des produits, des savoir-faire et des cultures locales de ces territoires comme levier principal de création de valeur qui constitueraient des ressources susceptibles de favoriser leur développement durable. L'objectif de cette communication est d'analyser comment les politiques publiques révèlent et mobilisent ces spécificités, avec quelles représentations et avec quels modes de gouvernance, et d'identifier dans quelle mesure elles ouvrent des perspectives de développement. Elle reprend en particulier les résultats de plusieurs missions et travaux antérieurs (Dubeuf, 2015) réalisés dans le cadre du projet ANR MEDINNLOCAL.

Deux cas sont étudiés en partant des documents programmatiques des politiques mises en œuvre. Le premier est celui de la Corse, région insulaire nord-méditerranéenne, avec le Plan de Développement rural de la Corse, (PDRC) ; le second, au sud-est du

bassin, concerne le Maroc avec le Pilier II du Plan Maroc Vert. Les produits spécifiques analysés seront principalement les produits issus de l'élevage pastoral en Corse puis au Maroc dans deux régions, la région de Chefchaouen-Tétouan au nord avec le projet de développement de la filière lait et fromage de chèvre et dans le pays Haha (Province d'Essaouira, centre/sud-ouest avec la certification du chevreau de l'arganeraie associé aux autres produits de la région (huile d'argane, caroubier, miel) considérés comme des produits de terroir.

I. Orientations des politiques publiques et spécificités : dynamiques et échelles territoriales, cadres de caractérisation et de mobilisation, modes de gouvernance et d'implication des acteurs

I.1 En Corse

Les grandes orientations du développement agricole et rural de la Corse sont définies par la Collectivité territoriale de Corse dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC) de l'Union européenne et de son application en France d'une part, des priorités du Plan d'Aménagement et de Développement durable de la Corse (PADDUC) d'autre part. Le Programme de Développement rural de la Corse (PDRC) est aujourd'hui le cadre d'intervention agricole jusqu'en 2020. Celui-ci met en avant les spécificités de la Corse. Son objectif est explicitement de favoriser « les spécificités des territoires ruraux insulaires, au travers des ressources naturelles patrimoniales et culturelles, et en tirant parti de 2 atouts : la qualité et l'identité ». Le préambule du PDRC de la période précédente précise d'ailleurs cette orientation : « Les spécificités de notre agriculture, de notre ruralité, et de nos productions, ont rapidement pointé que la politique à mettre en place ne pouvait s'inscrire totalement dans les objectifs et orientations définis par Paris. Le plan hexagonal tend à développer d'une façon générale, une agriculture plus intensive et quantitative, en cohérence avec la situation et l'évolution de l'agriculture en France et dans le monde, alors que la Corse, conformément à la délibération de la CTC de mars 2002, privilégie la qualité et l'identité des produits. Ces produits insulaires sont largement en sous-production alors que pour la majorité d'entre elles, les productions françaises sont en surproduction. Les leviers et stratégies de développement ne peuvent obéir aux mêmes logiques ».

Affirmation de la spécificité ne signifie pas spécification et celle-ci est ici d'abord mobilisée au service d'un processus politique de revendication identitaire mais aussi de justification de requêtes financières particulières et de demande d'exonération de la loi commune d'attribution des aides. Pour le PDRC, la spécificité serait garante de la création de valeur marchande avec un appui marqué en faveur des initiatives pour promouvoir des signes de qualité. Cette affirmation d'une spécificité insulaire globale par les politiques publiques est d'ailleurs en phase avec les représentations prédominantes dans la société. C'est l'île qui définit de manière claire les limites du territoire avec une opposition entre l'intérieur (d'où seraient issues les spécificités) et le littoral (où ses spécificités seraient perverties par l'urbanisation et le tourisme). Elle pose comme a priori que l'image de la Corse est positive et attractive à l'extérieur pour les clients continentaux et étrangers. Le potentiel pour l'exportation serait important mais il est aujourd'hui peu documenté et prend peu en compte l'analyse de la demande. La différenciation micro-régionale de ces spécificités butte aussi sur la définition des limites géographiques avec des difficultés à arbitrer les conflits d'exclusion et d'inclusion (à propos de la définition des cahiers des charges et des aires de production des fromages par exemple).

On observe également de grandes différences dans la mise en œuvre de ces orientations en faveur de la spécificité. Dans le secteur végétal (viticulture, agrumiculture, castanéiculture...) et en apiculture, des associations professionnelles et les réseaux constitués au niveau de chaque filière ont permis une caractérisation formalisée

II. Le lait et le fromage de chèvre dans la région de Tétouan Chefchaouen

et documentée de leurs spécificités pour l'obtention et le développement de leurs signes de qualité respectifs. Pour les régions de montagne et de piémont de l'intérieur, le PADDUC et le PDRC mettent en avant le pastoralisme, son savoir-faire, ses liens culturels, les caractéristiques des territoires comme des éléments d'ancrage territorial spécifiques à la Corse. La Corse est « l'île des bergers » ! Mais les composantes mêmes de ce qu'est le pastoralisme en Corse aujourd'hui, ses produits et en quoi les formes pastorales d'élevage se différencient d'autres formes d'élevage restent peu explicitées (Dubeuf et al., à paraître). De plus, les débats au sein des associations professionnelles et syndicales, fréquemment instrumentés pour des objectifs politiques ou des conflits personnels, permettent peu la prise en compte des faits techniques sur lesquels s'exprimeraient ces spécificités (races locales, ressources fourragères, calendriers de production et processus de transformation). La spécificité corse peut ainsi donner lieu à de multiples détournements avec des captations d'image qui ne s'inscrivent pas dans des dynamiques de développement et les activités d'élevage dans l'intérieur restent peu attractives en dehors des aides financières qu'elles permettent d'obtenir.



Photo 1 : Une initiative des pouvoirs publics basée sur les saveurs et les savoir-faire de Corse

I.2 Au Maroc

Le cadre d'intervention en faveur des zones rurales isolées au Maroc est celui du Pilier II du Plan Maroc Vert et des projets associés à ce plan centralisé par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime, l'ADA¹, l'ANDZOA² ou l'INDH³. Le Pilier II du Plan Maroc Vert s'appuie explicitement sur la valorisation des spécificités dans la mesure où son objectif général est de « favoriser le Développement solidaire et durable de la Petite Agriculture en prenant en compte les spécificités des montagnes et des oasis ». Il s'agit aussi de « permettre aux centaines de milliers de paysans des régions montagnardes et oasiennes d'accéder à l'économie marchande en développant la valeur ajoutée résultant de la spécificité des produits de ces territoires en valorisant toutes leurs ressources pastorales et végétales et les avantages comparatifs des produits spécifiques de terroir et de qualité ». La caractérisation et la mobilisation de ces spécificités sont étudiées dans deux régions au nord et au centre/ sud-ouest du pays.

Pour les pouvoirs publics, la spécificité de la région de Tétouan-Chefchaouen en matière de production animale serait d'être la seule région du Maroc à avoir une tradition de production et de transformation de lait de chèvre. Isabelle Jabirot (2017) a en particulier mis en évidence l'importance de l'élevage dans la cité de Chefchaouen avec l'élevage des chèvres en ville. Le lait produit par les petits troupeaux familiaux, transformé en fromage frais (« *jben* ») est effectivement vendu traditionnellement de manière informelle dans les souks hebdomadaires.

Cette représentation de l'importance de l'élevage laitier caprin dans le nord du Maroc est renforcée par les échanges anciens avec le sud de l'Espagne et l'arrivée d'animaux à bon potentiel laitier de cette région voisine. Cette injection de sang espagnol est d'ailleurs à l'origine des caractéristiques de la race caprine locale, la race de Beni Arous qui se différencie des autres populations caprines du Maroc par un gabarit plus élevé avec un potentiel laitier significatif.

C'est en se basant sur cette spécificité que plusieurs projets successifs ont été élaborés depuis le début des années 1990 jusqu'à aujourd'hui pour mettre en place une filière lait de chèvre dans la région. Ces projets initiés par des responsables administratifs locaux (Direction provinciale de l'Agriculture) ont reçu à l'époque l'appui financier initial de la FAO et l'appui technique de la filière caprine française. Ils ont d'abord permis la création d'une unité de transformation fromagère caprine coopérative, la fromagerie Ajbane Chefchaouen qui a ensuite été gérée par l'Association Nationale Ovine et Caprine. Ce développement du lait de chèvre s'est ensuite inscrit dans la politique du Pilier II du Plan Maroc Vert et sa stratégie en faveur des produits de terroir avec l'obtention d'un signe de qualité, l'IGP « fromage (*jben*) de Chefchaouen ».

Alors que la spécificité du *jben* et du lait de chèvre dans la région est caractérisée par la race locale, la fabrication traditionnelle du *jben*, et par les systèmes sylvo-pastoraux des éleveurs traditionnels, ceux-ci manifestent leur difficulté à commercialiser leur lait à un prix convenable. On observe également la création de petites fromageries autour des villes avec l'installation d'élevages caprins utilisant des races exogènes françaises (saanen ou alpines) ou espagnoles (Murciana granadina) avec des systèmes hors-sols qui n'ont plus rien à voir avec les systèmes pastoraux. De plus, la production de lait de chèvre étant très saisonnière, les fromageries sont conduites à mélanger lait de vache et lait de chèvre sans que le consommateur ne soit ni informé ni sensibilisé sur ces différences et les prix du lait de chèvre transformé par les fromageries restent bas. Bien qu'une communication offensive mette en avant le succès de la coopérative Ajbane et envisage la création de plusieurs autres unités sur ce modèle, de nombreux acteurs locaux restent dubitatifs et la coopérative elle-même ne revendique pas l'appellation ni aucun autre producteur ne respecte le cahier des charges. La vente du *jben* traditionnel reste par contre très présente sur les marchés traditionnels en dehors même des projets du Pilier II. L'IGP est peu utilisée aujourd'hui comme argument commercial et les pouvoirs publics favorisent les projets d'installations plutôt intensifs avec des animaux de race importée ; la priorité est donnée à la performance et à la maîtrise hygiénique et sanitaire. L'organisation par les pouvoirs publics de foires caprines mettant en avant autant la tradition caprine de la région que les projets qu'ils soutiennent, et la Certification UNESCO de la diète méditerranéenne à Chefchaouen contribuent quant à eux à la mise en scène du lait et du fromage de chèvre dans la région.

1 Agence de Développement Agricole

2 Agence Nationale pour le Développement des Zones oasiennes et de l'arganeraie

3 Initiative nationale pour le Développement humain

III. La certification du chevreau Haha et la promotion des produits de terroir dans le pays Haha



Photo 2 : L'image de l'élevage caprin à Chefchaouen
(© Photos : J.P. Dubeuf)



Photo 3 : La présentation du fromage de Chefchaouen
(© Photos : J.P. Dubeuf)

L'organisation du système agraire dans l'arganeraie était traditionnellement caractérisée par la coexistence de plusieurs activités qui contribuaient à l'équilibre économique des populations et écologiques de la forêt. Le développement du maraîchage et de l'arboriculture irrigués intensifs dans les régions de plaine puis le boom de l'huile d'argane après la mise en place de la Réserve de Biosphère de l'Arganeraie (RBA) ont très fortement modifié cette co-existence depuis une vingtaine d'années. De nombreuses zones rurales ont vu leurs populations se déplacer vers ces centres d'activités et l'organisation collective des communautés de nombreuses zones de l'arganeraie s'est délitée.

Le Pilier II a constitué un levier important pour soutenir la création de coopératives d'huile d'argane. Les projets soutenus également par des ONG et des organisations internationales ont d'abord mis en avant la spécificité de l'écosystème de l'arganeraie au sud-ouest du Maroc, mais surtout de l'arbre, espèce endémique, puis dans une moindre mesure, des savoir-faire locaux pour la fabrication de l'huile, valorisés par la création d'emplois féminins nécessaires au concassage des amandons. Il est admis très généralement que l'intérêt porté à l'arganeraie depuis la création de la Réserve de Biosphère et sa reconnaissance par l'UNESCO a été à l'origine d'un boom économique réel pour la région. Mais les déséquilibres se seraient accentués et la domination récente des logiques industrielles sur l'huile d'argane ont peu à voir avec ses spécificités qui ont finalement peu profité aux populations rurales les plus pauvres. D'ailleurs, depuis, d'autres spécificités ont été soutenues. La production et la commercialisation de chevreau constituent souvent le revenu principal de nombreux habitants de l'arganeraie ont été à l'origine d'initiatives des pouvoirs publics en interaction

avec différents acteurs locaux. Ceci a été le cas dans une région particulière de l'arganeraie, le pays Haha.

Le « projet de développement du chevreau de l'arganeraie » s'appuie au départ sur les propriétés diététiques et gustatives spécifiques de la viande de chevreau de l'arganier (Bas et al., 2005), les chèvres trouvant une part importante de leur nourriture dans la pulpe et les feuilles de l'arganier. Il vise à développer la production et la commercialisation des chevreaux sur les marchés extérieurs pour améliorer le revenu des éleveurs en renforçant l'appui et l'organisation collective des éleveurs dans des groupements, en améliorant les conditions hygiéniques d'abattage et de commercialisation des animaux et en certifiant le chevreau par une IGP. La première période de ce projet s'est d'abord appuyée sur une association professionnelle du secteur ovin caprin à l'échelon national avec une logique de spécialisation et d'amélioration des performances des élevages et en ignorant largement les pratiques pastorales patrimoniales dans la gestion de l'arganeraie qui ont contribué à sa préservation. La forte opposition des forestiers et des acteurs de l'huile d'argane à ce projet dont les représentations réduisent l'élevage caprin à une activité causant la dégradation de la forêt, a conduit d'abord à bloquer l'obtention de l'IGP. Ceci traduit l'impasse à laquelle conduit la dissociation des spécificités des différentes activités de l'arganeraie (Lacombe, 2015). C'est finalement en intégrant des associations d'ayants droit du pays Haha, concernés par ce projet, et qui ont maintenu une forme de cohésion collective autour des dispositifs coutumiers traditionnels (jmaà, agdal) avec une dynamique territoriale et organisationnelle spécifique, que la situation a pu se débloquent pour inscrire l'IGP dans une aire plus réduite mais en ouvrant un espace de dialogue (Dubeuf et al., 2013). Cette prise

de conscience et cette ouverture des porteurs publics locaux du projet les ont par ailleurs conduits récemment à initier une réflexion sur la mise en place d'un label territorial pour mettre en valeur plusieurs produits du territoire (huile

d'argane, chevreau mais aussi miel, caroubier, etc.) et les différencier de ceux d'autres zones de l'arganeraie sur le modèle des paniers de biens.



Photo 4 : Le système d'élevage caprin mis en avant dans l'arganeraie
(© Photos : J.P. Dubeuf)



Photo 5 : L'image de la fabrication de l'huile d'argane avec la mise en avant du travail de trituration par les femmes (© Photos : J.P. Dubeuf)

IV. Quels développements pour les territoires ruraux concernés : entre banalisation des spécificités et émergence de collectifs autonomes ?

Pour les deux situations étudiées ici, les spécificités qui sont mises en avant par les pouvoirs publics et mobilisées dans leurs projets s'appuient effectivement sur la manière dont elles sont perçues par les sociétés locales. Mais les représentations des spécificités mobilisées restent très générales, peu documentées et d'autant moins discutées avec des acteurs locaux que les projets sont élaborés de manière descendante et sans beaucoup de concertation avec les acteurs. On sait que les orientations et la mise en œuvre des politiques publiques sont largement déterminées par les courants dominants et leurs représentations qui caractérisent leurs référentiels (Muller, 2000). Dans le cas des projets d'appui au développement, une autre représentation dominante est le besoin de rattrapage de régions plus « compétitives » avec normalisation des procédés (en particulier pour des raisons hygiéniques et sanitaires) et développement des logiques marchandes. Les représentations mobilisées par les pouvoirs publics concourent donc plutôt à banaliser les spécificités dont les caractéristiques les plus visibles (la chèvre dans le maquis en Corse ou à Chefchaouen, ou pâturant sur les arbres dans l'arganeraie, la fabrication du *jben* et sa présentation sur une feuille dans le Rif) sont d'abord mises en scène sans que l'image suggérée ne corresponde au modèle technique que ces pouvoirs publics souhaitent finalement promouvoir.

Dans le pays Haha, c'est la permanence d'une certaine forme de cohésion collective, issue des organisations coutumières traditionnelles et le sentiment partagé d'appartenance à une communauté qui pourraient être la véritable spécificité de ce territoire par rapport à d'autres zones de l'arganeraie. La présence de leaders locaux susceptibles de discuter avec les pouvoirs publics facilite aussi les

possibilités d'intermédiation, favorisant l'ancrage de ces spécificités, par exemple en précisant les modalités permettant de garantir la préservation des ressources dans les cahiers des charges (Chatibi et al., 2018). En Corse, la prédominance de positions divergentes sur les questions pastorales freine la formalisation et l'ancrage des spécificités dans ce domaine, contrairement à ce que l'on observe pour les productions végétales et l'apiculture.

Bas P., Morand-Fehr P., El Aïch A., Dahbi E., Araba, A.

- 2005. Systèmes d'alimentation, performances de croissance et qualités nutritionnelles des viandes des chevreux élevés dans l'arganeraie au sud-ouest du Maroc. Cahiers d'Agriculture, vol. 14. n° 5, 455-460.

Chatibi S., Casabianca F., Genin D.

- 2018. Viande de chevreau : une spécificité locale embarrassante ? Communication au séminaire WP2 de l'ANR MEDINNLOCAL, Tunis ; janvier 2018.

Dubeuf J.-P., Sorba J.-M.

- 2018. Les politiques publiques en faveur du pastoralisme en Corse : Objectifs, représentations, mise en œuvre opérationnelle et visions de l'avenir. AME ; n°5 ; septembre 2018, pp 29 -48.

Dubeuf J.-P.

- 2015. Les politiques publiques en faveur des arrières pays et du pastoralisme en Méditerranée : Poids des logiques institutionnelles, des représentations et des rapports de force entre acteurs locaux pouvoirs publics et financeurs - Mise en œuvre et impacts des projets. Rapport de Recherche. 33 p.

Dubeuf J.-P., Araba A., Casabianca F., Chatibi S., Sorba J., Linck T., Lacombe N.

- 2013. Représentations dissociatives de l'élevage caprin par les différents acteurs de l'arganeraie : des enseignements pour l'organisation d'un développement territorial basé sur la complémentarité de plusieurs activités. Présenté au Séminaire FAO CIHEAM sur les systèmes de production, Tanger, MAR (2013-06-10 - 2013-06-13).

Dubeuf J.-P., Chatibi S., Lacombe N.

- 2013. Développer la complémentarité des activités agricoles, d'élevage et de cueillette dans l'arganeraie ; réappropriations sociales et techniques des systèmes productifs locaux et enjeux de résilience pour les politiques publiques. Présenté au 2ème Congrès international de l'arganier, Agadir, MAR (2013-12-09 - 2013-12-11).

Jabiot I.

- 2017. Êtres et manières d'être à Chefchaouen, une ville rurale au Maroc. Vers une anthropologie de la présence. Thèse de doctorat en ethnologie ; laboratoire d'Ethnologie de l'Université de Nanterre.

Lacombe N.

- 2015. Les coproduits entre marginalisation et relance. Le cas des viandes de petits ruminants en élevage méditerranéen. Thèse en géographie. Université de Corse.

Muller P.

- 2000. L'analyse cognitive des politiques publiques, vers une sociologie politique de l'action publique, Revue française de Science politique, Année 2000 Volume 50, numéro 2 pp. 189-208.

Chapitre 17

Le développement territorial comme alternative pour les régions marginales en Tunisie, entre mythe et réalité

Mohamed Elloumi

Institut National de la Recherche
Agronomique de Tunisie
Laboratoire d'économie rurale
Tunis, Tunisie
elloumimohamed@yahoo.fr

Ressources
territoriales

Déséquilibre
régional

Développement
territorial

Tunisie

Politiques
Publiques

La révolution du 17 décembre 2010-14 janvier 2011 a mis à nu les inégalités territoriales et le retard de développement de pans entiers du territoire national dont notamment les zones rurales de l'intérieur du pays. Face à cette situation et afin de répondre aux attentes des populations qui ont été le fer de lance de la révolution, plusieurs acteurs et décideurs proposent une approche territoriale comme paradigme du développement dans les régions dites « marginales » arguant du fait que cette approche a l'avantage de faire reposer le développement sur une compétitivité territoriale différenciée plutôt que sur une hypothétique compétitivité prix des produits locaux »

Toutefois les écarts entre territoires n'ayant cessé de se creuser, la question de savoir dans quelle mesure ce type de développement est capable de répondre aux difficultés que rencontrent les régions reste entière. Dans ce texte nous avons mis en lumière, dans une première partie, les processus d'émergence des territoires de développement en Tunisie à la suite de l'échec relatif des projets de développement conduits selon des approches classiques basées sur l'amélioration de l'infrastructure, des conditions de vie des populations et le développement de l'activité agricole, puis, dans une seconde partie, nous avons passé en revue les apports et les limites du développement territorial dans le contexte tunisien, pour enfin faire une présentation rapide de quelques approches innovantes en termes de développement territorial inclusif qui semblent pouvoir apporter des réponses aux questions de développement des zones marginales.

The revolution of December 17, 2010 - January 14, 2011 laid bare territorial inequalities and development delay of whole sections of the national territory, including in particular the inland rural areas. To deal with this problem and to meet the expectations of these populations who spearheaded the revolution, several actors and decision-makers propose, as a development paradigm, a territorial approach in so-called « marginal » regions, arguing this approach provides the advantage of basing the development on a differentiated territorial competitiveness rather than on a hypothetical price competitiveness of local products”.

However, as gaps between territories are widening steadily, the question of how far this type of development is able to solve the difficulties encountered by the regions remains entirely valid. In this text, in a first part, we have highlighted the processes of emergence of development territories in Tunisia as a result of the relative failure of development projects carried out according to classical approaches based on the improvement of infrastructure and living conditions of populations and on the development of agricultural activity. Then, in a second part, we reviewed the benefits and the limits of territorial development in the Tunisian context, to finally give a quick overview of some innovative approaches in terms of inclusive territorial development that appear to provide answers to marginal areas development issues.

Introduction

La révolution du 17 décembre 2010-14 janvier 2011 a mis à nu les inégalités territoriales et le retard de développement de pans entiers du territoire national dont notamment les zones rurales de l'intérieur du pays. Face à cette situation et afin de répondre aux attentes des populations qui ont été le fer de lance de la révolution, la discrimination positive en faveur de ces territoires a été inscrite dans la constitution du 14 janvier 2014. Toutefois cette disposition favorable aux régions de l'intérieur a du mal à être concrétisée dans les faits, la répartition des prévisions d'investissement selon les régions durant le plan 2016-2020 est restée encore en faveur des régions côtières (Taghouti et al., 2018). À cela s'ajoute l'absence de réponse adéquate en termes de projets de développement adaptés au contexte de ces régions. C'est pour répondre à cette interrogation que plusieurs acteurs du développement proposent une approche territoriale comme modèle de développement particulièrement dans les régions en retard de développement mettant en avant le fait que le développement territorial permet aux territoires en difficulté de baser leur développement non pas sur une hypothétique compétitivité prix de leur produits, mais sur une compétitivité basée sur la qualité des produits de terroirs et leur différenciation sur une base territoriale. C'est dans ce cadre que plusieurs initiatives ont été mises en place, allant de la simple création d'un label pour des produits issus de certains terroirs, au montage de projets de développement territorial prônant une approche globale de développement offrant un panier de biens adossé sur une approche économique sociale et solidaire. La question qui reste posée est de savoir dans quelle mesure ce type de développement est capable de répondre aux difficultés que rencontrent les régions en difficulté malgré leur

faible disponibilité en ressources humaines et naturelles. Dans ce texte nous allons dans une première partie mettre en lumière les processus d'émergence des territoires de développement en Tunisie à la suite de l'échec relatif des projets de développement conduits selon des approches classiques basées sur l'amélioration de l'infrastructure, des conditions de vie des populations et le développement de l'activité agricole. Dans une seconde partie nous passerons en revue les apports et les limites du développement territorial dans le contexte tunisien. Enfin, dans la troisième partie du texte, présenterons rapidement quelques approches innovantes en termes de développement territorial inclusif susceptibles d'apporter des réponses aux questions de développement des zones marginales.

I. Dynamique territoriale en Tunisie : de la construction de l'État-Nation à la fragmentation des territoires du développement

La dynamique des territoires de développement peut être résumée, jusqu'à récemment, à un processus allant de la construction de l'État-Nation à la fragmentation des territoires du développement. En effet au lendemain de l'Indépendance, la Tunisie a hérité d'un territoire désarticulé avec une faible complémentarité entre les secteurs de l'économie. Le processus de restructuration de l'espace et du territoire tunisien a commencé avec la colonisation française en 1881. Cette époque a connu deux moments importants qui marqueront le paysage agricole : la colonisation agricole, la sédentarisation des nomades et la « domanialisation » des ressources naturelles.

En premier lieu, la colonisation agricole a transformé le paysage en inscrivant le dualisme agraire dans l'espace avec les grandes exploitations coloniales dans la plaine (les lots de la colonisation) et les petites exploitations sur les piémonts (lots indigènes). Ce dualisme continue à caractériser les paysages agricoles tunisiens dans la majorité des régions de la Tunisie. Dans les régions du centre et du sud, le début de la sédentarisation et de la fixation des nomades a permis un début d'intégration de l'espace agropastoral au territoire national et au contrôle du pouvoir central et l'extension du territoire melk sous l'effet de la stabilité et de la colonisation agricole (exemple dans l'arrière-pays, l'extension de l'oléiculture par le biais de la colonisation franco-sfaxienne). Enfin la domanialisation des ressources forestières et surtout celle de l'eau vont permettre une mutation en profondeur des modes de gouvernance de ces ressources en passant d'une gestion commune à une gestion sous-tutelle de l'administration.

I.1 L'Indépendance : construction de l'État-Nation et intégration territoriale

Avec l'Indépendance en 1956, l'objectif de la construction d'un État central fort avec une maîtrise entière sur l'espace national était clairement affiché. Cela va se traduire par le parachèvement de la sédentarisation et la déstructuration du rapport tribal et la mise en place et le renforcement d'un pouvoir central, avec l'affaiblissement de toute forme d'organisation de la société civile qui n'est pas légitimée par le pouvoir central, celui de l'État moderne en construction. Cette construction va se poursuivre sur une trentaine d'années. On y distingue les étapes suivantes : Les premières années de l'indépendance (1956 – 64) furent celles de la « tunisification » de l'appareil administratif : mise en place des différents attributs de l'État-nation (monnaie, armée,...), nationalisation des terres agricoles de la colonisation,...

Les années 1960 ont été celles de l'expérience socialiste et de la « coopérativisation » forcée. Il s'agit de la mise en œuvre d'une tentative d'un développement construit avec la recherche de l'équilibre régional et d'un développement diversifié des économies régionales. Pour ce faire les pouvoirs publics ont adopté la planification comme outil de développement. Avec successivement, la préparation d'un plan directeur de 10 ans (les décennales), puis d'un premier plan, etc. ; Pour le secteur agricole cette période a vu l'élaboration d'un Programme Optimal de l'Agriculture Tunisienne (POAT) qui donnait la mise en valeur optimale du territoire national, sans tenir compte,

toutefois des conditions socio-économiques. La régionalisation de ce plan a été faite dans ce qui était défini comme étant les Unités Régionales de Développement. Cette période a vu enfin la préparation du premier Schéma National d'Aménagement du Territoire qui ne verra le jour qu'en 1974 bien après l'abandon de l'option collectiviste en septembre 1969.

Les années 1970 ont vu le retour au libéralisme qui a été accompagné par une dynamique de développement selon le modèle de l'insertion dans la division internationale du travail (DIT) par le biais de la sous-traitance et la mise en avant de l'avantage comparatif des bas salaires. Cette dynamique s'est toutefois traduite par l'accentuation du déséquilibre régional et l'accélération de l'exode rural dont les flux ont été absorbés par l'émigration internationale et la forte croissance urbaine.

Ce modèle de développement a atteint ses limites du fait de l'épuisement des rentes (pétrole, rémittences des salaires des travailleurs émigrés, etc.) qui permettaient son financement. Il a donc débouché sur la crise des années 1980 qui a culminé avec les émeutes de la faim en janvier 1984. Pour sortir de cette crise et dans une tentative de retarder la mise en place de l'ajustement structurel, une politique de recherche d'un meilleur équilibre régional a été adoptée, elle se basait sur les éléments suivants :

- La régionalisation du développement et la création du Commissariat Général au Développement Régional
- La densification du maillage administratif et de l'encadrement des agriculteurs au niveau régional avec la création des commissariats régionaux au développement agricole (CRDA) et des Offices des périmètres irrigués,
- La création d'offices de développement pour les régions défavorisées : Tunisie Centrale, Office de Développement Sylvopastoral du

Nord Ouest, etc.

- La mise en place du Programme de Développement Rural Intégré (PDRI) qui sera l'élément phare dans l'effort de développement rural et d'intégration des espaces marginaux à la dynamique de développement national. À ce développement rural qui sera à base territoriale (administratif, local,...) va se superposer un autre développement qui correspond à des échelles emboîtées (national, gouvernorat et local) ou à des échelles mobiles (Tunisie centrale, Nord-Ouest, etc.).
- L'élaboration de la carte des zones d'ombre et la mise en place d'actions de développement ciblées (« dégourbification », adduction d'eau potable, équipement sociaux, etc.)

À la fin de cette période, on peut parler du parachèvement de la construction territoriale au niveau national, avec la fin du nomadisme, le renforcement du contrôle de l'État sur l'ensemble du territoire et l'intégration territoriale par l'aménagement de l'espace, avec comme exemple la finalisation du réseau hydro-agricole et d'eau potable qui constitue une armature du territoire et un élément d'intégration du nord au sud du pays avec trois plans directeurs pour les trois grandes régions du pays et des transferts d'eau du nord au sud et d'ouest en est.

I.2 L'ajustement structurel et la fragmentation des territoires du développement

L'ajustement structurel constitue un vrai tournant dans les politiques de développement agricole et rural en Tunisie. L'adoption du programme

d'ajustement structurel (PAS) sous l'égide la Banque mondiale et du FMI à partir d'août 1986, impliquait, au niveau du secteur agricole, la suppression du soutien de l'État à la production et notamment les subventions aux intrants et la mise en avant des lois du marché pour la fixation de la majorité des prix à la production en dehors des produits de premières nécessité. La mise en œuvre du PAS a conduit au désengagement de l'État de plusieurs de ses fonctions et à une prise en compte du territoire laissant une place plus importante aux acteurs au niveau local. Afin de pallier le redéploiement des modes d'intervention de l'État et le démantèlement de certaines structures d'appui, on a assisté, d'une part, à un changement des modes d'approches du développement par l'adoption d'une approche participative et d'autre part, à la promotion des organisations de base et des ONG afin d'apporter un appui à l'encadrement des populations rurales.

Globalement le tissu associatif a connu un développement assez appréciable depuis la mise en place de l'ajustement structurel et de l'adoption de l'approche participative comme base du développement local. Ces associations sont de différentes natures, allant de l'organisation de base des producteurs ou des ruraux, à l'association de développement ou de promotion d'une activité culturelle, etc. On rencontre ainsi les formes suivantes :

- Comité de développement : CD informel au niveau d'un douar ou d'un groupe de douars ;
- Coopératives de service agricole : centré sur une activité économique et inscrite territorialement (niveau délégation) ;
- AIC, GFIC, GCES : des associations et des groupements d'intérêt collectif pour la gestion des ressources naturelles : eau, forêt, travaux de conservation des eaux et de sol ;
- GDA : groupement de développement agricole : qui représente une tentative de lutte contre la

multiplication des formes d'organisation et surtout contre la fragmentation des territoires de développement.

Face à la multiplication des structures, un effort d'harmonisation a été entrepris par les pouvoirs publics qui a abouti à la mise en place d'un cadre juridique unifié avec deux structures : les GDA/P et les SMSA. Les groupements de développement agricole et de pêche (GDAP) ont une responsabilité au niveau d'un territoire bien défini et ont vocation d'intervenir dans le processus de développement local en tant que partenaire de l'administration et des ONG. Ils ont en charge la gestion des ressources du territoire, de la communauté de leurs adhérents et peuvent valoriser leurs produits, sans pour autant faire des bénéfices et répartir des ristournes aux adhérents. Contrairement aux GDA, l'autre forme de structures, les Sociétés mutuelles de service agricole (SMSA) qui remplacent les CSA (Coopératives de services agricoles) et qui fonctionnent sur le modèle des coopératives, qui ont un caractère économique et ont pour vocation de rendre des services aux agriculteurs groupés autour d'une activité principale (production laitière, viticulture, oléiculture, etc.) et peuvent donc générer un bénéfice et en faire bénéficier leurs adhérents.

Sur un autre plan et dans le cadre de la mise en œuvre du PAS, le retrait de l'État a été compensé par un début de décentralisation et l'émergence d'organisations professionnelles qui devraient prendre en charge l'encadrement des agriculteurs, la gestion des ressources naturelles et progressivement le développement des territoires. Dans ce cadre les projets soutenus par les bailleurs de fonds internationaux (FIDA, BM, GIZ, FAO, etc.) vont jouer un rôle important dans le formatage des projets de développement et l'adoption des approches véhiculées par ces institutions internationales. Ainsi à titre d'exemple, alors que le fait tribal a

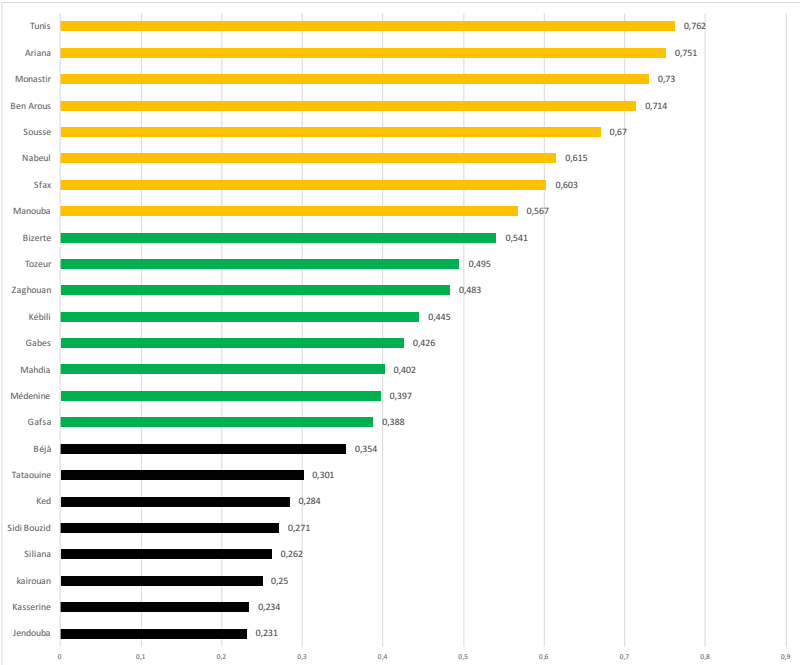
perdu de son importance en Tunisie, par rapport au Maroc par exemple, les projets financés par des prêts du FIDA en Tunisie ont adopté, suite à l'expérience dans l'Orient marocain, l'approche ethno-lignagère pour l'organisation de la population, comme ce fut le cas dans le cadre du projet PRODESUD avec les unités socio-territoriales (UST) (Bonte et al., 2010). Cette politique libérale va aboutir d'une part au creusement de l'écart entre milieu rural et milieu urbain d'une part et entre les régions du littoral

et celle de l'intérieur du pays d'autre part. Deux indicateurs, parmi d'autres, permettent d'illustrer ce double décrochage, le taux de pauvreté entre milieu rural et milieu urbain et l'indice de développement au niveau des gouvernorats. Ainsi, si l'on considère le taux de pauvreté selon le milieu on trouve que l'indice de pauvreté en milieu communal (urbain) est inférieur de deux fois et demi à celui du milieu non communal (ou rural).

Tableau 1 : Taux de pauvreté par milieu (pauvreté extrême) (INS, 2015)

National :	15,2 % (2,9 %)
Communal :	10,1 % (1,2 %)
Non communal :	26,0 % (6,6 %)

Figure 1 : Indices de développement régional (MDCI, 2015)



Concernant la fracture régionale, l'indice composite de développement régional fait apparaître une franche césure entre les gouvernorats du littoral et ceux de l'intérieur et du sud. Ainsi sur les 24 gouvernorats, les 8 les moins bien classés appartiennent à l'intérieur du pays, alors que les 8 les mieux classés appartiennent au littoral comme le montre la figure 1. Le second effet de cette politique de participation et d'approche territoriale a été la fragmentation des territoires de développement. En effet la recherche de territoire homogène sur le plan physique (bassin versant, piedmont, plaine, etc.) et sur le plan social (fraction de tribu, douar, etc.) s'est traduite par la mise en place d'organisations de développement à l'échelle du secteur, voire du douar, ce qui rend les actions de développement difficiles à conduire et pose un vrai problème de cohérence territoriale.

1.3 Le développement territorial comme réponse

Avec le tournant de la révolution, le développement territorial a été de plus en plus envisagé comme une réponse possible au retard de développement des zones rurales, notamment dans les régions de l'intérieur. En effet, le développement territorial a été considéré, depuis quelques décennies, comme une réponse à la mondialisation des zones marginales par le biais de la spécification des produits et la création d'une qualité territoriale qui permet de contourner la question du manque de compétitivité-prix de certains territoires (Campagne et Pecqueur 2014 ; Torre 2015). Ce type de développement fait appel alors à l'organisation des acteurs d'un

territoire autour d'un projet commun pour son développement en identifiant les ressources propres au territoire et en procédant à leur activation à travers l'action collective et dans le cadre d'une vision commune. Toutefois afin que la valorisation de la qualité territoriale puisse avoir lieu, un cadre institutionnel adéquat est nécessaire. Pour cela des institutions traditionnelles ont été réactivées sur la base de la parenté, ou d'allégeance tribale, d'autres ont eu plutôt recours à des formes « modernes » d'organisation des acteurs avec des modes de régulation nouveaux (association, groupement de développement agricole, société mutuelle, etc.) et dont le moteur est l'intérêt économique. Cette organisation a alors pour tâche la gouvernance de la qualité territoriale et la répartition de la rente ainsi créée. Cette configuration est celle de la gestion d'un bien commun (Common Pool Ressources) dont l'analyse devrait mobiliser le cadre de l'économie institutionnelle développé notamment par Ostrom (Ostrom, 1990, Petit et al., 2011). Mais ces formes d'organisation peuvent aussi être interprétées comme étant des formes d'innovation sociale mises en place pour la territorialisation du développement. En effet, l'innovation est une question importante dans les processus de développement territorial. Conçue au départ comme étant purement à caractère technologique (Torre, 2015), elle a vite pris une dimension sociale tout aussi importante. Ces différentes dimensions ont été expérimentées dans le cadre de plusieurs projets conduits par les pouvoirs publics le plus souvent avec l'appui des ONG nationales ou internationales comme nous allons le voir dans la partie suivante.

II. Présentation rapide de quelques projets innovants avec une approche territoriale

Depuis le tournant de la révolution de janvier 2011, le développement territorial est devenu le leitmotiv des acteurs du développement notamment les bailleurs de fonds internationaux (GIZ, AFD, UE, et autres) suivis en cela par la société civile tunisienne et enfin par les pouvoirs publics. Toutefois certains projets de coopération ou portés par un financement étranger ont balisé le terrain et ont mis en place des projets adoptant une approche territoriale, même si cela n'était pas explicite dans leur identification. Cet engouement pour cette approche de développement constitue un nouveau mainstream véhiculé par les bailleurs de fonds et les ONG qui leur servent souvent de relais. Il est par ailleurs appuyé par d'autres approches à la mode – comme l'économie sociale et solidaire – qui sont susceptibles d'apporter des réponses à la question de la répartition de la valeur ajoutée générée par l'approche territoriale. Toutefois comme nous allons le voir ces projets restent dominés par une approche sectorielle, en portant leur action sur un produit, par leur orientation extravertie renforçant la dépendance vis-à-vis des marchés extérieurs et n'arrivent pas à faire émerger un développement territorial significatif et durable.

II.1 Les projets de différenciation par la labellisation des produits de terroirs

Plusieurs actions et projets de développement au niveau local ont cherché à tirer profit de la labellisation afin de mieux valoriser les produits de certains terroirs et justifier une meilleure mise au marché de ces produits.

Cette différenciation prend deux formes, l'appellation d'origine contrôlée (AOC) qui concerne uniquement deux produits (les figues de Djebba et l'huile d'olive de Téboursouk) en dehors du secteur du vin qui en compte sept, ou l'indication de provenance (IP) au nombre de seulement cinq : les grenades de Gabes, les pommes de Sbiba, l'huile d'olive de Monastir, Déglet Nour de Tunisie et la menthe d'El Ferch. Cette forme de labellisation devrait permettre une meilleure valorisation du produit, mais n'est pas toujours à l'origine d'une dynamique territoriale capable d'engendrer le développement de la zone en question. Ainsi, à titre d'exemple, l'AOC de la figue de Djebba qui est le résultat d'un processus de développement de longue haleine, entamé depuis le début des années 1990, avec l'amélioration du système d'irrigation et le développement du verger de figuier, a trouvé dans la labellisation un second souffle permettant une meilleure valorisation des produits et entraînant une dynamique de transformation et de commercialisation des produits des vergers (commercialisation en frais sous label AOC, séchage et production de figues sèches, fabrication et commercialisation de confiture de figues et d'autres produits des vergers : confiture d'oranges amères, confiture de grenades, commercialisation de l'huile d'olive de Djebba, sans label). Or malgré la diversification des produits et le début de transformation, cette forme de développement reste limitée du fait de la faiblesse de la superficie des vergers et des difficultés d'extension dues aux limites des ressources en eau. En définitive, la zone de Djebba reste handicapée par son économie tournée vers l'agriculture sans aucune diversification sans que l'on observe, pour le moment, une diversification de l'offre avec le développement de l'agritourisme, de l'artisanat ou encore de la gastronomie.

II.2 Le label agriculture biologique

Le label biologique pour les produits agricoles est une autre forme de valorisation des produits et de création de valeur ajoutée par la différenciation. C'est le secteur oléicole qui en a le plus bénéficié, puisque sur plus de 370 000 ha d'agriculture biologique c'est l'olivier qui occupe la première position avec plus de 90 % de la superficie, les dattes et les figues de barbarie en seconde et troisième place. En termes d'exportation, sur environ 50 000 tonnes de produits biologiques exportés, 40 000 sont de l'huile d'olive, 9 000 tonnes des dattes, le reste constitue des produits divers y compris des plantes aromatiques et médicinales. Toutefois, à de rares exceptions près, les filières de produits biologiques sont dominées par les opérateurs au niveau du maillon de la commercialisation et non des producteurs. Ainsi dans la filière d'huile d'olive biologique, certains agrégateurs jouent un rôle prépondérant dans la certification des petits producteurs, dans la collecte et la transformation de la production et dans la mise au marché, notamment à travers l'exportation. Cette situation dominante fait que le partage de la plus-value est inéquitable et bénéficie en premier lieu à ces acteurs. Il faut signaler toutefois que certains producteurs de taille moyenne ont réussi à avoir le label bio et à intégrer l'ensemble de la filière – de la production à la commercialisation – sous leur propre marque et en biologique. Cette intégration leur permet de capter la totalité de la plus-value ainsi générée. Le même phénomène se retrouve dans la production des dattes biologiques qui est dominée par des grands opérateurs dans le domaine de la conservation en chambre

froide et de l'exportation, notamment sur de nouveaux marchés tels que les États Unis d'Amérique. À cela s'ajoute une acceptation réductrice de l'agriculture biologique qui l'assimile à de l'agriculture extensive sans traitements et apports d'engrais chimiques. Cette définition et l'organisation même de la filière la rendent vulnérable à la fois du point de vue économique, avec la faible rémunération des producteurs qui se trouvent dans certains cas dans l'obligation de commercialiser leur produits dans les circuits des produits conventionnels, et sur le plan agronomique, sachant que l'oléiculture tunisienne est sous la menace des effets du réchauffement climatique et que la conduite extensive n'est pas en mesure d'en assurer la résilience (Elloumi et al., 2017).

Certaines exceptions existent toutefois, on peut citer à titre d'exemple la production des dattes certifiées biologiques et biodynamiques dans l'oasis de Hazoua, dans le sud-ouest de la Tunisie. Ce projet qui date du début des années 2000, associe à la fois une dimension d'agriculture biologique tournée vers un marché extérieur et une approche biodynamique pour la préservation de la fertilité du sol et de la biodiversité. Il est adossé à un label de commerce équitable qui permet une meilleure répartition de la plus-value et donc un retour au profit des producteurs. Ainsi sur les 1000 ha d'oasis, 120 ha sont labellisés biologiques et biodynamiques. Le projet bénéficie de l'appui de la coopération suisse notamment pour l'exportation, avec la création d'un groupement de développement de l'agriculture biodynamique dès 2002. Il propose par ailleurs une approche globale en termes de protection de l'environnement avec une attention particulière au milieu oasien, mais aussi à son environnement avec une protection des parcours limitrophes

développés avec les eaux de drainage des parcelles de l'oasis. Cette approche est complétée par une offre d'écotourisme qui permet une diversification de l'économie locale et l'élargissement des bénéficiaires.

II.3 Les projets de développement territorial avec un panier de biens

Pour certains projets, l'approche territoriale a été dès le départ inscrite dans leur montage. C'est le cas du projet Initiative Rurale en Zones Difficiles (IRZOD), il vise le développement territorial de la délégation de Béni Khédache à travers la patrimonialisation des paysages et des ressources architecturales et l'émergence d'une offre globale du territoire construite autour de trois axes : le patrimoine architectural et paysager (les ksour et les jessour), l'artisanat (vannerie à base de fibre végétale : Stipa tenacissima : gueddim ou alfa) et les produits agricoles (figue sèche, huile d'olive, produits de la palmeraie de Oued Hallouf, produits laitiers et viande, etc.), le tout dans le cadre d'une offre de tourisme patrimonial avec des maisons d'hôtes. Ce projet a été le premier à mettre en place une forme de gouvernance territoriale, basée sur le principe de la subsidiarité et associant la société civile à la gestion des ressources territoriale et du projet de territoire. L'institutionnalisation de cette forme de gouvernance a été faite par la création par le gouvernorat du comité local d'animation et de réalisation (CLAR) regroupant l'ensemble des acteurs du développement du territoire de Béni Khédache, d'un comité technique du projet composé des institutions d'appui au

projet et d'un comité de pilotage présidé par le gouverneur (Labiadh, 2016). Toutefois il faut signaler l'importance de l'impulsion donnée par la coopération internationale dans le déclenchement du processus, la mise en place du mode de gouvernance inclusif et dans l'accompagnement du projet sur la longue durée. En l'absence de ce type d'impulsion, les essais de mise en place d'un projet de développement de certains territoires ayant des ressources potentielles importantes rencontrent des problèmes qui handicapent leur développement. C'est le cas à titre d'exemple de la Délégation de Ain Draham dans le Nord de la Tunisie qui, malgré des actifs territoriaux importants, peine à mettre en place une dynamique territoriale et à réunir les différents acteurs autour d'un projet de territoire. Les ressources du territoire restant ainsi non révélées.

II.4 Jemna : développement territorial et économie sociale et solidaire ou remise en cause de l'autorité de l'État ?

L'affaire Jemna a défrayé la chronique et partagé l'opinion publique entre les défenseurs du droit des communautés locales sur leurs ressources et l'autorité de l'État à faire respecter la loi et les biens domaniaux. Il s'agit en effet de l'accaparement par la communauté locale de l'oasis de Jemna d'une palmeraie d'origine coloniale dont la gestion était assurée sous forme de location par des proches du pouvoir de Ben Ali

jusqu'à la révolution. Dès les premiers jours de la révolution un groupe de leaders locaux agissant au nom de la communauté des oasisiens a profité de l'absence du locataire et a occupé la palmeraie sous prétexte que les terres sur lesquelles a été érigée la plantation par les colons étaient une terre collective de la communauté et que son appropriation par les colons a été faite sans le consentement des conseils de gestion représentant la communauté.

Même si la forme d'accaparement de la palmeraie a soulevé une forte opposition à la fois de la part de l'administration et de certaines franges de la société, elle a été mise en avant par d'autres comme une forme de retour à la normale avec la maîtrise par la communauté des terres de ses ancêtres. Si ce débat n'a pas encore été tranché et que les deux parties laissent entendre qu'elles respecteront le jugement des tribunaux, il n'en demeure pas moins que la gestion de la palmeraie par l'association de protection de l'oasis de Jemna a déjà permis de démontrer la possibilité d'une gouvernance transparente et redevable au service du territoire et la communauté. Ainsi la gestion par l'association s'est traduite par une nette amélioration du chiffre d'affaire réalisé par la commercialisation de la récolte vendue lors d'une vente aux enchères publiques. Par ailleurs l'association a réservé une part des recettes pour améliorer l'infrastructure sociale dans le village de Jemna (construction d'un marché couvert, d'une salle de sport, soutien à des associations, etc.).

Cette forme de gouvernance fait dire aux responsables de l'association qu'ils pratiquent une forme d'économie sociale et solidaire de manière non intentionnelle et demandent à l'administration la formalisation de ce mode de gouvernance par la création d'une coopérative

qui aura la charge de gestion de la palmeraie sous forme d'usufruit. L'expérience semble ainsi riche et prometteuse et peut offrir une forme de valorisation des terres domaniales qui associe à la fois la gestion des terres agricoles avec un projet économique pour le développement du territoire dont elles font partie. Reste que les opposants à cette forme d'accaparement reprochent aux membres de l'association le manque de transparence dans la gestion financière de l'exploitation et surtout le fait qu'ils représentent une forme de non-respect de l'État et du domaine public.

III. Les limites du développement territorial

Comme nous venons de le voir à partir des exemples passés en revue, l'expérience du développement territorial reste relativement limitée et les exemples les plus avancés montrent à la fois un champ de possibles, des limites intrinsèques à l'approche elle-même et d'autres qui sont dues au contexte tunisien et au mode de mise en œuvre de cette approche. Le développement territorial tel qu'il est mis en œuvre en Tunisie ne peut répondre aux attentes des populations et aux besoins de la région. En effet, étant donnée la situation de crise de la région et le marasme économique et social qu'elle connaît, les projets à caractère territorial basés sur la valorisation des ressources territoriales et patrimoniales sont incapables de créer une dynamique de développement auto-entretenu. Cela risque même de creuser le fossé entre la région et le reste du pays. Ces limites viennent, d'une part, de la nature même de ces stratégies et, d'autre part, du contexte propre aux régions concernées.

III.1 Les limites internes aux stratégies de développement territorial

Les actions de développement territorial sont à la fois difficiles à mettre en place dans des régions qui manquent du minimum d'équipement et dans lesquelles les besoins en emploi et en action de développement sont importants. Ces actions ont du mal à atteindre leur rythme de croisière et à créer une dynamique auto-entretenu de développement. En effet, les actions de développement territorial sont souvent de nature limitée et concernent la valorisation

d'un patrimoine dont l'importance ne peut entraîner l'ensemble de l'économie de la région concernée. Cela ne peut constituer dans les meilleurs des cas qu'un apport additionnel à des projets en cours ou dans certains cas limiter les effets d'un processus de marginalisation sans pour autant y mettre un terme. À titre d'exemple les différentes initiatives prises dans le cadre du projet PRODESUD n'ont pas été en mesure de créer une réelle dynamique de développement et elles n'ont pas résisté à la période de transition ouverte par la révolution du 14 janvier 2011 qui a remis en cause le cadre même dans lequel a été mis en place le cadre institutionnel de régulation.

Dans un autre cas, la valorisation du patrimoine architectural et paysager du Sud-Est tunisien n'a pas non plus été en mesure d'impulser un développement territorial, alors que ce patrimoine a été intégré dans un panier de biens plus large et plus étoffé qui aurait pu constituer une offre assez attrayante (Moussellem, 2007 ; Elloumi et al., 2010). Ces deux exemples, qui méritent d'être développés, montrent à la fois les possibilités de développement territorial, mais aussi les limites dans le contexte du Sud Est tunisien et notamment de point de vue de la question de gouvernance comme nous allons le voir.

III.2 La question de la gouvernance

Le développement territorial et la valorisation des ressources patrimoniales nécessitent une gouvernance locale qui permet un arbitrage entre les différents acteurs, c'est-à-dire la conciliation entre des intérêts parfois divergents. Il s'agit de mettre en place des

formes de gouvernances qui assurent la gestion des ressources collectives de manière à la fois démocratique et inclusive. Cette forme de gestion doit être en mesure de favoriser le dépassement des conflits entre les différents acteurs et de les faire tendre vers des objectifs qui constituent un dénominateur commun. Pour cela, il est nécessaire que les conditions de l'environnement économique, social et surtout politique soient favorables à l'organisation de la population concernée. Il s'agit donc de mettre en place un cadre de concertation entre ces acteurs. Concrètement, cela se traduit par la création d'institutions nouvelles ou la réactivation de formes traditionnelles d'organisation de la population.

Toutefois la question se pose concernant ces formes d'organisations et leur ancrage à la fois territorial et social. En effet, il s'agit de savoir s'il est plus efficace de mettre en place des formes d'organisations modernes qui mobilisent des formes de leadership basées sur une insertion dans les circuits économiques et bénéficiant d'une certaine proximité de l'appareil administratif et politique, ou s'il faut simplement mobiliser des formes traditionnelles d'organisation basée sur des modes d'allégeance et de notabilité traditionnelles. La réponse à cette question renvoie à la réussite de la « greffe institutionnelle » et de la capacité des sociétés locales à assurer une transition entre les formes de régulation traditionnelles et les formes modernes sans pour autant subir les frictions qui découlent de ce passage. Le risque est néanmoins grand de se trouver

avec des formes hybrides d'institutions qui auront du mal à se positionner dans le cadre institutionnel en construction.

III.3 La question du marché et le rôle des consommateurs

La création d'une qualité territoriale et sa valorisation par une rente de qualité territoriale suppose l'existence d'un marché et le consentement des consommateurs à payer un prix supérieur à celui des produits génériques. Ainsi, la valorisation des ressources territoriales ou patrimoniales peut être confrontée à l'absence de marché et de consommateurs disposés à payer le prix de la qualité territoriale lorsqu'elle existe. Inversement, l'absence de problème de commercialisation et de valorisation des produits peut se traduire par un manque de motivation pour accepter les coûts de transaction de la différenciation et de création d'une rente territoriale¹.

L'absence de marché peut toutefois être dépassée par un effort de marketing, mais le problème reste entier dans la désignation de celui qui prendra en charge le coût de cet effort. L'absence de barrière d'entrée constitue par la suite un problème dans le retour sur investissement de ceux qui ont été les premiers à prendre en charge le coût de la promotion du produit. La mise en place d'un panier de biens issus d'un même territoire permet à la fois d'élargir le cercle des bénéficiaires de la rente de la qualité de territoriale et de capter

¹ C'est le cas à titre d'exemple de la création d'un label biologique pour le miel du parc de Faija dans le Nord-Ouest qui n'a pas attiré l'adhésion des producteurs d'une part pour l'étroitesse du marché et surtout du fait qu'ils n'avaient pas de problème de commercialisation ; voir aussi l'exemple du label de miel de montagne dans la région d'Ouled H'lel que nous avons essayé de mettre en place sans succès. Le miel se vendait très bien et l'indication d'origine n'apportait pas une rente suffisante par rapport aux coûts de transaction que cela implique (Elloumi, 2006).

² Voir pour cela l'exemple des chambres d'hôtes dans la région de Béni Khédache où le manque flagrant de marketing pèse lourdement sur la commercialisation du produit (Labiadh, 2016).

Conclusion

une part importante de celle-ci sur le territoire en question.

À l'inverse, les projets de développement territorial à l'œuvre dans le Sud-Est, et notamment ceux basés sur un tourisme alternatif, bénéficient de la complémentarité avec les pôles touristiques de masse que sont Jerba et Zarzis, et peuvent bénéficier d'un effet de niche, mais cela pose alors le problème de l'appropriation de la rente de qualité de ces territoires et les risques de son accaparement par des acteurs exogènes, voire d'un effet d'altération par l'ingérence de ces derniers dans les formes de valorisation des produits spécifiques aux territoires et donc leur préservation (Linck et Romagny, 2011). De plus cette proximité avec le projet de tourisme de masse ne permet pas le développement d'un vrai projet de tourisme alternatif qui rompe avec le mode de construction et de commercialisation des produits. Pour que les projets de territoire de tourisme alternatif, mais aussi les autres formes de développement territorial puissent avoir une chance de réussir dans la durée, il est important qu'il y ait une rupture paradigmatique avec le développement véhiculé par le mainstream et qui est propagé par la formation et la communication de masse. Cette rupture suppose le développement d'un nouveau paradigme de développement qui met en avant les spécificités des territoires et à travers la construction de ressources territoriales pouvant générer une rente de qualité territoriale (Rallet, 1996).

La Tunisie a connu un processus d'émergence des territoires assez ancien avec un début de déconcentration de l'administration et de la gestion des projets de développement et une décentralisation qui est restée inachevée, même après son inscription dans la nouvelle constitution. Malgré cela, et pour répondre aux attentes des régions de l'intérieur et notamment les zones rurales en retard de développement, les responsables des politiques de développement ont adopté l'approche de développement territorial comme paradigme en mesure d'apporter une réponse globale aux questions de développement de zones rurales en retard de développement.

Malgré la multiplication des expériences de développement qui cherchent à territorialiser leurs actions en les inscrivant dans un espace donné et en mobilisant les populations concernées autour, la territorialisation du développement reste inachevée, alors que les questions de développement des zones rurales les plus fragiles restent d'actualité. Cela s'explique d'une part par la prédominance de l'impulsion donnée par des acteurs extérieurs qui caractérise la majorité des expériences, et d'autre part par l'incapacité des expériences en place à créer une dynamique de développement auto-entretenu qui permette aux régions en question de rattraper leur retard de développement, du fait du manque d'envergure et d'ambition des projets en question. La sortie de ce cercle vicieux, semble, à l'image du projet de Jemna, passer par une maîtrise des ressources locales par la communauté des ayants-droits et la mise en place d'un environnement économique équitable et solidaire favorable à la fois à la création d'une rente territoriale et surtout à sa captation au niveau du territoire de manière inclusive.

Ben Saad A., Abaab A. et al.

- 2010. La privatisation des terres collectives dans les régions arides tunisiennes : contraintes socio-économiques et impact sur l'environnement : cas de la région de Tataouine, sud tunisien. Rapport de recherche, Comité Technique : Foncier et développement, Paris AFD, 114 p.

Bonte P., Elloumi M., Guillaume H., Mahdi M. (Coord.)

- 2010. Développement rural, environnement et enjeux territoriaux : regards croisés Oriental marocain et Sud-Est tunisien. Tunis Cérès/Éditions, 431 p.

Campagne P., Pecqueur B.

- 2014. Le développement territorial : une réponse émergente à la mondialisation. Paris, Editions Charles Léopold Mayer, 268 p.

Di Méo G.

- 2007. Processus de patrimonialisation et construction des territoires », Regards sur le patrimoine industriel. [en ligne] communication au Colloque Patrimoine et industrie en Poitou-Charentes : connaître pour valoriser, 12-14 septembre 2007, Poitiers-Châtellerauld, 19 p. [consulté le 20 septembre 2012, disponible sur http://www.adcs.cnrs.fr/IMG/pdf/GDM_PP_et_CT_Poitiers.pdf

Elloumi M. (dir)

- 2000. Mondialisation et sociétés rurales en Méditerranée : États, société civile et stratégies des acteurs. Paris, IRMC/Karthala, 523 p.

Elloumi M.

- 2011. Pour une gestion durable des ressources naturelles : les limites du cadre institutionnel tunisien. In Dahou T., Elloumi M. et al. (dirs), Pouvoirs, sociétés et nature au sud de la Méditerranée. Paris, INRAT/IRD/Karthala, pp. 53-80.

Elloumi M., Abaab A.

- 2009. Ajustement, mondialisation et zones difficiles : politiques de développement et stratégies de secteurs (le Sud tunisien). Actes du colloque international Sociétés en transition et développement local en zones difficiles (DELZOD). Jerba, 22-24 avril 2009, pp. 217-230.

Elloumi M., Bahri H., Annabi M., Gargouri K., Schwoob M.H.

- 2017. Initiative pour le développement de Trajectoires de Transformation Agricole (ATPI), Tunisie. Rapport final. Pour une trajectoire vers une agriculture durable à l'horizon 2030, Doc. Ronéo. 60p.

Elloumi M., Sghaïer M. et al.

- 2010. Changement institutionnel et développement durable : vers une nouvelle gouvernance du développement local et de la gestion des ressources naturelles. In Bonte P., Elloumi M. et al. (dirs). Développement rural, environnement et enjeux territoriaux : regards croisés Oriental marocain et Sud-est tunisien. Tunis, Cérès-Éditions, pp. 199-221.

Ferguène A., Hsaïni A.

- 1998. Développement endogène et articulation entre globalisation et territorialisation : éléments d'analyse à partir du cas de Ksar-Hellal. Revue Région et Développement, 1998-7, pp. 105-134.

Hénia A.

- 2010. Processus de sédentarisation des nomades dans la Jeffara, Sud-Est tunisien. In Bonte P., Elloumi M. et al. (dirs). Développement rural, environnement et enjeux territoriaux : regards croisés Oriental marocain et Sud-Est tunisien. Tunis, Cérès-Éditions, pp. 91-111.

INS

- 2015. Enquête nationale sur le budget, la consommation et le niveau de vie des ménages, 2015. Volume C.

Labiadh I.

- 2016) La Tunisie à l'épreuve de la territorialisation. Réalités et perspectives du modèle de développement territorial. Thèse de géographie, Université de Grenoble, 295 p.

Linck T., Romagny B.

- 2011. Les pièges de la patrimonialisation : les qualifications de l'origine et l'adaptation au changement global. In Dahou T., Elloumi M. et al. (dirs). Pouvoirs, sociétés et nature au sud de la Méditerranée. Paris, INRAT/IRD/Karthala, pp. 235-264.

Ministère du développement, de l'investissement et de la coopération internationale (MDCI).

- 2016. Le Plan de Développement 2016 – 2020, ppt.

Moussellem S.

- 2007. Contribution à l'évaluation des projets de développement rural local : le projet « Jessour et Ksour de Béni Khédache ». Master of Science du CIHEAM, sous la direction de Pierre Campagne, Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier, 191p.

Palluault S., Elloumi M. et al.

- 2005. Inégalité face à la ressource et pauvreté hydraulique en Tunisie : le cas des populations rurales de la plaine de la Jeffara (Sud-Est tunisien). Communication au colloque international : Pauvreté hydraulique et crises sociales : perspectives de recherche et d'actions, 12-15 décembre 2005, Agadir, Maroc.

Pecqueur B.

- 2007. Le tournant territorial de la globalisation. In Itçaina X, Palard J., Ségas S. (dirs). Régimes territoriaux et développement économique. Presses Universitaires de Rennes, pp. 261-278.

Pecqueur B.

- 2009. De l'exténuation à la sublimation : itinéraire d'une notion et de ses déclinaisons. In Vanier M. (dir). Territoires, territorialité, territorialisation : controverses et perspectives. Presses universitaires de Rennes, pp. 205-210.

Rallet A.

- 1996. Ressources spécifiques et ressources génériques : une problématique pour le développement local. L'exemple d'une région tunisienne. In Abdelmalki L., Courlet C. Les nouvelles logiques du développement. Éditions L'Harmattan, Logiques Économiques, pp. 119-132.

Taghouti I., Elloumi M., Hinojosa-Valencia L., Napoléone N.

- 2018. Planification nationale en Tunisie : Rétrospectives et perspectives. (Article en cours de publication).

Torre A.

- 2015. Théorie du développement territorial, In revue Géographie, Économie, Société 17 (2015) pp. 273-288

Conclusion

Les spécificités locales entre représentations des acteurs et complexité des territoires ruraux en devenir

Mohamed Aderghal
Université Mohamed V,
LITOPAD,
Rabat

Didier Genin
IRD, Laboratoire
Population,
Environnement,
Développement, UMR151
AMU-IRD,
Marseille

Pierre-Antoine Landel
Université J. Fourier,
UMR PACTE,
Grenoble

Les analyses des spécificités locales dans les arrière-pays méditerranéens présentées dans cet ouvrage sont le résultat de travaux menés dans le cadre d'un projet qui a réuni plusieurs chercheurs issus des différentes disciplines des sciences sociales et de la nature. Elles sont la preuve de l'aboutissement d'un travail collectif présenté dès le départ comme un défi à relever. La problématique abordée se présentait comme difficile à appréhender de par sa transversalité. Le référentiel conceptuel restait instable et perçu de manière différenciée par les équipes et chercheurs impliqués. D'autres difficultés étaient aussi liées à la trajectoire des notions fondatrices du projet, telle que spécificité, terroir, territoire, arrière-pays, savoir local, patrimoine, etc. Elles ont eu droit de cité dans les champs de la recherche pour le développement, d'abord dans le contexte des pays du Nord, représentés ici par la France, avant d'être transférés au Sud pour rendre compte de réalités, que nous ne dirons pas décalées par rapport au Nord, mais différentes par leur historicité. Ce sont des notions qui traversent le discours des politiques, des médias et aussi des acteurs de la société civile. Elles sont aujourd'hui passées dans le langage commun, ce qui rend difficile l'œuvre du scientifique qui chercherait à s'en démarquer.

Il s'agissait, dans ce projet, de produire une connaissance avec suffisamment de distance par rapport aux idées reçues, de lever la confusion sur les catégories d'analyse ayant depuis toujours été usitées pour parler et qualifier des espaces d'arrière-pays. Autrement dit, aller à contre courant d'un discours disqualifiant toute une partie de la géographie des pays du pourtour de la

méditerranée, des espaces en creux opposés à des espaces prospères, stigmatisés par le retard économique, la fragilité environnementale, la pauvreté.

Le doute de départ sur l'efficacité de la terminologie mobilisée est doublé d'une précaution dans le choix des objets à analyser et des terrains où les recherches seraient menées. Parler des spécificités locales pour rendre compte des dynamiques territoriales, voire du développement local, fait courir le risque au chercheur d'assimiler une sensibilité à la singularité d'un paysage ou d'une pratique à un processus de fond qui ébranle les structures et met tout un système rural sur la voie d'un changement social.

La spécificité reste dépendante des représentations des acteurs, et constitue une réalité difficile à objectiver, si elle est isolée des faits socio-géographiques, environnementaux et politiques qui conjointement l'englobent, et si elle n'est pas perçue comme étant l'aboutissement d'un processus de construction sociale inscrit dans la durée. Elle est une construction menée par des sociétés paysannes en devenir et dont témoignent les paysages en recomposition permanente (Hubscher, 1999)¹.

Les différentes contributions se sont intéressées aux rapports complexes que les sociétés entretiennent avec les ressources de leur milieu, qu'elles territorialisent selon les modalités qu'offrent conjointement la nature et la culture (De Fomel et Lemieux, 2008)². Elles développent en fait des postures, plus ou moins explicitées, pour interpréter ce processus à travers les dynamiques observées dans les milieux ruraux, selon des schémas d'analyse qui ne se réfèrent pas tous

¹ Hubscher R., 1999 : Ruralia n° 1999-04, Varia.

² Fomel (de) M., Lemieux C. (ss la dir.). Naturalisme Versus Constructivisme ? Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, Collection Enquêtes.

aux mêmes paradigmes, mais que l'on peut inscrire par convenance épistémologique, dans le registre constructiviste, puisque généralement les objets étudiés, tout en étant issus de la nature, sont soumis à un travail de catégorisation mené par les sociétés.

Les démarches sont réflexives. Elles procèdent de l'interprétation d'un matériau empirique souvent collecté par voie qualitative, laissant la plus grande place aux entretiens et observations participantes. Mais plus qu'un assemblage en silos de cas isolés, les études présentées s'appuient sur des questionnements communs, des échanges et des regards croisés³, sans aller jusqu'à prétendre à une montée en généralité et parler d'un processus commun aux arrière-pays méditerranéens.

Elles ont aussi révélé les principaux écueils qui empêchent les processus de spécification enclenchés d'aboutir, autrement dit d'avoir des résultats qui peuvent être interprétés comme étant un pas en avant sur la trajectoire du développement local. On peut classer ces écueils en trois types : celui de la durabilité environnementale et économique de la spécificité, celui de sa transmission intergénérationnelle et intercommunautaire, via les savoir faire, et enfin celui de la capture du processus par les politiques et les acteurs dominant le marché.

Les cas présentés retracent les trajectoires de produits, éléments issus des socio-écosystèmes, sur lesquels sont projetés des représentations qui en font une spécificité. L'effet ne se matérialise pas seulement à travers une valorisation économique mais également, dans certains cas, par des transformations fondamentales qui marquent

les paysages, et restaurent la biodiversité. Mais les différentes situations révèlent selon l'échelle considérée des processus différents, et des nuances quant à l'aboutissement du processus de spécification.

I. L'autonomie dans l'action des communautés est elle un facteur de réussite ?

Dans les montagnes, l'action des communautés locales sur leur milieu et les pratiques qu'elles développent, contribuent à l'émergence de terroirs spécifiques. Ces derniers se distinguent par une singularité paysagère appuyée sur des éléments endémiques de l'écosystème, des produits rentrant traditionnellement dans la composition du système agropastoral, ou introduits par des acteurs novateurs. Le rapport entretenu avec le produit qui fait spécificité du terroir ne signifie pas toujours l'existence d'un processus de spécification visant à le faire rentrer dans des dynamiques territoriales plus intégrées aux dynamiques nationales ou internationales (Genin & Alifriqui)⁴. Dans d'autres cas, on peut se demander si la création de paysages particuliers, pouvant présenter des intérêts écologiques et économiques résultant d'une « mise en spécificité » du territoire, correspondent vraiment à une volonté réelle et maîtrisée des populations locales qui la mettent en œuvre (Genin et al.)⁵. En fait, les processus décrits dans l'ouvrage permettent de s'interroger sur ce qui est mis derrière la notion de communauté à chaque fois qu'il y est fait référence pour discuter de la réussite ou de l'échec de cette mise en spécification. La communauté locale, confondue avec une paysannerie villageoise, peut être à l'origine de l'émergence d'une spécificité sans être en mesure – ou d'avoir la volonté – d'aller au-delà en ayant l'intentionnalité d'y voir un

vecteur d'ouverture sur le marché, et/ou de développement de son territoire (Genin et Alifriqui). Cette communauté peut être réinventée, après être tombée en désuétude pour organiser une réaction contre un agent externe convoitant la ressource faisant spécificité. Cette réinvention de la communauté peut se baser sur un collectif d'exploitants forestiers dans le cas du Zgougou dans le Tell tunisien (Ayari), ou du lavandin dans le pays d'Oulmes (Aderghal et al.)⁶. La communauté peut être traversée par des conflits qui la fragmentent et l'affaiblissent devant le pouvoir de l'administration, et qui lui font perdre toute maîtrise de son territoire (Chatibi et al.).

Le poids politique des communautés, le degré d'autonomie dont elles jouissent vis-à-vis du centralisme bureaucratique et de l'emprise des entreprises privées, apparaît comme fondamental pour expliquer le devenir des processus de spécification. Le cas réussi présenté dans la réserve de cèdre de Chouf apparaît comme étant l'œuvre d'une action collective menée par les acteurs producteurs et consommateurs, autour de produits ancrés. Elle constitue le résultat d'une convergence de facteurs qui renvoient aux savoir-faire des producteurs, des acteurs du territoire, et surtout à l'organisation communautaire forte (Fares et Michon)⁷. On se demande, cependant, si derrière la réussite de cet exemple dans un contexte pourtant marqué par la guerre, il n'y a pas un

4 Didier Genin & Mohamed Alifriqui. « Les parcs agroforestiers à frêne dimorphe des Aït M'hamed (Haut Atlas central) : une spécificité locale bien gardée ».

5 Didier Genin, Mohamed Alifriqui, Miguel Genin. « L'émergence de la culture du figuier de Barbarie en zone pré-saharienne marocaine (Région de Sbouya-Sidi Ifni) : incidences paysagères et socio-territoriales ».

6 cf Infra : Mohamed Aderghal, Bouchra Karoud et Geneviève Michon. « Le lavandin à Oulmes (plateau central marocain). La trajectoire perturbée d'une spécificité en construction ».

7 Amani Fares, Geneviève Michon. « Au pays du cèdre, l'ancrage territorial ravive le local. Cas de la Réserve de cèdres du Chouf ».

8 Ghada S., 2011 : « Les enjeux du patrimoine au Liban Baalbek : quelles échelles pour quel patrimoine ? ». Thèse de doctorat, Université de Lyon 2, 320 p.

3 Ils ont fait l'objet de deux séminaires spécifiques autour de la notion d'ancrage territorial et d'une recherche de définition commune des spécificités locales.

lien à faire avec le niveau d'autonomie de la communauté vis-à-vis de l'État central et avec la prégnance d'un sentiment identitaire. Le tout permettant la reproduction de rapports sociaux de domination traditionnels par des chefs de communautés qui contrôlent la mobilisation et la maîtrise de l'organisation collective autour d'un développement du territoire local⁹.

1.1 La spécification et l'ancrage territorial peuvent-ils être le fait des entreprises privées ?

Les produits mis en spécificité sont aussi la manifestation d'une révélation due à l'action d'agents externes, souvent des entreprises privées. Cette action s'appuie sur une logique du gain, et dans certains cas, peut comporter aussi une dimension de recherche d'un ancrage territorial. C'est le cas dans la vallée de la Drome, où des entreprises de plantes à parfum, aromatiques et médicinales, parties du local, ont vite cherché – concurrence oblige – à se libérer de la contrainte de la dépendance au collectif. Elles ont chacune cherché à cultiver l'image de leur territoire de production, à en soigner la réputation dans les domaines de l'extraction végétale, de la cosmétique et de la phytothérapie et par conséquent y insuffler une dynamique qui se matérialise par des agencements révélant « un fonctionnement territorial au centre d'un réseau de relations articulant différents lieux et différentes échelles » (Duffaud-Prévost)⁹.

L'implication des entreprises privées dans l'exploitation d'un produit qui fait spécificité peut aller dans le sens d'une extraversion de l'économie du territoire considéré. C'est le cas de la rose du Mgoun, produit sur lequel il y a eu un investissement d'acteurs locaux pour en faire une spécificité porteuse de l'image du territoire, qui se trouve pervertie, d'une part, par le contrôle de la production par les sociétés privées dépourvue d'ancrage au niveau local, au-delà de leur espace de production (exploitation et usine) et, d'autre part, par la prolifération du commerce des faux produits dérivés de la rose, d'origine chimique, fabriqués sur place ou importés de Casablanca (Michon et al.)¹⁰. La manifestation annuelle du festival de la rose du Mgoun, devenue un événement dans l'agenda des décideurs, a perdu de sa consistance identitaire et de sa fonction d'animation du territoire. Dans les deux contextes, vallée de la Drome et vallée du Mgoun, l'économie est soumise aux mêmes contingences ultralibérales. Mais contrairement à Biovallée où « l'ancrage résulte de la force du lieu et de son insertion renouvelée dans la mondialisation », pour la rose du Mgoun, la société locale a perdu son emprise sur le territoire, laissant la part belle aux entreprises privées pour orienter la rose et ses produits vers l'industrie du cosmétique de luxe, perdant chemin faisant, toute référence au territoire qui la produit.

1.2 Spécification, patrimonialisation et territorialisation, de nouvelles formes de résilience des territoires ruraux

Au nord comme au sud de la Méditerranée, les sociétés locales dans les régions, excentriques et marginales, n'ont pas toutes les mêmes capacités à résister aux effets destructeurs du marché, et à disposer d'une marge de manœuvre pour dépasser les crises de conjoncture qui peuvent devenir structurelles. Pour preuve, le différentiel en termes de densité de peuplement rural entre le Maghreb et les pays européens reste significatif. Mais au Nord comme au Sud, les cas étudiés soulignent la possibilité d'une dynamique de reprise rurale locale attribuée à la présence de combinaisons où sont associés des processus de spécification, patrimonialisation et territorialisation. Une combinaison qui prend du sens dans le cas des terrasses ardéchoises et cévenoles, dans la mesure où l'émergence d'une conscience du local est appuyée par une coordination entre décideurs politiques et acteurs locaux. En Ardèche et dans les Cévennes, les terrasses, à l'abandon durant plusieurs décennies, retrouvent un renouveau, en tant que milieu singulier favorable au développement de certains produits spécifiques. Mais la combinaison du lieu et du produit n'aboutit pas partout à un ancrage territorial, ce qui est vrai pour des produits comme l'oignon

doux des Cévennes et le vin de Chatus ne l'est pas pour d'autres produits soumis à des processus de banalisation, rompant dans leur production avec la référence au lieu et aux pratiques locales (Landel)¹¹. L'ancrage territorial peut, toutefois, être réinventé sous l'impulsion de synergie créée entre la patrimonialisation, la spécification et la territorialisation de plusieurs produits. Il y a là une référence forte à la terrasse comme objet patrimonial, ainsi qu'aux produits qui font spécificité qui lui sont liées.

Cette prise de conscience de la nécessité de requalifier une ressource somme toute « banale », on la retrouve développée en Corse autour du Maquis (Sorba et al.)¹². Élément du système agrosylvopastoral traditionnel et composante d'un paysage bioculturel pendant longtemps abandonné, le maquis est actuellement objet de nouvelles représentations et qualifications. Sa valorisation en tant que spécificité se trouve confrontée à la divergence des intérêts des acteurs. Certains ne reconnaissent pas l'historicité du maquis et, du point de vue de sa construction sociale, lui dénie un rapport avec l'élevage caprin. La patrimonialisation serait sélective et dominée par le naturalisme des politiques environnementales, lesquelles verraient dans les territoires historiques de simples espaces à protéger et à mettre en valeur selon les normes des projets imposés par le haut.

Si certains arrière-pays, grâce à l'initiative consciente d'acteurs locaux, se sont trouvés engagés dans cette voie, d'autres y ont été conduits par les pouvoirs publics dans le cadre d'une nouvelle orientation de la politique de développement agricole et rural.

⁹ Marie-Laure Duffaud-Prevost. « L'ancrage territorial de la filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales dans la vallée de la Drôme (Biovallée) ».

¹⁰ Geneviève Michon, Mohamed Aderghal, Mohamed Berriane, Pierre-Antoine Landel. « La rose du Mgoun : un bon exemple pour réfléchir les relations entre ancrage, patrimonialisation et banalisation ».

¹¹ Pierre-Antoine Landel. « Les terrasses ardéchoises et cévenoles, milieux ancreurs des spécificités locales ».

¹² Jean-Michel Sorba, Geneviève Michon. « Le marché peut-il devenir une ressource pour l'ancrage territorial des productions locales ? Les enseignements des foires à thème de Corse et du Maroc ».

II. Mise sur le marché et capture de la spécificité

L'artisanat du tapis dans le sud-est tunisien, longtemps animé et renouvelé grâce à la demande touristique, se trouve soumis aux conséquences de l'effondrement du tourisme au lendemain de la révolution (Hanafi)¹³. Ne trouvant pas de ressorts de résilience dans le système agropastoral, miné par des détériorations de tout genre, on assiste à une sorte de réorganisation du secteur, faisant appel à l'innovation sociale de l'organisation des femmes dans des coopératives impulsée par l'État et les organismes internationaux. Mais dans quelle mesure ces coopératives sont-elles dotées en moyens qui leur permettent de maîtriser la filière et de résister à la déprédation des entreprises privées. L'analyse du cas du figuier de barbarie dans les Ait Baamran (Aderghal et al.)¹⁴, montre que si les coopératives sont impliquées dans la production et mobilisent le savoir faire des membres pour asseoir la qualification de la ressource, leur maîtrise du territoire demeure faible, dans le sens où la prise de décision sur son devenir leur échappe.

La conjonction spécificité, patrimoine et territoire trouve une expression relativement achevée dans le cas des espaces hydrauliques où les aménagements, matérialisés par des paysages caractéristiques, ont un prolongement dans l'organisation politique et institutionnelle de la société (Ruf et Mahdane)¹⁵. La ressource eau comporte un enjeu stratégique, compte tenu de son caractère vital, qui lui confère un rôle économique et sociopolitique à différents niveaux. Le processus de sa patrimonialisation est historique, mais change de forme selon les

époques. Il se déploie actuellement en mettant en concurrence diverses représentations de l'eau dans sa matérialité de ressource soumise à de multiples usages, et de son immatérialité de support de civilisation. C'est aussi un processus qui se déploie avec une expression plus marquée de la logique du pouvoir, allant dans le sens, sous l'effet de l'action publique, du déclassement des sociétés locales qui ont fait de la maîtrise de l'eau un facteur essentiel de résilience face aux crises. La patrimonialisation à travers la mise en musée permet de replacer la question sur un autre registre qui dépasse la simple qualification d'une ressource à des fins de développement durable. Le concept du musée de l'eau à Marrakech participerait d'une mise en scène de ce qu' a été la civilisation hydraulique, sur la base d'une construction savante, conçue par des chercheurs et des acteurs politiques, et désincarnée des réalités sociales qui l'ont produite. La spécificité est donnée à voir aux visiteurs, pour les besoins d'une pédagogie environnementale, dans un discours qui retrace l'histoire de sa mise en territoire, et qu'émaillent des signes et des symboles porteurs d'une représentation idyllique qui se veut politiquement neutre.

Dans plusieurs cas, la spécificité tient à une ressource préexistante dans la nature sur laquelle sont projetés des savoir-faire qui façonnent sa naturalité et lui associent une touche culturelle. Mise sur le marché après transformation ou maintenue dans sa fonction économique de subsistance, la ressource remodelée peut donner lieu à un processus de spécification ou lui échapper. Ce passage est conditionné par l'intérêt que peut susciter la ressource spécifique aux yeux d'acteurs capables de la porter et de l'enrichir par l'ajout d'une valeur inconnue pour ceux qui l'ont érigée en spécificité. Cette idée d'enrichissement, importante pour la génération d'une valeur substantielle, suppose que la ressource soit perçue comme pouvant être transformée en produit de luxe, dans le cas de la rose, de l'argan ou du safran, de la lavande. Ce qui suppose l'ouverture de la société locale et de son économie, et fait courir le risque de capture de la valeur issue de la spécificité au profit d'acteurs plus disposés à tirer parti de cette valorisation. Dans tous les cas où la reconnaissance d'une spécificité est suivie d'une mise sur le marché sont relevés des mises en relation des exploitants avec des commerçants et des intermédiaires qui ne jouent pas en faveur des exploitants. Cette capture génère le désancrage de la spécificité et sa banalisation si l'intérêt suscité par la spécificité ne donne pas lieu, en contrepartie, à une organisation des producteurs pour se fortifier contre la main mise externe et l'extraversion d'une richesse locale (Boltanski et Arneaud, 2017) . Dans un autre registre, l'émergence de

foires et marchés locaux organisés autour de certains produits laisse penser aussi à un prolongement de la spécification et son ancrage territorial au-delà du bassin de production. Mais encore faut-il que ces marchés soient soumis à une « gouvernance régulée par d'autres forces que celles exclusives de la sphère productive et du marché global » (Sorba et al.) et que la relation qui met en rapport producteur et consommateur soit inscrite dans une démarche qui revoie sous un autre angle l'articulation arrière-pays/métropole.

13 Ali Hanafi : « Valorisation des produits pastoraux dans les arrière-pays arides méditerranéens entre mythe et réalité. Cas de la laine de mouton dans les Matmata (sud-est tunisien) ».

14 Mohamed Aderghal, Majda Morrou, Clotilde Cardon, Antonin Adam, Geneviève Michon, Bruno Romagny. « Y'a-t-il un processus de construction d'une spécificité territoriale autour du figuier de barbarie dans l'arrière-pays de sidi Ifni ? ».

15 Thierry Ruf, Mohamed Mahdane. « Les spécificités des territoires hydrauliques des arrière pays méditerranéens et leurs contributions éventuelles au développement local durable ».

16 Boltanski L, Esquerre A , 2017 : Enrichissement, une critique de la marchandise, Gallimard, nrf. Essais.

17 Jean-Michel Sorba, Geneviève Michon. « Controverses sur la nature du maquis et sur ses qualifications en ressource pastorale ».

III. Quel développement local derrière les spécificités locales

Le modèle de développement sur lequel s'appuie le discours autour des processus de spécification, patrimonialisation et territorialisation se veut alternatif. Il constituerait une réponse au modèle dominant consacré par l'agriculture conventionnelle et l'économie capitaliste. Longtemps laissées pour compte, les régions concernées par ce « modèle alternatif » ont surgi comme composantes des politiques publiques, PAC européenne ou Plan Maroc Vert, qui se sont emparées des concepts et les ont traduits en dispositifs d'action. Or les résultats issus des cas analysés laissent dubitatifs sur l'efficacité des moyens mis en œuvre. S'agissant du développement, on ne peut pas écarter les problèmes liés à la capacité compétitive des régions concernées sur les marchés des produits agricoles. Une sorte de garantie est trouvée dans la labellisation et les signes distinctifs, qui donne à la spécificité non reproductible la fonction de messagère de l'image de tout un territoire, mais sans que l'équilibre soit toujours trouvé, entre le niveau d'interventionnisme de l'État, dans l'imposition des normes, et le niveau d'autonomie des producteurs locaux (Dubeuf)¹⁸. La question de la gouvernance est aussi posée dans des termes qui, sans ôter à l'État son rôle de régulation, suggèrent une meilleure participation des parties prenantes par la voie de la concertation, voire de la délibération, aux affaires du territoire et de son développement (Elloumi)¹⁹, dont les modalités et l'équité réelle restent à définir.

18 Jean-Pierre Dubeuf. « Les spécificités locales et l'action publique dans les arrière-pays méditerranéens : logique de muséification, mise en scène ou levier de développement ? ».

19 Mohamed Elloumi. « Le développement territorial comme alternative pour les régions marginales en Tunisie, entre mythe et réalité ».

Dans la même collection :

- # 1 - Autour de la fragmentation
- # 2 - Le genre dans les recherches africanistes
- # 3 - Variabilité, changement climatique et conséquences en Méditerranée
- # 4 - Politiques publiques et vieillesse dans les Suds

Les impromptus du LPED

Les impromptus du LPED est une collection d'ouvrages, en accès gratuit, publiée par le Laboratoire Population-Environnement-Développement UMR 151 (IRD - AMU). Ces ouvrages accueillent des textes des chercheurs et des partenaires scientifiques du LPED. Les textes, de un ou plusieurs auteurs, de formats variables, sont soumis à l'acceptation du comité éditorial et d'un comité de lecture.

Comité éditorial des Impromptus du LPED

Bénédicte Gastineau

Benoît Lootvoet

Christine Robles

Didier Genin

Julie Cardi

Mélanie Favrot

Valérie Golaz